



CANADA

**COMPTE RENDU OFFICIEL
DES
DÉBATS DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES**

**QUATRIÈME SESSION (SPÉCIALE)
DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE**

5 ELIZABETH II, 1956-1957

•

EN UN VOLUME (Y COMPRIS L'INDEX)

**DU 26 NOVEMBRE AU 29 NOVEMBRE 1956
PROROGATION LE 8 JANVIER 1957**

VOL. CCLVI DE LA SÉRIE 1875-1957

**EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1957**

MEMBRES DU CABINET

DU

TRÈS HON. LOUIS-S. ST-LAURENT

26 novembre 1956

Par ordre de préséance

Premier ministre et président du Conseil privé .	le très hon. LOUIS-STEPHEN ST-LAURENT
Ministre du Commerce et ministre de la Production de défense	le très hon. CLARENCE DECATUR HOWE
Ministre de l'Agriculture	le très hon. JAMES GARFIELD GARDINER
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	l'hon. PAUL-JOSEPH-JAMES MARTIN
Ministre du Revenu national	l'hon. JAMES J. McCANN
Ministre du Travail	l'hon. MILTON FOWLER GREGG
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	l'hon. LESTER BOWLES PEARSON
Ministre de la Justice et Procureur général ...	l'hon. STUART SINCLAIR GARSON
Ministre des Travaux publics	l'hon. ROBERT HENRY WINTERS
Ministre des Affaires des anciens combattants et ministre des Postes	l'hon. HUGUES LAPOINTE
Ministre des Finances et Receveur général ...	l'hon. WALTER EDWARD HARRIS
Ministre des Mines et des Relevés techniques ..	l'hon. GEORGE PRUDHAM
Ministre des Pêcheries	l'hon. JAMES SINCLAIR
Ministre de la Défense nationale	l'hon. RALPH OSBORNE CAMPNEY
Solliciteur général et Leader du Gouvernement au Sénat	l'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration .	l'hon. JOHN WHITNEY PICKERSGILL
Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	l'hon. JEAN LESAGE
Ministre des Transports	l'hon. GEORGE CARLYLE MARLER
Secrétaire d'État	l'hon. ROCH PINARD

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

MM.

Agriculture	ROBERT McCUBBIN
Pêcheries	J. W. MACNAUGHT
Travail	J.-A. BLANCHETTE
Finances	Wm. M. BENIDICKSON
Transports	J.-G.-LÉOPOLD LANGLOIS
Production de défense	J. H. DICKEY
Premier ministre	Wm. G. WEIR
Affaires des anciens combattants	C. E. BENNETT
Santé nationale et Bien-être social	F. G. ROBERTSON
Travaux publics	MAURICE BOURGET
Postes	T. A. M. KIRK
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	LUCIEN CARDIN
Défense nationale	PAUL HELLYER

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur	L'hon. LOUIS-RENÉ BEAUDOIN, B.A., LL.B.
Orateur suppléant	M. WILLIAM ALFRED ROBINSON, B.A.
Président suppléant des comités	M. EDWARD T. APPLEWHAITE
Greffier de la Chambre des communes	M. LÉON-J. RAYMOND, O.E.B.
Greffier adjoint	M. THOMAS RUSSELL MONTGOMERY
Deuxième greffier adjoint et chef des Journaux anglais	J. GORDON DUBROY
Sergent d'armes	Le lieut.-col. WILLIAM JOHN FRANKLIN, M.C., V.D.
Sergent d'armes adjoint	M. P. JEANVENNE
Éditeur des Débats anglais et chef de la division des sténographes	M. T. S. HUBBARD
Éditeur adjoint des Débats anglais	M. W. W. BUSKARD
Éditeur des Débats français et chef de la divi- sion des sténographes français	M. PAUL FRENETTE
Éditeur adjoint des Débats français	M. ANDRÉ NAUBERT
Sténographes parlementaires:	E. L. Featherston, D. R. Butt, W. J. Clinton, N. L. Price, J. G. Robertson, R. White, L.-R. Guertin, J.-R. Langlois.

Division de l'Index (bureau anglais) Samuel C. Sager

Division de l'Index (bureau français) Yvonne Ph. Lavertu

COMITÉ PERMANENT DES DÉBATS

Président: M. J. A. SIMMONS

MM. Balcer, Enfield, Hees, Jutras, McLeod, Meunier, Michaud, Nicholson, Power (Saint-Jean-Ouest), Purdy, Rowe

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature

Orateur: L'hon. L.-René Beaudoin

AITKEN (Margaret). York-Humber	BRETON (Maurice). Joliette-L'Assomption-Montcalm
ANDERSON (Raymond Elmer). Norfolk	BRISSON (Lomer). Saguenay
APPLEWHAITE (Edward T.). Skeena	BROOKS (Alfred Johnson). Royal
ARGUE (Hazen Robert). Assiniboïa	BROWN (Donald Ferguson). Essex-Ouest
ARSENAULT (Bona). Bonaventure	BROWN (J. E.). Brantford
ASHBOURNE (T. G. W.). Grand-Falls-White-Bay-Labrador	BRUNEAU (Raymond). Glengarry-Prescott
	BRYCE (William). Selkirk
BALCER (Léon). Trois-Rivières	BRYSON (H. A.). Humboldt-Melfort
BALCOM (Samuel R.). Halifax	BUCHANAN (W. M.). Cap-Breton-Nord et Victoria
BARNETT (T. S.). Comox-Alberni	BYRNE (James A.). Kootenay-Est
BATTEN (H. M.). Humber-Saint-George's	CAMERON (Allan John Patrick). High Park
BEAUDOIN (l'hon. L.-René). Vaudreuil-Soulanges	CAMERON (Colin). Nanaïmo
BEAUDRY (Roland). Saint-Jacques	CAMPBELL (A. M.). The Battlefords
BELL (Thomas M.). Saint-Jean-Albert	CAMPNEY (l'hon. Ralph Osborne). Vancouver-Centre
BENIDICKSON (William Moore). Kenora-Rainy-River	CANNON (Charles). Îles-de-la-Madeleine
BENNETT (Colin Emerson). Grey-Nord	CARDIFF (Lewis Eston). Huron
BERTRAND (Lionel). Terrebonne	CARDIN (Lucien). Richelieu-Verchères
BLACKMORE (John H.). Lethbridge	CARON (Alexis). Hull
BLAIR (William Gourlay). Lanark	CARRICK (D. D.). Trinity
BLANCHETTE (J.-A.). Compton-Frontenac	CARTER (Chesley William). Burin-Burgeo
BOISVERT (Maurice). Nicolet-Yamaska	CASSELMAN (Arza Clair). Grenville-Dundas
BOIVIN (Marcel). Shefford	CASTLEDEN (G. H.). Yorkton
BONNIER (J.-Arsène). Saint-Henri	CAUCHON (Robert). Beauharnois-Salaberry
BOUCHER (Jean). Châteauguay-Huntingdon-Laprairie	CAVERS (Harry Peter). Lincoln
BOURGET (Maurice). Lévis	CHARLTON (John Alpheus). Brant-Haldimand
BOURQUE (Romuald). Outremont-Saint-Jean	CHURCHILL (Gordon). Winnipeg-Sud-Centre
	CLARK (Stuart Murray). Essex-Sud
	CLOUTIER (Armand). Drummond-Arthabaska

COLDWELL (M. J.). Rosetown-Biggar	GARSON (l'hon. Stuart Sinclair). Marquette
CRESTOHL (Leon David). Cartier	GAUTHIER (André). Lac-Saint-Jean
DECHÊNE (Joseph-Miville). Athabaska	GAUTHIER (J.-Léoda). Nickel-Belt
DECORE (John). Vegreville	GAUTHIER (Pierre). Portneuf
DEMERS (Léopold). Laval	GILLIS (Clarence). Cap-Breton-Sud
DENIS (Azellus). Saint-Denis	GINGRAS (Ernest-O.). Richmond-Wolfe
DESCHATELETS (J.-P.). Maisonneuve-Rosemont	GINGUES (Maurice). Sherbrooke
DESLIÈRES (Joseph-Léon). Brome-Missisquoi	GIRARD (Fernand). Lapointe
DICKEY (John H.). Halifax	GOODE (Thomas H.). Burnaby-Richmond
DIEFENBAKER (John George). Prince-Albert	GOUR (Joseph-Omer). Russell
DINSDALE (Walter Gilbert). Brandon-Souris	GOURD (David). Chapleau
DREW (l'hon. George Alexander). Carleton	GREEN (Howard Charles). Vancouver-Quadra
DUFRESNE (J.-Wilfrid). Québec-Ouest	GREGG (l'hon. Milton Fowler). York-Sunbury
DUMAS (Armand). Villeneuve	HABEL (J.-A.). Cochrane
DUPUIS (Hector). Sainte-Marie	HAHN (F. G. J.). New-Westminster
ELLIS (Claude). Regina	HAMILTON (John B.). York-Ouest
ENFIELD (F. A.). York-Scarborough	HAMILTON (W. M.). Notre-Dame-de-Grâce
EUDES (Raymond). Hochelaga	HANNA (R. F. L.). Edmonton-Strathcona
EYRE (Karl A.). Timmins	HANSELL (Ernest George). Macleod
FAIRCLOUGH (Ellen L.). Hamilton-Ouest	HARDIE (M. A.). Mackenzie-River
FAIREY (F. T.). Victoria (C.-B.)	HARKNESS (D. S.). Calgary-Nord
FERGUSON (Julian Harcourt). Simcoe-Nord	HARRIS (l'hon. Walter Edward). Grey-Bruce
FLEMING (Donald Methuen). Eglinton	HARRISON (John H.). Meadow-Lake
FOLLWELL (Frank S.). Hastings-Sud	HEALY (Thomas Patrick). Sainte-Anne
FONTAINE (Joseph). Saint-Hyacinthe-Bagot	HEES (George H.). Broadview
FORGIE (J. M.). Renfrew-Nord	HELLYER (Paul T.). Davenport
FRASER (Allan MacPherson). Saint-Jean-Est	HENDERSON (William James). Kingston
FRASER (Gordeon Knapman). Peterborough	HENRY (Charles J.). Rosedale
FULTON (Edmund Davie). Kamloops	HERRIDGE (Herbert Wilfred). Kootenay-Ouest
GAGNON (Paul-Edmond). Chicoutimi	HODGSON (Clayton Wesley). Victoria (Ont.)
GARDINER (le très hon. James Garfield). Melville	HOLLINGWORTH (A. H.). York-Centre
GARLAND (John Richard). Nipissing	HOLLOWACH (Ambrose). Edmonton-Est
	HOSKING (Henry Alfred). Wellington-Sud
	HOUCK (W. L.). Niagara-Falls

HOWE (le très hon. Clarence Decatur). Port-Arthur.	MACEachen (A. J.). Inverness-Richmond
HOWE (W. M.). Wellington-Huron	MACINNIS (Angus). Vancouver-Kingsway
HUFFMAN (E. B.). Kent (Ont.)	MACKENZIE (Hugh A.). Lambton-Kent
HUNTER (John William Gordon). Parkdale	MACLEAN (J. Angus). Queens
JAMES (John Mason). Durham	MACNAUGHT (John Watson). Prince
JOHNSON (W. M.). Kindersley	MACNAUGHTON (Alan Aylesworth). Mont-Royal
JOHNSTON (Charles Edward). Bow-River	MALTAIS (Auguste). Charlevoix
JONES (Owen L.). Okanagan-Boundary	MANG (H. P.). Qu'Appelle
JUTRAS (René-Norbert). Provencher	MARLER (l'hon. G.-C.). Saint-Antoine-Westmount
KICKHAM (Thomas Joseph). Kings	MARTIN (l'hon. Paul-Joseph-James). Essex-Est
KIRK (James Ralph). Antigonish-Guysborough	MASSÉ (Arthur). Kamouraska
KIRK (Thomas Andrew Murray). Shelburne-Yarmouth-Clare	MATHESON (N. A.). Queens
KNIGHT (Robert Ross). Saskatoon	McBAIN (James Alexander). Elgin
KNOWLES (Stanley Howard). Winnipeg-Nord-Centre	McCANN (l'hon. James J.). Renfrew-Sud
LACROIX (Wilfrid). Québec-Montmorency	McCUBBIN (Robert). Middlesex-Ouest
LAFLAMME (Ovide). Bellechasse	McCULLOCH (Henry Byron). Pictou
LAFONTAINE (Joseph). Mégantic	McCULLOUGH (E. G.). Moose-Mountain
LANGLOIS (Joseph). Berthier-Maskinongé-Delanaudière	McDONALD (Wilfred Kennedy). Parry-Sound-Muskoka
LANGLOIS (J.-G.-Léopold). Gaspé	McGREGOR (Robert Henry). York-Est
LAPOINTE (l'hon. Hugues). Lotbinière	McILRAITH (George James). Ottawa-Ouest
LAVIGNE (Albert (Peter)). Stormont	McIVOR (Daniel). Fort-William
LEBOE (B. R.). Cariboo	McLEOD (G. W.). Okanagan-Revelstoke
LEDUC (Edgar). Jacques-Cartier-Lasalle	McMILLAN (W. H.). Welland
LEDUC (Rodolphe). Gatineau	McWILLIAM (George Roy). Northumberland-Miramichi (N.-B.)
LEDUC (Yves). Verdun	MÉNARD (J.-Armand). Saint-Jean-Iberville-Napierville
LEFRANÇOIS (J.-Eugène). Laurier	MEUNIER (Adrien). Papineau
LEGARÉ (Gérard). Rimouski	MICHAUD (H.-J.). Kent (N.-B.)
LENNARD (Frank Exton). Wentworth	MICHENER (Roland). Saint-Paul's
LESAGE (l'hon. Jean). Montmagny-L'Islet	MITCHELL (D. R.). Sudbury
LOW (Solon Earl). Peace-River	MITCHELL (R. W.). London
LUSBY (A. R.). Cumberland	MONETTE (Marcel). Mercier
MACDONNELL (James MacKerras). Greenwood	MONTEITH (J. W.). Perth
	MONTGOMERY (Gage Workman). Victoria-Carleton (N.-B.)
	MURPHY (H. J.). Westmorland

MURPHY (Joseph Warner). Lambton-Ouest	ROBERTSON (Frederick Greystock). Northumberland (Ont.)
NESBITT (W. G.). Oxford	ROBICHAUD (H.-J.). Gloucester
NICHOLSON (A. M.). Mackenzie	ROBINSON (A. E.). Bruce
NICKLE (Carl O.). Calgary-Sud	ROBINSON (William Alfred). Simcoe-Est
NIXON (George Ewart). Algoma-Ouest	ROCHFORD (Joseph-Irénée). Champlain
NOWLAN (George Clyde). Digby-Annapolis-Kings	ROULEAU (Guy). Dollard
PALLET (John C.). Peel	ROWE (l'hon. William Earl). Dufferin-Simcoe
PATTERSON (A. B.). Fraser-Valley	ROY (Gustave). Labelle
PEARKE (George Randolph). Esquimalt-Saanich	ST-LAURENT (Jean-Paul). Témiscouata
PEARSON (l'hon. Lester Bowles). Algoma-Est	ST-LAURENT (le très hon. Louis-Stephen). Québec-Est
PERRON (Robert). Dorchester	SCHNEIDER (N. C.). Waterloo-Nord
PHILPOTT (Elmore). Vancouver-Sud	SHAW (Frederick Davis). Red-Deer
PICKERSGILL (l'hon. J. W.). Bonavista-Twillingate	SHIPLEY (Ann). Timiskaming
PINARD (l'hon. Roch). Chambly-Rouville	SIMMONS (James Aubrey). Yukon
POMMER (W. A.). Lisgar	SINCLAIR (l'hon. James). Coast-Capilano
POULIN (Raoul). Beauce	SMALL (R. H.). Danforth
POWER (Frank G.). Québec-Sud	SMITH (J. A.). Battle-River-Camrose
POWER (J. A.). Saint-Jean-Ouest	SMITH (John Eachern). York-Nord
PROUDFOOT (John Hugh). Pontiac-Témiscamingue	STANTON (Hayden). Leeds
PRUDHAM (l'hon. George). Edmonton-Ouest	STARR (Michael). Ontario
PURDY (G. T.). Colchester-Hants	STEWART (Alistair McLeod). Winnipeg-Nord
QUELCH (Victor). Acadia	STICK (Leonard T.). Trinity-Conception
RATELLE (J.-Georges). Lafontaine	STUART (Andrew Wesley). Charlotte
REA (Charles E.). Spadina	STUDER (Irvin William). Swift-Current-Maple-Creek
REGIER (Erhart). Burnaby-Coquitlam	THATCHER (Wilbert Ross). Moose-Jaw-Lake-Centre
REINKE (R. E.). Hamilton-Sud	THIBAUT (Léandre). Matapédia-Matane
RICHARD (Joseph-Adolphe). Saint-Maurice-Lafèche	THOMAS (Ray). Wetaskiwin
RICHARDSON (Claude S.). Saint-Laurent-Saint-Georges	¹⁾ TRAINOR (O. C.) Winnipeg-Sud
ROBERGE (Louis-Édouard). Stanstead	TUCKER (W. A.). Rosthern
	TUSTIN (George James). Prince-Edward-Lennox

¹⁾ Décédé le 28 novembre 1956.

VALOIS (Philippe). Argenteuil-Deux-Montagnes	WHITE (A. W. A.). Waterloo-Sud
VAN HORNE (Joseph Charles). Restigouche-Madawaska	WHITE (George Stanley). Hastings-Frontenac
VIAU (Fernand). Saint-Boniface	WHITE (Harry Oliver). Middlesex-Est
VILLENEUVE (Georges). Roberval	WINCH (Harold E.). Vancouver-Est
VINCENT (Auguste). Longueuil	WINTERS (l'hon. Robert Henry). Queens-Lunenburg
WEAVER (George Dyer). Churchill	WYLIE (William Duncan). Medicine-Hat
WEIR (William Gilbert). Portage-Neepawa	YUILL (Charles). Jasper-Edson
WESELAK (A. B.). Springfield	ZAPLITNY (F. S.). Dauphin

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS REPRÉSENTÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature

ACADIA. Quelch (Victor)	CALGARY-NORD. Harkness (Douglas Scott)
ALGOMA-EST. Pearson (l'hon. L. B.)	CALGARY-SUD. Nickle (Carl Olaf)
ALGOMA-OUEST. Nixon (George Ewart)	CAP-BRETON-NORD et VICTORIA. Buchanan (William Murdoch)
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH. Kirk (James Ralph)	CAP-BRETON-SUD. Gillis (Clarence)
ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES. Valois (Philippe)	CARIBOO. Leboe (Bert Raymond)
ASSINIBOÏA. Argue (Hazen Robert)	CARLETON. Drew (l'hon. George A.)
ATHABASKA. Dechêne (Joseph-Miville)	CARTIER. Crestohl (Leon David)
BATTLE-RIVER-CAMROSE. Smith (James Alexander)	CHAMBLY-ROUVILLE. Pinard (l'hon. Roch)
BEAUCE. Poulin (Raoul)	CHAMPLAIN. Rochefort (Joseph-I.)
BEAUHARNOIS-SALABERRY. Cauchon (Robert)	CHAPLEAU. Gourd (David)
BELLECHASSE. Laflamme (Ovide)	CHARLEVOIX. Maltais (Auguste)
BERTHIER-MASKINONGÉ-DELANAUDIÈRE. Lan- glois (Joseph)	CHARLOTTE. Stuart (Andrew Wesley)
BONAVENTURE. Arsenault (Bona)	CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON-LAPRAIRIE. Bou- cher (Jean)
BONAVISTA-TWILLINGATE. Pickersgill (l'hon. John W.)	CHICOUTIMI. Gagnon (Paul-Edmond)
BOW RIVER. Johnston (Charles Edward)	CHURCHILL. Weaver (George Dyer)
BRANDON-SOURIS. Dinsdale (Walter Gilbert)	COAST-CAPILANO. Sinclair (l'hon. James)
BRANTFORD. Brown (James E.)	COCHRANE. Habel (Joseph-A.)
BRANT-HALDIMAND. Charlton (John Alpheus)	COLCHESTER-HANTS. Purdy (Gordon Timlin)
BROADVIEW. Hees (George Harris)	COMOX-ALBERNI. Barnett (Thomas Speak- man)
BROME-MISSISQUOI. Deslières (Joseph-Léon)	COMPTON-FRONTENAC. Blanchette (Joseph- Adéodat)
BRUCE. Robinson (Andrew E.)	CUMBERLAND. Lusby (Azel Randolph)
BURIN-BURGEO. Carter (Chesley William)	DANFORTH. Small (Robert Hardy)
BURNABY-COQUITLAM. Regier (Erhart)	DAUPHIN. Zaplitny (Fred S.)
BURNABY-RICHMOND. Goode (Thomas H.)	DAVENPORT. Hellyer (Paul Theodore)
	DIGBY-ANNAPOLIS-KINGS. Nowlan (George Clyde)

DOLLARD. Rouleau (Guy)	HASTINGS-SUD. Follwell (Frank S.)
DORCHESTER. Perron (Robert)	HIGH-PARK. Cameron (Alan John Patrick)
DRUMMOND-ARTHABASKA. Cloutier (Armand)	HOCHELAGA. Eudes (Raymond)
DUFFERIN-SIMCOE. Rowe (l'hon. Wm. Earl)	HULL. Caron (Alexis)
DURHAM. James (John Mason)	HUMBER-ST. GEORGE'S. Batten (Herman N.)
EDMONTON-EST. Holowach (Ambrose)	HUMBOLDT-MELFORT. Bryson (Hugh Alexander)
EDMONTON-OUEST. Prudham (l'hon. George)	HURON. Cardiff (Lewis Elston)
EDMONTON-STRATHCONA. Hanna (Richard Francis L.)	ÎLES-DE-LA-MADELEINE. Cannon (Charles-Arthur-Dumoulin)
EGLINTON. Fleming (Donald Methuen)	INVERNESS-RICHMOND. MacEachen (Allan Joseph)
ELGIN. McBain (James Alexander)	JACQUES-CARTIER-LASALLE. Leduc (Edgar)
ESQUIMALT-SAANICH. Pearkes (George Randolph)	JASPER-EDSON. Yuill (Charles)
ESSEX-EST. Martin (l'hon. Paul)	JOLIETTE-L'ASSOMPTION-MONTCALM. Breton (Maurice)
ESSEX-OUEST. Brown (Donald Ferguson)	KAMLOOPS. Fulton (Edmund Davie)
ESSEX-SUD. Clark (Stuart Murray)	KAMOURASKA. Massé (Arthur)
FORT-WILLIAM. McIvor (Dan)	KENORA-RAINY-RIVER. Benidickson (Wm. Moore)
FRASER-VALLEY. Patterson (Alexander Bell)	KENT (N.-B.). Michaud (Hervé-J.)
GASPÉ. Langlois (J.-G.-Léopold)	KENT (Ont.). Huffman (Edward Blake)
GATINEAU. Leduc (Rodolphe)	KINDERSLEY. Johnson (Willis Merwyn)
GLENGARRY-PRESCOTT. Bruneau (Raymond)	KINGS. Kickham (Thomas Joseph)
GLOUCESTER. Robichaud (Hedard-J.)	KINGSTON. Henderson (William James)
GRAND-FALLS-WHITE-BAY-LABRADOR. Ashbourne (Thomas Gordon Wm.)	KOOTENAY-EST. Byrne (James A.)
GREENWOOD. Macdonnell (Jas. MacKerras)	KOOTENAY-OUEST. Herridge (Herbert Wilfred)
GRENVILLE-DUNDAS. Casselman (Arza Clair)	LABELLE. Roy (Gustave)
GREY-BRUCE. Harris (l'hon. Walter Edward)	LAC-SAINT-JEAN. Gauthier (André)
GREY-NORD. Bennett (Colin Emerson)	LAFONTAINE. Ratelle (J.-Georges)
HALIFAX. { Dickey (John H.)	LAMBTON-KENT. MacKenzie (Hugh Alexander)
{ Balcom (Samuel Rosborough)	LAMBTON-OUEST. Murphy (Joseph Warner)
¹⁾ HALTON.	LANARK. Blair (Wm. Gourlay)
²⁾ HAMILTON-EST.	LAPOINTE. Girard (Fernand)
HAMILTON-OUEST. Fairclough (M ^{me} Ellen Louks)	
HAMILTON-SUD. Reinke (Russell Earl)	
HASTINGS-FRONTENAC. White (George Stanley)	

¹⁾ Comté vacant depuis le décès de M^{lle} M. Sybil Bennett.

²⁾ Comté vacant depuis le décès de M. Thomas Hambly Ross.

LAURIER. Lefrançois (J.-Eugène)	NORTHUMBERLAND (Ont.). Robertson (Frederick Greystock)
LAVAL. Demers (Léopold)	NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI. McWilliam (George Roy)
LEEDS. Stanton (Hayden)	NOTRE-DAME-DE-GRÂCE. Hamilton (Wm. McLean)
LETHBRIDGE. Blackmore (John Horne)	OKANAGAN-BOUNDARY. Jones (Owen L.)
LÉVIS. Bourget (Maurice)	OKANAGAN-REVELSTOKE. McLeod (George William)
LINCOLN. Cavers (Harry Peter)	ONTARIO. Starr (Michael)
LISGAR. Pommer (Wm. Albert)	OTTAWA-EST. Richard (Jean-Thomas)
LONDON. Mitchell (Robert Weld)	OTTAWA-OUEST. McIlraith (George-James)
LONGUEUIL. Vincent (Auguste)	OUTREMONT-SAINT-JEAN. Bourque (Romuald)
LOTBINIÈRE. Lapointe (l'hon. Hugues)	OXFORD. Nesbitt (Wallace Bickford)
MACKENZIE. Nicholson (Alexander M.)	PAPINEAU. Meunier (J.-Adrien)
MACKENZIE-RIVER. Hardie (Mervyn Arthur)	PARKDALE. Hunter (John William Gordon)
MACLEOD. Hansell (Ernest George)	PARRY-SOUND-MUSKOKA. McDonald (Wilfred)
MAISONNEUVE-ROSEMONT. Deschatelets (J.-P.)	PEACE-RIVER. Low (Solon Earl)
MARQUETTE. Garson (l'hon. Stuart S.)	PEEL. Pallett (John C.)
MATAPÉDIA-MATANE. Thibault (Léandre)	PERTH. Monteith (Jay Waldo)
MEADOW-LAKE. Harrison (John Hornby)	PETERBOROUGH. Fraser (Gordon Knapman)
MEDICINE-HAT. Wylie (Wm. Duncan)	PICTOU. McCulloch (Henry Byron)
MÉGANTIC. Lafontaine (Joseph)	PONTIAC-TÉMISCAMINGUE. Proudfoot (John Hugh)
MELVILLE. Gardiner (le très hon. James G.)	PORTAGE-NEEPAWA. Weir (William Gilbert)
MERCIER. Monette (Marcel)	PORT-ARTHUR. Howe (le très hon. C. D.)
MIDDLESEX-EST. White (Harry Oliver)	PORTNEUF. Gauthier (Pierre)
MIDDLESEX-OUEST. McCubbin (Robert)	PRINCE. MacNaught (John Watson)
MONTMAGNY-L'ISLET. Lesage (l'hon. Jean)	PRINCE-ALBERT. Diefenbaker (John George)
MONT-ROYAL. Macnaughton (Alan Aylesworth)	PRINCE-EDWARD-LENNOX. Tustin (George James)
MOOSE-JAW-LAKE-CENTRE. Thatcher (Wilbert Ross)	PROVENCHER. Jutras (René-Norbert)
MOOSE-MOUNTAIN. McCullough (Edward G.)	QU'APPELLE. Mang (Henry Philip)
NANAÏMO. Cameron (Colin)	QUÉBEC-EST. St-Laurent (le très hon. Louis-S.)
NEW-WESTMINSTER. Hahn (Frederick G. J.)	
NIAGARA-FALLS. Houck (Wm. Limburg)	
NICKEL-BELT. Gauthier (J.-Léoda)	
NICOLET-YAMASKA. Boisvert (Maurice)	
NIPISSING. Garland (John Richard)	
NORFOLK. Anderson (Raymond Elmer)	

QUÉBEC-MONTMORENCY. LaCroix (Wilfrid)	ST. PAUL'S. Michener (Roland)
QUÉBEC-OUEST. Dufresne (J.-Wilfrid)	SAINTE-ANNE. Healy (Thomas Patrick)
QUÉBEC-SUD. Power (Frank G.)	SAINTE-MARIE. Dupuis (Hector)
QUEENS. { Maclean (J. Angus) (Matheson (Neil Alexander))	SASKATOON. Knight (Robert Ross)
QUEENS-LUNENBURG. Winters (l'hon. R. H.)	SELKIRK. Bryce (Wm. Scottie)
RED-DEER. Shaw (Frederick Davis)	SHEFFORD. Boivin (Marcel)
REGINA-CITY. Ellis (Alfred Claude)	SHELBURNE-YARMOUTH-CLARE. Kirk (Thomas Andrew M.)
RENFREW-NORD. Forgie (James Moffat)	SHERBROOKE. Gingues (Maurice)
RENFREW-SUD. McCann (l'hon. James Joseph)	SIMCOE-EST. Robinson (William Alfred)
RESTIGOUCHE-MADAWASKA. Van Horne (Joseph Charles)	SIMCOE-NORD. Ferguson (Julian Harcourt)
RICHELIEU-VERCHÈRES. Cardin (L.-J.-Lucien)	SKEENA. Applewhaite (Edward T.)
RICHMOND-WOLFE. Gingras (Ernest-O.)	SPADINA. Rea (Charles E.)
RIMOUSKI. Legaré (Gérard)	SPRINGFIELD. Weselak (Anton Bernard)
ROBERVAL. Villeneuve (Georges)	STANSTEAD. Roberge (Louis-Édouard)
ROSEDALE. Henry (Charles)	STORMONT. Lavigne (Albert (Peter))
ROSETOWN-BIGGAR. Coldwell (M. J.)	SUDBURY. Mitchell (David Rodger)
ROSTERN. Tucker (Walter A.)	SWIFT-CURRENT-MAPLE-CREEK. Studer (Irvin William)
ROYAL. Brooks (Alfred Johnson)	
RUSSELL. Gour (Joseph-Omer)	TÉMISCOUATA. St-Laurent (Jean-Paul)
SAGUENAY. Brisson (Lomer)	TERREBONNE. Bertrand (Lionel)
SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT. Marler (l'hon. George Carlyle)	THE BATTLEFORDS. Campbell (Alexander Maxwell)
SAINT-BONIFACE. Viau (Fernand)	TIMISKAMING. Shipley (M ^{me} Marie Ann)
SAINT-DENIS. Denis (Azellus)	TIMMINS. Eyre (Karl Arliss)
SAINT-HENRI. Bonnier (Joseph-Arsène)	TRINITY. Carrick (Donald D.)
SAINT-HYACINTHE-BAGOT. Fontaine (Joseph)	TRINITY-CONCEPTION. Stick (Leonard T.)
SAINT-JACQUES. Beaudry (Roland)	TROIS-RIVIÈRES. Balcer (Léon)
SAINT-JEAN-ALBERT. Bell (Thomas Miller)	
SAINT-JEAN-EST. Fraser (Allan MacPherson)	³⁾ VANCOUVER-BURRARD.
SAINT-JEAN-IBERVILLE-NAPIERVILLE. Ménard (J.-Armand)	VANCOUVER-CENTRE. Campney (l'hon. Ralph Osborne)
SAINT-JEAN-OUEST. Power (James Augustine)	VANCOUVER-EST. Winch (Harold Edward)
SAINT-LAURENT-SAINT-GEORGES. Richardson Claude S.)	VANCOUVER-KINGSWAY. MacInnis (Angus)
SAINT-MAURICE-LAFLÈCHE. Richard (Joseph-Adolphe)	VANCOUVER-QUADRA. Green (Howard Charles)
	VANCOUVER-SUD. Philpott (Elmore)

³⁾ Comté vacant depuis le décès de M. John Lorne MacDougall.

VAUDREUIL-SOULANGES. Beaudoin (l'hon. Louis-René)	WETASKIWIN. (Thomas (Ray))
VEGREVILLE. Decore (John)	WINNIPEG-NORD. Stewart (Alistair McLeod)
VERDUN. Leduc (Yves)	WINNIPEG-NORD-CENTRE. Knowles (Stanley Howard)
VICTORIA (C.-B.). Fairey (Francis Thrower)	⁴⁾ WINNIPEG-SUD. Trainor (Owen C.)
VICTORIA (Ont.). Hodgson (Clayton Wesley)	WINNIPEG-SUD-CENTRE. Churchill (Gordon)
VICTORIA-CARLETON. Montgomery (Gage Workman)	YORK-CENTRE. Hollingworth (Allan H.)
VILLENEUVE. Dumas (Armand)	YORK-EST. McGregor (Robert Henry)
WATERLOO-NORD. Schneider (Norman C.)	YORK-HUMBER. Aitken (M ^{lle} Margaret)
WATERLOO-SUD. White (Arthur W. A.)	YORK-NORD. Smith (John Eachern)
WELLAND. McMillan (William Hector)	YORK-OUEST. Hamilton (John Borden)
WELLINGTON-HURON. Howe (William Marvin)	YORK-SCARBOROUGH. Enfield (Frank A.)
WELLINGTON-SUD. Hosking (Henry Alfred)	⁵⁾ YORK-SUD.
WENTWORTH. Lennard (Frank Exton)	YORK-SUNBURY. Gregg (l'hon. Milton F.)
WESTMORLAND. Murphy (Henry J.)	YORKTON. Castleden (George Hugh)
	YUKON. Simmons (James Aubrey)

⁴⁾ Décédé le 28 novembre 1956.

⁵⁾ Comté vacant depuis le décès de M. Joseph Wm. Noseworthy.

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable L.-René Beaudoin, Orateur

Le lundi 26 novembre 1956

OUVERTURE DE LA QUATRIÈME SESSION (SPÉCIALE) DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui avait été prorogé le 14 août 1956, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la Chambre du Sénat à deux heures et demie de l'après-midi aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session spéciale du Parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent à la salle des délibérations du Sénat. A leur retour:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les er-

reurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués maintenant, en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

ÉLOGES FUNÈBRES

FEU M^{11e} SYBIL BENNETT—FEU M. THOMAS H. ROSS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, jusqu'à ces tout derniers temps, nous avons tout lieu d'espérer que la prochaine session du Parlement pourrait s'ouvrir sans que nous ayons à déplorer la disparition d'un seul des députés. C'est alors avec un profond regret que nous avons appris le décès de deux de nos estimés collègues, M^{11e} Sybil Bennett, le 12 novembre, et M. Tom Ross, le 20 novembre.

Malheureusement, M^{11e} Bennett a été souffrante pour ainsi dire depuis le début de sa carrière parlementaire et c'est uniquement grâce à son courage, qui mérite bien le qualificatif d'héroïque, qu'elle a pu continuer à assumer ses fonctions publiques. Quand elle est revenue à la Chambre, en mai dernier,

nous espérons tous qu'elle avait recouvré la santé et qu'elle pourrait prendre une part plus active à nos délibérations.

M^{lle} Bennett descendait, par son père ainsi que par sa mère, de Loyalistes Unis de l'Empire, et c'est une descendance dont elle était fière. C'est à juste titre également qu'elle se réclamait de liens de parenté avec un ancien premier ministre du Canada, le très honorable R. B. Bennett.

M^{lle} Bennett a été élue aux élections générales de 1953 dans la circonscription d'Halton; lorsque le Parlement s'est réuni plus tard cette année-là, nous avons tous été heureux d'accueillir parmi nous une autre honorable représentante, d'autant plus qu'elle s'était déjà acquis une excellente réputation à titre de membre du barreau et qu'elle avait manifesté beaucoup d'intérêt pour le bien-être de ses compatriotes.

Le décès de Tom Ross a aussi attristé tous ses amis,—il en avait beaucoup,—tant à la Chambre qu'ailleurs. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes aux élections générales de 1940 dans la circonscription d'Hamilton-Est; depuis ce temps, il n'a jamais été défait. Sa mission dans la vie semblait être de se faire des amis, ce qui lui était très facile à cause de sa personnalité et de sa vaste expérience dans le domaine des relations publiques.

Il était né à Woodstock, en Ontario, à un endroit où beaucoup de nouveaux Canadiens se sont établis; par suite de ses contacts quotidiens avec eux, il s'est dès le début intéressé vivement et sincèrement à leur bien-être. Il les a aidés à jouer un rôle très important dans la vie économique et culturelle du Canada et il n'a jamais cessé de se faire leur porte-parole.

S'il est vrai que Tom Ross ne participait pas aussi souvent que d'autres aux débats de la Chambre, sa longue expérience parlementaire lui a permis de rendre des services très précieux au sein de nombreux comités de la Chambre et il a toujours servi son pays et ses commettants avec le plus grand dévouement et la plus grande sincérité.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr de parler au nom de tous les membres de la Chambre quand je dis que nous garderons de ces deux honorables députés un souvenir d'affection et de respect et quand j'exprime nos sincères condoléances à M^{me} Ross et à M. Arnold Bennett, frère de feu l'honorable représentante d'Halton.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'associer au premier ministre (M. St-Laurent) et d'offrir mes condoléances à la famille et aux amis des deux représentants décédés, que j'avais l'honneur de connaître depuis des années.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Comme l'a si bien dit le premier ministre, M^{lle} Bennett jouait un rôle très actif dans beaucoup de nos mouvements. Il y a quelques années, elle était la présidente de l'Association des femmes conservatrices du Canada. Elle a été la première femme, je crois, nommée conseiller de la reine. Elle faisait partie de l'association féminine du barreau. L'avocate était tenue en haute estime dans son milieu. Je crois qu'elle a été la première femme à exercer le droit dans une région rurale de l'Ontario.

Comme l'a dit le premier ministre, elle a fait preuve d'un courage héroïque depuis les tout premiers jours de ses études universitaires jusqu'à la situation de marque qu'elle s'est méritée dans sa profession. Ces dernières années, elle était malade mais bien peu de personnes le savaient. On me dit que ceux qui étaient le plus près d'elle, tant de sa famille que des cercles politiques de sa circonscription, ne l'ont jamais entendu se plaindre. Tant qu'elle a gardé sa connaissance, elle n'a cessé de s'intéresser aux affaires de sa circonscription. Elle participait activement aux œuvres religieuses et sociales de sa collectivité.

Le décès de M^{lle} Sybil Bennett laissera un grand vide dans le comté d'Halton, surtout à Georgetown où elle exerçait sa profession. Elle manquera beaucoup à son frère et à ses proches parents et de même au parti auquel elle appartenait et qu'elle a servi si bien et avec tant de compétence.

Je sais que tous les membres de notre parti et, comme l'a dit le premier ministre, tous les membres de la Chambre, se joignent à nous pour exprimer à son frère et à ses proches nos sincères condoléances et nos respectueux hommages pour sa fidélité au devoir.

J'ai eu le bonheur de connaître M. Tom Ross pendant de nombreuses années, avant même qu'il devint membre de la Chambre des communes en 1940. C'était un député très aimable qui comptait de nombreux amis des deux côtés de la Chambre. Il participait à presque toutes les formes d'activité à Hamilton et ailleurs. Il ne manquait jamais l'occasion de dire un bon mot en faveur d'Hamilton et l'intérêt qu'il portait aux événements sportifs et autres l'avait fait connaître de tous, jeunes et vieux, comme un homme dont le commerce était agréable à un grand nombre.

Il manquera beaucoup à la Chambre et, je le sais, à la région d'Hamilton. Je me joins au premier ministre pour présenter à M^{me} Ross et aux membres de la famille, de même qu'à sa circonscription et à son parti, les condoléances de notre parti et, j'en suis sûr, de tous les membres de la Chambre.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, comme vient de le dire le premier ministre (M. St-Laurent), nous avons

tous espéré qu'à l'ouverture de la présente session, nous ne serions pas dans la triste obligation de constater la disparition de quelques-uns d'entre nous. Il va de soi que nous faisons nôtres les sentiments de ceux qui viennent d'exprimer ici leurs condoléances aux amis et parents de M^{lle} Bennett et à la famille de M. Ross. Notre sympathie va aussi au parti libéral, qui vient de perdre un de ses députés, et au parti conservateur, à qui la disparition de M^{lle} Bennett enlève un membre qui était en même temps une très charmante femme.

On a déjà dit de M. Ross que tous ici reconnaissaient son caractère particulièrement amical, la complaisance qui le disposait sans cesse à rendre service à quiconque pouvait avoir besoin de lui. Qu'on me permette d'ajouter, au nom de mes collègues, combien nous étions sensibles à l'accueil qu'il ne manquait jamais de réserver à ceux qui, sans partager ses sentiments politiques, ne lui en témoignaient pas moins le plus grand respect.

Nouvelle venue à la Chambre, M^{lle} Bennett y apportait son charme. Le premier ministre rappelait qu'elle était déjà fort atteinte dès le mois de mai. Je n'avais pas été sans m'en rendre compte à l'époque, et je lui en avais même fait la remarque. Elle m'avait alors répondu qu'elle se portait beaucoup mieux. C'est pourquoi j'ai été particulièrement navré de la nouvelle de sa mort. Nous faisons nôtres les condoléances exprimées par le premier ministre et le chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe).

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, notre groupe s'associe aux hommages que les préopinants viennent de rendre à ces deux anciens députés. Je ne connaissais pas M^{lle} Bennett depuis longtemps. Elle était nouvelle venue à la Chambre mais il est évident que c'était une grande dame, qui se comportait ici de façon toujours agréable. Elle a été malade presque tout le temps qu'elle a passé à la Chambre et j'étais édifié de voir comme elle supportait bien ses souffrances sans se plaindre et j'admirais le calme et la patience avec lesquels elle acceptait ses peines. Nous avons le sentiment que sa mort cause une grande perte à la Chambre et, naturellement, nous exprimons nos condoléances à sa famille et à ses amis, ainsi qu'au parti conservateur qui vient de perdre en elle une si digne représentante.

J'ai aussi appris avec beaucoup de peine la mort de mon ami, Tom Ross. C'était un homme sympathique, qui s'intéressait à une multitude de choses. Je crois que Tom avait découvert le secret d'une existence vraiment variée. Pendant les années que je l'ai connu, j'ai constaté que, selon lui, tout le secret de l'existence, c'était de s'intéresser passionné-

ment à une chose, et de porter un certain intérêt à mille autres. M. Ross s'intéressait vivement aux nouveaux députés, les invitait un après l'autre à venir dans sa circonscription. Son but, en cela, était double. Autant que je me rappelle, l'un de ses objectifs était de faire saisir aux députés les belles choses de sa circonscription et l'autre, d'entrer en relations avec ces députés et permettre à ses commettants de les connaître.

J'ai eu l'avantage de me rendre dans la circonscription du député défunt. J'ai joui, non seulement de ce que j'y ai vu, mais aussi de l'excellente hospitalité que m'ont accordée M. et M^{me} Ross. Je les comptais au nombre de mes meilleurs amis et je tiens, moi aussi, à dire que je regrette la disparition de notre collègue. J'offre nos vives condoléances à M^{me} Ross, au parti libéral également qui perd l'un de ses fervents appuis et un excellent député.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

REGRET DE L'ABSENCE DE L'ANCIEN CHEF DE L'OPPOSITION

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est un autre fait qui, aujourd'hui, nous attriste tous: c'est de ne pas voir à sa place habituelle à la Chambre l'ancien chef de l'opposition officielle. Nous avons tous été peinés d'apprendre, voici plusieurs semaines, que son état de santé était tel, qu'il se proposait de demander à ses adeptes de le dégager des lourdes responsabilités de la direction de son parti. Je ne dis rien là-dessus, la question n'ayant pas encore été envisagée par les membres de ce parti, quoique, si je ne m'abuse, elle doit être dans un avenir assez rapproché.

Mais je tiens à consigner au compte rendu l'émoi que nous avons tous éprouvé quand nous avons appris que M. George Drew allait non pas cesser, nous l'espérions bien, mais interrompre les services qu'il rend à la nation canadienne. J'espère qu'il ne s'agit que d'une interruption provisoire et que les circonstances seront telles, qu'il pourra, pendant de nombreuses années encore, contribuer, comme il l'a fait par le passé, au progrès de la chose publique dans notre pays. Je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en disant à nos honorables amis de l'opposition officielle que nous sympathisons avec eux à l'égard de la circonstance qui a obligé M. Drew à envisager la ligne de conduite qu'il a proposé de soumettre à ses partisans.

Il est malheureux qu'en ces jours pénibles M. Drew ne soit pas le seul qui ait dépensé ses énergies, jusqu'à la limite, au

service de ses concitoyens. Je suis sûr que nous avons tous été attristés d'apprendre que sir Anthony Eden avait été aussi contraint de prendre un assez long repos à un moment où nous savons tous avec quelle ardeur il aurait désiré continuer de partager la responsabilité des décisions que la situation mondiale exige à l'heure actuelle.

Nous nous réjouissons de ce que M. Drew ait une si splendide convalescence. J'ai eu le plaisir de le voir quelques minutes l'autre jour et de lui exprimer mon souhait sincère que son état réponde aux apparences. C'est mon espoir et l'espoir de tous mes collègues pour l'avenir de l'honorable député, et nous nous réjouissons certainement avec tous ses amis au sein des autres partis du pays lorsque les circonstances lui permettront, sans qu'il s'écarte trop sensiblement des avis de ses médecins, de reprendre son activité dans la vie publique au Canada.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que le premier ministre (M. St-Laurent) a dit qu'il parlait au nom de tous ceux qui l'entourent, de ses collègues. Je puis l'assurer que, lorsqu'il a exprimé sa sympathie à l'opposition officielle en raison de l'absence de la Chambre, pour le moment du moins, du chef de l'opposition, il s'est exprimé au nom de nous tous à la Chambre, indépendamment de l'endroit où nous siégeons.

La mauvaise santé de M. Drew est évidemment une tragédie personnelle, en raison du poste qu'il occupait et des services qu'il a rendus. Même si j'ai souvent différé d'avis avec lui, je le considérais néanmoins comme un brillant opposant, comme quelqu'un qui pouvait très souvent aller au cœur d'un problème et le discuter du point de vue de ceux qui l'entouraient. Je sais que cela doit être un coup très pénible pour eux.

Je n'ignore pas, dois-je dire également, le rôle que M^{me} Drew a joué dans les affaires publiques de notre pays et je sais que ce devait être un dur coup, dans les circonstances, pour elle qui a été une charmante hôtesse, une personnalité qui a beaucoup contribué à rehausser le poste de chef de l'opposition dans tout notre pays. Monsieur l'Orateur, nous déplorons cet événement. J'espère, avec le premier ministre (M. St-Laurent), que M. Drew recouvrera parfaitement sa santé et sa vigueur et pourra continuer pendant de nombreuses années encore de rendre service sous une forme ou sous une autre à la population du Canada.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le chef intérimaire du parti conservateur, avant de prendre lui-même la parole, me permettra de dire que

[Le très hon. M. St-Laurent.]

notre groupe souscrit chaleureusement à ce que le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef du parti cécéliste ont dit au sujet du chef de l'opposition. Nous tenons à déclarer que nous trouvons extrêmement regrettable que M. Drew ait dû songer à résigner ses importantes fonctions par suite des rudes atteintes qu'elles ont portées à sa vigueur et à sa santé. Nous n'oublions pas non plus le rôle que M^{me} Drew a joué, comme on l'a dit fort justement, et la collaboration qu'elle a apportée au travail accompli par M. Drew.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme l'ont dit l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et l'honorable député qui vient de reprendre son siège, il n'y a pas grand chose à ajouter car le premier ministre a parlé en notre nom à tous. Au nom de l'opposition, je tiens à dire que j'apprécie à leur valeur les paroles qu'ont prononcées aujourd'hui le premier ministre et quelques membres des autres partis. Par bonheur, il y a un courant de sympathie qui nous rend sensibles aux problèmes des uns et des autres; c'est là l'une des heureuses traditions de la vie publique. M. et M^{me} Drew ont donné beaucoup d'eux-mêmes aux affaires publiques du Canada. Nul n'était plus attaché à sa tâche que M. Drew. Depuis les jeunes années de son adolescence, il s'est exercé à presque toutes les tâches: service militaire outre-mer, activité municipale, poste de premier ministre d'une province et chef de l'opposition à la Chambre des communes depuis des années. Malgré la grande force dont il semble apparemment doué, avec les années il a semblé se donner davantage à sa tâche au lieu de diminuer son effort comme il faudrait s'y attendre à mesure qu'on approche de son crépuscule. L'honorable George Drew avait beaucoup d'énergie et il en a consacré une bonne part à la cause publique. Je sais que sa femme et lui sont très sensibles à la sympathie que leur ont exprimée en cette enceinte le premier ministre et d'autres députés. Je me ferai un plaisir de leur transmettre ces témoignages.

J'espère aussi, avec le premier ministre, que M. Drew pourra encore rendre service dans d'autres domaines importants. Je puis également vous assurer, monsieur l'Orateur, comme l'a dit le premier ministre, qu'il recouvre rapidement sa vigueur. Il a bonne mine et selon toute apparence il pourra bientôt reprendre un rôle important dans la vie publique au Canada. Je suis sûr que sa vaste expérience lui permettrait de remplir à l'avenir de très importantes fonctions. Comme l'a dit l'honorable préopinant, j'espère qu'il jouira pendant de longues années de la vigueur néces-

saire pour se consacrer au service du public, tâche qui semble avoir toujours été le rêve de sa vie.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION COMPORTANT EXAMEN PLUS TARD CE JOUR

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas que des événements qui nous causent un réel chagrin, mais nous avons ou nous devons avoir l'honneur, nous l'aurons à un autre moment, de saluer la présence d'un collègue distingué du Commonwealth. Je sais que sa présence ici réjouira tout le monde. Si la Chambre m'y autorise, je propose maintenant, avec l'appui de l'honorable député de Port-Arthur (M. Howe):

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit étudié plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

FORCE D'URGENCE—DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, si la Chambre m'y autorise, déposer des exemplaires en français et en anglais du décret du conseil C. P. 1956/1712, du 20 novembre 1956, relatif à la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient.

(Voir à la page 108 le texte du décret du conseil.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

COMITÉS DES SUBSIDES—DES VOIES ET MOYENS— PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu que la Chambre est saisie du discours du trône et du décret du conseil en question, je demande à proposer, comme j'ai eu l'honneur de le faire à la session spéciale de 1951, certains adoucissements à des articles du Règlement de la Chambre pour nous permettre de débattre la situation. La motion, qui est sensiblement la même que la Chambre a acceptée en 1951, est la suivante:

M. Knowles: En 1950.

Le très hon. M. St-Laurent: Oui, en 1950. La motion est la suivante:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, en vue d'étudier l'à-propos d'accorder des subsides à Sa Majesté et qu'elle se forme aussi en comité en vue d'étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Que M. Edward T. Applewhaite, représentant la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

M. l'Orateur: Le très hon. Monsieur St-Laurent propose, appuyé par l'honorable député de Port-Arthur (M. Howe):

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme, à la prochaine séance plus tard aujourd'hui...

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Votre Honneur aurait-il l'obligeance de retrancher les mots "plus tard aujourd'hui"? Je pense que ce serait plutôt à la prochaine séance de la Chambre; c'est là une expression imprécise qui signifie tout simplement: lorsqu'il sera possible d'atteindre cet article du programme après la présente séance de la Chambre.

M. l'Orateur: Alors la motion se lirait ainsi:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, en vue d'étudier l'à-propos d'accorder des subsides à Sa Majesté et qu'elle se forme aussi en comité en vue d'étudier les voies et moyens d'obtenir des subsides à accorder à Sa Majesté;

Il y a ensuite un deuxième paragraphe. Le premier ministre désire-t-il combiner les deux questions en une seule motion, ou préfère-t-il présenter deux motions différentes?

Le très hon. M. St-Laurent: Si Votre Honneur estime qu'il serait préférable de présenter les deux paragraphes séparément, je n'y vois aucun inconvénient. Tout ce qu'on désire, c'est constituer le comité des voies et moyens de façon qu'il puisse être saisi en temps utile d'un message à Son Excellence relatif aux crédits demandés, et s'en occuper normalement lorsque nous en serons là.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru qu'il y aurait avis de motion. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'on trouve trop à redire à cette façon de faire. Il s'agit simplement de constituer le comité, n'est-ce pas?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est cela.

L'hon. M. Rowe: Il est donc entendu que nous passerons demain au discours du trône?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, nous discuterons cet après-midi même le discours du trône. Le Gouvernement ne se propose nullement d'empêcher les honorables députés de parler du discours du trône, si tel est leur désir. Nous espérons que la Chambre préférerait mener tout le débat lors de l'examen du crédit, mais si cette façon de faire ne lui convient pas, nous n'insisterons pas du tout: nous ne voulons obliger personne à accepter cette procédure.

M. Fleming: Puis-je demander au premier ministre si cela veut dire que le Gouvernement ne cherchera pas à constituer la Chambre en comité des voies et moyens avant que

la Chambre ait donné à entendre qu'elle en a terminé avec le débat sur l'Adresse, ou qu'elle ait, à l'unanimité, approuvé une autre façon de faire?

Le très hon. M. St-Laurent: Nous verrons quelle tournure prendra le débat. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire qu'un discours du trône pas plus long que celui que nous avons entendu cet après-midi donne lieu à un débat de dix jours. Il me semble que ce n'est pas nécessaire. A mon avis, il y a, en ce moment, des questions plus graves à discuter que la procédure. Je pense que tous les députés veulent en venir au point de décider si la Chambre autorisera le Gouvernement à donner suite à la décision prise dans le décret que je viens de déposer. Nous verrons comment marcheront les travaux. Nous ne voulons pas précipiter les choses et nous voulons procéder de façon à satisfaire à ce que nous croyons être la volonté du pays, c'est-à-dire que le Parlement, après avoir bien examiné la question, se prononce sur la conduite du Gouvernement quand il a adopté le décret qui vient d'être déposé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1956-1957

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un autre cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1957. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message qui est alors renvoyé au comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

HEURES DE SÉANCE ET SUSPENSION DE CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant présenter l'autre partie de la motion dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a trait au Règlement de la Chambre durant cette session que j'appellerais spéciale ou d'urgence. Voici:

Que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que la Chambre siège tous les jours, sauf le dimanche, et que les articles 2 et 6 du Règlement soient suspendus à cet égard.

2. Que, jusqu'à ce que soient terminées les délibérations sur le bill des subsides, les heures de séance, chaque jour, soient de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de 2 heures et demie à 6 heures et de 8 heures à

10 heures du soir; que les mesures du Gouvernement aient priorité sur toutes les affaires, sauf les affaires courantes, les avis de motion tendant au dépôt de documents et les questions; et que les dispositions des articles 2, 6 et 15 du Règlement soient suspendues à cet égard.

3. Que soient suspendues les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 du Règlement qui régissent la présentation, l'impression et l'étude des avis de motion et des bills d'initiative parlementaire.

4. Que soient suspendues les dispositions de l'article 42 du Règlement qui exigent le consentement unanime pour la présentation d'une motion dans un cas de nécessité urgente et immédiate.

5. Que soit suspendu l'article 65 du Règlement qui régit la nomination des comités permanents.

6. Que soient suspendues les dispositions des articles 75 et 78 du Règlement qui empêchent les bills de franchir plus d'une étape à chaque séance.

7. Que soient suspendues les dispositions des articles 81, 85 et 120 qui régissent la présentation de certains rapports et l'impression et la distribution d'une liste des documents statutaires.

C'est la motion qui a été présentée à la session spéciale où nous nous sommes occupés de la grève des chemins de fer. Ceux qui étaient ici se rappelleront que nous avons pu nous occuper de façon raisonnable et sérieuse de la question que la Chambre avait à envisager. Je puis ajouter ici que le Gouvernement n'a pas l'intention de présenter d'autres mesures que ce bill des subsides, à moins, cela va de soi, qu'il ne survienne quelque chose d'imprévu.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est beaucoup nous demander. Nous pourrions peut-être avoir jusqu'à demain pour examiner la motion; nous la considérerions aujourd'hui comme un avis de motion.

Le très hon. M. St-Laurent: Si les députés estiment qu'ils doivent en prendre connaissance et s'assurer qu'elle ne va pas au-delà de ce qui leur semble raisonnable, je ne vois pas d'inconvénient à ce que la motion soit réservée jusqu'à l'ouverture de la séance de demain matin.

M. Coldwell: Nous ne pouvons siéger demain matin, si cette disposition n'est pas acceptée.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est juste, mais nous pourrions peut-être adopter les paragraphes 1 et 2 et réserver le paragraphe 3 et les suivants. Les paragraphes 1 et 2 portent sur la tenue de séances tous les jours et sur les heures de séance, c'est tout. Peut-être pourrais-je faire porter ma motion seulement sur les paragraphes 1 et 2 et obtenir de la Chambre la permission de présenter demain matin une autre motion à propos de la partie restante.

M. Lennard: Réservez-la pour demain.

Le très hon. M. St-Laurent: Si nous la réservons jusqu'à demain, nous ne pourrions nous réunir demain matin.

M. Lennard: C'est très bien.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député pense peut-être que c'est très bien; mais j'ai l'impression que la population canadienne s'attend que nous consacrons plus de temps à ces questions importantes pendant que nous sommes ici.

L'hon. M. Rowe: Je ne veux pas retarder les travaux, mais je suis de l'avis du premier ministre. J'irai même plus loin et je dirai que, de l'avis des Canadiens, nous aurions dû nous réunir il y a deux semaines.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous répondrons à cela quand il en sera question.

L'hon. M. Rowe: En tout cas, si les autres députés sont d'accord, il me semble que nous devrions accepter d'un commun accord de nous réunir demain matin, à onze heures; et que l'examen de la motion à l'étude soit renvoyé à demain. Cela permettrait de se réunir demain matin à onze heures.

M. Coldwell: Je ne sais pas s'il est besoin d'une motion pour cela.

Le très hon. M. St-Laurent: Je pense qu'il devrait y avoir quelque chose au compte rendu car je ne pense pas que nous puissions nous contenter de nous réunir en dehors des heures prévues au Règlement et expédier réglementairement les affaires parlementaires.

M. M. J. Coldwell: Je pense qu'il conviendrait de proposer, comme on l'a mentionné, une partie de la motion ayant trait à demain matin, et je serais prêt à accepter la motion au complet car ce serait conforme au précédent de 1950. S'il doit y avoir division, ne pourrions-nous pas proposer la motion fixant demain comme jour de séance, puis nous occuper de l'autre partie de la motion plus tard demain?

L'hon. M. Rowe: Excellent!

Le très hon. M. St-Laurent: Dans ce cas, je vais reprendre le texte des autres alinéas, qui demeureront tels que je les ai lus pour le compte rendu, mais je reprendrai ces alinéas comme constituant une motion à présenter demain matin.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de faire remarquer à la Chambre que le greffier m'a signalé que, si le troisième alinéa de la première motion n'est pas approuvé, les 15 avis de motion reçus devront être imprimés demain, de même que les bills des simples députés. Le troisième alinéa de la motion est rédigé en ces termes:

Que soient suspendues les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 du Règlement qui régissent la présentation, l'impression et l'étude des avis de motion et des bills d'initiative parlementaire.

Je désire tout simplement communiquer ce renseignement à la Chambre, au cas où elle voudrait s'en occuper.

Le très hon. M. St-Laurent: Si on peut l'ajouter à cette motion, les paragraphes 4, 5, 6 et 7 seront examinés demain.

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre, le très honorable M. St-Laurent propose, appuyé par l'honorable M. Harris, que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que la Chambre siège tous les jours, sauf le dimanche, et que les articles 2 et 6 du Règlement soient suspendus à cet égard.

2. Que, jusqu'à ce que soient terminées les délibérations sur le bill des subsides intéressant l'envoi de forces armées vers la zone du canal de Suez, les heures de séance, chaque jour, soient de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de deux heures et demie à 6 heures et de 8 heures à 10 heures du soir; que les mesures du Gouvernement aient priorité sur toutes les affaires, sauf les affaires courantes, les avis de motion tendant au dépôt de documents et les questions; et que les dispositions des articles 2, 6 et 15 du Règlement soient suspendues à cet égard.

3. Que soient suspendues les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 du Règlement qui régissent la présentation, l'impression et l'étude des avis de motion et des bills d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. GÉRARD LÉGARÉ ET APPUYÉ PAR M. A. B. WESELAK

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Gérard Légaré (Rimouski): Monsieur l'Orateur, j'ai été grandement honoré de l'invitation que m'a faite le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Elle m'a été transmise à New-York, au moment même où l'Assemblée générale des Nations Unies étudiait la situation du Moyen-Orient. En mon nom et au nom de tous mes électeurs, je tiens à le remercier bien sincèrement.

La session qui débute aujourd'hui est et demeurera une session historique. Elle est la résultante d'événements graves, imprévus et regrettables survenus ces dernières semaines et qui, malheureusement, assombrissent encore l'horizon international.

Ces événements sont de nature diverse et incomparable; d'un côté, vous avez l'action militaire de trois États qui, présentant de nouveaux troubles et la complication d'une situation déjà inquiétante, décident une opération d'urgence; de l'autre, un État tout-puissant fait une boucherie d'une population sans défense pour maintenir une domination qu'il exerce, depuis trop longtemps, au mépris des

règles les plus élémentaires de la justice et du droit.

Le Canada, pays autonome, mais solidaire de toutes les nations qui aspirent à la paix, à l'instauration de la justice et au respect des droits individuels, pouvait-il se dissocier de ces événements?

Le gouvernement canadien pouvait-il rester impassible devant la douleur et les tortures de tout un peuple qui, saturé d'oppression et de persécutions, cherchait la liberté?

Je dis non et pour deux raisons. Lorsque survint l'invasion de l'Égypte, suivie de l'intervention armée des forces franco-britanniques, la Russie offrit de dépêcher des milliers de volontaires à la rescousse du président Nasser.

Le monde entier a alors frêmi à la pensée que nous étions peut-être au seuil d'un autre vaste et terrible conflit mondial.

Convoquée d'urgence en assemblée spéciale, l'Organisation des Nations Unies a paru errante dans ses efforts pour assurer la paix. Et c'est à cette heure d'angoisse extrême, dont Radio-Canada nous a permis de vivre les moments les plus pathétiques, que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a proposé la formation et l'envoi d'une force de police internationale pour assurer et surveiller la cessation des hostilités.

Tout en reconnaissant à l'honorable ministre la grande part du mérite qui lui revient, lui qui jouit partout d'une réputation que tous les diplomates lui envient et qui nous fait honneur, il convient d'ajouter que le projet d'une force de police internationale, d'une mission pacifique à laquelle pouvait participer le Canada, avait été étudié et approuvé au préalable par le très honorable premier ministre et le cabinet et qui a été soumis à l'ONU avec leur assentiment.

Cette suggestion des plus importante à ce moment crucial, la seule d'ordre pratique qui ait été soumise devant une Assemblée en désarroi, a rallié la grande majorité des membres de l'ONU. Elle a conduit au cessez-le-feu et nous assistons présentement au retrait progressif des forces d'occupation.

Toutes les puissances, grandes et petites, la presse mondiale et même certains députés qui siègent à ma gauche et qui, par habitude acquise, divergent presque toujours d'opinion avec nous, ont accueilli le projet d'une force de police des Nations Unies avec beaucoup d'enthousiasme.

Je pourrais citer nombre d'opinions chaleureuses qui ont été émises relativement à ce projet, mais je me contenterai de rapporter celle du président du Maroc qui a déclaré:

La mise en œuvre de cette force de police restera l'un des plus grands progrès de l'humanité.

[M. Légraré.]

Je me crois tenu de préciser que cette force de police, à laquelle nous avons l'honneur de participer, relève des Nations Unies et qu'elle ne prendra ses ordres que des Nations Unies. Le Canada fait partie du comité consultatif de sept membres qui en arrête les modalités et qui a posé cette condition.

Le représentant des États-Unis auprès de l'organisme mondial, M. Henry Cabot Lodge, définissait sa pensée en ces termes:

The whole matter is a collective responsibility of the General Assembly. No single government can dictate terms for its solution.

Mais il est déjà bien arrêté que cette force n'en est pas une de combat et que sa fin bien déterminée la destine à assurer et à maintenir la paix. Si jamais l'idée d'une armée internationale, depuis longtemps préconisée, recevait l'appui de l'ONU, alors seulement, mais pas maintenant, nous pourrions penser à ses avantages ou à ses conséquences.

Puis-je répéter ce que disait la semaine dernière le commandant de cette mission pacifique de l'ONU, ce grand Canadien qu'est le général Burns:

L'Égypte a accepté la présence de troupes des Nations Unies sur son territoire et, par conséquent, elle doit accepter les Canadiens qui en font partie.

Il répondait à la rumeur voulant que Nasser se soit opposé à la participation du Canada à ce corps de police.

Notre participation à cette patrouille découle d'abord de nos engagements envers l'ONU, mais aussi et surtout de la responsabilité morale qu'ont tous les peuples de travailler au maintien de la paix et de la sécurité.

Monsieur l'Orateur, des considérations toutes autres, et combien humanitaires, appellent notre participation au soulagement de la population hongroise. Plus de 60,000 réfugiés ont fui les hordes soviétiques, des milliers de blessés gémissent sur les ruines de Budapest, tandis qu'un nombre indéterminé de jeunes gens ont été déportés en Sibérie, dans des wagons dont on avait scellé toutes les issues afin d'éviter des évasions.

Le haut-commissaire suppléant des Nations Unies pour les réfugiés, M. James Read, qui est revenu d'Autriche la semaine dernière, a déclaré vendredi, devant un comité de l'ONU:

J'ai vu des réfugiés hongrois, hommes, femmes et enfants, mal vêtus, grelottant de froid, la figure émaciée par les privations et les nuits sans sommeil, qui souriaient. Ils venaient de trouver la liberté.

Les offres d'aide à ce peuple si éprouvé et d'un héroïsme sans pareil affluent depuis plusieurs jours au secrétariat des Nations Unies. Il faudra des millions de dollars. Nombre de pays ont de plus accepté d'accueillir des réfugiés. La contribution spontanée du Canada est tout à notre honneur et

j'en félicite le Gouvernement qui demande maintenant au Parlement canadien de la ratifier.

Je veux aussi féliciter le Gouvernement et spécialement le ministère des Affaires extérieures de leur précieuse collaboration à tous les travaux de l'Organisation des Nations Unies et à ses commissions spécialisées. Notre pays jouit au sein de cet organisme d'une influence marquée et incontestée. Permettez-moi d'ajouter ceci: Lorsque le représentant d'un pays monte à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, il n'est pas dans la coutume de l'applaudir. Vendredi dernier, lorsque l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada est monté à la tribune pour répondre à la diatribe du représentant de l'Union soviétique, les applaudissements ont éclaté dans la tribune des spectateurs.

C'est donc dire que nous retraçons sur la scène internationale le reflet de la popularité dont jouit le présent gouvernement au pays. Nous en trouvons la cause dans son souci constant de travailler à l'instauration universelle de la paix et à l'amélioration des conditions sociales et économiques partout et pour tous.

Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Springfield (M. Weselak), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable M. Vincent Massey, C. H., Gouverneur général et commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Traduction)

M. A. B. Weselak (Springfield): Monsieur l'Orateur, lorsque m'a été communiqué, au siège des Nations Unies, à New-York, le message du premier ministre (M. St-Laurent) me demandant si j'appuierais l'adresse en réponse au discours du trône, comme j'étais conscient de la gravité de la situation actuelle et de la menace sérieuse à la paix mondiale, il m'était impossible de ne pas me réjouir de pouvoir contribuer, au Canada, à amorcer ce débat et participer à l'ouverture de cette session spéciale de la Chambre des communes du Canada, convoquée pour seconder le travail des Nations Unies et y donner suite. Ce travail a pour but d'éviter la guerre au Moyen-Orient, où la paix est sérieusement menacée. La session a aussi été convoquée afin d'aider les réfugiés d'une région de l'Europe d'où mes propres ancêtres

sont venus au Canada, de même que beaucoup de mes commettants et leurs parents. Ils sont venus ici à la recherche de la liberté et de possibilités, qu'ils ont trouvées en effet et qu'ils estiment maintenant si hautement.

Je remercie donc le premier ministre et son cabinet de l'honneur qui m'est fait et qui rejaillit sur la population de la circonscription de Springfield.

Je félicite chaleureusement de son magnifique exposé le député de Rimouski (M. Légaré) auquel est échu l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône.

Ayant assisté, les deux dernières semaines, aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies en qualité de membre de la délégation canadienne, je ne puis m'empêcher d'insister en cette enceinte sur la gravité et le sérieux des problèmes auxquels l'Assemblée doit faire face, ainsi que sur leur nature complexe.

Je suis convaincu que les Nations Unies ont, le mois dernier, empêché un conflit de grande envergure au Moyen-Orient. Ce n'a pas été chose facile. Les députés se souviendront que, lors de la session extraordinaire du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à la fin d'octobre et au début du mois courant, l'Angleterre et la France se sont opposées aux projets de résolutions du Conseil de sécurité qui demandaient un cessez-le-feu ainsi que le prompt retrait de toutes les troupes, et qu'elles se sont ensuite prononcées à l'Assemblée générale contre une résolution analogue, proposée par la grande majorité des membres.

Évidemment, la Grande-Bretagne et la France avaient l'impression qu'elles ne pouvaient quitter la région de Suez avant qu'on trouve quelque autre solution permettant de protéger et d'assurer le passage des navires par le canal qui est essentiel à leur économie. A ce moment, il a semblé que les Nations Unies avaient échoué dans l'épreuve suprême.

Le Canada s'est abstenu de voter sur la résolution mais, en expliquant sa raison d'agir ainsi, le président de la délégation canadienne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), a suggéré l'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies et l'envoi de cette force au Moyen-Orient, en vue d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités en conformité des instructions reçues par elle de temps à autre des Nations Unies.

Les États membres des Nations Unies ont immédiatement abordé cette suggestion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a été prié de formuler et de proposer une résolution donnant suite à sa suggestion. Il l'a fait. La résolution a reçu l'acceptation et l'appui de tous; elle a été appuyée par l'Angleterre et par la France. On se rend compte de l'appui qu'a reçu la proposition si l'on songe

que, sur 76 États membres, 57 ont voté en faveur, 19 se sont abstenus et aucun ne s'y est opposé.

Cette résolution a été adoptée le 4 novembre et un cessez-le-feu est entré en vigueur le 6 novembre. Le 7 novembre, l'Assemblée générale a voté l'établissement immédiat du corps de police internationale qui sera appelée la force d'urgence des Nations Unies. Un comité consultatif de sept pays, dont le Canada, a été créé pour aider le secrétaire général à résoudre les nombreux problèmes que posait la constitution de cette force unique, la première du genre dans l'histoire du monde. C'est un honneur pour le Canada que le major-général Burns ait été nommé par le secrétaire général des Nations Unies pour assumer le commandement de ce corps spécial.

La question de notre contribution à la force des Nations Unies, comme d'ailleurs celle de ses fonctions et de son autorité, ressortit uniquement aux Nations Unies, non pas à un pays en particulier, ni à un groupe de pays ni au pays qui la reçoit. Dans l'appui que nous accordons aux Nations Unies, nous devons accepter ses décisions à cet égard. L'appui que nous accordons aux Nations Unies doit nous amener, dans l'intérêt de la paix mondiale, à subordonner nos désirs pour fournir volontiers l'apport que pourra exiger de nous le secrétaire général des Nations Unies.

Les effectifs en voie de constitution ne sont pas destinés à former un corps de combattants, mais une force policière. On l'envoie au Moyen-Orient afin d'y créer un climat favorable pour les négociations qui permettront, nous l'espérons, de résoudre le problème qui se pose et d'établir une paix durable. La durée du séjour de ces troupes peut fort bien dépendre des résultats acquis en ce sens.

Le rassemblement se fait actuellement en Égypte. Les Anglais et les Français ont accepté de retirer leurs troupes, retrait qui est en voie d'exécution. Le déblaiement du canal avance. La navigation y est très importante non seulement pour les pays européens mais aussi pour les pays afro-asiatiques à qui la fermeture de ce canal infligent de lourdes pertes économiques.

Si puissante qu'elle puisse paraître, l'ONU est néanmoins une très fragile création encore tout près de ses origines. Elle ne s'arme pas de la force mais s'appuie sur l'opinion mondiale qui vaut ce que valent la bonne foi de ses États membres et le sens de leur responsabilité nationale.

Le Canada, qui a toujours fermement appuyé les Nations Unies, devait éprouver joie et gratitude à constater que, dans la crise actuelle qui menace la paix du monde, les Nations Unies ont agi utilement. La fierté que nous inspire à juste titre le rôle que le

[M. Weselak.]

Canada a joué en cette conjoncture et l'aide qu'il a apportée à la solution de ces difficiles problèmes doit se teinter d'humilité.

Personne ne peut passer quelque temps aux Nations Unies sans se rendre compte du fait qu'on reconnaît d'une façon générale que le Canada a joué et continue de jouer un rôle prépondérant dans le règlement des difficultés au Moyen-Orient.

Il est reconnu que, pour une bonne part, les progrès accomplis en la matière sont le fruit des efforts personnels incessants du président de la délégation canadienne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui, en face des graves divergences de vue survenant entre les nations en cause, a maintes et maintes fois rempli le rôle de conseiller et de médiateur auprès de ces nations. Grâce à ses efforts, ces nations se sont rencontrées et, à la suite de consultations, de pourparlers et de compromis, elles ont eu raison de leurs divergences de vues. Nous sommes très reconnaissants des efforts qu'ont accomplis le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) en vue de résoudre ces problèmes difficiles et compliqués.

Je parlerai maintenant d'une autre question mentionnée dans le discours du trône, celle de l'aide aux réfugiés hongrois. Il y a cinq siècles, le héros hongrois Jean Hunyadi libérait son peuple en vainquant les armées turques. Cette liberté ainsi gagnée et l'espoir qu'elle serait maintenue ne se sont jamais éteints au cœur du peuple hongrois. Depuis cette époque lointaine, la Hongrie et ses voisins se sont maintes fois soulevés contre la tyrannie et voici qu'aujourd'hui encore le peuple se lève pour protester contre l'oppression communiste dominée par Moscou.

La Russie et ses satellites voudraient nous faire croire que ce soulèvement est un retour fasciste de l'ancienne classe dirigeante, une rébellion fomentée de l'extérieur sans l'appui du peuple hongrois. Tel n'est pas le cas, toutefois. Aux Nations Unies, des porte-parole de l'Autriche, de la Belgique, de la France et d'autres pays voisins, bien au courant de ce qui se passe en Hongrie, ont nié les allégations russes, déclarant que la révolte a pris naissance à l'intérieur du pays et que c'est un soulèvement des simples ouvriers, des étudiants et autres gens du peuple.

La révolte a éclaté le 23 octobre; elle a débuté par une manifestation pacifique d'étudiants et d'ouvriers, demandant qu'on fasse droit à leurs griefs. Elle est devenue une révolution lorsque les balles des hommes portant l'uniforme de la police secrète et de

l'armée soviétique ont fauché sans distinction des hommes sans arme, des femmes et des enfants. Il a semblé un moment que les rebelles avaient triomphé dans leur lutte pour la liberté et la libre disposition d'eux-mêmes. Un gouvernement provisoire a été établi sous la direction de M. Imre Nagy et on a annoncé des préparatifs en vue d'élections démocratiques libres.

Que se passa-t-il alors? Des forces soviétiques de beaucoup supérieures, disposant de chars d'assaut et d'avions, ont, avec une cruauté qui révolte même les plus endurcis, écrasé, tué et massacré les patriotes hongrois et installé une petite clique de traîtres, ayant à leur tête Janos Kadar, comme gouvernement fantoche du peuple hongrois.

La sauvagerie avec laquelle les forces soviétiques ont écrasé la révolte a eu pour conséquence la fuite, afin de sauver leur vie, de plus de 70,000 personnes vers l'Autriche et d'autres pays du monde libre. Le Cardinal Mindszenty, primat d'Autriche, qui venait d'être libéré de prison par le bref régime Nagy, a dû fuir de nouveau pour trouver un refuge à l'ambassade des États-Unis à Budapest.

Certains témoignages irréfutables parvenus au Canada, aux États-Unis et à d'autres pays révèlent que des milliers de Hongrois sont expédiés en Sibérie en fourgons fermés, dans des trains dont le personnel est soviétique. Le déplacement d'une nation pour la remplacer par des ressortissants imbus de la doctrine communiste des Soviétiques est encore une fois à l'ordre du jour.

La Russie et ses satellites nient catégoriquement ces déportations. Cependant, malgré les deux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées avec une majorité écrasante, le gouvernement actuel de la Hongrie et les Soviétiques refusent d'autoriser le secrétaire général des Nations Unies ou ses représentants à se rendre en Hongrie afin de vérifier les faits. Si ce que dit la Russie est vrai, qu'aurait-elle à craindre de l'arrivée en Hongrie d'un observateur des Nations Unies?

Même les gouvernements polonais et yougoslave ont refusé d'appuyer l'opposition soviétique à l'envoi d'observateurs des Nations Unies en Hongrie. Le geste que la Pologne a posé en ne votant pas en faveur de l'attitude russe est particulièrement significatif, étant donné que c'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies que la Pologne n'a pas appuyé la Russie de son vote.

Le monde entier a exprimé son opinion aux Nations Unies lorsque l'Assemblée, par un vote de 55 États membres sur 79 et des abstentions, a demandé le retrait des troupes russes de la Hongrie, la cessation des

déportations et la prestation d'aide et de secours aux réfugiés. Non seulement la Russie a refusé d'accepter la résolution, mais elle a proposé un amendement qui aurait exigé que toutes les nations retournent les réfugiés en Hongrie où ces derniers auraient sans doute subi la justice expéditive des Soviétiques.

Les héroïques Hongrois ont payé et paient encore un prix terrible dans leur lutte pour la liberté. Cependant, ils ont démontré au monde libre ce que signifient vraiment dans l'esprit des Soviétiques les mots "coexistence pacifique" qu'ils ont employés si souvent ces derniers mois. Évidemment, on ne peut coexister pacifiquement que si l'on accepte les dictées du Soviet de Moscou et la dictature soviétique. La Hongrie l'a constaté à son regret.

Nous du monde libre qui avons l'inestimable liberté pour laquelle tant de patriotes hongrois sont morts tout récemment à cause de leur lutte courageuse en faveur des principes que nous apprécions tellement, nous avons contracté une dette envers ces gens; nous devons la reconnaître en soutenant sur toutes les tribunes de l'opinion mondiale la bataille en faveur de la liberté des Hongrois, en utilisant toutes les armes politiques et économiques contre l'opresseur soviétique, en fournissant des secours et un asile aux dizaines de milliers de réfugiés qui se sont échappés.

J'en suis sûr, tous les députés admettront avec moi que l'Autriche mérite les louanges cordiales des Canadiens pour la façon charitable dont elle a accueilli ces malheureux réfugiés. L'Autriche a eu de la chance, certes, lorsque, à l'issue de la dernière guerre mondiale, elle a été occupée par les quatre puissances. Par suite de cette occupation, des élections libres et démocratiques se sont tenues en Autriche, elle a gagné son indépendance et depuis lors elle a pu, par bonheur, maintenir sa neutralité. L'Autriche est devenue le havre des réfugiés de presque toutes les régions de l'Europe centrale, notamment des gens fuyant l'oppression soviétique. Ce n'est pas un pays étendu ni riche à l'excès; pourtant, elle n'a pas fermé ses frontières à qui que ce soit et de la seule Hongrie, comme je l'ai dit, elle a accueilli plus de 70,000 réfugiés. Outre ces réfugiés de fraîche date, elle compte sur son territoire quelque 120,000 autres réfugiés. La situation en Autriche devient des plus critiques. C'est avec satisfaction que je constate que le discours du trône mentionne que cette question sera elle aussi examinée par la Chambre des communes.

En terminant, j'ai l'honneur et le plaisir d'appuyer la motion de l'honorable représentant de Rimouski (M. Légaré).

L'hon. M. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter l'honorable représentant de Rimouski (M. Légaré) et l'honorable représentant de Springfield (M. Weselak), qui viennent de proposer et d'appuyer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont parlé assez brièvement, mais, en dépit de leur éloquence, ce qu'ils ont dit n'a guère dissipé la confusion et l'incertitude où semble plongé le peuple canadien quant à l'attitude de notre pays aux Nations Unies et à notre contribution au Proche-Orient.

Je sais que nos concitoyens et les honorables députés ici présents, surtout ceux qui font partie de la loyale opposition de sa Majesté, ont eu, la fin de semaine dernière, deux sujets de stupéfaction. Je songe d'abord à l'attitude étrange des États-Unis d'Amérique aux Nations Unies. En dépit de l'attitude assez vigoureuse prise par les représentants du Canada la semaine précédente, il y eut, samedi soir, un silence presque embarrassant au sujet de la question dont étaient alors saisies les Nations Unies.

Comme le disait l'honorable député de Springfield (M. Weselak), on a déjà évacué du Moyen-Orient une certaine partie des troupes franco-britanniques, mais j'avais eu l'impression qu'au moment où est intervenu le cessez-le-feu on était convenu,—et c'était même une condition absolument indispensable de cet accord,—que le retrait des troupes franco-britanniques n'aurait pas lieu avant la constitution, au Moyen-Orient, d'une police vraiment efficace. On leur demande pourtant de se retirer sur-le-champ. Comme le disait l'honorable Solon Low... (*Exclamations*), l'honorable Selwyn Lloyd, plutôt,—je confonds les grands noms,—il se peut que "sur-le-champ" n'ait pas voulu dire sur-le-champ.

Sans doute la situation est-elle d'une exceptionnelle gravité. Il y a eu une grande évolution des événements depuis quelques années. Jusqu'ici la sécurité était plus ou moins fonction de la solidité des alliances. Depuis longtemps, de notre point de vue, l'alliance la plus intime a été celle qui unissait la Grande-Bretagne au Commonwealth. Cette unité, plus ou moins reconnue, mais que ne sanctionnait aucun texte, a souvent, je pense, évité des troubles. Des alliances comme celles-là se fondaient sur la confiance mutuelle. Elles ne portaient que sur des buts bien déterminés dont la poursuite n'engendrait aucune méfiance entre les parties en cause. Il aurait jadis été inconcevable d'entendre un allié reprocher publiquement à un autre les mesures prises par lui pour défendre sa propre sécurité. En fait, il eût été sans précédent qu'un premier ministre du Canada ou un ministre du cabinet du Canada réprouve

[M. Weselak.]

publiquement une décision britannique dont, dans le cas qui nous occupe, le bien-fondé est maintenant établi et qui équivaut peut-être réellement à avoir sauvé, pour le moment, le Moyen-Orient.

Le très honorable M. Eden, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré que l'invasion franco-britannique de l'Égypte a contrecarré un complot communiste au Moyen-Orient, complot qui aurait entraîné "la perte d'un nombre incalculable de vies humaines et encore plus de malheurs qu'on ne peut imaginer". L'histoire des quelques dernières années nous donne encore plus raison de croire le premier ministre de Grande-Bretagne que le président Nasser de l'Égypte.

Il va de soi que nous sommes maintenant engagés envers l'Organisation des Nations Unies et dans ses vastes régions d'opération. Il y a de graves divergences d'opinion au sein de l'Organisation, mais tous ceux qui tâchent et luttent sincèrement pour la paix mondiale espèrent de tout cœur que les grandes aspirations de cet organisme ne seront pas sacrifiées dans l'abandon des principes fondamentaux qui l'ont suscité. Le plus important de ces principes, c'est de prévenir l'agression et de préserver la paix par une action collective. La présente Organisation des Nations Unies semble parfois être unie de nom seulement.

Les événements de Pologne et de Hongrie nous permettent de croire que les Soviets vont maintenir leur énorme empire par la force. L'abandon du stalinisme, dont nous avons tellement entendu parler depuis quelque temps, n'était qu'une farce, qu'une supercherie. La Russie est revenue au régime de Staline. Important membre des Nations Unies, elle ne manque jamais de mettre son veto à tout projet qui pourrait gêner ses machinations.

C'est à se demander ce que les États-Unis et le Canada accomplissent aux Nations Unies en vue de nous permettre de maintenir notre sécurité contre l'agression. Reconnaissons ici que ce problème est général. L'autre jour, quand notre premier ministre (M. St-Laurent) et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ont désavoué le premier ministre anglais, je me suis demandé vers quel état de choses nous nous acheminerons si l'organisation que nous prions d'intervenir n'intervient pas et si quelque pays, la France ou la Grande-Bretagne par exemple, prend des dispositions pour protéger un secteur vital de notre économie, une zone importante de la région sur laquelle porte le différend, et est désavoué par ses amis les plus intimes. Si les choses en viennent là, toute mesure sera bientôt interdite, sauf celles que pourront prendre les dictateurs des régimes ennemis.

On dit, monsieur l'Orateur, que la situation redeviendra normale d'ici six mois au Moyen-Orient. Ce n'est pas vrai. Le problème est beaucoup plus profond et beaucoup plus vaste. On oublie les plans de la Russie soviétique. Où la Russie pourra-t-elle frapper plus profitablement qu'au Moyen-Orient? Elle est en mesure de jouer double jeu. Elle pourrait ainsi s'assurer la maîtrise d'une ressource capitale et augmenter sa popularité, raffermir ses positions et élargir son influence dans le monde arabe.

Nous savons maintenant que les fournitures qu'elle a envoyées à l'Égypte dépassaient de beaucoup ce dont celle-ci avait besoin, et, bien qu'elles aient été expédiées à l'Égypte, elles devaient en réalité servir les fins détournées de la Russie. Nous sommes en présence d'une forme nouvelle de trahison et le pays qui en est responsable vote de la même façon que le Canada aux Nations Unies et est l'un de ceux qu'on appelle les pays pacificateurs.

Nous n'établirons certes pas de distinction entre les troupes russes qui font partie de l'armée soviétique et les troupes de volontaires. Ces manœuvres habiles permettent à la Russie de procéder par étapes afin de ridiculiser les Nations Unies. Comment peut-on trouver en Russie des volontaires ou des gens qui font autre chose que ce qui leur est ordonné par les dictateurs russes?

Où en sont les choses actuellement? Le premier ministre nous a dit que nos troupes se rendent au Moyen-Orient pour y faire observer un armistice entre Israël et les pays arabes, de même qu'entre les Russes d'une part et les Français et les Anglais d'autre part. Cela soulève d'intéressantes questions. Si la Grande-Bretagne et la France refusent de retirer leurs troupes, quelle sera l'attitude de notre gouvernement et que feront nos soldats? Pour le moment, nous ne savons pas comment fonctionnera cette force de police. Nous ne savons même pas où elle va ni combien de temps elle restera là-bas. On ne devrait pas demander à la Grande-Bretagne, à la France et à Israël de retirer leurs troupes sans leur garantir que la question de Suez sera réglée et que l'Égypte en viendra à un arrangement politique permanent avec Israël. On ne devrait pas leur demander de se retirer du Proche-Orient sans y établir une force de police efficace, conformément à l'entente touchant le cessez-le-feu.

Le gouvernement Nasser a réussi dans une large mesure à transformer une défaite militaire en une victoire politique, par suite des critiques injustes et des compromis inutiles des Nations Unies et, qu'on me permette de le dire, des hommes d'État du Canada et des États-Unis.

M. Ferguson: Qui a parlé d'hommes d'État?

L'hon. M. Rowe: Ils ont encouragé nos ennemis et embarrassé nos amis. Le président Nasser insiste maintenant sur ce qui serait en réalité un retour à la situation politique d'avant l'invasion. Le président Nasser considère la force de police des Nations Unies uniquement comme un instrument pour chasser les envahisseurs. On n'a certes jamais rien envisagé de tel.

Les députés et le pays ont droit de savoir s'il s'agit de faire la police pendant l'évacuation des troupes anglaises et françaises et ensuite de s'en aller quand l'exigera le président Nasser. Si les Nations Unies se rendent à une telle demande, nos troupes ne devraient pas quitter le Canada, car l'application d'un tel programme ferait plus de mal que de bien.

La Russie entend, c'est d'ailleurs ce qu'elle a toujours voulu, tirer parti de cette crise et se tailler une place au Moyen-Orient. Contrairement à ce qui s'est fait dans le cas de la Corée, l'action qu'ont récemment décidée les Nations Unies n'est pas la suite d'une décision du Conseil de sécurité, où s'exerce le veto, mais d'un vœu de l'Assemblée générale appuyé par une trentaine de pays, dont les États-Unis. Les Nations Unies recouraient par là à leur dernière réserve de puissance et il est suprêmement important qu'elles réussissent, si elles doivent jouer un rôle efficace à l'avenir.

Comment savoir si les Nations Unies auront réussi ou manqué leur coup? Le but immédiat est évidemment d'empêcher d'autres recours aux armes; mais, en soi, cela ne sert à rien. A quoi sert d'obtenir que la Grande-Bretagne et la France consentent à une trêve ou au retrait de leurs troupes, s'il n'y a ni certitude ni garantie qu'on en viendra à un règlement de la situation au Moyen-Orient? A quoi servirait le retrait des troupes d'Israël, si la Russie est libre de faire jouer n'importe quand sa puissance en faveur de l'Égypte et des pays arabes qui, d'un commun accord, affirment qu'ils extermineront l'État d'Israël et mettront fin à toute influence anglo-française dans la région du canal de Suez et de la Méditerranée?

Si nos troupes canadiennes doivent faire partie des forces de police des Nations Unies, il nous appartient de nous assurer que la tâche qui peut leur être assignée tende vers un sain objectif. N'allons pas leur demander simplement de frayer la voie au colonel Nasser et à ses camarades russes afin de permettre à ceux-ci de poursuivre diaboliquement et habilement les fins qu'ils ont soulignées avec tant d'audace.

Au cours de la dernière session du Parlement, l'opposition a demandé à plusieurs re-

prises des renseignements sur l'intérêt que porte le Canada à la crise méditerranéenne. Ces demandes ont été faites par l'honorable représentant de Prince-Albert et par d'autres. Elles n'ont obtenu que des réponses évasives du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien que nous fassions partie du Commonwealth, des Nations Unies et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, nous consentions à ce qu'une des conférences tenues à Londres apporte une solution à la crise. Prié de dire en particulier si l'attitude officielle du Canada était conforme à celle du Royaume-Uni et de la France, ou des États-Unis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit le 6 août, comme en fait foi la page 7287 du hansard de cette date:

Je dois aussi reprocher amicalement à mon honorable ami d'avoir donné à entendre qu'il y a nécessairement une différence d'attitude à ce sujet entre les États-Unis, d'une part, et le Royaume-Uni et la France, de l'autre. J'espère qu'à la conférence en question les trois gouvernements pourront collaborer étroitement et que, de nouveau à cette conférence, comme à l'égard de toutes les autres questions, on verra qu'il y a collaboration étroite au sein du Commonwealth et entre le Royaume-Uni et les États-Unis, car cela est d'une importance capitale pour le Canada.

On trouve, à la même date, comme pour prouver que le Gouvernement n'avait certes pas étudié avec soin le programme qu'il entendait suivre si la crise du Canal de Suez empirait, la déclaration qu'a prononcée le ministre de la défense nationale (M. Campney) le 3 août à Vancouver:

Il s'agit surtout d'un problème européen. La question n'intéresse pas particulièrement le Canada. Nous n'avons pas de pétrole dans cette zone. Nous n'utilisons pas le canal pour nos transports maritimes.

On pourrait sans doute dire que c'était là une attitude très inquiétante et peu satisfaisante de la part du Gouvernement, au moment où éclatait une crise qui menaçait la paix du monde. Étant donné que le Gouvernement n'avait apparemment pas pris connaissance des réalités politiques sur le plan international, je me permettrai de résumer brièvement les éléments internationaux qui auraient dû lui permettre de prendre une décision plus précise sur les intérêts véritables du Canada dans cette crise et surtout sur les mesures à prendre.

En tant que membre du Commonwealth et que voisin géographique des États-Unis, notre adhésion à la Société des Nations après la première guerre et aux Nations Unies après la seconde guerre a évidemment étendu le système de sécurité, de sorte que la région possible des opérations où nous pourrions être entraînés s'est beaucoup agrandie. Ainsi que nous le savons tous, nous avons participé aux mesures prises par les Nations Unies en vue de préserver la république coréenne. Pen-

dant quelques années, nous avons fourni des observateurs aux équipes de trêve au Cachemire et en Palestine. Bien que ce ne soit pas une conséquence directe de son adhésion aux Nations Unies, le Canada joue un rôle important en fournissant des membres aux commissions de la surveillance de la trêve en Indochine.

Depuis la seconde guerre mondiale, alors qu'a été écartée la menace à la paix mondiale de la part de l'Allemagne nazie, la principale menace à la paix et à la sécurité mondiales est venue de l'activité d'agression de l'Union soviétique et de ses États associés, y compris la Chine communiste. Nous avons décidé de participer à l'action des Nations Unies en Corée parce que, entre autres choses, nous nous sommes rendu compte que la sécurité du monde libre dépendait d'une fructueuse action collective en vue d'enrayer le communisme mondial. Par les mesures promptes et décisives qu'elle a prises alors, la force des Nations Unies, y compris les troupes venues du Canada, du Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth, a reconnu franchement et judicieusement la menace de l'agression communiste. Même si la décision a d'abord été prise par les États-Unis avec l'approbation de l'ensemble des Nations Unies, ce fut le seul semblant d'action constructive depuis la seconde Grande Guerre.

Depuis que le colonel Nasser est arrivé au pouvoir en Égypte pour établir son régime, nous avons reçu bien des nouvelles inquiétantes au sujet de l'essor de l'influence soviétique en Égypte et dans la région de la Méditerranée. L'an dernier, des armements, y compris des avions provenant de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie, ont été mis à la disposition du colonel Nasser, ainsi que des techniciens expérimentés de Russie pour enseigner aux Égyptiens à utiliser ce matériel. Notre Gouvernement n'a probablement pas été le seul à se montrer aveugle devant les grands dangers que faisait courir à la sécurité mondiale l'influence croissante des Soviétiques au Moyen-Orient. Toutefois, après les révélations faites au début de la dernière session du Parlement, nous devons conclure à regret que le principal souci de notre Gouvernement au Moyen-Orient a été de déverser dans ces pays l'excédent du matériel de guerre canadien. Les événements des dernières semaines constituent à coup sûr un indice bouleversant du manque de réflexion, de prévoyance ou de décision qu'a manifesté notre Gouvernement devant la crise toujours plus aiguë du Moyen-Orient. Rien d'étonnant que notre Gouvernement, tout en voyageant davantage à l'étranger, perde la confiance de la population de notre pays.

Ce sont également ces faits qui nous inquiètent tant quant à la sécurité du Canada contre une agression. Il semble bien que notre gouvernement ait été presque exclusivement influencé par l'administration de Washington, tant dans ses remarques que dans ses interventions à propos de la crise au Moyen-Orient. Si la politique des États-Unis avait été plus avisée et plus énergique que la nôtre, cela n'aurait peut-être pas été aussi regrettable. En l'occurrence, toutefois, le gouvernement des États-Unis semble avoir commis une kyrielle de bévues au Moyen-Orient, ce qui a finalement contraint le Royaume-Uni et la France à y intervenir par la force si ces deux pays ne voulaient pas renoncer aux intérêts qu'ils ont dans cette région vitale ni y reculer devant la poussée des Soviétiques. Notre gouvernement ne niera certainement pas que l'Union soviétique cherche à mettre le Moyen-Orient dans son jeu par la politique qu'elle suit à l'égard de l'Égypte et des pays arabes, et par son attitude systématiquement hostile à l'égard d'Israël.

Voici une opinion émise il y a seulement quelques jours par le très hon. Winston Churchill, dont nul ne saurait mettre en doute l'expérience en matière de crises internationales:

Je suis un partisan de l'Association des Nations Unies dans notre pays, mais je ne puis reconnaître que le blâme qu'elles ont adressé à notre gouvernement soit sage ni opportun.

Aurait-on préféré que nous nous débattions dans l'impuissance, alors que tout le Moyen-Orient aurait graduellement glissé vers le chaos et la domination russe?

J'espère qu'avec le temps l'Association verra plus clairement les véritables intérêts des Nations Unies et du monde entier.

Les mêmes observations pourraient aussi bien s'appliquer, non sans quelque embarras, au Gouvernement qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur.

Si notre Gouvernement avait suivi le cours des événements au Moyen-Orient, comme nous étions en droit de nous attendre, il n'aurait pas été aussi "désolé et consterné" que l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa conférence de presse, le 31 octobre. Une autruche aurait pu, en se sortant la tête du sable, éprouver le regret et l'étonnement qui ont apparemment divisé notre cabinet. Je ne pense pas qu'un gouvernement bien informé, conscient des répercussions de la puissance soviétique au Moyen-Orient, eût éprouvé pareille surprise.

Quel qu'ait été le partage des avis au sein du cabinet à la suite de l'ultimatum franco-britannique à l'Égypte et à Israël, le 30 octobre, l'idée avancée par l'opposition, par l'entremise de l'honorable représentant de Prince-Albert il y a dix mois dans cette enceinte, a été reprise à la hâte au moins dans la

proposition d'envoyer dans la zone de danger une force internationale d'urgence, bien qu'on l'eût sommairement écartée il y a dix mois. Je dirai qu'il eût mieux valu de l'organiser dix mois plus tôt au lieu d'attendre que les difficultés se produisent.

Je crois que nous sommes tous d'accord ici au sujet de l'opportunité qu'il y aurait de créer une police des Nations Unies qui mettrait de l'ordre dans la zone du canal de Suez en attendant un règlement définitif entre l'Égypte et l'Israël ainsi que le statut international du canal de Suez. Notre parti a maintes fois insisté sur l'importance du principe fondamental de la Société des Nations comme des Nations Unies, où il faut plus que des lieux communs et du bluff. Il y faudrait de l'action.

Le Canada a été un des premiers pays qui aient offert des troupes aux forces d'urgence des Nations Unies et personne ici n'ignore que le *Queen's Own Rifles* a été préparé en hâte à servir le secteur de tension.

En tant que Canadiens, j'estime que nous sommes tous fiers de savoir que l'un de nos plus anciens régiments devait avoir le privilège de faire partie des forces d'urgence. Pendant dix jours, on nous a abreuvés de comptes rendus et de rapports radiodiffusés et télévisés sur les préparatifs du *Queen's Own Rifles*. En attendant, le cabinet et les députés comme moi étaient prêts à se rendre à Ottawa à bref délai afin d'y tenir une session spéciale à propos de notre participation aux forces internationales d'urgence. Il me semble, toutefois, qu'il eût été préférable que le Gouvernement s'assure de l'approbation du Parlement avant que le contingent canadien quitte notre rivage à destination du Moyen-Orient. Vu la situation très dangereuse où les Canadiens vont se trouver dans la région du canal de Suez, il aurait sûrement fallu demander l'assentiment de la population par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement. Le Gouvernement a pris sur lui d'affecter une partie de nos forces armées canadiennes à la force internationale d'urgence, sans expliquer en détail aux Canadiens l'étendue des obligations qu'on leur fait assumer.

Il est vrai, je crois, que jusqu'ici il s'agit presque uniquement d'effectifs administratifs. Selon les rapports, les effectifs administratifs sont environ dix fois ceux des troupes dont il a été question. Cependant, la plume serait peut-être à cette étape-ci plus puissante que l'épée.

L'hon. M. Sinclair: Vous en savez plus long que le général Burns.

L'hon. M. Rowe: L'interruption de l'honorable député ne me dérange pas, parce que je l'écouterai plus tard dire ce qu'il en sait.

De toute façon, comme nous le savons, le *Queen's Own Rifles* a été mis sur pied en toute hâte. Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu quelque mystification au sujet du retard véritable à obtenir l'approbation finale de notre participation par les Nations Unies. Le Gouvernement n'a émis aucune déclaration pour expliquer le retard ou prévenir qu'on pourrait se dispenser complètement d'envoyer le *Queen's Own Rifles*. Le silence même du Gouvernement, toujours si empressé de revendiquer la paternité de tout ce qui a cette importance, était inquiétant.

Quand on a enfin annoncé, il y a dix jours, que le Canada envoyait un contingent administratif aux effectifs des Nations Unies, il s'est manifesté, au Canada, une grande surprise. Cette surprise s'est changée en irritation et en consternation quand on a compris que les Nations Unies, par l'entremise de leur secrétaire général, permettaient à M. Nasser, président de l'Égypte, de dicter ou, du moins, d'exercer le droit de veto à l'égard de la composition précise de la force d'urgence des Nations Unies. Lorsqu'on s'est rendu compte que le colonel Nasser précisait que nous aurions, ou que nous n'aurions pas, le droit de contribuer à l'entreprise des Nations Unies, les membres du Gouvernement ont, sans doute, éprouvé quelque embarras et quelque humiliation.

Après nous être lancés à faire la leçon aux gouvernements du Royaume-Uni et de la France au sujet de leur comportement dans la crise du Moyen-Orient, nous devrions avoir bien honte nous-mêmes de la vacillante et faible politique (ou même, dirai-je, du manque de programme précis) dont a fait preuve le Gouvernement le mois dernier, alors que s'est produite une des crises les plus importantes que n'ait eue à résoudre la diplomatie internationale au cours de notre siècle.

J'estime que l'opposition, dans cette enceinte, a le devoir sacré d'insister pour qu'on nous dise tous les détails de notre rôle au sein de la force d'urgence des Nations Unies. Le Canada a été blessé dans son honneur par des simagrées et des faux-fuyants. J'espère qu'à force de balourdises nous ne nous sommes pas mis dans une situation où notre apport à la force d'urgence des Nations Unies ne dépendrait plus de notre générosité ni de notre désir de sauvegarder la paix du monde!

Je ne veux pas critiquer les méthodes auxquelles a recouru M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, dans ses négociations avec le président d'Égypte. Ce qui me préoccupe, c'est que nous nous sommes laissé entraîner dans notre position actuelle. Que le Gouvernement ne pense pas pouvoir encore tromper les Canadiens en plaçant une brillante auréole autour de la tête du secrétaire d'État aux Affaires extérieures comme s'il

[L'hon. M. Rowe.]

avait déjà sauvé la paix mondiale et résolu la crise du canal de Suez. Malheureusement, monsieur l'Orateur, nul ne sait mieux que lui que les actes de notre gouvernement, et les prétentions à la renommée de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'ont pas encore suscité de résultats pratiques dans cette crise du Moyen-Orient.

Les événements de Hongrie attestent tristement que ni les Nations Unies ni l'opinion morale, malgré les meilleurs espoirs de tous, ne peuvent empêcher les communistes d'opprimer et de brutaliser des nations entières. Il s'ensuit donc que les conséquences les plus graves des événements survenus à l'étranger, c'est que l'alliance occidentale, qui est l'unique et le meilleur espoir du monde libre et le seul appui véritable contre l'impérialisme communiste, est maintenant compromise. D'après les journaux, le premier ministre a exprimé son mécontentement dans une note au premier ministre de la Grande-Bretagne. Qu'elle ait été approuvée par le cabinet, qu'elle ait reflété l'attitude personnelle du premier ministre ou un accès d'humeur irlandaise, cela a fort peu contribué et a probablement nui beaucoup à l'unité, à l'harmonie et à la confiance qui sont essentielles au maintien d'une alliance vitale avec un ami éprouvé et sûr.

On admet généralement que la politique étrangère de la Russie au Moyen-Orient a été logique, et ses aspirations à la domination du monde arabe sautent aux yeux. La politique étrangère de l'Égypte, si elle a manqué de suite, a au moins été compréhensible. L'Égypte était prête à accepter des armes et du matériel de guerre de n'importe quel État. Il ne peut y avoir de secret au sujet de sa politique étrangère tant que le président Nasser en dirige le gouvernement. Comme Hitler, Nasser a exposé dans un volume les buts et les aspirations qu'il poursuit pour l'Égypte, dont l'élimination, par tous les moyens, de toute influence britannique et française au Proche-Orient ainsi que l'élimination de l'État d'Israël.

Dans le cas de *Mein Kampf*, le monde occidental a refusé d'accepter les suites et a fini par payer sa folie. Dans le cas de Nasser, on peut dire que les Anglais et les Français ont seulement fait ce que tous les sages, après coup, ont dit que la Grande-Bretagne et les autres démocraties de l'Ouest auraient dû faire quand Hitler a d'abord commencé à appliquer la ligne de conduite qu'il avait exposée si clairement dans son propre testament. Les Américains eux-mêmes, sans parler des habitants de Washington qui me font parfois l'impression de ressembler à ceux d'Ottawa en ce qu'ils n'expriment pas toujours exactement ce que pense la population du pays, pen-

sent dans l'ensemble que leur politique a manqué de suite. C'est un représentant du gouvernement des États-Unis qui a donné à Nasser un pistolet d'argent. C'est le gouvernement des États-Unis qui a repris ses promesses d'assistance pour la construction du barrage d'Aswan. C'est le gouvernement des États-Unis qui a porté préjudice aux concessions pétrolières des Britanniques en Iran pour servir ses propres intérêts.

Une des choses les plus renversantes, quand on voit tout ce qui s'est passé en Europe et au Levant, c'est que le gouvernement canadien était si manifestement mal préparé à ces événements. Au dire du Gouvernement, le Canada a joué le rôle d'interprète et de conciliateur entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il était censé servir de pont entre ces deux pays. Or, pendant cette crise, il lui arrivait parfois de presque ressembler à un précipice.

Depuis le début de la crise, le peuple canadien est continuellement mal informé et induit en erreur. Quelle que puisse être la valeur de la proposition du Gouvernement, proposition qui avait d'abord émané de l'opposition, voulant qu'une force de police soit envoyée au Proche-Orient par les Nations Unies, il est malaisé de justifier l'humiliation que s'est vu ensuite infliger le Canada. Le *Magnificent*, ce superbe porte-avion, est revenu au Canada à si vive allure que sa charpente en a souffert. On l'a démonté puis reconstruit en transport de troupes. Les journaux du Canada et les écrans de télévision nous représentaient constamment des soldats allant et venant, au service de l'œuvre capitale du maintien de la paix dans le monde. Cette force de police des Nations Unies nous apparaît maintenant comme une force composée d'éléments choisis par Nasser, lequel peut diriger ces troupes là où il le veut.

Au début de la dernière session de la Chambre des communes, les débats ont porté surtout sur la question de savoir si oui ou non le gouvernement avait raison d'envoyer à l'Égypte quelques appareils Harvard. Au cours du débat, il est apparu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne savait pas trop si ces avions pouvaient être armés et bien utilisés comme engins de guerre. Aujourd'hui, à la Chambre des communes réunie en session, un débat est amorcé sur l'envoi de militaires canadiens en Égypte et le secrétaire d'État ne sait pas ou n'a pas dit si ces hommes allaient être assez armés pour se défendre eux-mêmes, ni si on aurait besoin d'eux ni dans quelles conditions ils auront à remplir leur tâche. Où seront-ils cantonnés et combien de temps resteront-ils dans ce pays? Il ne le sait pas! Il se peut que la couleur de leur uniforme ne plaise pas à M. Nasser. Il n'ai-

me pas que ces soldats s'appellent les fusiliers de la reine.

On le voit donc, monsieur l'Orateur, le colonel Nasser et ses amis, les Russes, se sont constamment efforcés petit à petit de miner la valeur de la force policière que les Nations Unies se proposent d'envoyer là-bas. Nous blâmons le Gouvernement de n'avoir pas obtenu que les Nations Unies acceptent non seulement l'idée mais la réalité d'une force de police. La force de police des Nations Unies doit être une force efficace, car une force inefficace peut fort bien ne réussir qu'à appeler le malheur sur son personnel et sur la cause qu'elle soutient.

Il semble maintenant clair que la Grande-Bretagne et la France ne retireront pas toutes leurs troupes de la zone du conflit avant d'être sûres qu'une telle force internationale est capable de jouer un rôle efficace. Qui oserait leur demander de le faire, monsieur l'Orateur, et quel représentant du Canada pourrait se croiser les bras pendant que les États-Unis leur demandent de se retirer, qu'il y ait ou non là-bas une force internationale de police. Ce sont là des questions qui mettent en jeu la vie et le bien-être du Canada et sur lesquelles la loyale opposition de Sa Majesté a décidé de se prononcer après avoir examiné quelle est la situation et quel est notre objectif. Le Gouvernement ne nous l'a pas dit. Jamais nous n'avons été témoins, comme samedi dernier où notre pays s'est abstenu de voter, d'un si parfait exemple d'indifférence béate et de silence presque humiliant.

Le Gouvernement, qui a présenté une résolution aux Nations Unies, a donc comme premier devoir d'exiger que la force de police expédiée en Égypte soit, en vérité et en fait, capable de maintenir la paix. A moins de cela, autant vaudrait répudier les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient les Nations Unies.

J'ai signalé les dangers qu'une agression soviétique au Moyen-Orient fait courir au monde libre. Je sais qu'il n'y a pas lieu de rappeler à la Chambre que les agissements soviétiques au Moyen-Orient ne sont pas étrangers aux tragiques événements qui se sont déroulés en Hongrie ces dernières semaines. C'est par la force seulement que se maintient la domination soviétique sur tous les pays satellites. Ceux qui dirigent au Kremlin suivent la politique de domination du régime stalinien afin d'étendre l'empire soviétique. Je ne pense pas que nous devions entretenir quelque doute au sujet de la libéralisation du régime dans l'Union soviétique depuis la mort de Staline. Cependant, si nous avons vraiment espéré voir la fin de la guerre froide entre les nations, on

nous rappelle brutalement que rien n'est changé.

De concert avec la grande majorité des membres des Nations Unies, nous avons condamné l'agression soviétique en Hongrie, et en particulier l'enlèvement par les troupes soviétiques de milliers de Hongrois qui ont eu l'audace de se battre pour la liberté de leur pays et son indépendance de la domination étrangère. Il se peut que la désapprobation non équivoque dont ont été l'objet les agissements soviétiques en Hongrie aient pour effet d'améliorer l'attitude des hommes du Kremlin. Cependant, jusqu'ici, l'Union soviétique ne semble pas avoir été bien impressionnée par la condamnation de ses actes aux Nations Unies. Quelle que soit l'énergie avec laquelle nous les avons condamnés, elle n'a même pas prêté l'oreille, se contentant de rire de la proposition.

Je constate que notre Gouvernement ne se vante guère du rôle qu'il a joué aux Nations Unies en vue d'aider la Hongrie. Je ne sais, d'ailleurs, comment il le pourrait. Étant donné les principes qui ont, jusqu'ici, régi notre sécurité dans le monde, nous devrions sans doute comprendre que les intérêts du Canada au Moyen-Orient et en Hongrie sont étroitement liés. L'effort fait par le Royaume-Uni et la France afin de limiter l'expansion soviétique au Moyen-Orient a été entravé par ce que j'estime être la diplomatie inepte des États-Unis dans la crise du canal de Suez. Faut-il s'attendre à ce que, chaque fois qu'une nation qui a le sens de la responsabilité comme le Royaume-Uni ou la France, décide d'agir afin de protéger une zone vitale de l'Occident contre l'influence ou l'agression soviétiques, elle risquera de s'entendre condamnée par les États-Unis et probablement aussi par le Canada? Qui sont donc nos amis, monsieur l'Orateur? A qui faisons-nous confiance? De qui nous méfions-nous? Cela signifierait que nos actes se limiteront désormais à des protestations verbeuses et vides de sens, si l'on veut, exprimées, comme dans le cas de la tragédie hongroise, par l'intermédiaire des Nations Unies, ne laissant ainsi que les dictateurs communistes libres d'agir sans se soucier de nos conseils, de notre avis et de tout pacte des Nations Unies auxquelles ils se targuent cependant d'appartenir.

En ce qui concerne la Hongrie, on nous demande de verser \$100,000 à la Caisse de secours des Nations Unies pour les réfugiés hongrois.

L'hon. M. Harris: Un million.

L'hon. M. Rowe: Cent millions?

L'hon. M. McCann: Un million.

M. Lennard: C'était \$100,000.

[L'hon. M. Rowe.]

L'hon. M. Rowe: C'est un million que j'ai dans mes notes, mais j'ai dit \$100,000 par erreur. Je ne dois sûrement pas minimiser le montant car, au début, on se proposait de verser \$100,000; puis le Gouvernement s'est montré magnanime en proposant d'accorder un million. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est encore un piètre montant, un montant honteusement faible. De fait, si j'avais été le ministre des Finances, j'aurais eu peur de discuter de la différence entre ces deux montants, car le ministre du Commerce a souvent dit: "Qu'est-ce qu'un million, de toute façon?" Je n'aurais pas hésité. Devons-nous supposer que c'est peut-être une somme restituée par remords de conscience, vu qu'on en a changé le montant et qu'elle est versée par le Canada, car nous ne semblons pas avoir pris d'autres mesures véritablement suffisantes et de valeur positive dans la crise qui a affligé la Hongrie au cours des quelques dernières semaines?

Sauf erreur, beaucoup de pays se sont engagés à accepter un nombre déterminé de réfugiés hongrois. Dans notre cas, comment avons-nous consenti à accepter des réfugiés hongrois? Quand on lit la déclaration que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a faite à Winnipeg le 16 novembre, il est évident que les réfugiés hongrois auraient à satisfaire aux exigences assez rigoureuses des règlements canadiens de l'immigration, du point de vue médical, et à convaincre également les inspecteurs-examineurs postés en Autriche qu'ils espèrent raisonnablement pouvoir gagner leur vie dans notre pays. Je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur la portée de cette offre. C'est n'offrir qu'une explication des règlements actuels de l'immigration, qui s'appliquent aux Hongrois comme si rien ne s'était passé. J'espère que des voix s'élèveront à la Chambre pour engager le Gouvernement à accepter un groupe important de réfugiés à titre de participation canadienne au soulagement des grandes souffrances du peuple hongrois dans sa noble lutte tendant à libérer son vieux pays. Faire moins que cela serait insulter les Hongrois et mettre tous les Canadiens dans l'embarras, vu que les gens de ce pays-là ont grandement concouru à l'essor de notre jeune patrie.

Des milliers et des milliers de ces braves gens affluent aujourd'hui en Autriche; il s'agit de ceux qui ne sont pas abattus ni décimés par l'armée russe le long de la frontière, ce qui souligne certes la tragédie survenue dans cette région. Il suffit de lire les journaux où l'on trouve des renseignements trop épouvantables pour être répétés ici. Ils devraient être connus de tous.

L'Autriche supplie le monde de l'aider à prendre soin de ces gens. Elle a adressé des appels pour signaler qu'elle ne peut en ac-

cueillir d'autres. L'Autriche est un petit pays. Le Canada est un grand pays qui pourrait faire vivre une population beaucoup plus nombreuse. A cet égard, notre politique d'immigration est un échec. Il faut s'inspirer de principes humanitaires. Nous ne devons pas hésiter à collaborer avec ces gens ni à accepter ces réfugiés. On devrait adopter immédiatement des dispositions spéciales en dehors des cadres de la loi actuelle sur l'immigration. Aucun pays ne possède plus d'espace ni n'est mieux en mesure d'accepter des milliers de ces infortunés qui, dans leur propre pays, ont mené une lutte si courageuse pour la liberté en s'exposant à de cruelles et terribles représailles. Pour les secourir, nous pouvons bien plus encore. En vérité, nous ne pourrions guère faire moins que ce que nous avons fait jusqu'ici.

Au cours des siècles, l'histoire a enregistré les noms de grands hommes qui ont sacrifié leur vie pour la défense de grands principes. Mais rares sont les circonstances où elle ait donné une si héroïque démonstration de l'énergie et du courage de l'homme ordinaire. Me sera-t-il permis de rappeler au Gouvernement, si content de lui qu'il puisse être, que l'esprit de notre jeune pays n'est pas déjà tellement mort qu'il se satisfasse de cette complaisance béate, de cette incapacité de secourir comme il l'aurait fallu ce peuple si malheureux.

Je n'entends pas éterniser le débat. Mais je ne vois pas que cette question soit de celle qu'on puisse régler en un tournemain pour contenter le Gouvernement. Il s'agit d'une question grave qui atteint au plus profond d'eux-mêmes tous les Canadiens. Elle concerne la vie et l'espoir de ce peuple-là, de ses enfants, vivants ou à venir. Je n'entends certes pas transformer cette question en controverse politique, mais il reste que le Canada est troublé, inquiet, choqué aussi des tergiversations de son Gouvernement, de la satisfaction de soi qu'il manifeste en cette affaire comme en tant d'autres. Il est inutile de s'abriter derrière l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation n'est pas plus forte que les pays qui la composent. La solidité d'une chaîne est fonction de celle de son plus faible chaînon. Le Canada a échoué lamentablement dans son action auprès de l'Organisation des Nations Unies.

J'aurais honte de siéger ici si, à l'Assemblée des Nations Unies, j'avais vu les États-Unis voter comme ils l'ont fait pour chasser la Grande-Bretagne et la France de la région de la Méditerranée. La Grande-Bretagne et la France ont convenu de se retirer de la région quand il s'y trouverait une force de police suffisante, mais c'est une attitude bien étrange maintenant que de leur dire de se retirer d'une région dont leur existence dé-

pend. Ce n'est pas suffisant pour le premier membre du Commonwealth britannique des nations. Par conséquent, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), je propose au nom de la loyale opposition de Sa Majesté:

Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse:

Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprouver gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;

2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;

4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

M. l'Orateur: Me permet-on de ne pas donner lecture de la motion qu'on vient de proposer et de la tenir pour proposée par celui qui occupe le fauteuil?

Des voix: Convenu!

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le discours que nous venons d'entendre contenait bien des mots. Par bonheur, l'amendement proposé à la fin de ce discours signale quelques faits précis à l'égard desquels l'opposition officielle désire prendre une attitude différente de celle que le Gouvernement a recommandée à la Chambre.

M. Fleming: Des faits, voilà le terme propre.

Le très hon. M. St-Laurent: On a déjà fait, en dehors de la Chambre et dans plusieurs journaux, des déclarations semblables qui contrastaient étrangement avec les éloges dont tous les pays, sauf le sien, comblaient le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Avant de passer aux points qui sont proposés dans cette motion tendant à modifier la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône, je m'arrête à un ou deux points précis que j'ai pu saisir des l'avalanche de mots qui est tombée dans le discours de celui qui dirige actuellement la loyale opposition de Sa Majesté.

Il a dit que le Parlement aurait dû être convoqué plus tôt. Je crois qu'on peut disposer de ce point en rappelant aux gens avertis quelles sont et quelles ont toujours été les exigences et la pratique constitutionnelles. Ceux qui étaient ici en 1939 savent ce qui s'est passé alors. Ceux qui étaient ici en 1950, quand la loi sur la défense a été modifiée, se rappelleront les discussions qui ont eu lieu à ce moment-là. Les députés qui siégeaient ici en 1950 se rappelleront qu'il en a été de nouveau question cette année-là et, afin d'éviter ce que j'ai allégué à propos du

discours que nous venons d'entendre, je citerai, par exemple, un extrait de ce qu'a dit l'hon. député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) alors que, le 8 septembre 1950, nous étudions la loi sur les forces canadiennes.

Ce texte paraît à la page 513 du hansard, seconde colonne. Voici:

Les paroles que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a prononcées ce soir et les observations formulées antérieurement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre (M. St-Laurent) indiquent que tous trois sont d'accord avec moi sur ce point. Je n'insiste donc pas davantage. J'ai pensé que nous serions peut-être tellement pris par d'autres questions au cours de la présente session que ce point ne serait pas élucidé au grand jour. J'espère qu'avant notre départ,—soit ce soir, soit plus tard au cours du débat ou au cours de la session, mais bientôt—on aura soin de préciser la responsabilité nette et importante du Gouvernement envers le Parlement, responsabilité qui est plus grande que jamais lorsqu'il s'agit de mettre nos forces en activité de service.

Lorsqu'on a fait cette proposition,—je ne dirai pas cette mise en demeure,—je me suis levé immédiatement pour dire ce qui suit:

A mon avis, il y a lieu d'éclaircir la situation dès maintenant, afin de dissiper tout malentendu ou tout sentiment de malaise. Une fois le bill adopté et entré en vigueur, le Gouvernement a l'intention de respecter l'esprit et la lettre de l'article 33, dans la mesure où est exposé son programme à l'égard de la Corée.

L'article 33 est celui qui prévoit que, si, comme l'article y autorise en termes explicites, un décret du conseil est adopté en vue de mettre nos forces en activité de service, le Parlement, s'il n'est pas en session à ce moment-là, sera convoqué dans les dix jours pour s'occuper de cette question.

Si la force spéciale, laquelle, évidemment, n'est pas créée uniquement à cause de l'incident coréen, devait servir ailleurs, si elle devait, par exemple, remplir un rôle policier de caractère militaire, le Gouvernement entend prendre une décision, mais il convoquerait immédiatement le Parlement, l'informerait de sa décision et lui laisserait le soin d'approuver ou de désapprouver cette décision. C'est là, à mon avis, le seul moyen qui permette de donner aux Canadiens le sentiment qu'ils reçoivent de leurs représentants la protection qu'ils en attendent.

Plus loin également, à la page 514, on lit ce qui suit:

Si le gouvernement doit subséquemment prendre des initiatives en vue d'honorer des engagements analogues, il devra évidemment assumer la responsabilité de prendre une décision, mais il va de soi qu'il lui faudrait s'en remettre au Parlement, dans le délai prévu de dix jours, en vue de la ratification ou de la désapprobation de cette décision.

Il a toujours été conforme aux exigences de la constitution et à son application que le Gouvernement assume la responsabilité de prendre une décision puis s'en remettre au Parlement pour que ce dernier puisse déterminer s'il accordera les fonds nécessaires

[Le très hon. M. St-Laurent.]

à la mise en œuvre de cette décision, ou s'il refusera ces fonds et chargera un autre Gouvernement d'appliquer les politiques conformes aux vues du Parlement. C'est ce qui a toujours été et sera toujours tant que notre parti aura la responsabilité des affaires publiques de notre pays.

Aussitôt qu'il nous a été possible de prendre une décision concrète que nous pouvions soumettre au Parlement, nous avons pris cette décision et avons, le même jour, recommandé à Son Excellence de convoquer le Parlement. C'est pour cela que le Parlement est aujourd'hui réuni. Nous nous en remettons à lui. Après avoir pris la responsabilité d'une décision exécutoire, nous lui demandons de nous autoriser à utiliser les deniers publics qui permettront d'y donner suite.

Il eût été en vérité assez étrange de notre part d'inviter les membres du Parlement à se rendre ici si nous n'avions pas pris nos responsabilités, nous exposant ainsi à ce qu'ils nous reprochent avec ironie de ne pas savoir prendre nos responsabilités et d'essayer d'obtenir d'eux quelques indices sur la décision à prendre. Si c'est ainsi que ces messieurs de l'opposition comptent agir si jamais ils ont la responsabilité du gouvernement, je crois que ce sera un spectacle plutôt pénible pour les Canadiens.

On a laissé entendre que le Canada avait été humilié par le colonel Nasser. Le Canada n'a rien eu à faire avec le colonel Nasser. Le Canada s'est entendu avec les Nations Unies, représentées en l'occurrence par le secrétaire général et une autre personne, Canadien très distingué au patriotisme et à la sagesse duquel le Gouvernement fait une confiance quasi illimitée. Je veux parler du général Burns.

D'abord, on a proposé telle motion, qui a été interprétée, avec raison, je crois, comme renfermant un blâme à l'endroit d'Israël, ainsi qu'à l'endroit de la France et de la Grande-Bretagne, pour avoir pris sur eux de faire justice lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies avait déjà été saisi de l'objet du litige. Ceux qui prononcent ces phrases grandiloquentes semblent oublier que les nations du monde ont signé la charte des Nations Unies et se sont engagées par là à employer des moyens pacifiques, et non pas à recourir à la force, pour régler les différends éventuels.

J'ai été plus d'une fois scandalisé de l'attitude des grands pays, des grandes puissances comme nous les appelons, qui trop souvent ont traité la charte des Nations Unies comme un instrument destiné à leur permettre de faire marcher les petites nations, mais dont il n'y avait pas lieu de tenir compte

lorsque leurs prétendus intérêts essentiels étaient en jeu. Pour ce qui est du veto, on m'a dit que, si les Russes n'avaient pas insisté pour l'obtenir, les États-Unis et le Royaume-Uni l'auraient réclamé, parce que ces pays ne pouvaient permettre à une foule de petites nations de régler de façon décisive des questions qui se rapportaient à leurs intérêts vitaux.

Une voix: Pourquoi le permettraient-ils?

Le très hon. M. St-Laurent: Parce que les membres des petites nations sont des êtres humains tout comme les peuples de ces pays, parce que l'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier a touché à sa fin, ou est bien près de finir.

M. Ferguson: C'est envoyer le Canada à l'abattoir.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député serait peut-être plus sage d'écouter plutôt que de formuler une remarque de ce genre, que je ne qualifierai pas. Je pense que ce serait mieux pour sa propre réputation.

On a dit que le Canada a été humilié par le geste du colonel Nasser, qu'on l'a forcé de se plier aux exigences du colonel Nasser. Ce n'est là qu'une affirmation fantasque, absolument dénuée de fondement. Selon la résolution primitive, dans leurs efforts en vue d'assurer la paix dans le monde, les Nations Unies ne pouvaient commencer par faire la guerre. Il s'agissait de mettre sur pied une force de police qui s'assurerait qu'on s'en tint à la cessation des hostilités, mais l'ONU devait le faire avec le consentement du pays dans lequel ces troupes exerceraient leur activité. Elles ne devaient pas entrer de force dans le pays. C'est là la résolution qui a été adoptée sans opposition, bien que certaines nations se soient abstenues de se prononcer.

A ce moment-là, le secrétaire général des Nations Unies nous a donné la chance de participer à cette force, comme aussi, aux autres nations qui souhaitaient ardemment, comme nous l'avons fait depuis 1945, l'établissement d'une force des Nations Unies qui puisse maîtriser les récalcitrants, ceux qui se dérobaient aux obligations qu'ils ont contractées en vertu de la charte. Il a été proposé que chaque nation devrait fournir des éléments à peu près de l'envergure d'un bataillon ou de quelque autre unité complète.

A notre avis, chaque bataillon des forces canadiennes estimerait que c'est un honneur d'être appelé à remplir ces fonctions, mais il y avait un bataillon dont le tour était venu dans le roulement des troupes affectées au contingent canadien qui fait partie des forces de l'OTAN en Europe, et c'était le *Queen's Own*. Il nous a semblé que tous les autres bataillons reconnaîtraient que ce bataillon,

étant au point et à la veille d'être appelé à remplacer un autre bataillon en Europe, serait naturellement celui auquel nous songerions le premier pour assumer ces nouvelles fonctions dans la poursuite des buts visés par les Nations Unies. Ce bataillon était celui des *Queen's Own Rifles*. On a donné à entendre, me dit-on, bien que nous ne fussions pas présents aux négociations, que, de l'avis du colonel Nasser, ces troupes seraient considérées par les Égyptiens comme un bataillon de la reine d'Angleterre.

Une voix: Qu'y a-t-il à redire à cela?

M. Green: Et la reine du Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'y vois rien à redire sauf qu'il s'agit des fusiliers de la reine du Canada. Ni le colonel Nasser, ni rien de ce qu'on pourra dire ici,—à moins que réussisse un vote de défiance à l'endroit du Gouvernement,—ni rien de ce qu'on publie dans les journaux pour tenter de diminuer les mérites de l'attitude canadienne, rien, dis-je, ne pourra nous persuader que nous n'avons pas le droit de continuer de désigner ce glorieux bataillon sous le nom de *Queen's Own Rifles*. (*Exclamations*) Personne ne me fera admettre que ce n'est pas le *Queen's Own Rifles* du Canada qui porte ce glorieux titre. (*Exclamations*)

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. St-Laurent: Nous avons estimé que l'envoi d'un bataillon dans le désert de Sinaï n'était pas ce qui convenait à des hommes entraînés qui souhaitaient vivement s'acquitter de la tâche pour laquelle nous les envoyions dans cette région. Nous n'avons pas pensé que nous devions déverser 900 ou un millier d'hommes dans un désert en croyant qu'ils seraient ravitaillés convenablement et qu'ils resteraient aptes à rendre les services attendus d'eux. Aussi avons-nous immédiatement décidé d'ajouter aux éléments du *Queen's Own Rifles* qui se préparaient pour cette expédition des éléments supplémentaires qui leur assureraient les effectifs dont ils auraient besoin pour s'acquitter convenablement de leur mission et, pour en être doublement sûrs, nous avons chargé le *Magnificent* de provisions; nous y avons établi un hôpital et nous avons décidé qu'il servirait de base flottante de façon que nos hommes aient la certitude qu'en attendant l'organisation de services armés appropriés sur une base à terre en Égypte, ils pourraient recevoir de bons traitements, les traitements qui s'imposent pour leur permettre de remplir leur mission. Il a été démontré d'une façon assez frappante, bien que certains honorables députés aient affirmé que nous avions dépensé beaucoup d'argent pour nos

forces armées, sans résultat apparent, que nous avons pu, en très peu de temps, réunir tout ce qui était nécessaire pour mettre un bataillon en activité de service et nous pourrions en effet en mettre plusieurs si c'était nécessaire.

Sans avoir si ce serait bien ce dont le commandant des forces des Nations Unies aurait besoin, nous avons estimé que cette affectation serait tout aussi efficace et utile comme entraînement que certains exercices simulés qui ont lieu couramment afin de maintenir les hommes prêts à l'activité en campagne si le besoin s'en faisait sentir, car dans le cas qui nous occupe il s'agissait effectivement d'une activité militaire qu'il fallait entreprendre.

Pendant ce temps, des pourparlers avaient lieu et on a formulé certaines propositions au sujet de l'utilisation de fantassins. Il s'agit là encore de renseignements que nous possédons par ouï-dire en ce qui concerne les entretiens de M. Hammarskjöld avec les autorités égyptiennes lorsqu'il s'est rendu là-bas afin d'obtenir leur consentement à l'envoi de cette force de police sur leur territoire. On a dit qu'en ce moment le seul endroit où on pourrait envoyer des fantassins serait à Port-Saïd, qu'ils iraient à un endroit où il y avait déjà un grand nombre de troupes du Royaume-Uni, portant le même uniforme qu'eux; on pourrait croire que nos hommes constitueraient des renforts destinés aux troupes britanniques cantonnées à cet endroit, au lieu de troupes faisant partie de la force des Nations Unies et que cela pourrait donner lieu à des incidents malheureux dès le début de cette activité.

Il s'agissait là de points que devaient étudier le secrétaire général et le commandant des forces des Nations Unies et, à son arrivée à New-York, on nous a immédiatement fait savoir qu'à son avis il n'existait pas en Égypte de base appropriée d'où il pourrait administrer immédiatement beaucoup plus de fantassins et que ce qui lui serait le plus utile d'abord serait un groupe de 250 à 300 ingénieurs et signaleurs, dont il pourrait se servir pour organiser et établir sa base. Il a aussi ajouté qu'il avait un besoin très urgent de moyens de transport aérien. Il n'avait que trois avions civils, nolisés d'exploitants suisses. On avait d'abord cru que ces avions pourraient effectuer deux randonnées quotidiennes, aller et retour, mais on avait ensuite constaté qu'ils ne pouvaient en effectuer qu'une seule. Il a déclaré que cela retardait l'organisation d'une force efficace qui devrait être et qui sera sur le territoire égyptien. Nous possédions des avions de transport.

Je répète que, même si le commandant n'avait pas été un Canadien, nous aurions pu
[Le très hon. M. St-Laurent.]

dire, comme d'autres l'auraient pu: "Voici notre contribution. Tirez-en le meilleur parti possible." Mais il se trouve que l'homme sur qui doit retomber cette responsabilité du commandement est, évidemment, un officier des Nations Unies mais aussi, néanmoins, un grand Canadien ainsi considéré par la majorité de nos gens. Nous avons cru que, en plus de nos devoirs généraux envers les Nations Unies, nous avons l'obligation morale de ne pas abandonner ce grand Canadien. Nous avons cru que si d'autres pays ne répondaient pas à certains besoins et ne lui fournissaient pas ce qu'il jugeait nécessaire pour s'acquitter de ses obligations, nous devions l'aider par tous les moyens.

Je puis dire ici qu'il n'avait pas à accepter cette responsabilité. Il travaille sous pression pour les Nations Unies depuis assez longtemps et il n'avait pas à accepter cette nouvelle responsabilité mais il n'est pas homme à se dérober à des obligations qui peuvent rendre service à ses propres compatriotes et aux nations libres du monde. Il a accepté cette responsabilité et nous avons cru que nous devons faire de notre mieux pour nous assurer qu'il avait en main tout ce qu'il lui fallait pour s'acquitter de ses obligations de la façon que nous jugions appropriée.

La résolution initiale prévoyait la nécessité d'obtenir le consentement du gouvernement du pays où la force des Nations Unies devait exercer son activité. Mais c'est sur ce point seulement que porte le consentement du gouvernement du pays où la force doit exercer son activité. Il s'agit d'une opération des Nations Unies. Ce sont les Nations Unies qui détermineront la composition de cette force armée. Ce sont elles qui détermineront à quel endroit, dans ce pays-là, la force sera cantonnée, à quel moment elle doit s'y établir et combien de temps elle doit y demeurer.

Puisque les conditions de cette résolution ont été acceptées, nous estimons, comme à peu près tous les membres des Nations Unies, je crois, que les autres modalités relatives à l'activité de cette force doivent être déterminées, indépendamment du colonel Nasser ou de qui que ce soit en Égypte, par les Nations Unies qui doivent s'acquitter de la responsabilité que comporte leur engagement de veiller aux intérêts de la paix dans le monde.

Voici un passage de l'amendement dont nous sommes saisis:

...la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

(1) aient choisi de réprover gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez...

Il n'y a pas eu de condamnation gratuite de la décision du Royaume-Uni. Sur la

première résolution, présentée par les États-Unis et appuyée par un très grand nombre de membres des Nations Unies, la délégation canadienne s'est abstenue et a déclaré qu'elle s'abstenait de voter parce que la résolution était insuffisante. On y pourvoyait simplement à un cessez-le-feu mais à rien de plus. Cela ne suffisait pas parce que, une fois ce geste posé, nous nous serions retrouvés dans la même situation qu'auparavant. La délégation canadienne s'est abstenue de voter parce qu'on a eu recours là-bas à un procédé dont les honorables vis-à-vis ont été très violemment offensés lorsqu'on l'a appliqué ici sous une forme très modifiée. L'Assemblée des Nations Unies a eu recours à la clôture et a décidé que le vote aurait lieu après que trois orateurs appuyant la résolution et trois orateurs s'y opposant se seraient fait entendre. Comme nous n'appuyons ni ne combattons la résolution, nous ne pouvions être parmi les trois; aucun effort n'a été fait pour modifier la résolution.

M. Fulton: C'est six fois plus généreux que la forme de clôture de notre Gouvernement. Il y a eu au moins six orateurs.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a une singulière idée de ce qui est convenable et de ce qui est généreux. Je laisse à ceux à qui il s'adresse en dehors de la Chambre le soin d'apprécier son idée à sa valeur.

Cette résolution ne renfermait aucune condamnation, par le Canada, gratuite ou autre, elle exprimait du regret que certains membres des Nations Unies aient jugé nécessaire de prendre sur eux de faire justice sur une question dont le Conseil de sécurité était saisi; elle disait aussi qu'il était regrettable qu'on exploitât ce qui s'était produit au Moyen-Orient pour masquer les actes horribles, les crimes internationaux horribles qui se commettaient à ce moment-là en Europe centrale. Les événements au Moyen-Orient rendaient plus difficile de mobiliser l'opinion mondiale dans le sens d'une condamnation énergique et unanime de ce qui se passait alors en Hongrie.

C'est ce que nous avons déploré. Nous estimons que de ces événements peut découler une situation meilleure que celle qui existait précédemment. Nous espérons, et nous avons cherché à amener tous les membres de l'alliance occidentale à conjuguer leurs efforts pour atteindre l'objectif qui leur était commun, le règlement permanent du conflit au Moyen-Orient, règlement qui confirme l'existence de l'État d'Israël comme un État établi par les Nations Unies, œuvre que les Nations Unies sont tenues, sur leur honneur, de défendre et de maintenir. Nous espérons qu'on en arrivera à un accord quelconque, sinon permanent,—car la permanence n'est guère

le fait de l'activité ni des réalisations humaines,—du moins durable, même s'il est malaisé de trouver avec qui, dans les nations arabes, on pourrait conclure un accord qui tienne compte des véritables intérêts de la population de chacun de ces pays. Il est difficile de trouver là-bas quelqu'un qui puisse former un gouvernement tel qu'il tienne compte des intérêts généraux de la population tout entière plutôt que de ceux d'un petit groupe quelconque.

Si difficile que cela puisse être toutefois, nous ne saurions attendre des nations nord-africaines ni de quelques-unes des nations asiatiques qu'elles réalisent en dix ans ce que le Royaume-Uni, la France ou les autres démocraties occidentales ont mis des siècles à réaliser. On ne saurait réaliser du jour au lendemain ce qui a été la résultante, non pas toujours de sages efforts couronnés par la réussite, mais d'expériences variées, tantôt réussies, tantôt manquées, étendues sur de longues périodes de temps et dont l'effet a été la modification des structures administratives des pays d'Europe qui sont ainsi passées de la féodalité médiévale à la démocratie populaire. Il ne sera pas facile de réaliser cela du jour au lendemain, même si nous nous mouvons plus rapidement aujourd'hui que jamais auparavant, surtout matériellement, pour passer d'un endroit dans un autre.

M. Diefenbaker: Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. St-Laurent: Certainement.

M. Diefenbaker: Le premier ministre répondait à mon ami pour ce qui est de savoir si des conseils gratuits avaient été donnés. Le premier ministre peut-il nous dire s'il révélera la communication envoyée à sir Anthony Eden de la même façon que le président des États-Unis a révélé la sienne à peu près trois heures après l'avoir envoyée?

Le très hon. M. St-Laurent: Je révélerais cette correspondance avec plaisir. J'ai remarqué dans les journaux que récemment l'honorable député a déclaré qu'il demanderait le dépôt de cette correspondance.

M. Diefenbaker: En effet.

Le très hon. M. St-Laurent: Le 21 novembre, j'ai envoyé une communication à sir Anthony Eden, lui demandant ce que serait l'attitude de son gouvernement à l'égard d'une telle demande, étant donné qu'une demande analogue ayant été faite à la Chambre des communes anglaise relativement à une correspondance confidentielle avec Ceylan, on avait répondu que cette correspondance ne pouvait pas être publiée. Par conséquent, j'ai écrit une lettre que je pourrais peut-être consigner au compte rendu, ainsi que la réponse que j'ai reçue.

M. Fleming: Le premier ministre consent-il à ce que lecture soit donnée de cette seconde lettre?

Le très hon. M. St-Laurent: Si le député ne veut pas les entendre, je veux bien m'arrêter là.

M. Fleming: Je veux les entendre toutes les deux.

Le très hon. M. St-Laurent: Je vais donner lecture des deux. Voici:

Message du très honorable Louis-S. St-Laurent
au
très honorable sir Anthony Eden

Un membre en vue de l'opposition officielle a déclaré publiquement que, lorsque notre Parlement se réunira dans un proche avenir, il demandera le dépôt d'une des communications que je vous ai adressées récemment en réponse à l'une des vôtres.

Il est évident que cette correspondance entre nous ne saurait être publiée par fragments et que, si l'une de ces communications confidentielles est publiée, elles doivent toutes l'être.

Une question semblable s'est posée dans notre Parlement voici quelque huit ans au sujet de communications semblables échangées entre M. Churchill et M. Mackenzie King sur la situation internationale qui existait quelque sept ans plus tôt.

Le gouvernement de M. Attlee a pensé alors que de telles communications ne devraient jamais être publiées parce que, comme il disait: "De tels télégrammes sont exprimés en des termes pré-supposant qu'ils ne seront pas publiés, et ce serait porter atteinte au régime de communications entières et franches entre les gouvernements de Sa Majesté si des télégrammes de cette sorte devaient être rédigés en tenant compte de la possibilité que cette règle puisse éventuellement ne pas être observée."

J'aimerais savoir quelle serait actuellement votre attitude et celle du gouvernement du Royaume-Uni à propos des communications confidentielles que nous avons récemment échangées entre nous.

J'aimerais consigner ce message et votre réponse au compte rendu de nos débats, afin qu'on puisse s'y reporter plus tard à l'occasion de toute autre demande en vue de rendre publiques des communications confidentielles.

Ce message est daté du 21 novembre 1956. Voici la réponse:

Message du très honorable sir Anthony Eden
au
très honorable Louis-S. St-Laurent

Je vous remercie de votre message et de m'avoir consulté à propos de la possibilité de rendre publiques les communications récemment échangées entre nous.

L'attitude du gouvernement du Royaume-Uni au sujet d'une telle publication demeure identique à celle qui a été exprimée par ses prédécesseurs à l'occasion de vous mentionnez dans votre lettre. Pour qu'il y ait entre les gouvernements des pays du Commonwealth cet échange de vues parfaitement intime et franc sur lequel seul peut se fonder une ligne de conduite, il est essentiel, à notre avis, que nous puissions tous procéder d'après le principe qu'une telle correspondance doit être et demeurer confidentielle et ne doit pas être publiée. C'est le principe que nous avons constamment suivi dans notre pays et, justement, il a été réitéré encore tout dernièrement, le 15 novembre, en réponse à une question posée à la Chambre des communes.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je suis sûr que c'est la seule pratique possible. Le 23 novembre 1956.

Je regrette qu'il en soit ainsi, car on a fait des déclarations, ou du moins on a rapporté qu'elles ont été faites,—non seulement dans notre pays, mais au Royaume-Uni,—selon lesquelles j'avais adressé une réponse cinglante à sir Anthony Eden. Je ne suis pas libre de dévoiler cette correspondance.

M. Diefenbaker: Vous n'êtes pas libre de la décrire non plus, si elle est confidentielle.

Le très hon. M. St-Laurent: Je demande pardon à l'honorable député.

M. Diefenbaker: Vous ne seriez pas libre de la décrire non plus, ni de lui donner une explication unilatérale, etc.

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Mais je dirai que toute assertion du genre n'a pas le moindre fondement en fait.

Je dirai qu'il s'agit d'une correspondance officielle qui restera dans les archives; si les honorables vis-à-vis, parvenant à notre situation actuelle, choisissent de vérifier si je disais la vérité quand je niais le moindre bien-fondé de pareilles assertions à ce sujet, ils trouveront une corroboration de la déclaration que je fais ici aujourd'hui.

L'hon. M. Sinclair: Un autre chef aimerait-il poser des questions?

Le très hon. L.-S. St-Laurent: L'autre alinéa de l'amendement se lit ainsi qu'il suit:

aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

Eh! bien, en deux occasions des résolutions appuyées par la délégation des États-Unis n'ont pas obtenu notre appui. Si c'est suivre avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis, alors ma façon de comprendre les mots ne concorde pas avec celle des auteurs de cet alinéa de l'amendement à la motion tendant à la présentation d'une Adresse.

Le troisième alinéa se lit ainsi qu'il suit: aient placé le Canada dans la situation humiliante d'accepter les diktats du président Nasser.

Je crois en avoir dit assez là-dessus pour montrer que cette déclaration ne se fonde pas sur les faits, et, que le président Nasser ait ou non dicté ses volontés à quelqu'un, il ne nous en a certainement dicté aucune et ne le fera certainement pas. Ce qui a été dit en Égypte à notre représentant diplomatique, que cela ait été sincère ou non, c'est que le colonel Nasser désirait vivement rester en bons termes avec le gouvernement canadien et appréciait vivement les propositions faites par le gouvernement canadien pour régler

cette situation. Que cela soit vrai ou non, je n'en sais rien, mais c'est ce qu'il a dit à notre représentant, qui n'est pas aussi naïf que les rires émanant de l'autre côté de la Chambre quand j'en parle pourraient le faire croire.

Voici les termes de l'alinéa suivant:

n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

Je vais maintenant faire part de lettres qui n'étaient pas confidentielles. Quand ces malheureux événements de Hongrie se trouvaient à leur paroxysme, j'ai demandé qu'on invite l'ambassadeur de Russie à venir me voir. Je lui ai fait dire qu'il me paraissait dans l'intérêt de son pays comme dans l'intérêt du nôtre qu'il vînt me voir. Ce qu'il fit. Je lui ai dit ce que je pensais de ce qui se passait. Je lui ai dit: "Les relations se sont améliorées avec votre pays." Je ne m'étais pas rencontré avec les deux ministres qui étaient venus ici, mais j'en avais rencontré un, et j'avais été très favorablement impressionné par le genre d'homme qui était votre ministre des Pêcheries, qui est venu l'an dernier rendre visite à notre ministre des Pêcheries (M. Sinclair). Après tout, ai-je dit, quel que soit le genre de gouvernement de votre pays, si c'est le genre de gouvernement que la population veut, cela ne nous regarde pas; et il ne vous appartient pas de déterminer quel genre de gouvernement devrait exister dans tout autre pays s'il arrive que le gouvernement d'un pays ne soit pas celui que veut sa population.

J'ai dit que je serais heureux s'il transmettait ce message à M. Boulganine, message daté du 13 novembre mais que je viens tout juste de rendre public car la réponse de M. Boulganine ne m'est parvenue qu'hier. Cette réponse vous sera communiquée dans un instant. Vous verrez que je n'ai aucune raison de me refuser à divulguer les observations que j'ai essayé de lui faire accepter. Le message parti d'Ottawa porte la date du 13 novembre 1956. Il est ainsi conçu:

Cher Monsieur le président,

J'estime que c'est pour moi un devoir urgent de vous faire savoir que la population et le gouvernement du Canada ont été profondément bouleversés à la nouvelle des mesures que votre gouvernement a prises en Hongrie depuis quelques semaines. Nous avons exposé clairement l'attitude du Canada, en appuyant les résolutions des Nations Unies sur le sujet. Je veux ajouter à cela un appel au gouvernement soviétique lui demandant non seulement de se conformer promptement à ces résolutions, mais de montrer, même à cette heure tardive, de la modération envers les malheureuses victimes de ces tristes événements.

Je puis vous assurer, monsieur le président, que c'est au nom de toute la population du Canada que j'exprime l'horreur que nous inspirent les souffrances du peuple hongrois à la suite des efforts qu'il a tentés pour obtenir la liberté de

choisir son propre mode de gouvernement. En ce moment, toutefois, mon intention n'est pas d'essayer de porter un jugement sur les actes qui ont été commis, mais de vous demander, au nom de l'humanité, d'user de votre influence pour alléger les souffrances du peuple hongrois et pour autoriser des institutions et organismes internationaux à participer à la tâche urgente de distribuer des vivres et de soigner les malades. Dans cette œuvre humanitaire, le gouvernement et la population du Canada fournissent déjà leur aide matérielle partout où il leur est possible de le faire.

Le gouvernement et la population du Canada n'ont aucun désir d'influer sur la forme de gouvernement que choisissent les populations de l'Europe orientale. Notre seul vœu c'est qu'elles aient la liberté de choisir, et que les gouvernements ainsi choisis suivent indépendamment leur propre ligne de conduite, respectant les droits égaux de tous leurs voisins et ne tenant compte que des besoins et des vœux de leur propre population en conformité des principes et des buts de la charte des Nations Unies.

Sincèrement,

(Signature) Louis-S. St-Laurent

Plus tard, j'ai reçu cette réponse, en date du 24 novembre. Il s'agit, bien entendu, d'une traduction qui, me dit-on, est officielle.

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 novembre. Sa teneur ainsi que vos récentes affirmations et les discours des autorités canadiennes à propos de la situation en Hongrie démontrent que le gouvernement canadien semble avoir des renseignements unilatéraux tendancieux et partiels sur les événements en Hongrie et l'attitude de l'Union soviétique sur cette question.

Je voudrais signaler que le gouvernement révolutionnaire des ouvriers et paysans hongrois a démontré par ses affirmations que les forces réactionnaires en Hongrie, avec l'aide active de certains gens de l'extérieur, ont tenté de renverser le régime démocratique des peuples dans ce pays et d'y établir un régime fasciste à la Horthy. Les forces patriotiques de la Hongrie se sont portées à la défense du régime démocratique des peuples et ont demandé l'aide des troupes soviétiques cantonnées en Hongrie en vertu du traité de Varsovie.

En ce qui concerne l'attitude du gouvernement soviétique sur la question des relations entre l'Union soviétique et la Hongrie, je rappelle qu'elle a été exposée à fond dans la "déclaration du gouvernement soviétique sur les moyens de favoriser l'essor et l'affermissement de la collaboration et des relations amicales entre l'Union soviétique et les autres États socialistes" publiée le 31 octobre 1956.

Dans votre lettre, monsieur le premier ministre, vous soulevez la question de l'aide du gouvernement soviétique à des organismes internationaux, afin de leur permettre d'accorder de l'aide et de l'assistance au peuple hongrois sous forme de vivres et de médicaments. Cette question est pleinement du ressort du gouvernement hongrois. Autant que nous sachions, le gouvernement de la République des peuples hongrois a déjà réglé cette question d'une façon concrète et le gouvernement hongrois en a officiellement informé le secrétaire général des Nations Unies.

Sincèrement vôtre,

N. A. BOULGANINE

Cette dernière affirmation a été, je pense, vérifiée par les représentants des Nations Unies, qui nous ont récemment déclaré que les représentants de la Croix-Rouge pour-

raient maintenant se rendre en Hongrie afin de distribuer les aliments et les médicaments à ceux qui en ont besoin.

Cela répond à cette autre question soulevée par l'honorable député qui dirige maintenant l'opposition officielle. Il dit que \$200,000 est une somme insignifiante, et que nous avons porté cette somme de \$200,000 à un million de dollars. La proposition primitive portait sur un million de dollars, dont une somme de \$100,000 devait aller à la Croix-Rouge et \$100,000 au haut commissaire des secours pour les réfugiés, des Nations Unies, pour aider à alléger les souffrances des réfugiés après leur sortie de Hongrie. Cependant, à ce moment-là, nous n'étions pas disposés à demander au Parlement de voter des fonds des contribuables pour que ces fonds soient mis entre les mains et sous le contrôle de n'importe quel gouvernement hongrois sous la férule communiste, qui pourrait s'en servir à ses propres fins, sous quelque nom qu'il se donne et quels que soient les titres démocratiques dont il voudrait se réclamer. Nous avons acquis une certaine expérience, mais pas beaucoup, sur la façon dont les approvisionnements venant d'autres pays ont été utilisés dans des pays communistes aux fins du régime au pouvoir qui était responsable de la misère que nous-mêmes et d'autres nations libres cherchions à soulager. Et, aussitôt que nous avons appris que les secours pourraient être distribués comme il convient, nous sommes revenus à la somme initiale d'un million de dollars. Le feuillet de crédits qui a été distribué et dont la Chambre est maintenant saisie porte sur une somme d'un million de dollars qui doit servir sous réserve des décisions du Conseil du Trésor,—nous voulons ainsi que le Conseil du Trésor puisse s'assurer hors de tout doute que tout ce qui sera tiré de ce fonds de \$800,000,—puisqu'une somme de \$100,000 doit aller à la Croix-Rouge pour l'aide aux réfugiés hors de la Hongrie, et une autre somme de \$100,000 au haut commissaire des réfugiés, des Nations Unies, pour les réfugiés,—sera dépensée soit par la Croix-Rouge soit par un organisme des Nations Unies, organismes dont nous pourrions être sûrs qu'ils sont en mesure de s'assurer que l'aide ira réellement et exclusivement à ceux qui ont été véritablement les victimes des crimes horribles qui ont été perpétrés contre la Hongrie au cours des quelques dernières semaines.

C'est ce qui explique le libellé du crédit:

Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour porter secours aux victimes des derniers événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

Je me suis étendu un peu plus que je ne le prévoyais sur cette question et j'en ai parlé plus longuement que l'honorable député qui m'a précédé ou moi-même, nous esti-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

mions qu'il aurait fallu le faire en cette occasion. Mais puisque nous nous sommes aperçus que certains honorables députés ne désiraient pas s'en tenir aux crédits pour discuter cette affaire, ce qui leur aurait permis de poser des questions et de recevoir des réponses, il faudra bien que le débat ait lieu maintenant. Quoi qu'il en soit, qu'il ait lieu maintenant ou lors de l'examen des crédits, je souhaite que la décision prise soit telle que la population puisse se dire que ceux qui ont participé au débat sont parvenus à s'élever au-dessus des considérations de parti lorsqu'il s'est agi pour eux d'examiner une question qui intéresse, non seulement notre peuple libre, à nous, mais les peuples libres du monde entier.

Sans doute nous entendrons- nous reprocher certaines choses que, dans notre manque de sagesse, nous avons cru devoir faire parce que nous y voyions la meilleure solution à ces questions. Je souhaite toutefois qu'on reconnaisse qu'il est bon que nous nous acquitions de nos obligations envers l'ONU en participant comme il convient à ces forces des Nations Unies, et que nous fassions en sorte que le Canadien désigné par elles en tant que commandant de ces forces ne soit pas abandonné, dans la mesure où nous y pouvons quelque chose, en lui procurant ce qu'il croit devoir recevoir et qu'il ne recevrait probablement pas d'autres pays qui participent à cette action de l'ONU.

M. Pallett: Pourquoi pas?

Le très hon. M. St-Laurent: Pourquoi pas? J'espère bien qu'on n'ira pas se demander pourquoi pas. J'espère qu'on conviendra unanimement que c'est là ce que doivent faire les Canadiens. C'est un espoir que j'exprime. J'incline du reste à croire que même l'honorable député partagera cet espoir.

L'hon. M. Sinclair: Bravo! Bravo! Nous l'espérons.

M. Pallett: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, pour éclaircir ce que j'ai dit.

M. Stuart (Charlotte): Encore une!

M. Pallett: En disant "Pourquoi pas", je demandais pourquoi les autres pays ne feraient-ils pas leur part puisqu'il s'agit d'une armée des Nations Unies.

Le très hon. M. St-Laurent: Les autres pays font leur part, mais on a émis l'avis que leur part devrait prendre la forme d'un bataillon, d'une unité qui pourrait servir comme telle, et c'est là la première proposition qui nous a été faite. Or, d'autres choses sont nécessaires. On aurait dit, je crois, que nous armons nos gens de machines à écrire plutôt que de mitrailleuses. Ceux qui connaissent quelque peu l'administration d'une

armée moderne savent qu'il y a beaucoup de travail administratif. Si l'honorable député se trouvait là-bas, il constaterait que les services administratifs que le général Burns demande ne suffiront pas à dix fois le nombre de soldats qu'il aura sous ses ordres, et je ne soupçonne pas le général Burns de faire des demandes exagérées. Ce n'est pas ainsi qu'il a agi avec nous dans le passé. Quand il était sous-ministre des Affaires des anciens combattants, les représentants des ex-militaires n'ont pas trouvé, je pense, qu'il exagérait en se rendant aux demandes qu'on lui adressait en vue d'améliorer l'assistance, les pensions et autres mesures semblables intéressant les ex-militaires. Il s'attachait aux réalités. J'estime qu'il se montrait juste, et j'estime qu'il sera juste et qu'il aura le souci des réalités dans l'administration de cette force des Nations Unies.

J'ai déjà retenu trop longtemps l'attention de la Chambre. Avant de reprendre mon siège, je tiens à remercier le motionnaire de l'Adresse (M. Légaré) et celui qui l'a appuyé (M. Weselak). Je crois qu'ils ont prononcé, l'un et l'autre, des discours appropriés et je regrette que le représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) et moi-même n'ayons pu suivre leur bon exemple et condenser nos observations en un discours d'un quinzaine de minutes.

(Texte)

Je les félicite très cordialement. Je regrette que les circonstances ne nous aient permis, ni à l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) ni à moi, de suivre leur exemple et de traiter du sujet important qui requiert notre attention en ce moment dans le bref laps de temps qui leur a suffi pour s'exprimer d'une façon très impressionnante sur la situation internationale, telle qu'ils l'avaient vue lors de leur participation aux délibérations de l'Assemblée générale, depuis son ouverture, le 12 novembre dernier.

(Traduction)

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, il y a trois horloges ici et aucune n'indique la même heure. A ma montre, il est six heures moins neuf minutes. Si c'est le bon plaisir de la Chambre, je poursuivrai mes remarques.

Des voix: Continuez!

M. Coldwell: Mais, si l'on veut, je m'en tiendrai à l'heure indiquée du côté des banquettes ministérielles et je dirai qu'il est six heures.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous tâchons de voir à ce qu'il y ait plus d'harmonie entre les horloges qu'il ne sera peut-être

possible d'en observer entre nous au cours du débat auquel donne lieu la présente occasion.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, je pense que nous reconnaissons tous que le Parlement se réunit aujourd'hui sous la menace d'une grande crise internationale, la plus grande peut-être que le monde ait connue depuis septembre 1939. Les questions en jeu aujourd'hui étant de nature à provoquer même une troisième guerre mondiale, on est forcé de se demander ce que le pays attend actuellement du Parlement.

Je pense que la population de notre pays compte que nous approuvions à l'unanimité et sans retard les autres crédits supplémentaires dont la Chambre a été saisie cet après-midi afin de répondre aux besoins des forces armées qui sont acheminées outre-mer et de faire face à la situation épouvantable qu'ont fuie les réfugiés qui se sont soustraits à la terreur soviétique en Hongrie.

Selon moi, c'est ce qu'on attend de nous. Je ne pense pas que notre pays, non plus que les pays qui à la suite du Canada ont accordé leur appui à la force des Nations Unies, s'attende à ce que nous entreprenions un débat qui serait chimérique dans les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui.

Cet après-midi, j'ai espéré que nous pourrions peut-être nous conformer au précédent établi en 1950, lorsque, lors d'une grave crise intérieure, nous avons renoncé au débat sur l'Adresse pour passer immédiatement à l'examen des propositions soumises par le Gouvernement à la Chambre. J'avais espéré que nous procéderions de la même façon aujourd'hui et il n'est peut-être pas trop tard pour espérer qu'on agisse encore ainsi; après avoir examiné les propositions du Gouvernement et les crédits dont nous serions saisis, nous pourrions entamer un débat si la Chambre optait pour cette méthode.

Ce que le pays attend de nous, dirai-je, c'est que nous approuvions immédiatement à l'unanimité le programme des Nations Unies tendant à la création d'une force de police ainsi que la participation du Canada à cette entreprise et que nous adoptions aussi rapidement que possible les crédits destinés à secourir les réfugiés de la terreur qui sévit en Hongrie. Mais, au lieu d'agir ainsi, on a déjà proposé, cet après-midi, un amendement comportant des déclarations qui, à mon avis et à celui de mes associés qui ont eu l'occasion de l'étudier, ne s'appuient sur aucun

fait pertinent. Cela veut dire que le débat est peu pratique. L'amendement ne contient aucun programme pouvant aider le Canada ou le monde dans la crise que nous traversons, et il ne favorise aucun des objectifs que vise, d'après moi, la population canadienne.

Ces observations faites, je m'empresse évidemment de dire que nous n'avons pas l'intention d'appuyer l'amendement ni que nous croyons qu'il vaille la peine de chercher à le modifier en présentant un sous-amendement. Passons donc aux questions qui se posent à la Chambre et au pays en ce moment. Entendons-nous pour suspendre le débat et, demain, examinons les crédits et adoptons-les aussi rapidement que possible. C'est vrai, les frais qu'occasionnera la force des Nations Unies ne sont peut-être pas une question pressante, car ils peuvent être acquittés sur le crédit que nous avons déjà prévu; mais le million de dollars que nous nous proposons d'affecter en secours aux Hongrois est une question urgente. Si, comme l'a dit cet après-midi le chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe), le crédit d'un million de dollars ne suffit pas aux besoins, je dirai qu'un retard et l'absence de crédit suffisent encore moins aux besoins de la situation présente. Un million de dollars est un bon début. J'espère que lorsque nous nous réunirons de nouveau en janvier, après les vacances de Noël, si nous constatons que la situation en Hongrie exige un autre crédit...

M. Lennard: Pourquoi attendre?

M. Coldwell: ... de la part de la Chambre, nous le voterons.

Un des membres de l'opposition dit: "Pourquoi attendre?" Eh bien! l'amendement présenté cet après-midi entraînera un retard pour le moment...

M. Lennard: Oh! cela ne prend que 24 heures.

M. Coldwell: Si cela ne prend que 24 heures, ce n'est pas aussi mal que je pensais, mais ce n'est pas très bien.

M. Lennard: Ce n'est pas après Noël.

M. Coldwell: En tout cas, un crédit initial d'un million mérite d'être approuvé et adopté aussi rapidement que possible et on devrait le faire au plus tard demain, à mon avis. Discernons tous l'urgence du présent état de choses, en ce qui concerne les réfugiés.

Je ne m'étendrai pas sur la situation en Hongrie, me bornant à aborder un point. Débarquant au pays le 27 octobre, après avoir passé quelque 11 semaines en Europe, j'ai appris pour la première fois ce qui se passait en Hongrie et j'ai aussitôt exprimé son opinion en termes clairs et nets. De

[M. Coldwell.]

fait, je pense que ce qui s'est passé en Hongrie, le mitraillage de gens sans armes et sans défense dans les rues de Budapest, n'a guère de parallèle dans l'histoire du monde; il stigmatise l'Union soviétique non seulement comme agresseur mais aussi comme puissance cruelle et plus que dictatoriale.

Nous ne pouvions rien faire pour aider les Hongrois dans leur lutte pour la liberté au moment où ils ont déclenché leur mouvement révolutionnaire, mais tout ce que nous pouvons faire maintenant pour les soulager, soit par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, soit par les Nations Unies, notre pays doit l'entreprendre.

On nous dit que d'abondants excédents s'accumulent cette année, plus abondants peut-être que ne le trahira le prochain budget qui nous sera soumis. Nous avons effectivement des excédents et nul pays à mon avis n'est plus à même de fournir une assistance de cette nature, grâce aux bienfaits de la Providence, que le Canada à l'heure actuelle. Je pense que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soulager la détresse qui résulte de la situation actuelle en Hongrie. Et, puisque nous en parlons, n'oublions que si cela s'est produit c'est en grande partie parce que nous ne disposions pas aux Nations Unies des rouages permettant de faire face à des circonstances de cette nature dès leur éventuelle manifestation.

J'irai jusqu'à dire qu'avec toutes les émissions radiodiffusées que nous avons adressées aux peuples des pays satellites, nous leur avons peut-être, dans certains cas, donné l'espoir vain que si des soulèvements se produisaient dans ces pays ils seraient aidés par des avions et des troupes amenées de l'extérieur par avion. Nous savons, il va sans dire, que, dans les circonstances, c'était impossible, mais je pense que dans certains cas ils s'attendent à un appui de ce genre.

Je voudrais maintenant parler d'une ou deux autres questions qui ont trait à la situation qui a surgi au Moyen-Orient. Je l'ai dit déjà il y a un instant, j'ai passé environ onze semaines en Grande-Bretagne. J'y étais presque tout le temps où la crise s'amorçait et atteignait son point culminant. J'ai pu m'entretenir avec beaucoup de gens aux opinions de toutes nuances et j'ai constaté que la déclaration du chef de l'opposition s'adressant le 2 août au parlement britannique avait l'approbation générale du pays. Permettez-moi de citer cette déclaration:

Mais ne sommes-nous pas après tout membres des Nations Unies et signataires de sa charte.

Il parlait alors d'une déclaration du premier ministre. Ce n'est pas que le premier

ministre ait laissé prévoir le recours à la force, mais ce sujet faisait l'objet de nombreuses discussions dans le Royaume-Uni. Aussi M. Gaitskell a-t-il déclaré:

Mais après tout nous sommes membres des Nations Unies et signataires de sa charte. Depuis des années nous avons, sans broncher, écarté toute mesure internationale qui constituerait une violation du droit international et un mépris de l'opinion mondiale. Nous ne devons donc pas nous exposer à nous faire traiter d'agresseurs au Conseil de sécurité, ou à voir la majorité de l'Assemblée tournée contre nous. Si le colonel Nasser a commis des actes répréhensibles au point de vue juridique, la mesure qui s'impose consiste à le traduire devant la cour internationale. L'emploi de la force se justifie dans certains cas; toutefois, si l'un des actes de Nasser était de nature à justifier le recours à la force en ce moment, c'était celui au sujet duquel nous n'avons jamais employé la force, le refus de laisser passer les navires d'Israël. Dans ce qu'il a fait jusqu'ici, il serait difficile de justifier juridiquement l'emploi de la force. Ce qu'il pourra faire à l'avenir est une tout autre question.

Je pense que nous avons eu raison de réagir brusquement contre cette décision. L'absence de toute réaction aurait eu de graves conséquences pour tous, surtout pour les puissances occidentales. Il importe que nous agissions dans la plus entière collaboration avec les autres nations intéressées. Nous devons essayer de régler la question par des moyens pacifiques comme par une commission internationale à laquelle on a fait allusion.

A laquelle, puis-je dire, le premier ministre a fait allusion au cours du discours qui a précédé le mien.

Même si l'emploi de la force n'est pas exclu, nous devons nous assurer que les circonstances le motivent, c'est-à-dire que le recours à la force, le cas échéant, est conforme et non contraire à nos engagements en vertu de la charte des Nations Unies.

Je pense que cette déclaration exprimait très clairement les sentiments du peuple anglais à ce moment-là et pendant les quelques semaines qui ont suivi. Je dirais qu'à la mi-octobre, 70 p. 100 des habitants de Grande-Bretagne s'opposaient énergiquement à l'emploi de la force. J'ai constaté que cette opinion était unanime dans les parties du continent européen que j'ai visitées et où j'ai eu l'occasion de rencontrer bien des gens qui occupent des postes élevés et de confiance. On s'opposait unanimement, du moins je l'ai cru, aux menaces de recours à la force que faisaient certaines gens au Royaume-Uni.

Il en était certes ainsi au Royaume-Uni. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux anglais. On ne peut sûrement pas qualifier l'*Economist* de Londres de journal travailliste, car il est certes très conservateur dans ses opinions; il en va de même de l'*Observer*, du *Spectator*, du *Manchester Guardian* et du *News Chronicle*. Ce sont des journaux libéraux d'opinion modérée. La presse, à l'exception du *Daily Telegraph* et du *Daily Express*, a été unanime à recommander au gouvernement britannique de ne pas recourir

à la force. Comme l'a signalé cet après-midi le premier ministre (M. St-Laurent), en dépit de l'opinion publique, en dépit de l'opposition de presque toute la presse de Grande-Bretagne, le gouvernement a pris cette décision bien que le Conseil de sécurité ait été saisi du problème.

Je le regrette très sincèrement car j'ai toujours cru que, même si la Grande-Bretagne avait peut-être perdu son statut de grande puissance impériale, et qu'elle exerçait de ce fait moins d'influence politique dans le monde, elle pouvait encore tracer la voie sur le plan moral dans le monde. A mon avis, en décidant de se rendre à Suez comme elle l'a fait à ce moment-là, la Grande-Bretagne a en grande partie perdu la place qu'elle s'était acquise sur le plan moral après de nombreuses années de travail ardu.

Quand nous nous reportons aux vingt ou trente dernières années, quand nous songeons à la façon dont le prestige britannique s'est accru en Afrique et en Asie, à la façon dont l'Inde est devenue une nation indépendante sans recours à la force armée, et sans que soit versé le sang de militaires britanniques et indiens; quand nous songeons à l'établissement d'une nation libre et indépendante en Birmanie; quand nous songeons à la façon dont le Pakistan et Ceylan sont devenus membres du Commonwealth; quand nous examinons l'œuvre de la Grande-Bretagne, ces dernières années, dans les régions coloniales et en Afrique où l'on a réussi à relever le niveau d'existence et à libérer la population d'une exploitation séculaire; nous constatons que la Grande-Bretagne, d'un seul coup, s'est aliéné l'opinion africaine et asiatique et qu'elle a perdu le prestige et l'autorité morale qu'elle s'était acquis dans les affaires internationales.

C'est au Royaume-Uni que je suis né et que j'ai reçu mon instruction. Le Canada est ma patrie et c'est à lui que je songe d'abord; cependant, si j'ai une seconde patrie, c'est la terre qui m'a vu naître. Jamais je n'ai éprouvé de plus grande tristesse que celle dans laquelle m'ont plongé les événements de Suez. Il ne s'agissait pas uniquement de l'opinion africaine et asiatique mais le Commonwealth lui-même était menacé. J'ai éprouvé un sentiment de soulagement lorsque j'ai appris, il y a quelques jours, que Nehru avait refusé, au Parlement indien, d'accepter une proposition demandant que l'Inde se retire du Commonwealth. Le retrait de l'Inde, du Pakistan ou de Ceylan, serait, à mon avis, une catastrophe.

Cette intervention a nui aux Nations Unies. Comme je l'ai dit en diverses occasions, c'est avec le plus grand regret que j'ai appris cette décision ainsi que la façon

dont elle a été exécutée. Il y a eu, certes, provocation mais la chose aurait dû être soumise aux Nations Unies. On aurait dû les presser d'agir. Il est également vrai qu'une part de la responsabilité retombe sur les États-Unis. Je ne m'étendrai pas sur cette question ce soir parce que nous manquons de temps. La politique changeante et tortueuse des États-Unis a certainement contribué aux événements du Moyen-Orient.

On dira que les décisions récentes de la Grande-Bretagne et de la France prennent leur source dans les attaques d'Israël contre l'Égypte. J'ai suivi les événements survenus en Israël depuis plusieurs années et c'est pourquoi je puis comprendre la situation dans laquelle se trouvait cette nation le 29 octobre. Comme on le sait, ce fut l'aboutissement d'un long différend. Tout le monde sait qu'Israël a été fortement provoqué. Depuis 1948, l'Égypte et les États arabes ont refusé de signer un traité de paix avec Israël. Ce dernier pays a donc considéré qu'il était continuellement en guerre avec ces États. En conséquence, la sécurité d'Israël avait été constamment et de plus en plus menacée par l'Égypte. La vie, dans la région frontalière, était devenue à peu près impossible du fait des coups de main répétés exécutés par des commandos égyptiens venus du secteur de Gaza ou de la péninsule de Sinaï. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de visiter ces régions depuis quelques années savent parfaitement que le pays était dans un état de siège continu et que les frontaliers étaient véritablement dans une situation difficile. Les nombreux coups de mains des commandos égyptiens venus du secteur de Gaza, je le répète, l'avaient rendue intolérable.

L'Égypte, comme je l'ai déjà fait observer, avait empêché les navires israéliens de passer par le canal ou dans le golfe d'Aqaba. C'est dire qu'il y a eu provocation. Je regrette néanmoins qu'on ait agi comme on l'a fait car il en est sorti une situation qui préoccupe au plus haut point le monde entier. Ayant lancé leur ultimatum, la France et la Grande-Bretagne ont attaqué. C'était, comme je le disais tout à l'heure, une violation de la Charte des Nations Unies. J'ai tout lieu de croire que non seulement les premiers ministres du Commonwealth n'ont pas été prévenus, mais encore que même l'opposition, au Royaume-Uni, n'avait pas été mise dans la confiance du gouvernement avant l'attaque. Du moins, je suis assez sûr d'une chose. C'est que les considérations qui, dit-on, existaient sans jamais avoir été portées à la connaissance du public n'ont jamais été communiquées à l'opposition en Grande-Bretagne. Advenant un danger de ce genre, il eût été normal que le gouvernement du Royaume-Uni mette l'opposition dans la con-

[M. Coldwell.]

fidence, afin que le pays présente un front uni.

Alors, qu'en est-il résulté? La chose même que la Grande-Bretagne craignait. Les opérations entre forces égyptiennes et forces franco-anglaises ont interrompu la circulation sur le canal et obstrué ce dernier probablement pour des mois. Au lieu de protéger le canal, l'intervention armée a eu l'effet absolument contraire et bien malencontreux. Je dis "bien malencontreux" parce que je suis persuadé que ces résultats se feront sentir pendant longtemps sur l'économie, non seulement du Royaume-Uni et de la France, mais aussi des pays de l'Europe occidentale et du monde.

Qu'a-t-on gagné? Rien, à mon avis. Je ne veux pas répéter les récriminations faites dans bien des milieux, dans les journaux et le reste, sauf pour ajouter qu'à mon avis les résultats jusqu'à maintenant ont été désastreux pour ce qui est du bien-être de tout le monde. La Russie se serait quand même, malheureusement, immiscée dans la révolte en Hongrie. Cependant, je pense que cette forme d'agression dans la région de Suez a obscurci l'agression en Hongrie.

Dans un journal anglais qu'on m'a adressé, un dessin nous montre un avion qui s'apprête à décoller en direction du canal de Suez; M. Eden, en vêtements de vol, se tient tout près de l'avion. Derrière l'avion, on aperçoit un char de combat dirigé du côté opposé; M. Khrouchtchev se tient tout près du char. M. Eden dit "A Suez" et M. Khrouchtchev, qui regarde autour de lui, dit "Je m'en vais, moi aussi". Ce dessin illustre en quelque sorte l'argument, l'arme que nous avons fournie à la Russie dans sa conduite vis-à-vis de la Hongrie. Je ne compare pas, bien sûr, les pertes de vie et les cruautés dont s'est entourée une opération à la façon dont l'autre a été conduite. Les deux ne sont pas comparables, je m'empresse de le dire. Il reste que cette affaire a considérablement obscurci la question.

J'ai dit que je voulais m'abstenir de toute récrimination. Je tiens à dire, cependant, avant de passer à des remarques qui seront, je l'espère, d'ordre pratique, que nous sommes vraiment très fiers que ce soit le représentant du Canada, en la personne de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui ait proposé l'établissement de la force des Nations Unies. Tous les Canadiens peuvent en être fiers et heureux.

Une voix: Ils ne le sont pas.

M. Coldwell: Un membre de l'opposition officielle,—je ne sais pas lequel,—dit qu'ils ne le sont pas. S'il est des Canadiens que ce fait ne réjouit pas, ils ne partagent pas alors l'opinion qui a cours un peu partout dans

le monde. Non seulement les pays qui ont condamné l'initiative anglo-française, mais la Grande-Bretagne et la France elles-mêmes ne désapprouvent aucunement la création envisagée de cette force des Nations Unies visant à établir dans une certaine mesure la paix dans le monde.

M. Ferguson: Je me permettrai une question. Pourriez-vous dire une seule parole convenable à l'égard du pays où vous êtes né?

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur...

M. Ferguson: Je le dis en toute sincérité. Vous ne l'avez jamais fait.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je suis très fier d'être né dans mon pays d'origine.

M. Ferguson: Pourquoi n'y êtes-vous pas resté?

M. Coldwell: J'y ai beaucoup d'amis et de parents et mon seul regret, c'est qu'à mon avis, ils aient eu tort en l'occurrence. Des millions de gens au Royaume-Uni partagent d'ailleurs mon opinion.

M. Brooks: Il y en a de moins en moins.

M. Ferguson: Dites-en donc un peu de bien!

M. Coldwell: Le député dit qu'il y en a de moins en moins.

M. Brooks: A mesure qu'ils apprennent les faits.

M. Coldwell: D'ailleurs, s'il y avait eu un revirement dans l'opinion publique au Royaume-Uni, pour approuver ce qu'a fait le gouvernement, rien ne l'a indiqué la semaine dernière, aux élections complémentaires de Chester. Et, deuxièmement, on n'en relève aucun autre indice.

M. Brooks: C'est ce qu'on voit précisément par les journaux dont vous venez de parler. Le tirage de ces journaux diminue.

M. Coldwell: S'il y a un revirement de l'opinion publique, je pense qu'en cas de crise les Anglais et les Canadiens appuieraient le Gouvernement, comme l'opposition officielle devrait le faire aujourd'hui à la Chambre.

Des voix: Très bien!

Des voix: Oh!

M. Lennard: Pourquoi cela?

M. Ferguson: Vous ne vouliez pas que le Canada envoie des soldats là-bas, à la dernière guerre.

M. l'Orateur: Je dois demander au représentant de Simcoe-Nord de permettre au député qui a la parole de faire son discours sans être interrompu.

M. Coldwell: Merci monsieur l'Orateur. Je crains de ne pouvoir crier plus fort que le député. Je ne puis me lancer dans un tel concours. J'allais dire que le Canada devrait maintenant proposer certaines mesures concrètes aux Nations Unies en vue de régler une fois pour toutes, il faudra évidemment un certain temps pour cela, la situation au Moyen-Orient et établir la paix dans cette région. Vu la trêve actuelle et l'existence d'une force des Nations Unies dans cette région, il faudrait maintenant tâcher de trouver moyen d'empêcher de nouveaux troubles de surgir. Nous sommes évidemment d'avis que l'instabilité qui a conduit à la prise d'armes entre l'Égypte et Israël dépasse le secteur avoisinant les frontières israéliennes. Il est à craindre que de semblables troubles ne se produisent aux frontières de la Jordanie, de la Syrie et du Liban. Les Nations Unies devraient dès maintenant faire en sorte que l'action de police s'étende à ces régions, afin d'être bien assurées que la paix n'y sera pas violée en attendant qu'on en vienne à un règlement général des problèmes qui se posent présentement dans la région.

Ne nous retrouvons plus dans l'obligation de dépêcher une force de police pour mettre fin au combat après qu'il aura été engagé. Telle est la faiblesse de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Si nous avions disposé d'une force de police des Nations Unies, telle que le prévoyait la charte des Nations Unies, elle aurait pu intervenir chaque fois que la possibilité d'une guerre aurait apparu dans une région. Nous n'en possédons pas. Nous en constituons une actuellement par l'intermédiaire de l'Assemblée, au lieu de le faire par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, parce que ce dernier a failli à la tâche.

Cependant, je le répète, nous croyons qu'il faut donner suite à cette force de police par un règlement économique général. Un règlement doit prévoir tout d'abord la reconnaissance par les États arabes, dont l'Égypte, de l'État d'Israël et la signature d'un traité de paix en vertu duquel les frontières israéliennes seront garanties. Le blocus d'Israël doit être levé et on devra permettre le passage dans le canal, lorsque la circulation y sera rétablie, des navires israéliens. Nous croyons qu'il est impossible autrement d'apporter une solution au problème du canal.

Nous reconnaissons aussi que la situation économique au Moyen-Orient comporte beaucoup d'autres aspects. L'Égypte elle-même, dont la population est mal nourrie et désavantagée, a besoin d'aide afin d'irriguer la région.

De fait, je pense que les Nations Unies pourraient songer à établir, d'accord avec les

pays intéressés, comme le Soudan et les autres jusqu'à l'Éthiopie, l'Égypte, etc., un organisme international comparable à l'Administration de la vallée de la Tennessee aux États-Unis, en vue d'utiliser les eaux de cette région de manière à arroser le désert et à nourrir la population de l'Égypte et de la région avoisinante. De même, une fois que la paix règnera entre Israël, le Liban, la Jordanie et la Syrie, je pense qu'un organisme semblable pourrait être établi en vue d'utiliser les eaux du Jourdain. Ceux d'entre nous qui ont vu les eaux du Jourdain et qui savent comment elles pourraient être utilisées, si seulement un accord pouvait intervenir entre les nations riveraines, sont loin d'ignorer qu'on pourrait utiliser ces eaux pour fournir des vivres aux populations de l'ensemble de cette région, leur procurer la prospérité et d'autres avantages. Nous disons donc que ce sont là certaines des choses qu'il faut faire.

Bien entendu, le problème du pétrole est dans une large mesure au fond de cette situation dans son ensemble et, plus que jamais auparavant, nous sommes convaincus de l'existence de ce problème du pétrole. Aujourd'hui, nous constatons jusqu'à quel point l'industrie européenne dépend du pétrole de l'Arabie séoudite, de Kuwait et des régions qui entourent la mer Rouge. C'est là que se trouve au monde le plus gros approvisionnement de pétrole dont disposent les pays d'Europe. Je ne crois pas qu'il soit exagéré d'espérer que tôt ou tard ces pays, grâce à une organisation internationale, peut-être par les bons offices des Nations Unies, seront enclins à établir ce que nous avons parfois proposé relativement à la nourriture dans le monde, c'est-à-dire un organisme de mise en commun,—je parle d'une mise en commun du pétrole, non d'une mise en commun de la nourriture,—dont les bénéfices iraient aux gens pour y relever leur niveau de vie et l'on garantirait un approvisionnement de pétrole qui serait utilisé dans les régions industrielles qui en ont besoin. Le Moyen-Orient renferme des régions où l'irrigation ainsi que la planification rationnelle de l'économie et de l'activité sociale pourraient relever considérablement le niveau de vie. Nous formulons donc certaines de ces propositions pour les soumettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et au Gouvernement avec l'espoir qu'à l'occasion on en saisira les réunions internationales.

Je ne suis point idéaliste au point de croire que cela se fera en quelques semaines, en quelques mois, voire en quelques années. L'histoire atteste que le monde évolue lentement mais effectivement. Pour établir la paix et la justice dans le monde, nous devons de plus en plus compter sur les associations internationales, sur la sécurité collective. Par

[M. Coldwell.]

exemple, nous avons l'OTAN. Parce que le Conseil de sécurité n'a pas agi, nous avons établi l'OTAN qui, à mon sens, a paré à l'éventuelle menace d'une guerre dans une autre région. Ce soir donc, monsieur l'Orateur, en dépit des critiques que j'ai formulées, je veux encore espérer que le monde trouvera le moyen de traverser la crise actuelle sans avoir recours aux armes et sans déclencher un conflit mondial. Je crois que nul ne veut d'une telle guerre. Les machinations russes ont soulevé le chaos dans de vastes contrées mais je ne crois pas que les Russes eux-mêmes s'engageraient consciemment dans une guerre mondiale. Nous pouvons démasquer leur propagande; nous pouvons rester forts. Mais notre force reposera essentiellement sur l'influence morale que nous pourrions exercer sur de grandes régions du monde, sur la bonne volonté que nous pourrions susciter et maintenir dans ces régions, sur la mesure dans laquelle nous pourrions contribuer à élever le niveau de vie et à éliminer les causes de perturbations qui servent de point d'appui au communisme partout dans le monde.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je veux répéter en terminant ce que j'ai dit en commençant, savoir que nous sommes réunis à l'occasion d'une crise mondiale, que nous sommes saisis de crédits qui nous mettront à même de faire une contribution dans les deux domaines, d'une part celui du corps de police des Nations Unies, et d'autre part celui du soulagement des souffrances qui résultent de la terreur dont est victime le peuple de Hongrie. Qu'il me soit permis de dire que non seulement il faut que ce crédit soit adopté afin que nous puissions fournir une aide matérielle, mais qu'il y a encore autre chose que, à mon avis, nous devrions faire. Je pense que nous devrions faire venir tous les réfugiés qu'il nous est possible de recevoir au Canada. Nous devrions ouvrir les barrières.

Nous ne devons pas agir comme nous l'avons fait à l'égard des réfugiés après la guerre. Je veux dire que nous ne devons pas choisir ceux-là seuls qui peuvent être utiles au Canada. Nous devons recevoir notre contingent de vieillards, de blessés, surtout ceux qui ont souffert dans le conflit qui s'est déroulé dans les rues de Budapest et dans la campagne avoisinante. Ce faisant, nous contribuerons réellement au règlement des différends internationaux et au bien-être de l'humanité.

M. Solon Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, à mon avis voilà l'une des plus graves questions jamais soumises à notre assemblée. J'estime que la présente situation recèle de graves dangers non seulement pour notre pays mais pour tous les autres pays du monde. A cause de l'extrême gravité de

l'heure, ce n'est pas sans hésitation que j'aborde la tâche qui m'incombe actuellement. Je ne voudrais rien dire qui soit de nature à compliquer les choses ni pour notre pays ni pour les Nations Unies qui doivent aujourd'hui faire face à d'énormes tâches.

Je reviens justement d'une tournée d'un mois dans le pays, tournée qui m'a permis de causer avec des gens de différentes parties du Canada. J'ai pu savoir ce qu'ils pensaient de la situation internationale et plus particulièrement des événements du Moyen-Orient. J'aimerais exposer brièvement leurs pensées. Tout d'abord lorsque vers le 1^{er} novembre les Canadiens ont su la gravité des événements au Moyen-Orient ils ont été atterrés et bouleversés. Quels n'étaient pas leur bouleversement et leur consternation en constatant qu'il serait nécessaire, dans une instance aussi grave, d'avoir à affirmer ses droits et à défendre ses propres intérêts par la force. Les Canadiens en général m'ont paru en proie à la confusion et à une profonde inquiétude.

Toutefois, à mesure que les jours passaient, la situation semblait se clarifier. Les motifs qui ont inspiré les diverses décisions sont devenus plus clairs et, par conséquent, aujourd'hui, la population canadienne a des sentiments un peu différents de ceux qu'elle éprouvait le 1^{er} novembre, même si elle envisage la crise actuelle comme la plus grave que le monde ait connue ces dernières années. Même si notre population est aux prises avec des problèmes intérieurs nombreux et pénibles qui réclament une solution prochaine, elle se préoccupe avant tout du problème du Moyen-Orient, du viol de la Hongrie et de la bestialité de la Russie, de la volte-face dont ce pays a fait preuve depuis quelques semaines. La population de toutes les régions du Canada s'attendait que le Parlement s'emploierait sans délai à adopter des mesures étudiées avec soin et propres à rétablir la paix au Moyen-Orient, à assurer à la population opprimée et persécutée de Hongrie l'aide dont elle a tant besoin et à tout mettre en œuvre pour atténuer les souffrances et les angoisses qui accablent tant de patriotes hongrois qui ont démontré que la liberté leur est plus chère que la vie même.

J'affirme que le monde a aujourd'hui les yeux tournés vers le Canada et notre Parlement. Pour cette raison, je crois que nos responsabilités en deviennent beaucoup plus lourdes. Notre nation étant celle qui a pris les devants en présentant aux Nations Unies la résolution tendant à créer une force internationale de police, les faits et gestes de notre Parlement sont observés avec un intérêt et une impatience beaucoup plus vifs qu'à l'ordinaire.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, il me semble qu'il eût été préférable que le Parlement montre par ses actes, et non pas par des millions de mots dénués de sens, qu'il veut qu'on passe rapidement à l'action afin d'établir sur une base solide, pour des années à venir, la paix et la sécurité. Je pense que ce n'est pas le moment de faire de la politique. Les hommes d'État doivent réfléchir sérieusement et rechercher la vérité. A mon avis, nous devrions mettre de côté la politique de parti afin de trouver des bases communes d'entente pour prendre rapidement une décision dans l'intérêt de notre propre pays et de toute l'humanité.

Mes collègues et moi croyons fermement que la seule façon de régler cette situation confuse, dangereuse et compliquée est de rechercher sincèrement l'aide de Dieu, de lui demander de faire en sorte que le Parlement du Canada prenne les mesures qui conviennent et qu'il ait le courage de passer à l'action quand il aura trouvé la bonne solution. Je pense qu'il est temps plus que jamais de faire preuve non seulement de perspicacité et de compréhension mais aussi de foi et d'humilité. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention, au cours de la présente session, de harceler ou de critiquer indûment ou encore de nous efforcer à trouver des choses à redire. Nous voulons critiquer lorsque c'est nécessaire dans l'intérêt du bon gouvernement et de la bonne administration, mais nous n'aurons certes pas recours à des manœuvres politiques au cours des présentes délibérations, car le moment ne convient pas.

On a critiqué le Gouvernement au sujet de la convocation du Parlement. Quelle est notre attitude à ce sujet? J'ai déclaré, il y a près de trois semaines, lorsque les événements au Moyen-Orient ont dégénéré en situation tendue et dangereuse, qu'à mon avis le Gouvernement devrait convoquer le Parlement aussi rapidement que possible, une fois qu'il saurait ce que les Nations Unies attendaient de nous. Je suis d'avis qu'il ne fallait pas engager nos forces à servir dans n'importe quelle partie du monde, ni les envoyer sur ce théâtre de guerre sans convoquer d'abord le Parlement ni obtenir l'approbation des représentants de la population. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a convoqué le Parlement assez tôt pour que nous puissions étudier soigneusement les demandes des Nations Unies et pour que nous puissions nous procurer tous les renseignements nécessaires à une décision concrète. Nous pouvons donner ou refuser notre approbation. A mon avis, on ne saurait blâmer le Gouvernement de n'avoir pas convoqué plus tôt le Parlement.

On peut cependant critiquer les décisions qu'il a prises jusqu'ici. Il ne serait pas sage,

à mon avis, de retenir nos critiques. Je l'ai déjà dit, les critiques que je veux formuler ne portent pas sur la politique. Il est regrettable que le Gouvernement ait jugé impossible de donner un appui moral à la Grande-Bretagne et à la France lors de leur intervention au Moyen-Orient. C'est ce que j'ai dit le jour même où la Grande-Bretagne et la France sont intervenues, jour où j'ai entendu, en cet immeuble même, de la part de gens qui ont accès à des renseignements qui devraient les mettre mieux en mesure de juger, un grand nombre de commentaires confus et irréfléchis. J'en ai été étonné; les critiques qu'on a formulées contre la Grande-Bretagne et la France s'inspiraient de sévérité et d'amertume.

Cet après-midi, le premier ministre a dit que le gouvernement du Canada a critiqué la Grande-Bretagne et la France. Je ne suis pas sûr qu'il ait employé le mot "critiqué" mais c'est à peu près ce qu'il a dit. On blâme la Grande-Bretagne, la France et Israël parce que, en signant la charte des Nations Unies, ces pays ont convenu de ne pas recourir à la force. C'est vrai, à mon avis. N'est-il pas vrai également que les pays signataires de la charte des Nations Unies se sont engagés à intervenir sans retard pour enrayer partout l'agression? L'ont-ils fait? Que pouvaient faire la Grande-Bretagne et la France, quand il ne restait plus d'espoir d'une intervention des Nations Unies ou quand il a semblé que les Nations Unies ne disposaient pas des moyens d'intervenir? Je crois que nous devons tenir compte de ce fait. Qu'ont donc fait les Nations Unies pour faire disparaître les problèmes, mettre fin aux provocations, voire aux agressions au Moyen-Orient? Je rappelle que l'ONU n'a pas bougé avant que la Grande-Bretagne et la France n'interviennent pour protéger leurs intérêts et pour séparer Israël et l'Égypte. On a l'impression que, pour faire œuvre utile, il faut que l'ONU soit poussée dans le dos. Je n'oserais affirmer que la Grande-Bretagne et la France soient des agresseurs. Il faudrait que j'apprécie très soigneusement les motifs d'agir de ces deux pays à la lumière des interminables provocations dont elles ont été l'objet, avant de leur décerner le qualificatif d'agresseurs, comme tant d'autres l'ont fait.

Plutôt que de nous en prendre à ces deux pays, nous devrions chercher les causes fondamentales du tour malheureux qu'ont pris les événements dans le monde, et singulièrement au Moyen-Orient, question qui nous intéresse plus immédiatement. Vu la faiblesse et les insuffisances des Nations Unies, le premier ministre nous disait cet après-midi que, selon lui, la Russie avait profité des événements du Moyen-Orient pour faire oublier le viol horrible dont elle s'est rendue

coupable en Hongrie. Je rappelle au premier ministre que la Russie, qui avait résolu de retirer ses troupes de Hongrie, n'a changé d'avis que le jour où la solidarité occidentale a été rompue par les reproches amers et coléreux adressés à la Grande-Bretagne et à la France, d'abord par les États-Unis, puis par l'ONU. Ce n'est que lorsqu'elle a constaté l'effondrement de cette solidarité que la Russie a décidé d'intervenir et de tirer parti de la situation. Elle a toujours agi ainsi.

A maintes reprises, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a prévenus que c'est exactement ce que la Russie ferait et nous a priés, par conséquent, de travailler à réaliser la solidarité des pays occidentaux dans l'espoir que notre puissance ferait arrêter l'avance de la Russie. C'est la seule chose qui compte aux yeux de ce pays-là. Cependant, voilà que le Canada blâmait la Grande-Bretagne et la France, nous plaçant du côté de la Russie et faisant corps avec des États-Unis exacerbés par une campagne électorale où ils ne pouvaient rien faire d'efficace. Nous nous sommes laissés aller à les aider à détruire la solidarité occidentale, cette solidarité que nous aurions dû soutenir et favoriser de toute notre puissance.

Je le répète, petit à petit, d'une année à l'autre, les faiblesses et les tergiversations des Nations Unies ont fait reculer graduellement le monde libre devant l'impérialisme purement agressif de la Russie, que rien ne peut arrêter sauf une démonstration de force cohérente. Il nous faudra éventuellement en venir là. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi nous continuerions à croire qu'il faut retarder le jour fatidique. Je peux comprendre, monsieur l'Orateur, que l'homme de l'âge atomique ne veuille pas perdre l'espoir de conserver la paix.

Mais il est des choses qui sont plus à craindre que la mort: la perte de la liberté, par exemple. Allons-nous rester inactifs et nous contenter d'observer les Hongrois et les Polonais, qui nous donnent démonstration sur démonstration de la façon dont le monde libre devrait agir? C'est, je le crains, la crainte qui nous guide. Nous perdons confiance. Voilà qui devrait nous faire réfléchir.

Que pensons-nous de la proposition du gouvernement du Canada en vue de fournir une unité, équivalente à un bataillon, à la force d'urgence qui doit effectuer une opération de police au Moyen-Orient? Je pense que c'est la seule solution pouvant remplacer une intervention par les pays pris en particulier, et je reconnais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le mérite d'avoir proposé aux Nations Unies l'établissement d'une force d'urgence en vue d'une opération de police au Moyen-Orient.

Comme on la désigne sous le nom de Force d'urgence pour le Moyen-Orient, c'est qu'elle est affectée à cette région en particulier. Ce n'est pas tout à fait ce que nous aurions souhaité. Une mesure collective est préférable à une action unilatérale ou qui serait le fait d'un petit groupe de pays dont ne feraient pas partie les États-Unis. Si je me rappelle bien, c'est ce que j'ai déclaré aux journaux le 1^{er} novembre. J'ai dit que, selon moi, nous devrions appuyer moralement l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France et l'ONU devrait s'occuper immédiatement de la question, afin de trouver une solution de rechange efficace. Une fois trouvée cette solution, la Grande-Bretagne, la France, Israël et le Canada devraient s'y rallier. Je songeais à une force de police.

Voilà ce que nous pensons de la force de police, à propos de laquelle je tiens cependant à formuler une remarque. Que le gouvernement du Canada n'abandonne jamais le droit d'engager ou de retirer à son gré ses troupes faisant partie de cette force et qu'il n'accorde jamais aux Nations Unies la souveraineté effective à propos de ces troupes. Tant qu'il s'en tiendra à cela, nous l'appuierons. Mais si jamais il abandonnait sa souveraineté à propos de ces troupes, s'il abandonnait le droit de les engager ou de dire qu'elles devraient être envoyées à un autre théâtre de guerre, on est prié de croire que nous nous opposerions à cela. Il n'y a rien à dire, que nous sachions, à la présente proposition, et c'est la seule réserve que nous posons.

Nous voudrions une action plus vigoureuse. Nous n'aimerions pas que ce débat se prolonge trop, car nous souhaitons que toutes les mesures soient prises pour que nos militaires soient engagés lorsque le commandant des Nations Unies en aura besoin.

J'espère qu'il pourra accepter le régiment des *Queen's Own*. Je pense que, dans l'ordre de roulement, il était le mieux équipé et le mieux préparé à partir; par conséquent, c'est lui qu'il fallait envoyer au Moyen-Orient. Je n'ai rien à redire à ce qu'on a fait à ce sujet.

En ce qui concerne M. Nasser, je dois dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à son collègue de la Défense nationale, qu'ils ne doivent aucunement laisser M. Nasser leur en imposer. Je pense aussi qu'il faudrait l'indiquer bien clairement à M. Hammarskjöld. D'après ce que j'ai lu à propos de ses entretiens jusqu'ici, je crains qu'il ne se soit montré un peu trop timide dans ses relations avec M. Nasser.

Si les Nations Unies veulent envoyer une force de police en Égypte, une fois que cette force sera sur pied, elles devraient poser elles-mêmes les conditions quant à son utili-

sation, à la période pendant laquelle cette force demeurera sur les lieux, sur toute la longueur du canal, jusqu'à ce que le différend ait été réglé et qu'une forme quelconque de surveillance internationale ait été établie d'une manière satisfaisante pour les nations commerçantes du monde. Je soutiens qu'il ne faudrait pas retirer cette force tant qu'un règlement complet du problème entre Israël et les nations arabes du Moyen-Orient ne sera pas en bonne voie de réalisation. Mais, monsieur l'Orateur, il y a un autre point qu'il ne faut pas oublier. Les Nations Unies devraient être disposées à permettre à la Grande-Bretagne et à la France de maintenir leurs troupes en Égypte jusqu'à ce que la force de police des Nations Unies s'y soit parfaitement établie et qu'elle ait la maîtrise complète de la zone du canal. Sans cela on ne pourra pas résoudre les difficultés. Que la chose plaise entièrement ou non à M. Nasser, il ne faut pas oublier que, jusqu'ici, tout ce que les Nations Unies ont fait a servi à affermir la position menaçante de M. Nasser. C'est à peu près tout ce qu'elles ont réussi, de sorte qu'il sort victorieux de la lutte et qu'il commence à se considérer comme le vainqueur. Par conséquent, il convient d'être très prudent à ce sujet. Je suis loin d'être persuadé que les 6,000 hommes dont on a parlé constituent une force suffisante. Je crois plutôt que, pour accomplir convenablement la mission qu'on va leur confier, il en faudrait de 18,000 à 20,000. Ne pensons donc pas à 6,000 hommes seulement.

Qu'on me permette de dire qu'en sa qualité de membre de l'ONU le Canada doit être tenu en partie responsable de la situation actuelle du Moyen-Orient. On a laissé là-bas les événements aller leur cours sans rien faire pour régler les questions qui opposaient essentiellement Israël et les pays arabes. La Chambre me permettra de lui rappeler qu'en 1947 le Canada a suivi les États-Unis qui entraînaient à leur suite une ONU plus ou moins hésitante. Je dis bien "hésitante" parce que la moitié des pays en cause s'opposaient alors à la création de l'État d'Israël, eu égard aux circonstances qui existaient à l'époque, l'autre moitié ne disant oui que sous toute réserve. La situation était difficile, j'en conviens, mais il reste que le Canada, cédant aux instances des États-Unis, a aidé à créer l'État d'Israël en 1947 sans donner aux populations de ces régions le droit de décider elles-mêmes de leur sort. La Chambre me permettra aussi de lui rappeler que c'est ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui constitue la pierre d'assise même de l'édifice des Nations Unies.

Quand on a créé l'État d'Israël, le Canada l'a approuvé et il va de soi que nous avons déplu aux États arabes et que ceux-ci étaient

déterminés à détruire Israël. Après l'établissement de l'État d'Israël, les Nations Unies avaient le devoir, à mon sens, de mener cet établissement à bonne fin. Voici ce que je veux dire: quand les difficultés ont surgi entre Israël et l'Égypte et autres États arabes en 1948, la guerre d'extermination ayant été déclenchée contre Israël dans l'esprit des Arabes, les Nations Unies ont laissé les problèmes en suspens. Rien n'a été fait pour apporter une solution rationnelle aux principaux problèmes et questions de litige entre ces pays.

Il y avait quatre principales questions de litige et je pense qu'on les a citées ici aujourd'hui. On se rappellera qu'en 1947 l'Égypte prit pour attitude de ne pas laisser de navire israélien passer par le canal de Suez et jamais il n'en est passé depuis ce temps-là. C'était là contrevenir directement à la convention internationale de 1888. Cependant, on n'y fit rien. Qu'est-ce que les autres pays ont fait pour assurer qu'Israël puisse utiliser le canal? Rien. Cet état de choses est allé de mal en pis.

Qu'ont fait les autres nations à propos de la ligne établie par la commission d'armistice? Cette commission a établi la ligne la plus ridicule qui soit et on n'a pas modifié cette ligne qui, par exemple, divise la ville de Jérusalem en deux parties de telle façon que l'université juive du mont Scopus se trouve en Jordanie. Et ce n'est là qu'un exemple. On n'a rien fait pour résoudre ces problèmes qui constituent une source d'irritation depuis 1947.

Qu'a-t-on fait pour régler le problème des réfugiés? Au début, de 700,000 à 750,000 Arabes ont été chassés d'Israël, ou l'ont quitté sous l'empire de la crainte ou parce qu'on leur a fait comprendre qu'il était dans leur intérêt de le quitter. Ils se sont retrouvés dans des camps de réfugiés sur l'emplacement de la nouvelle ville de Jéricho ou dans la bande de Gaza. Ils sont toujours là, complètement démoralisés. On n'a rien fait pour établir ces gens de façon permanente.

Enfin, qu'a-t-on fait pour renforcer l'économie des États arabes, au niveau de vie si bas? Qu'a-t-on fait pour trouver une solution au problème des eaux du Jourdain? Ce sont toutes des questions qu'il faut bien étudier et tant qu'elles ne seront pas réglées, on ne peut s'attendre que la paix existe au Moyen-Orient.

J'espère que sera rapidement constituée la force de police dont il est ici question et qu'elle se rendra sur les lieux pour y maintenir la paix tant qu'on n'aura pas ébauché ce qui permettra de trouver une solution permanente aux problèmes qui se posent là-bas. Notre pays devrait être disposé à faire

[M. Low.]

siens les efforts des Nations Unies en vue de trouver une telle solution.

A mon avis, on doit se réjouir de ce que les Nations Unies aient été contraintes d'agir au moment où se sont produits ces événements, parce que, depuis lors, nous avons constaté que la Russie s'est formidablement organisée dans ce secteur. Nous savons quelles sont les visées lointaines de la Russie. A cause de son vaste programme d'industrialisation, elle a un besoin pressant de pétrole et elle veut le pétrole du Moyen-Orient. Elle n'en aura pas assez dans la région de Bakou et les autres régions qui lui sont accessibles. Mais la Russie tient aussi à affaiblir l'OTAN et même la détruire, si possible. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de couper les approvisionnements de pétrole en provenance du Moyen-Orient. Cela ne fait aucun doute, je pense.

Il a été extrêmement heureux que les services de renseignements d'Israël, de la Grande-Bretagne et de la France aient révélé les préparatifs russes et, à mon avis, ce qui est arrivé sera, en fin de compte, d'un grand avantage pour le monde.

Qu'on me permette de parler brièvement de la Hongrie. Je pense que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour alléger les souffrances de ces Hongrois qui ont été déplacés, chassés de leurs foyers, qui souffrent de la faim et manquent de médicaments. A mon avis, le Canada devrait permettre à ces gens d'entrer au pays sans aucune restriction.

Voilà un problème,—je m'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration,—qui aurait pu être résolu plus efficacement. Je pense que nous aurions dû envoyer dans les régions limitrophes de la Hongrie des équipes d'accueil qui auraient pu se porter rapidement en aide aux réfugiés qui ont pu gagner les frontières de la Hongrie et qui auraient dû être amenés dans notre pays, comme l'a signalé l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, en vertu d'un régime d'immigration ne comportant aucune restriction. Ce sont là des patriotes qui se sont conduits aux yeux du monde comme bien peu l'ont fait. Nous devrions prendre des dispositions afin de leur venir en aide le plus rapidement que nous le pouvons.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, le crédit d'un million de dollars pour secourir la Hongrie est un bon début. Il me semble que nous devrions être prêts à donner beaucoup plus quand c'est nécessaire. J'estime, toutefois, qu'il y a lieu de formuler un avertissement. Je crois qu'à l'avenir les pays libres doivent faire preuve d'une prudence extrême quand il s'agira d'encourager, chez les peuples demeurant derrière le rideau de fer, l'espoir de trouver de l'aide, et il ne faudra pas

éveiller chez eux d'espérances prématurées. Bien des choses témoignent aujourd'hui que les patriotes hongrois ont été amenés à croire qu'ils seraient soutenus et qu'ils attendaient de l'aide, comme l'ont signalé certains d'entre eux à leur arrivée au Canada. Ils ne savaient pas de quel côté viendrait cette aide, mais ils y comptaient.

C'est terrible de leur faire croire qu'ils obtiendront de l'aide alors que nous n'avons pas d'organisme qui puisse la donner. Dès qu'il sera possible de le créer, il faudra le faire et le tenir prêt à partir pour les pays comme la Hongrie. A mon avis, ce sont surtout les émissions sur ondes courtes, destinées aux pays lointains, qui sont responsables de cet espoir prématuré et il faudrait être très prudent à cet égard, à l'avenir.

Pour conclure, je résumerai ma façon d'envisager la situation à l'heure actuelle. A cette fin, je ne puis trouver de termes plus appropriés que ceux de Selwyn Lloyd. Les voici :

Il ne faut pas prendre trop au tragique les divergences de vues entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au sujet du Moyen-Orient.

C'est exact, à mon avis.

D'autre part, on aurait tort également d'en diminuer l'importance et de prétendre qu'il ne sera pas difficile de redonner à notre alliance son caractère d'intimité.

La crise peut fournir une excellente occasion qui peut-être ne se présentera plus jamais. On a mis fin à une guerre rapidement; une force internationale a été constituée; la pénétration russe a été démasquée. Le monde libre peut profiter de cet état de choses. Oubliant le passé, les États-Unis et les pays du Commonwealth doivent maintenant aller de l'avant avec résolution et détermination; ils doivent profiter de l'occasion et sauvegarder les progrès réalisés. Notre amitié et notre collaboration feront une fois de plus l'espoir du monde.

L'histoire de la Grande-Bretagne et de la France est une longue série de sacrifices et de nobles idées au service de la justice et de la liberté dans le monde. Je n'ai jamais perdu confiance en ces pays et j'estime que nous devons les encourager, dans la pleine mesure possible, dans leur détermination de rétablir une fois de plus la solidarité du monde libre.

J'aurais préféré prendre la parole après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et après le ministre de la Défense nationale car j'aurais aimé entendre l'expression de leurs opinions sur les événements qui ont abouti à la situation actuelle. Une foule de renseignements nous manquent. Comme j'ai dû prendre la parole avant eux, je voudrais me réserver le droit de parler de nouveau lorsque nous serons saisis de la résolution que le ministre des Finances (M. Harris) soumettra sans doute à la Chambre. J'aurai plusieurs questions à poser à ce moment-là.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à l'honorable représentant de Peace-River (M. Low) d'avoir conclu son discours comme il l'a fait, car il m'a fourni le moyen de prononcer le mien. Je laisserai toutes les questions de grande politique au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au ministre de la Défense nationale et à d'autres qui sont plus compétents que moi pour exposer ces questions. Mais il y a dans l'amendement qui a été présenté cet après-midi par l'honorable député de Dufferin-Simcoe une partie qui se rapporte directement à une des fonctions du gouvernement dont je suis comptable à la Chambre. La quatrième partie de cet amendement se lit ainsi:

4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

Je vais chercher aussi objectivement et aussi impartialement que possible à exposer la situation ainsi qu'elle m'a été rapportée et ainsi que je comprends exactement le problème. Je chercherai aussi exactement que possible à indiquer ce que le gouvernement du Canada a accompli jusqu'ici à cet égard.

Comme les députés le savent, les Russes ont marché contre la Hongrie le dimanche 4 novembre et ont commencé à mitrailler les gens d'une façon affreuse, non seulement à Budapest, mais dans toute la Hongrie. Presque aussitôt, un flot de réfugiés a franchi la frontière de l'Autriche; il ne cesse de s'écouler, accentuant chaque jour les difficultés qu'éprouve le Gouvernement de ce pays.

L'Autriche a improvisé des camps pour l'accueil temporaire de ces réfugiés, qu'elle désire acheminer vers d'autres pays le plus tôt possible. Ce n'est pas qu'elle soit inhospitalière; elle veut seulement utiliser ses ressources limitées pour prendre soin des nouveaux arrivants d'outre-frontière.

Le 6 novembre au matin, j'ai donné des instructions à notre bureau de Vienne pour que l'on accorde la priorité aux demandes émanant de ces réfugiés hongrois; j'ai ordonné que de telles demandes soient aussitôt étudiées, ajoutant que si le gouvernement de l'Autriche désirait nous voir prendre d'autres mesures pour atténuer la situation, nos fonctionnaires devraient nous en faire part. Le bureau devait signaler aussi vite que possible combien il faudrait de personnel supplémentaire et on l'a pleinement autorisé à engager sur place toute aide nécessaire à cette fin. On lui a dit que nous transférerions sans retard le personnel de tout autre

bureau d'Europe même si cela entravait d'autres travaux, pour parer à toute affluence de réfugiés.

Je pense que quiconque s'est donné la peine de réfléchir deux minutes à cette question se rend compte que dans la première semaine, mettons dans les dix premiers jours de cet exode de réfugiés, très peu d'entre eux pouvaient penser à traverser l'Atlantique ou à aller en Australie. Ils se demandaient où ils trouveraient leur prochain repas, ils se préoccupaient de ce qui était arrivé aux autres membres de leur famille qui ne s'étaient pas échappés, ils se demandaient ce qui se passait en Hongrie, et si la révolution dont ils attendaient tant allait être écrasée ou si au contraire la situation évoluerait de telle sorte qu'ils pourraient retourner en Hongrie. Je pense que la plupart d'entre eux sont encore sous l'empire de ces préoccupations.

Mais en une semaine on vit venir en nombre croissant des gens qui avaient décidé que la meilleure chose à faire serait d'aller au Canada, aux États-Unis ou en Australie, pour s'y installer au moins quelque temps car il n'y avait pas grand chose à espérer pour eux en Hongrie. Nous avons demandé aux autorités autrichiennes si nous devrions envoyer des équipes dans les camps, mais elles nous ont prié de n'en rien faire. Elles nous ont dit que nous ne pouvions pas envoyer des gens outre-Atlantique ou en Australie à moins qu'ils ne désirent y aller. Cela veut dire qu'il faut poser des questions et retarder leur déplacement. Il n'est pas grave d'envoyer quelqu'un en Suisse, en Suède, en Allemagne ou dans quelque autre pays voisin d'où il est possible de revenir chez soi sans grande difficulté et où l'on peut séjourner le temps de prendre des décisions.

On nous a dit qu'on voulait transférer ces gens le plus tôt possible des camps vers les pays qui leur offrent un refuge.

On nous a dit vouloir que les États-Unis, le Canada et l'Australie s'occupent promptement des personnes qui avaient montré de l'intérêt pour l'un ou l'autre de ces pays. On nous a dit qu'on nous enverrait ces gens et depuis c'est ainsi que vont les choses.

Le 6 novembre au matin, nous avons fait savoir que non seulement priorité était-elle accordée à toutes les personnes, quelles qu'elles soient, qui présentaient une demande, mais que le personnel allait être augmenté pour parer à un afflux éventuel, et que quiconque voulait venir au Canada et le pouvait physiquement, bénéficierait de l'aide au transport sans égard à ses moyens. C'était le cas alors comme maintenant. Nous n'avons pas cherché à savoir si nous serions remboursés de ce prêt. Nous espérons un

[L'hon. M. Pickersgill.]

remboursement en temps et lieu puisque la plupart de ces gens n'auront guère de difficulté, je crois, à s'établir au Canada d'ici quelques mois.

J'ai déclaré clairement à Toronto, Winnipeg, Vancouver et partout où l'on m'a questionné à ce sujet, que tout particulier ou organisme sérieux du Canada était libre de se porter garant d'immigrants, soit qu'il s'agisse de gens qu'on pourrait connaître, soit simplement pour faciliter l'entrée de gens qu'on ne connaît pas. Cela comprend les gens qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes ou même les personnes qui ont besoin de soins médicaux. J'ai dit aussi que si certaines de ces personnes avaient besoin de soins et que, de ce fait, il ne nous était pas permis de les laisser immigrer dans notre pays, j'utiliserais les pouvoirs dont le Parlement avait investi le ministre, aux termes de la loi sur l'immigration, de manière qu'elles puissent bénéficier de ces soins médicaux une fois entrées dans notre pays, chaque fois que la chose paraîtrait possible. J'ai dit aussi que toute demande adressée à un bureau de l'immigration, au Canada, par des Hongrois ou des Canadiens d'origine hongroise, devait être reçue et que rien ne devrait être négligé pour retrouver la trace des personnes qui en faisait l'objet s'il y avait lieu de croire le moins du monde qu'elles se trouvent parmi les réfugiés ou qu'on puisse, d'une façon ou d'une autre, les faire entrer chez nous.

Je me suis mis en contact fort étroit avec Vienne. Nous en recevons d'ailleurs des rapports tous les jours. Nous avons eu avec cette ville trois ou quatre communications téléphoniques. La chose sur laquelle j'ai particulièrement insisté, c'est que l'afflux d'immigrants ne doit pas cesser, que toutes les personnes qui se présentent doivent être reçues, même si cela doit entraîner la suppression des formules à remplir, des radiographies, etc., en somme de toutes les formalités administratives, chinoiseries si vous voulez, ou façons normales de procéder. Nous jugeons ces méthodes utiles à l'établissement des immigrés chez nous. Si on s'en écarte, les difficultés en ce sens seront plus grandes, mais il faudra bien s'y résoudre car nous voulons laisser entrer ces réfugiés au Canada. C'est l'attitude que j'ai adoptée, soit que la principale chose à faire, c'était d'entretenir le mouvement. Jusqu'à maintenant, nous n'y avons éprouvé aucune difficulté.

Je me suis vite rendu compte, à mon retour de la côte du Pacifique, la semaine dernière, que le nombre des immigrants atteignait alors des proportions qui seraient bientôt supérieures à la capacité des moyens ordinaires de transport. Je communiquai sans

délai avec les *Canadian Pacific Air Lines*, Air-Canada et les compagnies de navigation pour trouver quelles dispositions spéciales pourraient être prises, et j'ai annoncé vendredi qu'un pont aérien était en voie d'organisation. Nous avons obtenu tous les avions dont pouvaient disposer les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et Air-Canada, et c'est ce que j'ai annoncé publiquement. La nouvelle a été transmise aux journaux. Quelques-uns n'ont pas jugé bon de la mettre bien en évidence. Pour ma part, j'avoue avoir été assez étonné de lire dans le *Globe and Mail* de samedi que quelqu'un devrait établir un pont aérien et que, le gouvernement fédéral ne faisait rien, quelqu'un d'autre devrait agir. En fait, nous mettons en service tous les avions connus et dont nous pouvons disposer. Nous avons réussi à nous entendre avec une autre société aérienne...

M. Fulton: Laquelle?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas devoir faire de réclame.

M. Fleming: Ne pouvez-vous pas communiquer des renseignements?

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons aussi examiné avec les Lignes aériennes Trans-Canada et sociétés de navigation la possibilité d'obtenir assez d'espace, à bord d'avions ou de navires, pour régler ce problème. Samedi, on nous apprenait qu'un navire qui doit quitter Brême à la fin de la semaine pourrait prendre de 300 à 400 passagers; j'ai immédiatement fait réserver tout cet espace, qui sera complètement rempli à la fin de la semaine.

Je me suis demandé si le fonctionnaire chargé du bureau de Vienne ne serait pas tellement pris par les affaires courantes du bureau qu'il ne pourrait trouver de solutions aux problèmes qui pourraient surgir dans deux ou trois jours. J'ai donc envoyé à Vienne un des hauts fonctionnaires de la Division des admissions. Il sera sur les lieux avant le milieu de la semaine. Il est autorisé à faire le nécessaire pour que ce courant ne soit pas interrompu.

Bien entendu, on ne peut avoir l'assurance d'une synchronisation parfaite, mais j'espère bien que nous pourrions accepter tous ceux qui manifestent le désir de venir au Canada et que, d'une façon ou de l'autre, nous trouverons, dans les délais les plus brefs, les moyens de les transporter jusqu'ici. Ce n'est pas le point qui m'inquiète. Le point qui m'inquiète et qui doit inquiéter tout député sérieux et tout Canadien qui s'intéresse à ce problème, c'est ce qui attend ces réfugiés à leur arrivée au Canada. C'est bien facile d'affirmer, comme le fait le député de Peace-River (M. Low), que nous devrions ouvrir les portes toutes

grandes et laisser entrer tout le monde; mais j'espère que tous ceux qui préconisent une telle ligne de conduite s'assureront aussi que des personnes de confiance s'occuperont de ces gens durant vingt ans, si nous devons admettre de ces personnes qui ont besoin de soins pendant tout ce temps-là.

Pour quiconque a le sens des responsabilités, il y a là un problème auquel il faut bien songer, quand se pose la question de transplanter des gens d'un endroit à un autre. Je suivrai le conseil du député de Peace-River. Je veux bien, et à ce propos j'ai l'assentiment de mes collègues, qu'on admette ceux qui veulent venir chez nous. Nous tâcherons de les répartir du mieux que nous pourrions à travers le pays. Je suis enchanté de ce que les envolées des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien se feront directement jusqu'à Vancouver. Voilà une mesure excellente, selon moi. J'étais à Vancouver, l'autre jour, et j'ai constaté qu'on s'y plaignait de ce que, étant donné qu'il en coûte plus cher pour se rendre jusque-là, il n'y avait pas d'immigrants qui allaient s'y établir. La statistique n'appuie pas une telle affirmation; en tout cas, j'estime que, cette fois-ci, on peut faire en sorte que les immigrants arriveront tout d'abord en Colombie-Britannique.

J'ai aussi pris des dispositions en vue d'une réunion demain avec les organismes d'assistance sociale qui s'intéressent à l'immigration et les hauts fonctionnaires de mon ministère afin de coordonner l'accueil, parce qu'on ne peut s'en remettre plus longtemps aux initiatives de nature purement régional. La chose est possible cette semaine mais je pense qu'il y en aura tellement la semaine prochaine qu'il faudra beaucoup plus d'organisation qu'il y en a maintenant.

A ce sujet, je dirai que j'ai eu l'extrême plaisir ce matin de recevoir un appel téléphonique du bureau du premier ministre de l'Ontario et, dans la suite, du ministre des programmes et de l'expansion économiques de l'Ontario, dont les services s'intéressent, à bon droit en vertu de la constitution, à l'immigration dans les aspects où elle relève de la compétence provinciale. Je leur ai dit ce que nous faisons, leur indiquant comment ils pourraient nous être le plus utiles. J'ai dit au ministre, M. Nickle, que je lui enverrais un télégramme pour confirmer ce que j'avais dit, et comme celui-ci renferme certains renseignements d'intérêt général, je pense que je devrais peut-être en donner lecture à la Chambre. En voici le texte:

Pour confirmer notre conversation téléphonique, je remercie le gouvernement de l'Ontario de son offre de collaboration relativement au transport au Canada et à l'accueil ici des réfugiés hongrois.

Comme je l'ai annoncé publiquement vendredi dernier, le Gouvernement fédéral a déjà organisé un service de transport aérien par l'intermédiaire

d'Air-Canada et des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Des négociations sont en cours en vue d'assurer des transports additionnels. Nous avons également pris des dispositions pour qu'un navire transporte environ 300 réfugiés. Il partira de Brème la prochaine fin de semaine.

On me dit que c'est bien plus de 300.

C'est lorsque les Hongrois arriveront au Canada que le besoin d'aide sera le plus urgent; il faudra leur assurer le logement et les soins en attendant leur établissement et voir au traitement médical de ceux qui en auront besoin, ce qui est tout particulièrement important vu le relâchement des examens médicaux normaux effectués à Vienne. A cet égard nous comptons tout spécialement sur la collaboration du gouvernement ontarien. Il est invité à envoyer un représentant du ministère pertinent à une conférence avec mes fonctionnaires et les représentants des organismes de services sociaux qui se tiendra demain à Ottawa.

Avant que j'arrive à la Chambre, ce soir, on m'a dit que le sous-ministre préposé aux services de M. Nickle assistera demain ici à cette réunion. Jusqu'ici, je ne me suis spécialement adressé à aucun gouvernement provincial, sauf un. Le premier ministre de Colombie-Britannique m'a rendu visite récemment pour parler d'une autre question; j'ai profité (c'est peut-être le mot juste en l'occurrence) de l'occasion qui m'était ainsi offerte pour lui dire que je n'étais pas seulement le surintendant général des Affaires indiennes, mais aussi le ministre de l'Immigration et qu'à ce titre, je comptais saisir les autorités provinciales et régionales de Colombie-Britannique de certaines propositions pour la réalisation desquelles j'espérais leur concours.

Une voix: Elles l'accorderont.

L'hon. M. Pickersgill: M. Bennett m'a assuré,—et il m'a autorisé à le déclarer publiquement, sinon je ne le mentionnerais pas,—qu'il ferait sa part. En ce qui me concerne, j'espère que son gouvernement fera un peu plus que sa part, parce que sa province est évidemment tellement plus riche que nous tous. Mais s'il ne fait même rien que sa part, elle nous sera d'un grand secours.

A ce propos, je voudrais, au risque de paraître sentimental, raconter à la Chambre ce qui s'est passé il y a huit jours samedi à Vancouver, dans l'après-midi. Je me suis engagé à recevoir l'exécutif de la Fraternité des indigènes de la Colombie-Britannique. J'ai également accepté, à quatre heures de cet après-midi-là, de recevoir une délégation des Canadiens d'origine hongroise qui voulait discuter de ce problème des réfugiés. Les deux rendez-vous ont légèrement chevauché et, par une des portes vitrées, je pouvais voir que les Hongrois étaient arrivés avant que la réunion avec les Indiens fût tout à fait terminée. J'ai dit à ces Indiens que les Canadiens hongrois venaient me parler des malheureux réfugiés à Vienne et j'ai pensé que ce serait gentil de ma part de

[L'hon. M. Pickersgill.]

les accueillir avant le départ des Indiens, afin que ces derniers puissent exprimer leur sympathie à ces gens. Ils sont entrés et tout s'est agréablement passé.

Cette réunion s'est alors terminée et j'ai commencé mon entretien avec les Hongrois. Dans moins de cinq minutes, on a frappé à la porte et le président et un des autres dirigeants de la Fraternité des indigènes sont entrés et m'ont dit: "Monsieur Pickersgill, il y a une autre chose dont nous voulons vous parler". J'ai commencé à m'excuser pour sortir et ils m'ont dit: "Non; nous ne voulons pas sortir; nous avons tenu une réunion dans le passage et nous avons pensé que nous ne devrions pas nous contenter de paroles pour exprimer nos sentiments". Ils ont déposé \$50 sur la table. Je suis assuré que, si les autres Canadiens,—tous ceux qui sont issus d'immigrants ou qui sont immigrés eux-mêmes,—font autant qu'ont fait ce jour-là ces Indiens qui ne sont pas très riches et si nous faisons notre part pour résoudre ce problème, nous n'aurons aucune difficulté chez nous à absorber tous les Hongrois qui désirent,—et beaucoup d'entre eux ne le désireront pas,—venir au Canada au cours de l'hiver.

Pour ma part, je crois qu'avec le temps le problème de Vienne se résoudra, mais qu'un autre surgira à sa place. Une foule des gens qui sont allés en Allemagne, en Angleterre, en France ou en d'autres pays pour entrer dans des camps de réfugiés ne voudront pas y rester. Avec le temps, et quand le problème qui se pose en Autriche à l'heure actuelle sera atténué, nous voudrions ensuite envoyer des équipes dans ces camps et faire notre possible pour amener ici également les gens en question.

Je ne veux pas cacher à la Chambre mon avis ni le principe dont le Gouvernement entend s'inspirer l'an prochain dans notre programme d'immigration, savoir: nous aurons besoin de tous les gens que nous pourrions obtenir l'an prochain pour faire accomplir le travail essentiel qui doit être effectué au pays. Je ne m'inquiète nullement des gens en bonne santé qui peuvent faire n'importe quel travail, sont disposés à l'accomplir et peuvent se débrouiller. Mais, comme je l'ai déjà dit, je m'inquiète un peu au sujet de ceux qui viendront en raison de la ligne de conduite que nous avons entrepris de suivre et qui, au cours des années, constitueront des problèmes pour eux-mêmes et pour nous. Oui, j'accueillerai avec plaisir, comme d'ailleurs mon ministère, le Gouvernement et, j'en suis sûr, chacun d'entre nous, toute offre de collaboration, et par offre j'entends une offre tangible, concrète, précise, détaillée, au sujet de ce qu'on se propose de faire, non pas seulement de vagues expressions portant que le Gouvernement devrait faire quelque

chose. Nous ne négligerons rien, mais je ne veux pas prendre sur moi de faire entrer au Canada des gens qui devront demeurer très longtemps dans nos salles d'immigration. Si belles que soient ces salles, les immigrants n'y seront guère plus heureux, je crois, que dans les camps de secours de l'autre côté de l'Atlantique.

Comme je l'ai dit à Vancouver, je suis tout disposé à faire entrer au Canada tous ceux qui y seront mieux et plus heureux. Toutefois, le gouvernement à lui seul ne peut améliorer leur sort ni les rendre plus heureux. Nous ferons entrer au pays tous ceux qui veulent venir et dont nous pouvons assurer le transport. Nous devons cependant compter sur toute la collaboration possible de ceux qui sont capables de nous aider pour que cette entreprise réussisse vraiment et soit tout à l'honneur du Canada.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, avant d'entamer le vif de mon sujet, j'aimerais ce soir dire un mot du discours que vient de prononcer le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill). J'espère qu'il ne se persuadera pas qu'il fait tout ce qui est humainement possible pour accueillir au Canada ces patriotes hongrois. Après tout, les hauts faits de ces gens ont éveillé une vive sympathie dans l'esprit et le cœur du peuple canadien d'un bout à l'autre du pays. De plus, par leur comportement en Hongrie ils ont prouvé qu'ils deviendraient d'excellents citoyens canadiens. Nous ne pouvons avoir trop de ces citoyens qui ont connu les tragédies du communisme et sont prêts à lui faire face et à le combattre. J'espère que le ministre reprendra l'étude de ses plans. Pourquoi par exemple le Canada ne devrait-il pas lancer une invitation à ces réfugiés en Autriche même, en leur soulignant les avantages qu'il y aurait pour eux à venir au Canada? D'après les paroles du ministre, il m'a paru qu'il ne se souciait que de faire venir les gens qui cherchent à savoir s'ils peuvent s'en aller au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que l'honorable député n'essaye pas d'être injuste. J'ai dit que le gouvernement autrichien nous a demandé de ne pas aller dans les camps. Tant que le gouvernement autrichien conservera cette attitude, nous n'irons pas dans les camps; mais le jour même où le gouvernement autrichien nous invitera à nous y rendre, ou le lendemain au plus tard, j'y dépêcherai une équipe.

M. Green: Je voudrais formuler une autre proposition que le ministre accueillera peut-être un peu mieux. Je pense qu'il pourrait,

avec la collaboration de son collègue du Travail (M. Gregg), mettre en œuvre un programme de réadaptation qui permettrait à ces patriotes qui viennent s'établir au Canada d'apprendre des métiers grâce auxquels ils pourront s'adapter à notre régime industriel et peut-être à notre vie agricole.

Un mot maintenant du discours du chef de la CCF, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Malheureusement, je n'ai pas pu l'écouter mais, si je ne m'abuse, il s'en est tenu, dans une large mesure, à l'attitude adoptée par le parti travailliste au Royaume-Uni. Il ne fallait sans doute pas s'attendre à autre chose de son parti sur des questions comme celles-ci. Sauf erreur, il a aussi dit que la majorité des habitants de la Grande-Bretagne étaient opposés à la ligne de conduite du gouvernement Eden. J'ai sous la main une dépêche adressée au *Sun* de Vancouver par mon voisin, l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott), qui se trouvait au Royaume-Uni la semaine dernière. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet dans la livraison du 20 novembre. Je ne me porte pas toujours garant de l'exactitude de ses affirmations, mais, dans ce cas-ci, il est sans doute près de la vérité. Je cite:

Ici, plusieurs facteurs ont eu tendance à reléguer dans l'ombre la crise de Suez.

C'est-à-dire en Angleterre.

La trêve en Egypte a modifié en un clin d'œil l'attitude de la population. Au lieu d'accuser partout M. Eden comme l'homme qui a conduit la Grande-Bretagne à la guerre, on l'acclame de plus en plus comme celui qui a évité une troisième guerre mondiale par son action opportune.

J'espère que le député de Vancouver-Sud aura la même attitude lorsqu'il prendra la parole au cours du présent débat. Il a poursuivi en ces termes:

Plusieurs fidèles partisans du parti travailliste m'ont dit en particulier qu'à leur avis le premier ministre avait fait ce qu'il fallait dans les circonstances.

L'émotion suscitée par la crise de Suez est très profonde, monsieur l'Orateur, bien plus profonde, je crois, que le gouvernement ne s'en doute. En écoutant le premier ministre je ne pouvais m'empêcher de penser que la réaction publique à ce sujet et à l'égard de l'attitude du gouvernement canadien lui est aussi étrangère que s'il avait vécu dans un autre pays.

Cette attitude a scandalisé des millions de Canadiens. Les journaux de Vancouver en faisaient la manchette de leur tirage le 31 octobre dernier. Je dois avouer que j'ai moi-même été choqué même si cette attitude est conforme à celle que le Gouvernement adopte depuis 10 ans. Il n'a cessé de s'orienter dans le sens de la décision qu'il vient de prendre. Mais cette fois-ci il s'est fait prendre. On a

parlé trop tôt sans avoir sous la main une belle explication toute faite. Voici les manchettes: *Le Canada tourne le dos au Royaume-Uni*,—on aurait dû dire: au Royaume-Uni et à la France,—*Le Canada appuie les États-Unis*. Il s'agit d'une nouvelle de M. Leiterman qui commence par ces mots:

D'un coup violent qui passera à l'histoire, le Canada a tourné le dos à la Grande-Bretagne mardi soir...

Il a ensuite signalé l'ennui mal déguisé qu'a montré le ministre des Affaires extérieures lorsqu'il a été interviewé ce jour-là. M. Leiterman s'exprime en ces termes:

M. Pearson avait le choix de trois attitudes. Il pouvait appuyer la Grande-Bretagne. Il pouvait appuyer les États-Unis ou, comme l'Australie au Conseil de sécurité, il pouvait s'abstenir et ne rien dire.

Avec hésitation, presque comme s'il s'étonnait de son audace, il opta en réalité pour désertier la Grande-Bretagne et associer le Canada avec les États-Unis.

C'était le 31 octobre.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question à l'honorable député? Me dira-t-il ce que vise l'extrait de journal qu'il cite? De quel vote s'agit-il?

M. Green: Je parle du compte rendu d'une entrevue que le ministre a accordée aux journalistes et qui porte, dans le journal *Province* de Vancouver, la date du 31 octobre. Ce n'était que le commencement. Le ministre s'est rendu aux Nations Unies, le 2 novembre je crois, après que le Royaume-Uni et la France eurent apposé leur veto à la résolution présentée au conseil de sécurité, et il a voté de concert avec la Russie et les États-Unis contre le Royaume-Uni et la France afin que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'hon. M. Pearson: Et toutes les autres nations ont agi de même.

M. Green: Le ministre et les membres du gouvernement peuvent bien ricaner. Cet après-midi, le premier ministre a pris bien soin de ne pas en parler. Il n'a pas dit un seul mot de ce vote. Il a parlé de...

Le très hon. M. St-Laurent: Il approuve très énergiquement ce vote.

M. Brooks: Cela ne le rend pas opportun.

Le très hon. Mr. St-Laurent: Parce que vous désapprouvez, on ne peut pas en conclure que c'est une erreur.

M. Green: Le premier ministre a eu l'occasion de prononcer son discours cet après-midi; je l'engage à me laisser prononcer le mien.

Cet après-midi, le premier ministre a dit que, lorsque le vote a eu lieu sur le cessez-le-
[M. Green.]

feu, le Canada s'est abstenu. Il ne nous a pas expliqué que, pendant que le ministre des Affaires extérieures s'abstenait de voter, il indiquait très clairement dans son discours qu'il condamnait le Royaume-Uni et la France. Le premier ministre aurait dû le déclarer clairement. C'est l'attitude qu'a prise le gouvernement du Canada en toute occasion depuis le début de cette crise.

Il y a deux jours à peine, à l'Assemblée des Nations Unies, au moment où la deuxième résolution sur le cessez-le-feu était en délibération, le ministre s'est levé pour s'opposer à cette procédure en déclarant qu'une résolution avait déjà été adoptée et que le Royaume-Uni, la France et Israël se conformaient à ses dispositions. Comme on avait déjà pris des mesures pour donner suite à cette première résolution, la deuxième devenait superflue. Le gouvernement canadien n'a pas eu le courage de voter contre cette proposition. Le Royaume-Uni, la France, Israël, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été les seuls pays à voter contre cette résolution stupide et provocatrice. Le gouvernement canadien, qui représente un peuple courageux, n'a pas eu l'énergie de se lever et de voter contre cette proposition. Il était trop occupé à se gagner les faveurs des États-Unis.

Le discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi, monsieur l'Orateur, a été marqué par la colère et presque par la haine. Je voudrais que la population du Canada ait pu l'entendre.

Le très hon. M. St-Laurent: Moi aussi.

M. Green: Il a violemment attaqué les grandes nations.

L'hon. M. Garson: C'est dommage qu'elles ne soient pas ici pour vous entendre.

M. Green: Il a parlé du recours au droit de veto. Le veto a été inscrit dans la charte des Nations Unies parce que les grandes nations portent de très lourdes responsabilités. Mais le premier ministre n'a pas tenu compte de ce fait; il nous a dit que la vie du citoyen d'une petite nation vaut tout autant que celle du citoyen d'une grande nation.

M. Hosking: N'est-ce pas vrai?

M. Green: C'est tout simplement faire dévier la discussion.

Ensuite il nous a dit que le Royaume-Uni et la France avaient au recours à la force; de fait, le premier ministre a frappé le Royaume-Uni, la France et la Russie d'une même condamnation.

Le très hon. M. St. Laurent: C'est grotesque.

M. Green: Après quoi il a eu cette observation extraordinaire: "l'ère des surhommes, en Europe, tire à sa fin." Sans doute, selon lui, tous les surhommes se trouvent dans le gouvernement du Canada. S'ils n'y sont pas tous, c'est sans doute qu'il croit qu'ils sont dans le gouvernement américain. Le président du Conseil français et le premier ministre Eden de Grande-Bretagne ne prétendent pas être des surhommes, que je sache. J'ai été stupéfait d'entendre le premier ministre du Canada formuler cet après-midi des remarques aussi injurieuses. Ces Anglais et ces Français font tout simplement de leur mieux pour leur pays; ils tâchent de donner une bonne direction. Je suppose que le premier ministre du Canada, tel un surhomme, adopte un ton méprisant à l'égard de sir Winston Churchill et qu'il fait porter sur lui aussi les observations désobligeantes et mordantes qu'il a formulées cet après-midi. Toute son attitude, cet après-midi, respirait la ran-cœur.

L'hon. M. Pickersgill: Il y en a un en ce moment qui fait preuve de tout cela.

M. Green: L'oncle Louis, cajoleur des petits enfants, était disparu; quelle suffisance, quel pharisaïsme, quelle hypocrisie!

Que faisait donc le Canada plus tôt cette année, quand cette question était sur le point d'éclater? Le présent Gouvernement se lavait les mains de toute l'affaire. Voici que de jeunes Canadiens doivent aller au Moyen-Orient où ils auront peut-être à livrer combat aux soldats de Grande-Bretagne et de France. Voilà ce qui peut arriver dans un prochain avenir et cependant, au printemps et à l'été, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre estimaient que Suez était bien loin du Canada et ne l'intéressait pas. Ils n'ont rien fait pour essayer de résoudre le problème. Pendant ce temps, le président Nasser se vantait ouvertement qu'il allait détruire Israël et chasser le Royaume-Uni et la France du Moyen-Orient.

Il fomentait des troubles en Afrique du Nord au détriment des Français. Le gouvernement canadien ne s'en souciait guère.

Puis, il s'est emparé du canal, auquel il n'avait aucun droit. Cet acte constituait une violation directe et violente du traité. C'est alors que le Royaume-Uni et la France ont amené leurs troupes dans la région méditerranéenne. Le gouvernement canadien le savait; le monde entier le savait. Ces deux

pays ont dû agir pour sauver leur propre existence. Qu'a fait le Canada? J'ai en main une nouvelle du 28 juillet intitulée: Le Canada ne prévoit aucune mesure intéressant le canal de Suez. Puis elle se poursuit en ces termes:

Le Canada ne formule aucune protestation à propos de la nationalisation du canal de Suez par l'Égypte, a déclaré au *Journal M. Pearson*, ministre des Affaires extérieures.

La question a été évoquée à la Chambre le 30 juillet par le chef de l'opposition. Il a posé au premier ministre la question suivante:

Étant donné les événements de la fin de semaine, le Gouvernement a-t-il songé à l'opportunité de soumettre une protestation officielle à l'Égypte afin d'indiquer quelle est l'attitude du gouvernement du Canada à l'égard des événements qui ont eu lieu là-bas, non pas simplement pour prendre acte de ces événements, mais pour exposer directement le point de vue du gouvernement canadien?

Et voici, telle qu'elle figure à la page 6887 du *hansard*, la réponse de ce premier ministre qui est aujourd'hui tellement indigné. Voici ce qu'il a répondu alors:

Évidemment, la question a été étudiée, mais nous n'avons pas encore décidé de soumettre de protestation officielle.

Je ne crois pas qu'une protestation formelle ait été jamais soumise. Les États-Unis ont pris la même attitude à l'époque. J'ai sous la main le texte d'une déclaration de M. Wilson, secrétaire à la Défense. On a rapporté le 8 août:

M. Wilson, secrétaire à la Défense, a déclaré aujourd'hui que la situation à Suez est une chose "relativement peu importante".

L'article ajoute:

A un autre moment, un journaliste a demandé à M. Wilson s'il considérait la crise de Suez comme une question d'importance secondaire. Il a répondu: "Vous l'avez bien décrite".

C'est le Canada et les États-Unis qui, il y a quelques mois à peine, ont absolument négligé de prendre position pour chercher à élucider la situation régnant alors à Suez.

Des voix: Dix heures.

M. Green: Je propose le renvoi de la suite du débat.

(Sur la motion de M. Green, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous poursuivrons le débat.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1956

La séance est ouverte à onze heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

VISITEUR DISTINGUÉ, LE PREMIER
MINISTRE DE CEYLAN

M. l'Orateur: Qu'on me permette d'appeler l'attention de la Chambre sur la présence, dans la tribune des diplomates, d'un visiteur distingué, l'honorable S. W. R. D. Bandaranaike, premier ministre de Ceylan. Bien que Ceylan soit très éloigné du Canada, les deux pays entretiennent des relations cordiales. C'est la première visite de M. Bandaranaike dans notre pays; nous espérons qu'à l'avenir lui-même et ses compatriotes trouveront de nombreuses autres occasions de venir nous voir. M. Bandaranaike est un parlementaire accompli.

(Texte)

Venant, comme nous le savons, d'un parlement d'une nation sœur, la procédure que nous suivons ici lui sera bien familière. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

(Traduction)

Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue et un bien agréable séjour dans notre pays; nous voudrions qu'il lui soit possible de le prolonger.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE CERTAINS ARTICLES DU
RÈGLEMENT POUR LA SESSION
EN COURS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme il en a été convenu hier, je désire présenter maintenant une motion qui comprend les quatre derniers alinéas de la motion que j'ai lue hier et dont le texte serait maintenant le suivant:

Que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que soient suspendues les dispositions de l'article 42 du Règlement, exigeant consentement unanime pour la présentation d'une motion dans un cas de nécessité urgente et immédiate.

2. Que soit suspendu l'article 65 du Règlement qui régit la nomination des comités permanents.

3. Que soient suspendues les dispositions des articles 75 et 78 du Règlement qui empêchent les bills de franchir plus d'une étape à chaque séance.

4. Que soient suspendues les dispositions des articles 81, 85 et 120 régissant la présentation de certains rapports et l'impression et la distribution d'une liste de documents statutaires.

M. l'Orateur: Les honorables députés ont-ils entendu la motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je dire un mot, monsieur l'Orateur? Nous sommes tous disposés, j'en suis sûr, à appuyer cette motion. Elle a pour objet d'apporter au Règlement les modifications qui nous permettraient d'examiner promptement les questions dont nous sommes saisis. Cependant, il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il y a une différence entre le paragraphe 4 de la résolution présentée hier et le paragraphe 1 actuel de la motion du premier ministre. Je sais qu'il s'inspire d'une proposition semblable, formulée en 1950, laquelle s'inspirait elle-même d'une proposition analogue faite en 1939.

Je prie la Chambre de noter ce point. L'article 41 du Règlement exige qu'un avis de 48 heures soit donné à l'égard des motions et le reste. L'article 42 du Règlement permet, dans certains cas, que l'on s'abstienne de donner avis d'une motion. Il me semble que si on suspend l'application de l'article 42 et si on maintient l'article 41 qui exige qu'un avis soit donné dans tous les cas,—je ne blâme pas le premier ministre d'avoir commis cette erreur car il s'est inspiré de ce qui a été fait en 1950 et en 1939,—mais n'est-ce pas tout à fait à l'encontre du but que vise la motion qu'a présentée le premier ministre? Je puis assurer au premier ministre que, si la motion est adoptée, je n'insisterai pas pour qu'on s'en tienne dans tous les cas à l'article 41 du Règlement mais, à mon avis, il s'agirait là d'un point technique.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, en théorie, l'honorable député semble avoir raison, mais en 1939 et en 1950 la situation n'a présenté aucune difficulté véritable. Il serait peut-être préférable, si la Chambre m'accorde son consentement unanime, de modifier la proposition de façon à prévenir la suspension des articles 41 et 42, lorsqu'il faut, en vertu de l'article 42, le consentement unanime de la Chambre. Je pense qu'en insérant les mots "les articles 41 et 42" du Règlement, nous atteindrions le but qui fut réalisé, de fait, en 1939 et 1950. Si la Chambre y consent, le greffier pourrait peut-être modifier la motion en conséquence. Le précédent établi en 1939 et

en 1950 serait ainsi complété et se conformerait mieux au texte du Règlement si jamais il se présente une autre occasion où il sera nécessaire de tenir une session d'urgence.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Étant donné la déclaration qu'a formulée le premier ministre hier, monsieur l'Orateur, et étant donné qu'on ne doit présenter qu'un seul projet de loi, nous sommes tout disposés à accepter cette procédure.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle l'amendement proposé par le premier ministre?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: La motion se lira donc comme il suit:

Que les modifications suivantes soient apportées à la procédure de la Chambre pour la présente session:

1. Que soient suspendues les dispositions des articles 41 et 42 du Règlement, exigeant consentement unanime pour la présentation d'une motion dans un cas de nécessité urgente et immédiate.
2. Que soit suspendu l'article 65 du Règlement qui régit la nomination des comités permanents.
3. Que soient suspendues les dispositions des articles 75 et 78 du Règlement qui empêchent les bills de franchir plus d'une étape à chaque séance.
4. Que soient suspendues les dispositions des articles 81, 85 et 120 régissant la présentation de certains rapports et l'impression et la distribution d'une liste de documents statutaires.

Je crois que le premier alinéa devrait être modifié de nouveau de la façon suivante:

Que soient suspendues les dispositions de l'article 41, exigeant un avis de 48 heures, et de l'article 42 exigeant le consentement unanime...

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée)

LES NATIONS UNIES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA COMPOSITION DES TROUPES MISES PAR LE CANADA À LA DISPOSITION DE LA FORCE D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanitch): Me sera-t-il permis de poser au ministre de la Défense nationale une question qui pourra, en faisant le jour sur certaines questions, permettre un débat mieux ordonné sur l'Adresse. Le ministre dira-t-il à la Chambre la composition des troupes mises par le Canada à la disposition de l'ONU en indiquant la proportion des marins, aviateurs ou soldats qui en font partie?

L'hon. M. Campney (ministre de la Défense nationale): Dans l'état actuel des choses la Marine royale canadienne fournira 600 hom-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

mes, si on en a besoin: c'est l'équipage actuel du *Magnificent*. Sans doute l'équipage normal d'un porte-avions est-il de bien plus de 1,000 hommes, mais, dans le cas qui nous occupe, on n'aura pas besoin de l'équipage du pont d'envol, ni de certains autres éléments dans le rôle que joue présentement le *Magnificent*. L'équipage ne comptera donc plus que 600 hommes, ce qui devrait suffire largement aux tâches qui leur seront éventuellement confiées.

L'aviation comptera, estime-t-on, 599 hommes en tout. Il y aura environ 130 membres des équipages aériens ou des équipages au sol, 282 mécaniciens employés à l'entretien des appareils, un personnel administratif assez peu nombreux, une soixantaine de personnes affectées à des missions d'approvisionnement ou de génie et une petite unité sanitaire. Ces deux armes fourniront donc environ 1,200 des 2,500 hommes envisagés au décret du conseil. Le reste sera demandé à l'armée.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner la ventilation à l'égard de l'armée. L'effectif fourni par l'armée sera de 1,257 hommes, soit 952 hommes au titre du *Queen's Own Rifles* et 305 hommes affectés à la base du Moyen-Orient. Cette base comprendra,—elle comprend de fait,—53 ingénieurs du Génie royal canadien, 50 signaleurs du corps des signaleurs, 63 membres du personnel de l'intendance, 58 membres du personnel des services de santé et dentaire, 22 membres du personnel du corps des magasins militaires et du service technique de l'électricité et de la mécanique, ainsi que quelques membres de la prévôté, du service de la solde et ainsi de suite.

M. Pearkes: Puis-je poser une question complémentaire? La force aérienne intéresse seulement l'escadrille de transport? Nul autre genre d'avion, nulle autre unité de l'aviation ne sera utilisée?

L'hon. M. Campney: L'escadrille de transport sera l'élément aérien de nos troupes. Une escadrille est stationnée à Capodichino, près de Naples; elle assurera un service de navette pour l'ONU à Abu Seweir, en Égypte. En outre, le CARC assurera, du moins pour le moment et probablement pour quelque temps, un vaste service de navette entre le Canada et Naples, en utilisant des North Star.

M. Alister Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Quels uniformes porteront nos soldats au Moyen-Orient, l'uniforme de combat ou l'uniforme d'été?

L'hon. M. Campney: En principe, ils porteront l'uniforme régulier de l'armée. On me dit que tous les soldats envoyés aux unités

de l'OTAN portent des casques bleus, des bérets bleus et des insignes bleus aux épaules, sur lesquels figurent des marques distinctives.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Dois-je comprendre qu'à l'heure actuelle ils portent l'uniforme de combat? C'est un uniforme qui peut être bien incommode dans le désert du Sinaï. Je pense qu'on devrait les munir de l'uniforme d'été, si c'est possible. C'est l'uniforme qu'il faut pour cette région.

L'hon. M. Campney: La question est à l'étude.

CÔÛT DE LA PRÉPARATION DU CONTINGENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire combien a coûté le transport par avion des *Queen's Own Rifles* de Calgary à Halifax, et combien a coûté le réarmement du *Magnificent* en vue de les transporter outre-mer?

L'hon. M. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur; pas en ce moment. On est en train de calculer ces frais, mais il ne sont pas encore connus.

M. Harkness: Je me demande si le ministre pourrait obtenir ces renseignements à notre intention et nous les communiquer, peut-être demain.

L'hon. M. Campney: Je tâcherai de le faire.

LE COMMERCE

QUESTION À PROPOS DES CONSÉQUENCES QUE PEUVENT AVOIR POUR LE CANADA DES RELATIONS PLUS ÉTROITES ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'EUROPE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglington): Monsieur l'Orateur, étant donné les nouvelles en provenance du Royaume-Uni à propos de négociations tendant à établir des relations commerciales plus étroites entre ce pays et les pays de l'Europe occidentale, le ministre du Commerce est-il en mesure de nous dire quelles conséquences, d'après le Gouvernement du Canada, cette ligne de conduite aura sur nos échanges avec le Royaume-Uni et quelles mesures, s'il en est, prend notre Gouvernement pour faire part de son attitude à ce propos au gouvernement du Royaume-Uni?

Le très hon. M. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, une déclaration officielle indiquant l'attitude du gouvernement du Canada a été publiée il y a

deux ou trois semaines. Je n'ai pas le texte de cette déclaration ici, mais je serai heureux de me le procurer et de le consigner au compte rendu. Le programme en cause ne sera pas appliqué avant un an et demi sans doute et il faudra dix ans avant de le compléter. Le gouvernement du Canada a pour but d'étudier la situation très attentivement au fur et à mesure et nous avons passablement confiance que, en cas de difficultés, le gouvernement du Royaume-Uni tiendra compte de notre point de vue.

M. Fleming: Dois-je comprendre qu'il doit y avoir une communication autre que la déclaration du premier ministre qui a été publiée voici quelques jours? S'il en est ainsi, le gouvernement canadien a-t-il communiqué récemment ses vues en la matière au gouvernement du Royaume-Uni?

Le très hon. M. Howe: Si je comprends bien, le document qu'on a publié était la réponse du gouvernement canadien au ministre des Finances du Royaume-Uni.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EXAMEN RADIOGRAPHIQUE DES RÉFUGIÉS HONGROIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il supprimé tout examen radiographique des poumons dans le cas des réfugiés hongrois qui entrent au Canada afin de faciliter leur immigration, et le gouvernement fédéral prendra-t-il soin de ces réfugiés qui ne sont pas examinés aux rayons-X là-bas, s'ils ont la tuberculose, quand ils arriveront au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Voici la situation. On a donné ordre de ne pas laisser les examens radiographiques nuire à la sortie des immigrants. Si on en a le temps, on procède à ces examens. Si on n'en a pas le temps, mention en est faite, et des dispositions seront prises en vue de l'examen radiographique après l'arrivée des réfugiés au Canada. Nous cherchons de la façon ordinaire à prendre des dispositions avec les autorités provinciales et locales en vue du traitement des personnes qui peuvent avoir besoin d'être soignées, et j'espère que nous obtiendrons à cet égard une collaboration en acte aussi bien qu'en parole.

M. Fraser (Peterborough): Je poserai encore une question, monsieur l'Orateur. Si ceux qu'on examine aux rayons-X là-bas sont tu-

berculeux, leur permettra-t-on d'entrer, comme les autres qui n'auront pas passé cet examen médical?

L'hon. M. Pickersgill: On leur permettra d'entrer dès qu'on aura pris les dispositions nécessaires pour leur faire suivre un traitement approprié. S'il s'agit de cas actifs qui pourraient nuire à d'autres, nous tâchons de prendre des mesures convenables à leur égard.

M. Fraser (Peterborough): Voilà ce que je voulais savoir. Merci.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION SUR LA POSSIBILITÉ DE VERSER BIENTÔT DES MONTANTS PROVISOIRES POUR LA RÉCOLTE DE 1955

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Je voudrais savoir du ministre du Commerce s'il sera possible de faire bientôt un versement provisoire au titre de la récolte de blé de 1955 afin de soulager la pénurie d'argent comptant qui se fait actuellement sentir dans l'Ouest canadien, où la plupart des agriculteurs n'ont pu défrayer le coût d'exploitation de 1956?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je répondrai que je ne puis le dire.

DEMANDE DE SONGER AUX LOCALITÉS DE FAIBLES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous assurer qu'on songera immédiatement à envoyer des wagons aux centres d'écoulement qui avaient un faible contingent à la fin de la campagne agricole, afin que ces localités se trouvent sur le même pied que celles qui ont terminé la campagne avec un contingent plus élevé? Le ministre nous avait donné à entendre que cela se ferait.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que telle a été et telle est encore la ligne de conduite de la Commission du blé. Je n'ai pas suivi la question en détail, mais je pense qu'on s'en occupe.

[Plus tard]

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question qui fait suite à celle qu'a posée l'honorable représentant de Kindersley (M. Johnson). Je me demande si

[M. Fraser (Peterborough).]

le ministre ne pourrait pas enquêter de façon à déterminer comment il se fait qu'un si grand nombre de localités qui ont été l'an dernier victimes de mesures d'exception se retrouvent cette année dans la même situation. Plusieurs lieux d'expédition qui ont terminé la campagne de l'an dernier avec des contingents d'expédition modiques conserveront cette année des contingents d'expédition encore inférieurs à ceux des autres localités.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements.

RÉPARTITION DES WAGONS COUVERTS

M. Johnson (Kindersley): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Peut-il faire savoir à la Chambre quand un régisseur des transports sera nommé afin de donner suite aux vœux de la Commission canadienne du blé concernant la répartition des wagons couverts?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a en ce moment un régisseur des transports et, lorsque le poste deviendra vacant, on songera à lui désigner un successeur.

LA PENSION DE VIEILLESSE

RELÈVEMENT ÉVENTUEL DU MONTANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné qu'il a maintenant révélé dans une déclaration publique une partie du texte du discours du trône qui sera lu à l'ouverture de la prochaine session, en ce qui concerne le Conseil canadien et les subventions aux universités, je me demande s'il serait disposé à nous dire ce que le Gouvernement entend proposer au Parlement en vue de relever le montant des pensions de vieillesse?

Le très hon. L.-S. St-Laurent, premier ministre): Ce n'est pas quelque chose qui a été révélé et je ne suis pas en mesure de le révéler en ce moment.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Le révélera-t-on avant les prochaines élections?

Une voix: C'est fort possible.

LES DROGUES

LE PÉYOTL—CONSOMMATION PAR LES INDIENS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il été in-

formé que la consommation du péyotl se répand chez les Indiens du Canada? Le ministre estime-t-il que cette substance est dangereuse? Je voudrais savoir également si l'on songe à prendre des mesures pour interdire l'importation au Canada de pastilles de péyotl ou pour contrôler de quelque façon cette importation?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): En l'absence du ministre, je puis dire que la question inquiète beaucoup la division des affaires indiennes et que des consultations ont lieu à ce sujet tant avec le ministère de la Santé qu'avec celui du Revenu national. Le ministre du Revenu national (M. McCann), qui remplace le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), aura sans doute quelque chose à dire à ce sujet avant la fin de la session.

LES FINANCES

RÉPERCUSSION DE LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-il été informé que, par suite de mesures prises par la Banque du Canada, les gouvernements municipaux éprouvent d'extrêmes difficultés à émettre des obligations à des taux d'intérêt convenables, et le Gouvernement songe-t-il encore à fournir aux municipalités de l'argent à bas intérêt pour les entreprises rentables?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la question révèle une totale incompréhension du marché de l'argent à l'heure actuelle. Ce ne sont pas les mesures prises par la Banque du Canada qui déterminent la hausse des taux d'intérêt, c'est la demande d'argent dans les milieux d'affaires et les sphères gouvernementales; le taux d'intérêt de la Banque du Canada ne fait que refléter la hausse des taux d'intérêt sur le marché de l'argent.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le ministre entend-t-il nous faire comprendre par cette déclaration que la Banque du Canada n'a rien à voir avec le taux d'intérêt en vigueur à l'heure actuelle?

L'hon. M. Harris: La réponse, monsieur l'Orateur, était destinée à dissiper l'idée que la Banque du Canada a consciemment relevé les taux d'intérêt au Canada, ces derniers temps. C'est l'impression qu'on semble avoir et c'est l'impression qu'avait tantôt l'interpellateur, à mon avis.

M. Fleming: Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la dernière question?

M. Macdonnell: Pourrais-je demander au ministre des Finances s'il répondra à ma question?

L'hon. M. Harris: Si j'ai bien compris, la question était de savoir si oui ou non la Banque du Canada influence de quelque manière les taux d'intérêt au Canada. Le taux d'escompte de la Banque du Canada, ainsi que mon honorable ami le sait fort bien, est le taux auquel la Banque du Canada prêtera de l'argent aux banques à charte si elles le demandent. Il est exact qu'elle peut, si elle veut, maintenir un taux d'intérêt à un certain niveau, mais si par ailleurs il devenait avantageux pour les banques à charte d'emprunter de l'argent à la Banque du Canada à un certain taux d'intérêt, pour ensuite prêter cet argent à court terme au gouvernement à un taux d'intérêt plus élevé, il est clair que la Banque du Canada ne jouerait plus alors son rôle.

En conséquence, la Banque du Canada s'est fixé comme ligne de conduite de ne pas laisser baisser son taux d'escompte en-dessous du taux courant du marché des prêts à court terme, c'est-à-dire le taux des billets du trésor à 91 jours qui dépend principalement de la loi de l'offre et de la demande puisqu'il est fixé chaque semaine par les offres faites par les organismes financiers en vue de prêter en moyenne de 100 à 130 millions de dollars au gouvernement du Canada. Je le répète, la Banque du Canada a maintenu son taux au-dessus de ce taux hebdomadaire aux fins que j'ai signalées, car il serait très étrange que la Banque prête de l'argent à des banques à charte qui le reprêteraient ensuite avec bénéfice au gouvernement du Canada.

L'augmentation du taux d'escompte de la Banque du Canada a des retentissements sur les placements, d'où peut-être le coût plus élevé de l'argent sur les marchés financiers. Dire que la Banque du Canada, en augmentant ses taux, a entraîné le relèvement des autres taux, c'est tout simplement mettre la charrue devant les bœufs, car c'est tout le contraire.

M. Macdonnell: Je remercie le ministre de sa dissertation, mais je lui ferai observer qu'il n'a pas répondu à ma question.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire tout en me rendant compte que le ministre n'a pas à donner quelque réponse que ce soit. Son Gouvernement estime-t-il qu'il faille chercher à détourner les municipalités de la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et de ponts afin que les capitaux restent disponibles pour l'expansion de l'industrie privée au Canada?

L'hon. M. Harris: Nous n'avons pas de programme selon lequel une municipalité se verrait interdire de construire des écoles, des hôpitaux, des égouts et de pourvoir à d'autres aménagements indispensables. Comme je l'ai dit à la Chambre, lors de la dernière session, ce que j'ai maintes fois répété depuis, à l'heure actuelle la demande de biens, de services et de main-d'œuvre dépasse nos moyens de production. Dans tous les discours que j'ai prononcés, j'ai mis les gens en garde contre toute augmentation de cette demande au point où nous aurions l'inflation d'une nature beaucoup plus grave que nous l'avons connue dernièrement.

D'où il suit que dans tous les secteurs de l'économie on a éprouvé, à un moment ou à un autre, de la difficulté à emprunter autant d'argent qu'on le voulait ou à mener à bien certains travaux de construction. Les municipalités et l'industrie du bâtiment en ont souffert, comme on l'a dit au cours de la dernière session. Dans une certaine mesure le gouvernement du Canada en a lui-même souffert puisque les emprunts que nous avons annoncés aujourd'hui portent un intérêt plus élevé qu'auparavant.

Si, à titre d'organisme élu, une municipalité constate qu'il lui faut choisir entre un taux d'intérêt plus élevé et le renvoi à plus tard de certains travaux projetés, c'est là simplement le lot qui nous échoit à tous à un moment ou à un autre, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de l'administration municipale ou même d'une entreprise commerciale.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il songé aux effets désastreux de son programme sur l'économie des provinces Maritimes, une des régions les plus pauvres du Canada?

L'hon. M. Harris: Je ne saurais me prononcer avec une trop grande assurance sur l'état exact de l'économie des provinces Maritimes, mais je ne puis le considérer comme étant désastreux, ni rien de semblable.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Le ministre des Finances sait-il que, dans ma ville, il est absolument impossible d'emprunter un seul dollar des banques pour la construction d'une maison et que les banques affirment ouvertement et par lettre que c'est attribuable à la décision de la Banque du Canada ou de l'État? A l'heure actuelle, à Collingwood, on ne peut obtenir un sou pour la construction d'une maison et les banques ne se cachent pas pour dire que c'est à cause la décision du Gouvernement. Le ministre est-il au courant de cela?

[M. Regier.]

L'hon. M. Harris: Non, je ne suis pas au courant de cela, mais je suis toujours prêt à apprendre quelque chose de mon voisin de Simcoe-Nord.

M. Ferguson: Il est grand temps que vous le sachiez.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Je voudrais savoir du ministre des Finances si la rumeur qui semble courir dans les milieux d'affaires, et d'après laquelle le taux d'intérêt serait rabaisé à la suite d'une entente entre la Banque du Canada et le Gouvernement avant le mois de juin prochain, est fondée ou non?

M. Knowles: Pourquoi le mois de juin prochain?

LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE À UNE APPLICATION PLUS ÉTENDUE DE LA LOI OU L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il l'intention de recommander à la Chambre, à la prochaine session, une prorogation de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ou de présenter en remplacement un nouveau projet de loi dont l'application sera plus étendue?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cette question va être étudiée d'ici l'ouverture de la prochaine session. Si quelque disposition s'impose, la Chambre en sera informée.

L'IRRIGATION

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA CONSTRUCTION D'UN BARRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): J'aimerais poser une autre question au premier ministre. Vu la déclaration qu'il a faite en ce qui concerne le relèvement des terrains à productivité insuffisante, pouvons-nous en conclure qu'on se propose d'entreprendre sur-le-champ la construction du barrage du bras sud de la Saskatchewan de façon à rétablir la situation dans ces régions?

Le très hon. L.-S. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, ce ne serait pas là une conclusion logique.

CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE D'IMPRESSION DU DÉCRET
C.P. 1956/1712 EN APPENDICE
AU HANSARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre demanderait-il le consentement de la Chambre en vue de faire imprimer en appendice au hansard de ce jour le décret C.P. 1956/1712 qu'il a déposé hier et qui renferme l'ordonnance mettant certaines troupes en activité de service? J'aurais peut-être dû faire cette proposition hier. Quoi qu'il en soit, cette ordonnance me semble assez importante pour qu'on puisse s'y reporter plus facilement qu'on ne peut le faire en ce moment. Je m'en suis procuré un exemplaire, mais je pense quand même qu'il y aurait intérêt à faire paraître ce document en appendice au hansard de ce jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si les députés estiment qu'il serait plus commode de disposer de ce texte sous forme d'appendice, et si la Chambre consent à l'unanimité à ce que je fasse une proposition en ce sens, je formulerai volontiers une telle proposition. On peut se procurer des exemplaires de ce document au bureau du conseil privé; mais, si les députés estiment qu'il serait plus commode de l'avoir sous forme d'appendice aux *Procès-verbaux*...

M. Knowles: Au hansard.

Le très hon. M. St-Laurent: ... au hansard, le Gouvernement n'y voit pas d'objection. Cela ne constituera qu'une très faible dépense et la chose peut se faire s'il convient aux honorables députés qu'il soit publié sous cette forme. J'imagine que ce serait également commode pour ceux qui reçoivent le hansard qu'il soit publié en appendice. La Chambre serait peut-être d'avis que Votre Honneur mande à l'éditeur des *Débats* de l'annexer au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Si tel est l'avis de la Chambre, je le ferai volontiers. Je suis sûr que le greffier en a déjà pris note et qu'on s'occupera de la question.

(Voir à l'appendice, page 108, le texte du décret du conseil.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 26 novembre, sur la motion de M. Légaré tendant à l'adoption d'une adresse à Son Excellence le gouver-

neur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, avant que soit levée la séance, hier soir, j'avais signalé à quel point il est regrettable que le Gouvernement du Canada se soit si peu inquiété, plus tôt cette année, de la question de Suez. J'ai rappelé les événements qui se sont passés dans cette région et j'en étais à la saisie illicite du canal par l'Égypte. Je poursuivrai aujourd'hui dans la même veine et signalerai que, pendant tout ce temps et depuis la saisie du canal, la Russie a constamment accumulé des armes en Égypte.

Hier, le premier ministre n'a pas tenté de nier cela. Il en était d'ailleurs incapable. Les journaux nous disent aujourd'hui qu'une semblable accumulation d'armes se fait en Syrie.

Le 29 octobre, craignant une attaque imminente de tous les côtés, Israël s'est attaqué aux Égyptiens. Le Royaume-Uni et la France ont mis les deux pays en demeure de cesser le combat dans les 12 heures, je pense, sans quoi ils occuperaient la zone du canal de Suez. Le Royaume-Uni avait parfaitement le droit d'occuper la zone du canal dans l'éventualité d'un danger de guerre. Il le possédait aux termes d'une entente anglo-égyptienne signée, sauf erreur, en octobre 1954.

Quelle a été la réaction de l'Égypte? Ce pays a immédiatement pris des mesures en vue de bloquer le canal, initiative très irréfutable. L'Égypte a coulé plusieurs navires dans le chenal et cependant elle demande aux autres nations, dont le Canada, de défrayer le déblocage du canal. Il sera intéressant de savoir combien le Canada va payer pour participer à cette opération. Il était très étrange hier que le premier ministre de ce pays n'ait pas eu un mot à dire pour condamner le blocage du canal par l'Égypte ou les autres actes de ce pays. Toute son attitude envers l'Égypte est incroyablement peu sévère. Cependant, dès que le Royaume-Uni et la France agissent, le Canada s'empresse de les condamner.

Au Canada, l'homme de la rue se demande aujourd'hui, et il se le demande depuis que le Gouvernement a adopté cette attitude, pourquoi le Canada a donné l'exemple en attaquant ses amis. Le premier ministre sourit. Il semble croire qu'il y a de quoi rire.

Le très hon. M. St-Laurent: Je suis porté à croire que l'honorable député s'imagine des choses qui ne se sont jamais produites.

M. Green: Bien, si le premier ministre refuse de me croire, il croira peut-être ce qu'a dit un grand journal libéral du Canada, le *Sun de Vancouver*. J'ai ici, sous les yeux, un

article de fond paru le 19 novembre 1956, dans ce journal.

Le très hon. M. St-Laurent: Cette affirmation est aussi ridicule.

M. Green: Oh! je sais que tout le monde se trompe sauf le premier ministre et son cabinet de surhommes. L'article de fond a pour titre: "Qu'Ottawa en prenne note: Les Nations Unies doivent faire face à la Russie; sinon, elles n'auront aucun avenir." Puis, le *Sun* cite un extrait du discours de sir Anthony Eden, dans lequel celui-ci a prononcé les paroles suivantes:

Le monde tend trop à persécuter les démocraties parce qu'on ne risque rien en le faisant, et à pardonner aux dictatures ou même à les excuser parce qu'on ne peut exercer sur elles aucune coercition.

Le *Sun* dit encore:

Comme tout cela est vrai!

Avec quelle ardeur les pays, grands et petits, ont sauté sur la Grande-Bretagne et la France. Et le Canada a donné le ton avec un optimisme béat...

A en juger d'après ce que les journalistes d'Ottawa écrivent, Ottawa est rempli de satisfaction à cause du rang éminent qu'il semble avoir atteint en fustigeant ses amis au lieu de les aider à se sauver eux-mêmes et à sauver le monde libre d'une grande conspiration russe.

Certes le Gouvernement canadien aurait pu au moins attendre. L'Australie a attendu au Conseil de sécurité. Elle s'est abstenue de voter. A l'Assemblée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud se sont abstenues de voter, mais pas le Canada. Le Canada devait être au premier rang pour attaquer le Royaume-Uni et la France.

M. Ferguson: Descendez vos amis.

M. Green: En effet, le Gouvernement canadien a traité le Royaume-Uni et la France comme des agresseurs. Quand j'ai mentionné hier soir le vote que le Canada a donné avec la Russie et les États-Unis à l'Assemblée, le premier ministre a lancé ce mot venimeux: "Nous le ferions encore." Telle est son attitude aujourd'hui. Non seulement c'était son attitude il y a un mois, mais c'est l'attitude qu'il prend aujourd'hui, lui le premier ministre du Canada.

Il se trouve que des centaines de milliers de Canadiens ont eu affaire aux habitants du Royaume-Uni et de la France. Ils possèdent des connaissances sur ces deux pays et en savent personnellement beaucoup sur les gens de ces deux pays. Ils savent qu'aucun pays n'a plus fait que ces deux pays pour sauvegarder notre mode de vie. Pendant la première guerre, à Verdun, des centaines de milliers de jeunes Français ont donné leur vie. A la bataille de la Somme, la fine fleur de la jeunesse du Royaume-Uni a été fauchée afin de préserver le régime

[M. Green.]

démocratique. Pendant la seconde guerre mondiale, la France et le Royaume-Uni se sont élevés contre l'agresseur, alors que d'autres nations, qui parlent beaucoup de nos jours, ne se sentaient pas suffisamment intéressées pour en faire autant.

La France et l'Angleterre ont fait front aux agresseurs. La France malheureusement fut abattue et vécut de longues années sous la botte nazie. Le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth demeurèrent seuls pendant une année entière, de juin 1940 à l'été 1941, alors que la Russie dut entrer de force dans la guerre. Ils demeurèrent seuls et ont sauvé la civilisation. Le peuple canadien sait, même si le premier ministre ne le sait pas, que le Royaume-Uni et la France n'ont jamais été des agresseurs, et ne le sont pas en l'occurrence. Et pourtant hier le premier ministre a eu l'audace de comparer les actes du Royaume-Uni et de la France à ceux de la Russie en Hongrie!

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je proteste...

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. St-Laurent: Je m'élève contre cette déclaration; c'est une interprétation parfaitement fautive de ce qui constitue le compte rendu officiel des débats de la Chambre. Celui qui veut demeurer un gentilhomme ne peut se permettre de fausser ainsi ce qui a été dit.

M. Green: Le premier ministre cherche encore une fois à empêcher la libre discussion à la Chambre (*Exclamations*).

Le très hon. M. St-Laurent: Si c'est ainsi que l'honorable député conçoit la liberté de parole, je dois dire que je ne suis pas d'accord.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Rowe: La parole est à l'honorable député de Vancouver-Quadra!

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Vancouver-Quadra.

M. Green: En réalité, par leur action, la France et le Royaume-Uni, parfaitement conscients, j'en suis sûr, des risques à courir, ont empêché que le Moyen-Orient soit dominé par la Russie et prévenu, par conséquent, une guerre de première grandeur. Les Nations Unies n'en auraient jamais été capables. Les Nations Unies ne prenaient aucune disposition pour régler cette situation. Maintenant que le Royaume-Uni, la France et Israël collaborent avec les Nations Unies, on s'en prend à eux parce qu'ils agissent ainsi. Je vais de nouveau donner lecture du premier paragraphe de l'amendement:

La Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

(1) aient choisi de réprouver gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;

Pouvait-on mieux préciser les faits, ou mieux définir les dispositions prises par le gouvernement canadien? Le paragraphe 2 signale que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence

(2) aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien.

Depuis une dizaine d'années le gouvernement canadien cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces des États-Unis. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, telle a été la ligne de conduite du gouvernement du Canada. Le premier ministre sait que le Gouvernement donne prise à ce reproche. Hier, il a fait bien du chichi à ce sujet. "Nous n'avons pas voté avec les États-Unis sur deux de ces résolutions", a-t-il dit. Non, le Gouvernement n'a pas voté avec les États-Unis, mais il a pris bien soin de ne pas voter contre. Le Canada s'est abstenu. Je me demande ce qui arriverait si le premier ministre voulait aller visiter les postes de la ligne d'alerte préliminaire dans le Grand Nord. Comme les autres Canadiens, il serait obligé, je présume, d'obtenir l'autorisation à New-York pour visiter ces postes.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Green: Je m'y oppose.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député sait que c'est absolument faux. Il sait qu'aucun Canadien n'est obligé d'obtenir l'autorisation des autorités des États-Unis.

L'hon. M. Rowe: Qu'en dirait M. Blair Fraser?

M. Green: Le premier ministre est toujours dans les mêmes dispositions aimables et gentilles de l'oncle Louis, tout comme hier soir.

Le très hon. M. St-Laurent: Il restera dans ces dispositions tant que l'honorable député lui en fournira l'occasion.

M. Green: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous vous rappellerez toutes ces interruptions dans le calcul de mon temps de parole.

Autant qu'on sache, voici quelle a été la politique des États-Unis au Moyen-Orient. Tout d'abord, il y a quelques mois, les États-Unis ont refusé de financer le barrage d'Assouan. Ce fut la cause directe de la saisie du canal de Suez par l'Égypte. A l'époque, les États-Unis se sont montrés très durs pour le président Nasser. Ils ont maintenant fait volte-face parce qu'ils estiment que ce pantin des Russes fera leur jeu. La politique étrangère américaine consiste maintenant à raffermir

la situation de Nasser et, sans doute aussi, à obtenir que le Royaume-Uni et la France se retirent du Moyen-Orient. Il semble que la politique du Canada soit la même. Le premier ministre n'a rien dit hier qui puisse indiquer que notre politique, pour ce qui est du Moyen-Orient, soit différente de celle des États-Unis.

La situation est très bien exposée dans un de nos hebdomadaires de la Colombie-Britannique, l'*Advance* d'Agassiz-Harrison, numéro du 15 novembre. Je cite:

Le Canada et les États-Unis auraient bien fait de se rappeler que la Grande-Bretagne et la France étaient leurs meilleurs amis. Ils ont maintenant largement contribué à détruire ces amis et cette amitié sans rien gagner pour les remplacer.

Il n'est pas du tout impossible que cette façon de faire n'entraîne notre pays à la catastrophe. Les États-Unis admireraient bien plus notre pays si le Gouvernement cessait d'être leur valet.

Le troisième alinéa de la proposition d'amendement est ainsi conçu:

3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter des diktats du président Nasser.

Comme le premier ministre a été naïf à ce sujet hier! Ce brave Nasser, il ne peut pas se tromper! Notre premier ministre a dit que le Canada n'avait pas eu de pourparlers avec le président Nasser, tout en reconnaissant ensuite l'exactitude des déclarations des journaux au sujet du veto opposé par celui-ci à l'entrée au Moyen-Orient des *Queen's Own Rifles*. Il a admis que le président Nasser avait déconseillé la chose. Il ajoutait qu'il ne fallait pas aller trop vite en besogne, ces troupes canadiennes devant servir dans le désert de Sinaï. Mais j'avais eu l'impression qu'elles allaient servir dans la zone du canal de Suez et que cette police des Nations Unies allait enfin prendre des mesures destinées à résoudre la crise du canal. Mais il semble que c'est dans le désert de Sinaï qu'on va envoyer les Canadiens.

Dans tout ce qu'il a dit sur cet alinéa de l'amendement, le premier ministre n'a eu que des mots doux à l'égard du président Nasser. Selon lui, le président Nasser aurait dit au général Burns qu'il souhaite ardemment conserver de bonnes relations avec le Canada. Pourquoi ne le souhaiterait-il pas, je vous le demande, ce petit dictateur envers qui le Canada s'est montré mieux disposé qu'envers le Royaume-Uni et la France dans la crise actuelle?

Cette crise de Suez a révélé bien clairement encore une fois que le présent Gouvernement est au pouvoir depuis trop longtemps au Canada. Sa façon d'agir en 1955 relativement à la modification de la loi sur la

production de défense nous a prouvé que ses membres se croyaient tous des surhommes, qu'ils avaient réponse à tout. Nous en avons eu un autre exemple cette année, avec le recours à la clôtüre pour le débat sur le pipe-line. Et maintenant, par ses décisions dans la crise de Suez, le présent Gouvernement a fait de novembre 1956 la période la plus honteuse de l'histoire du Canada. (*Exclamations*). Il est grand temps que le Canada ait un Gouvernement plus conforme à la droiture et au courage de sa population. Il est grand temps qu'il ait un Gouvernement qui ne poignardera pas ses meilleurs amis dans le dos.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Legaré et Weselak). Membres précieux de notre délégation à l'Assemblée de New-York, ils continueront, dès que le présent débat sera terminé, à rendre service à leur pays et à la cause de la paix à l'Assemblée des Nations Unies.

Nous sommes en face aujourd'hui d'une situation grave et dangereuse, une situation beaucoup trop grave pour qu'on l'envisage sous le seul angle des partis. D'après le préopinant, le Canada est le tâcheron des États-Unis. Notre passé, monsieur l'Orateur, nous donne le droit d'affirmer que nous n'avons pas servi et que nous ne servirons pas de tâcheron aux États-Unis. S'il est à éviter d'être un tâcheron pour les États-Unis, il est tout autant à éviter d'être un tâcheron colonial courant ça et là et n'ayant à la bouche que les mots "A vos ordres!" Un journal conservateur bien connu, le *Journal d'Ottawa*, louant la ligne de conduite que le Gouvernement a adoptée aux Nations Unies récemment, ligne de conduite, a dit le journal, faite de prudence et de modération, ligne de conduite où il est tenu compte des liens d'amitié, terminait son éditorial du 31 octobre sur cette question par les mots que voici:

En mettant les choses au mieux, pour quelque temps nous serons fort menacés d'une guerre générale. Apprenons à réfléchir avant de bavarder.

Bavarder au lieu de réfléchir. Si nous manquons notre coup à cause de vaines paroles et d'irréflexion au cours de nos efforts en vue de régler les problèmes auxquels font actuellement face notre pays et le monde, peu importe qui sera auréolé ou qui sera humilié.

On a proposé un amendement à la motion. Je puis bien le dire tout de suite, et personne n'en sera surpris à la Chambre: il s'agit d'un amendement qui ne mérite aucun appui. J'espère démontrer que les faits qui y sont exposés sont inexacts et que les conclusions qui en découlent sont fausses.

[M. Green.]

Mais avant de parler des questions relatives au Moyen-Orient, telles qu'elles sont mentionnées dans le discours du trône et dans l'amendement, on me permettra de dire un mot de la Hongrie. A Ottawa aussi bien qu'à l'Assemblée des Nations Unies, le Gouvernement du Canada a déjà exposé son attitude en la matière. Nous avons été témoins d'une des plus hideuses et brutales trahisons d'un peuple dont l'histoire fasse mention, d'un peuple qui demandait uniquement à se libérer de la domination coloniale des communistes et réclamait le droit de conduire ses propres affaires. Ce que vient de faire l'Union soviétique en Hongrie jette une lumière sinistre sur les protestations de ceux qui affirmaient que le stalinisme est maintenant révolu et que nous en sommes à la période de coexistence pacifique. Les buts et les méthodes qui restent toujours, je le crains, ceux de la puissance soviétique n'ont jamais été exposés de façon plus significative. Les chars et les canons soviétiques ont tué des Hongrois combattants de la liberté, mais ils n'ont pu et ne pourront détruire la liberté hongroise.

Que peuvent faire le Canada et les Nations Unies? Nous pouvons aider les victimes de ce régime de terreur. On nous a dit hier soir ce que nous faisons en ce sens. Par l'intermédiaire des Nations Unies, nous pouvons continuer d'exposer à l'opinion mondiale, à la conscience du monde, à la force morale de l'opinion publique mondiale les actes sauvages de l'Union soviétique. Nous pouvons faire de notre mieux pour aider ainsi les Hongrois et pour que les Nations Unies pénètrent en Hongrie par l'entremise d'observateurs et d'investigateurs. Nous devons continuer de tendre vers cet objectif, mais nous ne rendrions pas service au peuple hongrois,—je pense que nous pourrions lui nuire,—si nous lui promettons de le libérer par la force, promesse que nous ne pourrions remplir actuellement. Il y a, cependant, quelque raison d'espérer dans les indices de plus en plus nombreux que l'Europe orientale commence maintenant à se libérer des chaînes de l'esclavage et de l'oppression russes, mouvement qui se manifeste en ce moment à l'Assemblée des Nations Unies.

J'en arrive, maintenant, monsieur l'Orateur, au Moyen-Orient. Les débats qui se déroulent en cette enceinte,—et nous ne siégeons que depuis quelques heures,—ont déjà révélé une divergence de vues très marquée entre le Gouvernement et l'opposition officielle. Les discours du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et de l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), qui vient justement de reprendre son siège, l'ont manifesté clairement. L'opposition offi-

cielle,—et je pense que nous pouvons présumer que les préopinants dont il est question ont l'appui de tous les membres de l'opposition officielle,—ils devraient l'avoir à en juger par les applaudissements que leur ont adressés leurs collègues,—semble approuver tout ce qu'ont fait le Royaume-Uni et la France dans leur intervention en Égypte après l'attaque de l'Égypte par Israël, intervention réalisée, après un ultimatum de 12 heures, à l'aide de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Ils prétendent, comme j'ai le droit de le conclure, que nous aurions dû, en tant que gouvernement, approuver immédiatement ces opérations et appuyer le Royaume-Uni et la France aux Nations-Unies, même pour les questions et les résolutions que personne aux Nations Unies n'approuvait.

M. Green: Certains se sont abstenus.

L'hon. M. Pearson: Je crois que s'abstenir n'est pas très bien vu, même par mon honorable ami, lorsqu'il s'agit du Canada.

Donc, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas suivi cette ligne de conduite en l'occurrence, et je tâcherai d'expliquer pourquoi. Afin d'y parvenir, il me semble approprié d'esquisser l'historique de la question comme l'ont déjà fait certains préopinants, afin de mieux comprendre les événements récents. Il importe, par exemple, si l'on veut garder une juste perspective des choses, de comprendre la politique du gouvernement égyptien depuis quelques mois. Sa ligne de conduite était hostile aux puissances occidentales. Elle était arbitraire et on l'a dénoncée comme telle en cette enceinte lors de la saisie de la société du Canal de Suez. Cette ligne de conduite témoigne d'une influence constamment croissante de la Russie en Égypte et au Moyen-Orient, influence qui a abouti à la saisie du canal. On se rappellera que des semaines d'efforts et de déboires en vue d'arriver à une solution internationale en recourant à des moyens internationaux, n'ont donné aucun résultat.

Il est bien évident,—c'était bien évident à l'échéance,—qu'il n'y a pas eu unité d'opinion entre Washington, Londres et Paris sur ces questions. Et, bien entendu, la faute n'en a été nullement tout à fait du côté de Londres et de Paris. Nul de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais cherché à envisager cette situation avec partialité. A Washington, on n'apprécie peut-être pas l'importance vitale de Suez pour l'Europe occidentale; on l'y aurait peut-être mieux appréciée, si l'on avait pu établir un rapport entre cette situation et le canal de Panama.

Notre attitude à cet égard,—et nous avons exprimé cette attitude à la Chambre des communes et dans de nombreux messages adressés au gouvernement du Royaume-Uni

pendant l'été,—a été la suivante: nous ne sommes demeurés ni distants, ni indifférents; nous apprécions l'importance de cet événement non seulement pour l'Europe occidentale mais pour le Canada lui-même. Nous avons pris pour attitude que cette question devait être soumise aussi promptement que possible aux Nations Unies, afin de tenter d'y trouver une solution; qu'à tout prix il ne devait pas y avoir de division d'opinion, ni division de politique entre Washington, Londres et Paris au sujet d'une question d'importance aussi vitale; que nul ne devait prendre de mesures qui ne pouvaient être justifiées aux termes de la charte des Nations Unies; qu'autrement le pays qui prendrait ces mesures, si ami fût-il avec nous, serait traîné devant les Nations Unies et serait mis en accusation par le pays contre lequel les mesures auraient été prises. C'est un fait qui s'est produit, et nous avons essayé d'en discuter avec nos amis avant qu'il survint.

On se rappellera que la question a été finalement soumise au Conseil de sécurité des Nations Unies et que, peu avant le recours à la force par Israël contre l'Égypte, certains principes tendant au règlement de la question de Suez avaient fait l'objet d'une entente au Conseil de sécurité, et l'un de ces principes qu'avait alors acceptés l'Égypte était que le canal devrait être mis à l'abri des politiques de n'importe quel pays, y compris l'Égypte. Par conséquent, à ce moment-là, par ces entretiens au Conseil de sécurité, et, ce qui est plus important, par des entretiens au bureau du secrétaire général, nous avions espéré qu'on pourrait obtenir une solution internationale satisfaisante pour tous les intéressés.

A l'époque, et je parle maintenant d'une période d'une ou deux semaines avant l'attaque par Israël, on ne nous avait signalé aucune aggravation aiguë de la situation, nous ne savions rien, nous n'avions aucun renseignement au sujet de quoi que ce soit qui pût être qualifié de complot russe en vue de saisir l'Égypte et de s'emparer du Moyen-Orient. A ce moment-là, et dans cette perspective, le gouvernement d'Israël s'est avancé contre l'Égypte.

Et en l'occurrence encore, pour placer l'affaire dans sa perspective, il faut en discerner l'arrière-plan. Depuis des années le peuple d'Israël vit dans la crainte et l'insécurité sous la menace d'extermination par ses voisins. Avec cette agitation à ses frontières, sans la moindre stabilité, et alors que l'équilibre des forces militaires se renversait à son détriment, sans oublier les menaces perpétuelles, le gouvernement d'Israël a été poussé, le 29 octobre,—et rendons-nous bien compte qu'il n'y a même pas un mois de cela, et que les événements ont évolué à une vitesse aussi

vertigineuse que dramatique, à prendre en main et la situation et son droit et à se porter contre l'Égypte pour des raisons qui lui paraissent alors fort justifiées.

Je reconnais, comme doivent le faire, j'en suis sûr, tous les députés en cette enceinte, la provocation qui peut avoir suscité cette initiative. Nous avons essayé, au sein du Gouvernement, de comprendre cette provocation, mais néanmoins, alors comme maintenant, nous avons regretté et l'attaque et ses circonstances. Puis, ainsi que la Chambre le sait, le Royaume-Uni et la France sont intervenus dans l'affaire sous prétexte, disaient-ils, qu'il était indispensable de mettre le canal de Suez à l'abri des combats afin de le laisser ouvert à la circulation. Ils voulaient, disait-on à Paris et à Londres, lever un bouclier entre les deux adversaires.

Ils n'ont pas expliqué autrement à ce moment-là, non plus que dans les déclarations officielles faites en leur nom depuis, leur intervention: il s'agissait de mettre fin aux combats et de dresser un écran entre les forces en présence. Nul autre motif n'a été invoqué et, quand le représentant du Royaume-Uni aux Nations Unies a pris la parole à la première réunion d'urgence de l'Assemblée générale, le jeudi 1^{er} novembre, il exposait en ces termes l'objet de l'intervention du Royaume-Uni et de la France:

La première tâche urgente est de séparer Israël et l'Égypte, et de stabiliser la situation. Tel est notre objet. Si les Nations Unies consentaient à se charger de la tâche physique du maintien de la paix dans la région, nous serions les premiers à nous en réjouir. Mais une action de police s'impose, pour séparer les belligérants et pour mettre fin aux hostilités.

C'était là leur but, séparer tout simplement les belligérants et mettre fin aux hostilités.

Comme nous le savons, pour atteindre cet objectif, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne ont envoyé à l'Égypte et à Israël un ultimatum de 12 heures qui a été accepté par Israël, dont les forces étaient alors rendues à moins de 10 milles du canal de Suez; mais il a été rejeté par l'Égypte à laquelle on avait demandé de retirer ses troupes au-delà du canal de Suez. Par suite de ce refus, les forces du Royaume-Uni et de la France ont envahi l'Égypte par air et, plus tard, par terre.

A ce moment-là, loin de condamner gratuitement cette décision, le gouvernement du Canada, par l'entremise du premier ministre et par ma propre entremise, a déclaré qu'il regrettrait qu'on ait jugé nécessaire dans les circonstances de recourir à la force et je dois avouer que dans les circonstances nous avons été surpris au plus haut point des mesures prises.

[L'hon. M. Pearson.]

Il n'y avait pas eu de consultation,—et ce point a été souligné,—avec les autres membres du Commonwealth, qui n'avaient aucunement été avertis à l'avance de cette très importante mesure qui allait être prise bientôt, pour le mieux ou pour le pire. En ce sens, les consultations avaient été rompues entre Londres et Paris d'une part, et les capitales du Commonwealth et Washington d'autre part, ce qui peut-être est plus important.

Néanmoins, au lieu de nous contenter d'une condamnation gratuite, nous avons exprimé nos regrets et nous avons commencé au moyen d'entretiens et d'échanges de notes diplomatiques, ici d'abord, et, plus tard, aux Nations Unies, la mise en œuvre d'un programme propre à resserrer de nouveau les liens de l'alliance occidentale et à ramener la paix à des conditions que tous puissent accepter.

Pour l'application de ces principes, il nous fallait d'abord obtenir que les Nations Unies s'occupent immédiatement de la question et recherchent une solution satisfaisante pour toutes les parties. Évidemment, dans la mise en œuvre de ce programme, il nous était impossible d'agir, à l'Assemblée des Nations Unies, d'une façon incompatible avec nos obligations à titre de signataires de la charte des Nations Unies.

Le programme que nous avons adopté à l'époque, au début de la crise, et que nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre depuis, a été fort bien exposé par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), ainsi que l'ont rapporté les journaux du 2 novembre. Il a déclaré,—je cite ici le *Star* de Montréal de ce jour-là:

L'attitude du Canada devrait être celle d'un membre des Nations Unies, "ni plus, ni moins".

Le député aurait ensuite ajouté:

Le Canada n'a pas participé aux conférences qui ont précédé les événements soudains du Moyen-Orient et ses intérêts ne sont pas directement en jeu. Ses obligations sont donc celles d'un autre État membre des Nations Unies, ni plus, ni moins.

M. Fleming: Le ministre daignera-t-il, en toute justice, poursuivre la citation de la suite de mes observations sur la déclaration même que le ministre a faite la veille au soir aux journalistes réunis à Ottawa?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le texte des observations de l'honorable député que j'aurais été heureux de citer au complet. J'ai cité le compte rendu du *Star* de Montréal. Je cite volontiers l'alinéa suivant, car c'est tout ce que renferme le compte rendu.

Il a soutenu...

Il s'agit de l'honorable député d'Eglinton. ...que les États-Unis n'ont apporté aucun élément de réelle valeur à la solution du problème de Suez "depuis que le colonel Nasser a précipité la

crise en saisissant le canal. Le poids du problème est retombé sur la Grande-Bretagne et la France".

Il a cependant mis en doute qu'il en résulterait une scission permanente entre la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis.

Voilà tout ce que j'ai pu savoir.

M. Fleming: Certains journaux ont publié un compte rendu plus complet et plus équitable de cette déclaration.

Des voix: Oh!

L'hon. M. Pearson: Si le député veut bien me faire parvenir le texte de ce qu'il a dit à cette occasion, je serai heureux de citer tous les passages pertinents lorsque la Chambre sera formée en comité.

Une voix: Pourquoi ne pas en prendre connaissance vous-même?

M. Fleming: C'est ce que je ferai, par souci d'exactitude et pour permettre au ministre de mieux comprendre.

L'hon. M. Pearson: A ce propos, nous avons voulu, en tant que membres des Nations Unies, obtenir que, grâce aux Nations Unies, le combat prenne fin. Pouvions-nous agir autrement sans manquer à nos obligations assumées en vertu de la charte? De même qu'un grand nombre d'autres délégués aux Nations Unies, pas tous cependant, nous tenions beaucoup à empêcher que, les hostilités ayant pris fin dans cette partie du monde, il ne s'y produise un vide chaotique et nous comprenions que, si nous manquions notre coup à ce propos aussi bien qu'à propos de la cessation des hostilités, les Nations Unies auraient failli à la tâche.

Nous nous sommes empressés de nous assurer aux Nations Unies également,—il en a également été question dans les déclarations que nous y avons faites,—qu'on apporte l'attention voulue à la situation qui a conduit à l'agression et qu'on recoure à des mesures pratiques afin d'en prévenir le retour, qu'on étudie cette question plus à fond, au lieu de nous contenter de nous arrêter aux opérations militaires. J'espère qu'on le fera sans délai à l'Assemblée des Nations Unies. Deux résolutions à cette fin figurent déjà au feuilleton.

Nous avons aussi voulu, monsieur l'Orateur, faire tout ce que nous pouvions pour prévenir une condamnation formelle du Royaume-Uni et de la France comme agresseurs sous l'empire de la charte, pour empêcher qu'on demande de recourir à des sanctions contre eux, et pour rétablir les lignes de communication et de contact entre Washington, Londres et Paris, et maintenir d'une certaine façon les consultations diplomatiques amicales entre les alliés de l'Ouest sur ces questions après leur rupture d'octobre dernier.

C'était certainement une situation d'une importance critique et alarmante, ce que j'ai dit également en public aux Nations Unies, en particulier du point de vue canadien, que les États-Unis, d'une part, le Royaume-Uni et la France, d'autre part, adoptent à ce sujet un point de vue opposé. La chose nous a particulièrement inquiétés, car il y avait et il y a encore à New-York des gens qui se réjouissent de pouvoir exploiter cette division.

A propos de l'échec des entretiens, il n'est que juste, à mon avis, de signaler que, si l'on n'a pas réussi à mener à bien les consultations et à en venir à une entente, ce ne fut pas exclusivement la faute du Royaume-Uni et de la France au cours des mois précédents. Aucun autre membre, de fait aucun membre de l'alliance occidentale, n'est complètement libre de responsabilité à cet égard, principalement les États-Unis d'Amérique qui sont le principal et le plus puissant membre de ce groupe. Par conséquent nous estimons et nous estimons encore que ce n'est ni le moment ni l'occasion d'adopter une attitude de supériorité ou de satisfaction béate au sujet du bien-fondé de notre façon d'agir. Nous pensons alors, et nous estimons encore aujourd'hui, que nous devons traverser cette crise sans recourir à la guerre et sans violer les principes ni la Charte qui régissent les Nations Unies, puis d'en tirer les conclusions qui s'imposent de façon que la coalition occidentale ne s'effondre pas de nouveau à l'avenir quand se poseront d'autres problèmes, comme il arrivera certainement.

En outre,—et c'est là une question qui nous préoccupait beaucoup,—nous souhaitons instamment faire tout notre possible pour maintenir la cohésion du Commonwealth dans cette épreuve si dure. Celui-ci s'est fortement et dangereusement divisé. Un moment donné, au début des combats sur terre, il allait même se dissoudre. On peut le dire sans exagération. Le député de Kamloops (M. Fulton) aurait dit le 17 novembre que les dirigeants du Canada devraient concentrer leurs efforts sur le rétablissement et le maintien de l'unité morale et physique du Commonwealth qui, a-t-il dit, devrait avoir, sur ces questions, un point de vue commun. Je lui donne absolument raison; mais si nous avons suivi, aux Nations Unies, la ligne de conduite que préconise l'opposition officielle, nous aurions beaucoup fait non pour rétablir et préserver l'unité morale et physique du Commonwealth, mais pour le disloquer. Je suis certain que personne ici ne se propose pareil but.

En essayant de suivre ces principes, comment devons-nous réagir, en qualité de délégués aux Nations Unies et de gouvernement d'Ottawa, devant la situation critique qui s'est produite? Nous avons cherché à garder une attitude aussi objective que possible, compte tenu de nos obligations aux termes de la

charte, et nous avons certainement cherché à maintenir un contact aussi étroit et aussi amical que possible avec les délégations du Royaume-Uni et de la France. Nous n'avons pas appuyé automatiquement les États-Unis dans toutes leurs démarches. Nous avons pensé que les États-Unis avaient tort, tout au début de la réunion de l'Assemblée, de se hâter d'inscrire une résolution à l'ordre du jour, au début des hostilités, et de recommander d'y mettre fin immédiatement. Nous avons pensé qu'ils faisaient fausse route en cherchant à la faire adopter en vitesse sans examen suffisant. Nous n'avons pas voté en faveur, nous nous sommes abstenus, ainsi que je l'expliquerai plus tard.

Nous avons pensé que les États-Unis se sont trompés samedi dernier, lors de la dernière session de l'Assemblée à laquelle j'ai assisté et qui, à certains égards, a été une session déprimante. L'Assemblée était alors saisie d'une résolution qui, avec l'amendement présenté par la Belgique, aurait dû recevoir l'appui unanime de tous les États membres de l'Assemblée. La résolution et son amendement auraient reçu l'appui du Royaume-Uni, mais l'amendement a été rejeté et les États-Unis ont été un de ceux qui ont voté contre.

Ainsi que je l'ai signalé, nous n'avons pu appuyer le Royaume-Uni dans toutes les initiatives qu'il a prises, dans toutes les attitudes qu'il a adoptées à l'Assemblée des Nations Unies. Bien que nous fussions désolés, nous ne pouvions appuyer l'attitude du Royaume-Uni et de la France sur cette question, même si nous avons essayé, comme des Canadiens devaient le faire et comme une délégation du Canada devait le faire, d'envisager d'un oeil aussi amical que possible la position du Royaume-Uni et de la France.

Quant à l'accusation portant que nous nous sommes alignés avec les Russes, c'est tout simplement une parlotte vide de sens. Saisis d'une résolution, nous votons là-dessus peu importe qui le fait avec nous. Cela semble être la seule attitude que puisse prendre une délégation du Canada.

Certains pensent, au pays, et certains ont déclaré à la Chambre que nous aurions dû appuyer automatiquement le Royaume-Uni et la France, soit en raison des liens d'amitié, voire de parenté, avec les pays en cause, soit parce qu'ils étaient convaincus que le Royaume-Uni et la France avaient raison d'avoir adopté la ligne de conduite et suivi la méthode en cause. Les tenants de cette opinion seront déçus de l'initiative que nous avons prise. Nous avons jugé que c'était le geste que devait accomplir une délégation du Canada.

C'était une attitude objective, c'était une attitude canadienne et indépendante. Croyez-moi, les pays arabes et asiatiques, y compris les membres asiatiques du Commonwealth,

[L'hon. M. Pearson.]

nous observaient très attentivement, comme ils surveillaient les autres, pour voir si notre politique était fondée sur ces considérations que j'ai mentionnées ou si nous nous bornions à suivre automatiquement toute autre puissance. Si nous avons donné la moindre preuve de nature à justifier l'impression que nous approuvions sans réserve le Royaume-Uni et la France dans toutes leurs tactiques et prises de position à propos de cette affaire, nous n'aurions été par la suite d'aucune aide pour nos amis et nous n'aurions pas pu jouer le rôle que nous avons à tout le moins essayé de jouer et dont je parlerai plus tard.

Si par exemple, à la première réunion de l'assemblée spéciale, nous avons voté contre la proposition visant à mettre cette question à l'ordre du jour, alors qu'aucun autre membre de l'assemblée n'a voté contre, à l'exception du Royaume-Uni et de la France, je pense que nous aurions perdu toute influence que nous pouvions avoir alors et que nous pouvions espérer utiliser plus tard à des fins constructives.

Notre dessein était de nous rendre aussi utiles que possible au Royaume-Uni et à la France. Croyez-moi, cette attitude a été appréciée à Londres, même si elle ne l'a pas été par mes honorables amis d'en face. Bien loin de recevoir, dans le particulier ou en public, à Londres ou à Paris, des critiques sur notre condamnation gratuite de leur attitude, nous avons reçu maints témoignages d'appréciation de la ligne de conduite que nous avons essayé de suivre et qui s'est avérée utile au Royaume-Uni et à la France dans ces circonstances.

La succession des événements à l'assemblée et la manière dont nous y sommes liés démontreront ce que nous avons essayé de faire, et pourquoi nous l'avons fait. Je voudrais, si on me le permet, exposer les faits dans leur ordre chronologique, car j'estime qu'il serait utile que la Chambre sache exactement ce qui s'est passé et l'attitude que nous avons adoptée à l'égard de chaque étape des procédures à l'assemblée.

Nous nous sommes réunis le jeudi 1^{er} novembre. Il s'agissait de la première session d'urgence de l'Assemblée générale convoquée en vertu de la résolution dite de l'unité pour la paix, adoptée en 1950 et qui était destinée à éviter le veto au conseil de sécurité en déférant à l'assemblée les questions sur lesquelles le conseil de sécurité ne pouvait s'entendre, à cause du droit de veto. Quand l'assemblée a été convoquée et que cet article a été inscrit à l'ordre du jour, la Grande-Bretagne et la France s'y sont opposées pour des motifs d'ordre juridique qui, à notre avis, n'étaient guère fondés. Nous avons donc voté en faveur d'une séance de l'assemblée.

C'est pour cette raison que mon honorable ami nous a accusés de nous être alliés aux Russes. Nous nous sommes joints à 62 membres des Nations Unies pour accepter la proposition selon laquelle les Nations Unies devraient tenter de régler le problème. Immédiatement après cette résolution, les États-Unis, sans beaucoup de consultation ou sans qu'on ait eu l'occasion d'étudier la question à fond, ont présenté la résolution comportant le cessez-le-feu.

Comme je l'ai déjà dit, nous y avons vu deux défauts. Sans doute la mesure était-elle destinée à mettre fin aux opérations comme à empêcher qu'une assistance militaire allât à l'une ou à l'autre des parties en cause. L'une de ses dispositions visait à restaurer la liberté de navigation sur le canal de Suez pour tous les pays. Nous étions évidemment favorables à ces idées, mais nous estimions aussi que le temps avait manqué pour exiger un vote avant que tous ceux qui auraient eu l'intention d'intervenir dans le débat aient pu le faire. Nous estimions aussi la mesure insuffisante, eu égard aux buts auxquels nous songions, parce qu'elle ne tenait pas plus compte des tenants et aboutissants de l'affaire que des problèmes qui se trouvaient à l'origine de la situation, ou de la nécessité absolue d'un règlement pacifique de la question. Il n'y était pas non plus fait mention de la création d'une force des Nations Unies qui serait chargée de la surveillance et du maintien d'une suspension d'armes. Nous tenions essentiellement, lors de cette première réunion de l'Assemblée, à ne pas appuyer une résolution qui, tout en semblant terminer les hostilités, n'aurait pas eu d'autre effet, n'aurait même pas, en vérité, reconnu l'importance de faire autre chose. La première déclaration formulée par le délégué du Canada exprimait ce point de vue.

M. Churchill: Après le vote.

L'hon. M. Pearson: Après le vote parce que l'occasion ne nous en avait pas été offerte avant, à cause de l'application du règlement de clôture.

M. Churchill: Me permettriez-vous une question?

Des voix: Asseyez-vous.

M. Churchill: Expliqueriez-vous pourquoi vous n'avez pas eu l'occasion d'exprimer avant le vote les sentiments que vous nous exposez maintenant?

L'hon. M. Pearson: Oui. C'est une question facile. Quand l'assemblée s'est réunie cet après-midi-là, où nous avons pris connaissance de ce projet de résolution pour la première fois, j'ai inscrit immédiatement mon nom sur la liste des orateurs, mais je ne l'ai pas fait

assez rapidement parce qu'il y en avait 21 autres avant moi quand j'ai atteint le bureau du secrétaire général. J'ai inscrit mon nom à mon tour et j'ai pris la parole à mon tour. Malheureusement, mon discours est arrivé après la mise aux voix et j'ai expliqué dans mon discours pourquoi je le regrettais.

Une voix: Vous jouez un rôle de premier plan là-bas. On ne vous y laisse donc pas passer en premier lieu?

L'hon. M. Pearson: Je regrette que l'honorable député n'ait pas la chance d'aller là-bas et de me remplacer dans la position qu'il m'assigne. Je suis sûr qu'il me remplacerait brillamment. Il est malheureux qu'on ne lui en ait pas donné l'occasion.

Une voix: Il n'a même pas besoin de passer en premier là-bas.

L'hon. M. Pearson: Dans notre première déclaration à New-York, vers deux heures du matin, cette nuit-là, je me suis permis d'exprimer l'avis que nous ne mènerions pas notre travail à bonne fin à l'assemblée si nous ne faisons rien pour prévenir une reprise de la violence qui avait précédé ce conflit ni pour l'établissement d'une force des Nations Unies dans cette crise.

C'était là une idée que nous avons examinée à Ottawa avant mon départ pour l'assemblée, cet après-midi-là. De fait, le représentant du Royaume-Uni avait déjà dit lui-même, dans son discours, qu'une telle initiative pourrait être opportune dans les circonstances. Immédiatement après mes propos en ce sens, le secrétaire d'État américain demandait à notre délégation si elle ne présenterait pas l'idée sous forme de résolution. Je revenais à Ottawa le lendemain pour étudier avec mes collègues l'opportunité d'une telle résolution, après avoir eu l'occasion d'en discuter, à New-York, avec le secrétaire général des Nations Unies.

Nous voulions tenir nos amis de Washington et de Londres au courant de cette question. Aussi, dès qu'il fut décidé ici, le lendemain matin, que ce pourrait être une initiative heureuse et fructueuse de la part du Canada dans certaines circonstances, nous avons câblé à Londres et à Washington pour leur demander leur avis, parce que, si souhaitable que puisse être une initiative, il ne sert pas à grand chose d'en saisir les Nations Unies quand on sait qu'elle sera immédiatement rejetée par tous nos amis ou par quelques-uns d'entre eux. Nous tenions donc beaucoup à connaître l'avis de Londres et de Washington à ce propos.

M. Diefenbaker: Le ministre nous dirait-il quand sir Pierson Dixon, le représentant anglais, a d'abord parlé de cela avant lui?

L'hon. M. Pearson: C'était lors du débat auquel j'ai participé. Mais il a parlé avant moi et il a dit que, la veille, à la Chambre des communes, sir Anthony Eden avait parlé d'une force de police des Nations Unies. Dans mon discours, j'ai mentionné qu'il avait parlé de cela.

Puis, le samedi 3 novembre, après avoir consulté mes collègues à Ottawa, je suis retourné à New-York où l'Assemblée devait se réunir à huit heures le soir. J'ai alors présenté une résolution du Canada tendant à l'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies en vue de s'occuper de la situation en cause. Même si cela prend un peu de temps, les députés seront sans doute intéressés à connaître les antécédents de cette idée d'une force des Nations Unies. Cette idée ou la proposition qui en a été faite ne comportaient évidemment rien de neuf et je suis sûr qu'aucun membre de ce côté-ci de la Chambre ne se targuera d'avoir avancé une proposition nouvelle et de grande valeur. J'espère qu'elle vaut quelque chose, mais elle n'est certes pas neuve, si ce n'est peut-être en ce qu'elle a été adoptée, mais rien de plus.

Dès octobre 1946, le premier ministre (M. St-Laurent), à la toute première réunion des Nations Unies, a demandé la mise sur pied de moyens d'exécution en vertu de l'article 43 de la charte des Nations Unies qui prévoit des moyens d'exécution de ce genre sous l'égide du Conseil de sécurité. Rien n'a été fait, comme on sait, et rien ne pouvait être fait au Conseil de sécurité sous l'empire de l'article 43 à cause de la désunion entre les grandes puissances.

Puis, quatre années plus tard, la guerre de Corée éclata. La façon dont le Canada a réagi, devant cette menace pour la paix et la sécurité, en 1950, manifestait notre désir de mettre sur pied quelque chose de plus permanent qu'une force levée uniquement en vue d'une situation d'urgence. Comme les honorables députés qui siégeaient ici à cette époque s'en souviennent, on a affecté une brigade d'infanterie canadienne au service des Nations Unies d'une façon générale, et je pense que c'était alors la seule force qui ait été offerte aux Nations Unies à ces conditions, pour le service général des Nations Unies et non uniquement pour la Corée. Je ne pense pas qu'aucun autre État membre des Nations Unies soit allé aussi loin que nous à cette époque. Aucun n'a certainement été plus loin. Comme je le disais à la Chambre des communes en septembre 1950, pour expliquer notre conduite: "Nous espérons que l'apport d'autres pays à la force de Corée se fera sous cette forme", c'est-à-dire que les troupes pourront être utilisées n'importe où, sous réserve de la procédure constitutionnelle, "afin

[M. Diefenbaker.]

que, la prochaine fois qu'une agression de ce genre aura lieu, des forces soient déjà sur pied pour résister".

Le 11 octobre de la même année, j'ai dit à l'Assemblée générale:

La décision prise par le conseil de sécurité en juin a démontré jusqu'à quel point la plupart des membres de l'Organisation manquent des préparatifs nécessaires pour mettre en œuvre rapidement les propositions qu'ils ont acceptées. Francement, nous n'étions pas organisés à cette fin. Il nous a fallu improviser. Nous espérons qu'il ne nous sera pas nécessaire d'improviser la prochaine fois.

On n'a réalisé aucun progrès dans la mise sur pied d'une organisation de ce genre à des fins de sécurité. Le Conseil de sécurité a frustré tous les efforts tentés à cette fin et c'est pourquoi, en 1950, nous avons adopté une résolution d'unité en faveur de la paix qui nous permettait de reporter sur l'Assemblée la responsabilité de la sécurité collective en cas d'obstruction ou d'échec au Conseil de sécurité. Voici ce que nous avons déclaré le 3 novembre 1950, à l'assemblée des Nations Unies, à propos de la résolution touchant l'unité en faveur de la paix:

Il ne suffira pas que quelques pays prennent certaines mesures. Nous devons tous, suivant nos moyens, contribuer à la mise en œuvre de cette résolution.

Certains autres gouvernements de petits États ont pris la même attitude mais, par la suite, on n'a rien fait et lorsque la dernière crise est survenue aucune organisation réelle n'était sur pied. L'Assemblée a constitué un comité des mesures collectives mais son activité n'a pas été très efficace.

Le 31 janvier 1956, l'hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a parlé en cette Chambre d'une force policière internationale. C'était une question très pertinente.

M. Diefenbaker: Uniquement à l'égard de la situation qui existait entre Israël et les pays arabes.

L'hon. M. Pearson: Oui, selon lui, cette force ne devait servir à ce moment-là que pour régler le problème des frontières entre Israël et l'Égypte.

En réponse à cette intervention j'ai dit ceci. J'étais revenu quelques mois plus tôt d'entretiens en Égypte. Voici ce que j'ai déclaré à la Chambre, comme l'atteste la page 812 des *Débats* du 1^{er} février 1956:

Ainsi que je l'ai dit l'autre jour j'ai eu des entretiens avec les chefs du gouvernement arabe et du gouvernement d'Israël, ainsi qu'avec le général Burns, pendant que j'étais là-bas, de même qu'aux Nations Unies. Essayer d'établir actuellement une telle force policière dans cette région troublée, en tant que mesure provisoire destinée à éloigner les armées les unes des autres pendant qu'on tâcherait d'obtenir la paix, n'est pas sans avoir du bon. Si cette proposition était faite,— je sais que le secrétaire général des Nations Unies a étudié la chose et que, sauf erreur, d'après les

nouvelles parues dans les journaux et dont mon honorable ami a parlé, il en a été question à Washington ces derniers jours,—si les Nations Unies étaient saisies de cette question, je suis sûr que le Canada serait disposé tout autant que d'autres pays à faire son possible pour qu'elle soit mise en vigueur.

Et après cela...

L'hon. M. Rowe: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Pearson: Oui.

L'hon. M. Rowe: Dans les circonstances, en sa qualité de représentant du Canada aux Nations Unies, le ministre n'a-t-il pas soumis la question à l'attention de cet organisme?

L'hon. M. Pearson: J'allais justement en parler, monsieur l'Orateur. J'ai consulté les dossiers ces derniers jours afin de vérifier ce que nous avons pu faire en l'occurrence. Nous avons eu des entretiens avec les gouvernements les plus intéressés à la question, soit ceux d'Israël, de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis ainsi qu'avec le secrétaire général des Nations Unies et, enfin, avec le général Burns, commissaire de l'armistice.

M. Diefenbaker: Quand était-ce?

L'hon. M. Pearson: Cela a commencé en février et a duré deux ou trois mois. Il s'agissait d'entretiens diplomatiques courants, menés afin de savoir s'il serait utile et opportun de notre part de prendre l'initiative en proposant la création d'une force des Nations Unies, et non d'une commission d'armistice, afin de patrouiller le long de la frontière qui sépare Israël de ses voisins arabes et d'essayer ainsi de prévenir les incidents qui se produisaient et qui ont beaucoup influé dans le sens de l'explosion finale du mois d'octobre dernier. La réponse qu'on a faite à notre proposition nous a découragés. Les gouvernements intéressés nous ont à peine approuvés. Nous n'avons, d'ailleurs, reçu de véritable appui chez aucun des gouvernements intéressés parce qu'il n'estimaient pas opportun d'envoyer des troupes internationales de ce genre en Palestine, alors que les frontières de ce pays n'étaient pas encore déterminées, qu'on n'était encore arrivé à aucun règlement politique et que les parties au conflit (car il s'agissait bien d'un conflit) s'opposaient à ce genre de forces militaires.

M. Diefenbaker: Quels pays ont soulevé cette objection?

L'hon. M. Pearson: Aucun pays avec lequel nous avons discuté la question n'a activement appuyé l'idée. Lorsque nous nous formerons en comité, je pourrai fournir plus de détails, je l'espère, sur cette question. A nos yeux, il était certainement important d'avoir une force de police qui exercerait son activité avec

le consentement et la collaboration active des gouvernements les plus intéressés.

Telle était alors la situation, monsieur l'Orateur, lorsque notre résolution relative à la force des Nations Unies a été présentée. Tel a été le motif de notre initiative à cet égard. Quand nous avons présenté notre résolution, celle des dix-neuf puissances arabo-asiatiques avait déjà été présentée; cette dernière réaffirmerait la résolution antérieure des États-Unis qui avait alors été adoptée, laquelle insistait sur un cessez-le-feu et le retrait des troupes, et demandait au secrétaire général de faire rapport dans les douze heures de l'acquiescement à cette injonction. Cette nuit du 3 au 4 novembre,—et la session a duré toute la nuit,—les esprits étaient assez montés, les paroles étaient énergiques et il y avait réel danger d'une condamnation impétueuse,—et qui nous eût paru telle,—du Royaume-Uni et de la France en tant qu'agresseurs. La situation empirait et les communistes s'employaient févreusement et d'une manière destructive à l'exploiter.

Dans ces conditions, et après avoir approfondi, ainsi que je l'ai dit, la situation avec nos amis, après avoir étudié le discours de sir Anthony Eden, nous avons proposé cette résolution concurremment avec la résolution des dix-neuf puissances arabo-asiatiques, laquelle tendait à expulser de l'Afrique les forces anglaises, françaises et israéliennes.

M. Coldwell: De l'Égypte.

L'hon. M. Pearson: Oui, pardon, de l'Égypte. C'était une résolution fort brève, qui demandait simplement au secrétaire général de soumettre, dans les 48 heures, un projet au sujet duquel nous n'avions pu rien faire depuis dix ans, savoir: un plan tendant à établir une force internationale de police d'urgence des Nations Unies avec le consentement des pays en cause. Si nous n'avions pas inséré les mots "avec le consentement des pays en cause" nous n'aurions peut-être pas pu obtenir une majorité pour notre résolution. Au fait, la résolution a été adoptée à l'unanimité, comme le savent les députés. Le secrétaire général a aussitôt pris des mesures pour présenter un rapport sur ce qu'il pouvait faire en 48 heures au sujet de l'établissement de cette force pour surveiller et obtenir une cessation des hostilités en conformité des termes de la résolution antérieure du 2 novembre, dont l'un devait assurer la sécurité de la navigation dans le canal de Suez.

Nous avons obtenu 57 votes à l'appui de la résolution. Il y a eu 19 abstentions. Personne n'a voté contre nous. Le Royaume-Uni et la France n'ont pas jugé possible de voter en faveur de cette résolution à ce moment-là, mais ils ont exprimé, en particulier et en

public, leur vive appréciation de l'initiative qui a abouti à son adoption et ils se sont aussi déclarés en faveur depuis lors. En même temps, et cela a trait à la première résolution, la résolution arabo-asiatique a été mise aux voix et adoptée à une énorme majorité, 59 contre cinq.

M. Churchill: Quel a été le vote du Canada?

L'hon. M. Pearson: Le Canada a voté en faveur de cette résolution demandant un cessez-le-feu et le retrait des troupes entrées en Égypte. Il y eut cinq oppositions. Cinquante-neuf pays ont voté pour, y compris le Canada. Puis, le 4 novembre, nous avons commencé à travailler, et cela nous concernait car nous étions les parrains de la résolution et avions le devoir d'aider le secrétaire général à l'appliquer. Nous nous sommes mis au travail pour organiser le corps de police des Nations Unies, ou tout au moins pour jeter les bases de l'organisation, et devions rendre compte des résultats sous les 48 heures.

Finalement, le secrétaire général, qui a joué un rôle magnifique tout au long de ces jours difficiles, a pu communiquer un premier compte rendu au bout de 24 heures. Dès ces premières 24 heures, nous avons commencé à recevoir des offres de contribution à la constitution de ce corps. C'est ce dimanche soir-là, alors que nous travaillions à la mise sur pied du corps que les forces terrestres du Royaume-Uni et de la France débarquaient à Port-Saïd. La situation s'est alors subitement aggravée aux Nations Unies. L'atmosphère se chargea d'électricité. Le Conseil de sécurité, réuni en séance d'urgence, a refusé d'étudier une proposition soviétique prévoyant l'intervention de la Russie et des États-Unis, car l'Assemblée générale était saisie de la question. Au milieu de rumeurs portant que la Russie interviendrait, que les États membres représentant les pays arabes et asiatiques allaient réclamer une condamnation formelle du Royaume-Uni et de la France considérés comme agresseurs aux termes de la charte, et exiger des sanctions contre eux, l'Assemblée s'est réunie dans la matinée du mardi 6 novembre. Elle était saisie d'un rapport du secrétaire général sur l'organisation de la force des Nations Unies. Celui-ci pouvait alors faire rapport des progrès accomplis dans la composition de cette force. Il a pu poser certains principes et prévoir certaines fonctions de cette force sans cependant entrer dans le détail et cela pour deux raisons: faute de temps d'abord et ensuite parce que ces fonctions eussent-elles été précisées, elles n'en continueraient pas moins de prêter à discussion. Il a néanmoins précisé un détail important, savoir que la force en question excluait les contingents

[L'hon. M. Pearson.]

émanant de membres permanents du Conseil de sécurité. On en saisit tout de suite la raison.

On a rédigé un projet de résolution appuyant le rapport et autorisant le secrétaire général à entamer sur cette base des pourparlers avec d'autres gouvernements au sujet de leur participation. On a également établi un comité consultatif de sept membres de l'Assemblée pour l'aider dans cette tâche. Le Canada est un des membres du comité. Incidemment, il est intéressant de remarquer que quatre membres de ce comité sont des pays membres du Commonwealth. Pendant que nous essayions de faire adopter cette résolution rapidement et avec une forte majorité,—elle a fini par être adoptée à l'unanimité,—une autre résolution, inspirée par l'atmosphère de combat qui régnait alors à Suez, a été présentée pour demander le retrait immédiat des troupes ainsi qu'un rapport du secrétaire général dans les 24 heures, confirmant que le retrait avait été effectué. Ces deux résolutions ont été étudiées ensemble.

Pour ce qui est de la force internationale, je le répète, la résolution a été adoptée à l'unanimité après que nous avons réussi à rejeter, par un vote vraiment très important, une proposition d'amendement tendant à nommer la Tchécoslovaquie au comité consultatif des sept. La résolution a alors été adoptée par 64 voix contre aucune et dix abstentions.

M. Churchill: Le ministre veut-il nommer les membres du comité consultatif?

L'hon. M. Pearson: Le comité consultatif, en l'occurrence, groupe Ceylan, l'Inde, le Pakistan, le Brésil, la Colombie, la Norvège et le Canada. Le comité est présidé par le secrétaire général de l'ONU.

M. Fleming: L'Iran n'en fait pas partie?

L'hon. M. Pearson: L'Iran, d'abord désigné, s'est désisté en faveur de Ceylan.

Le même soir, monsieur l'Orateur, une résolution présentée par dix-neuf nations et exigeant le retrait immédiat fut adoptée par 65 voix contre une seule,—celle d'Israël,—et dix abstentions. La France et la Grande-Bretagne ne se sont pas opposées à cette résolution, mais elles se sont abstenues de voter. Nous lui avons accordé notre voix, ayant expliqué l'interprétation que nous donnions,—interprétation d'ailleurs adoptée par bien d'autres délégations,—au mot "immédiat". Sans cette interprétation, clairement expliquée et acceptée par plusieurs, nous n'aurions pas appuyé la résolution. Nous entendions par "immédiat" le retrait des troupes franco-britanniques de l'Égypte immédiatement après l'installation, dans ces régions, de celles de l'ONU, à partir du moment

où ces dernières commençaient à fonctionner à la satisfaction générale. En faisant adopter notre résolution relative à la police de l'ONU et en acceptant cette résolution arabo-asiatique relative au retrait, qui ne comportait aucun élément de sanctions, nous avons pu éviter certaines exigences extrêmes, déjà formulées, qui auraient donné lieu à de très graves périls.

Nous croyons que les résolutions adoptées cette nuit-là étaient sages et aussi qu'elles ont aidé le Royaume-Uni et la France à accepter le cessez-le-feu, soit juste avant, soit peu après.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, on a beaucoup discoursu, mais très peu ici jusqu'à maintenant, sur la question de savoir si le Royaume-Uni et la France avaient été contraints d'accepter le cessez-le-feu par la décision de l'ONU et si nous n'aurions pas dû les laisser faire, ne pas les obliger et résister à toute mesure tendant à les obliger à l'égard de cette résolution sur le cessez-le-feu et le retrait des troupes. On dit que, si nous avions agi ainsi et si l'ONU n'était pas intervenue à ce moment-là, les troupes franco-britanniques auraient pu compléter l'opération militaire d'expulsion des troupes égyptiennes du canal, depuis Port-Saïd jusqu'à Port-Suez.

Vu que cette question intéresse avant tout les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, je crois humblement qu'ils ont été sages d'arrêter les opérations militaires au moment où ils l'ont fait. En somme, ils avaient donné à entendre qu'ils intervenaient dans cette région pour mettre fin au combat dans la zone du canal et empêcher que le conflit entre Israël et l'Égypte ne se poursuive de façon à nuire au fonctionnement du canal.

Israël et l'Égypte avaient alors accepté la trêve. Par conséquent, la raison première invoquée par le Royaume-Uni et la France pour intervenir n'existait plus. A mon avis, si les troupes du Royaume-Uni et de la France avaient continué de combattre à ce moment-là, une fois que les gouvernements égyptiens et israéliens avaient accepté la trêve, je pense que le Commonwealth n'aurait pas survécu à ces difficultés, et que, dans les circonstances, les membres asiatiques du Commonwealth l'auraient abandonné. Nous avons des renseignements de la Nouvelle-Delhi, de Karachi et de Colombo à l'appui de cette affirmation. Je suis aussi d'avis que la poursuite du combat, même s'il avait entraîné des résultats militaires heureux sur le coup, aurait provoqué une scission plus profonde et permanente entre l'Europe occidentale et le monde arabe. Cela aurait pu mener à l'occupation de l'Égypte, ce que ne visait pas

tout d'abord l'intervention anglo-française. On aurait en quelque sorte engagé le gouvernement de l'Égypte à inviter à ce moment-là, au moment où des combats étaient livrés, des volontaires soviétiques. Quelles qu'en soient les raisons,—c'étaient de bonnes raisons à mon avis,—le Royaume-Uni et la France ont accepté le cessez-le-feu, et les événements ont pris une nouvelle tournure.

Deux autres résolutions seulement ont été présentées après celles dont j'ai parlé. La résolution de samedi dernier demandait une fois de plus le retrait des troupes. Nous ne l'avons pas appuyée parce que nous estimions que ce retrait était déjà commencé. Nous avons confiance dans la sincérité de la Grande-Bretagne et de la France qui nous avaient assuré que le retrait serait complété. Nous estimions qu'appuyer une autre résolution demandant le retrait des troupes équivaldrait à assimiler la situation de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël à celle de la Russie en Hongrie.

M. Churchill: Avez-vous voté, ou vous êtes-vous abstenus?

L'hon. M. Pearson: Nous nous sommes abstenus. Le motif de cette abstention est évident pour tous ceux qui ont suivi les événements. La résolution était conçue dans les mêmes termes que la précédente; elle demandait que les troupes soient retirées, en ajoutant, cette fois, le mot "immédiatement". Comme la Grande-Bretagne et la France avaient déjà accepté le retrait, en principe, ce n'eût pas été très logique pour la délégation canadienne, qui avait déjà voté en faveur du retrait, de se prononcer maintenant contre cette idée.

L'hon. M. Rowe: Les conditions n'étaient plus les mêmes.

L'hon. M. Pearson: Pour les motifs que j'ai exposés, nous n'avons pas voulu appuyer la résolution. Nous nous sommes donc abstenus de voter. Comme je l'ai dit, si l'amendement belge à cette résolution avait été accepté, la Grande-Bretagne et la France avaient annoncé qu'elles l'auraient appuyé. Si mes honorables amis en tirent quelque satisfaction, tant mieux pour eux.

Enfin, la dernière résolution adoptée samedi soir approuvait un aide-mémoire qui accordait au secrétaire général de nouveaux pouvoirs pour organiser la force de police des Nations Unies. Cette résolution comportait un paragraphe très important, qui lui enjoignait de procéder au déblaiement du canal de Suez. Malgré les efforts de la Russie et de certains pays arabes et asiatiques en vue de retarder les travaux pour des motifs d'ordre politique, le secrétaire général est maintenant autorisé

à procéder à ces travaux d'importance capitale.

Monsieur l'Orateur, la force des Nations Unies est maintenant constituée. Même si j'ai épuisé mon temps de parole, je suis certain que la Chambre voudrait que je dise quelques mots des fonctions, de l'activité et de la composition de cette force et de la contribution du Canada.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je reconnais que je dois à l'indulgence de la Chambre de pouvoir poursuivre et terminer mon exposé, car j'ai dépassé depuis longtemps déjà la limite de mon temps de parole. Cependant, si tel est le désir de la Chambre, il me sera agréable de compléter mon exposé et de consigner au compte rendu, au sujet du problème qui nous occupe, certains faits auxquels je n'ai pu m'arrêter ce matin. Jusqu'ici, j'ai exposé à grands traits la ligne de conduite que la délégation du Canada aux Nations Unies a adoptée devant l'assemblée de cet organisme, qui se réunit à l'heure actuelle, et j'étais sur le point d'exposer le fonctionnement de la force d'urgence des Nations Unies qui a été établie par suite d'une résolution de cette assemblée.

La fonction de cette force maintenant constituée est d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités, comme je le disais ce matin, et d'exécuter sa tâche en conformité de directives reçues des Nations Unies plutôt que d'un membre en particulier des Nations Unies. Cette force,—et il n'est pas sans intérêt de rappeler que la résolution qui lui a donné naissance a été adoptée voici trois semaines à peine,—est actuellement en formation en Égypte. C'est là qu'elle sera postée, ou à tout autre endroit que les Nations Unies jugeront nécessaire, en vue de l'exercice des fonctions que je viens d'exposer. Il va de soi que la fonction la plus importante consiste à faire la police dans la zone, entre les forces qui sont en présence en Égypte, afin d'empêcher autant que possible une reprise des hostilités. Présentement, le quartier général se trouve près du canal de Suez, mais on comprend qu'il peut être établi ailleurs.

Il ne s'agit pas d'une force de combat, comme le serait, par exemple, une force militaire visée par le chapitre 7 de la charte des Nations Unies. C'est le chapitre qui a trait aux méthodes d'exécution de la charte. Ce n'est pas une force de combat des Nations Unies comme l'était celle de Corée. Elle relève d'un autre chapitre de la charte, où il est question des moyens de conciliation.

[L'hon. M. Pearson.]

C'est donc de la pure imagination, à mon avis, que de s'alarmer comme l'a fait hier soir le député de Vancouver-Quadra, d'envisager la malheureuse possibilité que nos militaires faisant partie de cette force soient contraints de lutter contre des soldats anglais. Il n'est pas question de faire combattre cette force militaire contre qui que ce soit. Il ne s'agit pas d'une telle force. Si le député avait pris connaissance des documents des Nations Unies concernant la fonction et l'organisation de cette force, à l'égard de laquelle on s'est déjà entendu, je crois qu'il aurait compris cela.

Cette force restera en Égypte jusqu'à ce que les Nations Unies décident que ses fonctions ont été accomplies, ou, cela va sans dire, jusqu'à ce que les gouvernements participants retirent leurs contingents. Elle ne doit pas, évidemment, empiéter sur la souveraineté du gouvernement du territoire où elle exerce son activité. C'est évident. Cependant, à l'exercice de cette souveraineté dans le cas du gouvernement de l'Égypte, où cette force exerce son activité, il y a cette réserve: l'acceptation par l'Égypte de la résolution des Nations Unies qui a trait à cette force. L'Égypte a déjà accepté d'admettre sur son territoire cette force des Nations Unies; et il m'apparaît évident, parce qu'il ne s'agit pas de l'exécution d'une mesure des Nations Unies aux termes du chapitre 7 de la charte, que le secrétaire général des Nations Unies, et les Nations Unies elles-mêmes, doivent tout faire pour obtenir et garder la collaboration du gouvernement égyptien en vue d'assurer le bon fonctionnement de cette force, ainsi que la collaboration des autres gouvernements intéressés, y compris celui d'Israël.

Cependant, cela ne signifie pas, sauf erreur,—et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'on l'a déclaré très clairement aux réunions du comité consultatif,—que l'Égypte ou tout autre gouvernement puissent décider d'eux-mêmes du lieu où cette force doit exercer son activité, de la façon dont elle doit le faire ou du moment où elle devra se retirer. De plus, le droit qu'a l'Égypte d'admettre sur son territoire une force internationale des Nations Unies ne comporte pas nécessairement le droit d'accepter ou de refuser la présence de certaines unités ou éléments de ces effectifs. C'est le point de vue qu'a adopté le représentant du Canada au comité consultatif, monsieur l'Orateur. Je l'ai déjà bien précisé aux autres membres du comité et au secrétaire général, qui l'a accepté. J'ai dit, lors de la deuxième réunion du comité, et ici je cite le procès-verbal de la séance:

S'il pensait...

Je parlais du gouvernement égyptien.

S'il pensait avoir le droit de décider à n'importe quel moment que les Nations Unies avaient achevé leur tâche et devraient partir, ce serait tout à fait intolérable.

D'après une autre interprétation de la résolution des Nations Unies, la force ne doit être envoyée en Égypte qu'avec le consentement du gouvernement égyptien, ce qui veut dire que le gouvernement égyptien exercerait un veto sur tous les contingents de la force. A mon sens, cela serait également intolérable, car quel genre de force des Nations Unies aurait-on? Conformément à quel principe agirait-on aux Nations Unies si ce pays,...

Je parlais de l'Égypte.

...que les Nations Unies cherchaient à aider en organisant et dépêchant cette force, décidait qui y participerait? C'est un point qui, évidemment, doit être réglé entre l'Assemblée et vous-même,...

Je parlais du président du comité.

...à titre de représentant de l'Assemblée, et le gouvernement égyptien; mais admettre que le gouvernement égyptien décidera qu'une force d'un certain pays est admissible et qu'une force d'un autre pays ne l'est pas, c'est évidemment quelque chose que je ne pourrais pas accepter.

Nous avons précisé cette attitude à d'autres réunions du comité des sept. Cela m'amène aux négociations entreprises par le secrétaire général à l'égard de la composition de la force et notamment à l'égard de la participation canadienne à cette force.

La première résolution relative à cette force a été adoptée à l'assemblée des Nations Unies le 4 novembre. Nous avons déjà dit lors de l'adoption de cette résolution—et par "nous" je veux dire le gouvernement d'Ottawa—que nous étions en faveur et que nous recommanderions une participation à cette force. Au lendemain de l'adoption de la résolution, j'ai rencontré le secrétaire général à titre de parrain de la résolution pour discuter de la question d'envoyer tout de suite des troupes des Nations Unies dans la région et il a jugé l'affaire de la plus haute urgence. Ainsi j'ai dit que j'étais autorisé à déclarer que le gouvernement du Canada était disposé à y participer et plus tard dans la journée je lui ai écrit une communication officielle pour dire que nous avions décidé de faire une contribution appropriée, sous réserve des mesures nécessaires d'ordre constitutionnel qui seraient prises au Canada.

Le lendemain j'ai aussi parlé avec le secrétaire général au sujet de la force en question et il s'est montré également catégorique pour la raison manifeste que la situation semblait tellement empirer que nous devions procéder rapidement. Nous avons discuté cet après-midi-là de notre contribution, quand la question d'un bataillon est venue sur le tapis; je le faisais par téléphone avec mes collègues d'Ottawa. Entretemps, le général Burns avait été nommé commandant de la force, poste qu'il occupera brillamment, j'en suis sûr, si

l'on en juge par le travail qu'il a accompli dans cette région ces deux dernières années, alors qu'il était aux prises avec les pires difficultés.

Le général Burns a été appelé à New-York et l'on a demandé aux pays qui avaient déjà annoncé leur désir de contribuer d'envoyer des conseillers militaires à New-York pour discuter le problème avec le secrétaire général, son personnel et le général Burns. Le ministère canadien de la Défense nationale y a envoyé trois officiers immédiatement, et le lendemain, le mardi 6 novembre, le premier ministre a annoncé que le Canada offrirait, et je cite:

Sous réserve de mise au point ou de réadaptation après consultation avec le commandant des Nations Unies,

...un groupe de bataillon autonome qui aurait le *Magnificent* comme base mobile provisoire.

Les consultations que nous avons eues jusque-là à New-York nous avaient portés à croire que cette participation serait des mieux accueillie et nous avons été instamment invités à en presser la réalisation. Le secrétaire général m'a dit que son plus vif désir était que notre bataillon se trouvât quelque part où il pût s'embarquer sans délai.

Le général Burns est arrivé à New-York un peu plus tard qu'on s'y attendait, ayant dû s'arrêter au Caire. On avait alors parlé de charger un seul pays, du moins au début, des services aériens et administratifs. Le général Burns a constaté que des problèmes se posaient déjà du fait que des fantassins, pour la plupart scandinaves, et des Colombiens, étaient arrivés à la base sans être accompagnés des services nécessaires. De plus, il n'y avait pas de quartier général pour les recevoir.

J'ai envoyé ces rapports à Ottawa. Je suis revenu à Ottawa en fin de semaine pour les discuter avec mes collègues. C'est ici que le samedi 10 novembre le secrétaire général, par l'entremise de son adjoint exécutif, m'a téléphoné pour me parler d'un autre problème dont il a déjà été question, savoir que les autorités égyptiennes s'inquiétaient de ce que les troupes canadiennes pourraient être prises pour des troupes britanniques ou du Royaume-Uni, d'où la possibilité d'incidents, surtout si la proportion des troupes canadiennes était élevée par rapport à l'ensemble de la force de police comme c'eût été le cas si le bataillon d'infanterie canadienne était arrivé à ce moment-là.

Pendant notre séjour à New-York et, en vérité, ici même à Ottawa où nous recevions l'avis de New-York, nous estimions que ces difficultés seraient aplanies et le secrétaire

général avec qui nous discutons le problème nous a demandé de nouveau de ne pas modifier nos plans pendant que la discussion se poursuivait car il comptait en arriver à une entente satisfaisante. Le Gouvernement a donc donné suite aux dispositions prévues dès le début.

Les difficultés dont je parle, difficultés d'ordre administratif et difficultés quant à la composition de la force policière, n'étaient pas particulières au Canada et même n'avaient rien d'étonnant, puisque les Nations Unies partaient à zéro pour mettre sur pied cette force internationale en face de la situation politique si grave qui régnait tant aux Nations Unies qu'en Égypte et que la résolution qui autorisait le secrétaire général à organiser cette force lui enjoignait de constituer, selon l'expression employée, une "force équilibrée", c'est-à-dire, une force équilibrée au point de vue militaire pour jouer un rôle de police et une force équilibrée aussi, autant que possible, c'est ainsi qu'il l'a compris, du point de vue géographique et politique.

Il serait peut-être bon que je fasse observer ici, en ce qui concerne cette difficulté particulière, que parmi les pays qui ont offert leur participation se trouvent la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Des pays autres que le Canada ont offert leur participation sans que leur demande ait encore été prise en considération. Ils attendent aussi la réponse du secrétaire général. Le problème était très difficile et compliqué, d'autant plus que le plus grand besoin de l'heure c'était de transporter plus de monde sur les lieux mêmes.

C'était bien, je crois, le mardi 13 novembre, que je suis de nouveau allé d'Ottawa à New-York où je me suis encore une fois entretenu, avec le secrétaire général, des difficultés qui avaient surgi. Je lui ai bien fait comprendre à ce moment-là que nous jugions absolument indispensable au succès de l'opération que ni l'Égypte ni aucun autre pays ne puissent imposer des conditions au sujet de la composition de la police de l'ONU. Je lui ai dit qu'à cet égard nous ne négocierions avec nul autre que lui,—le secrétaire général s'entend,—tout en reconnaissant, bien entendu, qu'il n'était que juste qu'il en parlât à son tour à l'Égypte afin d'éviter, autant que faire se peut, des difficultés postérieures.

Malgré tout, ce mardi-là je lui demandais encore une fois des renseignements sur la composition des forces, vu les difficultés qui apparaissaient, et je le priais de nous dire si nous devions continuer de prendre des dispositions en vue du transport de ce régiment. Le secrétaire général a dit,—c'était le mardi

[L'hon. M. Pearson.]

13 novembre, et je cite sa déclaration dont j'ai pris note,—qu'il espérait nous voir mettre nos projets à exécution sans délai.

Nous nous sommes aussi entretenus, le lendemain, mercredi, de la question de la composition. Il y a eu plus tard réunion du comité consultatif à ce propos, réunion dont j'ai déjà cité le procès-verbal. Après cela, le secrétaire général partit par avion à destination du Caire. Il quittait New-York avec l'espoir que toutes ces difficultés seraient réglées avant son retour. Étant donné qu'elles faisaient l'objet d'échanges diplomatiques et que ces entretiens semblaient se terminer de façon satisfaisante, j'avoue que nous avons tout fait pour prévenir toute publicité prématurée sur les difficultés qui pourraient être réglées et dont le règlement aurait suscité encore plus d'ennuis si la publicité avait été inexacte. Par conséquent, le jeudi 15 novembre, le premier ministre déclarait, à Toronto:

Des unités que le Canada doit fournir à la police des Nations Unies sont prêtes et le décret les déclarant en service actif sous le commandement de l'ONU sera adopté. Le Parlement sera convoqué aussitôt que nous apprendrons avec certitude du général Burns quels sont les éléments dont il a besoin et qu'il ne peut obtenir d'autres pays.

Au cours de la fin de semaine où le général Burns est arrivé à New-York et où le secrétaire général était au Caire, j'ai communiqué avec ce dernier par téléphone et par câble, par l'intermédiaire de notre ambassade. Je lui dis que j'avais eu rapport de ses entretiens avec les Égyptiens; que, tout en nous rendant compte des difficultés qui avaient surgi et de notre désir de l'aider par tous les moyens possibles, tout débordé qu'il fût de problèmes, nous ne pouvions pas accepter le principe voulant qu'un gouvernement puisse déterminer quelle serait la forme ou l'endroit de la contribution d'un État membre relativement à la police de l'ONU. Je vous dis avec plaisir que le secrétaire général a adopté la même attitude. Des bruits absurdes ont couru et des choses extravagantes ont été publiées dans les journaux au sujet de la farce de M. Nasser, pour reprendre l'expression dont s'est servi hier le chef intérimaire de l'opposition.

M. Churchill: Pourquoi répéter de telles affirmations?

L'hon. M. Pearson: Pourquoi répéter de telles affirmations? Parce qu'il s'agissait d'une question de principe sur laquelle nous voulions bien définir notre position. A la suite de ces entretiens, le secrétaire général m'a adressé du Caire le message que voici:

La question de savoir quand et où serviront les troupes terrestres...

Il s'agit des troupes terrestres canadiennes. ...pourra être utilement envisagée quand la Force d'urgence des Nations Unies sera en mesure d'évaluer ses besoins aux lignes établies par la Commission d'armistice. Le problème tient moins, semble-t-il, au manque de troupes pour la tâche immédiate qu'aux moyens de transporter ces troupes et de maintenir leurs lignes de communication.

Ce message est du secrétaire général, non pas du gouvernement égyptien. Il a souligné également que ni lui, ni personne d'autre ne stipulait de conditions à la participation canadienne, car il estimait que ce ne serait pas convenable. Après son retour, alors qu'il avait eu d'autres entretiens avec le général Burns, il a été entendu que, pour le moment, nous nous bornerions à faire passer ces autres services en Égypte et que nous garderions le bataillon d'infanterie en réserve. Le général Burns lui-même s'est dit d'avis que, pour le moment, il était même plus important d'avoir un quartier général du transport aérien, des unités administratives, des signaleurs et un service de génie de l'armée, des unités médicales et autres services de cette sorte, dont se moqueront plus tard certaines personnes peu sérieuses en disant qu'on avait là une armée d'employés de bureau, ce qui, selon moi, n'est guère aimable pour les membres de nos vaillants régiments canadiens.

Nous avons accepté ce changement, à regret cependant. Nous tenons vraiment à ce que notre programme soit conforme à celui du général Burns et du secrétaire général et à ce que le reste de nos militaires soient prêts à être envoyés dans la région en cause. Voilà pourquoi le mardi 20 novembre le décret du conseil était adopté à cette fin. Je me demande si nous pouvions ou devions agir autrement. La plupart des députés sont certainement d'avis que c'eût été une erreur de notre part que de ne pas faire sans retard l'offre que nous avons tout d'abord soumise et que le secrétaire général a trouvée très opportune à ce moment-là.

On aurait pu nous faire des reproches, si nous n'avions fait aucune offre ni présenté de projet tant que tout n'aurait pas été réglé, si nous n'avions permis aucun déplacements de troupes. On aurait pu nous accuser de tirer de l'arrière à propos d'une proposition que nous avons nous-mêmes formulée. A mon avis, nous aurions eu également tort de changer nos décisions avant d'être certains qu'on modifierait leur exécution ou le temps de leur application.

Lorsque nous avons été priés d'apporter ce changement, non par le colonel Nasser mais par le secrétaire général des Nations Unies et le général commandant les forces des Nations Unies, nous aurions pu soit accepter ou rejeter la demande. Cette dernière attitude aurait eu pour effet de retarder l'intervention ou, comme on l'a proposé dans

certain milieux extrémistes, nous aurions pu retirer complètement notre participation au contingent des Nations Unies. Je crois que si nous avions adopté l'une ou l'autre de ces attitudes, si nous avions remis notre décision à plus tard ou si nous nous étions retirés du contingent, vu les événements qui se sont déroulés, nous aurions été l'objet de sérieuses critiques, surtout de la part des honorables vis-à-vis qui ont déjà pris la parole au cours du présent débat. Je pense que l'attitude que nous avons adoptée était la bonne et c'est ainsi que l'ont jugée les personnalités intéressées des Nations Unies.

Je n'ai pas cru que c'était le temps,—je parle maintenant du temps où nous avons dû modifier nos plans, au moins temporairement,—ou l'occasion d'exprimer du ressentiment national, ou de la mauvaise humeur ou de dénigrer cette nouvelle force internationale comme étant la farce de Nasser. J'ai cru que la situation était beaucoup trop grave pour cela. On demandait à tous les États membres des Nations Unies d'appuyer de leur mieux cette force des Nations Unies, à la lumière des meilleurs conseils possibles. Après avoir reçu ces conseils des Nations Unies elles-mêmes, nous avons choisi cette ligne de conduite qui a eu pour résultat l'existence d'une force des Nations Unies qui, trois ou quatre semaines après la résolution qui en autorisait la création, comprend, sur les lieux, (du moins comprenait il y a deux jours, avant l'arrivée d'autres troupes,) 1,700 hommes dont 20 p. 100, soit 350, sont des Canadiens. Il y aura bientôt sur place un plus grand nombre de Canadiens.

Vingt-trois nations ont offert d'y contribuer et huit d'entre elles, y compris le Canada, ont vu leurs contingents incorporés dans les unités, sur les lieux, qui collaborent maintenant sous le drapeau bleu des Nations Unies, symbole de la paix.

Souhaitons que ces troupes réussissent à accomplir leur tâche! Si elles y parviennent, nous aurons peut-être institué une chose de grande valeur pour l'avenir. Nous aurons alors peut-être pris des dispositions pour donner de la force à la volonté collective de ce groupement international tout en respectant la loi. Voilà notre tâche immédiate: veiller au bon fonctionnement de ces effectifs, empêcher les combats dans la région en cause et y établir, par leurs opérations, un état de choses permettant aux Nations Unies elles-mêmes d'en arriver rapidement à un règlement durable et honorable dans cette région du monde, y compris l'établissement de bonnes relations entre Israël et ses voisins ainsi que la surveillance et la direction internationale du canal de Suez, si possible.

C'est là, assurément, notre premier objectif, mais nous en avons un autre qui est

tout aussi important, tout aussi pressant. C'est la reconstitution de l'unité entre les alliés. L'alliance occidentale, si essentielle à la paix en notre époque troublée, qui exige des consultations et une collaboration étroites entre ses membres,—et plus particulièrement entre Washington, Londres et Paris,—a été soumise, depuis quelques mois, à toutes sortes de tiraillements et de déchirements. Tous les amis de la paix dans le monde en ont conçu les plus vives inquiétudes.

Me sera-t-il permis en terminant de répéter ce que je disais l'autre soir à l'*American Assembly* de l'université Columbia?

Le fait qu'on n'ait pas pu concilier les intérêts variés des divers membres de la coalition a entraîné l'effondrement de leur collaboration au Moyen-Orient. Cet effondrement contriste tout le monde, sauf ceux qui voient en cette collaboration le plus sérieux obstacle qui soit à la réalisation de leurs buts impérialistes et réactionnaires. Certes cet effondrement n'est, autant que je puisse voir, que temporaire, mais il n'a déjà que trop duré!

Ce doit être une obligation primordiale pour nous tous que de hâter et rendre efficace le travail de réparation et de restauration. En réalité, nous devons faire davantage: nous devons raffermir et approfondir le fondement d'une telle collaboration, afin qu'un autre effondrement ne se produise pas en face de la sollicitation des exigences de la politique nationale, d'une part, et celles de la politique internationale d'autre part. Présentement, telles sont la principale tâche et la principale responsabilité de tous ceux qui ont foi dans la liberté et la sécurité.

Puis j'ai ajouté:

Il est moins important en ce moment de s'arrêter sur les difficultés de la tâche que sur les moyens de les éviter plus tard. On peut, je crois, pardonner à un Canadien de dire avec insistance que c'est particulièrement vrai dans le cas des consultations et de la collaboration entre Washington, Londres et Paris. Il est urgent, dans notre monde dangereux et troublé, que les lignes de contact entre ces trois capitales soient réparées, renouvelées et ranimées.

Indépendamment de la sauvegarde effective de la paix,—de fait, c'est un élément qui s'y rattache,—il n'y a pas pour la politique de l'Ouest d'objectif plus important que celui-là; et il faut maintenant déployer tous les efforts possibles, avec compréhension, avec bienveillance et avec énergie, pour l'atteindre.

M. Diefenbaker: Mon honorable ami me permettrait-il une question? Je lui ai déjà mentionné ce sujet. Elle a trait à la situation grave qui s'est produite aujourd'hui en Jordanie, de même qu'à la situation encore plus grave qui existe en Syrie. Voudrait-il, avant de terminer, dire quelque chose au sujet de la situation là-bas qui est devenue si critique, et nous dire aussi si en raison de ce qui s'y passe la force des Nations Unies devra être accrue au-delà du nombre prévu aux termes des arrangements actuels?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a eu l'obligeance de me dire avant mon entrée à la Chambre que ce pro-

[L'hon. M. Pearson.]

blème le préoccupait beaucoup et qu'il se proposait de poser une question à ce sujet. Je désire vivement éviter de dire quoi que ce soit sans user de la plus grande circonspection dans ce domaine qui est d'une gravité immédiate, car, comme je comprends les nouvelles que nous avons reçues, c'est une question d'une gravité immédiate. Je ne veux pas céder à la panique ni m'en alarmer inutilement, mais des nouvelles se répandent que la pénétration russe se poursuit en Syrie à un rythme alarmant et qu'il s'y prend des mesures qui pourraient aboutir à la domination de ce pays, sur le plan intérieur, par un groupe qui semble tout à fait disposé à travailler avec les Soviets en ce domaine. Ce n'est pas une perspective qui puisse susciter autre chose que des alarmes. On retrouve des éléments analogues dans d'autres pays arabes, mais nous devons espérer que ces pays prendront eux-mêmes des mesures pour empêcher une pareille tournure des événements.

Quant à l'autre partie de sa question, celle de savoir si la force des Nations Unies devrait être accrue pour parer à un tel état de choses, le nombre des membres de cette force n'est pas encore déterminé. J'ai bien l'impression que nous verrons sous peu ses effectifs augmenter considérablement, mais on l'a constituée pour parer à la situation résultant de l'armistice entre Israël d'une part, et le Royaume-Uni, la France et l'Égypte d'autre part, et ses attributions actuelles ne l'autoriseraient pas à intervenir dans toute dispute opposant deux autres pays quelconques. Mais l'Assemblée des Nations Unies siège en ce moment, et si nous pouvons mettre sur pied une force des Nations Unies à une fin déterminée, il ne fait aucun doute que nous pouvons étendre ses attributions et son activité à toute autre fin souhaitable. J'espère même que, si la situation commençait à s'aggraver au point où cette sorte d'extension se révélerait nécessaire, cela se ferait à cette assemblée très rapidement.

En terminant je tiens à dire que le renforcement de la collaboration entre les démocraties de l'Ouest, surtout entre les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et, naturellement, le Canada, est un objectif que nous devons conserver au plus profond de nos cœurs par-delà toutes les mesures d'urgence actuelles qui ont tendu et affaibli cette collaboration. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, sans récriminer, pour la restaurer.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que nous poursuivrons nos efforts aux Nations Unies pour trouver des solutions aux problèmes qui demeurent difficiles et dangereux et qui ont suscité des situations qui, si on les laisse s'éterniser, peuvent sans conteste constituer une menace sérieuse pour la paix.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que l'honorable député d'Oxford désire poser une question?

M. Nesbitt: Oui, au préopinant; je ne voulais pas l'interrompre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous donner une idée de la quantité d'armes russes acceptées par l'Égypte avant les troubles, ainsi que par la Syrie?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je présume que, lorsque nous nous formerons en comité, je pourrai tenter de répondre à une foule de questions de ce genre mais je peux répondre directement que nous savions évidemment, comme on l'a dit à la Chambre l'an dernier, que des armes et du matériel russes entraient en Égypte. C'était bien connu. On savait également que cela se faisait aussi en Syrie, même si les quantités n'étaient pas aussi fortes que ces dernières semaines. A ce moment-là, nous avions l'impression que les armes russes étaient employées en Égypte pour renforcer l'armée égyptienne. Il est aussi probablement exact que des techniciens russes ont accompagné ces envois d'armes. Nous ne savions pas mais nous n'avions aucune raison de ne pas croire que ces armes étaient envoyées en Égypte à d'autres fins que le renforcement de l'armée égyptienne et en vue d'opérations militaires.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, au cours de mes observations, je reviendrai sur le discours que vient de prononcer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); cependant je veux formuler dès maintenant une observation. Une des raisons pour lesquelles la Chambre l'a écouté avec intérêt aujourd'hui est le ton qu'il a pris pour s'adresser à elle. Ce ton offrait un contraste bien frappant avec l'attitude pétulante, belliqueuse, provocante que le premier ministre (M. St-Laurent) a adoptée hier à l'égard de cette très importante question. (*Exclamations*) Si l'ordre avait été renversé, j'aurais pu proposer au premier ministre l'exemple du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous avons à étudier une question de très haute importance, et les observations que nous formulons ici peuvent avoir des conséquences non seulement au pays mais aussi à l'extérieur, où on peut leur donner certaines interprétations. Pour ma part, je veux adopter une ligne de conduite qui s'adapte aux circonstances. Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai cherché à affermir l'idée de collaboration des divers partis en matière de politique extérieure du pays et j'espérais que jamais de profondes divergences d'opinion en matière de politique extérieure ne

viendraient diviser les partis. Toutefois, il est bien manifeste que la chose est arrivée, car à l'égard de bien des aspects de la crise actuelle il est évident que de profondes divergences existent.

Nous avons entendu hier, de la bouche du premier ministre, des invitations gratuites à prendre une attitude détachée de tout esprit de parti à cet égard. En fait, il a bel et bien dit que nous devrions nous placer au-dessus des intérêts de partis. Je lui réponds: "Médecin, guéris-toi toi-même." Si jamais il y eut attitude partisane et provocatrice à l'égard d'une question en délibération à la Chambre, c'est bien celle que le premier ministre adoptait hier après-midi. D'une part il nous engageait à dépasser les considérations de parti tout en manifestant lui-même, au plus haut point, l'esprit de parti le plus choquant en parlant de cette question. Si jamais il y a eu en cette enceinte de discours provocant, c'est bien celui que nous faisons entendre hier le premier ministre.

Puis, le député de Rosetown-Biggars (M. Coldwell), qui dirige le parti cécéfiste en cette enceinte, a lancé un faible appel à la Chambre, lui demandant d'appuyer le Gouvernement. Quel appel extraordinaire! Appuyer un gouvernement qui, par la bouche du premier ministre, vient de tenir un langage où il a laissé percer l'esprit de parti, la provocation et la belligérance. (*Exclamations*) Tant qu'il sera dans l'erreur, tant qu'il s'inspirera de l'esprit de parti, le Gouvernement n'obtiendra pas notre appui. Nous ne tenons pas à le suivre sur la voie de l'erreur. Il vaut mieux se tourner du côté de la vérité et de la lucidité dans l'examen de la très importante question dont la Chambre et le pays sont saisis. Ni le Gouvernement ni ses alliés ne réussirent à semer la panique parmi nous. En une affaire si importante, la population du Canada est en droit de s'attendre que ses représentants à la Chambre des communes examinent les faits d'une façon calme et réfléchie. Nous avons dit que le problème nous préoccupe et que nous n'hésiterons pas à lui consacrer, jour après jour, de longues heures en cette enceinte. La question se place tellement au-dessus des autres que nous voulons en faire un examen lucide et suffisant.

Hier après-midi, le premier ministre a parlé des raisons qu'avait le Gouvernement de ne pas convoquer le Parlement. Il a parlé de tout, mais il n'a rien dit de la question qui se posait vraiment à ce propos. Il a dit qu'il appartient au Gouvernement de décider si nos troupes doivent être envoyées à l'étranger. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais là n'était pas la question en jeu. Cela n'a rien à voir à la question de savoir s'il fallait convoquer les Chambres à un moment donné ou plus tôt. Tout ce qu'a dit le premier mi-

nistre, c'est que le Gouvernement devait prendre une décision et en saisir le Parlement dans les dix jours. Il n'y a là-dedans aucune raison de ne pas convoquer le Parlement à un moment où la situation internationale est très grave et où il convient assurément que les représentants élus du peuple puissent se réunir pour délibérer. Comme cela paraît déjà depuis que dure ce débat, il y a donc beaucoup à dire à propos de ce qui s'est passé avant que soit finalement adopté le décret du conseil autorisant l'envoi de troupes canadiennes à l'étranger.

L'amendement que nous avons proposé met en évidence les questions en jeu entre le Gouvernement et la loyale opposition de Sa Majesté. Il y en a quatre que j'entends traiter l'une après l'autre. Nous condamnons d'abord le Gouvernement parce qu'il a décidé,—et je cite maintenant,—“de condamner sans motif sérieux l'intervention du Royaume-Uni et de la France, intervention qui devait prévenir un conflit important dans la région de Suez”. Le but avoué de cette intervention du Royaume-Uni et de la France était de prévenir une guerre importante et de contenir les hostilités alors en cours entre Israël et l'Égypte. Tel était l'objectif avoué de ces pays au sujet de cette intervention; et personne n'ose mettre en doute ces motifs des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, à moins d'être prêt à les accuser de mauvaise foi.

Le premier ministre n'a pas dit ouvertement hier qu'il les accusait de mauvaise foi mais il a dit que c'était une agression de la part de la Grande-Bretagne et de la France. Dans ce cas, il me semble que le premier ministre n'a pas accepté la déclaration officielle d'intentions des deux pays qui ont participé à l'intervention. C'est dans le même esprit qu'on insinue que la Grande-Bretagne était, dans cette affaire, de connivence avec Israël, insinuation fautive et dénuée de tout fondement et que sir Anthony Eden a réfutée de la façon la plus catégorique.

Voici une région du monde où passe la voie de communication vitale de la Grande-Bretagne. Sir Anthony Eden avait prévenu il y a un an Boulganine et Khrouchtchev, au cours de leur visite au Royaume-Uni, qu'il se battraient, s'il le fallait, pour maintenir ses positions le long de cette ligne vitale. A moins que la Grande-Bretagne et la France, ainsi que le Gouvernement paraissait le laisser entendre à certains moments, ne fussent pas de bonne foi, leur initiative n'allait être, en elle-même, qu'une action policière, car les combats entre Israël et l'Égypte se déroulaient déjà en vue de cette voie de communication vitale qu'est le canal de Suez.

Voici ce que j'ai demandé au Gouvernement: croit-il que la mesure policière était nécessaire dans ces conditions? Deuxième-

[M. Fleming.]

ment, le Gouvernement doute-t-il de ce que l'intervention du Royaume-Uni et de la France avait ce caractère? Il est vrai que l'entreprise dont il s'agit s'est effectuée sans l'approbation déclarée des Nations Unies, mais le Royaume-Uni et la France ont immédiatement offert de mettre cette action policière sous la direction des Nations Unies si celles-ci étaient prêtes à la rendre efficace.

Quel est donc le problème dont est saisie la Chambre? J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé hier par le député de Rosetown-Biggar. Il a traité la question comme si nous étions au Parlement de Westminster et comme si nous la débattions dans le même esprit qu'on l'aurait traitée là-bas. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas dans ce sens que nous étudions la question. Nous examinons ici l'attitude du gouvernement canadien par rapport à l'initiative du gouvernement du Royaume-Uni réalisée au nom du Royaume-Uni et à celle du gouvernement de la France, prise au nom de la France. Nous ne débattons pas une question comme si elle se posait entre les partis politiques du Royaume-Uni. Nous discutons du geste du gouvernement canadien à l'égard d'une mesure que la Grande-Bretagne et la France ont prise par l'entremise de leurs gouvernements. Si quelqu'un s'intéresse aux relations qui existent entre la mesure que le gouvernement anglais a prise à ce propos et le parlement souverain de Westminster, il ferait mieux de se rappeler que le gouvernement de ce pays-là a été soutenu par la Chambre des communes plusieurs fois déjà sur cette question à ses divers stades. Mais là n'est pas la question. La question est que c'est une mesure qu'a prise le gouvernement anglais. C'est une mesure qui lie le Royaume-Uni.

Au sujet de la ligne de conduite du gouvernement canadien, nous discutons alors d'une attitude déclarée concernant une mesure prise par le Royaume-Uni. Le gouvernement canadien a-t-il été justifié de critiquer le geste des gouvernements anglais et français? Nous disons catégoriquement non. Des porte-parole du Gouvernement n'ont pas bien tardé à critiquer publiquement le geste des gouvernements anglais et français. Le 30 octobre,—quelque heures à peine après la remise d'un ultimatum par la Grande-Bretagne et la France à l'Égypte et Israël,—au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue ici, à Ottawa, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quand on lui a demandé s'il pensait que l'urgence de la situation justifiait le geste de l'Angleterre et de la France a dit,—et ce sont ses paroles,—qu'il regrettait que la Grande-Bretagne et la France “aient jugé nécessaire de prendre cette mesure, alors que le Conseil de sécurité discutait la question”. C'était une expression publique de regret au sujet de l'initiative

prise par la Grande-Bretagne et la France. Dans un très bref délai, elle fut suivie d'une prise de position analogue de la part du premier ministre.

Rappelons-nous qu'il s'agit de langage diplomatique. Le langage de la diplomatie n'est pas celui de l'homme de la rue, qui est beaucoup plus direct. Ce n'est pas le langage des débats à la Chambre. Nous sommes beaucoup plus directs dans nos déclarations ici. Mais quand un gouvernement, par l'entremise de ses porte-parole accrédités, dit de l'initiative d'un autre gouvernement qu'il la regrette, cette déclaration en termes diplomatiques est très énergique, et elle l'est immensément plus quand de pareils termes émanent de porte-parole du gouvernement d'un pays du Commonwealth au sujet de la mesure prise par le gouvernement d'un autre pays du Commonwealth. Ainsi, ce langage était en lui-même une forte condamnation de l'initiative prise par les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France.

Nous disons que cette condamnation était gratuite et nous disons qu'elle l'était pour bien des raisons. Quelle était la situation juridique du Canada quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est lancé dans une condamnation de la Grande-Bretagne et de la France le 30 octobre? Elle était la suivante. Ce gouvernement libéral a été au pouvoir pendant toute cette période. Ce gouvernement n'a assumé aucun engagement dans la zone de Suez. Les seules obligations ou responsabilités incombant au Canada étaient celles qui lui incombent en sa qualité de membre des Nations Unies; à cela se bornaient ses obligations juridiques dans cette situation.

N'oublions pas non plus, monsieur l'Orateur, que, de son propre chef ou sous une influence extérieure, le Canada n'a pris aucune part aux négociations et aux conférences internationales qui ont suivi, l'été dernier, la nationalisation du canal par Nasser, bien que je sois persuadé que le Canada aurait pu prendre part à ces négociations s'il avait insisté pour le faire. Le gouvernement canadien, soit à la Chambre soit en dehors, quand il parlait de la mesure dans laquelle il s'intéressait aux grands dangers qui menaçaient la zone de Suez, a toujours proclamé qu'il ne s'en souciait pas et a même affirmé que le Canada n'avait aucun intérêt en cause dans cette affaire. N'oublions pas non plus, monsieur l'Orateur, que le gouvernement britannique n'a sollicité aucune aide du Canada. Ni l'Angleterre ni la France n'ont demandé l'aide d'aucun autre pays en cette intervention. Par conséquent, quand ses représentants ont pris sur eux d'élever la voix, le 30 octobre, le Canada ne répondait à aucune demande

d'aide émanant ni du Royaume-Uni ni de la France. C'est par conséquent une déclaration purement gratuite que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite le 30 octobre.

Ce matin il a donné lecture d'un bref compte rendu de ce que j'aurais dit à des journalistes le 31 octobre à Hamilton lorsqu'ils m'ont demandé ce que je pensais de la déclaration faite la veille par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais donner ici un extrait plus important de ce qui a été dit à cette occasion. Je cite le *Spectator* d'Hamilton, numéro du 1^{er} novembre, qui en a donné un compte rendu plus complet. J'en lirai plusieurs alinéas.

Toute déclaration du Canada sur la crise de Suez doit se borner à celle d'un État membre des Nations Unies, a dit Donald Fleming.

C'est à peu près cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Si vous voulez que je donne lecture de ce que j'ai omis, voici ce qui en est: ...Donald Fleming, 51 ans, candidat au poste de chef du parti conservateur-progressiste.

Je voulais épargner ce passage à la Chambre. Voici l'alinéa suivant:

Le Canada n'a pris aucune part aux conférences qui ont précédé les faits soudains survenus récemment dans le Moyen-Orient. Et tant que la confusion actuelle n'aura pas été complètement éclaircie, j'estime que le Canada devrait se montrer prudent lorsqu'il s'exprime de façon officielle. Aux journalistes, le représentant de Toronto-Eglinton a dit qu'à son avis les États-Unis n'avaient jusqu'ici apporté aucun élément de réelle valeur au règlement de la crise de Suez qu'a précipitée il y a quelques mois la saisie du canal effectuée par le président Nasser. Comme une grande partie du problème était retombée surtout sur la Grande-Bretagne et la France, M. Fleming pense que l'administration de Washington devrait hésiter à condamner les autres jusqu'à ce qu'elle ait apporté des éléments de solution pratique qui en valent la peine.

"Je ne puis croire, cependant, qu'il puisse y avoir une scission définitive entre la Grande-Bretagne et la France, d'une part, et les États-Unis, de l'autre" a-t-il ajouté.

La Grande-Bretagne et la France, selon lui ont des intérêts de longue date qui s'entremêlent étroitement et "le Canada ne devrait pas essayer en ce moment de faire la morale aux parties en cause".

En commentant directement la déclaration faite la veille au soir à Ottawa par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je disais donc, en réalité, que celui-ci n'avait aucun droit de formuler les observations qu'il a faites. Suivant les termes de la proposition d'amendement dont la Chambre est actuellement saisie, c'était, de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une condamnation gratuite de la conduite de l'Angleterre et de la France.

L'intervention de l'Angleterre et de la France entraînait des risques. Ces deux pays prenaient toute la responsabilité. Les risques

étaient considérables. Les résultats ne sont pas entièrement ceux qu'on aurait souhaités, compte tenu du noble but de l'Angleterre et de la France. La question, il va sans dire, ne pouvait manquer d'être étudiée tôt ou tard aux Nations Unies. J'affirme que cela n'aurait pas dû se produire, en ce qui concerne le Canada, après que notre pays eut déjà condamné l'intervention franco-britannique. Le gouvernement canadien avait déjà jugé cette intervention avant même que l'ONU ne fût saisie de la question. Lorsque notre pays a exposé son point de vue là-bas, c'était celui d'un pays qui s'était déjà érigé en censeur, qui avait déjà condamné les gouvernements britannique et français.

J'ai dit qu'à bien des égards les résultats sont regrettables. Ce n'est pas à dire que l'intervention ne fût pas motivée. On savait, au moment où la Grande-Bretagne et la France prenaient ces responsabilités, l'immensité des risques que cela comportait. Nous connaissons un certain nombre de résultats. On en a donné la liste hier; ils sont bien connus. Mais il est une chose qui n'a pas été reconnue comme il aurait fallu qu'elle le soit par ceux qui appuient ici le Gouvernement, c'est, d'abord, le prix dont la Grande-Bretagne et la France ont payé leur intervention. Certains pays,—y compris le nôtre,—qui n'avaient pas, par l'entremise de l'ONU, pris des mesures policières efficaces antérieurement à la crise actuelle, doivent porter la responsabilité des événements dont nous sommes actuellement les témoins.

Il faudrait aussi qu'on reconnaisse certains résultats positifs de l'intervention franco-britannique, des résultats qui sont de la plus haute importance par rapport à la situation mondiale. Le premier, c'est que, sans doute, cette intervention de la Grande-Bretagne et de la France a effectivement prévenu l'extension du conflit. Elle a, en effet, prévenu, cela saute aux yeux, toute intervention directe de la Russie. Il se peut fort bien qu'elle ait prévenu une troisième grande guerre. Il n'est pas sans importance non plus que cette intervention ait révélé jusqu'à quel point la Russie avait pénétré dans la région du Moyen-Orient. Voilà une chose que feraient bien de se rappeler ceux qui, à l'heure actuelle, se font les défenseurs des États-Unis d'Amérique à l'ONU. Troisièmement, l'assemblée des Nations Unies a été poussée à établir une force de police.

Étant donné toutes les occasions que l'ONU avait eues, devant le grand danger, les menaces et les avertissements de cette région du monde, sur la nécessité de mesures policières, et qu'elle n'avait rien fait à cette fin, on a tout lieu de douter que, si la Grande-Bretagne et la France n'étaient pas interve-

nues comme elles l'ont fait, l'ONU serait intervenue même à l'heure actuelle et auraient rétabli l'ordre. Si l'ONU s'occupe maintenant sur le tard d'établir une force de police dans le Moyen-Orient, il faut alors attribuer une bonne part du mérite à la Grande-Bretagne et à la France, à la suite de leur intervention dans cette région.

Nous pouvons déplorer la nécessité de recourir à une force de police. Toutefois, nous devons en même temps et en toute franchise déplorer l'existence, dans cette partie du monde, d'un vide relativement à l'influence d'une force de police. Cette force était nécessaire. Les événements subséquents l'ont prouvé au-delà de tout doute. Soyons francs et sincères avec nous-mêmes en ce qui touche l'ONU. Nous avons tous mis de grands espoirs dans les Nations Unies. Nous avons tous approuvé fermement et de grand cœur les politiques destinées à assurer le maintien des Nations Unies et à l'accomplissement de notre devoir là-bas, et nous avons tenté de faire des Nations Unies un instrument efficace de maintien de la paix mondiale. Tous, nous espérions qu'elles joueraient ce rôle.

Mais, monsieur l'Orateur, il est indéniable que les Nations Unies avaient tellement été réduites à l'impuissance dans cette région qu'un vide s'y est produit. Aucune mesure de police n'avait été prise. Le Conseil de sécurité, qui a été créé à cette fin et qui a été investi de pouvoirs devant lui permettre de prendre les mesures de police nécessitées par de telles circonstances, a, nous le savons, été amoindri et réduit à l'impuissance par les Russes, qui ont eu recours au veto à 78 reprises.

Pour ce qui est de l'Assemblée, le veto n'y a pas cours, mais elle ne dispose d'aucun rouage permanent en vue d'une intervention de police quand une situation qui le requiert surgit dans le monde. Au milieu des dangers et des avertissements qu'on pouvait apercevoir au Moyen-Orient, alors que le feu de l'hostilité y brûlait depuis des années et qu'il venait d'être ravivé depuis quelques mois, les Nations Unies, que ce soit le Conseil de sécurité ou l'Assemblée, restaient incapables d'effectuer une opération de police dans cette région, ou bien elles ne voulaient pas en effectuer une. Si l'on avait eu recours à une bonne opération de police il y a quelques mois, ainsi que le préconisait ici la loyale opposition de Sa Majesté, il est permis de croire que la présente crise n'aurait pas éclaté, qu'elle aurait été étouffée dans l'oeuf. Mais on n'a pas su insister,—ce "on" comprend le gouvernement du Canada, qui a ses représentants aux Nations Unies,—pour qu'une opération de police fût effectuée au

Moyen-Orient. On a laissé s'aggraver le danger, qui a fini par aboutir aux hostilités en ces derniers jours décisifs du mois d'octobre.

A propos des discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée des Nations Unies, reconnaissons que, dans la mesure où cette assemblée se fait le porte-parole de la conscience du monde, elle devance de beaucoup l'opération de police. Cette forme d'expression du point de vue mondial dépasse de beaucoup sa puissance policière et il y a là un danger.

L'établissement d'une force de police dans la région, sur le tard, même si cela est louable, doit toutefois s'envisager sous l'angle des responsabilités qui existaient depuis bien longtemps et dont ne se sont pas acquittés les Nations Unies ou les États qui les composent, et cela inclut le Gouvernement de notre pays. Quand nous examinons ici ce que valent les Nations Unies, il nous faut aussi admettre qu'elles ont été mises à très dure épreuve dernièrement, si l'on songe à l'agression la plus brutale et la plus évidente de la Russie contre la Hongrie. Si l'on met de côté les discours prononcés à l'Assemblée des Nations Unies, il faut admettre que l'ONU s'est montrée absolument impuissante en face de la plus évidente atteinte à la charte des Nations Unies. La Russie est évidemment trop puissante pour les Nations Unies, qui ont malheureusement trompé les espérances des patriotes hongrois en l'occurrence.

A la suite de ce qu'elles avaient fait, la France et la Grande-Bretagne se sont dites prêtes à collaborer avec les Nations Unies et à retirer leur propre force de police aussitôt que les Nations Unies auraient établi une force de police efficace dans la région en cause. Le gouvernement du Canada a choisi de se ranger du côté de ceux qui ne sont pas satisfaits de cette déclaration non équivoque d'intentions et de l'expression de bonne foi de la part des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France à cet égard. La Chambre devrait maintenant savoir, je pense, que l'impatience manifestée hier par le premier ministre au sujet des critiques dont la conduite du Gouvernement dans cette affaire a été l'objet provient en grande partie de l'existence, au Canada et dans les autres pays du monde occidental, d'une sympathie croissante à l'égard de l'attitude que la Grande-Bretagne et la France ont cru devoir prendre en l'occurrence. On le reconnaît partout de plus en plus, sauf, apparemment, dans l'esprit du gouvernement du Canada, et si celui-ci ne l'a pas encore reconnu, c'est qu'il ignore complètement ce que pense la population du Canada.

Or, monsieur l'Orateur, cet amendement que nous avons présenté,—de nouveau je souligne le fond de la question,—condamne

le Gouvernement parce qu'il a adopté comme politique de condamner sans motif l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne, qui visait à prévenir une guerre importante dans la région de Suez. Oui, une condamnation sans motif. Hier, le premier ministre, dans ses observations, a tourné en ridicule la prétention d'une condamnation sans motif de la part du Gouvernement. Si la condamnation, de la part du Gouvernement canadien, de l'attitude de la Grande-Bretagne et de la France n'avait pas tout à fait ce caractère, le premier ministre s'est chargé de la lui donner abondamment dans son discours.

Or, nous observons le premier ministre depuis bien des années. Nous savons qu'il n'a jamais fait preuve d'enthousiasme pour le Commonwealth. Nous nous rappelons... (*Exclamations*) Si fait. On se souviendra qu'en revenant de sa tournée du Commonwealth il y a deux ans, il a fait à la Chambre un rapport de plus d'une heure. Si l'on consulte aujourd'hui cet exposé, on constatera qu'il ne dit pas un mot en hommage au Commonwealth des nations, ni sur le rôle que joue aujourd'hui dans le monde cette institution magnifique. Il s'est rendu, en juin dernier, à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Il s'est opposé, avant son départ, à l'étude en cette enceinte des questions dont aurait pu être saisie la conférence et, à son retour, c'était clair qu'il n'avait aucunement contribué au programme d'études de cette conférence. Nous n'aurions pas dû nous étonner outre mesure de l'attitude du premier ministre lorsqu'on a mentionné la question faisant l'objet du débat et lorsqu'il a exprimé son regret à l'égard de la ligne de conduite adoptée par la Grande-Bretagne et la France.

Mais parlons maintenant de ce qui s'est passé hier. Ce qu'il a dit hier constituait, j'en suis certain, contre la Grande-Bretagne et la France et contre les dirigeants de ces deux pays, l'attaque la plus amère qu'on ait jamais entendue à la Chambre des communes du Canada. Qu'on écoute ces paroles, figurant à la page 20 du hansard: il discutait alors le sujet même de notre amendement dont je parle maintenant à propos de la condamnation gratuite par le gouvernement canadien de la mesure prise par la Grande-Bretagne et la France. A propos de ce sujet, le premier ministre a dit dans sa réplique:

J'ai été plus d'une fois scandalisé de l'attitude des grands pays, des grandes puissances comme nous les appelons, qui trop souvent ont traité la charte des Nations Unies comme un instrument destiné à leur permettre de faire marcher les petites nations.

N'est-ce pas une condamnation gratuite de la Grande-Bretagne et de la France?

Des voix: Non.

M. Fleming: C'est dans un passage concernant la mesure prise par la Grande-Bretagne et par la France que le premier ministre a prononcé ces mots. De plus, monsieur l'Orateur, dans le paragraphe suivant il a parlé de l'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier et il a dit qu'elle a touché à sa fin ou est bien près de finir. Il a prononcé ces paroles dans le même contexte. Ce sont, à mon avis, des paroles dont le premier ministre de notre pays devrait se repentir sous le sac et la cendre, celles qu'il a employées à propos de la mesure que les dirigeants de la Grande-Bretagne et de la France ont été contraints de prendre.

Qu'on se rappelle ceci. Nous ne siégeons pas ici comme les partis politiques à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, mais nous siégeons ici en tant que partis étudiant les déclarations formulées par le gouvernement canadien pour censurer l'initiative de la Grande-Bretagne et de la France. Je prétends que le premier ministre du pays devrait se repentir sous le sac et la cendre de faire de pareilles allusions à un homme comme sir Anthony Eden qui a manifesté le même courage en des occasions fort remarquables où il ne reculait pas devant les lourds sacrifices que pouvait comporter l'attitude qu'il prenait en s'opposant avec fermeté à l'apaisement des dictateurs dans le monde.

Notre Gouvernement, apparemment, ne discerne guère qu'il s'agissait d'une situation où, par son geste, il concourait à apaiser le dictateur égyptien, et je ne crois pas que les Canadiens pardonneront vraisemblablement ni prochainement au premier ministre du pays d'avoir mis dans le même sac la Grande-Bretagne, la France et la Russie en parlant comme il l'a fait hier des puissances qui prennent des mesures d'agression.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'en a rien fait.

M. Fleming: Mais oui. On entend encore le ruisseau babillard de Terre-Neuve.

Le très hon. M. St-Laurent: Un autre ruisseau qui babille maintenant depuis une demi-heure.

M. Fleming: Le premier ministre a babillé hier et il intervient aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, puisque nous parlons du maintien du règlement de la Chambre, je veux attirer votre attention sur le fait que le premier ministre considère qu'il n'est pas tenu de se plier à ce règlement puisqu'il ne cesse de se lever et de se rasseoir à son gré, au mépris du Règlement de la Chambre, ne posant pas des questions mais lançant des interruptions au milieu de tous les discours

[M. Fleming.]

qui ont été prononcés depuis le début de ce débat par les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

J'en arrive maintenant, monsieur l'Orateur, au deuxième alinéa de notre amendement, par lequel nous demandons à la Chambre de blâmer le gouvernement "pour avoir servilement suivi les politiques maladroites des États-Unis d'Amérique et avoir, de ce fait, encouragé l'attitude brutale et insolente adoptée par le dictateur égyptien".

Le premier ministre s'est montré très habile hier, quand il a essayé d'écarter cette question en disant que nous n'avons pas eu de pourparlers directs avec M. Nasser. La question n'est pas là. La question, c'est que le gouvernement canadien, qui devrait, en cette matière, agir en gouvernement indépendant, a trop étroitement fondu sa ligne de conduite avec celle des États-Unis. Nous ne sommes pas le Congrès américain, mais il nous est bien permis de dire que la ligne de conduite des États-Unis est responsable, dans une très grande mesure, des troubles que nous regrettons actuellement au Moyen-Orient, car il ne fait aucun doute qu'elle a encouragé M. Nasser à prendre l'attitude arrogante qu'il a adoptée.

Il est apparu très tôt que les États-Unis voulaient plaire à M. Nasser. Rappelons-nous quelques faits: l'envoi, par le président des États-Unis, d'un représentant spécial chargé de remettre au dictateur égyptien un cadeau personnel; les paroles prononcées en haut lieu au sujet de la nécessité de faire disparaître les vestiges du système colonial au Moyen-Orient; le peu d'intérêt que présente pour les États-Unis le trafic du canal du Suez. Ce sont tout autant de choses qui auraient dû mettre le gouvernement canadien sur ses gardes et l'empêcher de suivre tout bonnement la ligne de conduite du gouvernement des États-Unis; mais non, quand la question s'est posée entre la Grande-Bretagne et la France, d'un côté, et les États-Unis, de l'autre, notre Gouvernement s'est rangé au point de vue des États-Unis.

Pour ce qui est du rôle historique dont on fait état en disant que le Canada est l'intermédiaire entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, encore là notre Gouvernement ne s'est aucunement acquitté de ses obligations en la matière. Il a pris parti et il faut le tenir responsable de ce que se soit élargie la brèche qui sépare la Grande-Bretagne des États-Unis, une brèche dont l'un des aspects les plus évidents est que les États-Unis et la Russie ont voté ensemble aux Nations Unies. Un tel état de choses ne s'est pas produit tout d'un coup. Non, il s'est produit avec le temps et nous voyons maintenant le résultat de l'attitude du Gouvernement d'en face qui s'est trop attaché à suivre les États-

Unis dans les domaines politiques et économiques. Et maintenant les États-Unis se montrent exigeants à propos des approvisionnements de pétrole nécessaires aux pays dont nous avons parlé, la Grande-Bretagne et la France.

Voilà où en est rendu le monde. Les États-Unis ont une grande responsabilité en la matière et, parce que notre Gouvernement a suivi la ligne de conduite du gouvernement des États-Unis, il doit porter sa malheureuse part de responsabilité.

En troisième lieu, nous demandons à la Chambre de censurer le Gouvernement pour avoir infligé au Canada l'humiliation de recevoir des ordres du président Nasser. Hier, le premier ministre, comme je l'ai dit, s'est efforcé d'é luder adroitement la question en disant que le Gouvernement n'a eu aucun rapport direct avec Nasser. Cette explication ne suffira d'aucune façon ici. A la vérité, le dictateur égyptien a défini les conditions d'admission de la force de police des Nations-Unies sur le sol égyptien et si le gouvernement canadien n'a pas eu de contact direct il a pris contact avec le secrétaire général des Nations Unies, qui s'était mis en rapport avec le président Nasser, et c'est à lui que le président Nasser a dicté les conditions, décidant quelles nations participeraient et quelles nations ne participeraient pas à la force de police des Nations Unies, combien de temps celle-ci aurait la permission de rester, ce qu'elle ferait, quel territoire elle occuperait et quand elle se retirerait. Nous n'avons pas entendu hier le premier ministre, pas plus que le Gouvernement ne l'avait fait auparavant, se plaindre des ordres que le président Nasser a dictés par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations Unies.

Le gouvernement canadien se vante quelque peu d'avoir pris l'initiative en proposant la création d'une force policière d'urgence au Moyen-Orient. Cependant, quand le président Nasser dicte aux dirigeants des Nations Unies les conditions auxquelles ce contingent pourra fonctionner en territoire égyptien, nous n'entendons pas notre Gouvernement protester que ce serait là une intolérable atteinte à l'autorité, au prestige et à la dignité des Nations Unies.

Je dirai donc, monsieur l'Orateur, que, si le gouvernement du Canada participe à l'apaisement envisagé de ce dictateur égyptien, nous paierons sans doute le prix payé par toute nation qui a essayé d'apaiser les dictateurs. Cependant, le premier ministre a dit hier, à la Chambre des communes, ainsi qu'en fait foi la page 24 du hansard, que le président Nasser

...appréciait vivement les propositions faites par le gouvernement canadien pour régler cette situation.

Ce dictateur d'Égypte a raison d'apprécier l'attitude du gouvernement canadien. Je ne saurais trouver condamnation plus efficace de la ligne de conduite du gouvernement du Canada que la reconnaissance que lui en a le dictateur égyptien. Ce que nous devrions faire, ce serait de raffermir l'Organisation des Nations Unies, non pas contribuer à l'affaiblir en acceptant nous-mêmes ou en tant qu'État membre de cet organisme les dictées de ce dictateur.

Mon temps de parole tire à sa fin. J'espérais dire quelques mots du quatrième alinéa de l'amendement, dans lequel nous demandons à la Chambre de censurer le Gouvernement parce qu'il n'a pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie. Je n'ai que le temps de dire qu'il faudra beaucoup plus que l'attitude que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a manifestée dans ses remarques d'hier soir pour convaincre la Chambre et les Canadiens que le gouvernement du Canada a fait tout son possible pour offrir asile et refuge aux patriotes hongrois qui cherchent à éviter la terreur du joug russe. Il a pris une attitude de supériorité condescendante; il a besoin de s'arracher à la nonchalance facile qu'il semble adopter au sujet de ses responsabilités. L'humanité et la justice exigent que le Canada fasse tout en son pouvoir pour délivrer ces réfugiés du joug russe.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait une question?

M. Fleming: L'attitude du gouvernement du Canada a été caractérisée par sa confusion et le manque de sincérité...

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député permettrait-il une question?

M. Fleming: Mon temps de parole est sur le point de se terminer.

Ou bien notre pays doit renforcer les Nations Unies afin qu'elles soient dotées d'une force de police suffisante pour maintenir la paix dans le monde en empêchant et en punissant l'agression, ou bien nous devons cesser de compter largement sur les Nations Unies pour prévenir et punir l'agression dans le monde.

A mon avis, les Canadiens veulent le renforcement des Nations Unies et le gouvernement du Canada devra prendre, à cette fin, des mesures beaucoup plus efficaces qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Le gouvernement du Canada mérite le blâme pour les quatre motifs que nous avons exposés en détail dans notre amendement et j'espère que la Chambre condamnera le Gouvernement pour avoir failli à cette égard.

La question revêt une extrême importance. Les fautes du Gouvernement sont manifestes. Elles ne résultent pas d'une soudaine incision ni d'une soudaine erreur, mais des politiques qu'il a suivies. Elles résultent de ce que le Gouvernement a fait la sourde oreille aux avertissements qui signalaient les dangers dans le monde. Elles résultent inélectablement de l'aveugle obstination du Gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député d'Eglinton me permettrait de lui poser une question.

M. Fleming: Avec plaisir!

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais savoir précisément ce que, de l'avis de l'honorable député, il conviendrait de faire qui n'ait déjà été fait à l'égard des réfugiés hongrois car, s'il a de bonnes idées à nous soumettre, le gouvernement, j'en suis sûr, s'empressera de les accepter.

L'hon. M. Rowe: Il a besoin!

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, c'est une longue histoire. Je n'essaierai pas de donner maintenant une réponse complète.

M. Cavers: Mettez-la par écrit! (*Exclamations*)

M. Fleming: Si l'honorable député, si prompt à parler, veut donner la réponse, qu'il le fasse! J'avais cru que c'était à moi de répondre au ministre. Or si c'est à moi de répondre, je tiens à ce que l'honorable vis-à-vis en question sache que je peux me passer de ses services.

L'hon. M. Rowe: Il ferait mieux de se lever.

M. Brooks: Ce serait la première fois qu'il répondrait. Allez, levez-vous et dites quelque chose qui en vaille la peine!

M. Habel: Si l'honorable député veut que je réponde à sa place, je puis le faire.

M. l'Orateur: Pourrais-je demander aux honorables députés de vouloir bien respecter la bonne ordonnance du débat?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je ne chercherai pas à formuler une réponse détaillée à la question posée par le ministre, mais je puis lui répondre qu'au point où nous en sommes, tout ce qui a été fait aurait pu l'avoir été plus tôt; on aurait pu le faire plus vite et on aurait pu en faire plus.

L'hon. M. Pickersgill: A votre avis, que devrions-nous faire maintenant?

M. Fleming: Voilà bien l'attitude de notre Gouvernement dans toute cette affaire. Il veut que la Chambre des communes par-

[M. Fleming.]

donne au Gouvernement les fautes qu'il a commises par le passé.

L'hon. M. Pickersgill: Nous voulons envisager l'avenir, et non pas nous attarder sur le passé.

M. Fleming: Je peux fort bien comprendre que le ministre désire que le peuple canadien et la Chambre des communes du Canada oublient le triste passé et l'erreur qu'il a commise en ne se rendant pas compte de la gravité de la situation en Hongrie. Encore un exemple de l'attitude de notre Gouvernement: nous avons vu les patriotes hongrois se soulever sans autres armes, ou presque, que leurs poings, pour tenter de se dégager du joug russe. Quel qualificatif a-t-on donné à ces patriotes dans une émission de Radio-Canada? On a parlé de rebelles hongrois, mais je préfère, pour ma part, parler des patriotes hongrois qui cherchent à secouer le joug russe. C'est précisément parce que le Gouvernement est dans ces sentiments qu'il a été si lent à réagir, si lent à prendre des mesures quelconques et qu'il tienne tellement aujourd'hui à faire oublier son incurie. Qu'il me permette de lui dire, pourtant, qu'il ne lui sera pas permis de l'oublier.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce que je puis répéter ma question? J'aimerais que l'honorable député nous dise ce que nous aurions pu faire de plus, selon lui. Qu'est-ce que nous pourrions même faire de plus maintenant? Il ne répond pas. Il n'a pas de réponse à donner.

M. Fleming: Bien entendu, le ministre veut profiter du privilège que réclament tous les ministres, celui d'intervenir dans un débat aussi souvent qu'il leur plaît. Le Règlement ne vaut pas pour eux. Le ministre a fait bien plus que poser une question, il a voulu prononcer un autre discours. Il est une bonne chose qu'on pourrait bien faire tout de suite: changer notre ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté pendant quelque temps l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) je suis porté à dire, en termes de baseball, un homme au bâton, un de mort. Après avoir entendu les Warwicks du parti conservateur, nous venons d'entendre l'un des aspirants à la royauté. Et pourtant nous ne savons rien encore de la position du parti conservateur sur le problème du Moyen-Orient. Il semble y avoir conflit car je me rappelle avoir entendu des membres du parti conservateur réclamer des mesures de police. Qu'est-ce que le Gouvernement propose à la Chambre si ce n'est des mesures de police? Il y a des conservateurs, on le voit bien, qui ne prisent pas les mesures de police. Il y

à encore de ces tors de la vieille école prêts à se draper dans l'Union Jack et s'élançant où que ce soit pour prêter secours à la Grande-Bretagne en s'écriant d'une voix forte: "A vos ordres!"

Il y a longtemps que dans le pays nous entendons la voix de ces gens à l'esprit de coloniaux, mais j'aimerais leur rappeler que le premier chef de ce parti n'aurait guère aimé cette attitude. Il y a 70 ans environ, l'Angleterre s'est trouvée dans un joli pétrin au Soudan. Il y a eu des conservateurs canadiens pour prétendre que bon gré mal gré les Canadiens devaient se porter immédiatement au secours de l'Angleterre. Dans une lettre datée du 12 mars 1885, sir John A. Macdonald écrivait ceci à M. Tupper:

Pourquoi perdre de l'argent et des hommes dans cette sombre histoire? L'Angleterre n'est pas en guerre; elle aide simplement le Khédive à réprimer une insurrection. Maintenant que Gordon est disparu, il ne saurait même plus être question d'aller au secours de nos compatriotes.

C'est la phrase suivante qu'il faut signaler, peut-être, plus particulièrement à nos honorables collègues:

Ce serait sacrifier notre argent et nos hommes à tirer Gladstone et Cie du pétrin où leur propre sottise les a plongés.

Sir John A. Macdonald est mort, mais l'écho de sa voix résonne encore bien fort, à mon avis. Je laisse là cette question mais j'espère bien que quelques-uns des autres députés conservateurs qui prendront la parole pourront exposer à la Chambre et au pays le programme qu'eux-mêmes préconisent pour le Moyen-Orient.

La population canadienne porte un vif intérêt à la question et cet intérêt a été suscité en grande partie par Radio-Canada qui a rendu au public un grand service en mettant les foyers canadiens au courant de ce qui se passait aux Nations Unies, tant par la télévision que par la radio. Cette Société est le seul réseau de quelque importance en Amérique du Nord qui ait rendu un tel service et je crois que nous avons lieu de lui en être reconnaissants.

Dans l'histoire du genre humain il n'est pas rare qu'une crise soit le point de départ de progrès considérables dans l'évolution de l'humanité. Je suis convaincu que nous sommes à un de ces moments. Nous sommes arrivés à un tournant de la civilisation, comme lors de la crise de Mandchourie, alors que nous avons délibérément opté pour le mauvais parti, tout comme lors de la crise politique d'Éthiopie où nous avons également fait fausse route pour en subir les conséquences trop manifestes en 1939.

Pour nous de la CCF, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est celui de la sécurité collective. Ce n'est qu'en poursuivant cet objectif

que nous trouverons le salut. Quel que soit l'instrument de sécurité collective que nous arrivions à créer aux Nations Unies, ce sera peut-être le moyen qui nous permettra d'éviter la guerre dans un avenir prévisible.

Dans le monde où nous vivons, il nous faut opter pour la règle du droit ou le chaos. Il faut avoir de l'ordre dans les relations internationales, ou c'est l'anarchie. L'histoire des 30 dernières années l'a amplement démontré. En tant que parti, nous voulons le maintien du droit et de l'ordre dans le monde. Nous croyons que le droit et l'ordre importent plus que la paix, parce que la paix peut être illusoire, qu'elle peut être négative. Le droit et l'ordre présupposent que nous recourrons à la force au besoin pour les maintenir. Le droit et l'ordre étant maintenus, la paix s'ensuit nécessairement. Nous sommes persuadés que notre seul espoir se trouve dans la sécurité collective. Notre pays est très favorisé. Nous sommes riches et notre niveau de vie est extraordinairement élevé. Nous jouissons de la confiance d'un grand nombre de pays et nous ne nourrissons aucun projet d'accaparement.

Nous pouvons à l'occasion nous permettre d'être désintéressés, mais pas trop. On avait tendance, quand cette crise a éclaté à la fin d'octobre, à être trop détaché. Certains croyaient que nous n'avions aucun intérêt matériel dans le canal de Suez, mais il y avait autre chose. Nous devons nous y intéresser parce que le monde devient de plus en plus petit. A l'époque des auteurs de la Confédération, il fallait plus de temps pour se rendre d'Ottawa à Toronto qu'il n'en faut maintenant pour faire la moitié du tour du monde. Les distances sont toujours les mêmes mais la durée des déplacements a été réduite à quelques heures.

Notre prochain ne se limite pas à ceux qui habitent la maison voisine ou de l'autre côté de la rue. Notre prochain comprend aussi les gens qui habitent des pays lointains et au sujet desquels nous ne savons peut-être rien encore. Les vastes océans et la calotte glaciaire du pôle ne suffisent pas à isoler notre continent. Le monde est devenu beaucoup trop petit pour cela. Il se transforme rapidement en une collectivité, de sorte que ce qui se passe dans la zone de Suez a pour nous un intérêt vital, sinon matériel, et je prends pour admis que ce qui intéresse au plus haut point le Parlement et la nation est le maintien de la paix dans le monde. Toute menace à la paix est un coup porté à notre intérêt vital et national, et la paix a été menacée dans cette zone. Tout à l'opposé du manque d'intervention d'il y a vingt ans, nous avons pris une décision qui peut-être nous apportera le salut.

Il y a des gens qui déplorent l'intervention collective. Il y en a qui estiment que nous devrions encore prendre parti pour le Royaume-Uni même au risque de sacrifier les Nations Unies. Ce sont là des hommes et des femmes auxquels l'histoire n'a rien appris. Si nous détruisons les Nations Unies quel instrument de rechange reste-t-il à notre pays et, en vérité, à d'autres pays du monde? Que devrions-nous faire pour notre défense, par exemple, dans un monde qui ferait fi du droit et du bon ordre, dans un monde qui se moquerait de la justice, dans un monde qui, à ce que j'appelle une saine action collective, préférerait le retour à la barbarie de la jungle? Le prix à payer serait incroyablement élevé, non seulement du point de vue de l'argent, mais encore, en définitive, du point de vue des vies des Canadiens des générations à venir. Ce n'est pas un prix que notre parti est disposé à payer; nous insistons pour que l'autorité de l'ONU soit préservée.

Notre pays, le Canada, comme les autres pays, par ses péchés d'action et d'omission, a peut-être contribué à saper l'autorité de l'ONU. Nous ne sommes que déjà trop avancés dans cette voie. L'occasion s'offre en ce moment à nous de restaurer cette autorité, de garantir la sécurité collective indispensable à la survivance du monde. C'est pourquoi nous appuyons le programme que nous propose le Gouvernement. Nous l'appuyons parce que nous y croyons. Ce n'est pas à dire que nous allions nous dispenser d'en critiquer les détails, mais, en principe, nous lui accordons notre appui parce qu'il nous paraît juste.

Rien de plus facile que de revenir sur le passé pour répartir les torts en ce qui concerne les événements des quelques dernières semaines. Rien de plus facile, certes, mais rien de plus oiseux. Quel bien pourrait en sortir? Je préfère m'en tenir à ce que je disais plus tôt. Nous avons l'occasion d'agir efficacement, de réaliser quelque chose. Mais quoi? Il faut, cela va de soi, considérer la vérité des événements des quelques dernières semaines ou des quelques dernières années. L'un de ces faits, confirmé par des siècles d'expérience, c'est que, dans un monde où prévaut la loi de la jungle, une nation qui juge engagés ses intérêts vitaux se battra certainement pour les défendre. Malheureusement, il en est encore qui croient que notre monde est un monde de politique de force, une jungle, et il y a ceux qui ont eu recours à la force parce qu'ils croyaient que l'ONU ne pouvait pas protéger leurs intérêts essentiels.

Cependant, je vous prends à témoin, monsieur l'Orateur, que si l'ONU est faible, c'est [M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

précisément parce que ces pays eux-mêmes l'ont affaibli. On disposait de cet instrument. C'est un instrument où, pour une fois, le tout importe plus que les parties, mais les pays membres de l'ONU ne l'ont pas utilisé comme les peuples de l'univers l'espéraient quand la guerre a pris fin en 1945. Nous le savons parce que le Royaume-Uni nous a pour bien dire fait savoir que, si ses sources de pétrole étaient selon lui menacées, il était prêt à combattre pour les conserver. Par conséquent, il serait plus sage, à mon avis, de recourir à l'ONU pour veiller à ce qu'autant que possible ces sources de pétrole soient maintenues.

Nous sommes assez bien renseignés sur le colonel Nasser, surtout ceux d'entre nous qui ont lu sa philosophie à courte vue de la vie, qu'il a publiée il y a quelques années et où il nous disait qu'il y avait place pour un héros au Moyen-Orient. Sans aucun doute, il se croit ce héros. Sans aucun doute, aspire-t-il à prendre la direction du monde arabe. Il a droit à ses aspirations, mais seulement dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre du bien-être d'autres populations.

Il est de fait également que les États arabes ont avoué leur volonté de détruire l'État d'Israël. Ils n'en ont jamais fait secret. Il est de fait encore que les États arabes ont refusé toutes négociations en vue de la paix avec cette petite démocratie du Moyen-Orient. Israël s'est donc senti menacé, ce qui n'a rien pour nous surprendre, car il y a un certain nombre d'années, nous le savons aussi, que les fellahs, fortement aiguillonés par l'Égypte, pénétrèrent en territoire israélien pour y commettre le meurtre et le pillage. J'ai pu m'en rendre compte moi-même il y a un peu plus d'un an. Chaque soir, pendant les deux premières semaines où je me suis trouvé en Israël, quelque innocent villageois, quelque membre d'un *kibbutz*, était tué par les fellahs. Naturellement, la colère de la population montait. Elle voulait qu'il fût mis fin à cet état de choses qui durait non pas depuis des semaines mais depuis des mois et même des années.

Enfin, un soir que nous nous trouvions à Tel-Aviv, cinq villageois israéliens ont été tués de sang-froid à seulement 15 milles de là par des maraudeurs arabes. On pouvait sentir la colère des gens. Nul gouvernement ne peut méconnaître la colère de son peuple. Des mesures ont été prises à bon escient et sans retard. Dans la bande de Gaza, on s'est attaqué à Khan-Younis, base militaire de l'Égypte, et on l'a détruite. Pendant quelques heures, bien des gens se demandaient si ce n'était pas le début du conflit que nous appréhendions. Mais il n'y a pas eu de guerre. Ces attaques ont cessé pendant

un certain temps; mais elles ont repris lorsque Nasser s'est cru maître du canal de Suez. La situation a même empiré au point où Israël, recourant à ce qui me paraît une attitude désespérée mais calculée, a pénétré dans la péninsule de Sinaï.

L'État d'Israël se rendait évidemment coupable d'agression; mais je suis convaincu qu'on pouvait invoquer de fortes excuses. La principale est que, à maintes reprises, on avait soumis aux Nations Unies des cas d'agression (Israël s'en est souvent rendu coupable, les Arabes également), entre autres l'interdiction aux navires israéliens d'utiliser le canal, et les Nations Unies n'ont rien fait. Israël a donc décidé d'agir lui-même, à tort, je pense, parce que les petites nations n'ont pas le moyen de se lancer dans la politique de la force. Même les grandes puissances ne peuvent se permettre cela, comme l'ont constaté le Royaume-Uni et la France. Ce sont seulement les pays très puissants qui peuvent se permettre un tel luxe.

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui. Ce qu'on fait le Royaume-Uni et la France s'est révélé un fiasco. Ils ont manqué leur coup. Il en est tout de même sorti quelque chose d'utile: le Royaume-Uni et la France, gênés par le sens qu'ils ont toujours eu de l'ordre public, en sont restés là, n'osant pas braver les Nations Unies. Je vois là un des aspects les plus encourageants de toute cette affaire. Il n'en reste pas moins que le Commonwealth a été ébranlé jusque dans ses fondements. L'OTAN a été ébranlée et deux nations qui devraient avoir l'estime du monde ont été condamnées par lui.

Il y a autre chose en jeu à l'heure actuelle. La Russie est maintenant assez puissante au Moyen-Orient et, selon que la diplomatie occidentale s'orientera de telle façon plutôt que de telle autre, elle pourra y devenir une puissance de premier plan. On a dit, non sans raison, que les États-Unis sont responsables, dans une large mesure, du sang qui coule dans cette partie-là du monde, mais, je le répète, il ne sert à rien de chercher à attribuer le blâme à celui-ci ou à celui-là.

Que pouvons-nous pour sortir le monde et nous-mêmes du borbier dans lequel nous sommes? Quelles sont les conditions de la paix dans cette région? La CCF a proposé six points qui sont jugés dignes d'être étudiés. Mon chef les a exposés hier. Le premier est d'étendre l'activité policière des Nations Unies de façon à protéger les régions limitrophes de la Syrie, de la Jordanie et du Liban, car je suis convaincu que nous devons le faire si nous voulons maintenir la paix dans cette partie du monde. En deuxième lieu, il faut un traité de paix entre Israël et les États arabes, ce qui comporterait, certes, la reconnaissance d'Israël par les Arabes, la garantie

des frontières israéliennes et la levée du blocus dans le canal de Suez et le golfe d'Akaba. La troisième proposition est qu'on peut trouver une solution au problème de Suez dans le sens de la proposition indienne, à la conférence des 18 puissances, que le ministre et les honorables députés connaissent. La quatrième proposition est la réinstallation et le rétablissement économique des réfugiés. La cinquième proposition vise à l'établissement d'un programme, du genre de celui de la *Tennessee Valley Authority*, pour la vallée du Nil afin de remplacer le programme du barrage d'Assouan. La sixième regarde un programme économique général des Nations Unies destiné à toute la région, prévoyant l'utilisation des eaux, notamment celles du Jourdain, et l'accroissement de la fertilité du désert. On peut rendre le désert fertile et le faire fleurir comme une rose. Cette affirmation est celle de l'Ancien Testament et non la mienne, bien que je l'aie entendu attribuer à quelqu'un de beaucoup plus récent que le prophète de l'Ancien Testament. Il y a, dans cette région, deux sortes de sable. Le sable des plages, qui est de la roche désintégrée, et celui du désert qui jadis était la terre la plus fertile, mais qu'on a laissée depuis longtemps se gâcher et s'abîmer. Il est possible de faire de nouveau fleurir ce désert; mais il y faut de l'eau; et, en ce qui concerne la Jordanie, la Syrie et Israël, cette eau proviendra en grande partie du Jourdain. C'est dommage que tant la Syrie que la Jordanie aient adopté jusqu'ici pareille attitude de non-recevoir lorsqu'il s'agissait d'utiliser les eaux du Jourdain, parce que, si elles s'en étaient servi de la même façon dont Israël a utilisé d'autres rivières, il aurait été possible de nourrir un grand nombre de gens qui, je le crains, sont aujourd'hui dans une situation désespérée.

En ce qui concerne Suez, nous devrions avoir à ce sujet une idée plus précise. J'estime, évidemment, que les Nations Unies ont le devoir de débayer le canal. Mais ensuite je ne vois pas pourquoi les Nations Unies seraient chargées de protéger Suez. Ce canal, l'Égypte l'a, à tort ou à raison, annexé, et il se trouve en totalité en territoire égyptien. La tâche de la force des Nations Unies, en définitive, doit être de garantir les frontières des pays du Moyen-Orient, non pas de protéger le canal de Suez, à moins qu'elle ne soit parfaitement convaincue que le colonel Nasser et les Égyptiens ne peuvent le protéger. Mais il y a d'autres mesures à prendre. Je pense que les Nations Unies devraient offrir au colonel Nasser des techniciens et des techniciennes qui puissent l'aider, au besoin, à exploiter le canal. Nasser, après s'être emparé du canal comme il l'a fait, devrait verser

aux propriétaires de l'ouvrage une somme que devrait fixer d'un commun accord une commission internationale ou une commission de conciliation. Mais je crois que les Nations Unies devraient être en mesure d'aider les Égyptiens à exploiter le canal. Il devrait y avoir une convention entre tous les États signataires de la charte des Nations Unies et les autres nations à ce propos, garantissant la liberté d'accès au canal en tout temps et, lorsqu'il y a conflits ou divergences, une entente devrait prévoir que ces conflits ou divergences seront déferés à la Cour internationale de justice. En retour de la sauvegarde de la paix par ces pays dans le Moyen-Orient, tous les États membres des Nations Unies devraient adhérer à un plan d'ensemble de rétablissement social et économique. Il en coûtera beaucoup, mais bien moins cher, de prévenir une guerre que de l'arrêter après qu'elle aura commencé. Je suis certain de cela, et je crois connaître un peu le caractère des habitants de cette région. A moins qu'on ne prenne des mesures sur le plan international, la violence recommencera.

Le monde ne peut se le permettre et notre pays ne peut se le permettre. Nous ne pouvons nous permettre ni menaces ni promesses de guerre si l'on n'agit pas sur le plan international. Il nous sera donc avantageux de jouer notre rôle dans l'organisation de la police de ces frontières. En ce qui concerne Israël et les pays arabes, il doit certes se conclure une entente au sujet des frontières. Si c'est possible, on devrait chercher à s'entendre de part et d'autre. Si c'est impossible, si un côté ou l'autre se montre intransigeant, les Nations Unies seront obligées d'imposer un accord aux pays récalcitrants dans cette région. Israël doit être disposé—et il s'est dit disposé—à payer toute propriété arabe qu'il a prise. Il doit être disposé à verser sa part, et une part importante, pour le rétablissement des réfugiés arabes.

Ceux d'entre nous qui connaissent la situation là-bas savent dans quelle situation désespérée se trouvent les réfugiés des pays arabes entourant Israël. Les pays arabes ont fait peu de chose pour aider leur congénères mais le monde doit assumer cette tâche comme une partie de ses responsabilités. Oui, il faut résoudre le problème de la répartition des ressources hydrauliques. Grâce à elle, les réfugiés peuvent être rétablis dans les pays voisins et avoir l'occasion de pourvoir à leur subsistance, comme c'est le droit de tout homme. Mais ces choses vont coûter de l'argent; et cet argent doit venir, en proportion non négligeable, des nations qui en ont. J'avais dit en janvier dernier, et le chef de mon parti l'a répété hier, que la source première des difficultés du Moyen-Orient c'est le pétrole, et il nous paraît logique qu'une bon-

ne partie de l'argent provenant de cette ressource naturelle serve à rétablir les Arabes et à améliorer leur mode de vie au Moyen-Orient. Si j'étais un Arabe demeurant en Arabie séoudite, je serais très scandalisé à l'idée que près de 500 millions de dollars de bénéfices sortent chaque année de mon pays, la moitié en étant donnée à un monarque dépravé, et l'autre moitié allant à des compagnies privées dans d'autres parties du monde. J'ai déjà signalé ce fait. Je ne connais pas d'autre réponse. Peut-être y en a-t-il une. Si le ministre l'a trouvée, j'aimerais la connaître. J'ai signalé qu'il serait dans l'intérêt de la paix mondiale que les pays qui hébergent ces compagnies nationalisent ces dernières, dédommagent raisonnablement les propriétaires de ces compagnies, puis fassent aux Nations Unies la déclaration suivante: "Nous sommes prêts à remettre aux Nations Unies les bénéfices provenant de la vente du pétrole, afin qu'ils puissent servir à la remise sur pied de cette partie du monde." Je reconnais qu'il coûterait cher de dédommager les propriétaires. Mais il y aurait quand même de 800 à 900 millions de dollars de bénéfices annuels qui pourraient servir au rétablissement dont je parle. Toute solution qu'on puisse proposer pour régler ce problème comporte des risques. Toutefois, je suis persuadé qu'il y a moins de risques à assumer nos responsabilités et à nous tenir prêts à agir. J'espère que la direction donnée par le Canada n'est pas provisoire, parce que ce "provisoire" n'est pas assez long. Il faut que ce soit permanent. Nous nous sommes montrés prêts à prendre l'initiative sous la menace d'une catastrophe. Il n'y a pas de raison pour que nous ne continuions pas à donner cette direction et à assumer les responsabilités qu'elle nous impose. J'admets qu'il y aura des risques. Cependant, je pense à cette parole de Shakespeare, que "de cette ortie du risque nous cueillerons la fleur de la sécurité".

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre de la Défense nationale participerait au présent débat et qu'il nous fournirait des données précises quant à la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies qu'on est à réunir en vue d'opérations au Moyen-Orient. Depuis que ce débat a commencé nous n'avons d'autre renseignement précis que celui qui a été donné ce matin en réponse à la question que j'ai posée concernant le nombre de militaires qui allaient constituer les contingents de la marine, de l'armée et de l'aviation du Canada, et les renseignements plutôt vagues donnés hier à la Chambre par le premier ministre (M. St-Laurent) parlant du bataillon qui allait être envoyé et des autres éléments auxiliaires qui l'accompagneraient. Dès le dé-

but je tiens à bien établir que je sais pertinemment que les forces d'urgence des Nations Unies sont envoyées au Moyen-Orient pour des opérations de police, mais ce que je ne saisis pas très bien, c'est ce que signifie une action de police.

Il me semble que cette expression, dont l'usage est devenu plus fréquent ces dernières années, s'applique aux fonctions de garnison que les soldats en tunique rouge de la Reine Victoria ont exercé sous son règne pour assurer la police du monde et la paix britannique. Je m'en souviens fort bien, lorsque les opérations ont commencé en Corée, on a souvent dit en cette enceinte qu'il s'agissait d'une action de police et qu'il n'y avait pas de guerre en Corée. Peut-être, mais la brigade que nous y avons envoyée est peut-être partie croyant participer à une action de police destinée à faire cesser les combats ou aider à mettre fin à la lutte entre nordistes et sudistes coréens, les premiers étant aidés par la Chine et la Russie. Toutefois, ces hommes se sont bientôt rendu compte qu'ils se battaient pour défendre leur vie et que l'action de police était devenue très dangereuse.

Forts de l'expérience acquise, nous devons veiller avec beaucoup de soin à ce que les troupes que nous avons l'intention d'expédier au Moyen-Orient soient équipées de telle sorte qu'advenant une situation semblable à celle qui s'est produite en Corée elles aient au moins une chance de survivre. Je me rappelle aussi la force expéditionnaire qui a été envoyée à Hong-Kong au début de la guerre. Le Japon n'était pas encore en guerre à ce moment-là. Les bataillons canadiens étaient envoyés à Hong-Kong pour y faire garnison, assurer peut-être le service de police, et nous savons quel sort tragique ont subi ces bataillons parce qu'ils n'étaient pas équipés, à leur arrivée à Hong-Kong, pour exécuter des opérations militaires modernes, qu'on les appelle opérations de police ou opérations de combat.

Soit, nous acceptons qu'on nous dise que ces troupes ne vont pas à Suez pour combattre, qu'elles ne constituent pas une force combattante, comme l'a dit aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Ce sont cependant des soldats, des aviateurs et des marins, membres de la Marine royale canadienne, qui sont aguerris et qui, au besoin, sont prêts à combattre. Ils vont au Moyen-Orient, comme on l'a dit cet après-midi, pour séparer les deux camps de combattants. Il faut absolument que le Gouvernement assure le pays que les troupes qu'il envoie, comme celles avec lesquelles elles seront appelées à collaborer, sont efficaces, capables d'exécuter les missions que l'ONU leur confiera. Il faut absolument que

nous,—et que les Nations Unies,—voient à ce que ces forces soient non seulement suffisamment nombreuses, mais encore parfaitement efficaces et en état de remplir leur mission.

Il serait peut-être bon de rappeler qu'une police doit actuellement être très mobile. On voit les voitures-radio de la police patrouiller les rues de la ville, dotées des moyens de communication les plus au point. C'est parce qu'on se rend compte que le gangster contemporain est un malfaiteur particulièrement mobile également. La remarque vaut certainement pour le gangster international, pour la nation de proie. Le bandit d'il y a un siècle, armé d'une massue ou d'une lance, n'a rien en commun avec le gangster international de notre époque. Les armées qui se font actuellement face au Moyen-Orient, on le sait, disposent d'avions modernes, de chars modernes, d'un grand nombre des armes les plus modernes qu'on peut acheter dans divers pays du monde.

Il serait bon, je crois, de nous arrêter un peu à la géographie de la région où nos forces sont appelées à se rendre. Le canal de Suez a environ une centaine de milles de longueur, traversant l'Égypte du nord au sud. Du côté égyptien, les voies d'accès sont extrêmement rares. Elles sont, pour bien dire, limitées à deux routes principales allant l'une vers Ismailia et l'autre vers Suez et à une route secondaire parallèle au canal. La plus grande partie du côté ouest ou égyptien du canal est composée de terres marécageuses où une force de quelque importance aurait d'extrêmes difficultés à se déplacer. Nous avons appris au cours des deux dernières guerres comme il était difficile aux troupes qui s'y trouvaient pour défendre le canal de se déplacer du côté ouest. Cependant, du côté est du canal se trouve le désert de Sinaï. C'est, tout le monde le sait, une bande de terre sablonneuse et vallonnée qui présente peu d'obstacles et, si les troupes peuvent traverser le désert, elles peuvent atteindre à peu près n'importe quel point du canal de Suez.

On se souvient sans doute qu'en 1914, une force mobile turque a traversé ce désert et a atteint le canal de Suez; un certain nombre de leurs hommes se sont même rendus sur le côté occidental du canal. Au cours de l'entre-deux-guerres une bonne partie de ce désert a été assujéti à la surveillance de la RAF et de régiments blindés de l'armée britannique. Au cours de la seconde Grande Guerre, les armées du monde ont appris au moins une leçon, c'est que le combat dans le désert exige une extrême mobilité. On sait que le corps africain d'Allemagne et la Huitième armée britannique, qui étaient deux unités extrêmement mobiles, ont combattu

dans le désert. Je dois dire que j'ai été un peu étonné d'entendre hier le premier ministre dire que notre contribution à cette force d'urgence des Nations Unies consistera dans l'envoi d'un bataillon ou d'une unité autonome. Apparemment, c'est là la proposition qui a été formulée.

Puis, aujourd'hui, nous avons appris que le contingent canadien sera composé principalement d'un bataillon d'infanterie. Il me semble donc que les forces qui seront déployées dans ce pays désertique afin de surveiller une frontière d'un millier de milles environ, seront composées de bataillons d'infanterie qui exerceront leur activité dans le désert de Sinaï et qui établiront apparemment leur base aux diverses oasis qui peuvent se trouver dans cette étendue sablonneuse. Il me semble que l'expérience a démontré que ce n'est pas le genre de force qui convient.

On a dit cet après-midi qu'il s'agit d'une force bien équilibrée; on entend par là, je suppose, qu'elle est bien équilibrée du point de vue militaire, du point de vue géographique et du point de vue politique. Cependant, une force qui se compose presque uniquement de bataillons d'infanterie ne me paraît pas bien équilibrée. A mon avis, les troupes ou la force de police qui pourrait le mieux s'acquitter des opérations de patrouille le long de cette frontière et qui pourraient empêcher que les armées des deux pays ennemis n'en viennent aux prises seraient des formations légèrement blindées ou encore des unités de reconnaissance appuyées par des escadrilles aériennes et comportant un nombre limité d'hommes répartis le long des rives du canal ou à divers endroits du désert.

D'une source que j'estime autorisée j'ai appris qu'on aurait besoin de deux divisions blindées pour patrouiller efficacement la frontière, ainsi que d'un certain nombre d'escadrilles aériennes de reconnaissance. Le Gouvernement peut bien se réfugier derrière l'autorité du général Burns et des Nations Unies. Lorsque j'ai entendu le premier ministre hier, je me suis demandé s'il ne tentait pas de faire du général Burns un bouc émissaire au cas où les choses iraient mal et de rejeter sur lui la responsabilité de l'établissement d'une force de police suffisante afin qu'il soit ensuite possible au Gouvernement de dire que le général Burns a demandé ceci mais n'a pas demandé cela.

Nous ne savons pas ce que le général Burns a demandé; il nous faut nous contenter des renseignements qui nous parviennent par l'entremise du Gouvernement. Le général Burns ne saurait venir ici pour nous dire quel est, à son avis, le genre de troupes qu'il conviendrait de mettre à sa disposition.

[M. Pearkes.]

Je ne sais pas si les contingents qu'on fournit lui conviennent. Il ne se plaindra pas des hommes qu'on envoie et il est bien sûr que les pays en cause mettront ce qu'il y a de mieux à sa disposition; mais nous ignorons si ces hommes auront le matériel et la formation nécessaires pour se rendre bien compte de ce qui se passe et riposter au besoin, s'il leur fallait recourir à la force dans l'accomplissement de leurs fonctions, qui consistent à séparer les forces en présence. Il faudrait, pour le savoir, que la Chambre forme un comité où le général Burns pourrait comparaître. Mais il est peu probable qu'on crée un tel comité. Le Gouvernement assume donc la responsabilité d'envoyer des Canadiens faire partie d'une force internationale qu'il sait ou ne sait pas être efficace et de faire tout ce qu'il peut pour que ces militaires survivent à cette expédition. Si le Gouvernement ou la population du pays se demandent (et il a raison de se le demander, selon moi) si cette force qui se constitue présentement en Égypte, nous a-t-on dit aujourd'hui, est une force effective ou si les éléments qui la composent seront en mesure de remplir le rôle qui leur sera dévolu, il appartient au Gouvernement, pour peu qu'il ne soit pas pleinement convaincu, de dire bien carrément ce qu'il en pense aux Nations Unies et de demander certaines modifications, je dirai même d'exiger les modifications qu'il croit nécessaires.

On ne permettra pas au Gouvernement actuel de se dissimuler derrière les Nations Unies ou le général Burns pour se dérober à la responsabilité qui lui incombe de voir à ce que ses soldats, ses marins et ses aviateurs aient une chance raisonnable d'accomplir les tâches qu'on leur assigne.

Nous avons appris aujourd'hui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que cette force existe actuellement en Égypte. Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a voulu dire qu'elle existait sur le papier et qu'elle était prête à partir pour l'Égypte. Et quand il nous a dit que cette force comptait 1,700 hommes,—je pense qu'il a dit que ces effectifs avaient été fournis par huit pays différents, et dont 20 pour 100 par le Canada,—je me suis demandé s'il voulait dire au vrai que cette force existe en réalité. Or, un détachement de 1,700 hommes, même si d'autres détachements peuvent être prêts dans d'autres régions du monde, peut à peine être regardé comme un contingent capable de mettre fin aux hostilités entre deux pays ennemis, à moins que ces deux pays ne soient parfaitement disposés à cesser toute opération de coup de main, de commando, et le reste; dans ce cas, point n'est besoin d'une force de police.

Si une force de police est nécessaire, elle devrait alors être suffisante. Un contingent de 1,700 hommes, composé de détachements et de services divers, provenant de divers pays, ne peut certainement pas être regardé comme suffisant pour patrouiller une frontière de 1,000 milles ou plus et pour intervenir dans ce terrain très difficile.

Je voudrais savoir si la France et la Grande-Bretagne ont signalé aux Nations Unies ce qu'elles considéreraient comme des troupes capables d'assumer la tâche dont elles s'acquittent maintenant et qu'elles se disent prêtes à abandonner dès que des forces appropriées arriveraient au Moyen-Orient. Les deux pays ont déjà procédé à des retraits symboliques. Sont-ils prêts à en effectuer d'autres parce qu'on dispose maintenant d'un contingent de 1700 hommes des Nations Unies en Égypte? C'est ce que je me demande.

Je voudrais savoir ce que la Grande-Bretagne et la France regardent comme les effectifs suffisant à la tâche, que leur ont promis les Nations Unies et en vue desquels elles ont toutes deux accepté de retirer leurs propres troupes dès que cette force efficace arriverait.

Pour en venir à la participation du Canada, je crois comprendre qu'elle ne comporte, à l'heure actuelle, que quelques centaines d'hommes: sapeurs, troupes de transmissions, personnel des magasins militaires, de l'intendance, du service technique de l'électricité et de la mécanique, de l'élément administratif du contingent qui sont déjà en Égypte. On ne nous a pas dit le nombre exact de Canadiens déjà arrivés, mais il s'agit évidemment du contingent administratif qui doit fournir le quartier général nécessaire au général Burns, répartir les tâches aux autres troupes, et auxquels il faut ajouter la Marine avec le *Magnificent*.

Je ne puis absolument pas comprendre pourquoi on a jugé souhaitable de désarmer le *Magnificent*. Je reconnais que les canons de DCA qui se trouvaient sur le *Magnificent* n'étaient pas du type le plus récent dont on dispose; mais ils offraient une certaine protection, une protection peut-être contre les avions d'instruction et le reste. On semble avoir été trop loin en dépouillant le *Magnificent* de tous ses armements.

On peut dire, je le sais, que les autorités avaient besoin des soutes à munitions peut-être pour loger les troupes; mais les troupes restent des troupes, qu'elles soient transportées dans un navire de guerre armé ou non armé ou encore dans un cargo ordinaire. Évidemment, elles pourraient être attaquées si l'on cherchait à entraver leur déplacement.

Nous en venons maintenant à notre aviation de soutien. Elle n'est pas du tout un

soutien aérien pour la force. Elle consiste simplement en avions de transport, servant à transférer les forces jusqu'à la région où elles doivent être postées. D'après ce que le ministre a dit cet après-midi, rien n'indique que des avions de reconnaissance seraient nolisés pour surveiller le mouvement des forces et alerter les troupes terrestres au sujet de tout danger imminent ou de toute agitation qui pourrait exiger un déplacement rapide de leur part afin qu'elles accomplissent leurs actions de police. A coup sûr quelques escadrilles de reconnaissance du CARC ou d'un autre pays,—rien ne nous indique qu'un autre pays en fournit,—seraient essentielles.

Pour ce qui est du contingent d'armée qu'on fournit, il y a une répartition raisonnable de ces services tels que le génie, les transmissions, l'intendance, le service de santé, le service du matériel, le service technique de l'électricité et de la mécanique. Le gros de la force doit provenir du premier bataillon du *Queen's Own*. Je sais ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré au sujet du *Queen's Own*. Comme en fait foi la page 21 du *hansard*, il a affirmé:

...ce bataillon, étant au point et à la veille d'être appelé à remplacer un autre bataillon en Europe, serait naturellement celui auquel nous songerions le premier pour assumer ces nouvelles fonctions dans la poursuite des buts visés par les Nations Unies.

J'aimerais que le ministre de la Défense nationale (M. Campney) nous dise, en présentant ses crédits, comment s'est constitué ce premier bataillon du *Queen's Own*. On a donné l'impression à la Chambre ces deux derniers jours que le *Queen's Own* était prêt à un moment d'avis à aller s'acquitter de ses fonctions, que c'était le premier bataillon à partir.

J'ai eu l'occasion de dire au revoir sur le quai de Victoria à 240 hommes et officiers du deuxième bataillon des *Queen's Own Rifles* qu'on envoyait en toute hâte renforcer le premier bataillon de ce même régiment cantonné à Calgary, et au sujet desquels le premier ministre a sans aucun doute donné à la Chambre l'impression qu'ils étaient sur le point de partir.

J'ai vu ces hommes partir. Tout homme valide, en bonne forme physique et qui avait atteint son dix-huitième anniversaire, était détaché du deuxième bataillon. Il n'est resté au deuxième bataillon que les moins de dix-huit ans, les éclopés, les officiers et les sous-officiers. Le deuxième bataillon a été "décimé" pour renforcer le premier bataillon.

On nous a affirmé ici que nous avons des forces prêtes à intervenir partout où on aurait besoin d'elles. Or il a fallu augmenter les effectifs du premier bataillon dont c'était

le tour de prendre position, en lui incorporant, je le sais personnellement, plus de 240 hommes dont certains n'étaient dans l'unité que depuis quelques mois à peine, pas même six mois. Nombre d'entre eux avaient moins de dix-neuf ans.

Je ne sais évidemment quelle était la situation dans le premier bataillon des *Queen's Own*, mais j'aimerais savoir combien d'hommes dans la force de police ont moins de dix-neuf ans, car on n'avait pas autrefois l'habitude de permettre que des hommes de moins de dix-neuf ans soient envoyés à l'étranger, d'autant plus que ces jeunes, qui ne sont encore que des gamins, n'ont rien de vétérans endurcis et n'ont pas encore reçu un entraînement très poussé. Or on les envoie au désert où les conditions seront totalement différentes de tout ce qu'ils ont pu connaître au Canada.

Je pense qu'on a induit notre pays en erreur en ce qui concerne l'efficacité de nos troupes, si la situation qui existe apparemment dans le *Queen's Own Regiment* existe dans les autres unités de l'armée régulière au Canada. Hier, le premier ministre (M. St-Laurent) nous a donné à entendre que le 1^{er} bataillon des *Queen's Own* était prêt à se rendre en Allemagne et qu'il occupait la première place sur la liste de roulement. Cependant, lorsque ce régiment a été appelé en service, il a dû envoyer un grand nombre de jeunes recrues de 18 ans qui n'avaient subi que quelques mois d'instruction et il a dû puiser plus de 240 hommes dans un autre bataillon. Je ne sais à combien d'autres unités on a dû faire appel en vue d'obtenir les hommes nécessaires pour combler les effectifs.

Voilà le genre de troupes que le Canada envoie. Sommes-nous assurés qu'elles exerceront leur activité avec d'autres unités aguerries? Sommes-nous certains que les troupes que fournissent certains autres pays sont bien formées? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a pas dit quels pays fournissent des contingents, bien qu'il ait mentionné la Colombie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Nous savons que la Norvège a envoyé une centaine d'hommes, qu'il y a aussi quelques Danois et quelques Suédois, selon les journaux, mais, autant que je sache, rien jusqu'ici nous donne lieu de croire que d'autres pays aient fourni au moins une unité bien formée.

Je pense qu'il incombe au Gouvernement de nous assurer que les hommes qu'on envoie du Canada pourront tenir le coup en dépit des difficultés que comporteront leurs fonctions policières au Moyen-Orient, dans un pays désertique. Il lui incombe aussi de nous assurer qu'il existera des rouages nécessaires à leur bien-être, que nos troupes agiront de concert avec d'autres unités bien formées et

que cette force sera en mesure d'accomplir la tâche qu'on lui a attribuée.

Je suis loin d'être convaincu que cette force des Nations Unies pourra s'acquitter efficacement de sa tâche; je ne crois pas que la population soit très rassurée en ce moment à ce sujet. D'après ce qu'on nous a dit aujourd'hui, 1,700 hommes de ce qu'on appelle une force constituée sont déjà sur les lieux. Cette nouvelle m'a assurément renversé. Je suis heureux d'apprendre qu'on a jugé bon de garder ici, pour le moment, les *Queen's Own Rifles*. Nous ne voulons pas que le gouvernement les place dans une mauvaise situation; nous ne voulons pas qu'on leur confie une tâche extrêmement difficile dans un pays bouleversé sans qu'ils puissent compter sur les autres services de l'armée canadienne ou sur les armées des autres pays qui collaborent à cette opération.

Avant la fin du débat, le ministre de la Défense nationale ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait nous dire avec quelle sorte d'armée nos troupes seront appelées à collaborer. Il faudra nous donner l'assurance qu'il s'agit d'une force bien équilibrée comme celle dont a parlé le secrétaire d'État, équilibrée non seulement du point de vue géographique mais aussi du point de vue militaire.

Je répète ce que j'ai dit au début. Je sais parfaitement que nos troupes iront là-bas pour faire partie d'une force de police et que, pour le moment, on ne saurait dire qu'il s'agit d'une force expéditionnaire. Nous espérons bien que les opérations militaires ne seront pas nécessaires, mais de simples vœux ne sauraient garantir la vie des soldats, et nos troupes doivent être prêtes à toute éventualité.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois n'avoir jamais eu l'occasion de prendre la parole sur une question plus importante que celle qui nous occupe en ce moment. Il y a quelques mois seulement, alors que nous discutons la question du pipe-line transcanadien, je me rappelle que les tribunes étaient bondées, leurs sièges presque tous occupés. Le problème d'aujourd'hui, qui ne met pas en cause nos seuls intérêts mais nos vies, semble susciter beaucoup moins d'intérêt que l'autre débat.

A l'heure qu'il est, nous n'avons rien à gagner en disputant sur ce qui a été fait ou aurait dû être fait. Nos paroles ne changeront rien au passé. Il faut aujourd'hui nous demander ce que notre pays peut faire pour la cause de la paix dans le monde maintenant, c'est-à-dire en ce 27^e jour de novembre 1956. Par là je n'entends pas que les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent approuver les mesures prises par le

Gouvernement, mais je crois fermement que la gravité de la situation est telle qu'elle exige d'être étudiée dans une atmosphère de trêve politique.

Si vous deviez nous dire que nous avons contribué de quelque façon à créer une atmosphère qui n'a rien à voir à celle que je préconise, je répondrais aux vis-à-vis que, tout d'abord, la machine de propagande dont vous vous êtes servis, les tentatives que vous avez faites pour donner l'impression que les membres du parti libéral sont les sauveurs du monde sont, en l'occurrence, à l'origine de tout désaccord qui pourrait exister. Eussiez-vous abordé le problème en songeant que le Canada allait grandement contribuer à la paix du monde, je suis sûr que les divergences d'opinion eussent été très rares.

Et maintenant, qu'il me soit permis d'affirmer que, pour ma part, je n'aurais eu aucun doute quant à l'attitude qu'aurait dû prendre notre pays le 29 octobre, au début de la crise en présence de laquelle nous nous trouvons maintenant. Néanmoins, beaucoup de gens sont persuadés qu'il fallait absolument qu'un organisme plus considérable et aux plus vastes assises, comme les Nations Unies, prenne l'affaire en main.

Je conçois leur point de vue, mais je ne puis m'empêcher de penser que, depuis 20 ans, le programme systématiquement établi par le Gouvernement a complètement rompu nos attaches avec le Commonwealth. Et si mon avis en cette matière avait besoin de confirmation, il me suffirait de rappeler les questions que j'ai posées au premier ministre (M. St-Laurent) à son retour de Londres il y a quelques mois. La seule conclusion que j'aie pu tirer de ses réponses c'est qu'à ses yeux le Commonwealth est maintenant une espèce de cercle mondain très chic. Eh bien non, pareille attitude n'est pas de celles qui vont nous aider à résoudre la situation qui se présente à nous aujourd'hui. On ne peut, non plus, espérer la résoudre par une attitude de splendide isolement, comme celle qu'ont préconisée aujourd'hui les députés à ma gauche. Ai-je besoin de parler de la question de l'apaisement, un procédé qui est survenu si fréquemment dans le passé? Quelle différence y a-t-il entre Nasser en 1956 à Suez et un Hitler en Rhénanie ou un Mussolini en Éthiopie? Ah! si nos amis à cette époque avaient fait les premières démarches, comme ils l'ont fait récemment à Suez, peut-être aurait-on pu éviter la seconde Grande Guerre.

Quelles mesures pratiques faut-il prendre maintenant? Le problème est ardu. Il ne suffira pas de s'interposer entre deux adversaires. Les grands problèmes subsisteraient toujours. En premier lieu, veillons à ce que l'association internationale des usagers du ca-

nal deviennent une réalité, contribue efficacement à la solution du problème du Moyen-Orient. Deuxièmement, il est bien inutile de parler de cette question sans insister en même temps pour que soit garantie, en permanence, la paix entre les États arabes et Israël. Troisièmement, j'affirme que nous aurons beau réussir tout ce que nous pourrions entreprendre par ailleurs, nous n'aurons rien réglé du tout tant que l'actuel dictateur égyptien restera au pouvoir.

J'ai cru devoir conclure des observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que la résolution présentée à l'ONU a deux objets, d'abord de garantir le cessez-le-feu, ensuite de trouver une solution à la question de l'utilisation internationale du canal de Suez. On a bien parlé de cette résolution, sans doute, mais on ne nous a pas dit grand chose des projets du Gouvernement en ce qui concerne la réalisation de cet objectif, réalisation qui doit accompagner la séparation des belligérants. Peut-on y arriver avec les forces que nous envoyons là-bas?

Autant de questions qui restent sans réponse, même après le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout comme notre collègue d'Esquimalt-Saanitch (M. Parkes), j'attends que le ministre de la Défense nationale (M. Campney) nous dise si, selon lui, ces forces, constituées comme elles le sont, pourront réaliser cet objectif en plus d'exécuter leur mission première.

Cependant, le problème peut-être le plus important des trois, c'est la question d'une paix permanente entre Israël et l'Égypte. Ce dont nous ne semblons pas nous être rendu compte, c'est qu'un véritable état de guerre existe dans cette région depuis près de dix ans. Nous pouvons dire, je pense, que, dans le cas qui nous occupe, il est bon qu'il s'agisse d'un pays qui croit aux principes de la démocratie et qui a la volonté de résister. Il ne s'agit pas d'un pays entièrement entouré d'États hostiles, mais d'un pays qui peut se procurer du matériel de guerre, préserver sa souveraineté et participer à la préservation de cette souveraineté même. Je pense que nous devrions être reconnaissants de ce qu'en l'occurrence un pays comme Israël soit disposé à combattre pour sa propre liberté. Si nous ne sommes pas disposés à faire notre part pour le maintien de la paix entre l'Égypte et Israël, nous aurons fait une farce de notre travail à l'ONU. Nous ferons croire au monde que, comme d'autres, nous pensons qu'il suffit d'adopter des résolutions.

Il est possible, à mon avis, de résoudre le troisième problème, celui de Nasser. Peut-être aurait-on pu le résoudre il y a déjà quelque temps par d'autres moyens, mais on pourrait le résoudre maintenant. Si nous in-

sitions ouvertement pour que les deux questions déjà citées soient réglées pour de bon cette fois-ci et qu'il ne saurait être question de prendre cette force de police à la légère, avant d'atteindre ces deux objectifs, je crois que le dictateur de l'Égypte serait délogé par ses propres concitoyens sans qu'une force de l'extérieur intervienne. Mais à quoi utilise-t-on cette force que nous avons organisée? J'écoutais hier la revue de l'actualité diffusée par Radio-Canada, et je pense que nous pouvons ajouter foi aux rapports émanant du Caire selon lesquels les Égyptiens sont en train de considérer l'armée internationale comme la leur. Jointes à leurs propres forces, elles sont utilisées par eux comme d'un épouvantail pour obliger la Grande-Bretagne et la France à évacuer leur territoire. N'est-il pas lamentable, quand on songe à la place qu'occupe notre pays au sein du Commonwealth, de voir que les troupes partant de nos rivages vont renforcer une armée qui veut chasser d'Égypte les troupes britanniques et françaises?

Qu'allons-nous faire à ce propos? Quelqu'un à ma gauche a redit aujourd'hui qu'il ne savait pas quelles mesures nous préconiserions à cet égard. Je dirai d'abord qu'il n'est pas encore trop tard pour rétablir derrière le front du Commonwealth la solidarité morale et spirituelle à laquelle notre pays a déjà si généreusement contribué. Deuxièmement, peu importe ce que nous ayons pensé en premier lieu de la ligne de conduite du Commonwealth ou des Nations Unies pour régler ce problème, nous devons nous rendre à l'évidence et reconnaître que, sans l'intervention de l'Angleterre et de la France, les Nations Unies n'auraient rien fait sauf adopter des résolutions, en vue de régler ce problème d'une façon permanente. En troisième lieu, assurons-nous que les troupes que nous enverrons là-bas constitueront une force efficace dans la région, comme l'ont demandé les autorités britanniques et françaises. Je n'en dirai pas davantage sur ce point, car l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes), qui est un militaire extrêmement compétent, nous a dit ce qu'il pense de cette force en ce moment. N'envoyons pas nos troupes tout simplement comme trompe-l'oeil. Si le principe en jeu est suffisamment important pour qu'on envoie des troupes là-bas, il devrait être aussi assez important pour que nous exigions qu'elles relèvent des Nations Unies et non pas de Nasser. Il est d'importance vitale que nous les envoyions afin de régler non seulement le problème de la séparation des deux belligérants, mais aussi pour résoudre le problème du canal de Suez afin que ces nations puissent s'entendre et établir la paix d'une façon permanente entre les deux pays.

[M. Hamilton (York-Ouest).]

Monsieur l'Orateur, que pouvons-nous faire ici, au Canada? Nous devons comprendre que nous traversons une des périodes les plus critiques de notre histoire, mais que nos forces armées ne sont pas suffisamment préparées pour régler une situation extrêmement grave, et nous ne sommes pas préparés du point de vue moral et spirituel, à appuyer fermement nos troupes. Entreprenons sans retard, car nous n'avons pas de temps à perdre, un relevé complet des ressources humaines du Canada de façon que, s'il surgit à l'avenir d'autres crises qui pourraient dégénérer en une troisième guerre mondiale, le Canada soit bien préparé, du point de vue matériel et technique, tant dans son armée que dans sa marine et son aviation. Préparons-nous en mécanisant notre armée, en lui fournissant tout le matériel dont elle a besoin, afin qu'elle puisse se déplacer facilement et maîtriser rapidement des situations comme celles-ci. Comme l'a signalé l'honorable député d'Esquimalt-Saanich, cette tâche ne convient pas à des fantassins. Je pense qu'en ce moment nous n'avons même pas un régiment d'ingénieurs. Préparons-nous en nous assurant que nos forces pourront être rapidement transportées par avion, et non pas simplement de Calgary à Halifax, sans que nous soyons obligés de demander de l'aide de l'aviation des États-Unis. Faisons en sorte que lorsque nous aurons besoin de déplacer des éléments importants, nous aurons ce qu'il faut à cette fin.

Je pense qu'en ce moment nous pourrions nous préparer aussi d'une autre façon. Nous avons discuté la question avec le ministre de la Défense nationale (M. Campney) lors de l'étude de ses crédits. Nous faisons face à une crise en ce moment. Peut-il nous dire s'il est bien préparé à ramener au Canada les personnes à la charge de nos troupes cantonnées à l'étranger. Si cette situation ne s'améliore pas, il serait peut-être sage qu'on commence à ramener ces personnes au pays car il serait très pénible que les épouses et les familles des militaires doivent rester à l'étranger.

Ce sont là des mesures que nous pourrions prendre immédiatement en vue de trouver une solution permanente à ce problème. Ainsi, nous serons prêts à jouer pleinement notre rôle sur le plan international.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, le Parlement a été convoqué afin d'étudier les questions qui influent sur nos relations internationales dans toutes leurs importantes ramifications. En résumé, il s'agit de nos relations avec notre voisin, les États-Unis, de nos relations avec les autres membres du Commonwealth, de nos relations en qualité de membre de l'OTAN et de nos relations à titre de membre des Nations Unies.

La discussion jusqu'ici a révélé que les opinions sont unanimes sur certains points mais qu'elles diffèrent sur d'autres. Je me propose de parler d'abord des points sur lesquels il y a entente. A la fin de ses remarques, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit que ce qui s'imposait le plus en ce moment était de resserrer les liens qui unissent les membres de l'alliance occidentale et de présenter de nouveau un front uni. J'approuve entièrement ces paroles, que je voudrais corroborer en vous parlant brièvement d'un fait personnel récent. J'ai pu me rendre compte à quel point il importe de rétablir l'esprit de compréhension et de collaboration, principalement entre le Canada et ses deux plus importants associés, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Comme d'autres membres de la Chambre, je viens de rentrer au pays après avoir assisté à une conférence des parlementaires de l'OTAN, tenue au siège social de l'OTAN à Paris, au Palais de Chaillot, qui fut le siège des Nations Unies avant qu'elles s'établissent aux États-Unis. Pendant cinq jours, environ 200 parlementaires, représentant 15 pays de l'OTAN, ont étudié la situation mondiale actuelle, les problèmes de la défense et de la collaboration internationale, tout comme nous le faisons en ce moment à la Chambre, mais peut-être d'un point de vue un peu différent. Je pense que ces gens constituaient une délégation assez représentative et importante des pays intéressés et ils nous ont donné une idée de l'attitude des parlements qu'ils représentaient. Il y avait une importante délégation des États-Unis, dont plusieurs membres des deux partis avaient été élus récemment comme sénateurs ou membres du Congrès. Un de ces membres du Congrès a présidé les délibérations de la conférence. Je signale la chose,—et je pense que les honorables députés qui ont assisté comme moi à la réunion le reconnaîtront,—afin de démontrer que la discussion a souvent été franche et nette. On a déclaré que même si les actes de la Grande-Bretagne et de la France, deux membres de l'OTAN, avaient mis en cause tous les autres membres de cet organisme et avaient eu des répercussions sur leurs relations internationales, ce n'était pas le temps de récriminer ou de critiquer amèrement, mais plutôt de rétablir l'accord parfait entre les nations de l'OTAN, afin qu'elles puissent s'attaquer au très grave problème que doit surmonter aujourd'hui l'alliance occidentale. Ces problèmes ne sont pas simplement d'ordre militaire; ils ont une portée vraiment économique, si nous songeons qu'on a déjà commencé à rationner l'essence en Europe occidentale et qu'il existera probablement une pénurie de combustible pour les besoins domestiques et

industriels au cours de l'hiver qui approche. Tous les parlementaires représentant les divers pays ont reconnu l'importance de ce point de vue, qui a semblé surgir en ces dernières semaines. J'estime que c'est le point important dont nous devrions tenir compte dans nos relations internationales sur un plan plus général en ce moment et dans l'avenir immédiat, car il faut le plus tôt possible rétablir et perpétuer la collaboration, non seulement sur le plan militaire comme elle existe au sein de l'OTAN et, dans une certaine mesure, sur le plan politique, mais aussi dans les domaines économique et culturel.

J'ai été impressionné d'apprendre que l'OTAN était le seul organisme à posséder une force de police internationale dans le monde actuel, qui a son chef d'état-major, son quartier général, ses forces navales, aériennes et militaires, capables de maîtriser une situation comme celle qui existe aujourd'hui au Moyen-Orient. Bien entendu, l'OTAN est une organisation régionale sous le régime de la charte des Nations Unies. Elle est conforme et non pas contradictoire au concept des Nations Unies. Il en est question au tout début de la charte des Nations Unies. Si l'ONU pouvait aujourd'hui mettre sur pied et utiliser une force semblable à celle que possède l'OTAN, au lieu des éléments improvisés dont a parlé mon collègue d'Esquimaux-Saanich (M. Pearkes), qui a indiqué dans quelle mesure ces troupes seraient réguler les difficultés actuelles, nous serions beaucoup plus confiants dans l'avenir immédiat que nous ne le sommes en examinant les plans qu'on nous a exposés.

Nous savons tous ici, il va sans dire, que l'OTAN est une alliance purement défensive, dont les fonctions sont limitées à la défense de l'Europe occidentale et de la région de l'Atlantique-Nord. C'était là sa fonction au début et ce sera sans doute sa fonction à l'avenir. L'OTAN n'est pas autorisée à conclure des ententes ou à prendre des engagements qui ne sont pas d'ordre défensif ou qui s'étendraient à des territoires autres que ceux des pays de l'Europe occidentale, de l'Atlantique-Nord et cette région de l'Afrique du Nord, l'Algérie, qui fait partie de la France continentale.

Il y a lieu de se demander,—c'est peut-être contraire au Règlement, au cours de ce débat particulier,—si l'OTAN, pivot de notre défense, rallie, à ce titre, l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Nous savons que notre sécurité est gravement menacée à l'heure actuelle. Nous savons que cette menace a été contenue grâce à une alliance militaire défensive que nous appelons l'OTAN et parce que les forces de l'OTAN combinées à celles de ses membres sont en

mesure d'user de représailles en cas de rupture de la paix. Voilà la véritable assurance sur laquelle nous-mêmes, l'Europe occidentale et le monde en général peuvent compter pour ce qui est du maintien de la paix.

Ces considérations, qui valent pour notre principale ligne de défense, ne sauraient se rattacher au problème que nous avons eu à résoudre en Corée ni à celui qui se pose en ce moment au Moyen-Orient. C'est un problème qui comporte le recours aux mesures de police par un pays ou un groupe de pays puisque cet état de choses est inévitable, qu'il s'est présenté et qu'il se présentera de nouveau. Nous devons nous rendre compte que, dans diverses parties du monde, il faudra recourir à des opérations militaires. Il peut y avoir des conflits restreints auxquels les deux plus grandes puissances du monde ne soient pas directement intéressées, mais qui résultent peut-être indirectement de l'activité de l'une de ces puissances.

Pour que l'ordre et la paix soient maintenus, il faut qu'une force efficace puisse venir à bout des difficultés actuelles au Moyen-Orient. C'est pour cette raison que la Grande-Bretagne et la France sont intervenues de la façon habituelle, c'est-à-dire qu'elles ont eu recours aux méthodes par lesquelles ces problèmes ont été résolus dans le passé. Quoi qu'on puisse dire de leur intervention, elle était nécessaire. Nous convenons tous qu'il fallait établir là-bas une force de police, non seulement pour surveiller mais, au besoin, pour assurer l'application de la loi. Nous nous sommes maintenant écartés de la ligne de conduite adoptée par la Grande-Bretagne et la France après que l'invasion de l'Égypte par Israël eut précipité la guerre.

On nous demande d'approuver une opération de police; ce qui m'inquiète, je tiens à le dire en Chambre, c'est de savoir si, en changeant de chevaux ou de programme au milieu du courant, nous obtiendrons les résultats que nous attendons ou si nous n'abandonnons pas plutôt les deux méthodes qui pourraient permettre de résoudre le problème du Proche-Orient. Tout le monde se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une question nouvelle. Le gouvernement le comprend, j'en suis sûr. Le gouvernement canadien est partie depuis huit ans ou plus,—c'est toujours le même gouvernement,—aux actes de l'ONU qui a établi l'État d'Israël, et qui sont à l'origine d'un armistice instable ou d'un cessez-le-feu que l'État d'Israël lui-même ne saurait tolérer. On ne saurait laisser cette question indéfiniment en suspens. Il y a lieu, à mon avis, de censurer le Gouvernement à cet égard mais il n'est certes pas plus coupable que n'importe quel des autres gouvernements qui ont permis l'établissement

de cet état de choses. Ce sont eux qui ont permis que les choses en viennent au point où une intervention de la part d'un pays qui voulait se protéger lui-même était devenue en quelque sorte inévitable.

Le droit particulier reconnaît l'obligation de s'aider soi-même. Nous savons tous que si l'ordre existe dans la société actuelle c'est parce que la police est là. Nous savons qu'il y a toujours des éléments de désordre, la nature humaine étant ce qu'elle est. Toute surveillance écartée, la loi n'est plus respectée. De fait, si vous êtes comme moi de l'école augustinienne, vous reconnaîtrez que la validité de la loi dépend de l'existence de sanctions. La loi n'est pas une coutume que tout le monde observe par consentement. C'est une convention qu'on doit observer sous la contrainte d'une force quelconque. Telle est la situation dans les sociétés locales et municipales. Même là, si quelqu'un vous attaque et qu'il n'y a pas de constable pour venir à votre aide, vous avez incontestablement le droit de vous défendre. Nous avons aussi le droit de porter secours à nos concitoyens s'ils sont attaqués par des transgresseurs de la loi. Aucune personne raisonnable ne s'opposerait à l'idée de l'entraide, car l'homme est naturellement porté à aider son semblable et les gens restent rarement inactifs lorsqu'ils peuvent s'entraider, lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens efficaces de protéger leurs droits.

Que fournissons-nous à la place de cette aide qui était accordée à cette région par la Grande-Bretagne et la France, comme je l'ai signalé? Nous fournissons une force sous le commandement et la direction, non pas du Conseil de sécurité, mais de l'Assemblée des Nations Unies. Cela suscite des problèmes d'organisation que nous comprenons très bien. Le ministre nous a expliqué très clairement la façon dont les pourparlers se sont poursuivis en ces derniers jours, mais il est évident, d'après les difficultés qui se sont succédé les unes aux autres, que le plus grand problème de l'Assemblée, qui ne possède aucune organisation militaire et qui n'est qu'une agglomération de nations, comme nous sommes ici une agglomération de députés, sera de passer à l'action, tout comme nous aurions beaucoup de difficultés à passer à l'action si nous n'étions pas organisés en partis et s'il n'y avait pas ici un Gouvernement qui rallie l'appui de la majorité à la Chambre.

Voilà le problème que les Nations Unies s'efforcent de régler. L'Assemblée a autorisé la création d'une force, et le Conseil de sécurité, si je comprends bien, ne met pas en œuvre les décisions de l'Assemblée à son

titre de corps exécutif. L'Assemblée elle-même doit s'efforcer de maintenir en vigueur le cessez-le-feu qu'elle a invité ses membres à appliquer et qu'ils ont convenu de respecter. C'est à elle qu'il incombe de maintenir la trêve. La force sera peut-être suffisante et cette mesure sera peut-être couronnée de succès. Nous l'espérons tous sincèrement mais nous avons au moins assumé la responsabilité, et nous ne pouvons nous en départir, de substituer cette force de police imprécise, nouvelle et internationale à une force qui était certes compétente, du moins à ce moment-là, pour maîtriser le dictateur égyptien et ses troupes, séparer les Israéliens des Égyptiens et occuper la zone du canal.

Les habitants de l'Europe occidentale souhaitent que le canal soit déblayé et rouvert à la circulation afin qu'ils puissent y transporter ce dont ils ont besoin. C'est là une de leurs difficultés. Si aucune disposition n'avait été prise par la Grande-Bretagne et la France, les combats se seraient probablement étendus à cette région et le canal n'aurait peut-être pas été bloqué tout simplement par le coulage de navires, ce que les Égyptiens étaient disposés à faire, mais les installations elles-mêmes auraient pu être détruites à tel point qu'on n'aurait pu les remplacer avant des années. D'ailleurs la chose peut encore se produire. Je signale donc, monsieur l'Orateur, que nous avons assumé et que nous assumons la responsabilité d'envoyer des Canadiens comme partie intégrante de cette force amorphe, nouvellement créée, pour assumer une tâche dont d'autres s'étaient chargés, se substituant aux efforts de la Grande-Bretagne et de la France. Nous avons pris sur nous de rendre cette force efficace et compétente pour la tâche qui lui incombe. Je doute fort qu'il en soit ainsi.

Je suis certes en faveur du règlement de ces problèmes sur le plan international. Nous avons joué un rôle actif au sein des Nations Unies. Je pense que nous nous sommes acquittés de notre tâche avec honneur et que nous nous sommes acquis une réputation d'objectivité dans notre façon d'envisager les problèmes internationaux. Mais nous nous lançons dans un domaine nouveau. Nous mettons à l'essai une mesure qui n'a pas encore été éprouvée. Si le Gouvernement a étudié à fond ce problème et s'il sait quel sera le rôle de cette force internationale, quels en seront les effets et ce qu'elle accomplira, je pense qu'il devrait nous renseigner davantage à ce sujet au cours du présent débat.

Nous savons qu'il existe déjà une petite force de 1,700 hommes dans la zone du canal; nous savons qu'on nous demande maintenant

de nous engager à fournir jusqu'à concurrence d'environ 2,400 hommes, une partie maintenant et une autre partie plus tard. Nous ne savons pas quelle sera notre contribution totale, mais si cette force doit jouer un autre rôle que celui d'arbitre entre les belligérants qui sont disposés à se réconcilier et à s'entendre, alors il me semble qu'elle est tout à fait insuffisante; pour être en mesure de régler cette situation très difficile et explosive, elle devrait être autorisée par les Nations Unies à demander toute l'aide dont elle aura besoin pour maintenir la paix. Cela pourrait comporter l'utilisation des forces mêmes de la Grande-Bretagne et de la France qu'on tente de remplacer par la force de l'ONU; nous ne saurions certes pas affirmer que ce n'est pas la tournure que prendront les événements avec le temps.

Tout ce que le ministre nous a dit au sujet de cette force de police c'est qu'elle n'est pas une force combattante. Jusqu'ici tout va bien. Il est sans doute louable d'envoyer des troupes canadiennes et d'autres troupes sous un drapeau international et sous les ordres de l'Assemblée pour l'accomplissement de certaines fonctions à l'égard des combattants. Mettons, cependant, qu'on tire sur ces troupes. Ne deviendront-elles pas ainsi des forces combattantes? Mon collègue a traité ce problème à fond; je me contente donc de mentionner ces questions et d'exprimer ces vues qui se rattachent, à mon avis, au sujet en délibération.

J'espère sincèrement que cette intervention sera couronnée de succès. Il me semble qu'on ne devrait pas l'entreprendre à moins d'être résolu à régler, avant le retour de cette force de police, tous les problèmes qui se posent dans cette région au sujet du maintien de la paix.

On a débattu deux de ces problèmes. Le premier est celui du déblaiement du canal et de son utilisation à titre de voie commerciale internationale. L'autre est la question très difficile des rapports entre Israël et les États arabes. Je ne crois pas que le problème de l'établissement de frontières et de l'installation permanente de ces gens de façon qu'Israël ne soit plus jamais exposé à des attaques puisse être réglé par une force comme celle qu'on a constituée et qu'on se propose d'envoyer au Moyen-Orient conformément aux plans que le Gouvernement nous a exposés.

Je souhaiterais sincèrement que la décision qu'on a prise donne de bons résultats car il est évident pour tout le monde, quand on songe à l'efficacité de l'OTAN et à sa force militaire internationale organisée et quand on songe à l'inefficacité des Nations Unies qui ne peuvent compter sur aucune force internationale organisée, il est évident, dis-je,

qu'il existe un vide dans le monde actuel, vide qu'il nous a été impossible de combler jusqu'ici. Cette tâche a été au-dessus de nos forces pour la simple raison qu'on ne saurait s'entendre sur l'utilisation d'une force internationale quand on ne peut s'entendre au sein d'un même organisme. Je ne parle pas ici du gouvernement canadien; je parle du gouvernement des Nations Unies qui compte dans ses rangs deux puissances entre lesquelles l'accord est impossible, les États-Unis et la Russie.

S'ils ne peuvent tomber d'accord, il est impossible de créer et d'utiliser une force internationale sous leur direction collective. On ne saurait imaginer que les Nations Unies tentent une intervention policière aux États-Unis ni en Russie. Il est également difficile d'imaginer que la Russie ou les États-Unis tentent l'une chez l'autre une intervention de police sous l'égide des Nations Unies ou de toute autre manière sans entraîner le monde dans une troisième guerre mondiale dont nous nous refusons tout simplement à envisager l'horreur.

A mon avis, telles sont les difficultés réelles que présente l'idée de tenter de rétablir l'ordre dans les endroits troublés du monde au moyen d'une force internationale et en vertu d'une décision internationale, tout en renonçant à toute intervention policière en Russie ou aux États-Unis. Notre intervention n'aura pas été inutile si, grâce à certaines mesures propres à mettre fin au conflit idéologique fondamental qui divise les Nations Unies, elle arrive à améliorer la situation qui règne au sein de l'Organisation elle-même et à supprimer le problème qui a rendu le veto nécessaire. Si elle montre, même avec une certaine hésitation, la marche à suivre pour combler la lacune que j'ai signalée, notre décision, je le répète, n'aura pas été inutile. En attendant, tout en signalant les risques et les difficultés de la méthode pour laquelle notre Gouvernement a opté et qui consiste à substituer une force de police internationale, encore incertaine et à organiser, aux mesures prises par la France et la Grande-Bretagne, il nous faut accepter la responsabilité d'un échec possible et la nécessité de revenir à la manœuvre que nous avons désapprouvée. Dans les circonstances et dans le monde où nous vivons, nous avons le droit, je pense, de rappeler au Gouvernement qu'il nous faut toujours préserver des relations amicales très étroites avec nos amis.

Nous savons qui sont nos amis. Comme je l'ai dit en commençant, nos rapports avec l'OTAN sont essentiels à notre défense et nos amis de l'OTAN sont la Grande-Bretagne, la France les États-Unis et d'autres pays occidentaux. Dans un autre cadre, celui du Commonwealth, la Grande-Bretagne est aussi

[M. Michener.]

de nos amis. Ces amitiés nées de l'histoire et de la tradition sont peut-être à la longue les meilleures, les plus vraies et les plus solides.

Parce que notre pays a deux cultures et se compose de gens de langue anglaise et de langue française, ces amitiés nous sont naturelles. De part et d'autre ne sommes-nous pas de la même race avec une commune origine européenne?

Quand nous parlons du peuple britannique, j'aime souvent à penser que nous parlons non seulement des Anglais, des Irlandais et des Écossais, mais aussi que nous parlons des descendants de conquérants normands qui sont passés de France en Angleterre. Au fond nos deux peuples sont les mêmes et cette parenté de sang a joué son rôle dans l'histoire; au cours de notre longue tradition britannique, nous avons eu à reconnaître que nos compatriotes français ont joué un grand rôle dans la préservation du statut d'indépendance du Canada non seulement dans la guerre de révolution des États-Unis et dans la guerre de 1812, mais aussi aujourd'hui dans le maintien de l'indépendance du Canada en tant que membre de l'association britannique sur le continent nord-américain.

Voilà des rapports que nous ne pouvons écarter à la légère. En les signalant et en soulignant la nécessité de les préserver, nous ne prétendons pas qu'on doive demander à qui que ce soit d'approuver des actions répréhensibles, mais nous croyons que nous devrions nous rappeler qui sont nos amis et considérer leurs initiatives avec une entière sympathie et les appuyer sans réserve.

Divers points de vue ont été exprimés ici sur ce point et je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais je termine en exprimant l'espoir que le ministre intéressé et les membres du gouvernement canadien jetteront un peu plus de lumière, si c'est possible, sur la manière dont, à leur avis, ce problème difficile et étendu sera réglé au Moyen-Orient par une force peu nombreuse qui aura les proportions indiquées.

Si la force est insuffisante, devra-t-on convoquer une autre session du Parlement pour permettre d'envoyer une autre force? J'ai examiné le décret du conseil. Je remarque qu'il autorise l'affectation d'au plus 2,500 hommes. Je ne veux pas soulever de subtilités juridiques. Le Parlement siège et a le pouvoir d'agir, mais je constate que l'alinéa 1 de l'article 32 de la loi sur la défense nationale prescrit ce qui suit:

Le gouverneur en conseil peut mettre les forces canadiennes... en activité de service dans n'importe quel endroit du Canada ou hors de ce pays... pour la défense du Canada...

On ne nous a pas dit que cette initiative tend à la défense du Canada. Je ne discu-

terai pas ce point. Nous prenons cette mesure pour accomplir notre devoir et en raison de notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons pris cette mesure en tant qu'État membre des Nations Unies et nous nous sommes engagés à fournir une force; nous avons également rendu un décret du conseil prévoyant 2,500 hommes. Si cette force est insuffisante, le Parlement devra-t-il être convoqué de nouveau pour approuver l'affectation d'un nombre plus considérable? A mon avis, il se peut fort bien qu'on trouve ce nombre insuffisant dans très peu de temps.

Envisageons le problème dans son ensemble puisqu'il nous faut l'étudier et espérons qu'après que nous aurons approuvé notre participation à cette intervention, le gouvernement ne se retrouvera plus en pareille posture, qu'il fera en sorte, à titre de membre des Nations Unies, que soient résolues sans retard les difficultés principales de l'armistice qui existent depuis trop longtemps, entre Israël et les États arabes, et que les résultats dépassent tout ce que nous pouvons raisonnablement espérer. Souhaitons qu'après avoir pris cette décision à la fois exceptionnelle et expérimentale, nous aurons établi un précédent ou trouvé un moyen de mettre sur pied à l'avenir une force de police efficace, soit au moyen d'une extension de l'OTAN soit de quelque autre façon conformément à la charte des Nations Unies. Je n'entends pas proposer les méthodes à adopter mais j'affirme que le vide évident que nous cherchons à remplir actuellement constitue un problème auquel il nous sera possible, nous l'espérons, de trouver une juste solution grâce à l'expérience acquise durant ces malheureuses semaines.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu de nombreux commentaires au cours du débat actuel; je ne veux pas tenter de répéter ce qu'on a déjà dit et, par conséquent, mes observations seront aussi brèves que possible. Je tiens à dire, cependant, qu'il importe, en toute justice, de porter certains points à l'attention du Gouvernement afin qu'il connaisse l'opinion d'un grand nombre de Canadiens.

Il est possible que le Gouvernement n'ait pas été en mesure de connaître le point de vue de nombreux Canadiens, surtout leur point de vue récent, car, sans aucun doute, depuis cette malheureuse affaire du canal de Suez et depuis les événements survenus dans d'autres parties du monde, il est incontestable que l'opinion publique a beaucoup changé ces dernières semaines en dépit de ce qu'affirme un éditorial récent du journal *Le Devoir* selon lequel tout le monde, au Canada, appuie sans réserve le programme du Gouvernement actuel. Je ne le crois pas. Je

suis le premier représentant de l'Ouest de l'Ontario, partie très peuplée et très importante de notre pays, à prendre part au débat. Depuis une couple de semaines, je me suis renseigné en diverses occasions afin de connaître l'opinion de la population à ce sujet; je puis dire que j'ai recueilli les opinions de membres du parti auquel j'appartiens, d'indépendants politiques et aussi de citoyens qui disent adhérer au parti libéral.

Ce qui semble inquiéter le plus la population,—c'est un point auquel le Gouvernement aurait dû songer, à mon avis,—c'est l'attitude manifestement anti-française et anti-britannique du Gouvernement. Cela a beaucoup inquiété la population de la partie du pays que j'habite. Les observations très pertinentes que le ministre des Affaires extérieures a formulées cet après-midi m'ont un peu rassuré; je suis sûr qu'elles ont rassuré également la population de ma circonscription en ce sens que l'attitude du Gouvernement n'est pas véritablement celle qu'on lui prêtait. Les remarques du ministre auront servi à élucider ce point. Malheureusement, les explications et les paroles de conciliation du ministre des Affaires extérieures ne semblent pas conciliables avec les remarques plus envenimées que le premier ministre (M. St-Laurent) a formulées hier. Cependant, il se peut qu'on nous fournisse d'autres explications.

Évidemment, quand il s'agit de questions comme celle-là, on comprend toujours mieux après les événements qu'avant. Cependant, je ne puis m'empêcher de penser que le Gouvernement porte une lourde responsabilité à l'égard de certains des malheureux événements qui ont eu lieu dans le Moyen-Orient et à Suez. Grâce à son ministère des Affaires extérieures et aux renseignements qu'il reçoit et qui ne nous sont pas accessibles, le Gouvernement, à mon avis, aurait dû, depuis un an, se rendre compte de ce qui se passait dans le Moyen-Orient. Il aurait dû comprendre que la situation devenait menaçante, surtout après l'entente survenue entre le colonel Nasser et l'Union soviétique, en 1955, au sujet de l'envoi d'armes. Il devenait évident que le colonel Nasser était un dangereux ennemi des pays démocratiques. Je porte ces choses à l'attention de la Chambre non pas nécessairement pour critiquer les attitudes passées mais pour prévenir le Gouvernement qu'il devra tenir compte plus sérieusement de ces faits à l'avenir afin d'empêcher que la même chose ne se répète.

On se souvient qu'au cours de la dernière session du Parlement, nous avons débattu longuement la question de l'envoi d'armes à l'Égypte et à Israël et que nous avons posé de nombreuses questions à ce sujet. Sans vouloir revenir sur ce qui s'est passé l'an

dernier, je signale que le Gouvernement ne semblait pas très au courant, pour ne pas dire plus, de ce qui se passait. Tous les honorables députés s'en souviennent, je crois.

Apparemment, certains ministres ne savaient pas si le Canada envoyait ou non des armes à l'Égypte. D'autres ministres semblaient se demander s'il s'agissait d'armes dangereuses; on disait alors que c'était uniquement des avions de formation. Notons que le Gouvernement a changé plusieurs fois d'opinion. Le 24 janvier dernier, je crois, le ministre des Affaires extérieures a signalé que si le Canada envoyait des armes uniquement à Israël et que s'il interdisait l'expédition d'armes aux pays arabes, cela serait considéré comme une décision hostile par des États avec lesquels le Canada entretient normalement des relations amicales. C'est ainsi qu'on nous a expliqué l'envoi d'armes aux deux camps. En temps normal, cette explication aurait pu être raisonnable mais, étant donné la transaction survenue entre Nasser et l'Union soviétique et vu que Nasser avait nettement déclaré qu'il voulait exterminer Israël et chasser les Français et les Britanniques du Moyen-Orient et de l'Afrique, il était vraiment très dangereux de continuer à lui fournir des armes.

Plus tard, le 9 mars, le ministre des Affaires extérieures a déclaré que la situation dans le Moyen-Orient était moins tendue. Selon lui, M. Hammarskjöld avait dit: "Nous ne sommes plus à la veille d'une guerre". Personne ne prétend que les armes que le Canada a envoyées à l'Égypte peuvent influer sur la situation militaire là-bas. Apparemment, les armes que l'Égypte a reçues de nous ont été cédées à d'autres car, l'automne dernier, le gouvernement français a saisi une cargaison d'armes à destination de l'Algérie et en provenance de l'Égypte. On y trouvait des fusils canadiens. Il n'en reste pas moins que le Canada, le premier des pays du Commonwealth britannique a fourni des armes au colonel Nasser dont l'intention avouée était de détruire Israël et de chasser les Français et les Anglais du Moyen-Orient. Je ne puis m'empêcher de penser que le premier des pays du Commonwealth n'a fait qu'encourager le colonel Nasser en lui envoyant des armes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance pour le dîner, j'ai dit que j'étais un peu inquiet de voir que les initiatives antérieures du Gouvernement, quelles que fussent les bonnes intentions dont

[M. Nesbitt.]

elles s'inspiraient, avaient grandement contribué à causer la malheureuse situation actuellement observée dans la région du canal de Suez. Pour résumer mes propos antérieurs, je dirai que, par le passé, on a souvent dit de la politique étrangère du Royaume-Uni qu'elle consistait à se tirer d'affaire tant bien que mal; mais, sous certains rapports du moins, je suis d'avis que la politique étrangère de notre Gouvernement n'est que balourdise. Encore une fois, on savait très bien (et, si l'on ne le savait pas, on aurait dû le savoir) qu'après l'accord relatif aux armements intervenu entre l'Union soviétique et l'Égypte, en 1955, le colonel Nasser, ce petit pharaon à la manqué, deviendrait un virulent ennemi des pays démocratiques. Même s'il savait cela très bien, le Canada, le principal membre du Commonwealth britannique, a vendu des armes à l'Égypte en janvier dernier et ce printemps.

J'ai bien dit que ces armes n'ont probablement eu aucune conséquence ou bien peu sur la situation militaire; mais elles n'en ont pas moins constitué un excellent encouragement moral pour le colonel Nasser, dont l'intention déclarée était de se débarrasser de la Grande-Bretagne et de la France, de les chasser du Moyen-Orient et de l'Afrique. Et voici que le principal pays du Commonwealth lui accordait au moins cet encouragement moral. De plus, je dis qu'on n'ignorait pas alors que le colonel Nasser faisait de son mieux pour défier les Nations Unies. Il ne permettait pas depuis quelque temps aux navires israéliens de passer par le canal de Suez.

Il faut, je crois, signaler au Gouvernement un autre point qui intrigue bien des gens au Canada; je dirai même la majorité des Canadiens. C'est l'attitude de nos voisins du Sud, les États-Unis. Elle a été une source de beaucoup de consternation pour un grand nombre au Canada. Vous le savez, il y a une réclame bien connue qui contient cette phrase: "même vos meilleurs amis ne vous le diront pas". Je pense que nous sommes à peu près les meilleurs amis que comptent les États-Unis. Je me considère certainement moi-même comme un excellent ami des États-Unis. Cependant, il faut parfois être franc même envers ses meilleurs amis, et, à mon avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ferait bien de faire connaître au gouvernement des États-Unis ce que pensent, je le sais, un grand nombre de Canadiens au sujet de la complaisance béate que manifestent certaines publications des États-Unis et qu'on retrouve, j'en suis sûr, dans le gouvernement de ce pays.

Je parle en particulier d'un éditorial paru dans un périodique bien connu des États-Unis qui a un tirage canadien étendu, la

revue *Life*. Il a paru il y a une ou deux semaines. Sauf erreur, il était intitulé; "Tragique bévée d'Éden au Moyen-Orient" et, en substance, il disait que, lorsque les États-Unis avaient à choisir entre leurs amis et un principe, ils choisissaient le principe. Les mots y étaient très ronflants et, j'en suis sûr, beaucoup d'entre nous partageraient le sentiment qui y est exprimé; mais je suis également sûr que beaucoup de Canadiens se sont posé la question suivante: qu'est-ce que le gouvernement des États-Unis aurait fait, si un gouvernement anti-américain s'était saisi du pouvoir dans la république de Panama, avait conspiré avec des États voisins de l'Amérique du Sud pour enlever le pétrole aux États-Unis, avait reçu des bombardiers russes à réaction et, pour comble, avait saisi le canal de Panama? Je me demande si les mêmes sentiments platoniques se refléteraient dans l'attitude du gouvernement des États-Unis. Je ne le crois pas. Je ne crois pas non plus que quelqu'un, ici, pense sérieusement que les États-Unis n'auraient pas pris très promptement des mesures si une telle situation s'était produite à Panama.

Pour cette raison, je crois que certains sentiments exprimés publiquement par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis sonnent un peu faux. Il semble que les États-Unis cherchent à courir trois lièvres à la fois. Ils cherchent à être amis des Arabes, de la Grande-Bretagne et de la France, ainsi que de leurs autres alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord et, apparemment, certains semblent également croire que les États-Unis s'intéressent plus que fortuitement au pétrole du Moyen-Orient. Le gouvernement des États-Unis ferait bien de se résoudre à un parti.

Il y a un point sur lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait pu être un peu plus explicite aujourd'hui dans son discours très long et fort instructif. Je veux parler de la question de savoir pourquoi il s'est produit un alignement aussi partiel aux Nations Unies pour s'opposer au Royaume-Uni et à la France. De prime abord, cet alignement semble bien imposant, certes, mais il y a une ou deux choses à se rappeler. D'abord, le plus grand mal pour tous les pays d'Asie et d'Afrique, le seul épouvantail dont ils aient vraiment peur, c'est le colonialisme occidental. Je souligne le mot "occidental" parce que certains agissements de quelques-uns de ces pays sont plutôt obliques. Le chemin que suit l'Inde décèle un peu moins d'inquiétude au sujet du colonialisme soviétique, notamment en Hongrie. Il est vrai que tout récemment un certain groupe de premiers ministres du sud-est asiati-

que ont condamné les menées de l'Union soviétique en Hongrie, mais ils n'ont certes pas agi de cette façon aux Nations Unies en diverses occasions.

Outre que les pays de l'Asie et de l'Afrique, qui constituent un groupe très nombreux aux Nations Unies, voient ce grand épouvantail et craignent le colonialisme occidental qu'ils tiennent pour le seul danger du monde, quand les États-Unis votent aux Nations Unies les Américains entraînent avec eux d'ordinaire tous les pays des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Presque chaque fois ces derniers pays ont voté avec les États-Unis. Donc, en dehors de ces deux groupes, il ne restait vraiment pas beaucoup d'autres pays pour voter dans l'autre sens. Si je vous signale la chose, monsieur l'Orateur, c'est que bien des députés n'y penseraient peut-être pas d'eux-mêmes et que leur impression sera peut-être différente après.

Il me semble que l'action de la Grande-Bretagne et de la France soit en train de se justifier. C'est bien le cas, semble-t-il, de plus en plus. Ce qui comptait surtout, ce n'était pas nécessairement de mettre fin à l'activité de l'Égypte ou à la guerre entre Israël et l'Égypte mais le principal objectif de la Grande-Bretagne était peut-être de déjouer un complot de la Russie à l'égard du Moyen-Orient, conspiration qui visait à satisfaire une vieille ambition de la Russie impériale devenue celle de la Russie soviétique, soit la main-mise sur le Moyen-Orient et son pétrole.

Une réplique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à ma question sur les quantités d'armes russes envoyées en Égypte et en Syrie, m'a vivement intéressé, surtout quand le ministre a dit que jusqu'à tout dernièrement on avait pensé que les armes soviétiques expédiées au Moyen-Orient ne devaient servir qu'à renforcer l'armée de l'Égypte. Je serais heureux que le ministre nous fournisse d'autres précisions lorsque la Chambre sera formée en comité, s'il ne le fait pas maintenant; toutefois, il était bien manifeste que les Soviétiques avaient expédié des armes à l'Égypte non seulement pour équiper l'armée égyptienne mais sans doute pour servir éventuellement aux volontaires soviétiques. Il semble que c'est précisément à ce sujet que l'Angleterre et la France avaient donné un avertissement.

Tous les membres de la Chambre conviennent, je pense, que la création de la force de police est une excellente chose pourvu, comme l'a bien signalé l'hon. député d'Esquimalt-Saanich (M. Parkes), que cette force soit efficace et indépendante quant aux ordres à recevoir, sauf des Nations Unies, et aussi à condition qu'elle soit composée comme il

faut. Ces conditions une fois réalisées, je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

Enfin, je veux citer un court passage d'un récent éditorial du *Times* de New-York au sujet de la crise actuelle de Suez. Voici l'extrait en question:

Sans doute deux noirs ne font pas un blanc. Toutefois, lorsque le juge n'a aucun moyen de faire exécuter son jugement, la partie lésée est tentée de se faire justice elle-même. Or, les Nations Unies ont été incapables de faire appliquer leurs décisions parce que l'opposition soviétique a constamment fait échec à l'une des principales dispositions de la charte, qui prévoit l'établissement d'une force internationale des Nations Unies relevant d'un comité d'état-major.

Il se peut, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pense, qu'il y ait une frange argentée au sombre nuage qui couvre actuellement le monde et que, comme la situation au Moyen Orient a atteint un point culminant, il soit enfin possible de faire quelque chose. On commence à comprendre ce qu'a si bien expliqué le *Times* de New-York: l'ONU n'atteint pas son but, à moins qu'elle n'ait le moyen d'appliquer ses décisions. Peu importe toutes les résolutions qu'on adopte, si les grandes puissances tiennent à agir à leur guise, non sans raison parfois, l'ONU n'accomplira pas grand chose, à moins qu'elle ne puisse, grâce à un moyen quelconque, appliquer ses décisions. Espérons que de la situation fort sombre et vraiment périlleuse dans laquelle nous nous trouvons actuellement émergera pour plus tard quelque force permanente.

(Texte)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retenir la Chambre trop longtemps et je me limiterai à exposer brièvement, avec la plus grande simplicité possible, quelques réflexions personnelles sur les événements qui font l'objet du présent débat.

Tout d'abord, un petit acte de foi en la Providence ne serait pas de trop dans les circonstances actuelles et aiderait certainement bien le faire en toute humilité et sincérité. C'est que les peuples, comme les individus, doivent reconnaître que Dieu est leur maître suprême et qu'il n'est jamais avantageux d'oublier les principes immuables qui découlent de sa royauté sur le genre humain.

Le grand Bossuet avait dit:

L'homme s'agite et Dieu le mène.

S'il était donné à ce grand orateur sacré de revenir observer la conduite des hommes de notre temps, il serait enclin, sans doute, à parodier sa propre sentence de la façon suivante: L'homme s'agite toujours, mais Dieu ne le mène plus.

[M. Nesbitt.]

La grande tragédie du siècle présent sera peut-être, en effet, que Dieu semble abandonner l'homme à son sort et lui laisser entière liberté de faire toutes les folies imaginables, de telle sorte que ce dernier soit en mesure de constater lui-même l'immensité de son égarement, pour ne pas dire de sa stupidité.

Dans mon humble opinion, après avoir mis notre confiance en Dieu, nous devons la faire reposer sur un organisme d'invention humaine, soit l'ONU, en tant que moyen raisonnablement apte à assurer le bonheur des peuples. Malgré ses imperfections, ses erreurs, ses faiblesses et ses atteroiements, le tout explicable par le fait qu'il est composé de pauvres êtres humains bien imparfaits, ce groupement de nations a rendu service à l'humanité. Tant et aussi longtemps qu'on ne trouvera rien de mieux, je suis prêt à l'appuyer.

En conséquence, j'approuve la décision de l'ONU d'envoyer sur le théâtre des troubles une patrouille qui tentera d'y rétablir l'ordre et je me réjouis que cette proposition ait émané de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) dans le gouvernement canadien.

Autant je me suis opposé à l'envoi de troupes en Corée en 1950,—et j'avoue bien simplement que je n'ai pas encore regretté d'avoir adopté cette attitude,—autant je soutiens aujourd'hui notre participation à une force de police internationale. Ceci ne veut pas dire que nous ne courons pas le risque d'être pris plus tard dans un guépier; cependant, il s'agit, à mon sens, d'un risque calculé qui me paraît bien moindre que celui de laisser seules les grandes puissances manœuvrer de la façon que l'on sait et que le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a si bien stigmatisée dans son discours d'hier.

J'approuve également, non par plaisir mais par devoir, ce geste pénible, tragique et douloureux par lequel l'ONU a dû réprover la conduite de nos alliés, l'Angleterre et la France. Il n'y a pas, ou tout au moins je ne vois pas de justification possible à l'acte commis par ces deux pays amis. Autant le geste de Nasser, en s'emparant du canal de Suez, était malhabile, enfantin, provocateur et dangereux, autant celui de l'Angleterre et de la France était injustifiable, arbitraire et non moins dangereux. Rien, ni dans l'esprit ni dans la lettre de la Charte de l'ONU, non plus que de l'OTAN, ne justifiait un tel acte, que je n'hésite pas à qualifier d'agression. Peut-on décemment approuver chez nos amis et alliés ce que l'on réproverait chez nos adversaires? Oh! loin de moi la pensée d'établir une comparaison, qui serait d'ailleurs des plus odieuses, entre l'acte commis par nos alliés à Suez et le crime hideux

perpétré par les Russes à Budapest et dans toute la Hongrie! Pour condamner ces derniers, il suffit de nous laisser aller au gré de nos sentiments, c'est si facile qu'il n'y a pas grand mérite à cela, mais pour réprover la conduite des premiers il faut, au contraire, marcher sur nos sentiments et nous laisser guider par la raison; c'est là un acte méritoire qui établit toute la différence entre l'homme et la brute.

On a prétendu que l'entrée d'Israël, suivie de celle de l'Angleterre et de la France, en territoire égyptien était destinée à prévenir la venue des communistes. Bien chanceux sont-ils ceux qui peuvent lire dans la pensée des chefs du Kremlin ou en arriver à des déductions aussi précises par la seule observation de leurs agissements! Cette assertion serait-elle basée sur le fait que les Russes communistes ont fourni des armes à l'Égypte? Alors, que penser du Canada qui a fait la même chose, en plus petit, à l'endroit de l'Égypte et d'Israël? Est-ce que, par hasard, notre pays aurait nourri le noir dessein d'effectuer un débarquement quelque part au Moyen-Orient? Ce serait pure folie que de faire une telle déduction et nous avons là une banale excuse après le forfait.

Toutefois, tout en approuvant la participation du Canada au corps de patrouille actuellement en voie de formation, je considère qu'elle est exagérée. Le chiffre maximum possible de 2,500 hommes sur un total de 8 ou 10 mille,—je ne sais trop,—ne me paraît pas en proportion avec la population de notre pays, ni avec le fait que nous avons déjà bien d'autres obligations d'ordre international. Je fais présentement allusion au corps expéditionnaire et à l'équipement que nous maintenons en Europe. Il me semble raisonnable de prétendre, monsieur l'Orateur, que la situation créée, d'une part, au Moyen-Orient par l'Égypte, Israël, l'Angleterre et la France, et, d'autre part, en Europe par la Russie en Hongrie, constitue un danger de conflit mondial.

Or, advenant cette éventualité, quel serait le sort réservé à nos troupes cantonnées en Allemagne? Si je me reporte aux dépêches fournies par les diverses agences de presse ces jours derniers et auxquelles je fais allusion de mémoire, le général Gruenther, commandant-en-chef démissionnaire des forces de l'OTAN, aurait déclaré qu'advenant une attaque de la Russie, l'Europe serait envahie. Il est facile de comprendre que, dans ce cas, nos militaires canadiens et leurs familles seraient les premiers à présenter leurs corps au rouleau compresseur des hordes barbares descendues des steppes russes, sans compter que dans une telle circonstance, les hostilités ne se limiteraient point à l'Europe et que nous

aurions besoin chez nous de tous nos soldats expérimentés pour veiller à notre propre défense.

En conséquence, s'il est juste et louable de participer à la formation d'un corps de police international chargé de maintenir la paix, il me semble non moins juste et raisonnable de rapatrier immédiatement et totalement le corps expéditionnaire que nous avons en Europe.

Quant à la somme d'un million de dollars que le Gouvernement nous demande de voter pour venir en aide aux malheureux réfugiés hongrois, je ne crois pas qu'elle soit exagérée. Le Canada se doit de faire tout son possible pour soulager la misère de ce peuple martyr. Nous ne devons pas oublier que tous les hommes sont frères et que la charité chrétienne nous commande de nous secourir mutuellement. Oh! je sais que certaines personnes au Canada,—et j'en compte quelques-unes dans le beau comté que je représente,—prétendent que nous devons d'abord soulager la misère chez les nôtres, et elles ont raison jusqu'à un certain point. Cependant, comme l'écrivait un rédacteur dans la *Gazette* de ce matin: la charité peut commencer chez soi mais elle ne doit pas s'arrêter là. Au reste, se trouve-t-il vraiment au Canada quelques dizaines d'individus qui soient dans un dénuement physique ou moral comparable à celui que connaissent les réfugiés hongrois? Je ne le crois pas. Si tel était le cas, il nous faudrait admettre que nous manquons gravement à notre devoir de charité chrétienne envers les nôtres, mais ceci ne nous justifierait pas d'y manquer envers les autres.

Pour les quelques raisons que je viens d'invoquer, je voterai contre l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe).

(Texte)

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les remarques de mon collègue de Beauce (M. Poulin), qu'il me soit permis de dire, en quelques mots, les raisons pour lesquelles je ne puis appuyer l'amendement des conservateurs.

Nous envoyons aujourd'hui en Égypte un contingent de soldats canadiens pour servir comme police internationale dans les forces des Nations Unies.

À la suite des tragiques événements internationaux des dernières semaines, le geste du Canada était indispensable pour enrayer la menace d'un troisième conflit mondial.

Je crois donc de mon devoir d'appuyer le Gouvernement d'avoir ainsi, pour la première fois, permis aux Nations Unies de jouer un rôle véritablement efficace.

Cependant, ce n'est pas sans une crainte profonde que nous posons ce geste, surtout

quand on tente d'explorer les points d'interrogation qui masquent l'avenir et les conséquences possibles de la présence de nos forces au Moyen-Orient. Faire la police, c'est dangereux quand on est plus faible que le délinquant qu'il faut ramener à l'ordre. Faire la police quand il y a du Russe dans la bagarre, c'est souvent tenter de marier le savoir-vivre à la mauvaise foi. Le rôle prépondérant que le Canada joue dans cette force policière peut paraître honorable, mais il risque de faire de notre pays la principale victime si la situation tourne mal. Aussi me semblerait-il plus prudent de diminuer la contribution de chaque pays et de l'étendre à un plus grand nombre de nations membres de l'ONU.

Depuis le début de cette courte session, plusieurs députés ont tenté de faire croire que l'intervention malheureuse de l'Angleterre et de la France au Moyen-Orient tendait à empêcher un conflit de plus d'envergure. Si, par leur geste, ces deux nations avaient tenté de s'interposer également entre les deux parties en conflit, Israël et l'Égypte, on pourrait peut-être essayer d'oublier leur intérêt dans le canal et l'huile de l'Iran pour leur prêter cette généreuse intention.

La France et l'Angleterre, par leur geste inconsidéré, doivent maintenant se retirer de leur propre canal au risque de passer pour agresseurs, après avoir presque jeté irrémédiablement les nations arabes dans les bras des Russes.

Leur geste a servi d'excuse aux barbares russes pour ordonner le massacre de la Hongrie. Il est vrai que les Russes n'ont pas besoin d'invitation pour pratiquer leurs assassinats massifs. Le communisme est né de la révolution et il se maintient dans le sang versé.

L'agression dont se sont rendues coupables la France et l'Angleterre constitue au moins un fort mauvais exemple pour les nations d'Asie et d'Afrique qui hésitent à choisir entre notre régime démocratique et la dictature russe. Elle a également permis aux "gauchistes" qui émettent des opinions à Radio-Canada d'établir des comparaisons imbéciles et cyniques qui trompent les esprits.

Il faut espérer que l'intervention du Canada fera comprendre aux grandes nations que le régime du colonialisme a vécu et qu'elles devront donner graduellement à ces petits peuples la liberté de se gouverner avant que les Russes ne parviennent à étendre leur régime de terreur sur tout le monde oriental, par l'exploitation du nationalisme des nations qui aspirent à "l'auto-détermination".

En écoutant les nombreux discours qui ont été prononcés depuis le début du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, on a nettement senti que l'impérial-

[M. Girard.]

me n'est pas mort au Canada. Ce n'est pas aimer sa mère patrie que de la suivre dans ses erreurs, à moins de n'être qu'un tout petit enfant, encore sous la jupe de sa mère, et incapable d'agir par lui-même.

On a parlé des rebuffades du président Nasser à l'endroit de l'uniforme et du drapeau de nos troupes. Ce n'est pas la première fois que l'on confond le Canada avec l'Angleterre sur le plan militaire. Ces incidents sont une merveilleuse leçon pour le Canada. Si nous jouons un rôle de premier plan à l'échelle internationale, ces considérations démontrent à la face des autres nations que nous sommes loin en arrière dans la prise de conscience de notre entité nationale. Si le Canada ne se hâte pas de prendre un véritable visage canadien, les autres nations auront encore de sérieux motifs de se méprendre sur sa véritable identité. D'ailleurs, à écouter certains discours prononcés en cette enceinte, la méprise apparaît encore facile.

Les tragiques événements qui se sont déroulés en Hongrie ont ouvert les yeux aux nations du monde qui sont portées à se laisser prendre au jeu de la diplomatie hypocrite des Russes.

Espérons également que ces événements serviront de leçon aux peuples démocratiques de notre côté de la barricade qui parlent trop souvent de coexistence avec des meurtriers et qui semblent s'être également habitués trop facilement à accepter la domination de l'étoile rouge sur des millions d'humains, en prétendant que certains peuples peuvent avoir librement choisi de vivre sous la dictature barbare du communisme.

L'avantage de la Russie dans la guerre froide, c'est qu'en plus de disposer de millions pour aider certaines nations, elle bénéficie du travail de l'idéologie, ce qui échappe aux nations démocratiques. Si nous faisons valoir notre civilisation chrétienne, peut-être pourrions-nous mieux réussir. Mais, comment voulez-vous que nous posions ce geste lorsque les Nations Unies ont banni le nom de Dieu de la Charte de cet organisme?

Il va cependant falloir appuyer le magnifique travail de nos représentants canadiens aux Nations Unies parce que, véritablement, il ne semblait pas y avoir d'autre moyen pour éviter un conflit mondial.

(Traduction)

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, comme tous les députés, j'ai suivi le présent débat avec le plus vif intérêt. Jamais, je pense, la conjoncture internationale n'avait été aussi critiquée depuis la fin des hostilités, en 1945. Je me suis demandé si je devais participer au débat. Cependant, après avoir parcouru une si longue distance

pour venir assister à la session spéciale du Parlement, je manquerais à mon devoir en n'exposant pas mon attitude, qui vaut ce qu'elle vaut, sur le problème à l'étude.

Nous hésitons tous à participer à un débat sur un état de choses si lourd de dangers, surtout quand nous n'avons pas suivi les événements d'aussi près que nous aurions aimé le faire. J'ai attendu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse son exposé avant de décider de prendre part au débat.

Le ministre a voulu voir dans notre prise de position une sorte d'attitude servile en face de l'intervention du Royaume-Uni et de la France dans le grave problème du Moyen-Orient. C'est surtout pour réfuter cette insinuation de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je prends la parole ce soir.

Quand la France et la Grande-Bretagne ont pris sur elles de tâcher de localiser le combat au Moyen-Orient, tous les peuples ont immédiatement ressenti une secousse morale. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, surtout depuis Nagasaki et Hiroshima, nous avons toujours pensé que notre monde formerait un seul tout ou cesserait d'exister. Les journaux sérieux nous ont toujours dit qu'il n'y a pas de solution de rechange pour la paix. Aussi, en face d'une menace de guerre ou, comme dans ce cas-ci, quand les hostilités sont effectivement déclarées par suite des mesures prises par l'État d'Israël, la réaction immédiate de la part du public, si l'on songe à l'état d'esprit qui existe déjà chez les gens, c'est-à-dire, comme je viens de le mentionner, l'idée que le monde formera un tout ou cessera d'exister, que la civilisation sera gravement menacée en cas de guerre, la réaction immédiate se traduit sous forme d'une secousse morale.

Il va de soi que cet état d'esprit remonte bien plus loin que la seconde Grande Guerre; j'imagine qu'on pourrait le retracer jusqu'à la première guerre, alors qu'après ce conflit les peuples croyaient avoir combattu pour assurer la démocratie et la liberté dans le monde et que jamais plus ils n'auraient à souffrir les horreurs d'une guerre mondiale. C'est ce que tout le monde pensait durant les années 30, alors que montait Hitler et que l'idée d'apaisement réduisait presque à l'inaction le monde occidental. Des jeunes gens, surtout au milieu des années trente,—j'étais jeune alors,—sans la moindre réserve, sans la moindre hésitation, ont approuvé des résolutions par lesquelles ils s'engageaient à ne prendre les armes en aucune circonstance. Je me rappelle la célèbre résolution d'Oxford d'alors qui a circulé dans les universités et les collèges et qui portait qu'en

aucune circonstance nous ne prendrions les armes pour le roi et la patrie. C'était en 1936, et nombre de jeunes gens qui, en toute honnêteté et sincérité, avaient signé la résolution, se sont trouvés entraînés dans la deuxième guerre mondiale de 1939.

Un problème moral se pose dans la question dont la Chambre est actuellement saisie; mais, malheureusement, le problème comporte également un autre aspect. Il y a la question morale; il y a le point que fait surgir la conception idéaliste et il y a aussi le point et l'aspect que comporte la conception réaliste. Il y a le fait de la politique de force qui existe actuellement dans le monde et je ne pense pas qu'il soit possible de prétendre qu'il y ait en cette enceinte, ou, si l'on veut, dans les pays occidentaux, qui tenteraient de justifier cette intervention du point de vue d'un idéalisme élevé, d'un haut niveau moral, et du point de vue de l'adhésion aux principes de la sécurité collective tels qu'ils sont exposés dans la charte des Nations Unies. Pas même la Grande-Bretagne ni la France n'envisagent le problème de ce point de vue. Ce n'est pas un problème en noir sur blanc. En écoutant cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures donner un exposé complet des événements qui se sont produits depuis le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient, j'ai immédiatement constaté qu'il savait lui-même que ce problème présentait deux aspects.

Il a pris bien soin de dire, par exemple, monsieur l'Orateur, que lorsque la délégation du Royaume-Uni aux Nations Unies a expliqué en premier lieu son attitude au sujet de cette situation, elle a souligné que le seul dessein de son pays, en se rendant au Moyen-Orient avec une force militaire, c'était d'arrêter les hostilités et que, dès qu'Israël et l'Égypte consentiraient à un cessez-le-feu, le Royaume-Uni et la France étaient disposés à consentir à un cessez-le-feu. Ils n'avaient pas d'autre dessein que de chercher à arrêter les hostilités avant qu'elles deviennent incontrôlables dans cette région du monde. Autrement dit, c'était une action de police non autorisée par les Nations Unies. Dans les circonstances, ils étaient d'avis qu'il n'y avait pas d'autre moyen possible d'écarter la menace d'une troisième guerre mondiale. La secousse morale immédiate, la réaction morale, la secousse en présence de la violation du principe de la sécurité collective qui a déferlé sur le monde, dont ont témoigné les observations formulées dans les journaux à ce moment-là, commence maintenant à se modifier un peu. Il semble que l'opinion publique aujourd'hui, si l'on en juge encore une fois par les commentaires de journaux, commence à estimer que du point de vue pratique et concret, celui de la politique

mondiale et de la politique de puissance, c'était la seule ligne de conduite possible. Les Nations Unies étaient hors d'état de parer à la situation.

Le Moyen-Orient faisait l'effet d'un baril de poudre, depuis quelques années; cet état de choses a fait l'objet de discussions constantes aux Nations Unies et il semblait impossible à cet organisme de prendre des mesures véritables ou positives qui dissipent la menace de nouvelles hostilités, car il y avait déjà eu une guerre dans la région entre les deux côtés en cause.

De fait le principe de la sécurité collective qui est censé avoir été violé par l'initiative du Royaume-Uni et de la France n'a jamais été appliqué vraiment par l'entremise des Nations Unies à l'échelle mondiale. Que nous ayons dû établir une alliance régionale de défense, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, cela atteste de façon fort éloquente que nous de l'Ouest discernions l'absence de sauvegarde du principe de la sécurité collective dans le cadre des Nations Unies et nous avons dû en venir à une alliance régionale pour essayer d'appliquer ce principe de la sécurité collective au moins dans le cas des puissances de l'Ouest.

Nous avons essayé d'organiser une alliance occidentale, mais malheureusement, ces derniers mois, surtout à l'occasion des événements du Moyen-Orient, l'alliance occidentale, au lieu de concourir à la stabilisation des pouvoirs entre Israël d'une part et l'Égypte et les autres nations arabes de l'autre, a gaspillé ses possibilités par manque d'unité, confusion et défaut de cohésion.

Par suite du vide laissé au Moyen-Orient, comme le démontrent maintenant les nouveaux renseignements disponibles depuis que le Royaume-Uni et la France ont pénétré dans cette région, les Russes s'y installaient très rapidement, beaucoup trop rapidement pour la sécurité de l'Ouest, comblant le vide de puissance créé par la confusion des politiques des puissances occidentales.

Il me paraît évident, à la lecture des nouvelles et rapports sur la situation, que les Soviétiques attisaient délibérément l'ambition de Nasser jusqu'au délire, au point qu'on prévoyait qu'avant longtemps Nasser se serait emparé de tout le Moyen-Orient avec l'aide des armes soviétiques et, comme il l'avait menacé, aurait complètement anéanti Israël en tant que nation.

J'ai dit, et qu'on me permette de le répéter, que l'action unilatérale de la France et du Royaume-Uni ne saurait se justifier du point de vue de stricts principes moraux, mais étant donné la situation qui se dévoile maintenant et que l'opinion mondiale commence à saisir, il n'y avait pour ainsi dire pas d'autres choix.

[M. Dinsdale.]

En l'occurrence, ce qu'on peut reprocher au Gouvernement, ce n'est pas tant un péché de commission qu'un péché d'omission, si l'on songe surtout à la situation confuse qui régnait au sein de l'alliance occidentale. Il devient de plus en plus évident, par exemple, que la politique des États-Unis plaçait l'alliance occidentale dans une situation fort embarrassante. On a beaucoup critiqué la France et le Royaume-Uni tandis qu'on trouvait peu de choses à reprocher aux États-Unis d'Amérique.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) disait hier par exemple que les États-Unis n'étaient pas sans reproche en cette affaire, mais il n'a rien ajouté, faute de temps, disait-il.

Dans un éditorial très récent, les frères Alsop, qui ont passablement critiqué la politique américaine au Moyen-Orient, ont déclaré que des représentants américains haut placés se sont dits heureux de constater que le Royaume-Uni et la France devraient se retirer du Moyen-Orient. Cela, évidemment, laisse un vide et il faut immédiatement se demander par qui il sera comblé.

Les États-Unis auraient peut-être dû combler ce vide mais ils ont été paralysés au cours de la période critique parce qu'ils se trouvaient en pleine révolution, ou plutôt en pleine élection.

Une voix: Vous aviez raison la première fois.

M. Dinsdale: On semblait en quelque sorte tirillé entre, d'une part, l'attrait de nombreux votants d'origine israélite et, d'autre part, les immenses placements financiers dans les puits de pétrole de l'Arabie saoudite. En conséquence, après avoir contribué à réduire l'influence de la France et de la Grande-Bretagne qui avaient joué le rôle de force stabilisatrice dans cette région au cours des dernières années, les États-Unis n'ont rien fait pour remplir le vide. Évidemment, les Russes ne demandent pas mieux que de profiter de situations comme celle-là et ils s'y sont portés avec la plus grande rapidité possible.

Le mieux qu'on puisse dire des États-Unis à cet égard, à mon avis, c'est que, sur le plan international, ils s'inspirent toujours davantage d'une idéologie que des conséquences possibles du jeu des puissances ou de celles de la situation réelle ou politique.

Le grand idéal américain consiste à répandre les principes de liberté et de démocratie qui ont été si bien appliqués dans ce grand pays depuis sa colonisation il y a quelques siècles. Tout le long de son histoire, le peuple américain a eu pour objectif de répandre cette démocratie dans le monde.

Malheureusement on a eu une attitude un peu naïve au sujet de l'aptitude des États-Unis à faire partager leur sorte de démocratie, laquelle consiste à porter un jugement immédiat sur une situation quelconque et à montrer du doigt les puissances de l'alliance occidentale qui semblent n'avoir pas tenu compte des grands et nobles principes démocratiques en honneur aux États-Unis.

D'autre part, nous pourrions rappeler qu'il y a des circonstances et des cas où les États-Unis sont intervenus sans adhérer nécessairement aux nobles principes de moralité qu'ils exigent des autres nations sur le plan de la politique internationale. Leur attitude envers l'Espagne, par exemple, pourrait être sujette à la critique si nous la jugions d'après les grands principes moraux.

Je ne sais jusqu'où le Canada a poussé l'analyse des divergences d'opinion qui existaient manifestement parmi les membres de l'alliance occidentale. Aujourd'hui, le ministre des Affaires extérieures nous a dit que depuis janvier dernier, où l'idée d'une force de police des Nations Unies a été exprimée à la Chambre, diverses démarches ont été tentées en vue d'amener les gouvernements à donner suite à cette proposition. C'est une des grandes lacunes du programme de sécurité collective des Nations Unies. Nous n'avons été mis au courant d'aucun détail sur la nature de ces démarches.

Lorsque nous nous serons formés en comité, peut-être nous dira-t-on exactement ce que le Canada a tâché de faire du point de vue pratique, concret, non seulement en vue de la solution du problème qui se pose dans l'immédiat, mais aussi en vue de combler le vide qui se creuse entre les membres de l'alliance atlantique, vide qui, hélas, n'a fait que grandir dangereusement par suite des événements des quelques derniers mois.

Il est un autre aspect de la question dont je voudrais dire un mot. Le ministre des Affaires extérieures donnait à entendre que le Commonwealth avait été sérieusement menacé par les événements récents. Je le crois sans peine. Malheureusement notre ligne de conduite à l'égard du Commonwealth a été assez confuse. Si nous voulons sérieusement défendre les grands principes moraux dans les affaires internationales, il faudrait comprendre qu'il n'y a pas pour cela de meilleur cadre que celui que fournit le Commonwealth.

On a eu tendance au Canada à diminuer l'importance de ce dernier. Depuis 1945 nous avons surtout insisté sur l'OTAN ou les Nations Unies, alors, me semble-t-il, qu'eu égard à la conception plus vaste et plus large du Commonwealth, qui bénéficie de l'adhésion libre de certaines nations asiatiques, nous disposions d'un instrument dont nous

n'avons pas su tirer le maximum d'avantages lorsqu'il s'est agi de l'application de notre politique étrangère.

Voici un groupe, une communauté de nations qui cherchent à diriger leurs affaires intérieures en conformité de l'idéal démocratique, par le jeu des institutions parlementaires libres qui tirent leur origine du modèle des Parlements: Westminster. Si, au cours de cette période critique, le Commonwealth s'est presque effondré à cause des divergences qui se sont fait jour dans la ligne de conduite de ses membres, c'est peut-être parce que, depuis la fin de la seconde Grande Guerre, nous n'avons pas insisté autant que nous aurions dû sur l'idée du Commonwealth. Nous n'avons pas profité de l'occasion offerte par une situation où des pays orientaux et occidentaux se trouvent réunis au sein d'une association bienveillante de pays du Commonwealth visant à conserver l'idéal de la démocratie.

La démocratie telle que nous la connaissons est une forme difficile de gouvernement à soutenir, une forme particulièrement difficile à étendre dans l'état actuel du monde. C'est peut-être là se montrer sage après coup et peut-être pas très utile pour régler la situation actuelle, mais j'espère bien que, si nous voulons faire face rationnellement au réveil de la puissance du communisme mondial, nous allons nous serrer les coudes aussi rapidement que possible dans l'alliance occidentale. Nous devons certainement veiller à ce que le Commonwealth devienne une force vitale dans les affaires mondiales, une force qui puisse résister au choc de crises aussi graves que celle que nous traversons.

Cela m'amène à ma dernière pensée. Depuis quelques années, le Canada fait figure de médiateur dans les affaires mondiales. Nous nous plaignons à nous considérer comme médiateur entre les grandes puissances du monde. Nous nous considérons comme médiateur entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Nous avons aussi joué un certain rôle utile dans le maintien des liens entre le Commonwealth de l'Orient, le Commonwealth de l'Asie, et celui de l'Ouest. Je pense qu'une des leçons qui se dégagent de la récente crise c'est que, pour la première fois, le Canada a été appelé, aux Nations Unies, à faire un choix qu'il espérait n'être jamais obligé de faire parce qu'il nous plaçait dans une situation pénible. En notre qualité d'intermédiaire entre autant de forces diverses, il nous a fallu choisir entre l'attitude du Royaume-Uni et celle des États-Unis sur ces questions fondamentales. Ce choix a placé le Canada dans une situation intenable.

Je crois qu'il est permis de dire que nous avons montré beaucoup plus d'empressement

à appuyer la prise de position des États-Unis. Nonobstant la façon dont l'affaire du canal de Suez et le problème du Moyen-Orient s'en sont trouvés brouillés du point de vue de l'alliance occidentale, nous avons montré bien plus d'empressement à appuyer les États-Unis qu'à appuyer le Royaume-Uni. A la réflexion, il nous apparaît maintenant qu'il convient de revenir à la prise de position du Commonwealth.

Un autre aspect tragique de cette affaire,— nous nous sommes peut-être laissé emporter par l'idéalisme dont je parlais au début de mes observations,—c'est que nous avons voulu, semble-t-il, servir également de médiateurs entre la Russie et le monde occidental. En effet, le premier ministre (M. St-Laurent) nous disait hier qu'il a adressé une lettre à M. Boulganine, premier ministre de l'URSS, et qu'il en a reçu la seule réponse qu'il pouvait attendre de lui. C'est pousser l'idéalisme un peu loin que de s'imaginer qu'on peut négocier avec une dictature aussi cruelle et aussi amonale que la dictature communiste, telle qu'elle nous apparaît, non seulement dans les témoignages qui se sont accumulés dans les nations occidentales, mais dans ceux qui s'accroissent depuis le programme de déstalinisation.

Il y a quelques années je parlais d'un livre, *Les crimes de Staline*, écrit par je ne sais plus qui. Il y avait une certaine part d'imagination, d'après ceux à qui j'ai parlé de cet ouvrage; mais les dirigeants soviétiques eux-mêmes ont démontré l'amoralité de leur puissance impérialiste. A mon sens, tout cela indique malheureusement que nous avons été bien naïfs. C'est peut-être la conséquence de l'esprit de Genève. Nous avons peut-être été dupes des sourires et des minauderies de ces derniers mois; mais il me semble vraiment regrettable de constater que, par l'entremise de son premier ministre, le Canada a laissé l'impression qu'il mettait sur le même pied le Royaume-Uni et les autres puissances européennes mêlées à l'agression à laquelle ont subitement donné lieu une situation délicate au Moyen-Orient ainsi que les dictateurs du Kremlin qui se sont ailleurs livrés à une agression.

Je suis pleinement en faveur de la sécurité collective, car elle est le seul moyen de sauver notre monde, de lui épargner les horreurs d'une troisième guerre mondiale. Malheureusement, nous n'avons pu obtenir une sécurité collective à l'échelle mondiale par l'entremise des Nations Unies. Il n'est pas nécessaire d'être bien longtemps aux Nations Unies pour constater que les délégations qui se trouvent là ne s'inspirent pas d'une norme commune de moralité. L'une des tragédies qu'on y observe est que les Nations Unies en tant que telles

constituent l'arène où la politique de la force a toujours libre cours.

On a dit des Nations Unies que c'était le meilleur espoir de paix dans le monde. C'est le meilleur espoir de paix dans le monde, et notre groupe souhaite de tout cœur que la force policière d'urgence dont la création a été amenée par la crise récente soit maintenue afin de faire face à toutes les éventualités ou les crises qui peuvent surgir dans l'avenir. Nous espérons également qu'il lui sera possible de stabiliser la situation au Moyen-Orient assez longtemps pour nous permettre de résoudre les problèmes d'ensemble dans cette région. La force de police des Nations Unies ne peut rien pour assurer la paix et rapprocher les groupes ennemis. C'est une tâche qui incombe à l'organisation elle-même des Nations Unies. Cependant, nous avons cette force de police, et si les Nations Unies doivent avoir quelque valeur à titre d'organisme capable de préserver la paix, elles doivent disposer d'un pouvoir d'exécution de ce genre dans ses rouages.

Si la sécurité collective a échoué au niveau des Nations Unies, nous avons la possibilité de l'obtenir au sein de l'alliance occidentale. Nous en avons la possibilité au sein des nations du Commonwealth. Il faut en élargir les cadres. Il faut de l'enthousiasme, et non l'appui au regret de notre Gouvernement. Le problème que le Canada doit s'efforcer de résoudre actuellement à titre de nation est celui de restaurer l'unité de l'alliance occidentale aussi rapidement que nous le pouvons et de mettre fin à la confusion existante, et seule l'administration actuelle du Canada peut le faire.

Je répète que si nous critiquons, du moins en ce qui me concerne, c'est que nous nous sommes rendus coupables de fautes d'omission plutôt que de commission. Le Canada a un rôle important à jouer dans les affaires mondiales. Acquittions-nous donc de notre tâche, dans les trois domaines que j'ai indiqués, avec le plus d'enthousiasme et d'énergie possible.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat en raison de son importance. Je signalerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que, pour la troisième fois en trois ans, son ministère aurait dû, en vue de la nature du débat, fournir ce recueil fort utile qu'on appelle un Livre blanc afin d'exposer les événements dans l'ordre chronologique, tout en faisant connaître les diverses résolutions adoptées par les Nations Unies et l'histoire de la crise de Suez. La rédaction d'un Livre blanc avant que se déroule un débat comme celui-ci constituerait un grand avantage pour les députés

tés. Sans cette publication, le ministre est obligé de nous lire des dates: le jeudi, telle date, il s'est passé telle et telle chose, tandis qu'un exposé chronologique pertinent publié sous forme de Livre blanc lui épargnerait bien des ennuis et nous permettrait de mieux comprendre la question. Or, on a plutôt embrouillé qu'éclairci les choses.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est évidemment dans une position délicate. Il a assisté à l'effondrement de sa politique à l'égard d'Israël et de l'Égypte. Nous avons déjà parlé assez longuement de la question, l'hiver dernier, lorsque le ministre a exposé son programme destiné à maintenir la paix entre ces deux pays. Il a maintenant vu s'effondrer son plan.

Le conflit entre les deux pays directement intéressés à la crise actuelle a été de longue durée. Le différend entre Israël et l'Égypte dure depuis au moins huit ans, c'est-à-dire depuis la guerre entre ces deux nations. Le problème du canal de Suez a beaucoup inquiété Israël pendant tout ce temps car l'Égypte a refusé aux navires israéliens le droit de passage par ce canal. Pendant tout ce temps-là, que s'est-il fait pour remédier à cet état de choses? Depuis huit ans, le Conseil de sécurité a tenu quelque 200 réunions pour étudier les problèmes mettant aux prises l'État d'Israël et l'Égypte. On a adopté des résolutions condamnant l'Égypte pour avoir fait ceci ou cela et d'autres résolutions condamnant Israël. Malgré tout et bien que, depuis deux ans, il y eût un corps d'observateurs sous la direction du général Burns et sous la direction d'autres personnes avant cela, les deux pays ont commencé à se faire la guerre. Le but principal des Nations Unies n'est-il pas d'empêcher la guerre? Elles ne l'ont pas empêchée cette fois-ci.

L'importance de la question en jeu était évidente bien avant aujourd'hui, cette année, comme nous l'avons signalé ici même. Le 20 janvier dernier, le *Christian Science Monitor* disait ce qu'on faisait. Voici le titre de son article:

La censure des Nations Unies à l'endroit d'Israël stimule les efforts en vue d'établir la paix au Moyen-Orient.

Cette censure s'est faite par un vote unanime du Conseil de sécurité, le 19 janvier, alors qu'il condamnait Israël pour avoir attaqué un poste militaire de la Syrie. Il y a eu ensuite une mesure diplomatique. Le secrétaire général des Nations Unies s'est rendu au Moyen-Orient pour entreprendre, d'après l'article, des recherches poussées en vue de trouver moyen d'établir la paix. Le 7 février 1956, la *Tribune* de Winnipeg publiait une dépêche de la *Presse canadienne* au sujet de la conférence qui avait lieu alors avec le

premier ministre Eden, lequel a formulé la proposition suivante. Je cite cet article:

Si l'on augmente de cinquante hommes l'effectif de l'équipe d'armistice que dirige le major-général E. L. M. Burns d'Ottawa, la Grande-Bretagne est d'avis de recruter les observateurs au sein de diverses nations.

Il croyait qu'il y aurait quelque intérêt à posséder un corps d'observateurs plus considérable. Le 8 février, la *Free Press* de Winnipeg a publié un article au sujet de la réunion anglo-américaine sur les difficultés entre Israël et les États arabes, et cette conférence a conduit à une entente touchant la conduite générale en vue d'empêcher le malaise actuel de dégénérer en guerre. Voici les deux programmes généraux. Je cite:

En vertu du premier programme, l'Égypte et Israël retireront l'un et l'autre leurs forces armées d'un kilomètre afin de créer une zone démillitarisée convenue.

Le second programme était le suivant:

On proposait de réunir dans cette zone démillitarisée un groupe plus nombreux d'observateurs. Ceux-ci ne seraient pas armés et, par conséquent, ne pourraient pas être considérés comme une force capable de résister à une attaque militaire. Cependant, ils pourraient rapidement déterminer qui est coupable d'agression; en outre, la présence même de ce groupe plus nombreux pourrait contribuer à calmer les esprits dans cette région troublée.

Cela suffit. Puis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lorsqu'il a pris la parole à la Chambre le 7 février, a exposé la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard de la question israélo-égyptienne. Ses paroles sont consignées à la page 982 des *Débats*. Parlant de la ligne de conduite adoptée par les trois grands que condamne maintenant le premier ministre (M. St-Laurent), au sujet de l'expédition d'armes, il a dit:

Nous continuerons de nous en tenir à la politique déjà exposée, non pas d'une façon qui puisse mener à l'agression ou à la guerre mais d'une façon qui puisse aider, grâce à un régime de surveillance, à la préservation de la paix en enlevant à l'agresseur toute idée de s'attaquer à un pays voisin sans défense. Rien ne tente autant l'agresseur que la certitude d'une victoire facile. Si les pays libres refusaient d'exporter des armes sauf dans les circonstances mentionnées par les membres de l'opposition, certains États resteraient faibles et sans défense; d'autres, qui ne se font pas scrupule d'accepter des armes de pays situés derrière le rideau de fer seraient en mesure d'attaquer. Si nous avions suivi cette ligne de conduite, nous n'aurions peut-être pas tardé à le regretter.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donc trouvé plus sage de livrer des munitions de guerre aux deux parties afin de maintenir l'équilibre et, par conséquent, la paix. Je suppose qu'il se rend maintenant compte que la paix n'a pas été sauvegardée.

A la suite des efforts faits au cours de l'hiver et au début du printemps afin de préserver la paix au Moyen-Orient, il s'est

déroulé, cet été, certains événements fort inquiétants. Nous rappellerons ici qu'il y a environ deux ans, les États-Unis ont persuadé la Grande-Bretagne d'évacuer la zone du canal de Suez, y laissant ainsi un vide dans lequel tout pourrait se passer dans notre monde incertain. Cet été Nasser s'est emparé du canal de Suez. La Grande-Bretagne et la France ont tout de suite réagi vigoureusement devant le danger qui menaçait une voie de communication vitale pour ces deux pays. Il ne faudrait jamais oublier que cette voie fluviale internationale a toujours été considérée, d'ailleurs à juste titre, comme une voie de communication essentielle à l'économie de l'Angleterre, de la France et de l'Europe occidentale. Il ne s'agit pas simplement de maintenir le libre passage par un canal à des fins commerciales, ou autre chose de ce genre. La Grande-Bretagne et la France dépendent, pour leur existence même, du ravitaillement en combustibles qu'elles font passer par cette voie maritime. Il me semble étrange, monsieur l'Orateur, qu'il y a quelques années, après la seconde guerre mondiale, on estimait qu'il y aurait lieu de rétablir l'Europe occidentale et de fournir de l'aide, au moyen du plan Marshall, si magnifiquement généreux, aux pays qui, ayant combattu dans cette seconde Grande Guerre, avaient immensément souffert. S'il a été souhaitable de réédifier l'Europe à ce moment-là et s'il a été judicieux,—comme ce l'était, je crois,—de protéger l'Europe occidentale au moyen des forces de l'OTAN au cours des quelques dernières années, pourquoi ne serait-il pas judicieux maintenant de continuer d'appuyer l'Europe occidentale en protégeant la source vitale de son économie qui passe par le canal de Suez? Qu'est-ce qui est maintenant arrivé pour changer la situation? N'est-il plus souhaitable de garder puissante l'Europe occidentale? N'est-il plus souhaitable de maintenir l'OTAN en pleine puissance ou bien devons-nous, pour des raisons qui ne nous ont pas encore été révélées, couper l'herbe sous le pied à l'Europe occidentale et, particulièrement, à nos grands alliés du passé, soit la Grande-Bretagne et la France?

La Grande-Bretagne et la France n'ont pas été beaucoup encouragées par ce qui s'est passé au cours de l'été et au début de l'automne. Lorsqu'elles ont cherché, par l'intermédiaire des Nations Unies, à faire adopter une résolution concernant le canal de Suez et présentée par les usagers de ce canal, la Russie y a opposé son veto. Quel espoir avaient-elles, en tout cas d'urgence ou en toute crise se présentant à l'avenir, d'obtenir le consentement du Conseil de sécurité à toute initiative qu'elles auraient à prendre? Les choses ont donc dégénéré en crise, obscurcie naturel-

[M. Churchill.]

lement sur le continent nord-américain par les élections américaines. Malheureusement le monde ne peut pas s'arrêter pendant que les élections ont lieu aux États-Unis, même si c'est ainsi que les choses devraient se passer d'après certains de nos bons amis. Quoi qu'il en soit, le monde continue de tourner et la crise a empiré très rapidement pour atteindre son point critique à peu près au moment où avaient lieu les élections américaines.

C'est pour cette raison, j'imagine, l'attention étant détournée vers les événements sensationnels qui se produisaient au sud de la frontière, que les gens n'ont pas été aussi bien renseignés sur ce qui se passait au Moyen-Orient. Nous avons donc été pris par surprise. Même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsque les journalistes lui ont demandé une entrevue au début de cette crise,—si je me rappelle exactement l'entrevue,—a exprimé sa surprise, a demandé qu'on lui accordât du temps et voulait obtenir plus de renseignements. Je pensais que son ministère, qui est devenu une immense organisation dans le monde entier, lui aurait fourni des renseignements suffisants sur ce qui se passait dans une des régions névralgiques du monde. Il a 34 régions névralgiques indiquées sur sa carte, et c'était une des pires.

Le ministre était fort bien renseigné sur cette région névralgique en janvier et février; mais, à la fin d'octobre et au début de novembre, il voulait obtenir plus de renseignements. Apparemment, il veut maintenant plus de renseignements sur la Syrie, l'Irak, la Jordanie et le Liban. Je ne connais pas ses sources d'information, mais je crois qu'elles devraient être améliorées, s'il ne peut pas nous rendre promptement compte de ce qui se passe dans ces régions troublées du monde. La politique du Gouvernement concernant le maintien de la paix entre Israël et l'Égypte a fait faillite.

Qu'en est-il des Nations Unies? Tout le monde se tourne avec espoir vers les Nations Unies, depuis bien des années, pour qu'elles maintiennent la paix dans le monde, tout comme, il y a bien des années, nous nous attendions à ce que la Société des Nations maintint la paix du monde. Ce furent des perspectives décourageantes pour l'humanité, tout au long de ces années. Le 20^e siècle a répandu plus de sang, à mon avis, que n'importe quel autre, et l'histoire du monde est une suite d'effusions de sang. Aussi loin que remontent mes souvenirs, le monde n'a connu que des guerres.

Je me rappelle vaguement la guerre sud-africaine et la guerre russo-japonaise, qu'ont suivies la guerre des Balkans puis la pre-

mière Grande Guerre. Après cela, la Turquie a attaqué la Grèce; puis la guerre civile en Chine a duré une génération et en 1927 les troupes britanniques ont traversé ce continent pour se rendre à Changhaï protéger leurs avoirs là-bas et à Hong-Kong. Il y a eu la guerre civile d'Espagne au cours des années 30; l'attaque de l'Éthiopie par l'Italie et la seconde Grande Guerre. Au cours des onze années qui ont suivi, il y a eu constamment des guerres ou des rumeurs de guerre. Quelqu'un pourra peut-être me rappeler une période, au cours des cinquante-six dernières années, où les hommes ne faisaient pas la guerre ou ne tombaient pas sous les balles, mais pour le moment je ne puis me rappeler quelle année ou quelles années on pourrait signaler à cet égard.

Nous vivons dans un siècle terriblement secoué par le désordre et le chaos. Rien d'étonnant que nous ayons attendu d'organismes comme la Société des Nations et les Nations Unies qu'ils nous épargnent ces affreux flots de sang. Je pense que nous devons tirer les leçons de l'expérience. Nous avons constaté, au cours des années vingt et trente, que faute de l'appui de cette grande puissance qu'étaient les États-Unis, et par suite des discordes qui éclatèrent entre ses membres, la Société des Nations n'a pas réussi à maintenir la paix. Mais après la seconde guerre mondiale, nous avons conçu de nouveaux espoirs à la suite de la constitution des Nations Unies, avec la participation des grandes puissances du monde. Nous pensions que cette fois la paix était garantie puisque les États-Unis faisaient partie des Nations Unies. Je pense que nous avions raison d'espérer que la paix prévaudrait dans le monde et que la guerre finirait par en disparaître. Nos espoirs ont été déçus d'année en année. Quand la guerre de Corée éclata, nous avons compris clairement que les fins de l'impérialisme russe étaient toujours ce qu'elles étaient depuis des siècles et que c'était cet impérialisme russe qui engendrait les difficultés et le désordre dans le monde et suscitait la guerre, non pas une troisième guerre mondiale dans toute son ampleur, mais ces guerres de moindre envergure.

Peu à peu, cette politique impérialiste des Russes a augmenté l'influence de ce pays. Les Nations Unies sont demeurées relativement impuissantes sous cette pression. On ne peut plus nous apaiser maintenant par des résolutions adoptées aux Nations Unies ou par des discours enflammés qui jettent l'anathème sur tel ou tel pays et qui dénombrent les pays qui ont appuyé une résolution. La paix ne s'obtient pas par des résolutions adoptées ou non aux Nations Unies; du moins nous n'en sommes pas encore là. Nous avons eu déjà des corps d'observateurs des Nations

Unies postés ici et là dans le monde. Un groupe très efficace d'observateurs était posté au Moyen-Orient. Et pourtant il n'a pu empêcher la guerre.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'un groupe d'observateurs ne suffit pas à maintenir la paix. Il faut autre chose. On a tenté bien des choses. On a fait preuve de beaucoup de patience aux Nations Unies ces dernières années. Je rends hommage à nos représentants qui ont essayé de la persuasion morale en ces temps difficiles. Je ne veux pas condamner tout ce qu'ils ont fait. Un effort devait être tenté que tout le monde souhaitait. A l'heure actuelle encore, on invite les gouvernements à négocier avec ces gens si difficiles, sans cependant conseiller un relâchement des efforts. A quelque décision qu'on s'arrête, qu'on essaie de gagner du temps et la troisième guerre mondiale pourra peut-être être évitée. On a beaucoup fait dans ce sens aux Nations Unies. Effort méritoire, mais décevant! Tout le mérite en revient aux hommes d'État qui ont peiné si longtemps aux Nations Unies. Ne soyons pas trop sûrs que nous ne sommes pas en train de nous laisser paralyser par de vains espoirs. Les résolutions des Nations Unies sont déjà innombrables. Nous ne saurions compter les résolutions qui ont été adoptées au cours des onze dernières années en vue de maintenir la paix. Bon nombre d'entre elles sont restées lettre morte. Elles ont eu le sort des accords et traités de paix que la Russie a conclus avec divers pays depuis trente-neuf ans. On estime à mille le nombre d'accords de ce genre intervenus entre la Russie et d'autres pays et dont la plupart ont été violés. Après tant d'expérience acquise, l'humanité s'engage en ce moment dans une voie longue, difficile et sinueuse.

L'expérience nous a appris que la Société des Nations a échoué faute de l'appui d'une force efficace, et les Nations Unies ont échoué faute de l'appui d'une force efficace. La plus petite tentative en vue de constituer cette force efficace a maintenant été faite quand on a proposé cette force d'urgence pour servir au Moyen-Orient. Eh! bien, monsieur l'Orateur, quand, la crise se nouant, le Canada a été obligé de prendre une décision aux Nations Unies il y a quelques jours seulement, quelle a été la réaction de notre Gouvernement, comme le démontrent les votes ou les abstentions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Nous critiquons le geste du Gouvernement dans ces circonstances. Voici une crise qui mettait en jeu le lien entre les membres de l'alliance occidentale; elle impliquait la Grande-Bretagne et la France, d'autres membres du Commonwealth, le Canada et les États-Unis. Ces pays

se sont unis contre la menace russe. A ce moment critique où la guerre a éclaté entre Israël et l'Égypte, où la Grande-Bretagne et la France sont intervenues et où les Nations Unies ont envisagé la question, le Canada s'est trouvé en face de la décision la plus grave dont ait été saisi le Gouvernement ces dernières années, et certes le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été placé dans une situation fort embarrassante. En effet, il arrive dans toute assemblée un moment où l'on doit se lever pour voter ou s'en abstenir. S'abstenir de voter aux Nations Unies est beaucoup plus grave que de s'abstenir de voter à la Chambre des communes; or en pleine crise le Canada s'est abstenu de voter au sujet du cessez-le-feu et a laissé la Grande-Bretagne, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'un côté et les autres nations de l'autre. Nous nous sommes alors trouvés en présence de cette grande alliance occidentale divisée par un vote et une abstention aux Nations Unies.

Quels que puissent être les torts de la Grande-Bretagne et de la France, et je ne pense pas quand à moi qu'elles ont toujours raison et qu'elles ne méritent pas des critiques de temps à autre, mais quand une affaire prend de telles proportions aux Nations Unies, l'endroit par excellence où nous avons espéré et tenté d'opposer le front uni des puissances de l'ouest contre la Russie et le bloc communiste, pourquoi n'aurions-nous pas dû rester du côté de nos amis et alliés et de ces deux grands pays dont le Canada est issu? Mais au contraire, alors qu'elles avaient besoin de nous, nous sommes demeurés à l'écart.

Je pense que l'attitude que le secrétaire d'État aux affaires extérieures a dû prendre à cette occasion a été fort malheureuse pour le Canada. J'aurais aimé qu'en cette occasion le ministre ait prononcé son discours avant que la question ne soit mise aux voix. Il peut corriger mon assertion si je me trompe. S'il avait déclaré aux Nations Unies qu'il allait voter, il aurait trouvé place au programme mais, comme il a été de ceux qui se sont abstenus, il n'a pas eu l'occasion de faire un discours avant le vote. Il lui aurait fallu le prononcer aux petites heures du matin après le vote. Eût-il fait son discours avant et indiqué qu'il allait voter, il aurait pu proposer la constitution d'une force d'urgence, ce qui aurait peut-être modifié la position respective des puissances en cause et rehausser le prestige du Canada. Mais non, suivant les instructions reçues, je présume, il s'est abstenu et il a laissé enrégimenter l'opinion publique contre la France et la Grande-Bretagne. Il aurait pourtant dû savoir, et le Gouvernement aussi, ce que bien des gens

[M. Churchill.]

savaient, c'est que la situation internationale exigeait une action prompte et efficace. Or on sait par expérience qu'il ne faut pas attendre pareille action des Nations Unies, si ce n'est au moyen d'une résolution ou d'un groupe d'observateurs. Or ces deux moyens n'ont pas réussi à empêcher la guerre ou à l'arrêter une fois qu'elle était déclenchée.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question à l'honorable député? Est-il d'avis que j'aurais dû voter contre le cessez-le-feu à la séance d'ouverture de l'Assemblée?

M. Churchill: Eh bien, il s'est abstenu. En pareilles circonstances, aux prises avec ce dilemme car c'en était un, j'aurais voté contre une chose semblable en accord avec les membres du Commonwealth.

L'hon. M. Pearson: Trois membres du Commonwealth d'un côté et quatre de l'autre.

M. Churchill: Le Commonwealth est évidemment pour nous tous un problème difficile à comprendre et je suis au courant de l'activité que le ministre a déployée pour resserrer les liens qui unissent les divers pays du Commonwealth. Je souhaite qu'il parle plus souvent du Commonwealth à la Chambre des communes. J'ai vérifié le nombre de fois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé du Commonwealth des nations britanniques à la Chambre des communes. Il a été amené à faire ici des énoncés par des députés qui abordaient le sujet ou posaient des questions. Depuis quelques années cependant, il n'a pas prononcé lui-même un seul discours sur le Commonwealth britannique. Je me rappelle le tour du monde qu'a fait le premier ministre (M. St-Laurent). Il a été fort acclamé et il a retenu l'attention du public. Or, lorsqu'il a fait, pendant une heure et demie, à la Chambre des communes il y a deux ou trois ans, un récit de son voyage, il n'a pas parlé du Commonwealth des nations britanniques.

L'hon. M. Lapointe: Comme l'honorable député peut être puéril!

M. Churchill: J'estime, en l'occurrence, que le Commonwealth des nations britanniques n'occupe pas la première place dans l'esprit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pas plus que lorsqu'il s'est trouvé en face d'un dilemme...

L'hon. M. Pearson: J'y pense toujours.

M. Churchill: Lorsqu'il s'est agi de se prononcer à l'égard de ce dilemme aux États-Unis, il a choisi de s'en abstenir plutôt que de s'allier à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

M. Brooks: Il aime mieux ses nouveaux amis du Commonwealth que les anciens.

L'hon. M. Pearson: Je les aime tous.

M. Brooks: Il ne l'indique pas.

M. Churchill: Hier, quand le premier ministre parlait,—je regrette qu'il ne soit pas à son siège ce soir car il me déplaît de citer ses paroles quand il est absent,—on lui a demandé de déposer le message qu'il avait adressé à sir Anthony Eden, message qu'on a qualifié, dans certains milieux, de condamnation violente ou quelque chose du genre; il a nié qu'il en fût ainsi, mais il n'a pas déposé le document. Au lieu, il nous a donné lecture du message qu'il avait échangé avec M. Boulganine à propos des atrocités en Hongrie. Si le message qu'il a envoyé à sir Anthony Eden ne constituait pas une condamnation, pourquoi ne l'a-t-il pas déposé ou ne nous en a-t-il pas donné lecture? Il a cité le message de M. Boulganine, à la page 25 des Débats. Il nous l'avait donné à entendre un peu plus tôt lorsqu'il a dit:

Les événements au Moyen-Orient rendaient plus difficile de mobiliser l'opinion mondiale dans le sens d'une condamnation énergique et unanime de ce qui se passait alors en Hongrie.

Il était ennuyé de ce que des troubles soient survenus au Moyen-Orient pendant qu'on éprouvait des difficultés ailleurs. Il se peut que demain une situation analogue survienne quelque part; il aura donc à s'inquiéter d'autres endroits que le Moyen-Orient et la Hongrie. Cependant, cela l'a amené à nous donner lecture de sa lettre à M. Boulganine. Il lui faisait part de la profonde émotion ressentie par le gouvernement du Canada lorsqu'il a appris l'intervention de ce gouvernement en Hongrie.

Il ajoute ensuite qu'il veut que le gouvernement mette en œuvre les résolutions adoptées par les Nations Unies; à ce sujet, il emploie des mots plutôt étranges:

...pour faire preuve, même en cette heure tardive, de modération envers les malheureuses victimes de ces événements tragiques.

De la modération, pendant que des gens sont assassinés, que des chars de combat leur passent sur le corps, qu'ils sont mis en pièces par des mitrailleuses et chassés de leur pays par milliers. De la modération? Pourquoi ne pas faire cesser complètement ces atrocités. Mais non; il parle de modération envers les malheureuses victimes de ces événements tragique. Puis il ajoute:

En ce moment, toutefois, mon intention n'est pas d'essayer de porter un jugement sur les actes qui ont été commis...

Et le reste.

Pourquoi ne pas juger l'intervention de la Russie en Hongrie? On est bien disposé à juger la Grande-Bretagne et la France, mais en ce qui concerne la Russie, on se réserve. On songe à l'ONU adoptant une résolution

aux termes de laquelle on demandait d'admettre des observateurs en Hongrie afin de se rendre compte de ce qui se passait, alors qu'au même moment 50,000 témoins oculaires, ayant déjà fui le pays, étaient tout à fait en mesure de raconter ce qui s'y était passé. L'attitude du Gouvernement en ce qui concerne le Commonwealth, en tout cas, ne me satisfait guère.

Toutefois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut parler du commonwealth britannique ailleurs qu'à la Chambre. Le 30 avril dernier, il prenait la parole devant l'*English Speaking Union*, à Londres. Ce sont de beaux mots qu'il a prononcés et je veux le voir les répéter ici d'un mois à l'autre pour qu'ils figurent dans le hansard. En fait, je vais les consigner moi-même au hansard pour lui:

Notre commonwealth des nations...

dit-il,

...par exemple a évolué depuis le jour où il était un centre impérial. Les dépendances coloniales se sont transformées en Etats libres qui ont choisi de rester associés, sur le plan politique, entre eux et avec la nation mère. L'évolution sans la révolution a été précieuse, non seulement pour les pays les plus directement intéressés, mais pour le monde entier. Le monde ne doit pas oublier ce qu'il doit au Royaume-Uni, qui a amorcé et orienté cette transformation, laquelle, bien sûr, n'est pas terminée.

Imaginons l'accueil qu'ont reçu ces paroles à Londres.

Je puis vous assurer que le Canada est satisfait de la situation qu'il occupe au sein du Commonwealth et qu'il ne souhaite nullement la voir s'affaiblir. Pour nous, elle signifie l'indépendance à laquelle quelque chose de plus s'est ajouté.

Néanmoins, durant la crise récente, même s'il ne s'est pas senti heureux de voir le Commonwealth s'affaiblir, je crois bien, il n'a guère montré d'empressement à la fortifier comme nous l'aurions souhaité.

M. Brooks: C'est le milieu qu'il fréquente.

M. Churchill: Dans les deux ou trois minutes dont je dispose, je voudrais dire ce qui suit. Mon honorable ami et collègue, l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a traité avec beaucoup de compétence l'aspect militaire de la force d'urgence, dans son discours cet après-midi, et il a fait prendre une douche d'eau froide au ministre de la Défense nationale (M. Campney) qui aurait dû participer au débat à ce moment-là afin de lui répondre.

Le député d'Esquimalt-Saanich a signalé toutes les faiblesses et le peu d'efficacité du genre de force qu'on est en train de mettre sur pied. Même si l'on en monte l'effectif à 6,000 hommes, il lui faudra garder une frontière de 1,000 milles de long, ce qui équivaldrait à un homme environ par mille,

sans unités blindées, ni aéroportés, ni artillerie; et cependant, nous estimons que des hommes armés d'un simple fusil seront en mesure de se défendre avec quelque efficacité contre des coups de mains appuyés par des véhicules blindés ou des tanks ou contre une attaque aérienne?

C'est un grand risque qu'on court, et j'espère que le ministre de la Défense nationale traitera ce problème afin de nous assurer que nos forces canadiennes ne seront pas inutilement mises en danger.

Je voudrais terminer par les observations suivantes, monsieur l'Orateur. Nous vivons dans un état de crainte. Je suis fatigué de cet état de crainte qui plane sur nos têtes de jour en jour. Nous vivons dans la crainte de prononcer des paroles blessantes pour la Russie et nous ne devons pas critiquer les États-Unis au sujet de leurs mesures, parce qu'il y aura une troisième guerre mondiale.

Nous avons entendu parler du danger d'une seconde guerre mondiale durant toutes les années 30.

On nous a gratifiés de photos montrant la destruction et l'horreur de la première Grande Guerre, ainsi que des hommes aux corps déchiquetés suspendus à des fils barbelés. Je revois encore ces images pétrifiantes. D'innombrables livres nous disaient ce qui arriverait lors de la seconde Grande Guerre; on nous disait comment les gaz asphyxiants feraient périr tous les pays du monde et détruiraient complètement les villes en 24 heures. Nous avons vécu dans cette crainte et la crainte a abouti à la montée des dictateurs, à l'affaiblissement des démocraties, et finalement à la seconde Grande Guerre.

A l'heure actuelle nous vivons dans la crainte d'une troisième Grande Guerre.

On nous dit que si nous faisons quoi que ce soit de désagréable à la Russie, elle fera gronder ses fusées et qu'il nous faudra courir aux abris. Et pourtant, j'ai peine à croire que la Russie soit prête à prendre le risque de s'engager dans une troisième guerre mondiale. Cependant, si les démocraties se recroquevillent de peur, la Russie peut accroître son pouvoir ici, là, et ailleurs, et dans dix ans il n'y aura pas besoin d'une troisième guerre mondiale pour que nous tombions sous le joug.

Nous sommes en train de vendre notre âme. Nous vendons notre droit d'aïnesse en ce moment uniquement par peur: toujours la peur et encore la peur. Cette peur est déclenchée sans cesse par des déclarations, et il faut que nous soyons calmés. Quand nous posons ici de temps à autre des questions dans ce sens aux chefs de notre gouvernement, ils nous répondent: "Nous ne nous attendons à aucune guerre cette année";

[M. Churchill.]

puis nous sommes gratifiés d'énormes manchettes dans les journaux et nous nous détendons.

Toutefois, il nous faut être prêts à faire face à la crise lorsqu'elle surgira et l'heure a sonné pour nous de mettre fin à la crainte dans laquelle nous vivons, de nous préparer au pire, de nous montrer fermes en toutes circonstances, de maintenir fort le Commonwealth des nations britanniques et, par la vigueur de nos raisonnements, de contraindre les Nations Unies à devenir une force efficace pour la paix mondiale. Ne nous leurrions pas au sujet des résolutions et des groupes d'observateurs. Les Nations Unies doivent disposer d'un certain pouvoir et de sanctions en vue d'empêcher les petites guerres qui éclatent de temps à autre, afin de prévenir même les grandes guerres.

Des voix: L'honorable député a épuisé son temps de parole!

L'hon. M. Rowe: Vous n'aimez pas cela parce que c'est trop vrai.

[Texte]

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de retarder cet important débat en discutant de la situation au Moyen-Orient. Du côté du Gouvernement, nous avons entendu les discours du très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), tandis que, du côté de l'opposition, plusieurs députés, plus compétents que moi en la matière, l'ont fait jusqu'ici, et sans doute d'autres suivront. Je me bornerai donc à quelques observations concernant la tragédie qui s'est déroulée tout récemment en Hongrie.

Monsieur l'Orateur, le monde libre a été horrifié, au cours des dernières semaines, par l'attaque lâche et traîtresse de la Russie contre le valeureux peuple hongrois. Nous, du Canada, vivons dans un pays où les mots liberté et démocratie possèdent encore une signification. Nous avons été particulièrement consternés à la lecture des sanglants événements qui se sont déroulés au sein de ce peuple héroïque que les Russes tentent d'exterminer parce qu'il refuse depuis longtemps l'esclavage communiste.

Je ne crois pas qu'il nous soit possible de demeurer insensibles aux atrocités sans nom dont se sont rendus coupables ceux qui veulent enfouir à tout jamais la liberté des peuples et les assouvir à leur infernale domination.

Lorsque les heureux survivants de ce drame angoissant et de ce massacre indescriptible pourront nous rapporter en détail tout ce qu'ont eu à souffrir les Hongrois au cours de ces tragiques semaines, j'ai la conviction que la Russie passera dans l'histoire comme

le peuple le plus barbare et le plus crapuleux qu'il nous ait été donné de connaître.

Je voudrais que ceux qui se sont offerts en holocauste pour la cause de la liberté ne l'aient pas fait en vain et que leur ultime sacrifice serve de salutaire leçon à tous ceux qui possèdent l'influence nécessaire à la restauration, dans tous les pays de l'univers, de la paix véritable et de la liberté humaine.

Je ne crois pas utile en ce moment de rappeler aux députés les diverses phases du soulèvement hongrois et des sanglants résultats qui le suivirent. Qu'il me soit cependant permis de dire que l'intervention du Kremlin par la force armée n'avait pas seulement pour but d'empêcher la formation d'un gouvernement démocratique hongrois, mais visait surtout la destruction de tous ceux qui croient en la puissance divine d'un Être suprême.

A ce sujet, on me permettra bien de répéter ici quelques phrases du discours que j'avais l'honneur de prononcer à Paris mercredi dernier, le 21 novembre, au cours de la deuxième conférence des parlementaires membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je m'exprimais en ces termes:

Le danger le plus grand que nous courons aujourd'hui, nous les peuples libres de l'Occident, c'est de voir se réaliser l'ambition des conspirateurs communistes du Kremlin, qui est de nous conquérir et de détruire les libertés de notre vie démocratique. Ils ont pour but de détruire nos principes profonds: patriotisme, loyauté, famille. Par-dessus tout, ils veulent bannir de la surface de la terre l'enseignement et la pratique de la religion, qui est la base essentielle de notre civilisation. La base de notre vie, à nous chrétiens, est l'adoration d'un Être suprême. Vous comprendrez que, lorsque j'emploie le mot "chrétiens", je veux dire que les divers enseignements concernant une déité suprême,—quel que soit le nom que lui donnent nos différents peuples,—impliquent, dans le sens le plus large, toutes ces vertus que, dans mon pays et dans bien d'autres, on décrit par ce seul mot "christianisme". Ce terme général comprend les deux grands principes: "Aimez-vous les uns les autres" et "faites ce qui est juste". C'est la pierre angulaire de ma propre foi, cette foi que partagent bien des citoyens des nombreux pays représentés aujourd'hui dans cette assemblée.

Très probablement, c'est aussi la pierre angulaire d'autres croyances répandues parmi nous. Et cette pierre angulaire de toutes nos croyances est la base de notre vie libre et démocratique.

Parce que la religion est le fondement de notre civilisation, les Soviets désirent la détruire dans tous nos pays et la bannir de toute la surface de la terre. C'est ce fondement qui, nous l'avons vu, a été détruit à dessein, en Hongrie, ces dernières semaines, car la conspiration communiste a conduit les Hongrois à cesser de s'aimer les uns les autres et, au lieu de s'aimer, à se tuer les uns les autres. Et, dans ce même pays de Hongrie, ceux qui se battaient pour la liberté n'avaient que leur chair nue à opposer à l'acier soviétique; puis, lorsque, inévitablement, ils fu-

rent vaincus, ces soldats de la liberté furent déportés en Sibérie. Les Soviets respectent-ils le principe religieux "Faites ce qui est juste", quand ils interviennent ainsi par la force dans les affaires d'un autre pays?

L'OTAN se dresse comme un pare-choc devant cet impérialisme soviétique, cette guerre froide, cette guerre acharnée contre le christianisme. Dans le monde entier, seule l'OTAN, je le crois, se dresse comme un pare-choc. Les Nations Unies n'ont pas réussi à arrêter les progrès du communisme. Nos pays, individuellement, n'étant pas unis entre eux, n'ont pas réussi à arrêter les progrès du communisme. De quelque côté que nous regardions aujourd'hui dans le monde, nous voyons le communisme essayer, ouvertement, de s'infiltrer partout, avec ou sans la force armée. Même dans le Moyen-Orient, à la barbe de la Commission de trêve des Nations Unies, la Russie a élaboré des plans et préparé sa voie pour inclure dans son orbite un immense territoire nouveau.

Dans le monde actuel, les perspectives sont décevantes, alarmantes. Mais une étoile brillante luit devant nous, et une seule. Cette étoile, c'est l'OTAN. Non seulement aucune infiltration communiste n'existe au sein de l'OTAN, mais encore dans bien des pays de cette grande alliance, le communisme est en voie de régression rapide. Dans un grand nombre de nos pays, des citoyens qui ont pendant longtemps milité en faveur des cellules communistes locales, maintenant désillusionnés, donnent leur démission.

Ce sont là les paroles que je prononçais en cette occasion.

Monsieur l'Orateur, si c'est le désir unanime de la Chambre, il me faudrait environ trois minutes pour terminer...

M. Dupuis: Que pense l'honorable député de Québec-Ouest de l'intervention de l'Angleterre et de la France au Moyen-Orient?

M. Dufresne: En réponse à la question de mon honorable ami,—si l'on me permet de lui répondre,—je répéterai ce que j'ai dit au tout début de mes observations, soit que je n'avais pas l'intention de traiter le sujet, étant donné que d'autres plus compétents que moi avaient soulevé la question. Toutefois, si l'on veut connaître mon opinion personnelle, je suis prêt à la donner, et, vu qu'il est dix heures, je réserve ma réponse pour demain matin.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Dufresne la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Green: Le ministre des Finances veut-il nous dire ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Harris: J'avais espéré que, demain, ce débat serait terminé et que la Chambre se formerait en comité des subsides. Mais il semble que l'opposition officielle n'est pas de cet avis; nous poursuivrons donc ce débat.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

C.P. 1956-1712

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

LE MARDI 20 novembre 1956.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
EN CONSEIL

Vu la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 novembre 1956, établissant un commandement des Nations Unies relativement à une force internationale d'urgence afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient;

Vu l'invitation lancée aux nations membres de fournir des groupes de bataillons autonomes, laquelle invitation a été acceptée par le Canada, avec le résultat que des préparatifs ont été faits pour réunir un tel contingent devant être envoyé en partie par la voie des airs et en partie à bord du *H.M.C.S. Magnificent*;

Vu l'indication maintenant donnée par le commandant des Nations Unies, à l'effet que la contribution la plus utile et la plus instamment requise que le Canada pourrait apporter à la force présentement, serait l'envoi d'une escadrille accrue de transport du C.A.R.C. et d'éléments administratifs et tech-

niques du contingent de l'armée, afin d'aider à organiser l'administration à la base de la force en Égypte;

Vu la recommandation faite par le commandant des Nations Unies à l'effet que l'envoi du bataillon soit maintenant différé jusqu'à ce que l'étude des besoins détaillés de la force lui permette de déterminer le lieu et le moment où le bataillon pourra être le mieux utilisé;

A ces causes, sur avis conforme du ministre de la Défense nationale, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de rendre par les présentes le décret suivant:

Décret

Autorisation est par les présentes donnée de maintenir en service actif des officiers et des hommes de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, dont le nombre n'excédera pas 2,500 en aucun temps, en tant que partie ou support immédiat d'une force internationale d'urgence, organisée par les Nations Unies afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient.

Copie certifiée conforme.
Le Greffier du Conseil privé,
R. B. BRYCE

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 novembre 1956

La séance est ouverte à onze heures.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT
SUR L'ARGENT EMPRUNTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il l'intention de faire droit à la récente requête des syndicats du blé de l'Ouest visant à faire réduire, par rapport au taux actuel, le taux de l'intérêt sur l'argent emprunté uniquement en vue de la maintenance et du transport des céréales?

L'hon. W. A. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suppose que la réponse qui s'impose est que l'intention sera traduite en actes, si tant est qu'elle le soit, et qu'on la fera connaître alors. Cependant, je dois dire que je n'ai pas saisi les termes exacts de la question; je la considérerai donc comme préavis.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MESURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LA PÉNURIE
D'ARGENT COMPTANT DANS LES PRAIRIES—
ANNONCE D'UN AJOURNEMENT AU 8 JANVIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. H. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il faire savoir à la Chambre si, avant la fin de la présente session spéciale mais après que les travaux annoncés dans le discours du trône auront été terminés, le Gouvernement aurait l'intention de soumettre quelque mesure législative visant à atténuer la grave pénurie d'argent comptant dans les Prairies? La situation est grave là-bas, en ce moment.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si la situation prend la gravité que semble lui attribuer le député, il nous faudra peut-être nous réunir de nouveau. Cependant, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion que j'entends proposer demain. Aux termes de cette motion, la présente session sera ajournée au 8 janvier, à onze heures du matin, à moins que, dans l'intervalle, les événements paraissent

tels, que M. l'Orateur, après en avoir discuté avec le Gouvernement, décide qu'il y a lieu de se réunir plus tôt.

M. Argue: Le premier ministre sait-il que des milliers de cultivateurs des Prairies n'ont pas assez d'argent pour acheter leurs approvisionnements d'hiver en combustible et autres denrées indispensables, ou pour acquitter leurs comptes, leurs impôts, ou que sais-je encore?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, je ne le sais pas et l'impression du député ne constitue pas, à mes yeux, la preuve de l'existence d'un tel état de choses.

M. Argue: Une question complémentaire. Le premier ministre sait-il que le syndicat du blé de la Saskatchewan, à sa réunion annuelle tenue il y a une semaine ou deux, a adopté une résolution aux termes de laquelle, s'il n'était pas fait droit à ses demandes de la façon que je viens d'indiquer, on songerait à marcher vers Ottawa?

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que, si on envisageait un tel projet, la sagesse finira par triompher.

(Plus tard)

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le premier ministre nous dirait-il si ce qu'il vient de dire à propos de la motion tendant à ajourner la Chambre au 8 janvier signifie que la présente session sera ajournée jusqu'à cette date ou si elle sera prorogée et une nouvelle session ouverte ce jour-là?

Le très hon. M. St-Laurent: On a l'intention, si rien d'imprévu ne survient, de proroger la session le matin de ce jour-là et de commencer une nouvelle session immédiatement le même jour.

(Plus tard)

QUESTION AU SUJET DE LA COMMUNICATION DU
MESSAGE DE L'EMPEREUR DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader de la Chambre. Le ministre du Commerce (M. Howe) a fait un voyage fructueux au Japon et a reçu de l'Empereur de ce pays un message adressé au Gouvernement et à la population du Canada. Le ministre du Commerce aura-t-il l'occasion de communiquer ce message à la Chambre?

M. Macdonnell: Posez donc votre question!

Une voix: Voilà bien un ami!

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les Canadiens étaient enchantés de ce que le ministre du Commerce ait pu se rendre au Japon et je suis sûr que nous avons tous hâte d'entendre son rapport de cette visite. Je suppose qu'il communiquera son rapport et le message au cours du débat sur l'Adresse de la prochaine session, mais il va de soi que c'est lui qui décidera de la ligne de conduite à suivre.

LA DÉFENSE NATIONALE

CALGARY—QUESTION À PROPOS D'UN INCENDIE DANS UN ÉDIFICE MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Le ministre de la Défense nationale a-t-il des observations à faire à propos de l'incendie qui, ces dernières vingt-quatre heures, a entraîné des pertes d'environ un million de dollars aux bâtisses militaires et endommagé du matériel? Nous dirait-il pourquoi on a coupé l'eau à cet endroit?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je suis au courant de l'incendie dont parle le député, mais je n'ai pas encore reçu de détails quant à sa cause et à l'étendue des dégâts. Nous avons envoyé à Calgary le directeur des incendies, ainsi qu'une équipe du service de l'électricité et de la mécanique pour faire l'évaluation des dégâts. On n'a pu vérifier jusqu'ici que l'eau ait été coupée, et je préfère ne rien dire avant de savoir exactement ce qui en est.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'AIDE AUX FRUCTICULTEURS ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary): Le ministre des Affaires des anciens combattants voudra-t-il dire à la Chambre quelle aide, s'il en est, le Gouvernement accordera aux anciens combattants de la région de culture des fruits de vergers de la Colombie-Britannique, qui sont établis aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, particulièrement de la région de Cawston? Ces ex-militaires ont subi de lourdes pertes en raison des grosses gelées de l'hiver dernier, certains d'entre eux ayant perdu jusqu'à 70 p. 100 de leurs arbres fruitiers.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Je pense que cette question est venue sur le tapis lors de

[M. McIvor.]

l'examen des crédits du ministère au cours de la dernière session, et j'ai annoncé à la Chambre qu'on ferait un relevé des établissements d'anciens combattants ainsi atteints. Ce relevé a débuté à la fin de l'été; quatre ou cinq de nos enquêteurs ont fait un relevé complet et, il y a quelque temps, les rapports sont parvenus au bureau du directeur du Service des terres destinées aux anciens combattants. Ces rapports révèlent, ainsi que mon honorable ami l'a mentionné, que la plupart des ex-militaires atteints se trouvent dans la région de Cawston. Sauf erreur, il y en a 49 de cette agglomération qui sont touchés et dont les pertes varient de 10 à 70 p. 100. Le directeur du Service des terres destinées aux anciens combattants étudie avec ses hauts fonctionnaires les rapports qu'il a reçus et il fera des recommandations au ministre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉGYPTE—PRÉTENDUES MENACES À LA COLLECTIVITÉ JUIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Étant donné les nouvelles publiées dans les journaux portant que les Juifs d'Égypte, qui sont au nombre de 50,000, sont menacés du plus grave désastre en violation de la convention de Genève de 1949, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a engagé le gouvernement de l'Égypte ou les Nations Unies à prendre des mesures efficaces afin de protéger ces gens contre tout traitement inhumain avant que ces mauvais traitements prennent les mêmes proportions que les persécutions nazies?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà demandé par télégramme à notre ambassadeur au Caire de se renseigner à ce sujet.

LES NATIONS UNIES—AU SUJET DE LA DÉCLARATION DE M. KRISHNA MENON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la suite d'une déclaration que M. Krishna Menon aurait faite hier aux Nations Unies et qui, apparemment, critiquait vertement le Canada. Le ministre a-t-il des observations à faire au sujet de cette déclaration, et, ce faisant, préciserait-il l'assertion qu'il a lui-même formulée hier pour dire que le Commonwealth courait un grave danger de dissolution? Quels sont les pays qui avaient menacé de se retirer du Commonwealth?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, j'ai déjà vu le texte des paroles que M. Menon a prononcées hier à l'Assemblée des Nations Unies, et ce texte ne motive pas l'interprétation que lui donne mon honorable ami. M. Menon s'est fait dire par un membre de notre délégation qu'un certain malaise pourrait bien découler d'une fausse interprétation qui serait donnée à ses observations touchant l'initiative de la délégation canadienne à l'égard de la force des Nations Unies. M. Menon a déclaré que ce serait bien regrettable qu'on interprète ainsi ses paroles, que tel n'était pas le sens qu'il voulait leur donner et qu'elles ne constituaient en rien un blâme de l'initiative du Canada en cette matière, initiative qu'il approuvait. Pour ce qui est de l'autre partie de la question, tout le monde sait que, lorsque les hostilités ont commencé à Port-Saïd, les gouvernements de Karachi, de la Nouvelle-Delhi et de Ceylan se demandaient quelles seraient les répercussions de cette action sur leur appartenance au Commonwealth britannique des nations. Il n'y a aucun doute qu'elle a immédiatement mis cette appartenance à rude épreuve à ce moment-là.

LES PÊCHERIES

NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE DE REN-
SEIGNEMENTS SUR L'ACTION EN JUSTICE
APRÈS LA DESTRUCTION DE SAUMONEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Est-ce que le procès intenté contre *Forest Protection Limited* pour qu'elle verse \$5,700 en dédommagement d'une paire de barils de saumons roses, a été liquidé?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): La Cour de l'Échiquier est présentement saisie de la cause qui oppose le gouvernement du Canada à *Forest Protection Limited* à la suite de la destruction de 800,000 saumoneaux.

M. Van Horne: J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Pêcheries. Prétend-il donner à la Chambre l'impression qu'il s'agissait de saumons de 30 livres au lieu de petits poissons d'un pouce?

L'hon. M. Sinclair: Si l'honorable député m'avait écouté tantôt, il aurait entendu que j'ai parlé de 800,000 saumoneaux. La plupart des habitants du Nouveau-Brunswick savent exactement ce qu'est un saumoneau.

M. Van Horne: Il ne nous était jamais venu à l'idée que vous essayiez de vendre des saumoneaux à si vil prix.

LE LOGEMENT

ON RÉCLAME UNE MESURE LÉGISLATIVE PROPRE
À ENCOURAGER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): J'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question qui découle de la réponse que le ministre des Finances a donnée à la question de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Étant donné que les récentes majorations du taux d'intérêt ont, de l'aveu même du ministre des Finances, de graves répercussions sur la construction d'habitations au Canada, le ministre des Travaux publics voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'à la prochaine session on prendra les mesures législatives propres à encourager la construction d'habitations au Canada?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse qui s'impose c'est que le Gouvernement n'annonce pas ses lignes de conduite avant d'avoir pris ses décisions. Une fois ces décisions arrêtées, il les annonce de la manière qui convient.

M. Ellis: Le ministre est-il prêt à admettre que la construction a ralenti, ce qu'il s'est refusé à reconnaître ici il y a quelques mois?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à prédire que le nombre des habitations achevées sera cette année le plus élevé de toute notre histoire.

L'INDUSTRIE

RÉPARATIONS AUX MOTEURS D'AÉRONEFS—
FONDERIE MCLENNAN, CAMPBELLTON, N.-B.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Le printemps dernier...

Des voix: Posez votre question.

M. Van Horne: Le ministre du Commerce a-t-il fait quelque chose pour faire suite à une idée qu'il a exprimée le printemps dernier, c'est-à-dire que des dispositions seraient prises en vue de diriger les travaux de réparation des aéronefs à la Fonderie McLennan, de Campbellton, afin d'empêcher la disparition de cette industrie et d'assurer du travail dans cette région qui est actuellement dans le marasme, à cause du chômage?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les travaux de réparation des aéronefs dans la région sont répartis d'après les méthodes commerciales et, sans avoir entendu parler dernièrement de la Fonderie McLennan, je présume qu'elle a autant de chance d'avoir sa part du travail de réparation d'aéronefs que toute autre entreprise des provinces Maritimes.

LES DROGUES

LE PEYOTL—DÉCLARATION QUANT À SA CONSOMMATION PAR LES INDIENS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais répondre à certaines questions que l'honorable député de The Battlefords (M. Campbell) a posées le 27 novembre, au sujet d'une drogue appelée peyotl.

La première question était la suivante:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il été informé que la consommation du peyotl se répand chez les Indiens du Canada?

En réponse, je dois dire que, d'après les rapports qu'a reçus le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il semble que la consommation de peyotl augmente à certains endroits du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, mais que sa consommation diminue dans le sud du Manitoba.

La deuxième question était ainsi conçue:

Le ministère estime-t-il que cette substance est dangereuse?

La réponse est affirmative. Les pastilles de peyotl renferment au moins neuf alcaloïdes qui, en grande quantité, peuvent être nuisibles et ont même déjà causé la mort de certains Indiens.

Voici la troisième question:

Songé-t-on à prendre des mesures pour interdire l'importation au Canada de pastilles de peyotl ou pour réglementer de quelque façon cette importation?

Le peyotl est rangé parmi les drogues et, en conséquence, il doit porter une étiquette appropriée en conformité des dispositions de la loi sur les aliments et drogues. On a saisi certaines expéditions de peyotl pour les renvoyer aux expéditeurs parce qu'elles n'étaient pas convenablement étiquetées. Le service des aliments et drogues a intensifié ses efforts en vue d'assurer l'application de la loi et des règlements pour ce qui est de l'étiquetage du peyotl. Nous exerçons une surveillance étroite.

[M. Van Horne.]

L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA SASKATCHEWAN—QUESTION AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DU BARRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme il a prédit que l'Ouest aurait à souffrir de la sécheresse,—il semblerait même qu'il la souhaite,—recommandera-t-il à ses collègues la réalisation immédiate du projet d'aménagement du bras sud de la Saskatchewan?

Le très hon. M. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Jamais je n'ai prédit de sécheresse dans l'Ouest, pas plus que je ne la souhaite, mais il reste que ce sont des choses qui arrivent parfois dans ces régions. La seule sécheresse que nous prévoyons et que j'appelle en ce moment de mes vœux en Saskatchewan aurait pour effet de tarir la source des voix qui vont à la CCF.

L'entreprise du bras sud de la Saskatchewan est actuellement en très bonnes mains et fait l'objet d'une étude.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

NOUVEAU-BRUNSWICK—PRÉTENDU RETARD DANS LE RÈGLEMENT DES DEMANDES DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Prend-il actuellement des mesures afin d'empêcher que se reproduise la situation qui s'est présentée l'an dernier dans le nord du Nouveau-Brunswick? On sait qu'on a enregistré alors sept mille retards dans le règlement des demandes de prestations d'assurance-chômage. Verra-t-on à ce que cela ne se reproduise plus?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je considérerai ces questions comme un avis de motion, et j'y répondrai quand la Chambre sera saisie de mes crédits.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE RELATIVE À LA HONGRIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): J'aimerais savoir si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) est en mesure de faire rapport à la Chambre sur l'issue de la conférence qui a eu lieu hier

relativement aux réfugiés hongrois. Dans le cas de la négative, la Chambre recevra-t-elle un rapport prochainement?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il faudrait assez de temps pour traiter cette question, peut-être vaudrait-il mieux attendre que la Chambre soit saisie du crédit afférent aux secours destinés à la Hongrie, plus tard aujourd'hui, je l'espère. Il y a une chose que j'aimerais signaler, cependant. C'est que la conférence a été très utile et que tout indique une excellente collaboration de la part de tous, y compris le représentant du gouvernement ontarien, qui était présent. Peut-être dois-je expliquer à cet égard que, si nous avons invité le représentant du gouvernement ontarien et non ceux d'autres gouvernements, c'est que le gouvernement de l'Ontario avait communiqué directement avec le gouvernement fédéral à propos de cette question. Nous souhaitons obtenir de tous les gouvernements provinciaux la même collaboration enthousiaste que nous a apportée le gouvernement de l'Ontario, surtout en ce qui a trait à la réception, aux soins et à l'entretien des réfugiés, et aux dispositions en vue d'assurer l'aide et les soins médicaux qui pourraient être nécessaires.

Si quelque autre gouvernement provincial est disposé à collaborer à cette œuvre, je serais enchanté qu'il me fasse connaître exactement ce qu'il est disposé à faire.

LES PETITS PRÊTS

INTERPELLATION AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER DE NOUVEAU LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le Gouvernement a-t-il songé à modifier de nouveau la loi sur les banques en vue d'atténuer les difficultés que les modifications adoptées l'an dernier font maintenant peser sur ceux qui empruntent moins de \$200?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami me permettra de faire une mise au point. Les modifications adoptées au cours de la dernière session intéressent la loi sur les petits prêts, non pas la loi sur les banques. Si j'ai bien compris sa question, il craint que certaines personnes ne puissent emprunter des sociétés de petits prêts.

M. Cardiff: L'ennui est que celui qui emprunte une petite somme doit verser un intérêt mensuel; il ne peut emprunter pour une

durée de deux ou trois mois, comme aimeraient le faire les cultivateurs. Il doit renouveler son billet à tous les mois.

L'hon. M. Harris: Cela ne vaut que dans le cas des emprunts demandés aux sociétés dites de petits prêts. L'intéressé peut emprunter de la banque, si celle-ci veut bien lui consentir un prêt d'un mois ou de six mois. Aucune modification n'a été apportée à la pratique bancaire, non plus qu'aux méthodes intéressantes les emprunts effectués auprès des sociétés de petits prêts. On a modifié le taux d'intérêt exigible par les sociétés de petits prêts.

Je ne suis pas tout à fait sûr que des sociétés de petits prêts fassent des affaires dans la région que représente le député, mais je sais bien que les banques établies là continueront à prêter aux agriculteurs moyennant un billet à ordre ordinaire d'une durée convenable pour les intéressés, pourvu que les emprunteurs aient un crédit satisfaisant.

M. Cardiff: Si je comprends bien, on peut emprunter au mois seulement et l'intérêt doit être acquitté à la fin de chaque mois. Sauf erreur, l'emprunt ne peut être fait pour cinq ou six mois.

L'hon. M. Harris: Je ne suis pas au courant de cela. Si le député connaît un cas relatif à une banque à charte, je le prierais de me fournir les détails, afin que je puisse les étudier.

LOI SUR LES BANQUES

MODIFICATION POSSIBLE VISANT LE RELÈVEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS AUX CONSOMMATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre des Finances s'il peut confirmer l'exactitude de la nouvelle d'après laquelle le Gouvernement aurait l'intention de présenter, durant la prochaine session, une mesure tendant à modifier la loi sur les banques de façon à relever le taux des intérêts comptés aux consommateurs? Si la nouvelle est exacte, le Gouvernement soumettra-t-il ce projet à un nouvel examen?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est dans le discours du trône qu'on révèle normalement les intentions du Gouvernement pour ce qui est des mesures législatives, bien qu'elles soient annoncées, entre temps, cela va sans dire, dans les déclarations publiques. Je ne voudrais pas faire de réponse prématurée, pour des raisons qui sautent aux yeux. Cependant, le crédit aux consommateurs est là une

des questions constamment à l'étude, étant donné la situation actuelle, et je ne voudrais pas en dire davantage.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE MESURES RELATIVES À LA BALANCE COMMERCIALE DÉFAVORABLE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce, Quelles mesures prend-on ou songe-t-on à prendre en vue de rétablir la balance commerciale du Canada, très défavorable.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Aucune mesure n'est prise. Tant que la balance défavorable du commerce ne sera pas préjudiciable, à nos yeux, nous n'interromprons pas les approvisionnements en biens de production qui rendent possible l'expansion du programme actuel de travaux dans notre pays.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le mardi 27 novembre, sur la motion de M. Légaré tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe.

(Texte)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier soir à 10 heures, avant de reprendre mon siège, lors de l'ajournement, l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis), qui ne semble pas vouloir participer à cet important débat, par discipline peut-être ou pour d'autres motifs que je n'ai pas à juger, m'a prié de dire à la Chambre ce que je pensais de l'intervention anglo-française au Moyen-Orient et plus particulièrement, je suppose, dans la zone du canal de Suez.

Comme je n'ai pas l'habitude de me dérober aux questions qui me sont posées, et étant membre d'un parti politique au sein duquel les différentes opinions sont respectées, je donnerai donc à mon honorable ami mon opinion personnelle sur la question.

L'Angleterre et la France ont décidé d'intervenir après qu'Israël eut envahi le sol égyptien. Cette intervention, dans l'esprit de certains, constitue une agression puisque, disent-ils, elle viole les principes de la Charte des Nations Unies qui condamnent l'agression d'un ou de plusieurs pays à l'encontre d'une autre nation, peu importe le motif

[L'hon. M. Harris.]

pour lequel la violation a été commise. Sur ce point, et s'il s'agit véritablement d'une agression, il m'est donc impossible, personnellement, d'applaudir au geste posé par l'Angleterre et la France. D'un autre côté, cependant, les événements nous ont démontré que l'intervention de l'Angleterre et de la France dans ce conflit,—intervention que je qualifie de préventive,—avait pour but de préserver et de protéger les intérêts vitaux, non seulement des deux grandes puissances concernées mais aussi de toutes les nations de l'hémisphère occidental.

Nous savons tous maintenant ce que nous ignorions au moment de l'intervention anglo-française. Les Russes possédaient déjà alors en Égypte un matériel de guerre très considérable prêt à servir aussitôt que les troupes soviétiques pourraient être dépêchées sur les lieux afin de prendre la maîtrise de Suez, et ainsi porter un coup mortel à la vie économique de tous les pays de l'hémisphère occidental.

Nous nous rendons compte aujourd'hui de la véritable situation et il est indiscutable que si l'Angleterre et la France n'étaient pas intervenues, toutes cette zone importante serait en ce moment entre les mains des Russes, avec la complicité de leur dévoué serviteur, le président Nasser d'Égypte.

Petit à petit, tous les pays arabes auraient dû se soumettre à l'infamante dictature du Kremlin. Les nouvelles de ce matin confirment, j'en suis sûr, mes avancés. Comme l'Organisation des Nations Unies ne pouvait permettre une telle invasion, et connaissant le désir de Moscou de dominer le monde et le réduire à l'esclavage par les moyens les plus condamnables,—les faits le prouvent,—nous devrions faire face à une troisième guerre mondiale, plus terrible que celles que nous avons vécues auparavant, laquelle non seulement aurait apporté la destruction la plus complète, mais aurait sans aucun doute anéanti le genre humain.

Si je ne puis, d'un côté, applaudir à la violation d'un pacte qui défend l'agression sous toutes ses formes, d'un autre côté, connaissant les faits et les fatals résultats qui seraient survenus si l'intervention n'avait pas eu lieu, je me dispenserai de fustiger ou même de critiquer l'action prise par l'Angleterre et la France, au Moyen-Orient, dans de telles circonstances.

J'aurais voulu, d'autre part, avoir à ma disposition les sources de renseignements dont dispose le Gouvernement par le truchement de l'ONU. Je me serais empressé de prévenir l'Organisation des Nations Unies, dont le noble rôle est de maintenir la paix dans le monde, et j'aurais usé de toute mon influence, comme membre de cet important organisme mondial, pour empêcher que ne se pro-

duise l'agression, de quelque côté qu'elle puisse surgir.

Et à titre de conclusion, j'ajouterai tout simplement ceci: je laisse à l'avenir et à l'histoire le soin de juger les pays concernés.

Revenant à la question que je traitais hier avant l'ajournement, je disais que je suis heureux que le Parlement du Canada se réunisse en session spéciale afin de discuter du problème de la Hongrie et d'offrir une généreuse contribution pour venir en aide à ce vaillant peuple.

Le montant d'un million de dollars qu'on nous demande de voter à cette fin n'est certes pas exagéré et semble beaucoup plus approprié que le montant initial suggéré.

Personne en cette enceinte, j'en ai la ferme conviction, ne refusera de venir en aide à ce valeureux peuple. Ceux qui ont donné leur vie pour la conquête de la liberté n'en bénéficieront pas, il est vrai, mais n'oublions pas qu'à la suite de leur sacrifice, ils ont laissé des veuves et des orphelins que la charité chrétienne et le devoir nous supplient de secourir.

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) nous a fait part hier d'une lettre qu'il avait écrite à M. Boulganine, de la Russie. J'ignore s'il l'a fait en son nom personnel ou en celui du Gouvernement dont il est le chef. Il serait à mon sens, cependant, beaucoup plus important dans les circonstances, alors que le gouvernement du Canada se réunit pour discuter de cette question très épineuse et très sérieuse, que le Parlement adopte une résolution condamnant l'attitude barbare des Russes, à Budapest plus particulièrement.

La semaine dernière, au Palais de Chaillot, à Paris, les quinze nations-membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord adoptaient, à l'unanimité, une résolution condamnant la Russie pour les traitements inhumains qu'elle a fait subir à la malheureuse Hongrie. Je voudrais en faire part à la Chambre. Elle se lit comme il suit:

Considérant que les parties au traité de l'Atlantique-Nord ont proclamé leur détermination "à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit;" et

Considérant que les événements qui se sont déroulés au cours de ces dernières semaines en Hongrie ont démontré de façon concluante que l'Union Soviétique n'hésitera pas à employer la force pour écraser la liberté humaine;

Cette seconde Conférence des Parlementaires des pays-membres de l'OTAN, par la présente résolution:

1. Exprime sa profonde indignation devant l'emploi brutal de la force contre le peuple hongrois qui a cherché à se gouverner dans les meilleures traditions de la liberté humaine;

2. Affirme sa conviction que ces mesures rendent plus indispensables que jamais l'unité et la soli-

darité des pays-membres de l'OTAN dans la sauvegarde de la paix et la sécurité collective contre toute agression.

Monsieur l'Orateur, la suspension de plusieurs articles du Règlement de la Chambre, au cours de cette session spéciale, m'empêche de présenter moi-même une résolution de ce genre. Mais, si le très honorable premier ministre voulait y consentir, il pourrait certainement présenter lui-même cette résolution et demander à la Chambre de l'adopter, ce qui se ferait sans aucun doute à l'unanimité. Cela démontrerait une fois de plus la détermination du Parlement du Canada à fustiger ceux qui veulent tenter, par tous les moyens, de détruire la liberté humaine des peuples. J'espère que le très honorable premier ministre se rendra à la demande que je lui fais et, à l'avance, je l'en remercie.

Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques observations que j'avais à faire et, avant de reprendre mon siège, j'aimerais connaître l'opinion du très honorable premier ministre relativement à la résolution dont je viens de lui donner lecture et lui faire parvenir une copie en langue française et en langue anglaise.

(Traduction)

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet des questions extrêmement importantes dont sont saisis la Chambre, et même, dirai-je, le pays et le monde aujourd'hui. Je crois que c'est la troisième session spéciale à laquelle j'ai assisté depuis que je suis arrivé au Parlement en 1935. Notre première session spéciale avait trait à la seconde Grande Guerre. La deuxième se rapportait à la grève des chemins de fer, qui s'est réglée dans un très bref délai. La présente doit s'occuper d'une autre question militaire fort inquiétante à l'heure actuelle, non seulement pour nous, mais pour tous les pays du monde.

Je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Légaré et Weselak). Leurs discours ont été brefs. Ils ont été pertinents et, du point de vue de leur auteur, dirais-je, excellents. Le discours du trône lui-même a été bref, comme il fallait s'y attendre. Même s'il a été très bref, il a été très important. Il a porté en premier lieu sur la situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et, en second lieu, sur la situation en Hongrie. Ces deux situations sont intimement liées. Elles sont le résultat du travail de nos amis communistes dans les différentes parties du monde. De fait, le trouble qui règne dans toutes les parties du monde aujourd'hui pourrait fort bien, à mon avis, être imputé à la Russie et aux communistes du monde entier. Avant que

le débat prenne fin, j'espère que nous entendrons encore d'autres opinions de députés siégeant dans toute les parties de la Chambre. Il semble y avoir une grande divergence d'opinions au Canada. Je crois que la Chambre des communes est la tribune où ces opinions doivent être exprimées et où il y a lieu de prendre des décisions, afin que les Canadiens aient l'impression qu'on veille à leurs intérêts bien compris. J'espère que nous entendrons l'opinion de notre province sœur de Terre-Neuve sur la situation, car je pense que les habitants de cette île se désillusionnent tout à fait au sujet de l'état de choses qu'ils ont trouvé ici, au Canada, depuis qu'ils sont entrés dans la confédération.

Oui, le débat revêt une haute importance. La situation est très délicate. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ma déception devant le discours qu'a prononcé l'autre jour le premier ministre (M. St-Laurent). Nous nous tournons vers le premier ministre, notre chef en la matière, pour obtenir des directives. Nous nous attendons à ce qu'il établisse des programmes déterminés. Nous nous en remettons à lui pour envisager une pareille situation non pas avec des préjugés mais froidement et calmement, afin que la population sache au juste ce qui se passe. Mais, comme l'ont signalé divers préopinants, nous avons entendu d'abord une longue dissertation du premier ministre au sujet du nom du bataillon qui a été choisi pour être envoyé en Extrême-Orient. Personne au pays ne s'oppose en quoi que ce soit au nom du bataillon qu'on envoie. Le *Queen's Own Rifles* est un bataillon depuis longtemps en honneur, un des plus beaux que le Canada ait jamais formés. Nous connaissons ses états de service depuis des années et des années; ils ont été particulièrement splendides lors de la première Grande Guerre et à Hong-kong lors de la seconde Grande Guerre. En ce qui concerne les Canadiens, il n'était pas nécessaire de parler du *Queen's Own*.

Je ne crois pas non plus qu'il fût le moins nécessaire pour le premier ministre de se permettre une critique incontestablement gratuite de la Grande-Bretagne et de la France à cause de l'initiative qu'elles ont prise. Comme on l'a dit dans certains journaux, je crois que les Canadiens ont jugé que si le premier ministre n'était pas d'accord il aurait pu, avec plus de chagrin que de colère, dire toute sa pensée et donner son opinion à la population de notre pays. N'est-il pas lamentable à l'heure actuelle que non seulement notre pays, mais tous les pays du monde, se trouvent sous la menace d'une troisième guerre mondiale, alors qu'ils en ont déjà vécu deux? Ne

nous avait-on pas dit que la première guerre mondiale était la guerre qui mettrait fin aux guerres? Ce qui n'a pas empêché la seconde guerre mondiale qui a été presque aussi dévastatrice que la première. Or voici que de nouveau les peuples du monde voient se dresser l'ombre du glaive.

Je pense, monsieur l'Orateur, qu'en ce qui concerne la situation visant la Grande-Bretagne et la France il y a eu beaucoup de malentendus; mais peut-être suis-je au-dessous de la vérité. La plus grande confusion a régné dans les esprits, non seulement dans certaines régions de notre pays, mais, ce qui est beaucoup plus grave, chez notre grand voisin du sud. Quand la Grande-Bretagne et la France sont intervenues dans la lutte israélo-égyptienne, elles ont proclamé qu'elles agissaient ainsi pour protéger le canal de Suez. Je crois que tout homme ou femme raisonnable, dans notre pays, en est convaincu aujourd'hui. Il s'agissait de protéger le canal contre l'action destructrice de la guerre en occupant la région du canal et en faisant jouer à cette ligne le rôle de barrière entre les forces belligérantes d'Israël et de l'Égypte jusqu'à ce que, espérait-on, les Nations Unies fussent capables de prendre en main la police de ce secteur. Telles étaient les intentions qu'elles ont proclamées. Je crois que les gens comprendront que c'était bien la raison qui les a fait se porter dans ce secteur une fois que la confusion et les malentendus qui existent aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde auront fait place à un examen objectif des faits.

Parlant du Moyen-Orient il y a quelque temps, le président Eisenhower lui-même a dit de la région qu'elle était, du point de vue stratégique, la plus importante sur la terre. C'est l'artère nourricière non seulement de la Grande-Bretagne et de la France mais de presque tous les pays d'Europe. Constatant qu'elle était en péril, la France et l'Angleterre ont agi avec célérité comme elles le devaient puisqu'aucune force des Nations Unies ne pouvait alors leur être substituée.

Pourquoi cette région est-elle si importante? La géographie nous l'apprend. Le Moyen-Orient est le carrefour du monde. C'est non seulement depuis quelques années mais depuis des siècles l'un des plus importants secteurs du monde. Ce carrefour est aussi le point de rencontre des Européens, des Africains et des Asiatiques. Dans le monde d'aujourd'hui, c'est aussi la région pétrolifère la plus importante. Tout pays qui n'aurait pas accès au pétrole verrait son économie périlcliter. La Grande-Bretagne dépend dans une large mesure du pétrole du Moyen-Orient. La vie de la France y est encore plus suspendue. L'Italie, la Belgique et tous ces petits pays comptent sur le pétrole du Moyen-Orient.

Voilà les raisons de son importance. En vérité, à ce qu'on nous dit, le Moyen-Orient aurait à lui seul plus de ressources pétrolières que tout de reste du monde mis ensemble. Privés de leurs sources d'approvisionnement, ces pays auraient de graves difficultés.

FEU M. OWEN C. TRAINOR

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, je suis sûr que l'honorable député qui a la parole me permettra d'annoncer à la Chambre une triste nouvelle. Un autre de nos collègues vient de mourir, d'une crise cardiaque, dans la pièce qu'il occupait dans cet édifice. Il s'agit du D^r Trainor, qui jouissait de l'estime de tous ses collègues à la Chambre et aussi, j'en suis certain, de l'affection réelle de tous ceux qui avaient eu l'avantage d'entrer en relations avec lui. Je pense que nous devons, en témoignage de notre profonde affliction, et en dépit de la gravité des questions à l'étude, suspendre le débat actuel au moins jusqu'à la fin de l'après-midi et ne reprendre nos travaux qu'à huit heures ce soir. Si je puis compter sur l'approbation unanime des députés, je propose:

Que la Chambre lève immédiatement la séance pour ne se réunir qu'à huit heures ce soir.

Je fais cette proposition pour marquer le deuil pénible qui nous frappe et notre profonde sympathie pour la famille du disparu. Je formule donc cette proposition, appuyé par le ministre du commerce (M. Howe),

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je dois dire que nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition qu'a formulée le premier ministre. Comme lui, nous déplorons le décès de l'honorable député.

M. Solon E. Low (Peace-River): Nous appuyons la proposition du premier ministre. Je pense qu'il n'est que juste que nous ajournions la séance jusqu'à huit heures ce soir en témoignage de respect pour notre défunt collègue. Je dois dire que nous avons été grandement surpris et peinés d'apprendre le décès de ce brave homme.

L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les députés et particulièrement les membres de notre parti ont été atterrés d'apprendre la mort aussi soudaine et tragique d'un autre de nos membres. Nous reconnaissons certes qu'il y a lieu de lui rendre le témoignage de respect que le premier ministre a proposé que nous lui rendions en ce moment.

Le docteur Trainor était un de nos collègues et un ami intime. Bien que sa santé ait été défaillante, il s'est fait un devoir

d'assister à la présente session afin de consacrer toute son énergie à des causes qui nous intéressent tous. Nous nous joignons tous au premier ministre pour exprimer nos sincères condoléances à sa famille. Nous sommes tous profondément attristés par son décès. Je pense que le premier ministre a eu une bonne idée en ajournant la séance jusqu'à huit heures ce soir en témoignage de respect pour notre défunt collègue.

Le très hon. M. St-Laurent: Je tiens à dire au chef suppléant de l'opposition que nous lui offrons, à lui et à tous les membres de son parti qui étaient peut-être liés à feu le D^r Trainor par des liens plus étroits que les autres membres de la Chambre, la profonde sympathie que nous éprouvons pour eux et pour son épouse, son fils et tous ses amis tant ici qu'ailleurs.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant, au sein du cabinet, de la province d'où venait le D^r Trainor, je crois devoir exprimer les profonds regrets qu'ont éprouvés tous les députés de notre province en cette Chambre à la nouvelle de son décès soudain. Le D^r Trainor occupait un poste médical administratif élevé dans notre ville de Winnipeg; il était respecté non seulement de tous les membres de sa profession et de tous les membres de son propre parti mais de tous les citoyens. Il était très compétent à la fois comme administrateur et comme médecin et toutes les classes de la société de même que les membres de tous les partis politiques le tenaient en haute estime. Nous qui le connaissions peut-être un peu mieux que les représentants des autres provinces avons un motif particulier de nous attrister de la nouvelle que m'a communiquée il n'y a que trois ou quatre minutes mon collègue, le ministre du Revenu national. Ceux qui ont eu l'avantage de connaître intimement M. Trainor éprouvent, à l'occasion de sa mort soudaine, la plus grande sympathie pour les membres de sa famille.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, peut-être me sera-t-il permis de dire un mot en ma qualité de député de Winnipeg, d'où venait aussi notre défunt collègue. Les citoyens de Winnipeg apprendront avec douleur la nouvelle de la mort, ce matin, du D^r Trainor. Comme l'a dit le ministre de la Justice, il jouissait de l'estime générale de tous les citoyens de cette ville. Sa disparition nous peine au plus haut degré.

J'aimerais, au nom de la population de Winnipeg,—je ne doute pas que cela me soit permis aujourd'hui,—comme au nom de tous les membres du groupe auquel j'appartiens

à la Chambre, exprimer nos sincères condoléances à M^{me} Trainor et au D^r Trainor, fils de feu notre collègue.

(La motion est adoptée et la séance, levée à onze heures et cinquante-huit minutes du matin, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'IMMIGRATION

ANNONCE DU PASSAGE GRATUIT POUR LES RÉFUGIÉS DE LA HONGRIE

Hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions, je ferai une brève déclaration au sujet des réfugiés hongrois.

M. l'Orateur: Le ministre peut-il revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions, pour faire sa déclaration?

Des voix: D'accord!

Hon. M. Pickersgill: L'autre soir, quand j'ai pris la parole au cours du débat sur l'Adresse, j'ai fait part à la Chambre de toutes les dispositions que le Gouvernement avait jusqu'à décidé de prendre. Cet après-midi cependant, par suite d'un événement tragique, le Gouvernement a pu examiner de nouveau cette question. Il a décidé que, comme la plupart de ces réfugiés ne peuvent rien apporter d'autre que les vêtements qu'ils ont sur le dos, et comme un bon nombre d'entre eux n'ont pas d'argent ou n'en ont que très peu, il n'était pas raisonnable de s'attendre qu'ils s'établissent au Canada avec une dette sur les épaules.

Le Gouvernement a donc décidé que l'aide versée à l'égard de leur transport ne serait pas un prêt, mais un don. Cette mesure vaudra aussi, naturellement, pour ceux qui sont arrivés ou qui sont déjà en route, et qui se sont engagés à rembourser.

Il serait peut-être bon que je fasse savoir à la Chambre que le Gouvernement a décidé cet après-midi qu'il serait peut-être bon d'envoyer un de ses membres à Vienne afin de bien s'assurer que rien ne soit négligé pour faire venir au Canada, aussi rapidement que possible, tous les réfugiés hongrois qui le désirent. Je me propose donc de partir vendredi après-midi, afin d'être à Vienne samedi.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Légaré tendant à l'adoption d'une adresse à Son Excellence le

[M. Knowles.]

gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je reprends mes remarques où j'en étais ce matin. On sait que mon discours a été interrompu lorsque la Chambre s'est ajournée à cause du décès tragique de mon cher ami et collègue Owen Trainor. Je tiens à m'unir au premier ministre (M. St-Laurent), au chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe) et aux autres pour offrir mes condoléances à M^{me} Trainor et aux autres membres de sa famille.

Avant de poursuivre mes remarques, je tiens à féliciter le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), ainsi que le Gouvernement, de la décision qui a été annoncée. A mon avis, le Gouvernement ne pouvait adopter d'autre ligne de conduite. Comme l'a fait remarquer le ministre, ces gens sont sans argent et l'on ne saurait s'attendre qu'ils acquittent le coût de leur transport au Canada sans recevoir d'aide. Je suis heureux de savoir qu'on leur fournit gratuitement les moyens de transport et je suppose, monsieur l'Orateur, que notre gouvernement traite les réfugiés hongrois de la même façon que les États-Unis et les autres gouvernements qui reçoivent de ces réfugiés.

Nous espérons que la visite du ministre à Vienne permettra d'accélérer leur transport vers le Canada. Nos ministres ont l'habitude de voyager; ils parcourent le monde au moindre prétexte. Si cette visite peut vraiment aider les réfugiés hongrois et accélérer leur venue au Canada, je suis certain que l'opposition ne verra aucun inconvénient à ce que le ministre quitte la Chambre. Il nous manquera sans doute un peu, mais nous nous en réjouirons s'il peut faire un peu de bien à Vienne.

Une voix: Qu'il y reste.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont là des louanges mêlées d'un peu de sarcasme, n'est-ce pas?

L'hon. M. Rowe: C'est ce qui en est la plupart du temps.

M. Knowles: Il y a plus qu'un peu de sarcasme.

M. Brooks: Ce matin, monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, je parlais de ce que je regarde comme l'embrouillement des esprits, le grand malentendu et la confusion qui existent dans le monde, même parmi certains pays occidentaux, au sujet de la Grande-Bretagne et de la France, et de l'empressement, que nous regrettons de constater dans certains milieux, à supposer

que deux des plus anciennes et des plus respectables nations du monde, la France et la Grande-Bretagne, ont commis un acte patent d'agression; deux nations qui, je crois, ont fait plus, pour l'avancement de la civilisation dans le monde et, ces dernières années, pour aider les petites nations, que n'ont fait deux autres nations du monde quelles qu'elles soient. Je pense qu'il y a lieu de regretter profondément une pareille attitude.

Je parlais également de l'importance du Moyen-Orient pour le monde occidental et en particulier pour l'Europe. Je mentionnais que le pétrole est aujourd'hui indispensable à l'industrie non seulement en Grande-Bretagne et en France mais encore chez toutes les nations de l'Europe. J'avais signalé que le canal de Suez reste toujours la voie de communication vitale des pays européens. J'ai dit que nous nous rendions compte de la grande inquiétude qui avait saisi ces nations devant la possibilité d'un danger pour cette voie de communication vitale.

Il serait bon de mentionner, en plus de l'importance du Moyen-Orient pour l'Occident, la situation explosive qui règne dans cette partie du globe à la suite de son attitude envers les autres régions du monde. Il n'y a pas grande cohésion parmi les pays arabes et, depuis que les troupes britanniques se sont retirées de la zone du canal il y a quelques années, on n'y trouve plus aucun élément stabilisateur. Quelqu'un a dit, ce que je crois d'ailleurs exact, que le seul élément d'union qui existe aujourd'hui dans le monde arabe, c'est la haine qu'il porte à la nation israélienne. Il n'est donc pas surprenant que certains pays s'inquiètent de la situation qui s'est maintenant produite.

Quelle a donc été jusqu'ici la ligne de conduite de la Grande-Bretagne à l'égard du Moyen-Orient? Depuis bien des années, la Grande-Bretagne a constitué l'élément stabilisateur du monde arabe. Elle comprenait la situation. La Grande-Bretagne, comme l'a dit récemment Churchill, entretient depuis longtemps des rapports honorables avec les nations arabes. C'est la Grande-Bretagne qui, durant la première Grande Guerre, a délivré ces pays du joug de l'empire ottoman. Les soldats anglais ont combattu pour la liberté des pays arabes. C'est la Grande-Bretagne qui a aidé à établir ces pays, les a protégés et a veillé à ce qu'on établisse quelque forme de gouvernement dans les six ou sept pays créés à ce moment-là.

Pour ce qui est de l'Égypte, nous parlons du projet de barrage d'Assouan. La Chambre sait qu'à ses propres frais la Grande-Bretagne a construit, non seulement un, mais cinq ou six barrages dans ce pays, et non seulement pour l'irrigation mais aussi pour la mise en

valeur de l'industrie. Elle a aidé à aménager des voies ferrées dans différentes régions du pays et à construire des ponts au-dessus du Nil. Elle a dépensé généreusement pour aider ces gens. Telle a été la politique du gouvernement anglais à l'égard du Moyen-Orient pendant plusieurs années.

Qu'est-il arrivé lorsque la Grande-Bretagne est partie? Il s'est créé un vide et il n'y avait aucune nation qui pouvait dominer, non seulement les nations arabes, mais toute autre qui cherchait à exploiter la région. Son départ a suscité un danger pour toutes les nations du monde arabe. On lui a demandé de s'en aller et on lui a garanti qu'une fois partie il y aurait dans la région une force qui la remplacerait et prendrait la situation en main.

Quelle a été la politique des États-Unis? Ainsi que nous le savons, les États-Unis sont aujourd'hui le pays dirigeant du monde occidental. Nous avons tous beaucoup de respect et de considération pour les États-Unis, parce qu'ils sont nos voisins; leurs habitants sont comme nous. Mais nous savons aussi que les États-Unis ont acquis peu d'expérience en tant que pays dirigeant; ils manquent de connaissances et de compréhension. Après que les Anglais furent partis de cette région, la politique des États-Unis a été d'armer les Arabes. On nous a dit qu'en armant les Arabes ils pourraient protéger, non seulement leurs propres intérêts, mais les intérêts de toutes les autres nations dans cette région.

Quel a été le résultat? En 1954, une délégation qui se composait de vingt hommes de toutes les couches sociales aux États-Unis a visité l'Arabie, l'Égypte et tous les pays du Moyen-Orient pour voir ce qui se passait et, à son retour, elle a soumis un rapport au président Eisenhower. Elle a déclaré que les États-Unis et d'autres pays avaient commis une grande erreur en demandant à la Grande-Bretagne de s'en aller, car quand elle est partie le seul élément de stabilité dans la région est aussi disparu avec elle. La délégation a ajouté que les États-Unis avaient bien tort de penser qu'en armant les pays arabes, ceux-ci pourraient remplacer les forces qui s'y trouvaient auparavant. J'ai sous la main un livre que, j'en suis sûr, la plupart des députés ont lu et qui s'intitule *Security and the Middle East*. Le livre renferme des vœux soumis au président Eisenhower, par exemple:

Il n'y a pas de gouvernements stables dans le monde arabe. Fait très important, on ne peut compter sur aucune population arabe pour appuyer l'Ouest... il est certain que les armes serviront soit à réprimer la rébellion interne soit à attaquer Israël.

Combien vrai cela s'est révélé! Comme je viens de le dire, le seul élément d'unité qui se pût trouver parmi les nations arabes était

leur haine envers Israël, la seule nation sur l'amitié de laquelle le monde de l'Ouest pouvait compter. Telle a été la politique des États-Unis jusqu'à ce jour. J'aimerais, avec votre permission, citer un article paru récemment dans le *Times* de New-York. Voici ce qu'on y lisait à propos de la politique des États-Unis:

Depuis quelques années, notre politique au Moyen-Orient est faible, empirique et tâtonnante. Dès l'instant où Nasser a conclu sa transaction d'armes avec l'Union soviétique en septembre 1955, on aurait dû manifester clairement qu'il était un grand danger pour les démocraties occidentales.

La situation est particulièrement claire depuis quelques semaines. Il n'y a rien de cynique à dire que les principes moraux et le louable désir de "laisser agir les Nations Unies" ont obscurci les données du problème. Les réalités des politiques de puissance voulaient que chacun ait l'œil ouvert. La Russie ne s'embarrasse pas de morale. La Russie se fiche des Nations Unies.

Rien ne pouvait être plus véridique qu'une telle assertion.

Elle a vu et saisi une occasion de pénétrer jusqu'au Moyen-Orient. Qu'elle réussisse à mettre la main sur les champs pétrolifères du Golfe Persique, ou tout simplement à nous en écarter, et l'Union soviétique devient une plus grande puissance que les États-Unis. C'est une simple affaire de géographie, une question économique et de puissance politique. A ce jeu, rien ne réussit mieux que le succès. Si nous ne pouvons protéger le Moyen-Orient de la Russie communiste, le monde libre perdra la plus grande partie de l'Afrique et de l'Asie. Ne nous faisons pas d'illusion là-dessus.

C'est un passage du *Times*, de New-York, l'un des quatre grands journaux du monde. Voici comment se termine cet article:

Les Russes ont le respect de la force. Les Égyptiens aussi. Et les Arabes de même. Nous pouvons affirmer sans craindre de nous tromper que les Russes et le président Nasser ne respectent rien d'autre. Nous avons cette force. Soyons prêts à nous en servir et faisons-le comprendre aux Russes. Cela empêchera sûrement le départ de leurs "volontaires" pour l'Égypte. C'est le moyen de maintenir la paix si, comme nous devons le supposer, les Russes veulent réellement la paix.

Telle a été la ligne de conduite des États-Unis, et telles ont été les critiques qu'en a faites le peuple américain lui-même. Quelle a été l'attitude russe? Les Russes n'ont jamais contribué au progrès des nations arabes. Ils se sont tenus à l'écart jusqu'à tout récemment. Qu'ont-ils fait ces dernières années? Ils leur ont fourni des armes. Israël a remporté un butin de 50 millions de dollars en armes russes dans les récents combats. La Russie avait aussi envoyé à l'Égypte et aux autres pays arabes des centaines de mécaniciens et d'autres spécialistes pour leur apprendre à utiliser ces armes. Puisque neuf Arabes sur dix sont illettrés, ils étaient incapables de faire fonctionner les chars de combat ou d'utiliser le matériel technique em-

[M. Brooks.]

ployé aujourd'hui pour faire la guerre et c'est la Russie qui les a pourvus de techniciens.

Depuis quelque temps la Russie a fomenté des troubles au sein des nations arabes du Moyen-Orient. Aujourd'hui, la Russie appuie la Syrie comme elle a appuyé l'Égypte. C'est là la situation que la France et la Grande-Bretagne ont constatée dans ces pays il y a quelques semaines.

J'ai tâché d'exposer la situation qui a existé au Moyen-Orient depuis que la Grande-Bretagne en a été expulsée, il y a deux ou trois ans. La Grande-Bretagne y maintenait alors une force de 80,000 hommes pour protéger le canal de Suez. Je répète que, s'il faut en croire les propositions formulées au président Eisenhower par vingt Américains éminents, les États-Unis et les autres pays ont commis une grave erreur en obligeant la Grande-Bretagne à se retirer. Son retrait a laissé un vide et, comme ils le signalent, la nature a horreur du vide. Voilà dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui: il n'existe aucune influence stabilisatrice dans cette région. Les Nations Unies et certaines puissances occidentales exigent que la Grande-Bretagne et la France se retirent. La Grande-Bretagne et la France ont déclaré qu'elles étaient prêtes à se retirer, que tout ce qu'elles voulaient c'était la présence d'une influence stabilisatrice dans la région pour les remplacer lorsqu'elles seront parties. Elles se rendent compte, comme tous les membres de la Chambre et comme tout le monde civilisé doivent s'en rendre compte maintenant, que s'il n'existe pas là-bas d'influence stabilisatrice, la Russie entrera en scène et le vide sera comblé par des communistes.

Nous nous tournons vers les Nations Unies. Elles ont une tâche énorme à accomplir. Elles ont à résoudre un problème très ardu. J'ai écouté hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je dois dire que j'ai apprécié son discours beaucoup plus que celui qu'a prononcé le premier ministre. J'estime que si le ministre ne revenait pas si souvent à Ottawa pour consulter le Gouvernement, le Canada obtiendrait probablement de meilleurs résultats des Nations Unies.

Quoi qu'il en soit, les Nations Unies ont décidé d'envoyer une force de police au Moyen-Orient. Quelle sera l'importance de cette force? Les arguments exposés par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) m'ont fort impressionné. Nous ne pouvons pas nous contenter d'envoyer là-bas quelques fantassins. Comme l'honorable député l'a signalé, il faut que cette force soit bien équilibrée. Les Nations Unies se rendent assurément compte de la situation. C'est une chose que tous les militaires comprennent. Les autorités compétentes ont dû étudier les

faits et chercher à déterminer quels sont les effectifs nécessaires à la constitution d'une force de police pour le Moyen-Orient. C'est ce qu'il fallait faire et c'est sans doute ce qu'on a fait. Autrement, les décisions qu'on a prises laisseront beaucoup à désirer.

J'imagine que le secrétaire général, M. Hammarskjold, qui s'est rendu en Égypte, a dû étudier à fond, à son retour, la situation, de concert avec les conseillers militaires des Nations Unies. Je suppose qu'avant son retour aux Nations Unies, le secrétaire général se sera entretenu longuement avec le général Burns, Canadien dont nous sommes tous très fiers, que je connais bien et avec qui j'ai été associé très souvent, en matière d'affaires des anciens combattants notamment. On a dû demander au général Burns quels effectifs il juge nécessaires pour l'accomplissement des opérations de police dans le Moyen-Orient.

Si ces renseignements ont été communiqués au général Burns, le ministre de la Défense nationale doit assurément savoir ce qu'on attend du Canada. Aucun membre du cabinet ne nous a encore dit quels seront les effectifs de cette force des Nations Unies. La Chambre des communes, réunie maintenant en session spéciale, a certes le droit d'exiger ces renseignements. On devrait nous dire si les nations participantes doivent mettre sur pied une force de 6,000, de 10,000 ou de 20,000 hommes. Certes, notre propre ministre de la Défense nationale devrait nous dire si le Canada doit fournir des forces armées ou une force blindée, si ce doit être un régiment ou enfin ce que le Canada est censé fournir.

Nous savons que des nations comme la Norvège, la Suède, la Colombie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et d'autres ont offert d'envoyer des hommes. Toutefois, ces hommes, venant de différents pays, parlent des idiomes différents, le général Burns aura certainement quelque mal à diriger une force de ce genre. Ces hommes s'en vont dans le désert. Les soldats canadiens s'en vont dans un pays qui diffère totalement de tout autre où ils sont allés jusqu'ici. C'est également vrai des Norvégiens, des Suédois et des autres. Nous avons besoin de savoir si nous avons pour la force de police le genre d'hommes les plus propres à s'adapter au territoire qui les attend. Nous savons que la Grande-Bretagne et la France ont plus d'un siècle d'expérience dans la formation de forces combattantes ou policières, qu'on les appelle comme on voudra, pour le désert. Toutefois, les Norvégiens, les Suédois et les Canadiens vivent dans un climat septentrional et nous nous demandons s'ils sont les plus aptes à ce rôle en particulier.

M. Hammarskjold ou le général Burns ont dû mettre l'ONU au courant de ces choses. Cela étant, il aurait fallu que ces rensei-

gnements soient communiqués au Parlement, soit par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit par le ministre de la Défense nationale. C'est en somme au Parlement qu'on demande de voter les crédits nécessaires à l'envoi de ces troupes au Moyen-Orient. Je n'entends pas ajouter quoi que ce soit à cet égard.

Une voix: Bravo.

M. Brooks: Ah oui, quelqu'un applaudit.

L'hon. M. Rowe: Il n'aime pas cela.

M. Brooks: Comme il se tait lui-même, on peut croire qu'il est un peu jaloux de ceux qui essayent de dire quelque chose. Nous souhaitons sincèrement que l'ONU puisse régler cette question qui, comme je le disais il y a un instant, est fort difficile. Nous nous rendons tous compte, je pense, de ce qu'aurait été la situation du Moyen-Orient si on avait entièrement compté sur les Nations Unies. Voilà quatre semaines environ que les troubles ont commencé là-bas. Le ministre nous dit que depuis ce temps l'ONU a pu réunir environ 1,700 hommes et les a transportés au Moyen-Orient.

Nous désirons tous la paix. Il n'est pas un pays au monde, j'en suis sûr, qui ne partage ce point de vue. Aux Nations Unies, ou à n'importe quel autre organisme qui tente de résoudre des questions comme celles-là vont tous nos vœux de succès dans les efforts qu'ils tentent pour préserver la paix dans le monde. Je suis persuadé que les Arabes se trouveraient bien mieux s'ils avaient la paix, et aussi Israël. Depuis cinq ans, ce pays n'a pas connu la paix. Je suis persuadé que la Grande-Bretagne, les États-Unis, même le citoyen ordinaire en Russie et dans ses satellites,—tous les pays du globe,—désirent tous ardemment que la paix règne dans le monde. Je souhaite sincèrement, je le répète, que l'ONU réussisse dans la tâche qu'elle a entreprise de maintenir la paix, mais je crois que notre Gouvernement devrait révéler à la population du pays ce qui se fait au juste pour réaliser la paix dans cette partie du monde.

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu à la Chambre hier des paroles qui m'ont rendu très inquiet, et je suis sûr que d'autres ont ressenti la même inquiétude. Je songe aux paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), quand il a dit: "Il est à éviter d'être un tâcheron pour les États-Unis", ainsi qu'on peut le lire à la page 54 du *hansard*. Je ne pense pas qu'il ait voulu donner à ce membre de phrase le temps ou la forme qu'il revêt, savoir "Il est

à éviter d'être un tâcheron pour les États-Unis". C'est admettre que le Canada est un tâcheron. Le ministre admet là qu'il a constaté que c'est une mauvaise chose d'être un tel tâcheron. Il ajoutait:

Il est tout autant à éviter d'être un tâcheron colonial courant ça et là et n'ayant à la bouche que les mots: "A vos ordres!"

Encore une fois, je suis inquiet, car je me demande ce qui a porté le ministre à parler et à penser de la sorte ou, si l'on veut, de quel sentiment ces mots s'inspirent. Il a dû prononcer la dernière phrase que j'ai citée en ayant à l'esprit des incidents où le Canada s'est révélé tâcheron colonial. Je n'ose le croire, car je ne pense pas que le Canada ait jamais été obligé d'accepter un tel rôle. Je regrette, je le répète, d'avoir entendu de telles paroles, mais il se peut qu'elles aient été prononcées sous le coup de la colère, dans le feu du débat, et qu'elles n'aient pas le sens que j'y vois.

Je passe au problème qui est la raison d'être de la présente session. Notre chef le disait l'autre soir, nous ne sommes pas ici pour rechercher des avantages politiques. Toute tentative importante tendant à mettre le Gouvernement dans l'embarras ou à le renverser ne ferait actuellement que retarder la solution du problème, solution que nous souhaitons tous vivement, il n'y a pas à en douter. Quand il s'agit de chercher la solution, je ne crains pas d'affirmer sans détour que celle qu'on propose est la seule en vue de régler la situation présente au Moyen-Orient. En tout cas, nous sommes d'avis que les maladroites de notre Gouvernement et du gouvernement des États-Unis ne sont pas peu responsables de la situation qui existe là-bas.

Pour ce qui est du programme de secours aux Hongrois, le Gouvernement peut compter sur nous. Nous sommes heureux de constater que le montant de \$200,000 déjà mentionné dans les journaux est porté à un million. A notre avis, c'est encore un bien faible montant de la part d'un pays riche comme le nôtre. C'est à peine 20c. par \$1,000 que notre Gouvernement percevra sous forme d'impôts ou autrement durant l'année qui vient. Je me réjouis également de ce que vient de nous dire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration: ces réfugiés, si l'on veut les appeler ainsi, n'auront pas à supporter le coût de leur transport au Canada.

Quant à la force de police, je répète que nous sommes parfaitement d'accord à ce propos. C'est d'ailleurs l'avis qu'a exprimé le chef de notre parti. Nous sommes d'accord à propos de la force de police organisée dans ce cas-ci en vue de maintenir l'ordre dans la région troublée de la péninsule de Sinaï et du canal de Suez. Cependant, hier, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a

prévu une force de police d'un caractère bien différent, soit une force de police qui resterait de façon permanente à l'entière disposition des Nations Unies, prête à servir n'importe où, n'importe quand, sans notre assentiment immédiat.

Monsieur l'Orateur, je crains que nous ne désapprouvions complètement ce genre de force de police. Nous ne croyons pas devoir renoncer à notre souveraineté, abandonner la direction d'une affaire aussi importante. Donc, avant de nous engager à l'égard d'un service aussi étendu pour cette force, nous voudrions qu'on nous consulte de nouveau; et je crois que le Parlement du Canada devrait prendre les décisions pour ce qui est de tout changement qu'on pourrait juger nécessaire dans l'avenir.

Je dirai maintenant, monsieur l'Orateur, que nous appuyons entièrement le Commonwealth des nations britanniques et que nous croyons que notre pays doit tout mettre en œuvre pour réparer la brèche pratiquée, à mon avis, par une intervention prématurée de notre part dans la crise actuelle. Quand on connaît tous les aspects de la situation qui met aux prises l'Égypte, la Grande-Bretagne et la France, je pense qu'une décision différente s'imposera peut-être et que certains des chefs du monde devront modifier leur façon de voir.

J'ai la plus grande estime pour la diplomatie pleine de tact appliquée par la Grande-Bretagne au cours des dernières générations afin d'amener les différentes parties de l'empire à l'étape où l'autonomie devenait possible. Cet empire constituait, d'autre part, un élément stabilisateur favorable à la paix dans le monde. Le chef du parti cécéliste l'a très bien signalé l'autre soir. Je n'ai donc pas besoin d'insister.

J'ai beaucoup de respect pour les rapports étroits qui existent depuis des générations entre la Grande-Bretagne et le Canada. Nous devons beaucoup à la Grande-Bretagne, monsieur l'Orateur, et nous avons jusqu'ici saisi chaque occasion, sauf la présente, pour faire état de notre dette envers elle. Mais il me semble qu'il s'est passé quelque chose. Qu'y a-t-il derrière la scission qui vient de se produire? De même que bien d'autres dans le monde, je pense pouvoir dire que le Commonwealth britannique est à deux doigts du désastre. J'en blâme en grande partie l'attitude du Gouvernement pendant la crise actuelle. Nous avons changé de ligne de conduite afin de coordonner notre politique avec celle des États-Unis qui a été mise au point par (il me répugne d'employer ce terme pour décrire les agents diplomatiques et les spécialistes de la diplomatie internationale) des amateurs. Nous nous sommes engagés à suivre la voie tracée par les États-Unis et à adopter leur politique

pleine de confusion et d'hésitation qui n'a, j'en suis certain, jamais eu de pareille chez toute autre grande puissance lorsqu'il s'est agi de résoudre d'importants problèmes internationaux.

Je ne fonde pas ce que je dis sur mes propres observations. Je trouve confirmation dans les nombreuses déclarations de spécialistes américains des affaires mondiales. J'ai sous les yeux un article de Walter Lippmann, qui porte le titre "Échec de la politique d'apaisement des États-Unis. Nasser précipite le conflit". Voilà qu'on dit que la politique d'apaisement des États-Unis a échoué. A l'instar d'autres députés, ce mot "apaisement" me répugne. Comme les Américains se moquaient, il y a quelques années, lorsqu'un gentleman anglais, parapluie à la main, se rendit à Munich pour être à jamais par la suite qualifié de champion de l'apaisement de tous les temps! L'opinion d'alors a beaucoup trouvé à redire à cette méthode d'apaisement des dictateurs. D'après M. Lippmann, la politique qu'ils ont suivie dans cette crise a été qualifiée de politique d'apaisement.

Que s'est-il passé dans ce grand pays du sud pour causer ce changement de disposition? Alors que la Grande-Bretagne cesse de recourir à l'apaisement, nous voyons cette nation, peut-être la plus puissante au monde, disposée à tirer son chapeau à un des dictateurs afin de chercher à l'apaiser, de trouver un règlement en acceptant les volontés de ce dictateur. Je pourrais appuyer cette affirmation, monsieur l'Orateur, par des éditoriaux qu'a publiés le *Saturday Evening Post*. Cette revue a parlé en termes énergiques des bévues de la politique étrangère des États-Unis. Cependant, je veux consigner au hansard quelques observations d'un rédacteur du *News-week*, M. Ernest K. Lindley, qui ont paru dans le numéro du 26 novembre 1956. Dans un article intitulé: "Notre attitude pendant la crise", après avoir fait une revue de la situation, il conclut ainsi:

Ainsi que ce bref aperçu le laisse entendre, la politique de notre gouvernement dans la crise du Moyen-Orient n'est pas encore tout à fait claire.

Qu'on se le rappelle, cet article remonte au 26 novembre.

Lors de la première secousse causée par les gestes d'Israël, de la France et de la Grande-Bretagne, elle était empreinte de colère. Elle ne tenait pas compte, momentanément, des ambitions ni des actes agressifs de Nasser. Elle semblait perdre de vue ce qui eût dû être un de nos principaux objectifs: tenir les Russes à l'écart.

A la réflexion, nous avons orienté notre politique vers un meilleur équilibre.

Hoover...

L'auteur parle ici du sous-secrétaire des États-Unis, et voici ce qu'il dit:

"Nous avons une occasion de recommencer à neuf." Cela vaut pour la politique américaine au Moyen-Orient, qui ne peut être déchargée de la responsabilité de la dangereuse confusion. Nos tergiversations après la saisie du canal par Nasser ont abouti directement à la crise actuelle.

Voilà une mise en accusation faite par un observateur attentif des affaires internationales, dans une des principales revues des États-Unis. La politique des États-Unis est condamnée dans ce pays par bon nombre de ses spécialistes des affaires internationales; pourtant ils semblent tracer la voie que le Gouvernement canadien choisit de suivre et les Canadiens demandent pourquoi.

Dans son discours, hier, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a essayé d'excuser le manque d'intérêt des États-Unis en parlant du canal de Panama. Ces paroles figurent à la page 55 du hansard du 27 novembre 1956:

A Washington, on n'apprécie peut-être pas l'importance vitale de Suez pour l'Europe occidentale; on l'y aurait peut-être mieux appréciée, si l'on avait pu établir un rapport entre cette situation et le canal de Panama.

Je crois que nous pouvons sans crainte nous demander ce qu'auraient fait les États-Unis s'ils s'étaient trouvés, à Panama, dans une situation analogue à celle où se sont trouvés les Anglais à Suez. Je crois que cela n'excuse pas les États-Unis d'avoir pris l'attitude qui a été la leur. Si les États-Unis veulent se donner dans le monde l'importance de la nation n° 1, tant militairement que financièrement, ils doivent avoir une largeur de vues à l'échelle du monde et ne pas borner leur horizon au canal de Panama. Ils doivent s'intéresser également au canal de Suez.

C'est ce problème qu'il nous faut résoudre maintenant, et notre tâche consiste désormais à essayer de trouver une solution permanente au problème israélo-arabe. Il faut y parvenir. J'ai ici un éditorial publié le 20 novembre par le *Sun* de Vancouver et dont le titre est le suivant: "Matons Nasser immédiatement". Je pense que nous conviendrons tous que tant que Nasser peut se permettre d'imposer ses vues, jusqu'à dire aux pays qui contribuent à la force de police quel genre de techniciens, quel genre de troupes et même quels régiments ils pourront envoyer, nous ne sommes pas près de régler ces problèmes.

Puis, une fois que cette grande question aura été réglée, il faudra aborder un autre problème qui me préoccupe beaucoup: la nécessité de rebâtir et de redresser la charpente tordue du Commonwealth des nations.

J'aimerais citer quelques passages d'un éditorial du *Sun* de Vancouver, numéro du 14 novembre 1956:

Les Canadiens devraient suivre l'exemple de ces Britanniques qui calmement réfléchissent à ce que sera l'avenir du Commonwealth par suite de l'action militaire anglo-française en Égypte.

Puis, un peu plus loin, on lit:

Mais qu'importe ce qui en sortira avec le temps, nous devons nous demander si le Commonwealth sera jamais le même.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui préoccupe tellement les bons citoyens du Canada. C'est de cela que le Gouvernement doit tenir compte. Je conviens qu'il y a place dans le monde pour les Nations Unies. Nous avons besoin de cette organisation qui pourrait être un merveilleux instrument pour le maintien de la paix et de la raison dans le monde. Mais n'oublions pas quelle magnifique puissance de paix et de bonne entente constituait le Commonwealth et attachons-nous à combler les brèches qu'il vient de subir. Un de nos plus éminents Canadiens, je crois, a eu alors des paroles très heureuses pour définir notre position dans l'Empire. Je crois que tous se les rappellent. Les voici: "Je suis fille dans la maison de ma mère, mais maîtresse chez moi". Ces paroles étaient vraies lorsque nous faisons partie du grand Empire britannique. Aujourd'hui, grâce à l'évolution, nous faisons partie du grand Commonwealth des nations britanniques. Nous ne sommes plus la fille dans la maison de sa mère, monsieur l'Orateur, mais plutôt, dirai-je, la sœur dans la maison de sa sœur, mais maîtresse chez elle.

Favorisons un tel esprit et un tel sentiment, afin que le grand Commonwealth continue d'être une association de nations qui collaborent dans l'harmonie et la paix et aussi le puissant rempart de la liberté qu'il a été dans le passé. C'est l'établissement de cet esprit qui pose le plus grave problème que nous ayons à résoudre à l'heure actuelle.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom de notre groupe, je tiens à dire dès l'abord que nous approuvons sans réserve l'annonce faite à huit heures ce soir par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet des mesures supplémentaires que le gouvernement du Canada est disposé à prendre en vue de venir en aide aux réfugiés hongrois. Nous croyons qu'en prenant ces dispositions supplémentaires, le Gouvernement fait tout simplement passer dans les faits la volonté de la population du Canada. Je pense qu'il convient ici de féliciter notre population d'avoir exprimé sa volonté que rien ne soit négligé en vue de venir en aide à ces réfugiés. Il convient de féliciter également les jour-

naux du Canada de la campagne qu'ils ont menée ces dernières semaines et dans laquelle ils ont incité le gouvernement du Canada à se montrer généreux envers les réfugiés hongrois.

Pour ce qui est de la situation qui existe au Moyen-Orient et qui est la raison d'être de cette session spéciale du Parlement, notre groupe est d'avis que la Chambre des communes devrait rechercher deux fins. D'abord, nous devrions, en notre qualité de représentants de la population du Canada, manifester nettement et vigoureusement l'appui que le Canada accorde aux efforts que ses représentants aux Nations Unies ont accomplis en vue d'établir le règne de la loi et de réaliser la paix au Moyen-Orient.

En second lieu, la Chambre des communes devrait bien faire saisir au Gouvernement qu'il reste beaucoup à faire. Si nous croyons qu'il y a bien d'autres choses à faire, en particulier aux Nations Unies, il faudrait, nous semble-t-il, terminer ce débat aussitôt que possible, pour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisse retourner accomplir sa besogne à New-York.

Monsieur l'Orateur, même si notre parti est l'adversaire du Gouvernement, il ne s'excuse pas d'appuyer parfois des mesures ministérielles présentées au Parlement. Lorsque le Gouvernement présente ici des mauvaises mesures, à notre avis, des mesures qui sont préjudiciables à la nation, nous le disons. Bien plus, nous tâchons alors par tous les moyens à notre disposition d'empêcher l'adoption de telles mesures. Voilà où est notre devoir dans ces cas-là. Mais, quand le Gouvernement présente de bonnes mesures à la Chambre, nous devons les appuyer, malgré nos divergences de vues sur le plan politique. De fait, c'est la ligne de conduite que doit suivre tout parti qui espère commander le respect au Canada. Il faut mettre de côté toute bisbille ou intérêt de parti et appuyer le Gouvernement lorsqu'il présente de bonnes mesures, des mesures favorisant l'intérêt de la nation et de la paix mondiale.

Cependant, nous croyons qu'en ce moment l'enjeu est plus important que l'intégrité des partis politiques qui composent la Chambre des communes. Nous croyons qu'en ce moment c'est la puissance, l'autorité même des Nations Unies, qui sont en jeu. Nous sommes convaincus qu'avec l'aide du Canada, qui a judicieusement tracé la voie ces dernières semaines, à New-York, les Nations Unies se sont orientées dans le bon chemin. Elles ont fait preuve d'autorité; mais, monsieur l'Orateur, lorsque la personne qui prend en mains la direction des affaires aux Nations Unies, comme l'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de retour à

notre Parlement, est accueillie ici par le dénigrement et des objections, par une critique malveillante, comme nous en avons depuis trois jours, à mon avis, monsieur l'Orateur, cela tend à affaiblir l'ascendant et l'autorité des Nations Unies.

Depuis quelques jours, on parle à la Chambre d'apaiser Nasser; on a dit que le Canada se plaçait dans une position humiliante à l'endroit de ce dictateur de l'Égypte. Ma foi, monsieur l'Orateur, si le colonel Nasser relève la tête aujourd'hui et fait le rodomont, une des raisons c'est qu'il n'ignore pas que celui qui, aux Nations Unies, a proposé la ligne de conduite qu'elles s'efforcent maintenant de suivre éprouve de la difficulté à faire approuver entièrement cette ligne de conduite depuis qu'il est de retour à la Chambre des communes du Canada. Je dirai que si mes amis de la droite, les conservateurs-progressistes, tiennent à réprimander Nasser, comme ils prétendent le vouloir, un des moyens qu'aurait le Canada d'agir ainsi serait d'appuyer unanimement l'entreprise des Nations Unies en ce moment. J'estime que nous exprimerions ainsi l'opinion de la grande majorité de la population canadienne.

La population du Canada est convaincue, monsieur l'Orateur, qu'au début du mois courant l'assemblée des Nations Unies a agi pour le mieux. Le Canada y a joué un rôle honorable et efficace. Nos dirigeants y ont fait du beau travail au nom du peuple canadien. En tant que député qui s'est, la plupart du temps, opposé au Gouvernement à la Chambre, en raison de sa politique erronée et de ses nombreux échecs, il me semble qu'en l'occurrence, nous devrions donner au Gouvernement tout l'appui possible.

M. Fulton: Nous ne partageons pas cette opinion.

M. Knowles: On a également parlé ici, au cours de la présente session, du Commonwealth des nations, et l'on a prétendu que le Canada avait, en quelque sorte, porté atteinte à la position, à l'autorité de ce Commonwealth des nations. Je dirai, monsieur l'Orateur, que c'est exactement l'opposé qui est le cas.

M. Fulton: Le Gouvernement le fait depuis cinq ans.

M. Knowles: Somme toute, il s'est produit, les dernières semaines, des tensions dans les rapports qui lient entre eux les membres du Commonwealth, elles ne peuvent être attribuées au Canada. En vérité, je dirais que cette tension n'a pas été créée par le peuple anglais. Elle résulte des décisions qu'a prises le gouvernement actuel du Royaume-Uni. De l'avis de la plupart des nations, de l'avis de bien des gens, le gouvernement Eden s'est trompé quand il a décidé de ne pas tenir

compte de la règle du droit et de confier à son propre gouvernement l'application du droit.

Qu'a fait le Canada dans cette situation? Le Canada a-t-il pris des mesures qui ont affaibli la position du Commonwealth? Au contraire, monsieur l'Orateur, il nous semble que le Canada a sauvegardé l'autorité morale du Commonwealth. Ce que le Canada a fait? Il s'est exprimé en toute sûreté de conscience en faveur du maintien de la règle du droit en prenant les mesures qui pouvaient être prises pour revenir à la règle du droit, pour réparer la brèche qui avait été causée et, par suite de cette attitude, il me semble qu'en définitive le Commonwealth sera plus fort, non pas plus faible, parce des représentants de notre pays ont dit la vérité.

Si nos amis qui siègent à notre droite veulent raffermir le Commonwealth des nations, comme ils avouent que c'est le but qu'ils poursuivent, ils devraient appuyer les efforts que les représentants du Canada ont déployés pour parler avec une autorité morale en une occasion comme celle que nous connaissons présentement.

Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que la situation qui existe au Moyen-Orient est si complexe que nous ne pouvons en saisir tous les aspects ni répartir le blâme entre ceux qui peuvent être à blâmer. Il ne fait aucun doute qu'aucune des parties en cause n'échappe au blâme. Les gouvernements du Royaume-Uni et de la France n'y échappent certes pas, non plus que l'État d'Israël. Les États-Unis sont sûrement à blâmer, en raison des lignes de conduite qu'ils ont appliquées au Moyen-Orient au cours d'une longue suite d'années. L'Égypte et M. Nasser sont fortement à blâmer. Le gouvernement du Canada est aussi à blâmer, et même certains partis ici représentés.

Une voix: Et la Russie?

M. Knowles: Je rappelle à mes amis de droite que, le 1^{er} février, alors que nous avions saisi la Chambre d'un sous-amendement où nous demandions au Gouvernement de ne pas expédier d'armes au Moyen-Orient avant d'avoir obtenu la certitude que la paix, dans cette région-là, serait garantie soit par les Nations Unies soit par les trois pays signataires de l'accord tripartite, mes amis du parti conservateur-progressiste et de tous les groupes, sauf le nôtre, se sont prononcés contre l'amendement.

M. Fulton: Qu'aviez-vous inséré d'autre dans ce sous-amendement?

M. Knowles: Je viens de dire tout ce que renfermait le sous-amendement que nous avons présenté à la Chambre. Outre cela, la

Chambre était uniquement saisie de l'amendement de mes amis conservateurs-progressistes.

M. Fulton: Vous vouliez supprimer notre amendement.

Une voix: Restez donc tranquille!

M. Knowles: Non, nous avons ajouté le nôtre au vôtre. Même après avoir analysé la situation présente au Moyen-Orient et avoir dit qui, selon nous, en est responsable, il ne reste pas moins évident que l'état de choses en question, si regrettable soit-il, n'est rien à côté de l'horrible tyrannie que fait peser l'URSS sur la Hongrie.

Toutefois, lorsque les Nations Unies se sont réunies à New-York à la fin d'octobre et au début de novembre, elles étaient saisies d'un fait bien concret: les hostilités faisaient rage dans la région de Suez et du désert de Sinaï. Voilà ce dont elles devaient s'occuper. C'est dans le cadre de ces événements que le Canada a décidé que l'heure était venue d'établir la règle du droit dans les affaires internationales.

Je suis un peu surpris que nos amis à notre droite, les membres du parti conservateur-progressiste, ne puissent se ranger à l'avis de ceux d'entre nous qui croient que le règne du droit est une chose qu'il faut maintenir à tout prix. Plus tôt au cours de la présente année, nos amis du parti conservateur-progressiste et nous, de notre parti, nous avons cru que, dans cette Chambre des communes, on renonçait au règne du droit. Nous avons cru qu'un certain député qui siège de l'autre côté était tellement impatient de faire adopter un certain programme qu'il jugeait bon, que cela seul avait quelque importance. Les conservateurs-progressistes, qui se sont joints à nous pour dire qu'il ne faut pas ajouter de l'importance seulement à ce que l'on fait mais encore à la manière dont on le fait, défendent maintenant la politique d'un autre gouvernement en affirmant que, même s'il a dû passer outre aux Nations Unies, ce qu'il a fait était bien en soi.

Ils soutiennent maintenant que la fin justifie les moyens. C'est une attitude différente de celle qu'ils ont prise en mai et en juin de cette année, alors qu'à leur avis comme au nôtre on ne respectait plus la légalité dans cette enceinte.

Ces mêmes amis qui siègent à ma droite, de concert avec les membres de notre groupe et du groupe à ma gauche, ainsi que de celui qui me fait face, proclament depuis des années, surtout depuis la fin de la seconde Grande Guerre, que le seul espoir mondial de paix réside dans l'établissement du règne du droit dans les affaires internationales.

[M. Knowles.]

Ayant lu avec intérêt certains discours prononcés par mes collègues de droite, et surtout les exposés du député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), je constate qu'il a mentionné à deux ou trois reprises le songe de Grotius. J'avoue que, ne sachant plus au juste qui était Grotius, j'ai dû me documenter, et je trouve que le député a mentionné quelque chose de fort intéressant. En citant le rêve de Grotius, il a exprimé l'avis de tous les députés, soit que le seul espoir d'obtenir la paix dans le monde, c'est d'établir la sécurité collective reposant sur le règne du droit et de l'établir si solidement que tout le monde se verrait obligé de se conformer à la loi, et que la seule façon de redresser toute infraction à la paix serait une action collective.

On l'a exprimé en théorie à la Chambre lors du débat sur les affaires extérieures. On l'a exprimé très énergiquement au moment où il s'agissait d'envoyer une délégation à la conférence de San-Francisco au début de 1945. On en a aussi parlé quand nous avons approuvé que le Canada fasse partie des Nations Unies et, encore une fois, en 1950, lorsque nous avons été saisis de la nécessité de participer aux effectifs des Nations Unies en Corée.

En prenant connaissance du compte rendu de la Chambre, je relève que l'opinion est unanime au sujet de la sécurité collective, de la légalité, et de l'application de ce principe et qu'elle a approuvé jusqu'ici toute action de police des Nations Unies. Voici la crise la plus grave à laquelle les Nations Unies aient eu à faire face. C'est le moment où les Nations Unies ont besoin de l'appui des populations qui habitent les pays qui y sont représentés et nous constatons, au cours de cette courte session spéciale, autre chose que l'appui entier que nous espérons et sur lequel nous comptons à l'égard d'une telle ligne de conduite.

Nous nous attendions à un tel appui, je le répète, à cause de l'attitude que tous les partis ont eu à la Chambre depuis plusieurs années. Nous estimons, comme je le disais au début, monsieur l'Orateur, qu'un des objectifs que la Chambre devrait viser au cours de la session spéciale consiste à établir clairement que la population du Canada appuie une action collective fondée sur la règle du droit dans les affaires internationales. J'espère encore que des voix se feront entendre de la part du seul parti qui semble s'opposer, en l'occurrence, à la décision du Gouvernement, je veux dire du parti conservateur-progressiste, à l'appui de cette ligne de conduite. Nos collègues qui siègent à notre gauche appuient, comme nous-mêmes, la ligne de conduite du Gouvernement, même si nous croyons avoir des idées et des critiques à

formuler. Le seul parti qui s'oppose à la décision du Gouvernement est le parti conservateur-progressiste; celui-ci a présenté une proposition d'amendement qui équivaut à un vote de défiance à l'égard des mesures mêmes que nous sommes venus étudier. J'espère encore que, du sein du parti à droite, des voix s'élèveront pour reconnaître qu'il vaudrait beaucoup mieux, dans l'intérêt de la paix du monde, appuyer l'excellente ligne de conduite qui est actuellement celle du Canada.

M. Nesbitt: Il n'y aurait pas eu de règle du droit si les Russes avaient envahi l'Égypte.

Une voix: Pourquoi ne pas vous joindre à nos vis-à-vis, Stanley?

M. Knowles: Mon honorable ami dit qu'il n'y aurait pas eu de règle du droit si les Russes avaient envahi l'Égypte. Il a parfaitement raison, mais, monsieur l'Orateur, si les Russes...

Une voix: Ils y sont en ce moment.

M. Knowles: ...s'étaient mêlés du différend entre Israël et l'Égypte et avaient décidé d'agir d'eux-mêmes, nous aurions dit qu'il y avait violation de la règle du droit, ce qui ne doit pas être toléré. Cette opinion aurait été exprimée en des termes bien plus vifs que ceux dont on a usé dans ce cas-ci. Il y a lieu, je crois, de louer le Gouvernement de la modération dont il a fait preuve en parlant de l'action entreprise par les Anglais et les Français et de le féliciter en même temps de l'attitude ferme qu'il a adoptée à l'égard de l'établissement d'une force de police internationale destinée à la région de Suez.

M. Fulton: Environ six mois trop tard.

M. Knowles: Mais, monsieur l'Orateur, comme je le disais tantôt, nous estimons qu'il y a une autre question qui devrait préoccuper le Parlement à la présente session. Nous devrions rappeler le plus clairement possible au Gouvernement que notre tâche ne fait que commencer et qu'il reste encore beaucoup à faire en vue d'assurer la paix au Moyen-Orient et dans le monde.

Je rappelle au ministre et à la Chambre les points qu'a exposés mon chef, l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) et mon collègue l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart). Nous sommes d'avis, par exemple, si je puis me servir des paroles qu'a employées le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qu'il ne faudrait pas arrêter l'élan donné récemment aux Nations Unies, mais qu'il faudrait en profiter pour en arriver à un règlement politique des différends au Moyen-Orient.

Ce règlement politique doit inclure une reconnaissance par les pays arabes de l'existence d'Israël. Il doit comprendre un traité

de paix entre ces États et Israël et prévoir clairement que tous ont droit de vivre dans cette région.

A notre avis également, le moment est venu de songer à étendre le champ d'action de la force de police des Nations Unies aux autres frontières d'Israël, dont on s'inquiète vivement à l'heure actuelle. De fait, les nouvelles d'aujourd'hui donnent à penser qu'on s'inquiète de ce qui se passe en Syrie. Tout comme en janvier et en février derniers nous avons engagé les Nations Unies à prendre alors des mesures au sujet des troubles entre l'Égypte et Israël, nous engageons maintenant les Nations Unies à intervenir avec une force de police avant plutôt qu'après l'éclatement de troubles entre Israël et les pays limitrophes du Liban, de la Syrie et de la Jordanie pour que la paix du monde puisse être maintenue avant qu'elle soit violée davantage.

J'espère qu'en raison de la gravité de la situation actuelle le Gouvernement s'occupera de nos exhortations plus qu'il ne l'a fait quand nous avons demandé instamment en janvier dernier qu'on envoie une force de police internationale entre Israël et l'Égypte.

Je rappellerai aussi à la Chambre les arguments de ceux qui ont déjà parlé au nom de mon parti, savoir qu'il faut se préoccuper vraiment et sérieusement de résoudre les problèmes économiques et sociaux qui pèsent sur le Moyen-Orient, ainsi que le problème du rétablissement des réfugiés et autres questions. Il faut absolument que ces problèmes soient résolus. Nous savons que le problème des réfugiés, celui d'un règlement politique et les autres problèmes économiques, comme l'élévation du niveau de vie dans cette région, le règlement de la question de Suez et autres, se tiennent tous. C'est pourquoi nous sommes très énergiquement en faveur d'un organisme international du genre de l'administration de la vallée du Tennessee qui se chargerait de construire sur le Nil le barrage d'Assouan et de susciter d'une façon générale une meilleure utilisation des eaux du Nil, afin d'élever le niveau de vie des habitants de ce pays. C'est également pourquoi nous recommandons l'établissement d'une administration internationale du pétrole afin que les énormes réserves de pétrole que l'on pourra trouver dans cette partie du monde, pétrole dont le reste du monde a besoin et qu'il est disposé à payer, puissent rapporter aux habitants de cette région plus d'aisance et une élévation de leur niveau de vie.

Nous affirmons qu'il devrait y avoir un règlement politique. Nous affirmons qu'il faudrait résoudre le problème des réfugiés. Mais nous affirmons aussi qu'on ne résoudra pas ces problèmes tant qu'on n'aura pas amélioré

la situation économique. Ces questions forment un tout qu'il faut régler comme tel. Parce que ces autres éléments ont leur importance quand il s'agit d'arriver à un règlement politique, nous prions le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il retournera aux Nations Unies, à New-York, prochainement j'espère, de s'attaquer à ces problèmes avec la même vigueur que celle qu'il a mise à obtenir l'établissement d'une force de police internationale et son débarquement dans cette région du monde.

Nous estimons également qu'à l'heure qu'il est le monde a accepté avec un certain sentiment de satisfaction l'idée d'une force d'urgence, mais il faudrait s'efforcer de créer une force de police internationale permanente. Mes honorables amis qui sont à ma gauche s'inquiètent et craignent que les éléments nationaux constituant cette force de police échappent à l'autorité des pays en cause. Ce problème a été examiné à fond à la conférence de San-Francisco. Je ne doute pas qu'il puisse être résolu.

Même si certaine autorité nationale doit continuer de s'exercer sur les divers éléments qui composent cette force de police, ce qui devrait exister c'est une force de police internationale prête à se rendre partout où surgissent des troubles, au lieu d'une nouvelle force à créer chaque fois qu'il se produit des événements semblables. Je me rappelle un discours de l'honorable député de Prince-Albert prononcé, je crois, juste avant la conférence de San-Francisco en 1945. Il disait, à propos de la position stratégique des champs d'aviation du Canada, que nous devrions mettre nos bases aériennes à la disposition des Nations Unies afin que leurs troupes puissent être concentrées dans les champs d'aviation du Canada et, de là, transportées rapidement à tout endroit du monde où une crise éclaterait.

C'est là l'expression d'un vœu idéaliste qui me plaisait, et qui me plaît encore. En vérité, nous arrivons simplement au point où, de l'avis de notre groupe, nous avons besoin d'une force de police toujours disponible, prête à entrer en action partout où les Nations Unies l'auront décidé, et non pas d'une force à constituer après qu'une crise a éclaté ou pourrait surgir. J'estime qu'une telle force internationale pourrait non seulement entrer en scène en cas de crise mais aussi, par le fait de son existence et de son aptitude à intervenir, empêcher dans bien des cas quelque crise d'éclater.

Nous prions donc le Gouvernement de renvoyer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le plus tôt possible à New-York afin qu'il mette la main au travail non encore terminé et qui est tout aussi important que ce

qui a déjà été fait en vue de constituer et d'envoyer au Moyen-Orient une force internationale d'urgence.

Lorsque la Chambre sera formée en comité des subsides, et nous espérons que ce sera bientôt, nous aurons quelques questions à poser au Gouvernement. Vu qu'il y a eu ce retard, je pourrais peut-être en énoncer deux ou trois maintenant, afin qu'on puisse préparer les réponses et nous les fournir le moment venu. Un point qui nous intéresse c'est que, même s'il en coûtera évidemment bien des millions de dollars au Canada pour envoyer cette force au Moyen-Orient, on nous demande de ne voter à cette fin que la somme d'un dollar. Je sais ce qu'est un crédit d'un dollar; c'est une affaire de loi. En votant ce dollar, nous acceptons d'autoriser le Gouvernement à employer une partie des fonds que nous avons votés pour la défense, à la dernière session, soit 1,775 millions, à cette fin. Je crois que le ministre de la Défense nationale, à un moment donné au cours de la session de cette semaine, devra nous expliquer comment il se fait que, il y a quelques mois seulement, il a dit avec insistance que ce chiffre était le résultat de prévisions budgétaires exactes. Nous ne l'avons pas cru alors; mais, maintenant qu'on a besoin de plusieurs millions de dollars pour envoyer ces troupes canadiennes au Moyen-Orient, il n'est pas nécessaire de prévoir des fonds supplémentaires. Ils se trouvent déjà dans le montant de 1,775 millions que nous avons voté. A mon sens, on devrait nous expliquer au cours de la présente session comment on établit le budget de la Défense nationale.

Nous voulons également savoir d'où viendra la contribution que le Canada fera, comme nous le présumons, aux Nations Unies à l'égard des dépenses des Nations Unies pour les troupes qui iront au Moyen-Orient. Nous aimerions aussi savoir d'où viendra l'argent que le Canada versera pour défrayer le débilement du canal de Suez. Nous aimerions aussi savoir comment au juste les dépenses de la force du Moyen-Orient se répartiront entre la solde et les allocations de nos soldats et les autres dépenses générales? Ces fonds seront-ils versés directement par le ministère de la Défense nationale ou versés au moyen de contributions aux Nations Unies, qui, à leur tour, acquitteront ces dépenses?

A notre avis, également, le premier ministre devrait, au cours de la présente session, nous donner le même genre d'assurance qu'il nous a donné d'une façon bien catégorique en 1950 touchant le rôle que jouerait le Parlement dans l'envoi de troupes en différentes régions. En 1950, quand le Parlement a donné son approbation à l'envoi de troupes en Corée, le premier ministre a bien précisé que, s'il devenait nécessaire d'envoyer des

troupes dans toute région non mentionnée dans le décret du conseil d'alors, l'article de la loi sur la Défense nationale s'appliquerait et le Parlement serait convoqué dans un délai de dix jours.

Nous devrions avoir maintenant la même assurance; on devrait nous assurer que, s'il devient nécessaire d'envoyer des troupes dans toute autre région, le Parlement sera convoqué. Le Gouvernement devrait aussi avoir l'assurance que, si une telle mesure est nécessaire, le Parlement acquiescera à l'envoi de troupes canadiennes partout où l'on en a besoin pour agir sur le plan international en vue de préserver la paix dans le monde.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions que nous pourrions poser au Gouvernement lorsque la Chambre, formée en comité des subsides, étudiera les deux propositions dont nous sommes saisis. Nous estimons, je le dis simplement, que la session a, au fond, un double objet: d'abord établir clairement que nous appuyons, au nom de la population, les dispositions que le Gouvernement a prises jusqu'ici et, en second lieu, de dire clairement au Gouvernement que la population s'attend qu'il ne négligera rien pour mener l'entreprise à bonne fin.

A moins que le Gouvernement ne prenne des dispositions pour tenter de régler les autres problèmes, d'ordre social, économique et politique, les efforts déployés jusqu'ici auront peut-être été vains. D'autre part, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut, au nom de la population du Canada, participer au règlement de ces problèmes politiques, sociaux et économiques, l'humanité pourrait encore espérer réaliser la paix au Moyen-Orient et assurer la paix et la bonne entente partout dans le monde.

(Texte)

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, au cours du présent débat, nous avons entendu plusieurs discours d'une violence variée des deux côtés de la Chambre, ce qui prouve l'importance de cette grave question.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement; je vais me contenter de faire quelques brèves observations.

Au tout début, je dois dire que je favorise l'établissement d'une force de police internationale en tant qu'elle soit adéquate et raisonnable. Par contre, je trouve tout à fait ridicule la panique dont a fait preuve notre Gouvernement lorsqu'il a proposé aux Nations Unies la création d'un tel organisme.

Au cours des trois dernières semaines, nous avons entendu toutes sortes de déclarations, lesquelles variaient les unes des autres au point d'être parfois tout à fait contradictoires. Nos dirigeants ne devraient

pas être pris de panique chaque fois qu'un incident survient au Moyen-Orient.

Il faut être réaliste et reconnaître que c'est un des coins du monde où la situation est toujours tendue. Au fait, on peut voir à l'heure actuelle les pays arabes et israélien s'épier et s'apprêter au combat, étant donné qu'ils ne sont séparés les uns des autres que par des frontières artificielles. C'est aussi de cette partie de l'univers que le dictateur Nasser, non seulement appuie les rebelles algériens, mais les soulève et les entraîne à massacrer les colons français en Algérie. Tant et aussi longtemps qu'il continuera ce stratagème, il n'y aura pas lieu d'être surpris que des grandes nations de l'Ouest comme l'Angleterre et la France perdent patience et posent des gestes regrettables. Il ne faut pas oublier, non plus, que la Russie va continuer à fournir des armes à l'Égypte et prendre tous les moyens possibles pour répandre son influence néfaste sur cette partie de l'Ouest si riche en pétrole, produit des plus importants dans le monde entier.

Cette force internationale aura sans doute la tâche difficile, mais elle n'en est pas moins nécessaire. Au fait, cette force aurait dû être mise sur pied depuis longtemps. D'ailleurs, je me souviens que notre ancien chef (M. Drew) avait, à plusieurs reprises, insisté pour que le Gouvernement use de son influence auprès des Nations Unies pour obtenir la formation d'une telle force de police internationale. Et nous en sommes maintenant rendus à regretter que le Gouvernement ait attendu si longtemps pour réclamer la création d'une telle force auprès des Nations Unies, car nous avons l'impression qu'elle aurait pu prévenir la situation que nous connaissons actuellement.

Toutefois, même si cette police internationale est nécessaire, je suis d'avis que le Gouvernement a agi de façon à ne pas la rendre populaire au Canada. Nous avons été témoins des tergiversations dont elle a été l'objet, et dès que le geste a été posé aux Nations Unies, nous avons vite fait de reconnaître l'activité de ces personnages, soit de l'état-major canadien, soit du Gouvernement,—je ne sais trop,—qui voudraient qu'au point de vue militaire, le Canada fasse toujours plus que sa part et participe à tous les conflits mondiaux, quelles que soient nos responsabilités. Il n'y a pas de doute que ces gens-là sont responsables de la grande confusion qui a régné lors du transport par avion du régiment *Queen's Own Rifles*, de Calgary à Halifax, lequel a été accompagné d'une publicité extraordinaire, tant à la télévision que dans les journaux, où chaque soldat y allait de sa déclaration.

On a également fait revenir d'Europe, à toute vapeur, le porte-avions *Magnificent*, et dès son arrivée à Halifax on y a fait monter à bord une équipe d'ouvriers pour le transformer en transport de troupes. Pourtant, en dépit de la hâte fébrile qu'on a apportée à cette opération, le porte-avions *Magnificent*, aussi bien que le régiment *Queen's Own Rifles*, sont encore tous deux à Halifax, et l'on ne sait absolument pas quand ils partiront pour faire partie de la force internationale. La seule personne qui semble avoir conservé son sang-froid dans les circonstances est probablement le général Burns qui, apparemment, n'aurait pas été consulté, ou l'aurait été après qu'on eut pris toutes sortes de décisions, sur lesquelles il a d'ailleurs jeté une bonne douche d'eau froide.

Et puis, un jour, la population canadienne apprend que le président Nasser ne veut pas voir les soldats canadiens parce qu'ils ont sur les épaules un insigne susceptible de prêter à confusion et de laisser croire que nous sommes une colonie de l'Angleterre. Le lendemain, on nous dit que ce n'est pas lui mais bien M. Hammarskjöld qui a affirmé cela. Un autre jour, ce sera peut-être le major-général Burns, ou encore le Gouvernement. Ce soir, les journaux canadiens rapportent qu'un major canadien, de retour à Naples, aurait déclaré que le régiment *Queen's Own Rifles* ne pourrait aller à Suez à moins que Nasser n'y consente.

Monsieur l'Orateur, il y a autre chose qui peut ne pas rendre la police internationale des Nations Unies aussi populaire au Canada qu'on le voudrait bien. C'est le fait que, sur un effectif de 6,000 hommes, le Canada s'engage à envoyer 2,500 hommes. Il ne s'agit plus d'une police internationale quand le Canada en assume le commandement et fournit des contingents beaucoup supérieurs à ceux des autres nations. Il est un peu surprenant de constater que cette force internationale, dont la formation a été adoptée par une immense majorité des membres des Nations Unies, ne soit composée que des troupes de 6 ou 7 pays seulement.

Je suis d'avis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) devrait conseiller à sa délégation d'insister pour que cette force soit internationale de fait et non seulement de nom.

Sans aucun doute, on doit appuyer l'Organisation des Nations Unies. C'est la garantie de tous les petits peuples de la terre contre les grands et c'est également notre meilleur moyen d'obtenir la paix et de la garantir pour les générations à venir.

On doit lui fournir les moyens de se faire respecter, et c'est pourquoi, personnellement, je suis en faveur d'une police internationale. Toutefois, la contribution du

Canada doit être bien étudiée au préalable et ne doit pas être offerte à l'aveuglette. Tous les Canadiens qui feront partie de cette force internationale devront être bien armés, bien équipés, et surtout bien entraînés. On doit s'assurer que s'ils ont à empêcher des volontaires russes ou autres de franchir les frontières, ils ne seront pas exposés à subir des dommages irréparables.

Il incombe donc au gouvernement de prendre toutes les précautions nécessaires, c'est-à-dire de ne pas envoyer nos soldats là-bas à l'aveuglette, mais seulement après une étude sérieuse de tous les aspects de la situation. Il doit de plus étudier tous les besoins de nos troupes ainsi que le rôle exact qu'elles devront jouer au sein de cette force internationale.

Monsieur l'Orateur, il est un autre point au sujet duquel je veux dire quelques mots. Au cours de ce débat, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) s'est élevé avec véhémence contre les grands pays de l'Ouest. Il a eu des mots très sévères à l'endroit des dirigeants de certains grands peuples européens. Il s'est élevé contre le colonialisme en termes non équivoques. Mais, à mon avis, il est temps que son Gouvernement passe de la parole aux actes. Aussi, je soumets que le Gouvernement, qui proclame l'indépendance de notre pays, devrait saisir l'occasion que lui offre notre participation à la force des Nations Unies pour doter la nation canadienne d'un drapeau distinctif. Je formule cette requête à l'instar d'un membre de la Chambre Haute,—un de mes anciens voisins de pupitre en cette enceinte,—qui hier signalait la situation humiliante de notre pays dans cette circonstance. Comme lui, je trouve qu'il est humiliant, pour le Canada, que ses troupes, dispersées à travers le monde, ne soient pas reconnues par un drapeau distinctif.

Monsieur l'Orateur, le parti conservateur, lors de sa convention en 1948, a adopté une résolution dans ce sens. Il y a déjà huit ans que cette convention a eu lieu et nous attendons encore que le Gouvernement fasse sienne cette résolution. Nous souhaitons qu'il accueille favorablement la suggestion de l'honorable sénateur Fournier et qu'il saisisse l'occasion de la présence de nos troupes au sein de la force des Nations Unies pour se rendre à notre requête.

(Traduction)

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, la plus grande confusion a régné dans les esprits au sujet de la situation au Moyen-Orient et de la situation mondiale dans son ensemble. Je pense que la meilleure preuve en a été donnée tantôt par le discours

que vient de prononcer l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon avis, du moins, il ne s'est nullement préoccupé des vérités élémentaires de la situation mondiale, et surtout de la situation qui règne au Moyen-Orient depuis plusieurs semaines, et même depuis quelques mois.

Une grande part de la confusion qui a dominé les données de la crise mondiale actuelle provient, je crois, d'un sentiment de stupéfaction. Quand les Israéliens ont attaqué, suivis par les Britanniques et les Français, je pense que la plupart des gens de notre pays et des États-Unis, sans compter un grand nombre d'Anglais, ont été brutalement saisis de stupéfaction. Stupéfaction imputable, je pense, au fait qu'ils ne savaient pas de quoi il retournait, qu'ils n'avaient pas médité sérieusement sur cette question.

La plupart d'entre nous avions la conviction intime, depuis plusieurs années, disons depuis la dernière guerre, que les Nations Unies allaient nous protéger contre le déclenchement d'une troisième guerre mondiale et allaient maintenir la paix. Aussi cette apparente désobéissance ou insoumission aux Nations Unies, de la part de ces pays, a-t-elle stupéfait les gens. Ils ont aussi été choqués à la pensée que les Nations Unies n'avaient pu maintenir la paix. Ils ont été plus particulièrement scandalisés en se rendant compte que, si les Nations Unies avaient été contournées, c'est, comme M. Eden l'avait dit d'ailleurs, qu'elles n'étaient pas capables dans la conjoncture actuelle d'agir efficacement au Moyen-Orient.

Tout cela a suscité une grande tension. Je ne m'en étonne pas, et je ne m'étonne pas non plus qu'elle ait jeté les esprits dans la confusion. A mon avis, tout cela a contribué à masquer les réalités fondamentales de la situation internationale.

Dans la présente crise, il ne faut pas oublier que la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le monde a commencé peu de temps après la dernière guerre. Le monde est partagé en deux blocs de puissances: la Russie et ses satellites d'un côté, le monde libre de l'autre. Ces deux groupes se font la lutte, la Russie et ses partenaires cherchant par tous les moyens à augmenter leur puissance et leur influence dans le monde en vue de la destruction ultime du monde occidental et de son libre mode de vie. C'est là l'essentiel que nous devons garder présent à l'esprit en étudiant le problème du Moyen-Orient et de la situation internationale. Je crains bien cependant qu'on l'ait oublié.

Il y a quelque temps, au début de la crise actuelle, quelqu'un disait, à la radio, que les pays de l'OTAN ont trop à perdre pour se chercher sérieusement querelle entre eux.

Je pense qu'on avait raison. En se querellant entre elles, les nations de l'OTAN, les nations libres du monde occidental, feraient simplement le jeu de la Russie. Si le fossé qui s'est creusé entre les nations occidentales continue de s'élargir, je pense que nous devons renoncer à tout espoir d'empêcher une guerre mondiale et de maintenir dans les pays de l'Ouest le mode de vie que nos populations ont connu. En d'autres termes, nous faisons aussi bien de renoncer à la lutte si nous commençons à nous battre entre nous.

Il me semble que c'est là l'aspect tragique de la situation actuelle et je n'arrive pas à comprendre l'attitude ni la ligne de conduite des États-Unis. Il me semble que les États-Unis ont complètement perdu de vue ce point fondamental. Leur ligne de conduite est presque incroyable, étant donné la situation de fait dont ils sont au courant et vu leur intervention en Corée et ailleurs. Certes, leur ligne de conduite m'a jeté dans l'étonnement et la consternation.

Lorsque j'ai constaté que le Canada se mettait à leur remorque et suivait sensiblement la même ligne de conduite que les États-Unis et qui me paraît si désastreuse, j'ai été horrifié. J'ai eu beaucoup plus de peine à y croire qu'à l'attitude des États-Unis. A mon avis, ni l'un ni l'autre des deux pays m'a semblé comprendre qu'il est extrêmement imprudent d'affaiblir les liens qui unissent les pays de l'OTAN et le monde occidental tout entier. Ce qui importe le plus en ce moment, je crois, c'est que le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada se rendent compte de la situation et prennent des mesures propres à y remédier plutôt que des mesures qui ne feront qu'aggraver les choses, ce qui a été le cas dans une large mesure jusqu'ici.

L'un des facteurs élémentaires que nous ne devons pas oublier est que la puissance de l'OTAN dépend de la puissance de chacun des membres de cette alliance. Les deux membres les plus importants après les États-Unis, en grandeur et en population, sont la Grande-Bretagne et la France. Si le monde de l'Ouest veut rester assez fort pour contenir la menace russe et pour maintenir la paix et le mode de vie occidental, il faut que ces deux pays restent forts économiquement. Ils ne peuvent pas le rester si l'on tranche l'un des nerfs de leur puissance économique, leur approvisionnement en pétrole au Moyen-Orient.

Ces ressources pétrolières sont menacées depuis des mois. La Grande-Bretagne, la France et les autres pays de l'Europe occidentale dépendent complètement de cette source de pétrole. Ils en sont, sinon complètement, du moins partiellement privés

depuis trois semaines. Quels en sont les conséquences? On a déjà imposé, dans la plupart de ces pays, le rationnement de l'essence, ou on le prépare activement. On assiste à un début de ralentissement de toute l'économie. Il est essentiel, je le répète, que la puissance économique de la Grande-Bretagne, de la France et de toute l'Europe de l'Ouest se maintienne si le monde de l'Ouest veut conserver toute sa force. Pour conserver cette source de pétrole, il faut obtenir la garantie de la liberté de passage par le canal de Suez. Nous constatons que la Grande-Bretagne et la France se trouvaient menacées quant à la source du pétrole et quant aux moyens de le faire venir par le canal de Suez. Dans ces circonstances, il va de soi, elles ont suivi la première loi de tout pays, la loi du salut personnel.

A mon sens, les États-Unis ne s'en sont pas encore rendu compte. Apparemment le Gouvernement du Canada ne s'en est pas rendu compte. Le fait que telle est la situation et qu'une foule de gens, de journalistes qui commentent les affaires étrangères aux États-Unis, l'ont reconnu ressort des articles qui ont paru dans des journaux et des revues des États-Unis depuis quelque temps. Le dernier article que j'ai lu et qui le démontrait se trouve dans la *Gazette* d'hier matin; il a été écrit par les frères Alsop. Je n'en citerai que quelques paragraphes. L'article commence ainsi:

Le point central qui a presque échappé à l'attention, dans la crise actuelle, c'est que les nombreuses tensions déjà éprouvées par l'alliance occidentale sont absolument négligeables, ne sont vraiment rien, au regard des tensions qui se feront sentir.

Voilà ce que je crains particulièrement dans la situation actuelle. Il y a eu des tensions considérables. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les tensions étaient telles que le Commonwealth a risqué de se disloquer à un moment donné, il y a quelques jours. Ces commentateurs, les frères Alsop, exposent dans cet article, au moyen de nombreux documents, les tensions qu'on a ressenties jusqu'ici et disent qu'elles ne sont rien comparées aux tensions qu'on entrevoit par suite de la situation au Moyen-Orient, si on laisse les choses aller plus ou moins à vau-l'eau. Plus loin, dans l'article, ils disent:

Mais, alors la diplomatie américaine et les menaces soviétiques se sont alliées pour transformer la grande défaite militaire de Nasser en une grande victoire politique.

En Transjordanie, l'effet a été instantané et puissant.

Les auteurs continuent en citant les effets produits dans le reste du Moyen-Orient et en disant comment cette réaction détruira la source de pétrole et la puissance économi-

[M. Harkness.]

que de la Grande-Bretagne dans l'Europe occidentale. Puis ils signalent ce qui suit:

Alors également, si toutes les sources en pétrole de l'Angleterre au Moyen-Orient sont perdues, il lui en coûtera environ un milliard de dollars par année. La vacillante balance des paiements de l'Angleterre ne pourra vraisemblablement pas subir cette autre saignée. Si la source de pétrole disparaît, la Grande-Bretagne fera faillite. Après s'être déclarée en faillite, la Grande-Bretagne devra renoncer à ses engagements envers l'OTAN et à ses autres engagements d'ordre stratégique, et elle cessera d'être une importante puissance mondiale. Mais comment la politique américaine sera-t-elle remaniée de manière à combler la perte de puissance de l'Ouest causée par la faillite de la Grande-Bretagne?

J'exhorte le Gouvernement, le premier ministre (M. St-Laurent) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ne pas oublier ces réalités fondamentales et à user de toute l'influence dont ils disposent auprès du gouvernement des États-Unis pour que celui-ci modifie sa ligne de conduite actuelle et afin de mettre au point un règlement qui sauvegarderait la puissance de l'OTAN et celle de l'Europe occidentale. Sinon, je ne vois que le désastre.

Il serait oiseux de dire, comme bon nombre de gens, que la Grande-Bretagne aurait dû saisir les Nations Unies de toute cette question. Elle les en a saisies maintes fois. J'ai relevé hier, dans un journal, (est-ce vrai ou non, je n'en sais rien) que le problème du Moyen-Orient avait été abordé 200 fois au cours des cinq ou six derniers mois. En tout cas, que cette affirmation soit fondée ou non, on a soulevé la question fort souvent et rien n'a été fait. La situation empirait constamment. Maintenant, il ne suffit pas à la plupart des pays,—ni surtout à un pays qui, en raison de sa puissance et de ses dimensions, doit prendre la direction du monde occidental libre,—les États-Unis,—de dire qu'il y a eu infraction, au sens littéral, de la Charte des Nations Unies et que nous devons donc condamner cette action; il faut prendre des sanctions, car c'est bien ainsi qu'il faut désigner les mesures qui s'imposent.

Quand on livre une bataille,—et sans aucun doute une bataille se livre actuellement entre les puissances occidentales et la Russie et ses satellites,—ce qui importe, c'est de la gagner, quelle qu'elle soit. On peut perdre ici une hauteur et, là, une tranchée, mais il ne faut pas concentrer son attention sur un aspect secondaire des opérations; il ne faut pas en perdre de vue l'ensemble, s'efforçant de ne pas disperser ses forces principales. Dans la mesure où je puis le voir, on ne l'a pas fait.

J'espérais que l'intervention des Britanniques et des Français au Moyen-Orient fournirait l'occasion de donner plus d'efficacité aux Nations Unies. La création d'une force

de police est, à mon avis, excellente. J'espère qu'elle accomplira sa tâche avec succès. Comme on le sait, jusqu'ici les Nations Unies n'ont disposé d'aucun moyen pratique de faire respecter les décisions qu'elles ont pu prendre, sauf pour ce qui est de la période de la guerre de Corée. Pour prévenir une guerre au Moyen-Orient, il faut, si je ne fais erreur, une force de police suffisante, et ce n'est certainement pas le genre de force de police qu'on a en vue actuellement.

La manchette des journaux nous annonce ce soir que la "Crise syrienne s'aggrave". La situation est explosive à l'extrême dans toute la région et, à moins d'une attitude décisive ou de menaces d'intervention, en particulier de la part des États-Unis, tout va sauter. Tout sera alors possible, si cela se produit. Nous nous trouverons subitement engagés dans une troisième Grande Guerre. Par conséquent j'estime que ce n'est pas le moment de fendre les cheveux en quatre et de se demander si on a passé outre à certaines règles ou conventions des Nations Unies.

Il faut tâcher d'empêcher une troisième guerre mondiale, que je considère imminente. Autrement dit, la tâche des Nations Unies et des États membres de l'OTAN (et ici, j'espère bien que les États membres de l'OTAN et ceux du pacte de Bagdad se donneront la main) consiste donc à trouver moyen d'établir une entente définitive au Moyen-Orient.

Rien n'a été fait en ce sens jusqu'ici. On n'a pas touché à la plaie qui s'y envenime depuis sept ou huit ans. Aux Nations Unies, il ne s'est rien proposé de nature à amener une entente permanente entre les nations arabes et Israël à propos de l'endroit où seront établies les frontières, rien en vue d'obtenir la reconnaissance de ces frontières et d'amener un règlement définitif des nombreux problèmes qui se posent là-bas. La force de police ne fera rien de cela, quels que soient ses effectifs; mais, si elle est assez forte, elle pourra empêcher une reprise des hostilités, pourvu qu'elle soit rapidement sur les lieux.

La seule façon d'établir là une force de police suffisante serait que des grandes nations la fournissent, celles qui ont déjà des armées et sont disposées à les engager.

On ne peut disposer là-bas de troupes suffisantes, et assez bien organisées, dans un bref délai en appliquant une méthode comme celle qui est suivie en l'occurrence et qui consiste à prendre 50 militaires en Colombie, 150 en Norvège. Je ne désapprouve pas la méthode en soi, mais je dis qu'elle est insuffisante pour assurer une force de police entre Israël et l'Égypte, à plus forte raison si l'on

veut qu'elle s'occupe du Moyen-Orient tout entier.

La façon inquiétante dont la Russie accumule les armes en Syrie et dans d'autres parties du Moyen-Orient devrait faire éclater aux yeux de tous que la Russie et ses satellites vont faire l'impossible pour généraliser le conflit là-bas. N'oublions pas que la Russie est membre des Nations Unies et que, partant, on ne peut s'attendre que l'Organisation puisse, à l'unanimité des voix ni même à une demi-unanimité, prendre des dispositions vraiment propres à mettre un frein à un tel procédé. La situation est extrêmement instable, comme il est dit dans l'article que j'ai cité. Les mesures prises jusqu'ici par les Nations Unies ont évité à M. Nasser la défaite militaire et ont renforcé sa position en Égypte et parmi les pays arabes en général. Elles ont donc servi à nourrir la belligérance des pays arabes. Je crois que cela a aussi encouragé la Russie à expédier de plus en plus d'armes avec l'espoir de susciter des troubles de plus en plus étendus dans cette région.

Pour ce qui est de la force de police des Nations Unies qui a déjà été envoyée en Égypte, on ne nous a rien dit sur sa composition et son importance. Le ministre de la Défense nationale (M. Campney) nous a dit que le Canada avait affecté à peu près 2,400 soldats et aviateurs. En ce qui a trait à la force policière, sur ce nombre, environ 300 soldats et 500 ou 600 membres du CARC sont partis. Bref, le gros des troupes que nous nous sommes engagés à envoyer ne sont pas du tout partis pour l'Égypte et un bon nombre du personnel de l'Armée n'est pas non plus parti pour l'Égypte, mais est plutôt resté à Naples. J'ai lu une autre manchette dans le journal de ce soir à ce sujet, quoi qu'ait dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui ne veut pas permettre à Nasser de dicter qui doit aller en Égypte, la durée de leur séjour et leur pays d'origine. Ce n'est pas la seule manchette qui ait paru dans ce sens, il y en a eu deux ou trois autres. Voici comment elle se lit:

Nasser doit autoriser le départ des soldats du Q.O.R.

Un représentant de l'ONU ne prévoit pas de mouvement tant qu'il ne changera pas d'avis.

L'article est daté de Naples, Italie, 28 novembre. Il est en partie ainsi conçu:

Un fonctionnaire de l'ONU a dit aujourd'hui que les *Queen's Own Rifles* du Canada n'iront vraisemblablement pas au Moyen-Orient à moins que le président Nasser, de l'Égypte, ne change d'avis.

C'est la première fois, croit-on, qu'un fonctionnaire des Nations Unies ait admis que l'entrée de l'Égypte ait été interdite au bataillon canadien à cause d'une décision de Nasser.

L'hon. M. Pearson: Il n'y a pas à Naples de haut fonctionnaire de l'ONU.

L'hon. M. Rowe: Y en a-t-il un autre, d'un grade inférieur?

M. Harkness: Tout ce que je puis faire, c'est de donner lecture de l'article d'un journaliste canadien, Dave McIntosh, qui se trouve actuellement à Naples et qui, semble-t-il, aurait reçu ces renseignements. La suite de l'article répète diverses déclarations d'un officier canadien. Voici:

Pendant ce temps, le premier officier canadien à revenir à Naples...

Et ainsi de suite. J'imagine que c'est de lui qu'on parle. Quoi qu'il en soit, c'est l'unique déclaration de ce genre qui ait paru dans les journaux depuis deux ou trois jours. J'en ai une autre, dans le même sens, qui remonte à quelques jours plus tôt. Il s'agit d'un article, daté de Naples, que le *Citizen* d'Ottawa a publié mardi le 27 novembre. Je cite:

Les officiers de l'armée canadienne en Italie doutent que les *Queen's Own Rifles* se rendent jamais au Moyen-Orient.

On a proposé, disent-ils, que, pour satisfaire les Égyptiens, les membres de ce bataillon enlèvent les insignes qu'ils portent à l'épaule, mais on ajoute que le moral des soldats canadiens a déjà été

assez éprouvé. Les seuls soldats canadiens ici qui n'ont pas été envoyés en Égypte sont les membres des *Queen's Own Rifles*.

En dépit de toutes les dénégations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne fait aucun doute, à mon avis, que le colonel Nasser a lui-même décidé qui ferait partie de la force de police, à quel moment les troupes seraient envoyées là-bas et à quel endroit elles seraient cantonnées. Une force de police de ce genre ne saurait être efficace; elle ne pourra pas accomplir sa tâche.

Des voix: Il est dix heures.

(Sur la motion de M. Harkness, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Green: Quel sera le programme demain?

L'hon. M. Harris: Je dois donner, je suppose, la même réponse qu'hier soir, monsieur l'Orateur; nous espérons toujours que la Chambre se formera demain en comité des subsides.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 novembre 1956

La séance est ouverte à onze heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE LA SESSION ACTUELLE
AU 8 JANVIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir assisté à la sanction royale du projet de loi des subsides, demeure ajournée au mardi 8 janvier 1957, à onze heures de la matinée. Toutefois, si M. l'Orateur après consultation du Gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

M. l'Orateur: Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion?

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Avant que la motion soit mise aux voix, je tiens à rappeler à la Chambre qu'au moment où nous avons engagé le débat actuel j'ai proposé que nous commencions par régler la question à l'étude aussi rapidement que possible. J'ai ajouté qu'on devrait ensuite fournir aux honorables députés l'occasion de soulever d'autres questions qu'ils désirent porter à l'attention de la Chambre. A mon avis, la Chambre devrait être saisie de certaines questions pressantes. Je ne m'étendrai pas là-dessus mais je tiens à dire que je reviens de l'Ouest où j'ai visité mes commettants; j'ai constaté qu'un état de chose très grave existe dans les provinces des Prairies, tant du point de vue financier, comme on l'a déjà dit ici, que pour ce qui est de l'impossibilité pour les cultivateurs, de livrer du blé afin de se procurer les fonds nécessaires.

Je me suis aussi rendu compte, par exemple, des ennuis éprouvés par certains cultivateurs qui avaient fait examiner des échantillons d'orge dont on leur avait dit que c'était de l'orge de maltage. Après en avoir expédié un plein wagon ils se sont entendu dire qu'en réalité ce n'était plus de l'orge de maltage du tout, d'où perte de leurs droits au contingent. Tout ceci tend à aggraver les difficultés éprouvées dans ma circonscription.

Sans vouloir gêner la marche du débat actuel, je n'en tiens pas moins à rappeler que dans certaines régions de notre pays,

régions minières par exemple, ou d'autres encore, il se pose certains problèmes auxquels la Chambre se doit de s'arrêter avant l'ajournement. Sans doute, je voudrais bien voir régler l'affaire dont nous sommes actuellement saisis, mais je dois, tout au moins au nom de mon parti, m'opposer à l'ajournement de la Chambre à la fin du présent débat. Je voudrais que les députés qui ont des questions à soumettre puissent le faire aussi rapidement que possible sans y consacrer peut-être plus de temps qu'il ne faut, mais de façon, malgré tout, que la Chambre puisse en prendre connaissance avant l'ajournement. C'est pourquoi je m'oppose aujourd'hui à ce dernier.

Le très hon. M. St-Laurent: Je regrette que l'honorable député juge nécessaire de s'opposer à la motion. C'est dans un but unique et bien précis qu'a été convoquée la session actuelle. La proposition en question est de celles qui ont été présentées pendant les années de vraie guerre. Si on en saisit aujourd'hui les Chambres c'est que la situation est extrêmement inquiétante et que nul ne sait en ce moment quelle tournure peuvent prendre les événements. A mon avis, la majorité de la Chambre souhaite qu'une fois cette question réglée, nous ajournions la Chambre pour ensuite ouvrir une session régulière aussitôt que possible au début de la prochaine année, où nous aurons toute la latitude voulue pour porter les différentes questions d'intérêt public à la connaissance de la Chambre. Même si nous siégeons sans interruption, je suis sûr que certains députés auraient toujours le sentiment d'avoir des questions importantes à soulever, mais je ne crois pas qu'en ce moment la Chambre désire faire de la présente session autre chose qu'une session spéciale pour l'examen des questions qui ont fait l'objet du discours du Trône.

Je regrette de ne pouvoir accepter la proposition de l'honorable député de ne pas donner suite à la présente motion. Nous croyons que la majorité des députés désirent régler cette question et ensuite attendre la prochaine session régulière, que nous avons l'intention, comme je le disais hier, d'ouvrir immédiatement après que la présente aura été prorogée, si la motion dont nous sommes saisis est adoptée. Un discours du trône serait alors présenté de la façon ordinaire et portant sur toutes les questions que, de l'avis du Gouvernement, il est nécessaire

d'étudier à une session annuelle ordinaire du Parlement du Canada.

L'hon. W. Earl Rowe (chef intérimaire de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avoue que je suis de l'avis du premier ministre. La présente session a été convoquée pour une fin particulière et il me semble qu'il ne conviendrait pas de l'interrompre à ce point-ci. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je me permets de signaler que la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides conviendrait mieux pour déroger au programme annoncé par le premier ministre. Je pense que même cela serait malheureux. Il y a des problèmes et il en surgira d'autres de temps à autre, comme le grave problème qui existe en ce moment dans l'Ouest du Canada et dont a parlé l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Néanmoins, nous sommes venus ici dans un but bien précis. En toute justice, et du point de vue national je pense que cette situation est encore plus critique que ce problème d'intérêt plutôt local que nous pourrions discuter un peu plus tard, comme l'a proposé le premier ministre (M. St-Laurent).

M. McIvor: Bravo!

M. Coldwell: Je signale à l'honorable député que je n'ai pas demandé qu'on interrompe la présente discussion. Je voulais dire qu'à la fin du débat actuel nous devrions pouvoir discuter ces autres questions.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre des Finances (M. Harris) peut-il me dire si j'ai raison de croire qu'il faudra présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides avant que nous puissions examiner les crédits? N'en sera-t-il pas ainsi?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, je ne le pense pas. Nous sommes maintenant arrivés au moment de la semaine où la Chambre peut se former en comité des subsides sans que la question soit mise aux voix.

M. Fulton: Mais vous n'avez encore mis aucun ministère en délibération et vous ne pouvez le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Harris: Non, il s'agit d'un crédit supplémentaire au budget principal de cette année, qui a déjà été déposé.

M. Fulton: Mais il s'agit d'une nouvelle session.

L'hon. M. Harris: Oui, mais c'est un crédit supplémentaire au budget de 1956-1957. Je pense que la Chambre peut se former en comité des subsides sans que la question soit mise aux voix.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

(La motion du très honorable M. St-Laurent, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Anderson
 Applewhaite
 Arsenault
 Ashbourne
 Balcom
 Batten
 Bell
 Benidickson
 Bennett
 Blair
 Blanchette
 Boisvert
 Boivin
 Bonnier
 Bourget
 Breton
 Brisson
 Brooks
 Brown (Brantford)
 Brown (Essex-Ouest)
 Bruneau
 Buchanan
 Byrne
 Cameron (High-Park)
 Campney
 Cannon
 Cardiff
 Caron
 Carter
 Casselman
 Cauchon
 Cavers
 Charlton
 Clark
 Cloutier
 Crestohl
 Dechêne
 Deschatelets
 Deslières
 Diefenbaker
 Dinsdale
 Dupuis
 Enfield
 Eudes
 Eyre
 Ferguson
 Follwell
 Fontaine
 Forgie
 Fraser (Peterborough)
 Fraser (Saint-Jean-Est)
 Fulton
 Gagnon
 Gardiner
 Garson
 Gauthier (Lac-Saint-Jean)
 Gauthier (Nickel-Belt)
 Gauthier (Portneuf)
 Gingras
 Gingués
 Girard
 Goode
 Gour (Russell)
 Green
 Gregg
 Habel
 Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
 Hanna
 Hardie
 Harkness
 Harris
 Healy
 Hees

MM.

Hellyer
 Henderson
 Henry
 Hosking
 Houck
 Howe (Port-Arthur)
 Huffman
 James
 Jutras
 Kickham
 Kirk (Antigonish-Guysborough)
 Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
 LaCroix
 Laflamme
 Lafontaine
 Langlois (Gaspé)
 Lapointe
 Lavigne
 Leduc (Gatineau)
 Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
 Lefrançois
 Lennard
 Lesage
 Lusby
 Macdonnell
 MacEachen
 MacKenzie
 MacLean
 McBain
 McCann
 McCubbin
 McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
 McGregor
 McIlraith
 McIvor
 McMillan
 Maltais
 Mang
 Massé
 Matheson
 Ménard
 Meunier
 Michaud
 Michener
 Mitchell (Sudbury)
 Monette
 Monteith
 Montgomery
 Murphy (Lambton-Ouest)
 Murphy (Westmorland)
 Nickel
 Nowlan
 Pallett
 Pearkes
 Pearson
 Philpott
 Pommer
 Poulin
 Power (Québec-Sud)
 Proudfoot
 Prudham
 Purdy
 Ratelle
 Reinke
 Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
 Richardson
 Roberge
 Robertson
 Robichaud

Robinson (Bruce)	Thibault
Robinson (Simcoe-Est)	Tucker
Rouleau	Tustin
Rowe	Van Horne
St-Laurent (Québec-Est)	Viau
Schneider	Villeneuve
Shipley (M ^{me})	Weaver
Simmons	Weir
Sinclair	Weselak
Small	White (Hastings- Frontenac)
Smith (York-Nord)	White (Middlesex-Est)
Stanton	White (Waterloo-Sud)
Starr	Winters—170
Stick	
Stuart (Charlotte)	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Low
Barnett	McCullough (Moose- Mountain)
Blackmore	McLeod
Bryce	Nicholson
Bryson	Patterson
Campbell	Quelch
Castleden	Regier
Coldwell	Shaw
Ellis	Smith (Battle-River- Camrose)
Gillis	Stewart (Winnipeg- Nord)
Hahn	Thomas
Hansell	Winch
Holowach	Wylie
Johnson (Kindersley)	Yuill—32.
Jones	
Knight	
Knowles	
Leboe	

LES FRUITS

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'ai reçu un télégramme où l'on me prie de voir si le ministre de l'Agriculture pourrait préciser la position du gouvernement fédéral relative à la demande présentée par l'industrie des fruits de la Colombie-Britannique en vue de l'institution d'une commission royale d'enquête par les autorités fédérales et provinciales. Selon ce télégramme, le gouvernement fédéral montre peu d'empressement à se rendre à cette demande. J'espère que le ministre nous dira qu'il n'en est pas ainsi et qu'on se rendra à cette demande.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je crois comprendre que le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique est en route vers Ottawa en vue de l'étude de cette affaire. Je ne tiens pas à répondre à la question avant son arrivée. Jusqu'ici, nous avons dit que, si une commission royale doit être instituée, elle doit l'être par le gouvernement provincial.

M. Fulton: Une question complémentaire. La réponse du ministre signifie-t-elle que, selon lui, le gouvernement fédéral ne devrait pas participer à l'institution de cette commission, ou tout simplement que la demande dev

vrait être formulée par le gouvernement provincial?

Le très hon. M. Gardiner: Voici ce que nous avons dit jusqu'ici: si une Commission royale est chargée d'enquêter à propos de cette industrie en Colombie-Britannique, c'est le gouvernement provincial qui devra l'instituer; néanmoins, nous nous sommes engagés à mettre nos spécialistes et les renseignements que nous possédons à la disposition de cette Commission, si elle est instituée.

M. Nowlan: Si le gouvernement fédéral décidait de collaborer aux travaux d'une commission d'enquête, ferait-il en sorte qu'on enquête sur la culture des pommes par tout le pays, non pas seulement en Colombie-Britannique?

Le très hon. M. Gardiner: Ce point se rattache évidemment à l'autre question; mais il serait un peu difficile de procéder de cette façon.

M. Jones: Dois-je comprendre que le ministre n'a pas tout à fait rejeté la demande des producteurs de fruits de verger de la Colombie-Britannique? Il m'a d'abord paru que la demande avait été refusée; mais voici qu'il semblerait que la question sera étudiée lorsqu'une demande officielle sera formulée.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons carrément refusé d'instituer une Commission fédérale d'enquête. Nous avons dit que, s'il fallait instituer une commission, cela relevait de la province. Sauf erreur, le ministre vient nous proposer de former une commission mixte. Nous n'avons pas pris de décision définitive à ce propos avant de savoir ce que le ministre a à dire.

LE CHEMIN DE FER
"PACIFIC GREAT EASTERN"NOUVELLE ANNONÇANT L'APPROBATION DE
SUBVENTIONS PAR LE GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Je voudrais poser au premier ministre une question. Une dépêche de la Province de Vancouver, annonce que le premier ministre Bennett a fait savoir avec joie que le cabinet fédéral avait approuvé une subvention de \$10,400,000 au chemin de fer *Pacific Great Eastern* en Colombie-Britannique. Voici ma question: quand le cabinet a-t-il approuvé cette subvention?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas vu cette dépêche. Il doit y avoir méprise car aucune subvention n'a été approuvée. Le ministre du Commerce et moi avons eu un entretien avec M. Bennett

le 19. Nous avons examiné la situation en Colombie-Britannique et c'est avec plaisir que nous avons entendu le premier ministre nous parler du grand essor que prend actuellement cette région. Il a mentionné plusieurs entreprises qui, selon lui, mériteraient l'aide ou l'attention fédérale, et pour ce qui est du chemin de fer *Pacific Great Eastern*, il devait aller au ministère des Transports afin d'y soumettre la requête qu'il destinait à ces services. Je lui ai demandé d'indiquer pour quels parcours il projetait de réclamer des subventions mais on n'a établi aucun total. Je crois comprendre qu'il a étudié dans la suite la question avec le ministre des Transports et ses hauts fonctionnaires mais jusqu'ici le conseil n'a été saisi d'aucune recommandation.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE SUCRE—AUGMENTATION DE PRIX ET PRÉSOMPTION DE MONOPOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice sait-il que, depuis le début de l'affaire de Suez, un certain nombre de fabricants de sucre au Canada ont augmenté 6 ou 7 fois le prix du sucre, augmentation atteignant environ 75c. les cent livres, et que les prix courants,—j'en ai quelques-uns sous la main,—laissent bel et bien l'impression que ces sociétés agissent en vertu d'une coalition? Le ministre fera-t-il étudier la situation? Aimerais-t-il que ces prix courants soient remis entre les mains de M. MacDonald?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Dans le cadre de leur activité régulière, les fonctionnaires du ministère observent les fluctuations de prix dont a parlé le député. Même si je n'ai pas vérifié la chose, en l'occurrence, je serais étonné qu'ils n'aient pas déjà pris connaissance de celles dont il parle. Je ne vois pas d'objection à accepter les documents qu'il a, pour les remettre à M. MacDonald.

M. Knowles: Je les enverrai.

LES NATIONS UNIES

LA SYRIE ET LA JORDANIE—INTERPELLATION AU Sujet d'une augmentation de la force policière d'urgence

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si, en raison de la situation qui s'est produite en Syrie et en Jordanie, le secrétaire général a étudié la possibilité d'aug-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

menter les effectifs de la police d'urgence; je voudrais aussi savoir quelles demandes on a reçues, si toutefois il y en a eu, au sujet de la participation des États-membres à cette force supplémentaire.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En réponse à la première partie de la question, monsieur l'Orateur (le député l'a posée l'autre jour), je dirai que les renseignements reçus n'indiquent pas s'il y a eu des changements dans la situation qui règne sur la frontière syrio-jordanienne, mais ils ne signalent certainement pas qu'elle ait empiré, bien qu'elle reste grave.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, les effectifs des Nations Unies se constituent peu à peu. Ils ont maintenant atteint le chiffre d'un peu plus de 4,000 hommes et, ainsi que je l'ai déjà dit l'autre jour, 23 pays ont offert d'y participer. L'extension de la tâche confiée à cette force, de façon à comprendre la Jordanie et la Syrie exigerait non pas une décision du secrétaire général, mais de l'Assemblée des Nations Unies.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui s'ajoute à celle du député de Prince-Albert? Le gouvernement du Canada pense-t-il, oui ou non, qu'il y aurait lieu d'accroître la force d'urgence des Nations Unies en raison de la situation existant aux frontières de la Syrie, de la Jordanie et d'Israël? En outre, le gouvernement du Canada pense-t-il que les Nations Unies devraient autoriser cette force à intervenir dans cette région?

L'hon. M. Pearson: Voilà, évidemment, une excellente question, monsieur l'Orateur. La force a été établie pour accomplir une tâche précise, une tâche très importante et très difficile. Étendre les fonctions de cette force, de manière à ce qu'elles englobent d'autres régions, cela soulève aussi des questions difficiles et compliquées, et pourrait entraver les fonctions primitives sur lesquelles on est tombé d'accord.

Je signalerais également qu'il y a présentement sur la frontière de la Syrie et de la Jordanie des observateurs de la trêve désignés par les Nations Unies, et lorsque, la semaine dernière, je crois, on a déclaré aux Nations Unies qu'il y avait eu, à la frontière syrienne, des incidents occasionnés par les troupes israéliennes, il était possible pour l'observateur des Nations Unies de faire immédiatement rapport sur l'inexactitude de cette déclaration. Par conséquent, les frontières ont au moins l'avantage d'être observées par les Nations Unies. L'extension du champ d'action de cette force de police pour lui faire surveiller la frontière là où jusqu'ici il ne

s'est produit aucun incident grave aboutissant à la guerre est une question importante, qui est d'ailleurs à l'étude, mais je ne puis en dire davantage pour le moment.

(Plus tard)

OBJECTION QU'AURAIT SOULEVÉE L'ÉGYPTE À
L'ADMISSION D'AUTRES TROUPES
CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Y aurait-il du vrai dans les rumeurs qui veulent que le colonel Nasser se soit aussi opposé à ce que le gouvernement canadien envoie en Égypte des machines à écrire de marque *Royal*?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'affaire est trop grave pour excuser des questions aussi saugrenues.

Tandis que j'y suis, je pourrais aborder une question afférente à ce problème et un peu plus sérieuse; il a été dit hier soir, au cours du débat, que selon les fonctionnaires des Nations-Unies à Naples,—il s'agit là d'une dépêche de presse,—le colonel Nasser a usé de son droit de veto pour interdire l'entrée en Égypte à toute nouvelle force canadienne. C'est l'honorable représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) qui a amené cette question sur le tapis. Je me suis mis en rapport avec le bureau du secrétaire général à ce sujet. Il n'y a que deux fonctionnaires des Nations Unies à Naples; ce sont deux subalternes dont l'un appartient à la division administrative, et l'autre à la division des relations extérieures. Aucun d'eux n'a la moindre autorité pour faire de telles déclarations, si, toutefois, ils les ont faites, déclarations qui seraient d'ailleurs parfaitement inexactes.

LA DÉFENSE NATIONALE

SUEZ—PROTECTION CONTRE LES INVALIDITÉS ET PENSION DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Quelle protection assure-t-on aux troupes canadiennes qui font actuellement partie de la force de police des Nations Unies dans la région de Suez?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas à quoi songe l'honorable député quand il parle de "protection".

M. Castleden: Aux invalidités et à la pension.

L'hon. M. Campney: Il s'agit de troupes régulières en service actif. Elles ont droit à l'allocation pour service outre-mer mais, à tous autres égards, aussi longtemps qu'il ne s'agira que d'une force de police, ces troupes seront sur le même pied que celles qui servent dans les pays de l'OTAN ou au Canada même.

CALGARY—DÉCLARATION AU SUJET DE L'INCENDIE DANS LES ÉDIFICES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à la question qu'a posée hier l'honorable député de Peterborough (M. Fraser). L'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) m'a aussi parlé de l'incendie qui a eu lieu mardi après-midi au camp Sarcee, à Calgary. Une commission d'enquête se renseigne actuellement sur cet incendie, mais je voudrais fournir immédiatement à la Chambre les renseignements que nous possédons jusqu'ici.

L'incendie a été causé par l'explosion d'une accumulation de gaz échappé d'une conduite. On me dit que cette conduite principale de gaz naturel avait été installée tout récemment par la compagnie locale qui distribue le gaz et qu'elle en faisait l'essai à ce moment-là.

Il semble que le gaz qui s'échappait de la conduite principale se soit accumulé pendant quelque temps dans la partie principale de l'édifice, qui est un hangar pour les chars de combat, mais l'explosion a été déclenchée dans la chaufferie. Il n'y avait pas de communication entre les deux édifices, mais ils étaient adjacents. Une violente explosion s'est produite dans la salle des chaudières, située dans un édifice en béton. Cette explosion a démolí l'édifice et a permis au gaz de s'échapper et de remplir le hangar à chars, qui a été enveloppé par les flammes. L'immeuble a été entièrement détruit. Il était évalué à quelque \$150,000. Au moment de l'incendie, il y avait 14 chars dans le hangar et 6 à l'extérieur. Un soldat a réussi à sortir un des chars de l'édifice; on a aussi conduit en sûreté les 6 qui se trouvaient à l'extérieur. Cependant, les 13 autres chars qui restaient dans le hangar, ainsi que certains outils et d'autre matériel ont été endommagés. Nous ne connaissons l'étendue des dégâts qu'après un minutieux examen. Un pompier civil a subi des brûlures, mais il n'y a eu aucune perte de vie.

M. Fraser (Peterborough): Puis-je poser une question au ministre des Finances? Le gouvernement intentera-t-il une poursuite en dommages-intérêts à la compagnie du gaz?

L'hon. M. Campney: L'honorable député devra attendre, pour le savoir, qu'on ait déterminé tous les faits.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CAMPS SHILO ET RIVERS—APPLICATION DE LA SEMAINE DE CINQ JOURS ET DE QUARANTE HEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire à quel moment la semaine de quarante heures en cinq jours sera étendue aux nettoyeurs et aides civils des camps Shilo et Rivers?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Il me faudra me renseigner à ce sujet. Je ne sais au juste quelles sont les conditions à ces deux camps. Je sais que nous appliquons graduellement la semaine de cinq jours, mais j'irai aux renseignements.

M. Dinsdale: Puis-je poser une autre question au ministre? Sait-il que le programme qu'on applique actuellement à l'égard des nettoyeurs et aides est contraire au principe d'une rémunération égale pour un travail égal que consacre le programme du gouvernement en ce qui concerne les fonctionnaires classés?

L'hon. M. Campney: Non, monsieur l'Orateur, je ne le savais pas.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

OCTROI DU DROIT DE PASSAGE SUR LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Transports, je désire poser une question à son adjoint parlementaire. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à la prochaine session une mesure tendant à octroyer au Pacifique-Canadien le droit de passage sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, afin de faciliter le transport des céréales à partir des entrepôts desservis par le Pacifique-Canadien?

M. L. Langlois (adjoint parlementaire au ministre des Transports): Permettez-moi de tenir cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

PRÉTENDUE INJUSTICE À L'ENDROIT DES PENSIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail. Le ministre a-t-il quelque rapport à nous faire sur [M. Fraser (Peterborough).]

la situation de certains employés retraités du Pacifique-Canadien, question qui a été soulevée à la Chambre le 15 juin dernier par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) appuyé par plusieurs autres députés des différents partis? Le ministre se rappelle qu'il s'était engagé à ce moment-là à faire de son mieux pour atteindre les objectifs mentionnés par les honorables députés. A-t-il un rapport à nous communiquer à ce sujet?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me souviens de la discussion au sujet du personnel dont parle mon honorable ami, mais je ne puis rien ajouter au rapport que j'ai communiqué à la dernière session.

M. Knowles: Puis-je demander si le ministre s'occupe encore de la question?

L'hon. M. Gregg: Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports; toutefois, en son absence, peut-être le ministre du Commerce pourrait-il fournir le renseignement en question. Vu la démission du contrôleur des transports, démission qui entre en vigueur à la fermeture de la saison de navigation, c'est-à-dire dans très peu de jours, le ministre peut-il nous dire qui lui succédera ou quand on lui nommera un successeur?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il ne m'appartient pas de fournir ce renseignement, mais je porterai la question à l'attention du ministre des Transports.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances s'il est aujourd'hui en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier?

LES PIPE-LINES

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—INTERPELLATION SUR LES DÉLAIS DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre du Commerce peut-il nous dire si l'affectation de plaques d'acier à la cons-

truction de pétroliers réduira les quantités d'acier disponibles pour la fabrication de tuyaux, ce qui retarderait encore l'aménagement du pipe-line transcanadien?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire ce qui se passera dans le domaine de la tuyauterie au cours des deux années qui sont nécessaires à l'achèvement du pipe-line transcanadien; mais, sauf erreur, tout le tuyau nécessaire pour l'an prochain a déjà été commandé et je ne prévois pas d'interruption prochaine dans les approvisionnements.

LE PIPE-LINE "TRANS-MOUNTAIN"—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION À PROPOS DE L'EXPLOSION ET DE L'INCENDIE SURVENUS À LA STATION DE POMPAGE DE JASPER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Étant donné l'importance internationale que revêt le transport de pétrole depuis les champs pétrolifères nord-américains jusqu'à l'océan, peut-il nous indiquer quelles seront les répercussions de l'explosion et de l'incendie survenus hier à la station de pompage de Jasper de la *Trans-Mountain Pipe Line* en Alberta. Je veux savoir surtout dans quelle mesure cette explosion a nui au transport de pétrole par ce pipe-line de l'Alberta jusqu'au littoral du Pacifique? Pendant combien de temps le transport du pétrole en sera-t-il réduit et quand pourra-t-on achever l'aménagement de stations de pompage permanentes d'une plus grande capacité à l'endroit où est survenue cette explosion?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne possède aucun renseignement à ce sujet. Je n'avais pas entendu parler de cette explosion. Le *Trans-Mountain* est un pipe-line appartenant à des particuliers. Quoi qu'il en soit, je vais chercher à me renseigner sur les nouvelles qui ont été communiquées à ce sujet au gouvernement et je répondrai demain à la question.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le mercredi 28 novembre, sur la motion de M. Legaré tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'avais presque terminé mes observations hier soir. Je disais donc qu'au cours du présent débat on n'a vraiment rien dit à la Chambre de la composition, du total des effectifs ni des fonctions de la police internationale, toutes questions sur lesquelles la population voudrait être éclairée. La question est fort confuse. J'aimerais bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou son collègue de la Défense nationale nous communiquent à cet égard les derniers renseignements disponibles. Qu'ils nous disent précisément où l'on en est.

Autant qu'on puisse en juger d'après les journaux, le rôle de cette force des Nations Unies dont le ministre nous disait, il y a un instant, qu'il était important, consisterait à assurer la police de la zone du canal et d'une étroite bande de terre située le long de la frontière israélo-égyptienne.

Je lis dans le journal d'aujourd'hui une déclaration attribuée à M. Hammarskjöld dans les termes suivants:

M. Hammarskjöld a dit que l'objectif "provisoire" fixé pour les effectifs de la force est deux brigades de combat, en tout environ 6,000 hommes.

A mon avis, monsieur l'Orateur, si tels sont les effectifs totaux de la force prévue, ce ne semble pas suffisant pour remplir la double fonction de surveillance de la zone du canal et de la zone frontalière entre Israël et l'Égypte.

De plus, si je ne fais erreur, cette force est presque entièrement composée de troupes d'infanterie. Je pense qu'il serait peut-être possible à l'infanterie de faire assez facilement la police de la zone du canal de Suez mais je pense que pour ce qui est de maintenir la paix dans la zone frontalière à travers le désert l'infanterie serait très mal adaptée à cette tâche. Je voudrais qu'on fournisse un contingent différent.

L'unité qui conviendrait le mieux, à mon sens, serait un régiment de reconnaissance. Il va de soi que le Canada ne possède pas de régiment de reconnaissance et que, par conséquent, il ne peut être d'aucune utilité à cet égard mais, si on ne dispose pas de régiment de reconnaissance, je crois qu'alors une troupe transportée en jeeps satisferait aux besoins.

Le *Queen's Own Rifles* est un excellent régiment. Je suis allé les saluer avant leur départ de Calgary. Ils sont partis remplis de bonnes dispositions et animés d'un très bon moral. Je les ai vus souvent en parade et c'est une excellente unité à tous égards. A mon avis, il est très regrettable qu'ils soient immobilisés à Halifax depuis trois semaines à se tourner les pouces sans rien connaître exactement de la situation...

Une voix: Ils sont mieux là qu'à Calgary.

M. Harkness: ...ce qui ne favorisera pas le moral de l'armée et des autres unités de défense en général.

Quoi qu'il en soit, on pourrait doter un tel régiment de "jeeps", à peu près comme en étaient dotées durant la dernière Grande Guerre la force spéciale de service aérien et la force spéciale de service naval. Ces forces étaient dotées de "jeeps" munies de mitrailleuses lourdes jumelées. Ces véhicules transportaient quatre hommes chacun et ils pénétraient profondément derrière les lignes ennemies. Les mitrailleuses jumelées dont ils étaient munis leur donnaient une très forte puissance de tir, de sorte qu'ils pouvaient s'attaquer à n'importe qui ou n'importe quoi, sauf les blindés. Cette force a été d'une très grande utilité et je crois qu'on pourrait assez facilement en fournir un semblable. Nous ne manquons ni de "jeeps" ni de mitrailleuses. Au lieu de fournir un régiment de reconnaissance, c'est-à-dire des troupes dotées de chars légèrement blindés, le Gouvernement devrait voir à ce que la force chargée de surveiller les frontières entre Israël et l'Égypte soit dotée de "jeeps" de ce genre, afin qu'elle soit mobile et puisse s'acquitter convenablement de sa tâche.

A mon sens, la tâche en cause ne peut être convenablement exécutée que par une force mobile, pouvant se rendre à peu près partout, et c'est précisément l'avantage que présentent les "jeeps": ils peuvent traverser à peu près n'importe quel terrain. Je sou mets donc cette idée au Gouvernement, avec l'espoir qu'il pourra faire quelque chose en ce sens.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, vu la situation mondiale actuelle et la grave menace qui se précise de jour en jour au Moyen-Orient et les mesures que prend l'URSS dans diverses régions de l'Europe, aucun débat auquel j'ai participé depuis que je siège ici n'a été à mon avis plus gros de conséquences que celui qui se déroule actuellement en cette enceinte. Bien que des questions d'ordre économique et autres réclament l'attention dans notre pays, j'ai pensé il y a quelques instants, au cours du scrutin, et je pense en ce moment que c'est aux choses spirituelles qu'il faut nous consacrer, au maintien de la liberté. A la session régulière qui s'ouvrira en janvier, nous accorderons aux questions économiques l'attention qu'elles méritent.

Je dois dire maintenant que je regarde la situation mondiale comme périlleuse, trop périlleuse pour qu'on en fasse l'occasion de tirades oratoires ou qu'on la traite d'une façon irréfléchie, trop dangereuse pour qu'on

[M. Harkness.]

s'arroge le droit de juger les actes de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël.

Une voix: Et du Canada.

M. Diefenbaker: Nous sommes tous dans la position de ne pouvoir juger sans être jugés nous-mêmes. En moins d'un mois,—oui, c'est bien en moins d'un mois,—le monde a été témoin de jours d'une noblesse magnifique en Hongrie, et de perfidie en Égypte. Les forces de la liberté ont eu amplement l'occasion de s'unir au lieu de se disperser. Quelqu'un a dit que durant ces jours les relations entre les nations libres du monde se sont déplacées et se sont relâchées, se sont tendues au point de se rompre. Un des résultats qu'ont entraînés les événements des quatre dernières semaines a été la division et la dislocation de l'ancienne alliance entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth, la France et les États-Unis, ce qui crée une perspective troublante, à moins que la confiance réciproque et une profonde sympathie ne restaurent cette foi et ce dévouement commun à la cause de la liberté, qui ont été très fortement atteints ces quatre dernières semaines.

Nous avons constaté de la noblesse chez les Polonais et les Hongrois. La surface bien lisse du communisme s'est fissurée. Nous savons maintenant que les protestations de Khrouchchev et de Boulganine n'avaient qu'un but provisoire et le stalinisme se révèle à nouveau fermement assis tandis que l'horrible crainte de la guerre internationale s'est accentuée plus que quiconque d'entre nous n'aurait pu le croire il y a quelques mois.

L'URSS s'est lancée avec Nasser dans une conspiration de grande envergure afin de s'emparer du Moyen-Orient. "Ne jugez pas afin que vous ne soyez point jugés": cet axiome est aussi nécessaire aujourd'hui que lorsqu'il a été prononcé. Il n'y avait pas de force internationale. Hier soir, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mentionné un discours que j'ai prononcé à la Chambre en 1945 et dans lequel j'ai proposé, comme tous ceux qui s'intéressaient quelque peu à l'établissement de la légalité, la création d'une force internationale qui ne serait pas destinée à une fin déterminée dans une région précise, mais qui serait réellement disponible afin d'empêcher toute agression et mauvaise action dans n'importe quelle partie du monde.

Les rêves de 1945 se sont dissipés à la lumière des constations faites depuis onze ans. Qu'on en blâme le veto si on veut; mais le genre humain, malgré le terrible carnage de la seconde guerre mondiale qu'il a connu, n'a pas profité de l'expérience acquise. L'établissement d'une force internationale assez

puissante pour prévenir l'agression partout dans le monde est devenu une illusion et un rêve sans espoir. En écoutant, l'autre jour, mon honorable ami le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), j'ai songé au jour d'ouverture de la réunion de San-Francisco, en 1945, lorsque nous nous sommes rassemblés dans la salle qui avait été dédiée à la mémoire des morts de la première Grande Guerre. Au-dessus de la porte de cette salle on lit l'inscription suivante: Ce monument témoigne d'espoirs et de rêves réalisés.

Ces rêves ne se sont pas réalisés. Les rêves d'une force internationale ne s'étaient pas réalisés lorsque la conspiration a eu lieu au Moyen-Orient. Que personne ne dise que l'URSS ne s'apprêtait pas avec Nasser à saper et à détruire tous les vestiges de la puissance anglaise et française en Afrique et au Moyen-Orient. Dans la péninsule de Sinaï on a trouvé des pistes en béton destinées aux avions à réaction, des casemates blindées, de vastes garages souterrains pour chars et camions et des dépôts de carburant. Ce ne sont pas les Égyptiens qui les ont construits.

Oui, une des choses les plus graves que nous affrontons, c'est la division entre nous du monde libre. Fait assez intéressant, le seul pays qui en sorte avec un prestige accru est l'URSS, car, quand Boulganine a menacé d'employer des projectiles à titre de représailles massives, il s'écoula un ou deux jours avant que les Nations Unies agissent et constituent cette force temporaire. Nous n'apprendrons jamais. Nous n'avons pas cru Hitler quand il a écrit *Mein Kampf*. Churchill l'a cru et il s'est trouvé seul à la Chambre des communes anglaise. Il a averti le peuple que Hitler parlait sérieusement.

Combien de députés ont lu la *Philosophie de la révolution* du colonel Nasser? D'un bout à l'autre, il y expose son but, ses principes, ses dessins. C'est un petit livre qui se lit vite. L'ouvrage débute par l'exposé du principe que lui a inspiré une haine effroyable des choses britanniques. Il nous dit qu'en regardant les avions britanniques filer dans le ciel, il a toujours demandé au Tout-Puissant de faire périr les Anglais dans un désastre. Après un tel départ, il expose son plan. Lisez le livre pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui au Moyen-Orient. Il déclare que la source de la force de l'Égypte au Moyen-Orient est sa position géographique et stratégique qui embrasse la croisée des chemins du monde, le carrefour des commerçants, le boulevard des armées.

Sa puissance, provient aussi d'une troisième source: le pétrole, élément sans lequel toutes les machines de la civilisation cesseraient de fonctionner. Les grandes usines qui fabriquent toutes sortes de marchandises, tous les moyens de communication par terre, par mer et par air, toutes les

armes de guerre, depuis l'oiseau mécanique qui survole les nuages jusqu'au sous-marin qui navigue sous les vagues, seraient impuissants sans le pétrole; tous ne seraient plus qu'une masse inerte de métal, recouverte de rouille.

Il déclare en somme que sa principale ambition est de s'emparer du Moyen-Orient, puis de l'Afrique et qu'il mobilisera les peuples du monde musulman. Il y en a 80 millions en Indonésie, 50 millions en Chine, des millions en Malaisie, dans le Siam et en Birmanie, 100 millions au Pakistan, plus de 100 millions au Moyen-Orient et 40 millions dans l'Union soviétique. C'est là son plan d'action.

Jamais personne n'a exposé en si peu de mots des perspectives aussi terribles pour l'humanité. Mais je ne fais qu'en donner ma propre interprétation. Quand je vois Khrouchtchev prononcer des paroles comme: "Nous vous enterrerons", en parlant des nations libres, quand j'entends Boulganine nous menacer d'une guerre par fusées et d'expédier des soi-disant volontaires de Russie et de Chine, je me demande: que devons-nous faire? Quelle ligne de conduite adopter? Quelle que soit l'initiative que nous prenions c'est d'après elle qu'on nous jugera. Nous ne pouvons pas créer une armée internationale comme celle qu'on avait évoquée à San Francisco. Dès cette génération, il me paraît qu'il nous faudra nous contenter de forces internationales, de caractère temporaire, faisant face aux situations locales à mesure qu'elles se présenteront.

Qu'aurait fait l'URSS des instruments qu'elle avait mis à la disposition de l'Égypte si elle avait attendu l'intervention des Nations Unies? Voici, d'après le *Times* de New-York, quelques-unes des armes livrées récemment à l'Égypte: au moins 50 bombardiers *Ilyushin*, 100 avions de chasse MIG, 300 chars de combat moyens et lourds, bon nombre de T-34, le plus gros char d'assaut qui soit, de 400 à 500 canons de campagne antichars et anti-aériens, plusieurs lance-fusées, des mines, du matériel de radar et de radio, deux destroyers, quatre dragueurs de mines, et de 15 à 20 torpilleurs à moteur.

Quelle est donc mon attitude, monsieur l'Orateur, en face d'un tel armement? C'est quelque chose qui fait beaucoup réfléchir, et je maintiens l'attitude que j'avais adoptée en cette enceinte le 31 janvier. Il y a alors eu interruption de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en rapport avec les protestations élevées contre la politique idiote du Gouvernement qui fournissait à l'Égypte des armements d'une certaine sorte et à Israël des armements différents. Ce que j'en ai dit m'était venu après avoir constaté la ténuité des lignes de démarcation entre pays arabes et Israël. Je ne voyais d'autre espoir immédiat que dans

l'établissement d'une force internationale chargée d'assurer la protection et la sécurité de ces frontières. Comme l'atteste la page 757 je me suis alors exprimé ainsi:

Je me permets de dire à mon honorable ami qui m'a interrompu qu'en raison de l'influence qu'il exerce aux Nations Unies, il devrait précéder la création d'une force internationale en vue de mettre fin à cette dangereuse situation. Si on ne le fait pas et si la guerre se déclare, elle s'étendra au monde entier.

Je vois avec plaisir que cette dernière partie de ma citation ne s'est pas vérifiée. Chaque génération n'a-t-elle pas vu passer des conquérants? C'est un chemin battu vers la guerre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a répondu le lendemain comme l'atteste le hansard. Il a dit qu'une telle force ne pourrait être efficace, vu l'absence de lignes de démarcation permanentes. Aujourd'hui je lui dis à mon tour que si la proposition du 2 novembre avait été présentée avant cela aux Nations Unies, elle aurait peut-être empêché la marche des armées d'Israël, tragiques prodromes de la situation actuelle.

C'est un des aléas de l'histoire; toutefois, j'ai fait cette proposition conformément à l'attitude que j'ai toujours essayé d'assumer au Parlement où, à titre de membre de l'opposition, j'ai à m'acquitter de mon propre devoir qui est de présenter les propositions que je crois utiles. La Jordanie et Israël ont exprimé l'avis qu'aucune force du genre ne serait efficace.

Qu'a fait le Canada depuis lors? Je m'en tiens au compte rendu des délibérations des Nations Unies puisque, tout en parlant sans cesse sur les résolutions le Canada manque de résolution et affiche une attitude indécise. On en a eu un exemple samedi dernier lors du vote, un autre vote de la série, pris aux Nations Unies sur la motion visant à ordonner à l'Angleterre et à la France d'évacuer le Moyen-Orient. J'ai lu avec fierté dans les journaux que mon honorable ami avait fustigé l'URSS avec tant de fermeté et d'énergie que Shepilov en a été secoué, que les membres de l'Assemblée écoutaient en silence pour enfin applaudir. Magnifique! Cependant, le Canada s'est ensuite abstenu de voter. On parle sur les résolutions mais on manque de résolution.

Que dire des trois dernières semaines? Allons-nous placer l'Angleterre et la France sur le même pied que l'URSS vu l'attitude de celle-ci, ses actes, sa cruauté, sa tyrannie en Hongrie au cours des trois dernières semaines. D'après certains renseignements, il y a eu remaniement des forces soviétiques en Pologne occidentale et concentration de troupes russes en Allemagne orientale sur l'Oder et le long de la frontière autrichienne. Il faut rendre aux gouvernements fantoches

[M. Diefenbaker.]

leur pouvoir de tyrannie sous la haute main de l'URSS.

Je ne suis pas ici pour distribuer des blâmes, mais je veux dire au premier ministre que les mots qu'il a prononcés l'autre jour m'ont donné très nettement l'impression qu'ils lui étaient dictés par le désagrément injudicieux que lui causaient les difficultés de l'heure, alors qu'on était en droit d'attendre de lui un calme judicieux et impartial; on trouve en effet à la page 20 du hansard du 26 novembre la déclaration suivante:

J'ai été plus d'une fois scandalisé de l'attitude des grands pays, des grandes puissances comme nous les appelons, qui trop souvent ont traité la charte des Nations Unies comme un instrument destiné à leur permettre de faire marcher les petites nations, mais dont il n'y avait pas lieu de tenir compte lorsque leurs prétendus intérêts essentiels étaient en jeu.

Le paragraphe précédent fait uniquement allusion à la Grande-Bretagne et à la France. Je suis scandalisé, monsieur l'Orateur, de voir que le premier ministre ait jugé bon de mettre la Grande-Bretagne et la France dans le même sac que l'URSS. Je n'en dirai pas plus long là-dessus, car je ne veux pas me servir de mots dont je pourrais avoir à me repentir plus tard, ce qui pourrait bien être le cas pour le premier ministre.

Quelle soit la façon dont on juge les événements, le moins qu'on puisse dire c'est que mettre ces trois pays dans le même sac ne serait guère conforme aux faits, surtout si on songe que deux de ces pays sont les mères patries du nôtre et que depuis des générations, et tout récemment encore, ils se sont fait les défenseurs de la liberté. J'ai l'impression que le Gouvernement n'a pas une vue juste de la situation internationale. Si ces vues sont justes il n'a pas, en tout cas, communiqué au Parlement les éléments de jugement dont il dispose. L'opposition n'a pas été consultée. C'est là une des choses dont on s'est plaint en Grande-Bretagne. Somme toute, lorsque notre avenir est en danger, lorsque nos libertés sont en péril, les dix-huit pieds qui nous séparent ne correspondent pas à une différence telle qu'elle exige que nous soyons tenus dans l'ignorance de ce qui se passe.

Revenons au 11 janvier de cette année. Ce jour-là on a soulevé la question du transport d'avions vers l'Égypte. Interrogé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été incapable de nous dire, si, effectivement, de tels transports avaient eu lieu. Pendant qu'il parlait, ses collègues du Commerce et de la Défense nationale qui devaient savoir à quoi s'en tenir, n'ont pas ouvert la bouche. Le 16 janvier l'hon. député d'Esquimalt-Saanich demandait s'il était exact qu'on eût

expédié du matériel militaire au Moyen-Orient dans un navire de transport dont il donnait le nom. Le ministre a répondu, à toutes fins pratiques, qu'il n'en savait rien. Le 17 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a admis que des avions avaient été expédiés, ajoutant, toutefois, que, s'il n'avait pas donné de réponse appropriée l'autre jour, c'était à cause de l'emploi du mot "récemment". Désormais, il ne faudra pas considérer un laps de trois mois comme synonyme de récent dans le calendrier international. Par la suite, le premier ministre a dit que le cabinet avait pris la décision de permettre l'expédition d'armes en juin 1955. Le 20 janvier, le ministre du Commerce avait déclaré que l'exportation avait été autorisée par décret du 7 juillet. Le lendemain, il déclarait qu'un tel décret n'existait pas. La situation était compliquée. Le Parlement avait droit d'être renseigné et obtenait des renseignements choisis. Quelques jours plus tard, le premier ministre mettait la dernière main au tableau en affirmant que le cabinet n'avait jamais été saisi de la question, ni en juin, ni en juillet ni à aucun autre moment.

Quelle chose ne va pas quand, sur une question intéressant la liberté du monde, un cabinet nous fournit de tels renseignements, de faux renseignements qui n'en sont pas du tout. Je me demande parfois pourquoi ces choses arrivent. Si la proposition d'une force de police des Nations Unies avait été faite à l'Organisation, non pas le 2 novembre, mais plus tôt, au moment où elle aurait dû être faite de l'avis des députés qui ont voyagé au Moyen-Orient, les choses auraient été bien différentes.

Je ne veux pas reprocher au premier ministre son refus de déposer le télégramme qui, d'après les journaux, serait rédigé en termes acerbes.

Mais, monsieur l'Orateur, si les paroles que le premier ministre a eues l'autre jour, quand il a mis dans le même sac la Grande-Bretagne, la France et l'URSS, sont un exemple de calme judiciaire, j'aimerais bien connaître la teneur de ce télégramme. Afin de pouvoir répondre à la question de savoir si ce télégramme pouvait être publié, le premier ministre n'a pas demandé au gouvernement anglais ou à sir Anthony Eden s'il pouvait le rendre public. Oh non! On me permettra de rappeler en quels termes a été présentée la demande d'avis au sujet du dépôt que nous aurions pu exiger, car elle est dans le style de quelqu'un qui se rend compte qu'on ne saurait déposer un tel document. On trouvera la communication à la page 24 du *hansard*. Écoutez bien ceci:

Un membre en vue de l'opposition officielle a déclaré publiquement que, lorsque notre Parlement se réunira dans un proche avenir, il demandera le

dépôt d'une des communications que je vous ai adressées récemment en réponse à l'une des vôtres.

Il est évident que cette correspondance entre nous ne saurait être publiée par fragments et que, si l'une de ces communications confidentielles est publiée, elles doivent toutes l'être.

Toutes, monsieur l'Orateur? Pas toutes: une seule. La plus importante, celle qui a été adressée à l'heure où le danger se faisait pressant. Nous n'allions pas demander le dépôt des communications confidentielles échangées régulièrement, mais celui de la communication où il était question de conseil, si l'on veut; cette communication où il y avait du défi, si l'on veut; celle qui renfermait un reproche, si l'on veut. Il s'agit du télégramme envoyé au nom du Canada. C'est celui-là qu'on a demandé et non pas les communications quotidiennes. Certes, personne n'exigerait le dépôt de toute la correspondance. On n'a parlé que de celui-là et c'est le seul qu'on a demandé.

Passons maintenant à la question d'une force internationale. Je pense que c'est un pas dans la bonne voie et que c'est une mesure qui convient bien à une situation précise. Je pense que c'est la première fois que les Nations Unies, depuis l'adoption de la résolution relative à l'unité pour la paix, ont jeté les bases d'un principe sur lequel, depuis l'époque de Grotius dont a parlé hier mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), repose l'espoir de l'humanité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit hier que Nasser n'avait rien à voir à l'identité de la force. Mais c'est ce qu'a dit un haut fonctionnaire des Nations Unies. Mon honorable ami dit qu'il n'avait pas de mandat. Il est impossible de suivre tous les changements qui se sont produits depuis quelque deux semaines à propos du *Queen's Own*. Que s'est-il produit? Cette lettre du général Burns était-elle un échappatoire pour le Gouvernement? Après consultation, a-t-il de quelque façon proposé au général de la lui écrire? Un article de journal me dit que le Gouvernement était dans l'embarras. Je n'ai rien lu à ce propos ces derniers jours, car ce que j'ai ici remonte au 20 novembre.

Le cabinet fédéral, qui est évidemment dans l'embarras, s'est réuni aujourd'hui en vue de prendre une décision à propos de l'envoi de troupes canadiennes en Égypte...

Il est ensuite question de la lettre du général Burns, puis voici ce qu'on lit:

La lettre du général a été écrite après avoir bien consulté le Gouvernement canadien. On admet ici qu'elle a pour objet de sauver les apparences, pour le cas où le Canada se trouverait dans une situation embarrassante par suite du veto de l'Égypte contre l'envoi proposé du *Queen's Own Rifles*.

Faut-il ajouter que celui qui écrit cela jouit de la confiance du Gouvernement? Il

se livre à la violence à l'égard des sources s'agit de M. Robert Taylor, du *Star* de Toronto, qui n'écrit à peu près rien pour embarrasser le Gouvernement. J'ai ici ce qu'a publié le *Times* de New-York à propos de cette question. Dès que le gouvernement égyptien souhaitera que cette force se retire, elle s'en ira immédiatement. On dit ensuite:

...Il était nécessaire que l'Égypte approuvât le choix des pays qui fourniraient des militaires à cette force. En outre, l'approbation égyptienne était également requise quant à l'endroit et au moment où serait établie la force...

L'Égypte a accepté une force de police afin d'être assurée que les troupes anglo-françaises et israéliennes quitteraient le pays. Voilà tout.

Mon honorable ami dit qu'il n'est pas de cet avis.

L'hon. M. Pearson: Cela n'est pas exact!

M. Diefenbaker: J'ajoute que celui qui écrit cela est un journaliste réputé du *Times*, de New-York. D'ailleurs, si cela n'est pas exact, il est tout de même étonnant de constater à quel point la volonté de M. Nasser a été suivie à propos de cette force de police. Monsieur l'Orateur, je vous le demande à votre titre d'avocat, que penseriez-vous d'une force de police dont on laisserait à un bandit le soin de décider qui en fera partie, quelle tâche lui sera assignée, quelle sera sa période d'activité et quand sa tâche sera terminée? Je voudrais que le ministre donne quelques précisions supplémentaires sur la force internationale et le rôle qu'elle est appelée à jouer, parce que, si ces affirmations sont réellement exactes, les effectifs envisagés ne correspondent pas aux nécessités de l'heure. Ils ne constituent pas le commencement du règne de la légalité internationale qu'a mentionné M. Selwyn Lloyd à la Chambre des Communes anglaise, lorsqu'il a dit:

On ne peut, dans aucun pays, faire accepter la loi ou l'ordre sans la police. Un cambrioleur ne s'abstiendra pas d'agir parce que les propriétaires faisant partie de la société humaine auront adopté une résolution condamnant le cambriolage! On ne cesse pas d'infliger illégalement des blessures parce que toutes les victimes dénoncent la violence! Il en est de même dans la société internationale. Il faut regarder la réalité bien en face, et cette réalité c'est que la sécurité collective sous les auspices des Nations Unies ne s'est révélée efficace qu'une seule fois dans une crise récente, c'est-à-dire en Corée en 1950, et cela uniquement parce que la Russie était, par hasard, absente du Conseil de sécurité.

Voici mon opinion, monsieur l'Orateur: j'estime que, bien qu'hésitante et encore timide, cette force internationale peut, si la conscience du monde libre lui confère l'autorité que Nasser veut lui voir refuser, constituer le début d'une nouvelle ère. L'histoire prouve toujours la même chose, monsieur l'Orateur, soit que tous les quelques siècles l'homme a craint que la liberté ne soit ensevelie sous une avalanche, mais c'est tou-

[M. Diefenbaker.]

jours aux heures les plus sombres que les étoiles sont les plus étincelantes. Je dis au premier ministre que ses observations au sujet des surhommes, indépendamment de ce que pouvait être la situation, et sa condamnation des nations qui ont défendu la liberté pendant des générations n'auraient pas dû tomber des lèvres d'un homme qui est respecté comme il l'est. Je m'exprime ainsi, non pas sous le coup de la colère, mais avec un profond chagrin; je déplore que le Canada ait laissé prononcer des paroles qui ne peuvent blesser ceux à qui elles ont été adressées, mais qui susciteront les espoirs des communistes partout dans le monde et apporteront de la consolation aux Khrouchtchev et aux Boulganine. Telle est la situation où se trouve le Canada.

J'ai maintenant dit tout ce que j'avais à dire à ce propos sauf que, convaincu de la responsabilité d'une opposition, j'ai un avis à exprimer, un avis important et un ou deux autres. Je dirai au ministre de l'Immigration que je suis heureux qu'il suive la ligne de conduite qu'il s'est tracée et qu'il se rende en Autriche. Par sa présence, il fera savoir aux intéressés que le monde libre a encore une conscience et que, même si nous ne pouvons leur venir en aide avec une force militaire, nous pouvons leur faire savoir que ceux qui vivent dans l'esclavage ne sont pas oubliés. Je n'ajouterai rien qui pourrait amoindrir ce que j'ai dit. Je crois que c'est une initiative qui mérite l'approbation de tous les Canadiens. J'ai toujours cherché à garder cette attitude à la Chambre.

En collaboration avec le gouvernement provincial de l'Ontario, dirigé par M. Frost, le gouvernement fédéral a pris des dispositions pour faire venir dans notre pays ceux qui, en leur temps, ont fait leur part pour entretenir cette flamme vacillante de la liberté. Je le crois. J'en viens maintenant à la responsabilité du Canada, ainsi que je la conçois. Les rapports entre la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada et les pays du monde libre doivent se renouer, car nous avons fait le premier pas vers le suicide international. J'affirme, quoi qu'on puisse en penser, qu'en 1943, le monde libre vivait dans la crainte, et à la citadelle de Québec il s'est déroulé une conférence qui a réuni les chefs du monde libre. A la suite des décisions prises là, le monde libre s'est acheminé vers la victoire finale. Nous ne pouvons nous permettre maintenant de laisser diviser nos rangs.

Des gens disent que les États-Unis entendent faire miroiter devant la Grande-Bretagne et la France la promesse du pétrole, si elles se rendent avec obéissance aux demandes des Nations Unies. J'espère que ce n'est pas vrai. Nous ne voulons pas qu'on

se livre à la violence à l'égard des sources de la liberté. Je vois dans les journaux,— et en somme, c'est là que nous prenons nos renseignements,—qu'aux États-Unis, où il s'est produit un armistice au sujet des affaires étrangères et de la responsabilité du pays, durant les élections, certains croient qu'une réunion entre les premiers ministres de Grande-Bretagne, de la France, et le président des États-Unis ne devrait pas avoir lieu pour le moment car cela placerait les États-Unis dans une situation intenable. J'espère, monsieur l'Orateur, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures leur montrera que la situation embarrassante dans laquelle se trouveront les États-Unis à la suite de cela, et je n'en connais aucune, sera bien peu de chose à côté de la situation périlleuse du Canada et du monde libre si l'on ne fait rien de cette nature, encore une fois, pour guérir les blessures de la discorde.

J'ai parlé de la conférence de Québec. Le premier ministre du Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sauront-ils prendre l'initiative cette fois d'inviter les chefs de ces nations à une deuxième conférence de Québec? Réunissons les principaux membres du Commonwealth ici-même, au Canada. Invitons le président des États-Unis, comme nous avons invité le président Roosevelt pendant la guerre, ainsi que les premiers ministres de la Grande-Bretagne et de la France. Qu'ils se réunissent dans cette ancienne citadelle, symbole de la contribution apportée à la liberté du Canada par nos concitoyens de race française, symbole aussi de l'abri que le Canada a offert aux deux races, unies maintenant et presque seules. Qu'ils se réunissent de bonne foi, sans virulence et sans paroles de grandiloquente complaisance, et qu'ils y jettent les bases du nouveau rétablissement dans le monde libre d'une unité sans laquelle, si on ne la consolide pas immédiatement, d'irréparables conséquences peuvent surgir. Ce défaut d'unité a déjà, disons-le, réjoui bien des cœurs communistes partout dans le monde.

A mon avis, notre devoir aujourd'hui, c'est de nous unir. Je cite un passage du *Times* de New-York, numéro d'hier. Il se termine sur ces mots:

Nous ne sommes pas assez fous pour ne pas voir combien cela pourrait nuire à notre propre position.

M. Sulzberger parlait de la désunion. Il a ensuite ajouté:

Abstraction faite des amitiés traditionnelles et des sympathies idéologiques il nous faut reconnaître que les alliances se fondent sur l'intérêt mutuel. Or cet intérêt mutuel demeure.

C'est bien ce que je crois. Avant que l'unité du monde libre devienne trop déficitaire, j'estime que la conférence en question

devrait être convoquée. Le Canada, dont la situation est enviable, devrait y apporter la même détermination qu'à la première conférence de Québec. Si l'on agit ainsi, toute l'humanité, soit le monde libre, pourra de nouveau envisager l'avenir non pas avec la crainte qu'éprouvent aujourd'hui tant d'hommes et de femmes réfléchis, mais en mettant sa foi dans les choses spirituelles, condition de notre survivance.

M. Charles Yuill (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire sur le sujet avant la mise aux voix. Je vous assure que je ne parlerai pas très longtemps; toutefois, les observations que j'ai à formuler me paraissent très importantes ainsi qu'aux gens que je représente.

Nous sommes ici réunis en session spéciale afin d'étudier les moyens d'empêcher qu'une troisième guerre mondiale n'éclate au Moyen-Orient et de chercher avec ardeur, tous les moyens propres à rétablir la paix dans le monde. Comme l'a dit le chef de notre parti, nous nous refusons à exploiter à des fins politiques le grave problème que pose la crise mondiale actuelle. Nous avons cependant le devoir, je pense, de juger la situation telle qu'elle nous apparaît et de présenter les propositions que nous croyons propres à produire les résultats que nous souhaitons tous si ardemment.

Juqu'ici, on a fort peu ou pas blâmé l'État d'Israël de son attaque contre l'Égypte, attaque qui est la cause immédiate de la crise grave qui sévit présentement au Moyen-Orient. Nous nous rendons compte qu'Israël a été victime d'une longue suite de provocations. Au cours des ans, cet État s'est aussi rendu coupable d'une longue suite de représailles. Quelque grave qu'ait été la provocation, il reste vrai qu'Israël a attaqué l'Égypte, occupé le territoire égyptien, la péninsule du Sinaï et la région de Gaza. Il est vrai qu'Israël a accepté un cessez-le-feu et le retrait de ses troupes du territoire égyptien. L'exécution de cet engagement constituerait le premier pas vers le règlement de l'ensemble du problème qui se pose au Moyen-Orient.

Qu'il me soit permis d'insister pour qu'au moment même où se constitue une force de police dans la zone du canal, le Canada use de son influence à l'ONU pour engager Israël à évacuer la totalité du territoire égyptien occupé par ses troupes aux cours des opérations récentes. Se plier immédiatement à cette requête serait pour Israël une façon de manifester sa bonne foi. Il faudrait qu'elle retire ses troupes en deçà de la frontière arrêtée lors de l'armistice et qu'elle les y maintienne jusqu'à ce qu'aient été complètement réglées toutes les difficultés relatives aux frontières entre Israël et les États ara-

bes. Si dans sa sagesse collective l'ONU allait fixer des frontières permanentes qui agrandiraient quelque peu le territoire israélien, ce serait au moins une façon d'entériner légalement l'intervention d'Israël. Toutefois, vu la situation tendue du Moyen-Orient, l'esprit soupçonneux qui y règne et les intrigues qui y abondent, je suis bien convaincu qu'à l'origine de toute tentative de règlement doit se placer le retrait d'Israël en deçà de la frontière fixée au moment de l'armistice.

Je ne veux pas dire que ce serait le moyen de résoudre tous les problèmes. Cela n'en résoudrait qu'un, celui de l'amertume et des soupçons suscités par l'attaque lancée par Israël et son occupation du territoire égyptien, mais ce serait un premier pas à faire et ensuite je crois que l'ONU devra employer tous les moyens dont elle dispose pour réaliser un règlement pacifique de toutes les difficultés qui se posent entre l'État d'Israël et les États arabes.

Des voix: Aux voix!

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrions-nous dire qu'il est une heure.

Une voix: Continuez!

Des voix: Le vote!

M. Bell: Qu'est-ce qui vous presse?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a demandé que je dise qu'il est une heure.

M. Fulton: Peu importe, je suis prêt à continuer.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'avis qu'on dise qu'il est une heure? Est-ce convenu?

Des voix: Convenu.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je serai bref, ce qu'il y avait à dire ayant été dit, et de magnifique façon, par les porte-parole du parti conservateur qui m'ont précédé. Quelques mots, cependant, pour souligner une couple de points.

La raison principale de mon intervention juste avant la mise aux voix est la question des réfugiés hongrois. Sauf erreur, j'ai été le premier à proposer que le Canada ouvre ses portes immédiatement et sans restriction à ces patriotes hongrois, qui ont perdu leurs foyers en luttant pour la liberté, notre liberté à tous. Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans souligner mes propres vues et celles de mon parti ni sans dire, comme il convient à tout membre de l'opposition ou à tout homme politique qui estime avoir des critiques pratiques à formuler, que nous

[M. Yuill.]

nous réjouissons enfin des déclarations qu'a faites le Gouvernement sur sa présente ligne de conduite quant à l'admission des réfugiés hongrois.

Nous sommes heureux que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aille en Autriche. Espérons que son voyage sera fructueux et que le ministre fera en sorte que des mesures soient prises sans retard pour régler le malheureux sort de ceux qui n'ont plus de foyer et pour qu'on fasse ce qui s'impose ici, une fois ces gens arrivés dans notre pays. Même si nous sommes en faveur de telles mesures qui nous conviennent parfaitement, il n'en reste pas moins que nous regrettons qu'il ait fallu deux ou trois semaines au Gouvernement pour qu'enfin il annonce officiellement l'adoption d'une attitude vraiment généreuse à propos de l'admission sans restriction de ces gens au Canada.

Du point de vue matériel, nous ne pouvons pas faire grand chose, si même nous pouvons faire quelque chose, pour venir en aide aux habitants de ces pays qui luttent pour leur liberté et qui sont écrasés sous le joug de fer du communisme; cependant, il est possible de faire bien autre chose que d'adopter des résolutions pour faire comprendre à ces gens que nous sommes vraiment sincères, quand nous disons que notre cœur et nos pensées penchent de leur côté dans la lutte qu'ils livrent. Il faut que, dans un beau geste de générosité, les pays comme le Canada et d'autres fassent tout ce qui leur est possible de faire. L'occasion nous en est offerte, nous en avons les moyens et nous savons tous les avantages que nous vaut l'admission de ces gens chez nous.

Notre geste ne devrait pas être restreint dans sa générosité afin de faire comprendre à ces gens que nous sommes sincères quand nous leur disons: Vous avez perdu votre foyer en combattant pour la liberté et en participant à ce combat qui est le nôtre; vous avez perdu votre foyer mais il y a un foyer qui vous attend et si vous voulez venir, nous vous transporterons. Nous approuvons avec empressement les paroles du ministre. Nous lui souhaitons un bon et heureux voyage, et le succès de la tâche qu'il va entreprendre de supprimer les obstacles à l'admission de ces gens au Canada et à leur accueil lorsqu'ils arriveront.

Pour ce qui est de l'autre question dont la Chambre est saisie, qui a trait aux Affaires extérieures et à la politique du Gouvernement au sujet de la crise de Suez, notre attitude a été exposée clairement et d'une façon saisissante par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et résumée d'une façon brillante dans le discours qu'a prononcé aujourd'hui le président de notre comité de caucus

sur les Affaires extérieures, l'honorable représentant de Prince-Albert. Je ne pense pas qu'il me soit possible d'ajouter quelque chose à ce qu'ils ont dit.

Pour ma part, je voudrais souligner en particulier le point de vue exposé par l'honorable représentant de Prince-Albert dans ses observations; il est d'urgence nécessaire que les chefs de la nation canadienne s'appliquent à rétablir la concorde au sein du Commonwealth, à montrer que l'intérêt qu'y porte le Canada et son empressement à y accorder son appui sont plus qu'un geste éphémère. Toutefois, nous nous rendons compte qu'à l'heure actuelle, où nous avons engagé le combat pour la liberté de la civilisation telle que nous la comprenons, il est impossible de nous ériger simplement en juges sans y participer. Il faut prendre part à la lutte, et c'est pourquoi notre apport au Commonwealth et notre position dans le cadre du Commonwealth doivent être précis et significatifs, de façon que personne ne s'y trompe, qu'il s'agisse de nos amis ou de nos ennemis.

Nous en sommes absolument convaincus. Sans vouloir chicaner, mais, au contraire, faire un apport constructif, à l'heure qu'il est, nous regrettons néanmoins profondément que certains programmes du gouvernement canadien, surtout ces derniers mois, étaient l'opposé de ce que je viens de décrire. Malheureusement, il a contribué à relâcher ces liens.

L'autre point sur lequel insistent le député de Prince-Albert et notre parti, c'est la nécessité urgente de rétablir l'association entre le Commonwealth et les États-Unis. Nous sommes tous convaincus que rien n'est plus important pour le monde occidental et le monde libre que les mesures qui s'imposent à cet égard. Nous estimons qu'ayant bien précisé notre point de vue en tant que membre du Commonwealth, nous devrions alors dire aux États-Unis: Rétablissons notre association, mais à condition de bien comprendre notre point de vue, de le préciser nettement, et de savoir où sont nos amis. Il ne s'agit pas ici de sentiments, mais de notre intérêt. Nous vous invitons à bien comprendre notre point de vue et celui de nos amis et à reprendre une association qui était aussi amicale que complète.

Ainsi qu'on l'a déjà maintes fois déclaré, le principal rôle du Canada est de faire fonction de pont entre l'Est et l'Ouest, d'une part, et entre le Royaume-Uni et les États-Unis, d'autre part. Ces deux ponts doivent être rétablis. Il faut une fois encore réparer la brèche qui s'est ouverte.

Dans notre amendement, nous avons fait savoir les raisons pour lesquelles, à notre avis, le Gouvernement doit accepter l'entière responsabilité de l'effondrement de ces ponts.

Par notre vote sur l'amendement, nous prendrons position sur ce point. Mais vu que notre porte-parole, notre chef suppléant, a exposé brièvement notre attitude et que le président de notre comité des affaires extérieures en est venu à une conclusion après un résumé succinct, le parti conservateur s'en tient à cette attitude et il ne reste rien à ajouter.

Cependant, il convient de dire que mes collègues m'ont autorisé à déclarer que, lorsque le vote aura été pris sur notre amendement, —et, à ce propos, nous entendons manifester clairement et sans équivoque notre attitude, —nous appuierons la motion concernant l'Adresse même. Nous pensons vraiment que le moment est venu de poser le geste positif et de conception hardie dont a parlé l'honorable député de Prince-Albert.

Nous déclarons, et c'est dans le cadre des remarques que je viens de faire, que nous voulons aussi exprimer notre appui aux principes dont on s'est inspiré pour fonder les Nations Unies, et qu'il devrait y avoir une force de police efficace. Je crois qu'il est inutile de parler de ceux qui violent sans vergogne la charte des Nations Unies, car nous devons nous rappeler que l'un des principes fondamentaux des Nations Unies n'a pas encore été appliqué, et ce principe porte la création d'une force de police efficace.

Parce que nous y croyons, nous appuierons la motion principale visant à statuer que le crédit 235 de la loi des subsides n° 6, 1956, sera affecté aux dépenses occasionnées par la participation des troupes canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies, et à autoriser les mesures nécessaires pour secourir les victimes des récents événements tragiques de Hongrie.

Nous appuyons ces deux propositions et nous avons entendu avec plaisir le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dire que le voyage de ces gens serait acquitté intégralement. Par suite, nous croyons que le crédit devrait être augmenté.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être plairait-il à l'honorable député que j'éclaire ce point. Aucune partie de cette somme n'est destinée à défrayer les passages. Ceux-ci seront défrayés au moyen des crédits de mon ministère.

M. Fulton: A la bonne heure! Toutefois, je doute que les sommes que nous sommes en train de voter correspondent à tout ce que la population canadienne serait disposée à accorder pour secourir ces gens.

Pour les raisons que j'ai exposées, monsieur l'Orateur, et aussi parce que, en matière de secours aux réfugiés hongrois et aux autres qui participent à la lutte pour la liberté et à propos de la nécessité de rétablir l'unité

dans le Commonwealth et dans le monde occidental, nous croyons qu'il importe de prendre bien vite des mesures hardies et pratiques, nous avons adopté l'attitude que vous connaissez, et nous appuierons la proposition d'amendement que nous avons présentée; mais lorsque la Chambre se sera prononcée là-dessus, nous appuierons la motion principale.

La proposition d'amendement de l'honorable M. Rowe, mise aux voix, n'est pas adoptée.

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bell	McBain
Blair	McGregor
Brooks	Michener
Cardiff	Monteith
Casselman	Montgomery
Charlton	Murphy (Lambton-Ouest)
Dinsdale	Nesbitt
Fairclough (M ^{me})	Nowlan
Ferguson	Pallett
Fraser (Peterborough)	Pearkes
Fulton	Robinson (Bruce)
Green	Rowe
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	Small
Harkness	Stanton
Hees	Starr
Howe (Wellington-Huron)	Tustin
Macdonnell (Greenwood)	White (Hastings-Frontenac)
MacLean	White (Middlesex-Est)—36

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Decore
Applewhaite	Deschatelets
Argue	Deslières
Arsenault	Dupuis
Ashbourne	Ellis
Balcom	Enfeld
Barnett	Eudes
Batten	Eyre
Bennett (Grey Nord)	Follwell
Blackmore	Fontaine
Blanchette	Forgie
Boisvert	Fraser (Saint-Jean-Est)
Boivin	Gagnon
Bonnier	Gardiner
Boucher	Garland
Bourget	Garson
Bourque	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Breton	Gauthier (Nickel-Belt)
Brisson	Gauthier (Portneuf)
Brown (Brantford)	Gillis
Brown (Essex-Ouest)	Gingras
Bruneau	Gingues
Bryce	Girard
Bryson	Goode
Buchanan	Gour (Russell)
Byrne	Gregg
Cameron (High-Park)	Hahn
Campbell	Hanna
Campney	Hansell
Cannon	Harris
Caron	Harrison
Carter	Hellyer
Cauchon	Henderson
Cavers	Henry
Clark	Holowach
Cloutier	Hosking
Coldwell	Houck
Crestohl	Howe (Port-Arthur)
Dechêne	

[M. Fulton.]

Huffman	Nixon
Hunter	Patterson
James	Pearson
Johnson (Kindersley)	Philpott
Jones	Pickersgill
Jutras	Pommer
Kickham	Poulin
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Proudford
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Prudham
Knight	Purdy
Knowles	Quelech
LaCroix	Ratelle
Lafamme	Regier
Lafontaine	Reinke
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)	Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
Langlois (Gaspé)	Richardson
Lapointe	Roberge
Lavigne	Robertson
Leboe	Robichaud
Leduc (Gatineau)	Robinson (Simcoe-Est)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)	Rouleau
Lefrançois	St-Laurent (Québec-Est)
Lesage	Schneider
Low	Shaw
Lusby	Shiple (M ^{me})
MacEachen	Simmons
MacKenzie	Sinclair
MacNaught	Smith (Battle-River-Camrose)
McCann	Smith (York-Nord)
McCubbin	Stewart (Winnipeg-Nord)
McCullough (Moose-Mountain)	Stick
McIlraith	Stuart (Charlotte)
McIvor	Thatcher
McLeod	Thomas
McMillan	Tucker
Maltais	Valois
Mang	Viau
Massé	Villeneuve
Matheson	Vincent
Ménard	Weaver
Meunier	Weir
Michaud	Weselak
Mitchell (Sudbury)	White (Waterloo-Sud)
Monette	Winch
Murphy (Westmorland)	Winters
Nicholson	Wylie
	Yuill
	Zaplitny—171

M. l'Orateur: Convient-il à la Chambre d'adopter la motion principale?

(La motion est adoptée.)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

738. En vue de fournir, sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, une aide aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

(Le crédit est adopté.)

DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

739. En vue de pourvoir expressément à ce que le crédit 235 de la Loi des subsides n° 6, 1956, soit utilisé pour faire face aux frais occasionnés par la participation des forces canadiennes à la force d'urgence des Nations Unies, et d'autoriser le paiement sur ce crédit, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de contributions aux Nations Unies pour couvrir des dépenses par elles effectuées à l'égard de ces opérations aux fins d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités, au Moyen-Orient.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, une crise très grave, nous le savons tous, sévit en ce moment même au Moyen-Orient. Elle s'aggrave tous les jours. Comment le Canada peut-il aider à la résoudre? Pour le moment, un cessez-le-feu est en vigueur. La fusillade a cessé. Comment pouvons-nous aider à maintenir la trêve? On est également en train de constituer dans la région une force de police des Nations Unies chargée de mettre fin au combat. Comment pouvons-nous le mieux affermir cette force?

Les nations se montrent de plus en plus résolues à aller au fond des choses. Comment le Canada pourrait-il aider ce mouvement? Voilà les considérations importantes que nous devons toujours avoir à l'esprit. On peut prétendre que les mesures prises jusqu'ici par les Nations Unies ont été hésitantes, timides, lentes,—je suis prêt à le concéder,—mais elles constituent des pas dans la bonne voie; d'ailleurs leur rythme s'accélère. Dans le discours très conciliant qu'il a prononcé aujourd'hui aux Communes d'Angleterre, le très honorable Selwyn Lloyd a déclaré:

La force des Nations Unies a maintenant été constituée et elle accroît ses effectifs. Je rends hommage au Secrétaire général pour la célérité avec laquelle lui et ses conseillers ont agi. Le 1^{er} décembre, il y avait environ 2,700 hommes en Égypte et, 14 jours plus tard il devait y en avoir 4,400 dont 700 Canadiens.

J'estime que le Canada doit continuer de déployer tous ses efforts de persuasion pour amener les autres pays à s'engager avec lui sur la voie d'une paix durable et honorable. Nous devons venir en aide aux pays en difficulté, partout où nous le pouvons. Bon gré mal gré nous devons nous poser cette question: si l'intervention des Nations Unies échoue, quel espoir nous resterait-il de vivre dans un monde sans guerre?

A l'heure actuelle, il n'est pas un Canadien qui ignore ce que le Gouvernement s'est donné tant de mal pour réaliser depuis quelques semaines,—non sans quelque succès d'ailleurs, au nom du bon sens et de l'humanité. Le Gouvernement a choisi de travailler de tout cœur et d'une façon véritablement utile avec l'ONU en vue de mettre fin aux hostilités en Égypte et de créer un nouvel ensemble

de conditions propres à empêcher un renouvellement de ces hostilités. Ayant travaillé en étroite collaboration avec mon collègue des Affaires extérieures (M. Pearson) depuis quelques semaines, je m'en voudrais de ne pas lui rendre ici un hommage personnel. J'ai eu l'occasion, en effet, de me rendre compte de la patience et du zèle dont il a fait preuve à l'ONU, où il nous représentait, et de l'utilité pratique de ses interventions.

Les honorables députés aimeraient sans doute que je leur dise ce qu'ont fait le ministère de la Défense nationale et les forces armées, depuis quelques semaines, dans le cadre de ce programme. S'ajoutant aux renseignements déjà communiqués à la Chambre, ceux que j'entends lui fournir aujourd'hui suffiront, je l'espère, à éclairer les honorables députés de façon à leur permettre de discuter intelligemment le crédit à l'étude.

Il s'agit, on l'aura remarqué, d'un crédit simplement symbolique pour la simple raison qu'il est encore impossible de se rendre compte avec précision de la part que notre pays sera appelé à assumer en ce qui concerne les faits entraînés par la création de cette force de police de l'ONU, ni même dans quelle mesure l'ONU elle-même sera appelée à les couvrir. J'aurai l'occasion de revenir sur cet aspect de la question plus tard.

L'approbation par la Chambre du crédit symbolique de la Défense équivaudra, cela va de soi, à l'approbation de l'ensemble des décisions prises jusqu'à maintenant par le Gouvernement. Chaque député doit maintenant évaluer les décisions que le Gouvernement a prises après mûre réflexion. Quand nous avons pris ces décisions, nous et nos conseillers militaires, n'avons jamais perdu de vue les risques que comportait l'envoi d'une unité relativement peu nombreuse et légèrement armée dans une région où il s'est produit dernièrement encore des combats acharnés et beaucoup de destruction.

Par conséquent, dès le tout début, le Gouvernement se rendait parfaitement compte de la tâche aussi ardue qu'exaltante exigée de l'ONU et de nous-mêmes: la pressante nécessité de tentatives de réaliser la paix en établissant rapidement, pendant qu'il en est encore temps, et avec la collaboration nécessaire des parties en cause au Moyen-Orient, la première force de police internationale en ce monde déchiré par la guerre. Travailler à établir la paix, tâcher de trouver quelque nouveau moyen d'enrayer la guerre, avoir la volonté, non pas de tuer, mais d'arrêter toute tuerie, il ne saurait certes se trouver de tâche plus noble pour les soldats du Canada. Le Gouvernement est pénétré de l'idée qu'il est préférable de courir des risques en vue de l'établissement de

la paix que d'être mis en face de la guerre, des pertes de vie et du chaos. Cette idée, tous les Canadiens, j'en suis sûr, la partagent.

Il nous apparaît à tous, je pense, qu'une guerre générale, en l'état actuel des choses, est proprement impensable. Il appartient donc au ministère de la Défense d'aider, par tous les moyens dont il dispose, ceux qui veulent prévenir la guerre et asseoir la paix sur une base solide. C'est ce que nous cherchons à accomplir, sous l'égide des Nations Unies, à l'heure actuelle.

Voyons rapidement, en trois temps, la chronologie des événements militaires intéressant le Canada, tels qu'ils se sont déroulés depuis que le premier ministre a annoncé, le 4 novembre, que le gouvernement canadien était disposé à recommander la participation du Canada à la force de police des Nations Unies proposée la veille par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si l'on était d'avis que le Canada pouvait jouer un rôle utile.

Des études ont immédiatement été entreprises par les fonctionnaires du ministère et par les autorités militaires, au cas où le Canada serait invité à participer à cette force. De ces études et du second et dernier rapport du secrétaire général des Nations Unies, présenté le 6 novembre et préconisant des unités autonomes à effectifs d'un bataillon pour la force d'urgence des Nations Unies, nous avons conclu, à une réunion des officiers supérieurs et des fonctionnaires qui se sont rencontrés avec moi le 6 novembre, que la participation du Canada pourrait prendre la forme d'un bataillon d'infanterie.

Par suite des études et consultations qui ont amené cette proposition, le premier ministre a annoncé, le 7 novembre (précisément le jour où les Nations Unies adoptaient la décision prévoyant la formation d'une force d'urgence et où le conseil des Nations Unies demandait officiellement des bataillons autonomes), que le Gouvernement offrait de fournir à cette force un bataillon d'au moins un millier de militaires, qui aurait pour base mobile le *Magnificent*. Le premier ministre a ajouté que cette offre serait sujette à toute autre disposition jugée nécessaire après avoir consulté le commandant de cette force, le major-général Burns.

Ce contingent canadien, dont les effectifs équivaldraient à ceux d'un bataillon, devrait compter, en outre, les unités techniques et administratives destinées à le rendre autonome. Le premier ministre a dit que le Canada était disposé à transporter ces effectifs par voie des airs jusqu'au Moyen-Orient et à envoyer le *Magnificent* transporter les véhicules et le matériel militaire nécessaire et faire provisoirement office de base mobile canadienne pour les rations, les munitions, le

carburant et l'emmagasinement d'une certaine partie du matériel de guerre, en attendant qu'on puisse établir une base permanente sur la terre ferme. Le *Magnificent* devait également fournir un petit hôpital de l'arrière, le quartier général des troupes et les services de communications entre cette force et notre pays.

Il était important de fournir cette base mobile, parce qu'on n'envoie pas de troupes en pays étranger,—du moins, je ne voudrais pas en assumer la responsabilité,—sans savoir comment on les approvisionnera et prendra soin d'elles, ce qui n'avait pas encore été décidé.

Le lendemain j'ai annoncé l'organisation immédiate d'un groupe de bataillon, composé du premier bataillon du *Queen's Own Rifles* du Canada, posté à Calgary, disposant de détachements des transmissions, du génie, de l'intendance, des magasins militaires et autres unités d'appui, dont j'ai donné à vrai dire les effectifs avant-hier en répondant à une question de l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich. J'ai dit dans la déclaration que j'ai faite alors:

A noter que l'organisation et le transport de ces troupes se font actuellement sans qu'on ait eu l'avantage de consulter au préalable le major-général Burns, commandant des Nations Unies, et il est possible qu'il faille plus tard modifier le genre et l'organisation de la participation canadienne. Toutefois, on juge essentiel de prendre toutes les mesures possibles pour que le détachement que contribue le Canada soit prêt à s'acheminer outre-mer dans le plus bref délai possible.

Le lendemain, 9 novembre, le général Burns a confirmé officiellement que la force devrait se composer au début de détachements militaires indépendants et autonomes en ce sens qu'ils auraient leurs propres services de signaleurs, transports, génie et santé. Je puis signaler ici sans doute que, grâce au programme du Canada qui consiste à maintenir sur pied des forces considérables, bien formées, bien équipées et prêtes au combat, l'idée ne posait aucun problème en particulier.

Je puis dire aussi, en passant, que des divers bataillons disponibles, on a choisi le *First Queen's Own* parce que c'était son tour de faire du service outre-mer et que la compétence et l'état de préparation de son personnel le rendait parfaitement apte à accomplir la tâche.

Pendant que j'y suis j'aimerais répondre à quelques-unes des observations désobligeantes,—si j'ose employer ce mot,—faites au sujet du premier bataillon des *Queen's Own Rifles* par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes). Je dois d'ailleurs avouer que, venant de lui, ces remarques m'ont étonné. J'ai cru l'entendre dire assez clairement, en effet, qu'à son avis le

batillon n'était pas prêt à la mission qu'on lui avait confiée.

Le fait est que le premier bataillon du régiment des *1st Queen's Own Rifles* est une excellente unité, bien organisée et bien commandée. Il n'y avait pas parmi ses rangs de soldats sans formation même si, inévitablement, il en comptait quelques-uns qui n'avaient été incorporés que depuis quelques mois. Il n'est pas un seul bataillon, en temps de paix, qu'on puisse déplacer rapidement sans que certaines dispositions préalables aient été prises. Le premier bataillon, prévenu à la dernière heure, a été transporté par avion à Halifax.

Au moment où il a reçu cet ordre il comptait un certain nombre d'hommes impropres à suivre le mouvement, ce qui aurait été le cas de n'importe quel bataillon déplacé sur préavis aussi court. En voici les raisons. Certains des hommes ne pouvaient satisfaire immédiatement aux normes de santé requises, d'autres avaient moins de dix-huit ans, quelques-uns, âgés de moins de 21 ans et mariés ne pouvaient demander d'allocation pour leur femme et quelques-uns, dont l'engagement doit prendre fin d'ici six mois, avaient donné à entendre qu'ils ne désiraient pas contracter de rengagement. Il y avait aussi quelques cas d'absence pour des motifs de commisération, quelques autres en congé qu'on n'a pu atteindre à temps, d'autres suivaient des cours et quatre, je crois, étaient absents sans permission. En somme, il y en avait 127 dans ces catégories, comme ce serait le cas de tout bataillon, qui recevrait l'ordre d'effectuer un déplacement rapide. Il est probable qu'éventuellement ces hommes s'occuperaient d'entretien à la garnison du premier bataillon des *Queen's Own Rifles*, à Calgary, pendant l'absence du bataillon. Afin de compléter rapidement l'effectif du bataillon,—en fait, nous en avons porté le nombre à 100 de plus que l'effectif du temps de paix,—un certain nombre,—je crois que l'honorable député a cité le nombre d'environ 240,—ont été transférés du premier au second bataillon. Il ne faut pas oublier que ce sont les deux bataillons du même régiment.

M. Pearkes: Ne voulez-vous pas dire plutôt que vous les avez transférés du second bataillon au premier?

L'hon. M. Campney: En effet, je m'excuse. Un certain nombre a été transféré du second bataillon au premier. Ces deux bataillons, naturellement, appartiennent au même régiment et étant des unités affiliées il est facile d'obtenir ces hommes rapidement. Il faudra très peu de temps pour compléter de nouveau l'effectif du second bataillon des *Queen's Own Rifles*.

Je pense qu'il y a de 200 à 300 hommes au dépôt du régiment des deux bataillons,

à Calgary. Aucune autre unité n'a été invitée à fournir des hommes. Tout le bataillon est composé de membres des *Queen's Own*, et il est de quelque 100 hommes au-dessus de son effectif du temps de paix. Je pense que le chiffre exact est 96. Si l'on tient compte de ces 96 hommes, qui se sont tous rendus à Halifax, et si l'on soustrait les 127 dont je viens de parler, on a à peu près l'équivalent du nombre des hommes qui sont passés du second bataillon des *Queen's Own* au premier.

Le député a dit encore que par le passé on ne permettait pas aux hommes de moins de 19 ans de quitter le Canada. Je pense que le député est dans l'erreur. Depuis que je suis au courant de ce qui se passe au ministère, les hommes de plus de 18 ans ont fait partie de la force de l'OTAN en Europe. S'il s'agit d'opérations de guerre, comme c'était le cas en Corée, les hommes doivent avoir 19 ans. Tout dépend de l'usage qu'on fait de ces troupes. Dans le cas qui nous occupe, soit les troupes destinées à la force de police, nous avons appliqué la même règle que dans le cas des troupes affectées à la force de l'OTAN.

Le député voulait savoir combien de ces hommes n'ont pas 19 ans. Il y en avait 99 dans le premier bataillon des *Queen's Own* et 65 dans le second. A 18 ans, on peut être appelé n'importe quand à servir hors du pays. A mon avis, l'organisation des *1st Queen's Own* s'est faite normalement, étant donné le peu d'avis, et nous avons obtenu les effectifs nécessaires sans retard ni confusion. Le député dit qu'on a rapidement transféré les hommes du second bataillon du *Queen's Own* au premier bataillon. Si, par le mot "rapide", il veut dire le temps que cela a pris, il a parfaitement raison; mais il peut être assuré que l'opération n'a suscité ni difficulté ni confusion. Tout s'est fait rapidement et sans heurt.

On a pensé un moment à transporter au Moyen-Orient, par voie des airs, un bataillon du groupe de brigade qui se trouve en Allemagne; mais cela s'est révélé tout à fait inutile, d'autant que, pour des raisons évidentes, il nous répugnait, dans les circonstances, d'affaiblir nos forces de l'OTAN en Europe.

Je m'arrête un instant à la seconde étape de nos préparatifs en vue de réaliser le programme que j'ai exposé tantôt. Il était alors évident que, même si le général Burns approuvait la nature de notre apport, il fallait, avant de pouvoir effectivement expédier notre contingent, obtenir l'approbation des Nations Unies, organisme dont relève le général Burns. Néanmoins, étant donné l'urgence bien comprise de ces besoins, on a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour mettre sur pied les unités et les

détachements constituant l'essentiel de notre participation promise.

Le 12 novembre, en vue de préparer l'acheminement du contingent canadien, 35 officiers et hommes de troupe de l'armée furent dépêchés par air à Naples à l'avance en qualité de détachement de reconnaissance afin d'étudier la situation et de s'occuper de préparatifs et dispositions préliminaires en vue de l'arrivée des troupes canadiennes qui pourraient les suivre.

Le 12 novembre, un pont aérien du CARC a commencé de fonctionner, concentrant à Longue-Pointe (Québec) les effectifs de l'armée désignés pour faire partie des unités des services du 1^{er} bataillon du *Queen's Own*.

Le lendemain, 13 novembre, le gros du 1^{er} bataillon du *Queen's Own* a commencé de s'acheminer à bord des avions du CARC vers Halifax, au moyen d'un pont aérien assuré par 877 aviateurs, ce qui a été complété en 67 heures.

L'honorable représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) m'a demandé hier ou avant-hier ce qu'a coûté ce pont aérien. Il est extrêmement difficile, cela va sans dire, d'en séparer le coût des autres frais de fonctionnement de ces avions mais, pour tant qu'il est possible de le déterminer, en ce qui a trait à l'essence, l'huile et autres frais de cette nature, le coût s'est élevé à \$29,000 environ, soit en plus des frais de service normal.

Entre temps, le *Magnificent* avait été rapelé en toute hâte d'Écosse par la Marine et averti de procéder en route au radoubage et aux préparatifs nécessaires pour s'en retourner rapidement. Luttant contre une grosse mer, il est arrivé à Halifax le soir du 13 novembre et, dès l'après-midi du 18, il était bien remis en état, ravitaillé et chargé, prêt à partir dès que lui parviendrait l'ordre de transporter au Moyen-Orient près de mille hommes et tout leur équipement, tel que jeeps, camions, ambulances et autre matériel lourd, ainsi que plusieurs centaines de tonnes de rations, d'essence, et autres fournitures.

Le député de Calgary-Nord m'a également demandé ce qu'a coûté la mise en état du *Magnificent* pour cette tâche. Un poste du budget des dépenses y aura trait. Le montant est évalué à environ \$50,000, bien que je ne puisse donner de chiffre exact en ce moment.

On a également pris des dispositions avec le CARC afin d'effectuer le transport des 250 officiers et hommes des services auxiliaires, de façon que tout le contingent arrive à Naples à peu près en même temps. Si l'opération avait eu lieu ainsi qu'il était prévu, toutes ces troupes auraient été sur place au début de cette semaine.

Mais, au moment où nous mettions la dernière main aux plans militaires qui auraient

[L'hon. M. Campney.]

permis l'exécution des opérations dont je viens de parler, il apparaissait que des difficultés s'étaient élevées entre les Nations Unies et l'Égypte au sujet de la composition de la force d'urgence des Nations Unies, de ses fonctions et autres questions de ce genre. Tandis qu'on était en train d'aplanir ces difficultés, le général Burns étudiait sa position et remaniait l'ordre d'urgence de ses besoins de façon à mettre ses effectifs sur pied et en mesure de fonctionner. Heureusement, les préparatifs que nous avons faits au Canada nous ont permis de répondre aux modifications requises, parce que nous avons toujours pensé qu'il pourrait en être ainsi. Nous avons simplement essayé d'être prêts à toute éventualité en constituant ce que nous estimions être un contingent approprié. Le lundi 19 novembre, le général Burns nous a demandé, avec l'approbation du secrétaire général des Nations Unies, de procéder d'abord et de préférence à l'augmentation requise de l'escadrille de transport, afin de pouvoir organiser un pont aérien d'appui de l'étape de Naples aux différentes positions en Égypte. Il ne disposait que de trois avions de transport suisses dont le contrat allait expirer. Il y avait, en outre, la nécessité prioritaire de détachements d'intendance suffisants pour établir son quartier général de façon à permettre à la force internationale de police de se mettre à l'œuvre.

Nous avons immédiatement accédé à cette première requête; puis, le 19 novembre nous sommes arrivés, ainsi que je l'ai déjà dit, avec l'approbation toute particulière du Secrétaire général et du Commandant des Nations Unies à la troisième étape de notre tâche qui consistait à appuyer la force d'urgence.

L'escadrille de transport 435 du Corps d'aviation royal canadien, postée à Namao (Alberta), a été libérée d'autres fonctions et envoyée à Downsview (Toronto) pour être immédiatement dépêchée outre-mer avec un équipage terrestre de soutien, du matériel de manœuvre terrestre et des pièces de rechange d'avion. L'escadrille de transport 426 de Montréal a reçu l'ordre de se préparer à seconder l'escadrille 435 dans son déplacement outre-mer et à transporter à Naples les unités hors-rang de l'armée qui avaient tout d'abord été assemblées à Longue-Pointe (Québec) afin d'aller, outre-mer, appuyer le 1st *Queen's Own*.

Le mardi 20 novembre, le cabinet s'est réuni dans la matinée pour formuler le décret du conseil nécessaire, qui a été rendu, puis les déplacements outre-mer ont débuté immédiatement avec le départ d'un avion North Star, transportant un détachement d'avant-garde dirigé par le commandant du service de transport aérien. Des envolées

successives ont eu lieu depuis lors et, hier, 309 membres de l'armée et 328 membres du corps d'aviation, soit 637 en tout, étaient au Moyen-Orient. Il y en a peut-être d'autres en route, mais je ne suis pas certain du nombre exact. En tout cas, tel est le nombre de ceux qui se trouvent outre-mer effectivement. Les douze avions North Star de l'escadrille de transport 426 assurent maintenant un pont aérien entre le Canada et Naples et sont à la disposition de la force d'urgence des Nations Unies.

Les membres de l'armée au Moyen-Orient, lorsqu'ils auront tous été transportés par avion, constitueront les éléments hors-rang essentiels au fonctionnement de toute force. Avant hier, j'ai signalé que les éléments en cause comprenaient le personnel de l'intendance, le corps des signaleurs, le service de santé, l'intendance, le service technique de l'électricité et de la mécanique, le génie.

Le personnel du CARC actuellement en poste au Moyen-Orient comprend 328 membres; ce chiffre sera porté, au besoin, à 599. Ce personnel comprend l'équipage aérien et l'équipage au sol pour les douze avions C-119 ou avions-cargos de l'escadrille de transport n° 435 qui, dimanche dernier, s'est chargée de transporter par air la force d'urgence des Nations Unies en Méditerranée, soit prendre les hommes et les approvisionnements de Naples, via la Crète, vers la base de la force d'urgence des Nations Unies à Abou Souer, en Egypte.

Le décret du conseil adopté le 20 novembre prévoyait l'envoi de jusqu'à 2,500 membres des forces armées du Canada au titre de la contribution canadienne à la force d'urgence des Nations Unies qui avait été organisée pour assurer et surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient. Outre les 637 membres du personnel de l'armée et de l'aviation qui se trouvent actuellement avec la force d'urgence des Nations Unies outre-mer, et environ 275 membres du CARC qui sont encore disponibles, au besoin, 900 officiers et hommes de troupe du *1st Queen's Own* sont prêts à partir d'Halifax par bateau ou par avion au besoin, de même que les 600 membres qui composent l'équipage réduit du *Magnificent*. Ces éléments des trois armes dont je viens de parler composent le groupe d'environ 2,500 Canadiens qui ont été autorisés à servir avec la force d'urgence des Nations Unies.

Je suis sûr que le court exposé chronologique que j'ai tenté de présenter aux honorables députés et de consigner au hansard, retraçant les événements tels qu'ils se sont produits pendant la période grave, incertaine, changeante et sans précédent que nous venons de vivre suffira à démontrer comme nos forces armées ont bien su répondre à chaque de-

mande urgente qu'elles ont reçue, et comme nous avons insisté, en raison de l'extrême gravité de la situation, pour qu'aucun retard, aucune hésitation n'entrave nos efforts en vue de prévoir les besoins de la force d'urgence des Nations Unies.

Tout en étant fier de participer à cette force internationale et tout en comprenant pleinement les risques que comporte une telle opération, le Canada conserve une préoccupation bien simple: faire, dans les limites que le gouvernement a définies, toute contribution que les autorités des Nations Unies nous certifient comme la plus susceptible de bien servir les intérêts de la force d'urgence, et la faire sans retard. Tout le reste doit s'effacer devant cela.

Ce qu'il nous a fallu réaliser n'a pas été un simple exercice d'état-major consistant à rassembler et à déplacer des troupes, mais plutôt un effort dynamique et pour l'instant couronné de succès en vue d'aider à créer un organisme unique dans l'histoire du monde, une force de police des Nations Unies ayant pour mission précise, de par son caractère international, de décourager l'ouverture de nouvelles hostilités au Moyen-Orient et de permettre ainsi d'espérer en une paix durable.

J'aimerais formuler ici quelques observations personnelles que me suggère cette brève période d'accélération au ministère de la Défense nationale. Une bonne part du mérite en revient à notre personnel militaire et civil qui a mis tout son cœur à s'acquitter des tâches urgentes qui lui ont été confiées. Ses efforts sont dignes des plus chaleureux éloges de la part du public et des députés. J'ai été particulièrement impressionné de voir avec quelle efficacité, quelle compétence et quelle détermination mes services se sont rapidement organisés pour exécuter chaque ordre et chaque changement nécessité par l'évolution de la situation.

Il convient de noter tout particulièrement le travail d'équipe où les trois armes collaboraient dans un esprit de corps en vue d'un seul objectif: faire en sorte que le travail accompli soit un sujet de fierté pour le Canada. Même si cette activité n'a pas été jusqu'ici particulièrement étendue, elle n'en représente pas moins l'opération interarme la plus importante de ces dernières années. Voilà ce qui était pour moi le plus encourageant! Il doit en être ainsi, j'en suis sûr, pour mon prédécesseur et ancien collègue, l'honorable Brooke Claxton, qui a tant fait pour introduire ce concept de service interarme dans nos règlements militaires.

Grâce à une excellente organisation intelligemment conçue, parce que les troupes nécessaires et leurs transports ont pu être amenés aux endroits stratégiques, on a pu en quelques jours accomplir la tâche suivante:

D'abord, transporter par avion du Canada à l'Italie et à l'Égypte plusieurs centaines de membres de l'aviation et de l'armée ainsi qu'une quantité considérable de fournitures militaires, de pièces de rechange pour les avions et de matériel à utiliser au sol.

En second lieu, établir un pont aérien entre l'Italie et l'Égypte.

Troisièmement, établir un service aérien entre le Canada et l'Italie afin d'appuyer le contingent canadien qui fait présentement partie de la force d'urgence des Nations Unies.

Quatrièmement, établir, il y a à peine quelques jours, soit samedi dernier, en Égypte, les premiers éléments canadiens de la force internationale d'urgence qui sera en service là-bas. Présentement, il y a un peu moins de 200 militaires à Abou Souer, en Égypte.

Une telle réalisation a été rendue possible grâce à la ligne de conduite que nous suivons énergiquement depuis six ans et qui consiste à mettre sur pied des forces suffisantes, formées pour le service immédiat et, par l'apport du matériel nécessaire, de services de transport et de services auxiliaires, à les faire entrer en action avec le minimum de retard.

Il y a eu, je le constate,—mais très peu, je suis content de le dire,—certaines critiques au sujet des modifications de plans qui, de temps à autre, ont caractérisé une partie de notre activité au cours des récents jours fiévreux. Ces modifications ne résultaient que de notre désir d'être prêts, en tout temps, à agir au gré des Nations Unies. Toutes ces modifications ont eu lieu après avoir été préalablement approuvées par les Nations Unies et, de même, toutes les mesures que nous avons prises avaient été d'abord approuvées.

Au cours du débat, on a formulé certaines critiques à propos de la question de savoir si nous collaborions étroitement avec le général Burns, si nous connaissions ses intentions, s'il était au courant de ce que nous pouvions fournir le mieux et le reste. Lorsque le bruit s'est répandu que la force serait constituée, nous avons immédiatement envoyé à New-York trois officiers supérieurs, des spécialistes en leur domaine, et ils sont encore à New-York où ils travaillent avec le personnel des Nations Unies. Mais nous avons fait plus. Quand le général Burns est arrivé à New-York après beaucoup de retard, nous y avons envoyé le chef d'état-major général et le chef d'état-major de l'aviation à New-York, où ils se sont longuement entretenus avec lui au sujet de toutes sortes de problèmes qui se posent à nous. Je crois donc qu'on s'entend sur le point qu'il envisage et sur le genre de mesures que nous devrions prendre; je pense aussi que les rapports sont

[L'hon. M. Campney.]

excellents et devraient être très utiles à l'avenir.

Il y a une autre chose. Si devant des événements sans précédent, une confusion sans précédent et un danger très réel qui menace la paix, les Nations Unies et le commandant des Nations Unies ont jugé bon, de temps à autre, dans ces circonstances nouvelles et étranges, de modifier leurs plans et leurs demandes, tâchons de discerner leurs difficultés. Attribuons leur au moins le même sérieux d'intention qui est le ressort de nos actions et le même désir urgent de réaliser des progrès dans le travail important et vital que nous avons entrepris ensemble. Sur cet aspect de la question, je crois que je pourrais fort bien citer un éditorial récent du *Journal d'Ottawa*. L'article me semble exposer avec beaucoup de précision notre attitude sur ce point. Un article de tête paru dans le *Journal d'Ottawa* le 21 novembre, renferme le passage suivant:

Même si l'orgueil canadien eût été satisfait de voir notre première proposition au sujet de la force de police de paix mise aussitôt en pratique par l'insertion d'un bataillon canadien dans cette force, il s'agit bien plus que de l'estime qu'a de lui-même chaque pays. Il s'agit d'une affaire des Nations Unies, non d'une affaire du Canada, ni du Commonwealth ni de l'OTAN. Il n'appartenait pas à Ottawa de mettre en mouvement des avions, des navires ou des hommes après qu'il les eut mis à la disposition des Nations Unies. Ce que le Canada a entrepris de faire et ce qu'il doit faire, c'est de servir de la façon dont le désirent les Nations Unies.

Qu'il me soit permis maintenant de dire un mot des dépenses que nous allons examiner. Si l'on songe aux dépenses de défense et aux programmes de défense qui sont depuis quelques années soutenus et approuvés par le parlement, ce dernier peut, je crois, constater avec satisfaction que lorsqu'une période d'épreuve comme celle que nous vivons s'impose aux forces armées du Canada, elles savent faire preuve de détermination et d'efficacité.

En ce qui concerne les prévisions dont vous êtes présentement saisis, comme la participation canadienne à la force d'urgence des Nations Unies se fera par des prélèvements sur les forces régulières de mer, de terre et de l'air actuellement constituées, les frais supplémentaires se limiteront aux dépenses qui pourront s'imposer du fait que ces forces sont affectées à ce rôle particulier au lieu de poursuivre leur activité normale de temps de paix au Canada.

Bien qu'on soit en mesure de se faire une idée de certaines des données de ces frais supplémentaires, les honorables députés comprendront qu'ils sont encore à l'heure actuelle en grande partie du domaine des conjectures. Pour tenter cependant de nous faire une idée des frais que pourra vraisemblablement en-

traîner cette opération, j'ai demandé aux fonctionnaires compétents d'évaluer de leur mieux les dépenses qu'il nous faudra vraisemblablement faire d'ici la fin de l'année financière. Elles s'élèveront, tout compris, à tout juste un peu moins de 5 millions de dollars. Je leur ai demandé de préparer un état détaillé de ces dépenses pour les trois armes, et avec l'assentiment du comité j'aimerais déposer ce document sur le bureau de la Chambre. J'ai préparé des copies qui peuvent être distribuées tout de suite aux députés. Le texte pourra être utile dans l'examen des crédits.

M. le président suppléant: Le député demande-t-il la permission de déposer le texte ou de le faire imprimer?

L'hon. M. Campney: Je ne crois pas nécessaire de le faire imprimer, à moins que la Chambre ne le désire.

M. Knowles: Qu'on l'insère au hansard.

M. le président suppléant: Le comité désire-t-il que le texte soit imprimé au hansard?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Campney: Voici la ventilation.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

ESTIMATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTANT DE LA PARTICIPATION DU CANADA À LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES, JUSQU'AU 31 MARS 1957

MARINE ROYALE CANADIENNE		\$
Solde et allocations.....	(3)	31,000
Frais de voyage et de déménagement.....	(5)	115,000
Essence, mazout et lubrifiants pour les navires, les avions et l'outillage mécanique.....	(12)	98,000
Vivres.....	(12)	24,000
Matériel naval.....	(12)	102,000
Réparations et entretien de l'outillage.....	(17)	50,000
Toutes autres dépenses.....	(22)	75,000
		495,000
ARMÉE CANADIENNE		
Salaires et gages des employés civils.....	(1)	40,000
Solde et allocations.....	(3)	183,500
Frais de voyage et de déménagement.....	(5)	572,500
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	290,000
Poste.....	(7)	4,000
Téléphones, télégrammes et autres moyens de communication.....	(8)	300,000
Publication des rapports et autres imprimés du ministère.....	(9)	8,500
Papier, fournitures, matériel, accessoires et mobilier de bureau.....	(11)	18,000
Combustible pour le chauffage et la cuisson, et carburant pour les unités génératrices.....	(12)	5,000
Essence, mazout et lubrifiants pour l'équipement mécanique.....	(12)	70,000
Vivres.....	(12)	299,000
Fournitures et matériel divers.....	(12)	51,500
Fournitures médicales et dentaires.....	(12)	76,500
Matériel de caserne, d'hôpital et de camp.....	(12)	18,000
Construction de bâtiments et ouvrages.....	(13)	80,000
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....	(14)	35,000
Location de terrains, bâtiments et ouvrages.....	(15)	35,000
Acquisition de matériel essentiel:		
Appareil de signalisation et de t.s.f.....	(16)	1,500
Appareils divers.....	(16)	29,000
Réparation et entretien du matériel.....	(17)	190,000
Toutes autres dépenses.....	(22)	276,000
		2,583,000

ESTIMATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTANT DE LA PARTICIPATION DU CANADA À LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES, JUSQU'AU 31 MARS 1957—Fin

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN		\$
Salaires et gages des employés civils.....	(1)	40,000
Solde et allocations.....	(3)	50,000
Frais de voyage et de déménagement.....	(5)	250,000
Transport: chemin de fer et camion.....	(6)	10,000
Poste.....	(7)	2,000
Téléphones, télégrammes, câbles et autres moyens de communication.....	(8)	30,000
Matériel et approvisionnements:		
Combustible pour le chauffage et la cuisson et carburants pour les unités génératrices.....	(12)	20,000
Esence d'aviation, huile et lubrifiants d'avions.....	(12)	450,000
Vivres.....	(12)	96,000
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages.....	(13)	50,000
Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages.....	(14)	25,000
Avions et moteurs.....	(16)	600,000
Réparation et entretien du matériel.....	(17)	150,000
Services municipaux et d'utilité publique.....	(19)	10,000
Toutes autres dépenses.....	(22)	113,000
		1,896,000
Tous les services.....		4,974,000

La question des frais relatifs à la force d'urgence fait encore l'objet de discussions aux Nations Unies. Il est probable que les Nations Unies auront à payer une partie de ces frais supplémentaires. Dans ce cas, une contribution supplémentaire du Canada aux Nations Unies sera sans doute exigée. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que d'ici la fin de l'année financière en cours les dépenses supplémentaires que le Canada engagera à ce titre dépassent le chiffre que j'ai mentionné. Vu l'incertitude qui accompagne les dépenses de défense, il n'y a pas de raison pour qu'à l'heure actuelle nous demandions des crédits supplémentaires. Voilà pourquoi on doit tenir le crédit actuellement à l'étude pour un chiffre purement nominal, ce que tout les honorables députés comprendront j'en suis sûr.

Si vers la fin de l'année financière, le présent crédit devient manifestement insuffisant une demande de crédit supplémentaire sera présentée à la Chambre. A ce propos j'aimerais ajouter un mot. Jusqu'ici ces dépenses correspondent de très près à nos crédits de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'attendre que le solde en soit appréciable. On espère cependant que la marge qui nous reste nous permettra de faire face aux dépenses additionnelles afférentes à la force d'urgence.

M. Pearkes: Monsieur le président, de ce côté-ci de la Chambre, comme l'a déjà montré notre vote, nous croyons qu'il est souhaitable que le Canada participe avec les autres pays composant les Nations Unies à l'envoi d'une force au Moyen-Orient destinée et prête à prévenir les hostilités dans cette région troublée du monde et à remplir les fonctions générales de police dont elle pourra être

[L'hon. M. Campney.]

chargée. Nous savons avec le Gouvernement que les Canadiens, comme la population d'autres pays, aspirent avec ferveur à la paix et, semble-t-il, le Canada aussi bien que les Nations Unies ont l'occasion ici de prendre des mesures positives pour assurer le maintien de la paix. Certes tel a été un des rôles des forces canadiennes de défense au cours des années, et aujourd'hui nous nous proposons non pas de faire une guerre d'agression mais de préserver la paix et de permettre aux citoyens de notre pays de vivre en paix.

Tel a peut-être été le concept général des forces de défense, il y a quelques années, mais il s'est élargi depuis que nous sommes devenus membre de ce grand organisme international, les Nations Unies, ainsi qu'un membre très actif d'un plus petit groupe de pays au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Je suis parfaitement convaincu que la paix ne peut être maintenue que par une certaine forme d'action collective. A notre époque, aucun pays ne peut défendre ses propres frontières contre un agresseur ou assurer seul la paix mondiale. Nous rendant compte que l'action collective est nécessaire nous voulons nous assurer que notre participation à cette action sera efficace et que nos troupes prendront part à une intervention qui a toutes les chances de réussir.

Je n'oublie pas non plus que le grand nombre même de nations qui envoient des contingents à une seule fin en particulier aura pour effet moral de contrebalancer dans une grande mesure le manque de cohésion militaire qui ne peut manquer d'exister jusqu'à un certain point dans une force internationale. Si le Canada ou toute autre nation envoyait une force de police bien équilibrée,

où un seul pays fournirait les diverses armes nécessaires à l'entreprise, l'effet moral ne saurait être le même que celui que produira une force composée de soldats, de marins et d'aviateurs venant, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), je pense, de 22 nations. Je tiens à souligner l'effet moral que produira cette force de sécurité collective.

Cela étant admis, il est essentiel que la force, quelle qu'elle soit, qui sera envoyée dans cette région troublée, soit assez puissante pour accomplir la tâche qui lui est assignée et que ses divers éléments s'équilibrent assez bien pour lui permettre de jouer les divers rôles qu'elle sera appelée à jouer.

Je songe à des missions telles que la reconnaissance lointaine des voies d'accès etc.

Au cours du débat, nous avons essayé d'apprendre de quoi se composerait cette force internationale. On n'a pas voulu nous le dire, pas plus qu'on a voulu nous dire quels pays fourniraient des troupes. On ne nous a pas dit davantage quel type d'unités fourniraient ces divers pays. J'ai déjà fait observer qu'à cause de la topographie des lieux où seront envoyés nos Canadiens il importe au plus haut point de leur donner les moyens de s'éclairer, que les troupes en question soient douées d'une grande souplesse et d'une grande mobilité. Il n'est pas indispensable que ce soit notre pays qui fournisse des unités de tous les genres nécessaires, mais il faut absolument qu'elles existent. Peut-être le Canada aura-t-il à fournir une base, sous forme du *Magnificent*. Peut-être faudra-t-il encore qu'il fournisse des avions de transport, ou un bataillon d'infanterie. Il faudra bien, en effet, qu'un bataillon d'infanterie figure parmi les forces qu'on est en train de réunir. Nous aimerions pourtant savoir que le bataillon d'infanterie que fournit le Canada bénéficiera de l'appui dont il aura normalement besoin dans l'exécution des missions qui lui seront confiées.

Des *Queen's Own Rifles* je voudrais dire ceci. Désirant ardemment que ces jeunes soldats canadiens soient raisonnablement protégés, qu'ils aient toutes les sauvegardes quand ils prendront pied dans ce dangereux pays et se déplaceront sur un terrain qu'ils ne connaissent nullement parce qu'ils n'ont reçu aucune instruction sur la guerre dans le désert ni même sur les moyens de survivre dans le désert, j'ai fait certaines recherches. J'ai été renversé que le ministre de la Défense nationale (M. Campney) recoure à une basse manœuvre politique en disant que j'avais eu des observations désobligeantes à l'égard du premier bataillon des *Queen's Own Rifles*. Le ministre s'est

dit étonné que j'aie formulé des observations désobligeantes.

L'hon. M. Campney: Il l'était.

M. Pearkes: Voici les observations que j'ai faites,—je les extrait de la page 84 du hansard:

...je le sais personnellement, plus de 240 hommes dont certains n'étaient dans l'unité que depuis quelques mois à peine, pas même six mois.

Aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale a confirmé qu'environ 240 hommes ont été transférés du second bataillon pour compléter l'effectif du premier. Il a également dit que quelques-uns de ces hommes n'avaient reçu que quelques mois d'instruction. Je n'ai jamais employé l'expression "sans formation". Le ministre me fait dire des choses que je n'ai pas dites. Cette expression ne se trouve nulle part dans mon discours.

L'hon. M. Campney: Je m'en remets au compte rendu.

M. Pearkes: J'ai dit qu'un certain nombre de ces militaires avaient subi une formation de seulement quelques mois. J'ai dit ensuite qu'un grand nombre de ces militaires n'avaient pas encore 19 ans, qu'ils n'avaient que 18 ans. J'ignorais,—et je l'ai dit,—quel en était le nombre. J'ai demandé au ministre combien il y en avait de moins de 19 ans. Le ministre m'a fourni ce chiffre cet après-midi. Si je l'ai bien compris, ils sont au nombre de 165. Avant-hier, le ministre me disait que le bataillon comptait 952 hommes. On peut dire que 165 jeunes de moins de 19 ans sur un total de 952 c'est une forte proportion de jeunes militaires dont la formation n'a été que de quelques mois. Je n'ai jamais dit que le régiment était inapte. J'ai vu ces hommes à l'instruction. Ce sont de beaux jeunes Canadiens en pleine forme. On ne saurait trouver mieux au pays, ni ailleurs. Mais, il faut être juste envers eux et leur accorder une protection raisonnable, quand on les envoie à un endroit où les conditions diffèrent tellement de celles qu'ils ont connues pendant qu'ils étaient à l'instruction. C'est pour cela que j'ai demandé l'autre jour qu'on prenne toutes les mesures, non seulement pour assurer la sécurité de ces jeunes gens appelés à servir dans des conditions différentes et dangereuses, mais aussi pour protéger leur santé.

Il est évident que le Canada doit faire sa part. Encore une fois, il importe que les effectifs envoyés au Moyen-Orient soient suffisants et assez bien équipés pour être en mesure de s'acquitter de la tâche difficile qui leur est confiée avec un degré raisonnable de sécurité. On ne saurait trop insister sur les difficultés auxquelles ces militaires peuvent être en butte. D'après ce que nous avons

entendu ici cette semaine, la situation aurait un peu empiré au Moyen-Orient. La Russie envoie d'autres approvisionnements en Syrie, paraît-il, peut-être même un grand nombre de volontaires. Tout en souhaitant ardemment que la participation canadienne se limite à des tâches ordinaires de police, soit dans le désert soit le long du canal de Suez, nous devons prévoir que, si la situation empire beaucoup, cette force devra peut-être alors remplir sa mission à titre de force militaire et non à titre de force de police. J'ignore s'il sera possible aux Nations Unies de retirer ces troupes, si la situation s'aggravait, rendant nécessaire de véritables opérations militaires. Je ne pense pas qu'elles le puissent. Prenons donc toutes les mesures possibles afin de protéger la vie des jeunes gens que nous envoyons.

Je voudrais formuler également l'observation suivante. Cet après-midi, on nous a dit que le *Magnificent* servirait de base d'approvisionnement et de poste de commandement. Sauf erreur, le ministre a dit également qu'il y aurait un petit hôpital de l'arrière. Il m'apparaît plutôt imprudent d'installer un hôpital au quartier général, parce que si la situation empirait, le quartier général deviendrait un objectif très vulnérable. Je préférerais que l'hôpital soit aménagé ailleurs. Assurément, il ne serait pas possible d'évacuer nos blessés et malades du théâtre immédiat, et d'aménager un hôpital, en Italie, à Chypres ou à un autre endroit, à déterminer.

Pour ce qui est de la question des dépenses, il m'est impossible d'examiner celles-ci en détail. Je n'ai pas encore reçu le document mais mon honorable ami à ma gauche en a un exemplaire. J'ai dû prendre la parole avant que le page ait pu m'en apporter un. Le budget des dépenses prévoit un crédit de \$1. Il s'agit évidemment d'un simple montant nominal et les montants autorisés qu'on dépense ont déjà été affectés à une autre fin. Ainsi que vient de le dire le ministre, il est prêt à présenter un autre crédit supplémentaire s'il y a lieu. Il nous a indiqué que le montant total destiné à notre participation à la force d'urgence des Nations Unies sera d'environ 5 millions de dollars. Ce montant paraît raisonnable par rapport à la tâche entreprise.

Je voudrais que le ministre nous parle un peu des quartiers qu'on prévoit pour nos troupes. Nous avons dû constater que les quartiers de nos troupes en Europe représentaient un gros montant. On a créé à ce propos le terme "infrastructure", je crois, et je ne sais s'il y a lieu de l'appliquer au genre de dépenses d'entretien général des troupes dans la zone de Suez. On l'expliquera sans doute d'une façon plus détaillée,

[M. Pearkes.]

mais nous voudrions obtenir quelques renseignements au sujet des quartiers existants.

Je poserais encore une question. Le ministre voudrait-il préciser le point suivant? Supposons que la force d'urgence des Nations Unies reçoive l'ordre de participer à d'autres opérations que celles qu'a mentionnées ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Gouvernement estime-t-il qu'il est autorisé à envoyer ces troupes sur un autre théâtre au Moyen-Orient ou aurait-il besoin d'obtenir du Parlement des subventions supplémentaires ou une autre permission officielle pour agir de la sorte? Je crois comprendre que nous envoyons ces troupes en tant qu'éléments de la force d'urgence des Nations Unies et qu'elles doivent servir uniquement en Égypte et dans la région de Suez.

M. Jones: Je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps, mais je crois qu'il est surgi une importante question depuis une heure environ. En écoutant le député d'Esquimalt-Saanich plaider la cause des jeunes gens qui se sont engagés dans l'armée, probablement des gens mariés qui ont une famille ou au moins quelques personnes à charge, j'ai été porté à me demander s'ils étaient protégés. Telle est la question que je désire signaler au ministre dès maintenant. En réponse à une question que le représentant de Winnipeg-Nord a posée ce matin, il a dit que les conditions de service dans le cas de ceux qui vont en Égypte sont semblables aux conditions de service de ceux qui sont maintenant en Allemagne. Autrement dit, il n'y a pas de changement dans la responsabilité de l'État à l'égard des militaires postés en Allemagne ou en Égypte.

Or j'ai un sérieux grief à formuler, car je constate que le ministère de la Défense nationale estime qu'il n'a aucune responsabilité envers les jeunes gens qui ne servent pas depuis dix ans. Si le militaire n'a que trois ou quatre années de service, il n'est pas protégé en cas de décès ou d'accident survenant en dehors de ses fonctions. Le ministre connaît le cas auquel je songe. Depuis trois ans j'essaye de faire quelque chose pour cette veuve et ses deux enfants. Ce soldat s'est fait tuer en Allemagne, mais comme il n'était pas de service au moment de sa mort, ils n'ont encore reçu aucune reconnaissance de responsabilité ni de l'Allemagne ni du gouvernement actuel.

Si nous voulons demander à des jeunes gens chargés de famille d'aller outre-mer assumer notre tâche en Égypte où les conditions peuvent fort bien être, ce qui ne me surprendrait aucunement, beaucoup plus dures qu'elles ne le sont en Allemagne de l'Ouest, nous devrions veiller à ce qu'ils soient convenablement protégés.

Je le répète, je crois que ces hommes ne sont pas convenablement protégés tant qu'ils n'ont pas dix ans de service, et parmi les hommes qui vont aller en Égypte, il y en aura fort peu qui auront accompli dix ans de service. Il me semble donc qu'il faudrait que tous les soldats de moins de dix ans de service qui vont outre-mer soient dotés immédiatement d'une police d'assurance-vie les protégeant en cas de mort, d'accident, d'infirmité ou de quoi que ce soit d'autre. Je ne veux fixer aucun chiffre pour le montant de cette police, mais elle ne devrait pas être inférieure à \$10,000 ou même \$20,000; sinon, les hommes qui vont outre-mer pour y assumer notre tâche sont victimes d'un abus de confiance. Rien ne les protège. La réponse fournie par le ministre ne résout pas le problème car je peux prouver qu'elle ne l'a pas résolu depuis trois ans puisqu'elle n'a pas rempli, à mon sens, les obligations du Canada envers les hommes qui sont allés en Allemagne.

J'ai ici une résolution de la Légion canadienne, succursale de la Colombie-Britannique, adoptée à la suite d'amères désillusions à propos des cas déjà en Allemagne dont j'ai parlé. Cette résolution a été adoptée le 20 novembre 1956 par la succursale de Kelowna, de la Légion canadienne, qui fait partie de la *British Empire Service League*. En voici le texte:

La présente succursale de la Légion canadienne affiliée à la *British Empire Service League* réclame une loi immédiatement exécutoire prévoyant que le Canada assurera tous les militaires envoyés en service au Moyen-Orient de sorte qu'en cas de mort par accident, ou de perte d'un membre ou de toute autre blessure du fait de l'ennemi ou de la négligence de civils, leurs familles reçoivent un supplément de revenus sous forme de pension suffisante permettant à la femme, aux fils et aux filles du militaire en question, de vivre confortablement, indépendamment de la durée du service du défunt.

Je signale cette résolution au ministre. C'est le moins que nous puissions faire pour ceux que nous envoyons en Égypte accomplir un devoir probablement très désagréable. Ils y vont sur ordre et dans notre intérêt. Le moins que nous puissions faire, c'est de veiller à ce que leurs familles soient amplement protégées. Je la soumetts à l'examen du ministre.

M. Macdonnell: J'aurais quelques observations à formuler, monsieur le président; toutefois, je préfère les remettre à plus tard si le ministre désire répondre maintenant aux questions qui ont été posées.

L'hon. M. Campney: L'honorable député d'Esquimalt-Saanich a demandé quelle est la composition de la force d'urgence des Nations Unies. Il s'agit, tous s'en rendent compte, d'une force qui se constitue peu à peu; je

n'en puis donc préciser que l'état actuel. Ce n'est pas l'état de la force complète, mais la chose peut intéresser les honorables députés.

Voici quels en sont jusqu'ici les éléments: une escadrille canadienne de transport aérien, que j'ai déjà signalée; un contingent de soldats, ingénieurs, signaleurs et autres troupes spécialisées du Canada, que j'ai également signalé; une escadrille de transport, de Suède; une compagnie d'ambulance, de Norvège; des peletons de ravitaillement pour les vivres, etc., de l'Inde; un demi-bataillon de la Colombie; un demi-bataillon du Danemark et un contingent égal, de Norvège, qui sont fondus en un seul bataillon; de même un demi-bataillon de Finlande et un demi-bataillon de Suède qui forment un seul bataillon; un bataillon complet de l'Inde; des peletons de reconnaissance mécanisés et des éléments de soutien, de Yougoslavie; soit en tout 4,367 hommes. Je pense que certaines des troupes de l'Inde sont en route mais ne sont pas encore arrivées. Ce sont là les chiffres les plus exacts que nous puissions obtenir pour l'instant.

M. Knowles: Une autre question. Peut-être l'un ou l'autre des ministres pourrait-il répondre aussi à l'une des questions posées par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich. Nous savons d'ailleurs tous ce que serait la réponse, eu égard à ce que disait le premier ministre en 1950. Il serait bon toutefois de la consigner au compte rendu. C'est que si le Gouvernement juge bon de donner aux troupes qui sont dans ces régions d'autres missions que celle dont il est question dans le décret actuel, il faudrait un nouveau décret et une nouvelle convocation des Chambres, aux termes de l'article 5 de la loi sur la défense nationale. Il serait bon qu'on nous redonne clairement cette assurance, tout comme le premier ministre l'a fait en 1950. Je pense en même temps qu'il faudrait que de notre côté nous donnions au Gouvernement l'assurance,—c'est notre conviction sincère,—que si l'ONU allait réclamer d'autres engagements dans le cadre d'une intervention policière internationale, le Parlement serait disposé à l'appuyer, même si la loi exige qu'il soit réuni de nouveau.

L'hon. M. Pearson: La force de police actuelle a été créée aux termes d'une résolution adoptée par l'ONU et dont le but est d'assurer et de maintenir la suspension des hostilités en Égypte. Il serait peut-être bon de donner lecture des termes exacts du décret du conseil.

Autorisation est par les présentes donnée de maintenir en service actif des officiers et des hommes de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, dont le nombre n'excédera pas 2,500 en

aucun temps en tant que partie ou support immédiat d'une force internationale d'urgence, organisée par les Nations Unies afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient.

Si des hostilités éclataient ou gagnaient du terrain au Moyen-Orient, dans les limites prévues au décret du conseil, le gouvernement serait autorisé, en vertu du décret, à utiliser les troupes envoyées par le Canada jusqu'à concurrence de ce nombre pour surveiller et assurer la cessation des hostilités dans une autre partie du Moyen-Orient; toutefois, les hostilités devraient d'abord cesser. L'autorisation ne s'appliquerait pas, évidemment, à l'utilisation de cette force comme force de police, pour assurer et surveiller la cessation des hostilités ailleurs qu'au Moyen-Orient.

M. Winch: Cela comprend la Jordanie et la Syrie?

L'hon. M. Pearson: Oui, mais il n'y a pas eu d'hostilités.

M. Winch: Si elles éclatent?

L'hon. M. Pearson: Si, par exemple, la Jordanie et Israël étaient aux prises et que l'ONU intervienne et réussisse à obtenir un cessez-le-feu et que la force de police soit nécessaire pour surveiller et maintenir la cessation des hostilités, alors la force pourrait être employée. Cependant, si j'ai bien compris, aux termes du décret du conseil ou aux termes de la résolution de l'ONU, la force ne pourrait pas être employée pour réaliser la suspension même des hostilités.

M. Pearkes: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous donner une définition plus précise du Moyen-Orient? Les observations qu'il a déjà faites m'ont laissé l'impression que cette force était restreinte au strict travail de police à la frontière entre Israël et l'Égypte et le long du canal de Suez. Voilà maintenant qu'il l'étend à une expression assez vague, le Moyen-Orient.

L'hon. M. Pearson: Bien, monsieur le président, les fonctions de la force de l'ONU,— je ne parle pas en ce moment du décret,— ainsi qu'il en a été convenu dans la résolution de l'ONU, sont précisément restreintes à la cessation des hostilités entre Israël, le Royaume-Uni et la France, d'une part, et l'Égypte, d'autre part, et la résolution de l'ONU elle-même ne porte sur aucune région autre que celle qui a déjà été le théâtre d'hostilités.

M. Harkness: Monsieur le président, je crois que c'est le moment opportun de répéter la question que j'ai posée au cours du débat sur l'Adresse. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous éclairer davantage sur le nombre total de soldats qu'on songe à employer dans cette force policière?

[L'hon. M. Pearson.]

Le ministre de la Défense nationale (M. Campney) nous a dit qu'on avait promis jusqu'ici l'envoi d'environ 4,000 hommes là-bas. Les journaux ont cité divers chiffres. Le dernier que j'ai vu, celui que donnaient les journaux d'hier, était de 6,000. M. Hammarskjöld a déclaré qu'on se proposait de constituer un contingent de 6,000 hommes. Le ministre sait sans doute maintenant quels sont les effectifs qu'on se propose de mettre sur pied et comment on projette de les utiliser là-bas.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le seul renseignement que les Nations Unies m'aient communiqué, c'est que le secrétaire général et le commandant de la force de police se proposent de porter les effectifs à 6,000 hommes très prochainement, et qu'il sera possible de réaliser cette augmentation sous peu puisque les offres déjà faites par divers pays sont suffisantes à cette fin. Quant à la question de savoir si les effectifs seront portés plus tard à 8,000 hommes, à 10,000 hommes ou même à un chiffre plus élevé, cela dépendra des devoirs et fonctions de la force de police; la décision s'inspirera des constatations qu'on pourra faire lorsque ces effectifs seront rendus là-bas. C'est tout ce que je puis dire pour le moment; cependant, la résolution adoptée par les Nations Unies ne limite d'aucune façon l'importance des effectifs qu'on pourrait employer au besoin.

M. Harkness: Cette force de 6,000 hommes comprend-elle les 2,400 ou 2,500 hommes que le Canada a promis de fournir, ou comprend-elle simplement le contingent canadien déjà rendu là-bas? Autrement dit, les *Queen's Own Rifles* y sont-ils inclus?

L'hon. M. Pearson: Ce matin, j'ai demandé au secrétaire général des Nations Unies, ou plutôt à son adjoint administratif, car je n'ai pas pu communiquer avec le secrétaire général lui-même, si le chiffre mentionné dans le télégramme comportait une nouvelle contribution du Canada au cours de la période envisagée, c'est-à-dire d'ici une semaine ou deux, afin de porter le contingent à 6,000 hommes. On m'a assuré que oui.

M. Low: Puisque nous en sommes à cette question en particulier, le ministre peut-il nous dire qui prendra une décision au sujet de l'augmentation des effectifs, si l'on constate qu'une force de 6,000 hommes n'est pas suffisante?

L'hon. M. Pearson: C'est une des questions auxquelles il est difficile de répondre catégoriquement; je sais que toute réponse non catégorique à une question de ce genre ne saurait satisfaire les membres de la Chambre. Je sais également que les honorables députés se rendent compte que non seulement nous

n'avons pas eu beaucoup de temps pour préparer les réponses mais que nous n'avons pas eu beaucoup de temps non plus pour songer à certaines questions.

D'après les plans actuels, le secrétaire général lui-même recevrait du commandant de la force une demande de formations supplémentaires pour accomplir la tâche que les Nations Unies lui ont demandé d'exécuter. Si les éléments qu'il avait n'étaient pas suffisants, le secrétaire général saisirait tout d'abord de la requête le comité consultatif de l'Assemblée qui a été constitué pour le conseiller. Si la demande de troupes supplémentaires n'était pas très importante, il serait peut-être fort possible d'y satisfaire sans qu'on fasse d'autres démarches pour demander à l'un quelconque des pays qui auraient manifesté le désir d'aider, mais dont on n'aurait pas demandé les contributions, ou bien il pourrait être possible de s'adresser à quelque autre pays. Si l'augmentation était importante, il pourrait être nécessaire de revenir devant l'Assemblée générale et de lui demander d'accroître la force d'un certain nombre.

M. Low: Le ministre sait-il si la force d'urgence occupera toute la zone du canal, ou bien a-t-on déjà délimité le territoire où elle ira?

L'hon. M. Pearson: Aucune décision n'a été prise, monsieur le président. Elle devra l'être à la lumière des circonstances. Sauf erreur, on n'a pas limité de fait la région que la force occuperait pour remplir les fonctions qui lui ont été attribuées.

M. Michener: A propos justement de la composition de la force, je crois comprendre qu'il y a une limite, en ce sens que les grandes puissances n'ont pas la faculté de faire partie de la force; c'est-à-dire les États-Unis, —pourtant, je ne suis pas sûr, en ce qui concerne les États-Unis...

Une voix: Oui, toutes les quatre.

M. Michener: ...mais la Russie, la Grande-Bretagne et la France. Le ministre pourrait peut-être dire quelles sont les limites précises quant à savoir qui peut se joindre à nos troupes au sein de cette force. A-t-on le pouvoir de rejeter toute force offerte et, dans ce cas, qui a le pouvoir de la rejeter? Dans cette hypothèse, faudrait-il déférer le cas à l'Assemblée, ou le cas pourrait-il être réglé par le secrétaire général? Je ne veux pas poser de questions auxquelles on ne peut répondre, mais j'aimerais que le ministre nous dise à quel point les arrangements sont précis à l'heure actuelle. A mon sens, il est important pour la Chambre de savoir au juste avec quelles troupes nos forces peuvent servir et qui a le dernier mot à dire quant à la constitution éventuelle de la force.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, comme l'a fait remarquer l'honorable député, cette force se trouve naturellement soumise à de très importantes restrictions étant donné que les membres permanents du Conseil de sécurité se trouvent exclus. C'est une restriction incontestable; mais, en dépit de cette exclusion, il reste encore dans le monde de nombreux pays membres des Nations Unies où l'on puisse puiser, et dont les gouvernements désirent apporter des contributions supplémentaires. Il n'y a aucune autre limite aux offres de contribution aux Nations Unies à cette fin. Vingt-trois gouvernements ont déjà fait des offres et je pense que huit de ces offres ont été agréées. Les offres sont faites au secrétaire général, qui n'en a refusé aucune. Il a accepté certaines offres et se prévaudra des autres selon ses besoins et comme il lui paraîtra souhaitable de le faire. La consigne générale que lui a donnée l'assemblée dans cette résolution, c'est que cette force doit, dans toute la mesure du possible, être une force équilibrée.

M. Harkness: Monsieur le président...

M. MacDonnell: Monsieur le président...

M. Harkness: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Je n'ai pas pu dégager clairement de la réponse du ministre ce que sera exactement la contribution du Canada d'ici une ou deux semaines. Le ministre nous a dit que, parmi les 6,000 hommes qui constitueront cette force d'ici huit jours ou, tout au moins, d'ici peu de temps,—je ne sais pas précisément quel est le délai dont il a parlé,—se trouveraient les 2,400 Canadiens désignés à ces fins par notre gouvernement. J'en conclus que les *Queen's Own* figurent parmi les 6,000 hommes qui seront engagés d'ici huit ou quinze jours ou, en tout cas, d'ici le temps dont a parlé le ministre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je ne saurais dire exactement si, dans les calculs faits par le secrétaire général et qui laissent prévoir une augmentation de 1,500 à 2,000 hommes d'ici quelques semaines, il a pensé à la totalité des *Queen's Own*. On me dit qu'il songe à demander d'autres troupes canadiennes, de façon à remplir les cadres de la force qu'il envisage à l'heure qu'il est. Je ne saurais dire si ce chiffre vise les *Queen's Own* ou pas. Ce que je sais toutefois, et ce que confirmera mon collègue de la Défense nationale, c'est que dans les 48 dernières heures nous avons reçu du secrétaire général une autre demande, qu'il ne faisait d'ailleurs que retransmettre à la requête du général commandant. On nous a demandé d'autres troupes du service des transmissions. J'ignore si nous pourrions les

fournir en les ajoutant aux *Queen's Own* et rester en même temps en deçà du chiffre de 2,500 qui représente un maximum. Nous examinons en ce moment la question.

M. Harkness: En ce qui concerne les *Queen's Own*, en somme la situation est la suivante: vous n'êtes pas encore en mesure de savoir si ce régiment sera ou non utilisé?

L'hon. M. Pearson: Ils attendent, monsieur le président. Ils sont à la disposition du secrétaire général et du commandant.

M. MacDonnell: Je vous remercie de m'avoir donné la parole, monsieur le président. Je commençais à croire que si j'étais trop bon garçon, je n'aurais pas la chance de prendre la parole cet après-midi.

Monsieur le président, comme les autres membres de la Chambre, nous avons voté en faveur de cette force d'urgence. Pour ma part, mes sentiments ont été à peu près les mêmes que lorsque j'ai eu la bonne fortune d'assister à la réunion des Nations Unies, il y a environ trois ans. J'avais alors eu deux réactions. En premier lieu, je dois dire que jamais de ma vie je n'avais vu autant de découragement.

En second lieu, si les Nations Unies n'existaient pas déjà, il faudrait les inventer afin de grouper les gens, dans l'espoir que leurs palabres les empêchent de prendre les armes les uns contre les autres.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que je fais le plaisant en face du problème de la plus haute gravité qui nous occupe. Je reprendrai un argument que j'ai souvent invoqué à l'époque de la Société des nations et qui vaut toujours. Quand j'entends dire que les Nations Unies n'accomplissent rien, qu'elles n'ont rien accompli et qu'il faudrait abolir l'Organisation, je me reporte à un dessin humoristique assez fameux de la première Grande Guerre, qui pourrait peut-être servir dans le présent cas. On y voit deux hommes assis dans un trou d'obus assez profond. Le trou n'est pas très confortable, car il renferme beaucoup d'eau. Les obus éclatent de toutes parts et nos deux hommes se disputent. Enfin, l'un dit à l'autre: "Si tu connais un meilleur trou, vas-y donc."

Encore une fois, il ne faudrait pas croire que je plaisante quand l'heure est si grave, mais je suis toujours d'avis que nous devrions faire l'impossible pour maintenir les Nations Unies. Évitions le scepticisme à cet égard. Espérons toujours, même si cela est parfois difficile, que l'Organisation se maintiendra. En tout cas, le monde est bien inquiet au sujet de la force d'urgence. Voici qu'un criminel est autorisé à dicter sa volonté à son gardien, à dire combien de temps il sera détenu et ce qu'il fera pendant sa détention.

[L'hon. M. Pearson.]

Comment ne pas être inquiet quand, depuis deux semaines, les journaux nous disent ce qu'accepte ou refuse M. Nasser. Le ministre n'a pas réussi à nous convaincre à ce propos. Pour ma part, j'ai encore des doutes. Le ministre rendrait service à tous les intéressés, s'il pouvait nous en dire davantage à propos de, je dirais, l'arrière-plan constitutionnel de cette force, de ce que l'Assemblée a le pouvoir de faire et ce qui lui est interdit.

Il paraît que la force militaire constituée cette fois-ci diffère de celle qu'a établie le Conseil de sécurité en 1950. Il y aurait une grande différence, paraît-il. Si je ne me trompe, elle est constituée en vertu d'une résolution qui s'applique uniquement quand toutes les parties en cause, y compris le pays où est envoyée la force de police, sont d'accord. Si tel est le cas, qu'on nous le dise, afin que nous ne nous attendions pas à voir cette force de police faire ce qu'elle ne peut pas faire. Cela me rend perplexe jusqu'ici et je pense que bien des gens sont dans le même cas.

Encore un mot seulement. Je veux parler de l'intéressante proposition qu'a formulée mon collègue le député de Prince-Albert, quand il a dit aujourd'hui qu'il y aurait deux choses à faire. D'abord, nous devons refaire l'unité au sein du Commonwealth et, en second lieu, réconcilier les États-Unis et le Commonwealth. Nous en convenons tous, je pense, ce sont là deux problèmes primordiaux qui se posent à nous. Je voudrais soumettre au ministre deux propositions qui ne sont pas nouvelles.

C'est peut-être ambitieux pour un de nos collègues qui siège ici à la Chambre des communes d'affirmer qu'il devrait prendre l'initiative,—une initiative redoutable,—je pense tout de même que le Canada est bien placé pour se charger de cette mission. Nous avons dit, en parlant de nous-mêmes, parfois à satiété, que nous sommes un pont. C'est M. Churchill, je crois, qui s'est servi de ce mot, et je crois que, strictement parlant, il se méprenait. En tout cas, nous occupons une position bien particulière entre ces deux nations. Nous parlons le langage à la fois de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et nous le parlons au sens propre et au sens figuré. L'un et l'autre nous connaissent; l'un et l'autre nous aiment et nous respectent. Je dis donc au ministre qu'il y a beaucoup à faire.

Je veux parler franchement au ministre. Je crois que nous reconnaissons tous ici la situation qu'il nous a faite aux Nations Unies. Il y a longtemps qu'il y est et il y connaît maintenant tout le monde. Je crois qu'il y exerce une influence très considérable. Mais de même que le député de Winnipeg-Sud-Centre, je me suis toujours un peu préoccupé de connaître le point de vue du mi-

nistre au sujet du Commonwealth. Nous voudrions beaucoup savoir s'il a été en mesure de le monter en épingle, dirai-je, de le mettre en avant. Je me souviens avoir pris connaissance d'un livre écrit par le ministre et qui s'intitulait, je crois, *Democracy in Action*. C'est un recueil de six conférences prononcées à l'Université Princeton. Je me souviens aussi qu'un critique a signalé qu'il avait à peine trouvé dans cet ouvrage mention du Commonwealth. J'espère que j'exagère, mais...

L'hon. M. Pearson: Il y fait l'objet d'un chapitre.

M. MacDonnell: Voilà l'impression qu'a eue le critique et, en ce qui me concerne, c'est bien l'impression que j'ai retirée de ma lecture. A mon avis, le ministre n'est pas un enthousiaste du Commonwealth. Je crois qu'on pense beaucoup, dans le pays, qu'il n'a peut-être pas pu lui donner dans ces concepts, toute la prédominance qu'il aurait voulu. En tout cas, sans plus insister, je reviens sur ce que j'ai dit au début, soit que la proposition frappante du député de Prince-Albert n'est pas une sottise chimère. Elle est, à mon avis, pratique, et je crois que la meilleure source dont proviendrait pareille initiative serait le Canada et son ministre des Affaires extérieures.

M. Winch: Monsieur le président, je n'ai pas encore pris la parole au cours du présent débat. Il ne me faudra cependant que quelques minutes pour dire ce que j'ai à dire. L'honorable préopinant a prétendu que nous avons besoin de franchise. Nous n'aurions pas été francs toute cette semaine. Deux questions seulement seraient à l'étude. Il s'agit d'abord de savoir si nous sommes prêts à appuyer l'action du gouvernement canadien concernant l'établissement d'une force d'urgence et ensuite de voter des fonds de secours pour venir en aide aux réfugiés hongrois. La discussion dure depuis lundi alors que l'affaire aurait pu se régler en deux heures. A mon avis, le temps écoulé depuis lundi, a servi aux membres de l'opposition officielle, à préparer la convention conservatrice et l'élection de juin prochain.

Lorsqu'il y a une décision à prendre à un moment critique comme celui que nous vivons actuellement,—je suis cécéfiste et non libéral,—j'estime qu'il ne convient pas d'exiger la ventilation des sommes à dépenser et leur répartition entre les divers postes suivants: transport de marchandises, messageries, affranchissement, téléphones et télégrammes. Il serait stupide de la part de membres du Parlement d'exiger des précisions de cette sorte lors d'une session spéciale convoquée pour une décision urgente.

Je le répète, je prends la parole pour la première fois depuis l'ouverture de cette session et je ne prolongerai pas mes observations au-delà de deux ou trois minutes. Depuis que je suis dans la politique, j'ai toujours été dans l'opposition, tant en Colombie-Britannique qu'ici. Je crois qu'à certains moments, et en voici un, nous devons faire complètement abstraction de notre parti et des intérêts politiques et nous concentrer uniquement sur les décisions à prendre. Il y a des circonstances où les responsabilités appartiennent au Gouvernement. Depuis 23 ans que je suis dans l'opposition, je me suis plus d'une fois opposé aux libéraux, mais en l'occurrence je suis prêt à dire que par son ministre des Affaires extérieures le Canada a rendu un grand service au monde en général et aidé à sauver le commonwealth.

Les membres de la Chambre des communes ont tort de passer leur temps à discuter des questions comme celles de savoir si nous enverrons en Égypte les *Queen's Own Rifles*, les *Seaforth Highlanders* ou d'autres encore et comment ils seront équipés. La responsabilité incombe au Gouvernement; s'il échoue, on le lui reprochera à la Chambre. Si je dis cela, c'est parce que le Gouvernement a décidé que c'était sa responsabilité à lui. Nous avons parlé de frais de téléphone et de toutes sortes de choses à propos de ce crédit et je trouve cela ridicule et stupide. J'espère qu'à partir de maintenant nous nous en tiendrons au principe. Nous croyons à l'opportunité de cette force, nous croyons à la nécessité de secourir les réfugiés hongrois, alors votons ces crédits et finissons-en.

M. Quelch: Je me demande si le ministre de la Défense nationale peut élucider le point soulevé par l'honorable député d'Okanagan-Boundary, relativement à l'assurance-vie de ces hommes. Si j'ai bien compris, le principe général d'assurance de la loi sur les pensions ne s'étend pas à eux. D'autre part, si ces hommes contractent quelque invalidité dans leur service, ils bénéficieront de cette assurance. Cependant, qu'en est-il du soldat qui n'est pas de service et qui, au cours de visites, reçoit d'un Arabe un coup de couteau dans le dos ou une bombe sur la tête? Le cas échéant, serait-il assuré?

L'hon. M. Campney: Règle générale,—et je ne crois pas que ce principe ait jamais varié,—les soldats en service,—une question de fait se pose toujours dans chaque cas,—sont assurés mais, s'ils ne sont pas de service, ils sont considérés comme tout civil qui n'est pas de service, se trouve dans un accident, a des difficultés ou un accident en automobile. Si le militaire n'est pas de

service, je ne vois pas que la responsabilité puisse être autre que celle qui s'applique dans le cas des non militaires.

M. Quelch: Voilà qui est parfaitement ridicule. Le ministre ne prétend tout de même pas que le militaire qui se trouve en Égypte à l'heure actuelle est dans la même situation que celui qui circule dans les rues de nos villes. La situation n'est pas du tout la même. Le militaire peut bien n'être pas de service et se faire poignarder dans le dos par un membre de l'armée arabe ou même de l'armée israélienne. Va-t-on dire qu'il ne court pas plus de risques que s'il se promenait dans les rues de Montréal? Ce militaire devrait être protégé, pendant toute la durée de son service là-bas, contre toute attaque de la part d'un membre de l'armée arabe ou de l'armée israélienne. S'il était renversé par une voiture particulière, on pourrait lui reprocher d'avoir manqué de prudence; mais il devrait certes être protégé contre toute invalidité résultant d'un geste accompli par un membre de l'armée arabe ou de l'armée israélienne.

L'hon. M. Campney: Vous parlez des cas mettant des membres d'autres forces en cause et j'imagine qu'alors les dispositions de la loi s'appliqueraient. Sauf quelques rares cas, comme celui dont le député a parlé plus tôt, nous n'avons jamais eu d'ennuis de ce côté-là; il y a toujours eu règlement à l'amiable. Il faut tenir compte des circonstances entourant les divers cas. Il est bien difficile de dire que tout le monde est visé ou que personne ne l'est; en tout cas, je n'ai jamais été accusé d'intransigeance au ministère à propos de ces cas-là. Je serai heureux d'étudier la situation applicable dans le cas de la force de police. J'imagine que les Nations Unies s'occuperont de la question; mais je ne voudrais pas, étant donné un état de choses encore imprécis, m'engager aux termes d'un principe d'ordre général.

M. Low: Les Nations Unies n'assument-elles pas une certaine responsabilité dans ce cas-ci? Qu'en pense le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. M. Pearson: Elles étudient actuellement quelle est leur responsabilité, en tant qu'organisme, à propos de cette force de police internationale qui constitue un précédent aux Nations Unies ou ailleurs.

M. Blair: Le ministre de la Défense nationale nous donnerait-il quelques détails que j'aimerais avoir à propos des effectifs canadiens de cette force de police? Il a dit au représentant d'Esquimalt-Saanich que, sur un effectif total de 952, 165 membres du

[L'hon. M. Campney.]

Queen's Own n'avaient pas plus de 18 ans, soit une proportion de 17.3 p. 100 qui me bouleverse. Dans les guerres auxquelles notre pays a pris part auparavant, nos troupes se trouvaient dans des pays où le climat ne diffère guère du nôtre. Nous sommes allés en Europe, aux deux premières guerres; mais, dans un désert, ce n'est plus du tout la même chose.

Sans le moindre doute, et que l'on me comprenne bien, ces jeunes gens de 18 ans feront preuve de bravoure, d'audace, de hardiesse et d'enthousiasme mais il me semble que la proportion de ces jeunes gens est très élevée. Ils forment près du cinquième des effectifs du bataillon. Je trouve cela un peu inquiétant.

Je voudrais aussi que le ministre me fournisse quelques renseignements sur les dispositions en vue de prendre soin de ces jeunes. On dit que le *Magnificent* doit servir de base. Quelle place y aura-t-il sur le *Magnificent* dans l'infirmerie du bord? Ces hommes devraient disposer d'un hôpital de l'arrière. Un honorable député a signalé qu'il n'est pas prudent d'aménager un petit hôpital de l'arrière, à proximité du quartier général. J'en conviens pleinement. Au cours de la première Grande Guerre, nous avons vu quelque chose du même genre, et je pense que le ministre est au courant.

Mais, supposons l'existence d'une infirmerie à bord du *Magnificent* et d'un petit hôpital de l'arrière. Il faudra évacuer les convalescents; autrement l'hôpital ne suffira pas. A-t-on un navire-hôpital? Est-il possible d'évacuer les convalescents sur la terre ferme, à Chypres, en Crète ou à un autre endroit de ce genre? Nous voulons nous assurer que ces jeunes Canadiens auront les meilleurs quartiers possibles.

Je dirai au ministre que le corps expéditionnaire devrait être trié sur le volet quant à ses qualités physiques. Il faudrait que les médecins de l'armée les examinent plusieurs fois. S'il existe des moyens pour reconnaître la stabilité ou la faiblesse d'un homme, qu'on les applique. Je crois qu'à la longue, on en bénéficiera. Je souhaite beaucoup que ce contingent soit l'un des meilleurs que puisse envoyer le Canada, parce qu'il représentera notre pays et, je le répète, je trouve inquiétant que 17.3 p. 100 des hommes du *Queen's Own* soient âgés de 18 ans. J'aimerais entendre quelques observations du ministre à cet égard.

L'hon. M. Campney: Il y a, si je puis dire, quelque malentendu au sujet du traitement de ceux qui tombent malades. Quand on a d'abord envisagé la participation du Canada à la force d'urgence, on ne savait pas quelles seraient les possibilités médicales ou les

installations de base pour traiter les malades éventuels. On a choisi le *Magnificent* comme base provisoire, parce que nous ne disposions pas d'autres installations à notre connaissance. En équipant ce navire, nous y avons prévu un petit hôpital provisoire.

On me dit (ce qui répondra, je crois à la question du député d'Esquimalt-Saanich) que les troupes sont jusqu'ici bien soignées à Abou Souer et qu'elles ont trouvé de bons quartiers à Capodichino, près de Naples. Les Norvégiens y ont également un hôpital de l'arrière, et je suis certain que les installations médicales dont on disposera à terre suffiront, le cas échéant.

Quant au nombre de jeunes soldats, je ne m'inquiète vraiment pas à leur sujet, car nous cherchons à obtenir des jeunes en bonne santé, qui se feront une carrière dans l'armée. Je puis assurer à l'honorable député qu'on s'en occupe très soigneusement, tant du point de vue médical qu'à tous les autres égards, et que les examens médicaux qui ont eu lieu ont été très complets. J'ai séjourné en Égypte pendant six mois au cours de la première guerre mondiale, alors que je n'avais pas encore vingt ans. On s'est sûrement occupé de moi et j'en ai profité.

M. Blair: Vous ne faisiez pas de marche. Vous étiez à l'hôpital.

L'hon. M. Campney: Je faisais beaucoup de marche.

M. Blair: Oui, dans l'hôpital.

L'hon. M. Campney: Dans l'hôpital et en dehors de l'hôpital; mais, pour parler sérieusement, je reconnais avec l'honorable député que nous devons accorder une attention particulière à la santé dans cette région. Je crois qu'on s'en occupe très soigneusement et je suis sûr que les hôpitaux seront établis sur terre.

Je pourrais répondre à une autre question qu'a soulevée hier le représentant de Winnipeg-Nord, je crois, au sujet des vêtements tropicaux. Nous avons approfondi la question et je suis sûr que, pendant les mois d'hiver, l'uniforme ordinaire que les militaires portent actuellement est celui qui convient dans la région de l'Égypte. Je pourrais ajouter que le chef de l'état-major général m'a signalé ce matin qu'il avait reçu une nouvelle du commandant des forces canadiennes au sujet de la situation où se trouvent les troupes qui sont en Égypte; il a dit que les agréments du cinéma, des services dans les ports et autres choses du genre font l'objet de soins attentifs maintenant. Il m'a précisé qu'on n'entend aucune plainte, qu'aucune difficulté ne semble surgir. Nous espérons maintenir cette situation. J'admets sans réserve que le bien-être des troupes est aussi important pour

remplir les fonctions de police que pour remplir toute autre sorte de fonctions quand les militaires sont loin du foyer.

M. Thomas: Monsieur le président, j'aimerais revenir à notre discussion de tout à l'heure au sujet de la protection d'assurance à l'égard des membres de cette force spéciale. J'ai une couple de questions à poser au ministre à ce propos. Voici la première. Présentement, les polices d'assurance des compagnies établies renferment-elles une clause privant le soldat des prestations s'il se trouvait sur un sol étranger ou en service qu'on pourrait considérer comme actif? Je sais que, lors de la dernière guerre, une foule de polices d'assurance n'offraient pas de protection au soldat qui se trouvait outre-mer ou n'importe où en dehors du Canada, qu'il se trouvât ou non en activité de service.

Cela étant, si c'est vrai aujourd'hui, je ne pense pas que la déclaration du ministre s'applique, savoir: un soldat de la force spéciale devrait être traité comme n'importe quel autre soldat, car les soldats ici au Canada qui sont victimes d'un accident mortel ou provoquant une infirmité peuvent toucher des prestations au titre d'une police d'assurance ordinaire, sur la vie ou contre les accidents. Mais si la clause de guerre est valable dans une police d'assurance civile, ces jeunes gens en Égypte peuvent ne pas avoir droit à une pension ou à un paiement d'assurance en cas de décès.

J'aimerais que le ministre nous dise si oui ou non c'est le cas. Deuxièmement, dans le cas de la négative, et l'on a signalé tantôt que les Nations Unies envisageaient de se charger des responsabilités, j'aimerais savoir si les ministres compétents consentiraient à insister énergiquement pour que les Nations Unies assument la responsabilité en cas de décès par accident ou de mutilation accidentelle. Troisièmement, j'insiste très énergiquement auprès du ministre pour que, si les Nations Unies ne font rien, il reprenne l'examen de sa politique et veille à ce que ces jeunes soient complètement protégés par une sorte de police d'assurance-accident ou décès.

L'hon. M. Campney: Monsieur le président, je me ferai certainement un plaisir de m'occuper de la chose, tant au sein de mon ministère qu'aux Nations Unies. Quant aux polices d'assurance privées, la question de la clause de guerre dépend de la compagnie qui émet les polices. J'ai eu les deux, de mon temps. Je pense cependant que la question soulevée mérite qu'on s'en occupe, et je le ferai avec plaisir.

M. McIvor: J'ai écouté très attentivement tous les discours prononcés en anglais au cours du présent débat, et j'ai lu, dans toute

la mesure du possible, tous ceux qui ont été prononcés en français. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) peut retourner à New-York ce soir ou demain avec la certitude que tous les partis approuvent l'appui qu'il donne aux Nations Unies. J'ai pensé, en lisant les nouvelles, que l'Égypte à l'exemple de son pharaon devait laisser les enfants d'Israël s'en aller vers la liberté. Il a changé d'idée. L'ancien ennemi d'Israël montre de nouveau la tête et cherche à le faire disparaître de la surface de la terre. Il n'y réussira jamais. C'est à peu près ce qui s'est passé en Hongrie. Le diable, empruntant une autre forme, s'est livré au meurtre. Je suis fier de ceux qui ont prôné le recours aux Nations Unies pour mettre fin à ces débordements. Je suis sûr que les Nations Unies sont bien l'instrument qui convient. Le ministre peut retourner à New-York faire son devoir, sachant qu'il a l'appui de la Chambre et du peuple canadien.

M. Michener: Comme l'a dit le préopinant, nous approuvons unanimement le principe de cette entreprise idéaliste, si je peux l'appeler ainsi, ou mettons: de cette entreprise qui ouvre de nouvelles voies. Il me semble, comme on l'a expliqué, que tout dépend essentiellement du consentement des parties en cause, savoir la Grande-Bretagne, la France, Israël et l'Égypte. Les forces que nous envoyons et dont nos Canadiens font partie sont telles que leur nombre se trouve largement dépassé par les éléments militaires actuellement dans la région. L'armée d'Israël est considérable et bien équipée et l'Égypte a aussi des forces considérables et beaucoup de matériel militaire. La force en question est donc idéaliste en ce sens qu'elle appuie matériellement l'opinion morale exprimée aux Nations Unies. Elle ne semble pas destinée à faire guère davantage.

Je comprends qu'il s'agit d'une tentative nouvelle. Il règne une profonde incertitude et c'est en nous en rendant compte que nous nous engageons dans cette voie. Les choses peuvent tourner bien, moins bien ou très mal. Nous essayons d'obtenir en approuvant les crédits tous les renseignements possibles sur les fondements juridiques de l'intervention en cause et sur les éléments matériels du problème que pose l'emploi de cette force une fois constituée.

Sauf erreur, et le ministre rectifiera si je fais erreur, aucune disposition de la charte des Nations Unies ne prévoit le rôle de cette force. La charte renferme des dispositions en vertu desquelles les Nations Unies peuvent organiser, mobiliser et diriger une opération militaires sous l'autorité du Conseil de sécurité. Cette force cependant, si je ne m'abuse, ne relève aucunement du Conseil de sécurité.

[M. McIvor.]

En vérité, il est presque certain que le Conseil de sécurité n'autoriserait pas une telle intervention. La force relève de l'Assemblée générale.

On me dit que fondamentalement l'autorité découle d'une résolution, dite de l'unité pour la paix, adoptée en 1950. Si le ministre ne l'a pas déjà, au cours des brèves périodes durant lesquelles je me suis absenté de la Chambre pendant le débat,—fourni des détails sur cette question, j'aimerais bien qu'il nous dise,—car je pense que la chose intéresserait aussi les autres honorables députés,—quelle autorité cette résolution accorde en ce qui concerne l'établissement de cette force et la façon dont elle fonctionnera.

Voici quelques points qui ont surgi à mon esprit au sujet de son fonctionnement. Si je comprends bien, elle relèvera d'une façon générale de l'Assemblée; cette résolution établit ses attributions. Elle a pour objet d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient. Du moins, ce sont-là les dispositions du décret du conseil qui s'inspire, je suppose, de la résolution adoptée par l'Assemblée. Cette force relève donc d'une façon générale de l'Assemblée. Le chef de l'Assemblée est le secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui dirige aussi le Conseil de sécurité. Il est le principal fonctionnaire des Nations Unies. Je suppose que nous ne pouvons croire qu'il puisse y avoir divergence d'opinions entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité, que ces deux organismes puissent donner à M. Hammarskjöld des directives contradictoires. Quoi qu'il en soit, c'est par son entremise que l'Assemblée doit agir. Sauf erreur, la hiérarchie du commandement passe ensuite au commandant désigné des forces, c'est-à-dire notre général Burns. J'aimerais que le ministre de la Défense nationale nous dise s'il conserve encore une maîtrise quelconque sur nos troupes une fois qu'elles sont affectées aux Nations Unies. Quelle est la hiérarchie du commandement une fois que les troupes passent aux Nations Unies? Je me permets de signaler que le décret du conseil est un peu équivoque sur ce point. Je cite:

...dont le nombre n'excédera pas 2,500 en aucun temps, en tant que partie ou support immédiat d'une force internationale d'urgence...

Le ministre pourra peut-être nous dire si nos troupes sont affectées comme partie de cette force internationale d'urgence ou si elles doivent appuyer cette force, tout en demeurant sous le commandement du Canada dans une certaine mesure ou bien si elles relèveront entièrement du commandement du général Burns à son titre de commandant désigné par l'Assemblée générale. De toute façon, je pense qu'il serait intéressant de connaître la hiérarchie du commandement car, si le

Gouvernement du Canada changeait d'avis à propos du succès de cette expérience et désirait retirer ses troupes, pourrait-il le faire ou serait-il tenu de les maintenir là-bas? En d'autres termes, ces troupes seront-elles entièrement affectées aux fins mentionnées dans le décret?

Je comprends sans peine que des troupes aussi peu nombreuses ne peuvent être chargées que de missions sans ampleur. La plupart d'entre nous avons répété, au cours du débat, que nous souhaitons que de tout cela sorte un règlement définitif des problèmes qui se posent dans cette région. Il est incontestable qu'on ne saurait attendre de cette force qu'elle règle certaines des grosses difficultés qui existent dans ces régions. Si pour mettre fin aux hostilités il faut assurer le retrait des forces britanniques et françaises de la région, il est clair que cette mission entrera dans les attributions de cette force, le retrait devant être obtenu avec le consentement des pays en cause. Peut-être aussi faudra-t-il assurer le retrait des troupes israéliennes qui sera peut-être réalisé sans peine, mais qui ne le sera peut-être aussi qu'après de longues hésitations. J'ignore ce que cela peut vouloir dire du point de vue des troupes égyptiennes. Les laissera-t-on pénétrer de nouveau dans la péninsule de Sinaï? Ce n'est pas clair du tout.

Si on en arrive au point où intervienne un accord prévoyant la fin des hostilités et qu'il y est effectivement donné suite de façon que la force de l'ONU puisse s'installer sur les lieux, que fera-t-elle? Occupera-t-elle les ouvrages et les bords du canal de Suez? Continuera-t-elle de les occuper jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris des mesures politiques relatives au règlement de deux problèmes extrêmement sérieux. L'un d'eux a trait au tracé de la frontière entre l'Égypte et Israël, difficulté en quelque sorte éternelle. L'autre aurait trait au règlement du problème du canal de Suez. Nous espérons que de tout cela sorte un début de règlement permanent de ces grandes questions. Je comprends bien qu'on ne demande à la Chambre que d'autoriser l'affectation de fonds à ces forces dont la mission se borne à assurer la suspension des hostilités. S'il en faut davantage, le Parlement sera bientôt convoqué de nouveau. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a, je présume, l'autorité nécessaire, à lui conférée par la loi sur la Défense nationale, pour faire ce qui, nous l'espérons tous, peut être fait, s'il y a un moyen de le faire avec efficacité, pour atteindre un but beaucoup plus général que le but restreint assigné pour l'instant à cette force.

J'ai posé un assez grand nombre de questions et j'ai soumis un certain nombre de propositions. Je considère que pour voter ces

fonds il nous faut autant de renseignements que possible sur les bases légales justifiant ce geste, sur les rouages du commandement, sur la mesure dans laquelle on a prévu les choses pour cette opération, et sur la manière dont le gouvernement envisage qu'elle se déroulera vraisemblablement.

L'hon. M. Pearson: Je serais le dernier ici, j'imagine, à vouloir retarder la décision sur cette question. Néanmoins, bien des questions m'ont été posées, non seulement depuis que nous siégeons en comité, mais aussi des questions très importantes, par mon honorable ami qui vient de se rasseoir. Au début de la discussion sur cette question, on m'a demandé de renseigner la Chambre sur plusieurs points. On m'a demandé pourquoi nous n'avions rien fait auparavant au sujet d'une force de police de l'ONU dans cette région. On m'a demandé, — l'honorable député de Greenwood est revenu là-dessus, — quel était le rapport entre notre décision et l'unité du Commonwealth. D'autres questions importantes m'ont été posées à ce moment-là, certaines questions m'ont été posées cet après-midi. Je dois donc demander au comité de me laisser quelques minutes pour que j'essaie d'y répondre.

On a dit ce matin que nous n'avions pas donné assez de renseignements au Parlement sur les décisions récentes de l'ONU ou sur notre attitude à l'égard des décisions de l'ONU dans le passé. Pour ce qui est du premier aspect de la question, nous avons tâché à la présente session d'urgence, je pense, de répondre à toutes les questions afférentes. Ce sont des questions sur lesquelles il nous a été impossible d'échanger des renseignements sous le sceau de la confiance avec quelques-uns de nos amis d'en face. Je reconnais qu'en période de crise il devrait y avoir le plus large échange de renseignements entre le Gouvernement et les chefs de l'opposition. Cette ligne de conduite a été suivie, à l'occasion, par le passé et elle est excellente. Si l'on n'a pas procédé de la sorte dans le présent cas, c'est que, le comité le comprendra, les événements se sont précipités et nous avons été retenus ici presque constamment depuis la réunion du Parlement.

Je signale, cependant, que la délégation canadienne auprès des Nations Unies groupe des observateurs tirés de tous les partis représentés à la Chambre. Ils assistent aux réunions de notre délégation et nous espérons qu'ils ont le sentiment d'être des membres réguliers de notre délégation pour ce qui est de l'échange de renseignements. Nous ne gardons pour nous, dans ces réunions, aucun renseignement parce qu'il y a là des députés appartenant à tous les partis. Nous sommes heureux de leur présence à ces réunions. Je pense que les délégués y ont ob-

tenu à peu près tous les renseignements que nous avons pu obtenir nous-mêmes sur la marche des événements à l'Assemblée. Et puis, pour ce qui est de l'information générale sur ces questions, le comité des affaires extérieures s'est réuni au cours de nombreuses journées le printemps dernier et au début de l'été, et nous avons eu alors l'occasion d'examiner l'évolution de la politique en ce qui concerne le Moyen-Orient.

Le député de Prince-Albert a demandé qu'on fasse un peu de lumière sur notre attitude antérieure relativement à une force d'urgence des Nations Unies pour cette région-là. Je pense bien qu'il admet ce que j'ai dit auparavant à propos de notre attitude en général concernant la mise à la disposition des Nations Unies de troupes devant être utilisées à des fins générales et concernant les difficultés qu'il y a de faire cela sous l'égide du Conseil de sécurité tel qu'il est actuellement organisé. Je regrette que le député n'ait pu être ici cet après-midi. Il verrait si ce que je vais dire à ce propos jette quelque lumière ou non sur cette question. Je signalerai (et j'ai bien étudié tous les antécédents qui nous intéressent en cette matière) que, dès 1953, de concert avec les représentants du gouvernement du Royaume-Uni, nous avons étudié au cours d'entretiens diplomatiques la possibilité de remplacer l'organisme de surveillance de la trêve dans la région palestinienne par une force de police ayant plus de pouvoirs et plus d'autorité, qui serait capable d'accomplir des choses dépassant les capacités de l'organisme de trêve et qui, par conséquent, allégerait la situation et rendrait la guerre plus difficile.

A l'époque, soit en 1953, la question s'est également posée à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais non au cours de débats publics. Nous avons déjà étudié la question avec les Anglais et nous en avons saisi le secrétaire général, qui y avait déjà songé lui aussi. On nous a dit alors, c'était en 1953, que, selon lui, il n'était pas opportun de formuler une telle proposition publiquement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Plus tard en 1955, alors que je me trouvais au Caire, j'ai discuté cette question avec le général Burns, qui était venu de Jérusalem pour me voir. Nous avons discuté l'opportunité de formuler une proposition à la réunion suivante de l'Assemblée, — c'est-à-dire à l'Assemblée actuelle, — en vue de la création d'une force des Nations Unies, qui serait chargée de patrouiller la frontière, non seulement entre l'Égypte et Israël, mais aussi entre la Jordanie et la Syrie et le Liban et Israël. A mon retour à Ottawa, nous avons de nouveau soulevé la question à l'occasion de la visite ici de sir Anthony Eden et de M. Selwyn

[L'hon. M. Pearson.]

Lloyd, en janvier 1956, je pense. Nous avons aussi discuté la question à Paris avec le gouvernement français. A ce moment-là, les gouvernements que j'ai mentionnés, c'est-à-dire ceux de l'Angleterre et de la France, ne croyaient pas que ce soit une proposition pratique.

Une des raisons pour lesquelles ils étaient de cet avis, c'est qu'ils avaient eux-mêmes discuté la question avec les États-Unis et que ceux-ci doutaient qu'il soit sage à ce moment-là de chercher à établir une force de police sur les frontières, dans une zone démilitarisée. Toute cette hésitation et ces objections, si l'on veut, résultaient de ce que ni le gouvernement d'Israël ni aucun des gouvernements des pays arabes n'étaient en faveur d'une force de ce genre. Et cela est tout à fait contraire à ce qu'a dit ce matin l'honorable député de Prince-Albert, qui a sans doute été mal renseigné sur la question. Je puis assurer au comité que le gouvernement d'Israël nous a exposé des arguments qui démontrent qu'il n'est pas en faveur de ce genre de force.

A ce moment-là on a cru qu'il serait possible d'accroître l'organisation chargée du respect de la trêve. C'est ce qui a été fait et le Canada a envoyé un certain nombre d'officiers supplémentaires. Voilà dans quelles circonstances la discussion a été soulevée à la Chambre en janvier ou février dernier, — j'oublie la date exacte, — par l'honorable député de Prince-Albert et c'est en me fondant sur ces faits que j'ai hésité à affirmer que ce serait une décision sage à ce moment-là. Mais j'ai de nouveau parlé de la question au comité des Affaires extérieures dans mes remarques préliminaires qui ont pour objet, comme ceux qui font partie de ce comité le savent, de soumettre des questions que le comité plénier discutera plus tard. Voici ce que j'ai dit le 17 avril 1956:

L'idée d'une force internationale en Palestine, — qui a soulevé beaucoup d'attention il y a quelques semaines...

Je parlais de la discussion qui avait eu lieu à la Chambre.

...ne semble pas maintenant être considérée par les intéressés (les Juifs d'une part et les Arabes d'autre part), ni par les autres que la chose intéresse le plus...

Je voulais dire le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

...comme pratique.

Voilà la déclaration que j'ai faite au comité et aucun membre de ce comité n'en a parlé par la suite. J'en ai donc conclu qu'ils avaient accepté mon affirmation, selon laquelle une telle décision n'était pas pratique à ce moment-là.

Je pense que j'ai signalé en une autre occasion que ce que les trois pays les plus intéressés à la question après Israël et les États arabes,—le Royaume-Uni, les États-Unis et la France,—voulait c'était de se prévaloir de l'accord tripartite pour éviter le déclenchement d'hostilités dans la région. Un des aspects tragiques des événements de l'été dernier c'est qu'on a renoncé à cet accord.

Voilà, en ce qui concerne la façon dont est née l'idée d'une force des Nations Unies. Cependant, il y a eu une occasion, il y a quelques semaines, où une résolution de ce genre aurait pu, dans les circonstances qui existaient alors, être appliquée d'une façon efficace par l'Assemblée des Nations Unies et c'est ce qui a été fait. Je me permets de signaler ceci aux honorables vis-à-vis qui se sont tous, je pense, sans exception, exprimés en faveur de l'idée d'une force des Nations Unies et qui ont même déclaré qu'elle aurait dû être créée bien avant cette crise: si la délégation canadienne avait formulé cette proposition à la première séance de l'assemblée spéciale des Nations Unies,—comme certains d'entre eux ont prétendu que nous aurions dû le faire,—si nous avions appuyé ceux qui ont fait cause commune avec le Royaume-Uni et la France dans leurs efforts en vue d'empêcher l'étude de cette question par l'Assemblée des Nations Unies, et si cet appui et celui d'autres membres de l'Assemblée avaient été efficaces, il n'aurait pas alors été question d'établir une force des Nations Unies à ce moment-là, ni peut-être jamais à l'avenir.

Je pense que c'est un point dont il faut tenir compte, car lorsque les délégués du Canada ont voté contre le Royaume-Uni et la France sur cette première mesure dont l'Assemblée était saisie, certains honorables vis-à-vis m'ont accusé de m'être ligué avec la Russie et les États-Unis. Mais si nous n'avions pas défait cette tentative, nous n'aurions jamais pu présenter une résolution en vue de la création d'une force des Nations Unies. Quand cette résolution a été présentée pour la première fois...

M. Brooks: La Grande-Bretagne et la France n'avaient-elles pas demandé la création d'une force des Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Je vais essayer d'expliquer ce point. Je parle maintenant de la première session de l'assemblée spéciale des Nations Unies, après que tous les efforts du conseil de sécurité se furent révélés vains.

Quand cette assemblée s'est réunie, on a d'abord pris cette question du Moyen-Orient du Conseil de sécurité pour l'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée. Si on ne l'avait pas inscrite à l'ordre du jour, nous n'aurions pas pu du tout discuter la question et l'assemblée spéciale aurait été dissoute et il n'y

aurait eu aucune occasion de soumettre alors la proposition visant la force des Nations Unies. Le Royaume-Uni et la France, pour des raisons qu'ils jugeaient très bonnes, ont essayé de faire rayer cette question de l'ordre du jour. Quelques jours plus tard, quand on a proposé une force des Nations Unies, l'initiative a fait l'objet d'un vote très considérable et aucun membre de l'assemblée n'a voté contre. Mais le Royaume-Uni et la France encore une fois,—et je ne formule pas de critiques, car ils jugeaient que c'était la bonne marche à suivre pour eux,—se sont abstenus de voter au sujet de la proposition visant une force des Nations Unies dont, par la suite, je crois, ils ont constaté la très grande utilité pour eux dans la solution des difficultés où nous nous trouvons tous. Cette abstention de leur part, à leur point de vue, était parfaitement raisonnable, et l'abstention de notre part en certaines circonstances nous semble parfaitement raisonnable.

Le député de St. Paul's et d'autres m'ont posé une foule de questions au sujet des fonctions de cette force, pour savoir comment elle fonctionnera, quels sont les rouages du commandement, quel est le rapport de cette force avec le gouvernement du pays où elle exerce son activité. Il n'est pas facile de répondre actuellement à toutes ces questions puisque l'organisation, les fonctions de la force en question et les principes qui les inspireront, ses rapports non seulement avec le gouvernement du pays où elle exercera son activité mais avec les gouvernements qui envoient des troupes, tous ces éléments sont encore à l'étude. Je veux assurer à mon honorable ami que ce travail est encore loin d'être terminé. La force agit actuellement en vertu d'une résolution qui est maintenant en vigueur et qui l'autorise à obtenir et à surveiller la cessation des hostilités, conformément aux termes d'une résolution antérieure, résolution adoptée deux ou trois jours auparavant et qui en précise les fonctions générales.

C'est, en vertu de cette résolution antérieure, d'obtenir un cessez-le-feu et ensuite le retrait des forces derrière une ligne d'armistice, le renoncement aux raids en territoire voisin, le respect scrupuleux des dispositions de l'accord d'armistice et enfin de prendre des mesures en vue de la réouverture du canal de Suez et du rétablissement de la libre navigation sur le canal.

L'assemblée a donné ordre que toutes ces choses soient accomplies et que la force elle-même assure la police de leur accomplissement, conformément à certains principes et fonctions qui ont été approuvés par l'assemblée et qui sont exposés en détail dans le document n° A-3302 qui a été déposé le 6 novembre sur le bureau des Nations Unies et qui est le rapport final du secrétaire général

sur les plans de cette force d'urgence, et surtout aux alinéas 6 à 12 qui exposent son mode de fonctionnement tel qu'il l'envisage.

Il est d'importance capitale que cette force demeure sous la régie des Nations Unies et qu'elle échappe au contrôle ou aux dictées d'un État particulier, membre des Nations Unies, y compris l'Égypte. C'est ce que j'ai voulu expliquer très clairement l'autre jour. Je me suis efforcé de bien faire comprendre à l'Assemblée générale des Nations Unies que nous n'accepterions aucune autre interprétation des fonctions, devoirs et obligations de cette force.

Je sais que, au cours du débat actuel, on a eu des mots très violents à l'endroit du dictateur de l'Égypte. Je ne suis pas ici pour le défendre, assurément, mais il faut quand même se rappeler, à mon avis, qu'il existe un rapport entre cette force et les États arabes et nous ne voulons certes pas nous dissocier complètement des nations arabes. Il nous faut donc reconnaître, à mon avis, qu'il existe un rapport étroit entre ces peuples, surtout le peuple égyptien qui est représenté, pour son bien ou pour son mal, par son propre gouvernement, et la force de police qui sera cantonnée sur son territoire. Je puis donner de nouveau au comité l'assurance, s'il le faut, que, si cette force venait à être contrôlée ou dominée par le chef du gouvernement égyptien, nous en rejeterions tout principe d'action aux Nations Unies ou nous refuserions de continuer d'y participer. La question est déjà venue sur le tapis au comité consultatif des sept et elle sera soulevée de nouveau. Je puis donner au comité l'assurance que telle sera notre attitude; je suis sûr de pouvoir compter sur l'appui d'à peu près tous les membres du comité à cet égard comme aussi sur l'appui du secrétaire général lui-même.

Au cours de débats antérieurs, j'ai entendu dire souvent que l'intervention du Royaume-Uni et de la France avait sauvé le monde de la domination russe au Moyen-Orient. Je ne discuterai pas ce point pour le moment mais cette question a un autre aspect et il y a lieu de nous demander, en étudiant ce problème sous tous ses angles, si cette intervention a affaibli ou renforcé la situation de l'URSS dans cette région en la rapprochant de l'Égypte et des États arabes et asiatiques, comme on a pu le constater par certains votes qui ont eu lieu aux Nations Unies à ce moment-là.

Loin de moi toute idée de critiquer les intentions des gouvernements du Royaume-Uni et de la France lorsqu'ils sont intervenus en Égypte. J'ai pu être d'avis que cette intervention était imprudente mais je ne critique pas leurs motifs. On s'est demandé, — c'est une des questions qu'on m'a posées au

[L'hon. M. Pearson.]

cours du débat précédent, — si, en refusant de faire cause commune en toute occasion avec le Royaume-Uni et la France, aux Nations Unies, nous n'avons pas contribué à affaiblir et à diviser le Commonwealth et la coalition occidentale.

Je ne dirai qu'un mot à ce sujet. La scission qui s'est produite au sein du Commonwealth à la suite de l'intervention britannique aurait eu lieu même si, en toute occasion, nous avions fait cause commune avec la délégation britannique. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette division. Elle serait certes survenue entre les membres asiatiques du Commonwealth et les autres membres, que nous ayons ou non voté dans le même sens que ces autres membres. Il faut user de la plus grande prudence quand nous parlons de l'unité du Commonwealth et de la collaboration au sein de cette association. Il nous faut non seulement parler de cette unité mais aussi chercher à la réaliser mais nous ne devons pas oublier que le Commonwealth compte trois membres asiatiques. Cependant, dans nos efforts pour resserrer les liens qui les unissent à nous et pour assurer leur participation au Commonwealth, il faut nous souvenir que nous sommes liés par des liens très intimes d'amitié avec les plus anciens membres du Commonwealth, y compris avant tout la mère patrie, le Royaume-Uni.

Tout ce que je veux dire ici c'est que les décisions que nous avons prises aux Nations Unies, — on peut les critiquer si on le veut, — n'ont pas entraîné de scission au sein du Commonwealth. En effet, je dois dire que notre action et notre attitude ont effectivement aidé et aident encore à réparer les divisions qui existent en ce moment au sein du Commonwealth.

Si nous n'avions pas pris cette attitude aux Nations Unies, nous n'aurions pas été en mesure de jouer ce que j'appelle un rôle constructif en réconciliant non seulement les membres du Commonwealth mais, et ceci à certains égards dans les circonstances actuelles a encore plus d'importance, en rétablissant l'accord entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France.

C'est toujours avec le regret le plus agaçant qu'un Canadien, dans l'exposé de l'attitude de son gouvernement aux Nations Unies, constate qu'il se trouve à l'opposé du représentant du Royaume-Uni. Depuis que nous avons dû prendre la direction de notre propre service des Affaires extérieures nous avons eu bien des raisons d'éprouver de la gratitude et du respect pour la sagesse et l'expérience du Royaume-Uni dans les affaires internationales et aux conférences internationales et, au cours de ces années, nous nous sommes presque toujours trouvés d'accord avec le Royaume-Uni. Il nous est par-

fois arrivé d'être d'accord avec le Royaume-Uni sans être d'accord avec les États-Unis; cette fois cependant, au sujet de certaines des mesures dont les Nations Unies étaient saisies et, en vérité, au sujet de la cause première pour laquelle les Nations Unies se sont réunies, nous ne pouvions pas appuyer entièrement les actes du Royaume-Uni et de la France.

Cela ne signifie pas, je vous prie de le croire, monsieur le président, que nos sentiments d'admiration, de respect et d'affection pour la métropole du Commonwealth sont à la baisse. C'est dans cet esprit que, même lorsque nous avons différé d'opinion aux Nations Unies, nous avons essayé d'être aussi utiles et pratiques que possible et de créer une situation qui nous permettrait d'éviter le désaccord à l'avenir et c'est ce qui s'est produit, monsieur le président. Je suis assez optimiste pour croire qu'en matière de collaboration au sein du Commonwealth et au sein de l'alliance occidentale nous avons traversé la période la plus pénible au cours des deux ou trois dernières semaines; en ce moment, la situation change et nous allons de nouveau nous rapprocher. Le discours prononcé cet après-midi à la Chambre des communes de Londres par le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni indique, je crois, qu'il en est ainsi. Nous devons donc tous espérer ardemment, comme le font, sans doute, tous les députés, que cette opinion est exacte. Si l'un d'entre nous peut faire quoi que ce soit pour aider à cette œuvre de rétablissement et de revigoration au sein du Commonwealth et dans le cadre de la coalition occidentale, nous serons, j'en suis sûr, tous très fiers d'y contribuer.

Le député de Prince-Albert, lorsqu'il a formulé son intéressante proposition voulant qu'on tienne, à Québec, une conférence au sommet afin de poursuivre cet objectif, a dit que le Canada était dans une situation enviable à cet égard et qu'il avait, en raison de la place qu'il occupe ainsi, certains privilèges et certaines responsabilités en ce qui concerne ces problèmes. Je reconnais que nous occupons à bien des égards une position enviable, mais elle comporte aussi quelque responsabilité, et si elle est enviable, j'oserais dire aussi que notre façon d'agir aux Nations Unies depuis trois semaines ne l'ont pas diminuée.

Laissant de côté pour le moment ces aspects discutables de la question, je sais que je parle au nom de tous les députés ici présents en disant que nous pouvons maintenant envisager avec espoir le moment où se renoueront des relations plus étroites et plus intimes au sein du Commonwealth qui comprend trois grandes nations asiatiques, et au sein de la coalition occidentale dont le noyau doit être

la collaboration la plus étroite et la plus intime entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Une tâche s'impose maintenant à nous tous et j'espère que nous pourrons tous la remplir, afin de faire régner dans le monde un meilleur état de choses que celui dont nous sommes témoins depuis un ou deux mois.

M. Hansell: Je me contenterai de poser une ou deux questions. Peut-être puis-je adresser la première au ministre des Affaires extérieures. Il aurait dit, selon le *hansard* du 27 novembre, la page 67:

Vingt-trois nations ont offert d'y contribuer et huit d'entre elles, y compris le Canada, ont vu leurs contingents incorporés dans les unités sur les lieux qui collaborent maintenant sous le drapeau bleu des Nations Unies symbole de la paix.

Le ministre pourrait-il énumérer ces vingt-trois nations, et dire en même temps quelles sont les huit, afin que nous soyons au courant. J'aimerais savoir combien de ces pays qu'on a l'habitude d'appeler satellites de la Russie participent à cette force.

L'hon. M. Pearson: Les huit pays suivants ont offert des contingents qui ont maintenant été incorporés à la force d'urgence des Nations Unies sous une forme ou une autre: le Canada, la Colombie, le Danemark, la Finlande, l'Inde, la Norvège, la Suède et la Yougoslavie.

Quinze pays ont offert des contributions qui n'ont pas encore été acceptées mais qui n'ont pas non plus été rejetées. Si les honorables députés veulent bien suivre la liste attentivement ils constateront que, pour le secrétaire général, c'était une tâche difficile et délicate que de constituer ce qu'on pourrait appeler une force bien équilibrée. Cette constatation aidera à se rendre compte de la difficulté de sa situation vis-à-vis du gouvernement de l'Égypte. Pour ce qui est de la composition de la force, c'est lui qui, sur l'avis du conseil consultatif et, en dernière analyse, d'après les vœux de l'Assemblée plénière, doit en décider. Il cherche à constituer cette force de façon à se gagner la pleine collaboration du gouvernement du pays où elle sera cantonnée. Voici les noms des pays auxquels il n'a pas encore demandé d'envoyer des contingents: Afghanistan, Brésil, Birmanie, Ceylan, Chili, Tchécoslovaquie, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Iran, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Îles Philippines et Roumanie.

Mme Fairclough: Comme on nous a laissé passablement de latitude dans l'étude de ce crédit, je puis sans doute poser maintenant au ministre de la Défense nationale une question que je me proposais de poser à l'appel de l'ordre du jour mais que j'ai dû différer. Étant donné la gravité de la situation inter-

nationale à l'heure actuelle, le ministre peut-il nous dire si l'on a songé de nouveau au rétablissement de l'escadrille n° 424 d'Hamilton cantonnée à Mount-Hope? On dira peut-être que cette question ne se rapporte guère au crédit à l'étude mais j'estime que, dans un sens large, elle peut s'y rattacher.

Ces hommes ne demandent pas mieux que de poursuivre activement leurs exercices de vol. La question est en suspens depuis quelques mois mais elle est encore d'actualité à Hamilton. Ces aviateurs tiennent à rester en activité et je voudrais savoir si le ministre a songé de nouveau à l'opportunité de modifier leur statut actuel. Étant donné la gravité de la situation, on aura peut-être besoin de ces hommes.

L'hon. M. Campney: J'ai étudié la question plus à fond étant donné les observations qu'on a soumise; j'espère être en mesure de faire part de ma décision d'ici une semaine ou dix jours.

M. Harkness: Je désire poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à propos du libellé de la résolution adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la force de police ainsi que du libellé du décret du conseil rendu par le gouvernement du Canada. On déclare que le but de cette force est d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités. Qu'entend-on exactement par le mot "assurer" dans les circonstances? Si les hostilités reprennent, entre Israël et l'Égypte mettons, il faudra peut-être recourir aux armes pour assurer la cessation des hostilités. Est-ce qu'"assurer" signifie que nos troupes combattront pour empêcher que n'éclatent d'autres hostilités?

L'hon. M. Pearson: Les termes "assurer et surveiller", qui paraissent aussi dans le rapport du secrétaire général définissant les fonctions des troupes ont été délibérément choisis et insérés pour que le texte donne l'impression d'une force combattante dans le sens que les effectifs des Nations Unies en Corée étaient des effectifs de combat.

Je dois avouer que, dans le premier projet de rapport établi par le secrétaire général, et qui avait été rédigé au début de la matinée, on avait mis les termes "appliquer et surveiller". Cependant, on a relevé ce texte pour le modifier. Si l'on avait laissé le mot "appliquer", il aurait signifié que les troupes auraient reçu l'ordre de prendre les moyens nécessaires pour appliquer l'armistice. Elles ne sont pas tenues de ce faire. Elles n'agissent pas en vertu du chapitre VII de la Charte, par exemple. Assurer et surveiller signifie simplement que ces troupes doivent maintenir la paix.

[M^{me} Fairclough.]

Si des hostilités venaient à éclater de nouveau, la question relèverait de l'Assemblée des Nations Unies qui aurait alors à décider ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre. La force d'urgence ne prendra d'initiative que pour autant qu'il lui faudra se défendre contre une attaque. Je sais que tout est possible; mais, à mon avis, même si les hostilités reprenaient, il est fort improbable qu'elles seraient conduites contre une force arborant le drapeau des Nations Unies.

M. Knowles: Il y a une question que j'aimerais poser, et je ne la pose que pour me renseigner. Le ministre pense peut-être qu'il a fourni ce renseignement à la Chambre, mais je crois qu'il règne encore un doute à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé d'une force destinée à l'Égypte et se chiffant par 6,000 hommes, puis il a dit que la contribution maximum du Canada est de 2,500 hommes. Existe-t-il un rapport entre ces deux chiffres ou bien celui de 6,000 comprend-il seulement 1,000 hommes du Canada? Le ministre pourrait peut-être répondre à cette question en nous donnant les chiffres concernant chacun des huit pays qui contribuent à la force. Je tiens à préciser que je pose cette question à titre d'information seulement; je ne critique aucune disparité qui puisse exister quant aux nombres. Nous sommes contents que le Canada participe à cette importante entreprise.

L'hon. M. Pearson: Je trouverais difficile d'être plus précis sur ce point que je ne l'ai été il y a quelques minutes. J'aimerais bien avoir le texte de la déclaration du secrétaire général, car je ne suis pas certain que sa déclaration renfermait une limite de temps définie. Mais d'après ce que j'en comprends, il a annoncé que dans très peu de temps il s'attendait que la force atteigne un total de 6,000 hommes. Cela ne veut pas dire que deux ou trois semaines après on ne pourrait pas en ajouter 3,000 ou 4,000, mais il reste qu'il estime que 6,000 hommes suffiront à la besogne qu'il envisage immédiatement. Veut-on un exemple de la difficulté qu'il y a à prédire exactement ce que sera cette besogne? Dans les deux derniers jours le général commandant là-bas a décidé qu'il fallait envoyer un bataillon à Port-Saïd. Si les forces expéditionnaires franco-britanniques avaient quitté Port-Saïd la semaine dernière il lui aurait peut-être suffi d'y envoyer 200 ou 300 hommes, simplement pour y assurer la police. Une semaine plus tard il ne lui en aurait peut-être pas fallu du tout.

C'est le chiffre auquel s'est arrêté le secrétaire général. Il comprend 700 Canadiens. D'une conversation téléphonique que j'ai eue ce matin avec lui je crois devoir conclure qu'il

y a là-bas actuellement 4,400 hommes. Il veut porter immédiatement ces effectifs à 6,000 hommes, ce qui veut dire 1,600 hommes de plus. Nous n'avons pas reçu de détails au sujet de ses besoins. Ces 4,400 hommes comprennent, en gros, 700 Canadiens, un groupe de transport suédois de 21 hommes,—j'ignore si ces chiffres ont été donnés ailleurs,—une ambulance norvégienne de 206 hommes, un peloton mixte indien de ravitaillement de 190 hommes, 557 fantassins de Colombie, 388 du Danemark, 265 de la Norvège, 258 de la Finlande, 346 de la Suède, 714 de l'Inde et 765 de la Yougoslavie.

M. Pearkes: Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quel sera le régime de discipline appliqué à ces soldats? Les Canadiens seront-ils régis par le code canadien de discipline militaire? Quand il s'agira de sévir, les hommes impliqués seront-ils jugés par leurs propres officiers ou par une cour martiale canadienne, ou devront-ils être jugés par un tribunal égyptien ou par quelque cour martiale internationale. Nous aimerions être renseignés sur le régime de la discipline et la protection dont bénéficieront ceux de nos hommes qui, par quelque hasard malencontreux, déplairont à quelque commandant d'une autre unité ou commettront quelque infraction aux lois de l'Égypte ou d'ailleurs.

L'hon. M. Campney: La question est présentement à l'étude à l'ONU. Cependant, nous avons pris pour principe pour le moment et continuerons de nous y tenir tant qu'il n'y aura pas de changement, si tant est qu'il y en a, que nos troupes seront régies par la loi canadienne et que la discipline sera appliquée aux termes de la loi canadienne. Je le répète, la question est présentement à l'étude à l'ONU.

M. Pearkes: Cela s'appliquerait-il à toute infraction civile dont serait accusé un soldat canadien?

L'hon. M. Campney: Oui. C'est le point de vue que nous avons adopté. Je ne sais pas si nous le maintiendrons, si d'autres tribunaux de nature internationale seront établis ou quelles dispositions seront prises en dernier ressort, mais pour le moment c'est notre point de vue.

M. Pearkes: Il est très à souhaiter que nous demeurions fermes sur ce point.

L'hon. M. Campney: C'est une chose à laquelle nous tenons beaucoup.

M. Hansell: D'après le ministre de la Défense nationale, quelles seront les répercussions de la situation actuelle en ce qui regarde l'aspect militaire de l'OTAN? Autrement dit, l'aspect militaire de l'OTAN en sera-t-il atténué ou accentué? Si je pose cette

question, c'est que des civils sont venus m'interroger au sujet de l'avenir de l'école d'entraînement aérien qui se trouve à Claresholm. On se demande si l'activité de cette école, qui intéresse surtout l'OTAN, ne sera pas diminué ou si même l'école ne fermera pas ses portes. Le ministre peut-il m'éclairer là-dessus?

L'hon. M. Campney: Pour ce qui est des répercussions qu'aura sur l'OTAN la situation qui existe actuellement au Moyen-Orient et dans le monde, je puis dire que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, nous nous rendrons, dans une dizaine de jours, à une réunion du Conseil de l'OTAN à Paris, où l'on se penchera sur ce vaste sujet. Pour ce qui est de la formation d'aviateurs pour l'OTAN, point qui, semble-t-il, intéresse plus particulièrement le député, je disais à la Chambre l'été dernier, lors de l'étude de mes prévisions budgétaires, que notre programme de formation d'aviateurs pour l'OTAN sera complété l'an prochain. Sauf pour ce qui est d'une certaine instruction que nous donnerons à des militaires de Hollande, du Danemark et de Norvège (ces pays n'ont pas de programme d'instruction aérienne), nous avons institué les équipages aériens des autres pays de l'OTAN et nous ne donnerons l'instruction que dans le cas de ces trois pays.

Il y aura donc une certaine diminution de nos installations de formation. On en utilisera certaines pour répondre aux besoins du service actif, d'autres seront fermées et l'on procédera à une réorganisation générale de notre programme d'instruction aérienne, de façon à répondre à nos besoins et à ceux des trois pays que j'ai mentionnés. Voilà pourquoi il faudra évidemment étudier l'emplacement de nos centres actuels d'instruction aérienne.

M. Brooks: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me permet-il une autre question? Vu qu'il semble y avoir unanimité aux Nations Unies à propos de cette force de police et que seulement un petit nombre d'États membres des Nations Unies y participeront, a-t-on pris des mesures pour que les autres pays qui ne fourniront pas de troupes acquittent une quote-part générale qui aiderait à payer les frais des militaires envoyés là-bas? Le ministre nous dit, par exemple, que le général Burns aimerait beaucoup avoir plus de Canadiens. Cela se comprend et j'imagine que les Canadiens consentiraient volontiers à payer tout ce qu'il en coûte dans le cas des Canadiens. Il me semble, cependant, alors que règne une telle unanimité au sein des différentes nations sur l'envoi d'un contingent des Nations Unies,

qu'il devrait y avoir une participation financière générale de la part des autres nations pour aider à supporter les frais des troupes pour on est en train d'acheminer. Le ministre voudrait-il expliquer la situation?

L'hon. M. Pearson: La question est maintenant à l'étude à l'Assemblée. Une résolution a été adoptée l'autre jour au sujet du financement du contingent. Il ne faut pas oublier que le fait pour un pays de ne pas figurer sur la liste des 23 pays que j'ai mentionnés ne signifie pas qu'il ne participera pas plus tard. Je pense pouvoir dire que le secrétaire général a cru qu'il y avait actuellement suffisamment de pays sur la liste pour répondre aux besoins qui lui apparaissent immédiats. Nous ne savons pas combien de pays participeront éventuellement. Il y a aussi la difficulté que crée le pays qui n'offre qu'une petite participation. En effet, il pourrait arriver qu'il n'y ait place pour un détachement de 100 ou de 150 hommes à un moment donné. On ne voudrait pourtant pas offenser ce pays.

Il y a ensuite les pays qui ont refusé absolument d'approuver le contingent. Il sera difficile de leur en faire payer les dépenses. Cependant, le secrétaire général a obtenu une autorisation au montant de 10 millions de dollars, et une partie des dépenses de ces troupes n'incombant à aucun pays en particulier sera acquittée à même ces fonds. Les pays qui n'ont fourni aucun détachement devront payer une certaine partie des dépenses, parce qu'ils contribueront à ces 10 millions.

M. Brooks: Puis-je poser cette autre question au ministre? Cette force qu'on envoie en ce moment a-t-elle plutôt le caractère d'une force symbolique des Nations Unies, que ces dernières espèrent voir s'accroître plus tard par l'apport d'autres nations?

L'hon. M. Pearson: Six mille constituent un symbole assez respectable pour cette tâche particulière. Cependant, je crois que la plupart des gens là-bas pensent qu'il se peut qu'il faille accroître la force et que d'autres pays aient à contribuer. Je n'aimerais pas être trop catégorique sur ce point pour l'instant. Toutefois, à mon sens, c'est plus qu'une force symbolique à l'heure actuelle.

M. Fraser (Peterborough): Puis-je demander au ministre si la Russie contribuera à ces 10 millions de dollars?

L'hon. M. Pearson: L'autre jour, lorsque cette résolution a été soumise à la décision de l'Assemblée des Nations Unies, la Russie et ses satellites ont tous voté contre et ont dit qu'ils ne contribueraient pas à ces 10 millions de dollars.

[M. Brooks.]

M. Knowles: Puis-je demander si le Canada contribue à ces 10 millions en plus de l'apport que nous fournissons en envoyant nos troupes? Dans le cas de l'affirmative, sur quel crédit la contribution sera-t-elle faite?

L'hon. M. Pearson: Cette question fait maintenant l'objet d'une discussion à New-York; on veut déterminer si cette dépense devrait être répartie entre les membres des Nations Unies et si ses membres qui fournissent leurs contributions en nature devraient se les faire créditer au chapitre de leurs contributions en espèces.

M. Knowles: Puis-je demander si le Canada versera une contribution au coût du déblaiement du canal de Suez?

L'hon. M. Pearson: Je ne puis répondre à cette question. Elle entre déjà dans les discussions qui se déroulent actuellement pour déterminer comment on utilisera les 10 millions et les opinions divergent beaucoup quant à savoir qui devrait être responsable du financement du déblaiement du canal.

M. Bell: J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Nous savons tous que le Canada ne dispose actuellement d'aucun navire marchand, mais on nous a dit qu'il est possible d'en rappeler quelques-uns en cas d'urgence. J'aimerais demander au ministre si dans ce cas on s'est enquis de la possibilité d'obtenir des transports de troupes ou d'autres navires ou s'il a simplement été décidé d'utiliser le *Magnificent* pour des raisons de commodité et pour mettre la marine en scène. J'aimerais aussi savoir du ministre ce qu'il pense qu'on devrait faire à l'avenir au sujet du besoin de navires marchands quand se posent des questions de défense.

L'hon. M. Campney: En réponse à la première question de l'honorable député, puis-je dire qu'il n'a pas été question de réquisitionner de navires et cela pour deux raisons: on avait sujet de croire que la force serait transportée par avion et advenant le cas où elle ne le serait pas il a été décidé que la valeur du *Magnificent* comme base mobile et sa disponibilité nous dispensaient de songer aux navires marchands.

Quant à la deuxième question qui porte sur l'utilité des navires marchands et sur la politique du Gouvernement du Canada en cette matière, je crois que c'est un problème un peu trop important pour le mêler à cette discussion. Nous connaissons tous la situation et nous savons qu'en temps de guerre on s'arrache les navires. Cela dit, je n'ai aucune envie de risquer une opinion sur la situation actuelle.

M. Michener: Même si je suis très reconnaissant des nombreuses réponses qu'on me donne, il reste une question à laquelle le ministre de la Défense nationale pourrait répondre s'il le juge bon. Est-ce que ces forces canadiennes passent sous le commandement exclusif des Nations Unies en se joignant aux autres? Dans ce cas, quelle sera la durée de leur engagement?

L'hon. M. Campney: A la dernière question, je dirai d'abord que notre engagement durera tout le temps que nous laisserons ces troupes sous l'autorité des Nations Unies. Nous pouvons les retirer à notre gré. En dernière analyse, elles relèvent de nous. En second lieu, si elles sont confiées aux Nations Unies, elles le sont, dans les circonstances, aux fins d'opérations militaires. Toutefois, dans la mesure où des changements de situation se produiraient, du point de vue administratif, elles sont encore sous notre propre autorité.

M. Winch: Afin d'étudier ce point, puis-je poser une question? Ai-je raison de penser que c'est le Canada qui défraie sa participation à la force d'urgence, quitte peut-être à conclure par la suite une entente avec les Nations Unies? Dans le moment cependant, c'est le Canada qui paie les frais.

L'hon. M. Campney: C'est exact.

M. Harkness: J'aimerais savoir du ministre de la Défense nationale comment il comblera le vide causé par le départ de cette escadrille de transport pour Naples où elle s'emploiera à transporter en Égypte les troupes et le matériel. Sauf erreur, cette escadrille faisait partie du service de transport aérien de notre brigade aéroportée. Comme cette dernière manquait déjà d'avions de transport je me demande un peu quelle est sa situation actuelle.

L'hon. M. Campney: Elle dispose de moyens un peu restreints par suite de l'affectation immédiate de l'escadrille à la force des Nations Unies. Il en est résulté certains remaniements; toutefois, nous disposons encore d'un nombre considérable d'avions de transport et, pour le moment, nous pouvons nous tirer d'affaires sans trop d'inconvénients, sans oublier que nous avons commandé de nouveaux avions de transport.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

VOIES ET MOYENS

L'hon. M. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

L'hon. M. Pearson propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1957, la somme de \$1,000,001 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Harris demande à déposer le bill n° 2 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1957.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et pour la 2^e fois, puis la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1:

M. Winch: Le bill est-il imprimé?

M. Knowles: Je me demande si le premier ministre ne nous donnerait pas quelques mots d'explication à ce point-ci. Pendant son absence cet après-midi, il y a eu discussion avec les deux autres ministres au sujet du décret en vertu duquel les troupes ont été envoyées à l'étranger et du rapport entre ce décret et l'article 33 de la loi sur la défense nationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comprendra, j'en suis sûr, qu'en demandant au premier ministre de faire une déclaration, je ne veux en rien diminuer la valeur des réponses qu'il a données, mais j'ai cru deviner un peu d'incertitude sur ce que serait exactement la situation. Je me demande si le premier ministre nous ferait, dès maintenant ou quand nous nous réunirons de nouveau plus tard aujourd'hui, une déclaration réfléchie sur ce qui arriverait durant cet ajournement. Bref, peut-il nous dire dans quelles circonstances d'autres ordres pourraient être données aux troupes sans qu'il soit nécessaire de convoquer le Parlement et dans quelles circonstances il faudrait convoquer le Parlement de nouveau?

Le très hon. M. St-Laurent: Je pense, monsieur le président, que la situation est exactement ce qu'elle était en 1950 et 1951. Le décret met cette force d'urgence en disponibilité de service au Moyen-Orient, sous le commandement de l'ONU. S'il devenait né-

cessaire d'étendre la région où nos troupes sont appelées à servir, nous serions encore d'avis qu'il nous faudrait prendre une décision et qu'après avoir pris cette décision il nous faudrait, dans un délai de dix jours, convoquer le Parlement. Le Parlement serait sur pied, mais l'Orateur devrait donner avis de la nécessité de réunir le Parlement dans ce délai pour savoir s'il fournirait les fonds nécessaires à la mise à exécution de cette décision, car c'est là, selon moi, ce qui constitue la pierre de touche. Nous ne voudrions pas que les fonds assurés par le présent bill servent à des fins allant au delà du décret du conseil. Même si nous disposions d'assez d'argent pour faire ces frais supplémentaires, nous estimerions que la population du Canada s'attend que le Parlement se prononce sur les responsabilités assumées par le Gouvernement en prenant une décision allant au delà de celle sur laquelle porte le décret du 20 novembre.

M. Knowles: Autrement dit, le Parlement sera convoqué si un autre décret était adopté au sujet des troupes ou si l'on avait besoin de plus d'argent?

Le très hon. M. St-Laurent: Il faudrait convoquer le Parlement.

M. Knowles: A moins que nous ne soyons ici.

Le très hon. M. St-Laurent: Il se pourrait fort bien que le 8 janvier tombe dans la période prévue dans le statut; mais, s'il ne tombait pas dans la période de dix jours, l'Orateur donnerait avis que le Parlement doit se réunir tel jour et à telle heure, tout comme s'il s'était régulièrement ajourné à ce jour-là.

Pendant que j'y suis, je veux parler d'une chose dont, sauf erreur, l'honorable député de Kamloops a fait mention au cours de ses remarques, d'autres députés aussi, et que je trouve condensée dans un passage d'un article de fond paru dans le *Journal* d'Ottawa, aujourd'hui. Voici:

La politique étrangère du Canada ne devrait aujourd'hui viser qu'un objet principal, qui est même plus important que ce qu'accomplissent ses troupes en Égypte, c'est l'amélioration immédiate des relations du Commonwealth, des relations anglo-franco-américaines; mais, ce qui presse par-dessus tout, c'est le rapprochement des principes et lignes de conduite dont s'inspirent les gouvernements anglais et américain.

Je voulais profiter de l'occasion pour dire que c'est le but vers lequel nous avons toujours tendu depuis qu'a été présentée la première de ces résolutions aux Nations Unies,

[Le très hon. M. St-Laurent.]

soit travailler en vue de ce que nous considérons comme presque nécessaire à la paix et à la sécurité du monde libre, c'est-à-dire la confiance dans les relations du Commonwealth et le rapprochement effectif de cette alliance entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, chose qui, selon moi, a eu une valeur immense et sans laquelle il y aurait un vide qui nous causerait à tous une profonde anxiété.

Le gouvernement canadien a et doit avoir, je pense, le souci de ne rien négliger pour atteindre les fins dont il est question dans le dernier alinéa de l'éditorial paru aujourd'hui dans le *Journal* d'Ottawa. C'est évidemment ce que nous essayons de faire.

Nous estimons que nous devons, à cette fin, exprimer franchement à tous nos amis les opinions que nous avons mûries, sans rodontades, j'en puis assurer la Chambre, mais avec franchise. Si nous comptons sur l'action concertée des membres du Commonwealth, des membres de l'OTAN, des membres de l'alliance tacite, si utile au monde, formée par l'Angleterre, la France et les États-Unis, nous ne nous tenons pas nécessairement pour obligés d'estimer, en toutes circonstances, que tout acte que pose ou décide l'un de nos alliés est le plus sage qu'on puisse imaginer. Dans les circonstances, il nous a fallu, après l'examen le plus attentif possible, exprimer franchement notre opinion, non pas dans le dessein de critiquer mais tout simplement pour qu'on l'étudie et qu'on s'en serve aussi utilement que possible pour harmoniser l'action collective de tous ceux qui ont un but commun.

(Les articles 1 à 3 inclusivement sont adoptés.)

L'annexe est adoptée.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Nous pourrions peut-être, monsieur l'Orateur, suspendre la séance comme d'habitude et nous attendre qu'à huit heures Votre Honneur aura été informé par Son Excellence le Gouverneur général ou par son député de l'heure à laquelle il lui conviendra de nous convoquer dans l'autre chambre pour donner la sanction royale au bill des subsides.

La séance, levée à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, le 29 novembre 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 29 novembre, à huit heures et demie du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire du gouverneur général,
(Administratif)

J. F. DELAUTE

L'honorable Orateur de
la Chambre des communes,
Ottawa

Suspension de la séance

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être suspendre la séance jusqu'à huit heures et demie et faire sonner le timbre à ce moment-là afin que nous soyons ici quand le huissier de la verge noire frappera à la porte.

M. l'Orateur: Avec le consentement de la Chambre, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures et demie.

(A 8 h. et 5 minutes du soir, la séance est suspendue jusqu'à 8 h. 30.)

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. l'Orateur fait rapport à la Chambre qu'il s'était adressé au député du Gouverneur général ainsi qu'il suit:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

La Chambre des communes du Canada a voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement d'acquitter certains frais du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je vous sou mets le bill suivant:

Loi allouant à sa Majesté certaines sommes d'argent pour les besoins du service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

Je demande humblement à Votre Honneur de sanctionner ledit bill.

Après quoi le greffier du Sénat, sur l'ordre du député du Gouverneur général, a prononcé ces paroles:

Au nom de sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte l'expression de leur bienveillance et donne sa sanction à ce bill.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne maintenant jusqu'au mardi, 8 janvier 1957 à 11 heures du matin, sous réserve d'une convocation antérieure, après avis approprié de M. l'Orateur. Je puis vous assurer que, bien que j'aime beaucoup votre compagnie, je ne vous convoquerai pas avant le 8 janvier, à moins que cela ne soit nécessaire. Je vous souhaite un bon voyage de retour et j'exprime l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire de convoquer la Chambre plus tôt, afin que vous puissiez profiter d'un repos bien mérité; je vous souhaite donc un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

(Sur la motion de l'honorable M. McCann, la Chambre s'ajourne à 9 h. 16 minutes du soir jusqu'au mardi 8 janvier 1957 à 11 heures du matin.)

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

B—Généralités—

Services provisoires—

738. En vue de fournir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, une aide aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie, \$1,000,000.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

739. En vue de pourvoir expressément à ce que le crédit 235 de la Loi des subsides n° 6, 1956, soit utilisé pour faire face aux frais occasionnés par la participation des forces canadiennes à la force d'urgence des Nations Unies, et d'autoriser le paiement sur ce crédit, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de contributions aux Nations Unies pour couvrir des dépenses par elles effectuées à l'égard de ces opérations aux fins d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités, au Moyen-Orient, \$1.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 janvier 1957

La Chambre se réunit à onze heures.

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message signé de sa main et ainsi conçu:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 7 janvier 1957

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture du Parlement. Je vous remercie sincèrement de cette Adresse.

VINCENT MASSEY.

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 8 janvier 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à onze heures du matin, aujourd'hui, le 8 janvier 1957, afin de proroger la session spéciale de la vingt-deuxième législature.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire du Gouverneur général,
(Administratif)
J. F. DELAUTE.

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant que la vacance suivante s'est produite à la Chambre des communes:

L'honorable George A. Drew, député de la circonscription électorale de Carleton, démissionnaire.

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Il plaît au député du Gouverneur général de clore la quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale a, heureusement, pris une tournure telle, qu'il n'a pas été nécessaire de reprendre la session que je clos en ce moment.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux fins de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, en exécution des obligations assumées par notre pays envers l'Organisation des Nations Unies sous le régime de la Charte, ainsi qu'à l'assistance aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence continuer à bénir et à protéger notre nation.

Ainsi s'est terminée la quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature.

FIN DE LA SESSION

INDEX

DU

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

Quatrième session de la vingt et unième législature
(SESSION SPÉCIALE)

DU 26 NOVEMBRE AU 29 NOVEMBRE 1956
PROROGATION LE 8 JANVIER 1957

Abréviations: 1^{re} l., 2^e l., 3^e l., = première, deuxième, troisième lecture. Art. = article. Cit. = citation. Com. = Comité. DD. = demande de documents ou ordres de dépôt de documents. M. = motion. N° = numéro. Q. = question. Rés. = résolution. V. = voir.

DATES ET PAGES

—1956—

Novembre: le 26, 1-43; le 27, 45-108; le 28, 109-134; le 29, 135-179.

—1957—

Janvier: le 8, 181.

Adresse en réponse au discours du Gouverneur général portant sur l'établissement d'une force internationale d'urgence aux Nations Unies et sur la prestation de secours à apporter aux victimes de Hongrie, 7-43, 51-107, 114-134, 141-150

Motion (M. St-Laurent, premier ministre) tendant à faire transmettre l'Adresse au Gouverneur général, 150

Motion proposée par M. Legaré, 7-9; appuyée par M. Weselak, 9-12, adoptée sur division, 150

Amendement (M. Rowe), 19, mis aux voix et rejeté, 150

Orateurs, MM. Balcer, 129-130; Brooks,

Adresse en réponse—Suite

115-117; 118-121; Churchill, 100-106; Coldwell, 27-32; Diefenbaker, 142-147; Dinsdale, 96-100; Dufresne, 106-107, 114-115; Fleming, 69-76; Fulton, 148-150; Girard, 95-96; Green, 41-43, 51-54; Hamilton (York-Ouest), 84-86; Harkness, 130-134; Knowles, 124-129; Legaré, 7-9; Low, 32-37; McLeod, 121-124; Michener, 86-91; Nesbitt, 91-94; Pearkes, 80-84; Pearson, 54-69; Pickersgill, 37-41; Poulin, 94-95; Rowe, 12-19; amendement, 19; St-Laurent, le très hon., 19-27; Stewart, 76-80; Weselak, 9-12; Yuill, 147-148

- Adresse en réponse—Fin**
Présentation à Son Excellence le Gouverneur général, 9
Remerciements de S. E. le Gouverneur général, 181
- Aéronefs**, répartition dans diverses régions pour réparations, 111-112
- Affaires extérieures**, objet de la politique étrangère du Canada, 149, 178
- Agriculteurs des Prairies**, pénurie d'argent comptant aux fins d'acheter les approvisionnements d'hiver en combustibles et autres denrées, 109
- Anciens combattants**, fructiculteurs de la Colombie-Britannique, aide demandée, 110
- Applewhaite, E. T.** (président suppléant des comités)

Nomination à titre de vice-président des comités pléniers, 5-6
- Argue, H. R.** (Assiniboïa)
Blé, versement provisoire au titre de la récolte de (1955), 48
Travaux de la Chambre, présentation d'une mesure législative visant à atténuer la grave pénurie d'argent comptant dans les Prairies, 109
Wagons pour le transport du blé, envoi aux localités de faibles contingents, 48
- Armes russes** acceptées par l'Égypte et la Syrie avant les troubles, 68, 91-93
- Assurance-chômage**, règlement des demandes de prestations au Nouveau-Brunswick, 112
- Balcer, Léon** (Trois-Rivières)
Adresse en réponse, 129-130
Force de police internationale des Nations Unies, conditions d'efficacité, 129-130
Queen's Own Rifles, 129-130
- Bandaranaike**, premier ministre du Ceylan, visite à la Chambre des communes, 45
- Banque du Canada**, majoration des taux d'intérêt, 49-50
- Banques**, relèvement du taux d'intérêt des prêts aux consommateurs, 113-114
- Bell, Thomas M.** (Saint-Jean-Albert)
Défense nationale, crédits, 176
- Bell, Thomas M.—Fin**
Navires marchands pouvant être utilisés quand se posent des questions de défense, 176
- Bennett**, feu M^{lle} Sybil, 1-3
- Bill n° 1**. Serments d'office. M. St-Laurent (premier ministre)
- Blair, Wm. G.** (Lanark)
Défense nationale, crédits, 166
Force de police internationale des Nations Unies, effectifs canadiens, 166
- Blé et céréales**
Difficulté des producteurs à faire leur livraison, 135
Manutention et transports, taux d'intérêt sur l'argent emprunté à cette fin, 109, 140
Versement provisoire au titre de la récolte de blé de (1955), 48
- Boulganine**, message envoyé à M. St-Laurent (premier ministre) au sujet de la Hongrie, 25, 105
- Brooks, A. J.** (Royal)
Adresse en réponse, 115-117, 118-121
Défense nationale, crédits, 171, 175-176
Force de police internationale des Nations Unies pour le Moyen-Orient
Effectifs, 120-121
Financement du contingent, 175-176
Moyen-Orient
Importance de cette région pour le monde occidental et en particulier pour l'Europe, 116-117, 119-120
Intervention de la France et de la Grande-Bretagne dans la lutte israëlo-égyptienne, 116-117, 118-119
Réfugiés hongrois, 118
- Bryson, H. A.** (Humboldt-Melfort)
Blé et céréales, taux d'intérêt sur l'argent emprunté aux fins de manutention et transport, 109, 140
Pacifique-Canadien, octroi du droit de passage sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, 140
- Budget supplémentaire des dépenses (1956-1957)**, 6
- Campbell, A. M.** (The Battlefords)
Péyotl, consommation par les Indiens, 48-49
- Campney, l'hon. R. O.** (Vancouver-Centre; ministre de la Défense nationale)

Campney, l'hon. R. O.—Fin

Défense nationale

Chronologie des événements militaires intéressant le Canada par suite des difficultés du Moyen-Orient, 152-159, 161

Coût du pont aérien transportant le gros du *Queen's Own Rifles*, 154

Crédits, 151-159, 161, 165-167, 174, 175-177

Dépenses supplémentaires résultant de la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies, 157-158

Durée de l'engagement de nos forces canadiennes passant sous le commandement exclusif des Nations Unies, 177

Mise en état du *Magnificent* aux fins du transport de militaires au Moyen-Orient, 154, 160, 166-167, 176

Semaine de cinq jours, application aux nettoyeurs et aides civils des camps Shilo et Rivers, 140

Utilisation de navires marchands quand se posent des questions de défense, 176-177

Force de police internationale des Nations Unies

Accroissement des effectifs, 151-152

Assurance-vie, 165-166, 167

Composition, 161

Possibilités médicales, 166-167

Protection contre les invalidités et pension de service, 139

Régime de discipline, 175

Situation relativement au transport, 176-177

Incendie au camp militaire Sarcee, à Calgary (Alb.), 110, 139-140

Queen's Own Rifles, 152-155

Traité de l'Atlantique-Nord

Aspect militaire devant les difficultés du Moyen-Orient, 175

Formation d'aviateurs pour l'OTAN, 175

Camps militaires

Sarcee, à Calgary (Alb.), incendie, 110, 139-140

Shilo et Rivers, semaine de cinq jours pour les nettoyeurs et les aides civils, 140

Canada

Humiliation par le colonel Nasser, 13, 20-21, 35, 75

"Tâcheron" des États-Unis, 12, 53-54, 74-75, 121-122

Canal de Suez, prise de possession par le colonel Nasser, 42-43, 51-54, 102

Cardiff, L. E. (Huron-Nord)

Petits prêts, modifications apportées à la loi, 113

Castleden, G. H. (Yorkton)

Force policière d'urgence des Nations Unies, protection contre les invalidités et pension de service, 139

Churchill, Gordon (Winnipeg-Sud-Centre)

Adresse en réponse, 100-106

Boulganine, message envoyé à M. St-Laurent au sujet de la Hongrie, 105

Canal de Suez, prise de possession par le colonel Nasser, 102

Force de police internationale des Nations Unies, conditions d'efficacité, 105-106

Nations Unies

Abstention du Canada de voter au sujet du cessez-le-feu en Égypte, 104

Membres du comité consultatif, 62

Pearson, l'hon., attitude aux Nations Unies au sujet de la trêve en Égypte, 59

Coalitions, enquête concernant l'augmentation du prix du sucre au Canada, 138

Coldwell, M. J. (Rosetown-Biggart)

Adresse en réponse, 27-32

Bennett, feu M^{lle} Sybil, 2-3

Blé et céréales, difficulté des producteurs à faire leur livraison, 135

Drew, M., absence de la Chambre, 4

Hongrie, assujétissement au joug cruel de la Russie, 28, 30

Moyen-Orient, situation présente, 28-32

Nations Unies

Création d'une force de police, 27-29

Extension de la force de police aux frontières de la Jordanie, de la Syrie et du Liban, 31

Organisme international en vue d'utiliser les eaux du Jourdain, 32

Ross, feu M. Thomas, 2-3

Travaux de la Chambre

Ajournement de la session actuelle au 8 janvier, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre), 135

Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 6-7

Commerce international

Balance commerciale défavorable du Canada, 114

Relations plus étroites entre le Royaume-Uni et l'Europe, conséquences pour le Canada, 47

Commission royale d'enquête sur la culture des pommes, 137

Commonwealth des nations

Brèche pratiquée par une intervention prématurée du Canada dans la crise israëlo-égyptienne, 122-124, 125

Dislocation de l'ancienne alliance avec la Grande-Bretagne, 142

Commonwealth des nations—Fin

- Manque d'enthousiasme de la part du premier ministre du Canada, 73
- Refus de Néhrù à ce que l'Inde se retire du Commonwealth, 29
- Réunion des membres au Canada, à Québec, en vue de rétablir les liens entre le Commonwealth et les États-Unis, 147, 149, 173

Conférence relativement aux réfugiés hongrois, 112-113**Contrôleur des transports**, nomination, 140**Crestohl, L. D.** (Cartier)

- Prétendues menaces à la collectivité juive en Égypte, 110

Crise de Suez au Moyen-Orient. V. Moyen-Orient**Décès** mentionnés à la Chambre des communes

- Bennett, feu M^l^o Sybil, 1-3
- Ross, feu Tom, 1-3
- Trainor, feu Owen C., 117-118

Décret du conseil

- C.P. 1956/1712 relativement à l'envoi d'une force d'urgence au Moyen-Orient, 5, 21-22, 51, 55-57, 80-84, 95, 108, 160, 161-162

Défense nationale

- Calgary (Alb.), incendie au camp Sarcee, 110, 139-140
- Chronologie des événements militaires intéressant le Canada par suite des difficultés du Moyen-Orient, 152-159, 161
- Coût du pont aérien transportant le gros du *Queen's Own Rifles*, 154
- Crédits, 151-177
- Dépenses supplémentaires résultant de la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies, 157-158
- Durée de l'engagement de nos forces canadiennes passant sous le commandement exclusif des Nations Unies, 177
- Façon dont est établi le budget, 128
- Mise en état du *Magnificent* aux fins de transport de militaires au Moyen-Orient, 154, 160, 166-167, 176
- Navires marchands pouvant être utilisés quand se posent des questions de défense, 176
- Rétablissement de l'escadrille n° 44 d'Hamilton cantonnée à Port-Hope, 173-174

Députés

- Décès, 1-3, 117-118

Diefenbaker, J. G. (Prince-Albert)

- Adresse en réponse, 142-147
- Commonwealth
 - Dislocation de l'ancienne alliance avec la Grande-Bretagne, 142
 - Nécessité de rétablir les liens entre le Commonwealth et les États-Unis, 149
- Communication envoyée par le très hon. L.-S. St-Laurent à sir Anthony Eden, 23, 24, 145
- Matériel militaire expédié au Moyen-Orient, 144-145
- Nations Unies
 - Augmentation de la police d'urgence en raison de la situation en Syrie et en Jordanie, 68, 138
 - Création d'une force policière internationale, 60, 142-146
 - Déclaration de M. Krishna Menon, 110
 - Discours de sir Pierson Dixon, 59
 - Syrie, pénétration russe, 68

Dinsdale, W. G. (Brandon-Souris)

- Adresse en réponse, 96-100
- États-Unis, idéal démocratique, 99
- Force de police internationale des Nations Unies, 100
- Intervention du Royaume-Uni et de la France dans le problème du Moyen-Orient, 97-98
- Semaine de cinq jours, extension aux nettoyeurs et aides civils des camps Shilo et Rivers, 140

Discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, 1

- Adresse en réponse. V. *ce titre*
- Examen retardé, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre), 5

Drew, l'hon. George A. (Carleton)

- Absence de la Chambre, 3-5
- Démission à titre de député de Carleton, 181

Dufresne, J.-Wilfrid (Québec-Ouest)

- Adresse en réponse, 106-107, 114-115
- Intervention de la France et de la Grande-Bretagne dans la lutte israëlo-égyptienne, 107, 114
- Tragédie en Hongrie, aide du Canada au peuple hongrois, 106-107, 115

Dupuis, Hector (Sainte-Marie)

- Intervention de la France et de la Grande-Bretagne dans la lutte israëlo-égyptienne, 107

Eden, sir Anthony, communication échangée avec le premier ministre du Canada, 23-24, 145**Égypte**

- Attitude de la France et de la Grande-

Égypte—Fin

Bretagne en vue de protéger leurs intérêts et de séparer Israël de l'Égypte, 34, 54-69, 70-74, 96-98, 107, 114, 116-117, 118-119

Prétendus menaces à la collectivité juive, 110

Projet de barrage d'Assouan, 119, 127

Saisie du canal de Suez, 42-43, 51-54, 102

Ellis, Claude (Regina)

Logement, mesures législatives propres à encourager la construction d'habitations au Canada, 111

États-Unis

Attitude des États-Unis d'Amérique devant le problème du Moyen-Orient, 12, 53-54, 74-75

Idéal démocratique, 98-99

Fairclough, Mme E. L. (Hamilton-Ouest)

Défense nationale

Crédits, 173-174

Rétablissement de l'escadrille n° 44 d'Hamilton cantonnée à Port-Hope, 173-174

Ferguson, J. H. (Simcoe-Nord)

Banque du Canada, taux d'intérêt, 50

Finances, majoration des taux d'intérêt par la Banque du Canada, 49-50**Fleming, Donald M. (Eglinton)**

Adresse en réponse, 69-76

Attitude du Canada sur la crise de Suez, 71-72

Canada, désir de plaire aux États-Unis, 74-75

Commerce international, relations plus étroites entre le Royaume-Uni et l'Europe, conséquences pour le Canada, 47

Commonwealth des nations, 73

Force de police internationale des Nations Unies, 72-73

Hongrie, aide aux réfugiés, 76

Message du très hon. L.-S. St-Laurent à sir Anthony Eden, 24

Moyen-Orient, intervention du Royaume-Uni et de la France au sujet de la dispute du canal de Suez, 70-74

Parlement

Convocation, 69-70

Prorogation ou ajournement de la session, 109

Travaux de la Chambre, formation de la Chambre en comité des subsides et des voies et moyens, 5-6

Fonctionnaires retraités du Pacifique-Canadien, injustice à leur égard, 140**Force de police internationale des Nations Unies**

Assurance-vie, 165-166, 167

Augmentation des effectifs en raison de la situation en Syrie et en Jordanie, 68, 138-139, 151-152, 162-164

But de cette force et fonctions, 64-67, 168-169, 171, 174

Chiffres concernant chacun des pays contribuant à la force, 174-175

Composition, 159, 161, 163

Conditions d'efficacité, 81, 93-94, 105-106, 121, 129-130

Création et participation du Canada, 33, 128, 142

Déclaration de M. Gaitskell, 29

Dépenses du Canada pour sa contribution, 157-158

Droit du Canada de retirer à son gré ses troupes, 35, 122

Établissement en vue de maintenir la paix au Moyen-Orient, 1, 9-13, 15, 77, 79

Exposé des faits (M. Pearson), 169-176

Extension aux frontières de la Jordanie, de la Syrie et du Liban, 31

Financement du contingent, 175-177

Fonctions attribuées aux termes du décret du conseil ou de la résolution de l'ONU, 5, 51, 108, 160, 161-162

Formation insuffisante et tardive, 35, 72-73, 84, 127, 153, 159

Objectif fixé pour les effectifs, 132-134, 141, 162-163, 166

Participation du Canada et décret du conseil déposé à cette fin, 5, 21-22, 51, 55-57, 80-84, 95, 108, 160, 161-162, 177

Pays y participant, 67, 173

Possibilités médicales, 166-167

Proposition faite par l'hon. M. Pearson, 60

Protection contre les invalidités et pension de service, 139

Refus de la Russie de participer au financement du contingent, 176

Régime de discipline, 175

Répartition des dépenses en plus de l'apport de certains pays, 176

Situation relativement au transport, 177

Vêtements tropicaux, 167

Volonté de M. Nasser suivie à propos de l'organisation de cette force, 17, 145-146

Fraser, G. K. (Peterborough)

Défense nationale, crédits, 176

Examen radiographique des réfugiés hongrois, 47-48

Force de police internationale des Nations Unies, financement du contingent, 176

Incendie au camp militaire Sarcee, à Calgary (Alb.), 110, 139

- Fructiculteurs anciens combattants de la Colombie-Britannique**, aide demandée, 110
- Fruits de la Colombie-Britannique**, commission royale d'enquête sur la culture, 137
- Fulton, E. D.** (Kamloops)
Adresse en réponse, 148-150
Comité des subsides aux fins d'examiner les crédits, 136
Commission royale d'enquête sur les fruits de la Colombie-Britannique, 137
Commonwealth, nécessité de rétablir l'association entre le Commonwealth et les États-Unis, 149
Force de police internationale des Nations Unies, 149
Objet de la politique étrangère du Canada, 149
Réfugiés hongrois, 148-149
- Gardiner, le très hon. J. G.** (Melville; ministre de l'Agriculture)
Commission royale d'enquête sur les fruits de la Colombie-Britannique, 137
Rétablissement agricole des Prairies, application plus étendue de la loi ou adoption d'une nouvelle loi, 50
Saskatchewan-Sud (projet d'irrigation), réalisation de l'entreprise, 112
- Garson, l'hon. Stuart S.** (Marquette; ministre de la Justice et procureur général)
Sucre, augmentation de prix et présomption de monopole, 138
- Girard, Fernand** (Lapointe)
Adresse en réponse, 95-96
Aide aux réfugiés hongrois, 96
Force de police internationale des Nations Unies, contribution du Canada, 95-96
- Goode, T. H.** (Burnaby-Richmond)
Pacific Great Eastern Railway, subvention du gouvernement fédéral, 137
- Green, Howard C.** (Vancouver-Quadra)
Adresse en réponse, 41-43, 51-54
Crise de Suez, 41-42
Immigration de Hongrois au Canada, 41
Nations Unies, augmentation de la force policière d'urgence en raison de la situation en Syrie et en Jordanie, 138
Pearson, l'hon., attitude aux Nations Unies au sujet de la trêve en Égypte, 42-43
St-Laurent, le très hon., "surhomme", 43
Saisie illégale du canal de Suez par l'Égypte, 42-43, 51-54
- Gregg, l'hon. Milton F.** (York-Sunbury; ministre du travail)
- Gregg, l'hon. Milton F.—Fin**
Assurance-chômage, règlement des demandes de prestations au Nouveau-Brunswick, 112
Fonctionnaires retraités du Pacifique-Canadien, soi-disant injustice à leur égard, 140
- Hamilton, John B.** (York-Ouest)
Adresse en réponse, 84-86
Problèmes du Moyen-Orient, 85-86
- Hamilton, W. M.** (Notre-Dame-de-Grâce)
Pipe-line transcanadien, délais dans la construction, 140-141
- Hansell, E. G.** (Macleod)
Défense nationale, crédits, 173, 175
Force de police internationale des Nations Unies, pays y participant, 173
Formation d'aviateurs pour l'OTAN, 175
- Harkness, D. S.** (Calgary-Nord)
Adresse en réponse, 130-134
Défense nationale, crédits, 162, 163, 164, 174, 177
Force de police internationale des Nations Unies
But de cette force, 174
Effectifs, 132-134, 141, 162-164
Situation relativement au transport, 177
Moyen-Orient, menace des ressources pétrolières, 131-132
Queen's Own Rifles, 141, 163-164
- Harris, l'hon. W. E.** (Grey-Bruce; ministre des Finances et Receveur général)
Banques, majoration des taux d'intérêt, 49-50, 113-114
Blé et céréales, taux d'intérêt sur l'argent emprunté aux fins de manutention et transport, 109
Budget supplémentaire des dépenses (1956-1957), 6
Comité des subsides aux fins d'examiner les crédits, 136
Hongrie, prestation de secours, 18
Howe, le très hon., visite au Japon et communication du message de l'empereur, 110
Petits prêts, modifications apportées à la loi, 113
Subsides (loi), 177
- Hongrie**
Aide aux victimes, 1, 8-11, 16, 17-18, 26, 28, 36-37, 76, 95, 106-107, 115, 122, 124, 127, 150
Assujétissement au joug cruel de la Russie, 25-26, 28, 30
Attaque soviétique, 54
Conférence relativement aux réfugiés hongrois, résultat, 112-113

Hongrie—Fin

- Défrayment des passages des Hongrois au moyen des crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, 149
- Immigration de Hongrois au Canada, 37-41, 47-48, 76, 112-113, 118, 148
- Intervention de la Russie, 25, 105
- Ligne de conduite du Canada quant à l'admission des réfugiés, 148

Horloges du Parlement, synchronisation, 27**Howe, le très hon. C. D. (Port-Arthur); ministre du Commerce et ministre de la Production de défense**

- Aéronefs, répartition dans diverses régions pour réparations, 112
- Blé et céréales, versement provisoire au titre de la récolte (1955), 48
- Commerce international
 - Balance commerciale défavorable, 114
 - Relations plus étroites entre le Royaume-Uni et l'Europe, conséquences pour le Canada, 47
- Contrôleur des transports, nomination, 140
- Pipe-line transcanadien, approvisionnements de tuyautage, 141
- Pipe Line Trans-Mountain*, répercussions de l'explosion et de l'incendie survenus à la station de pompage de Jasper, 141
- Visite au Japon et communication du message de l'empereur, 109-110
- Wagons pour le transport du blé, envoi aux localités de faibles contingents, 48

Immigration de Hongrois au Canada, 37-41, 47-48, 76, 112-113, 118, 148**Incendie au camp militaire Sarcee, à Calgary (Alb.), 110, 139-140****Indiens, consommation de péyotl, 48-49****Japon, message de l'empereur au Canada, 109-110****Johnson, W. M. (Kindersley)**

- Contrôleur des transports, nomination, 48, 140
- Saskatchewan-Sud, construction d'un barrage aux fins d'irrigation, 50, 112
- Wagons couverts pour le transport du blé, répartition, 48

Jones, O. L. (Okanagan-Boundary)

- Commission royale d'enquête sur les fruits de la Colombie-Britannique, 137
- Défense nationale, crédits, 160-161
- Fructiculteurs anciens combattants de la Colombie-Britannique, aide demandée, 110

Juifs d'Égypte, menace de désastre en violation de la convention de Genève de (1949), 110**Knowles, Stanley (Winnipeg-Nord-Centre)**

- Adresse en réponse, 124-129
- Aide aux réfugiés hongrois, 124, 127
- Commonwealth des nations, tensions dans les rapports liant les membres entre eux, 125
- Défense nationale
 - Crédits, 161, 174, 176
 - Façon dont est établi le budget, 128
- Fonctionnaires retraités du Pacifique-Canadien, injustice à leur égard, 140
- Force de police internationale des Nations Unies
 - Chiffres concernant chacun des pays contribuant à la force, 174
 - Création permanente, 128
 - Fonctions attribuées aux termes du décret du conseil, 161
 - Participation du Canada et décret du conseil à cette fin, 51
 - Répartition des dépenses en plus de l'apport de certains pays, 176
- Pension de vieillesse, relèvement éventuel du montant, 48
- Subsides (loi), 177-178
- Sucre, augmentation de prix et présomption de monopole, 138
- Travaux de la Chambre, suspension de certains articles du Règlement, 45
- U.R.S.S., tyrannie sur la Hongrie, 126

Langlois, L. (Gaspé; adjoint parlementaire au ministre des Transports)

- Pacifique-Canadien, octroi du droit de passage sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, 140

Lapointe, l'hon. H. (Lotbinière); ministre des Affaires des anciens combattants)

- Anciens combattants, fructiculteurs de la Colombie-Britannique, aide demandée, 110

Legaré, Gérard (Rimouski)

- Adresse en réponse, 7-9
- Force de police envoyée en Égypte, 8
- Hongrie, prestation de secours, 8-9

Lennard, F. E. (Wentworth)

- Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 6-7

Logement

- Mesures législatives demandées propres à encourager la construction d'habitations au Canada, 111

Low, Solon E. (Peace-River)

- Adresse en réponse, 32-37

Low, Solon E.—Fin

- Bennett, feu M¹¹⁰ Sybil, 3
- Défense nationale, crédits, 162-163, 166
- Drew, M., absence de la Chambre, 4
- Hongrois, aide aux réfugiés, 36-37
- Force de police internationale des Nations Unies, 33, 35, 162-163, 166
- Nations Unies, faiblesse et insuffisance, 34
- Parlement, convocation, 33
- Ross, feu M. Thomas, 3
- U.R.S.S., attitude lors de la rupture de la solidarité occidentale, 34

Macdonnell, J. M. (Greenwood)

- Banque du Canada, majoration des taux d'intérêt, 49
- Défense nationale, crédits, 161, 164-165

"Magnificent"

- Désarmement, 83
- Mise en état aux fins de transport de militaires au Moyen-Orient, 154, 160, 166-167

Marler, l'hon. G. C. (St-Antoine-Westmount; ministre des Transports)

- Régisseur des transports, nomination, 48

Martin, l'hon. Paul (Essex-Est; ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)

- Peyotl, consommation par les Indiens du Canada, 112

McIvor, Daniel (Fort-William)

- Défense nationale, crédits, 167-168
- Howe, le très hon., visite au Japon et communication du message de l'empereur, 109-110

McLeod, G. W. (Okanagan-Revelstoke)

- Adresse en réponse, 121-124
- Canada, "tâcheron" pour les États-Unis, 121-122
- Commonwealth des nations, atteinte du Canada à l'autorité, 122-124
- Force de police internationale des Nations Unies pour le Moyen-Orient, 122
- Hongrie, aide aux réfugiés, 122

Menon, M. Krinshna, déclaration faite aux Nations Unies, 110-111**Michener, Roland (St. Paul's)**

- Adresse en réponse, 86-91
- Défense nationale, crédits, 163, 168-169, 177
- Durée de l'engagement de nos forces canadiennes passant sous le commandement exclusif des Nations Unies, 177
- Force de police internationale des Nations Unies, 88-89, 163, 168-169
- OTAN, 87-90

Moyen-Orient

- Crise israélo-égyptienne
 - Attitude du Canada favorable aux États-Unis, 122-124
 - Déclaration de M. Fleming sur l'attitude du Canada et commentaires de M. Pearson, 56-57, 71-72
 - Façon pour Israël de manifester sa bonne foi envers l'Égypte, 147-148
 - Intervention de la France et de la Grande-Bretagne, 34, 54-69, 70-74, 96-98, 107, 114, 116-117, 118-119
 - Saisie illégale du canal par l'Égypte, 42-43, 51-54
 - Scission entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, 122-124
- Effet de la politique changeante et tortueuse des États-Unis sur les événements, 30
- Entente survenue entre le colonel Nasser et l'Union soviétique au sujet de l'envoi d'armes, 68, 91-93
- Importance de cette région pour le monde occidental et en particulier pour l'Europe, 116-117, 119-120
- Matériel militaire reçu du Canada, 91-92, 144-145
- Menace des ressources pétrolières, 116, 127-128, 131-132
- Responsabilité du Canada, en sa qualité de membre de l'ONU, 35
- Situation internationale résultant d'hostilités, résumé des événements, 1, 19-25, 28-32, 76-80

Nasser, le colonel

- Aide de techniciens en vue d'exploiter le canal de Suez, 79-80
- Aspiration à prendre la direction du monde arabe, 78
- Ententes survenues avec l'Union soviétique au sujet de l'envoi d'armes, 68, 91-93
- Interdiction d'entrée en Égypte de toute nouvelle force canadienne, 139
- Opposition à ce que le gouvernement canadien envoie en Égypte des machines à écrire de marque *Royal*, 139

Nations Unies

- Abstention du Canada de voter au sujet du cessez-le-feu en Égypte, 104
- Contribution du Canada à saper l'autorité de l'Organisation, 78
- Déclaration de M. Krinshna Menon, 110-111
- Discours de sir Pierson Dixon, 59
- Échec du Canada dans son action auprès de cette Organisation, 19
- Force de police internationale d'urgence pour le Moyen-Orient, institution. *V. ce titre*
- Inaction avant que la France et la Grande-Bretagne n'aient intervenu pour pro-

Nations Unies—Fin

téger leurs intérêts et pour séparer Israël et l'Égypte, 34

Ligne de conduite adoptée par la délégation du Canada devant le problème de Suez, 54-64

Membres du comité consultatif, 62

Offre suggérée de techniciens au colonel Nasser en vue de l'aider à exploiter le canal de Suez, 79-80

Renseignements insuffisants du Parlement sur les décisions de l'ONU, 133, 141, 169

Nesbitt, W. G. (Oxford)

Adresse en réponse, 91-94

Armes fournies par le Canada au colonel Nasser, 92-93

Armes russes acceptées par l'Égypte et la Syrie avant les troubles, 68

Force de police des Nations Unies, conditions d'efficacité, 93-94

Objectif de la Grande-Bretagne de déjouer un complot de la Russie à l'égard du Moyen-Orient, 93

Nickle, M. Carl O. (Calgary-Sud)

Pipe-Line Trans-Mountain, répercussions de l'explosion et de l'incendie survenus à la station de pompage de Jasper, 141

Nowlan, G. C. (Digby-Annapolis-Kings)

Commission royale d'enquête sur la culture des pommes, 137

Orateur (l'hon. L.-René Beaudoin)

Adresse en réponse, remerciements de S. E. le Gouverneur général, 181

Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, souhaits de bienvenue à la Chambre des communes, 45

Discours du trône, texte déposé, 1

Prorogation du Parlement, 181

Sanction royale de bills, 179

Travaux de la Chambre

Ajournement au 8 janvier (1957), 179

Formation de la Chambre en comité des subsides et des voies et moyens, 5

Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 7, 46

Vacance de siège, 181

Organisme international en vue d'utiliser les eaux du Jourdain, 32, 79

OTAN. V. Traité de l'Atlantique-Nord

Pacific Great Eastern Railway, subvention du gouvernement fédéral, 137-138

Pacifique-Canadien

Fonctionnaires retraités, 140

Pacifique-Canadien—Fin

Octroi du droit de passage sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, 140

Pallett, M. John (Peel)

Banques, relèvement du taux d'intérêt des prêts aux consommateurs, 113

Hongrie, aide du Canada et des autres pays, 26

Parlement

Convocation, 15, 19-20, 33, 69-70

Session, 1, 109, 181

Pearkes, G. R. (Esquimalt-Saanich)

Adresse en réponse, 80-84

Défense nationale, crédits, 158-160, 162, 175

Force de police internationale des Nations Unies, 80-84, 93-94, 158-159, 160-162, 175

Magnificent, désarmement, 83

Queen's Own Rifles, 83-84

Pearson, l'hon. L. B. (Algoma-Est; secrétaire d'État aux Affaires extérieures)

Adresse en réponse, 54-69

Armes russes acceptées par l'Égypte et la Syrie, avant les troubles, 68

Commonwealth des Nations, 173

Défense nationale, crédits, 161-165, 169-177

Égypte, prétendues menaces à la collectivité juive, 110

Fleming, M., déclaration rapportée dans un journal au sujet de l'intervention franco-britannique, 56-57

Force de police internationale des Nations Unies

Assurance-vie, 166

But de cette force, 174

Composition et effectifs, 162-164

Établissement proposé, 60

Exposé des faits, 169-176

Financement du contingent, 176

Fonctions attribuées aux termes du décret du conseil, 64-67, 161, 171

Participation du Canada, 55-57

Pays y participant, 67, 173

Refus de la Russie de participer au financement du contingent, 176

Hongrie, attaque soviétique, 54

Moyen-Orient, intervention de la France et du Royaume-Uni au sujet de la trêve en Égypte, 54-69

Nasser, le président, interdiction d'entrée en Égypte de toute nouvelle force canadienne, 139

Nations Unies

Abstention de vote au sujet du cessez-le-feu en Égypte, 42, 104

Augmentation de la force policière d'urgence en raison de la situation en Syrie et en Jordanie, 68, 138-139

Déclaration de M. Krinshna Menon, 111

- Pearson, l'hon. L. B.—Fin**
Nations Unies—Fin
Ligne de conduite adoptée par la délégation du Canada devant le problème de Suez, 42-43, 54-64
Subsides (loi), 177
Syrie et Jordanie, situation existante, 68, 138
- Pêcheries** du Nouveau-Brunswick, procès intenté contre la *Forest Protection Limited* à la suite de la destruction de 800,000 saumoneaux, 111
- Pension de vieillesse**, relèvement éventuel du montant, 48
- Petits prêts**, modifications apportées à la loi, 113
- Péyotl**, consommation par les Indiens, 48-49, 112
- Pickersgill, l'hon. J. W.** (Bonavista-Twillin-gate; ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)
Adresse en réponse, 37-41
Conférence relativement aux réfugiés hongrois, résultat, 113
Immigration de Hongrois au Canada, examen radiographique des réfugiés, 37-41, 47-48, 76
Indiens, consommation de péyotl, 49
- Pipe-line transcanadien**, délai de construction, 140-141
- Pipe-Line Trans-Mountain**, répercussions de l'explosion et de l'incendie survenus à la station de pompage de Jasper, 141
- Pommes**, commission royale d'enquête sur la culture, 137
- Poulin, Raoul** (Beauce)
Adresse en réponse, 94-95
Force de police des Nations Unies, contribution du Canada, 95
Hongrie, aide aux réfugiés, 95
- Président suppléant des comités pléniers. V.**
Vice-président des comités pléniers
- Prorogation du Parlement**, 181
- Queen's Own Rifles**, 15-17, 21, 35, 53, 83-84, 116, 129-130, 141, 152-155, 163-164
- Quelch, Victor** (Acadia)
Défense nationale, crédits, 165-166
Force de police internationale des Nations Unies, assurance-vie, 165-166
- "Qu'est-ce qu'un million"**, 18
- Regier, Erhart** (Burnaby-Coquitlam)
Banque du Canada, majoration des taux d'intérêt, 49
- Règlement de la Chambre**, suspension de certains articles, 45-46
- Relations internationales**, nécessité de rétablir les liens entre la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis au moyen d'une conférence au Canada, 147, 149, 173
- Rétablissement agricole des Prairies**, application plus étendue de la loi ou adoption d'une nouvelle loi, 50
- Ross, feu Thomas**, 1-3
- Rowe, l'hon. W. E.** (Dufferin-Simcoe)
Adresse en réponse, 12-19; amendement, 19
Banque du Canada, taux d'intérêt, 50
Bennett, feu M^{11e} Sybil, 2
Drew, M., absence de la Chambre, 4-5
États-Unis d'Amérique, attitude aux Nations Unies, 12
Force policière d'urgence envoyée au Moyen-Orient, 12-13, 15, 17, 19, 60
Hongrie, prestation de secours, 16-18
Nations Unies
Création d'une force policière internationale, 12-13, 15, 17, 19, 60
Échec du Canada dans son action auprès de cette Organisation, 19
Parlement, convocation, 15
Queen's Own Rifles, 15-17
Ross, feu M. Thomas, 2
Travaux de la Chambre
Ajournement de la session actuelle au 8 janvier, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre), 136
Formation de la Chambre en comité des subsides et des voies et moyens, 5
Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 6-7, 46
U.R.S.S., désir de se tailler une place au Moyen-Orient, 13, 15
- Royaume-Uni**, attitude du parti travailliste devant la crise de Suez, 29, 41-42
- St-Laurent, le très hon. L.-S.** (premier ministre)
Adresse en réponse, 19-27; motion tendant à faire transmettre l'Adresse au Gouverneur général, 150
Bennett, feu M^{11e} Sybil, 1-2
Communication envoyée à sir Anthony Eden, 23-24, 145
Correspondance échangée avec M. Boulgaine, 25

St-Laurent, le très hon. L.-S.—Fin

Discours du trône, examen retardé, *m.* adoptée, 5

Drew, M., absence de la Chambre, 3-4

Hongrie

Aide aux réfugiés, 26

Assujétissement au joug cruel de la Russie, 25-26

Moyen-Orient, situation, 19-25

Nations Unies, participation du Canada à la force d'urgence pour le Moyen-Orient, décret déposé à cette fin, 5, 21-22, 51, 108

Objet de la politique étrangère du Canada, 178

Pacific Great Eastern Railway, subvention du gouvernement fédéral, 137-138

Parlement, convocation, 19-20

Pension de vieillesse, relèvement du montant, 48

Queen's Own Rifles, 21

Ross, feu M. Thomas, 1-2

Saskatchewan-Sud, construction d'un barrage aux fins d'irrigation, 50

Serments d'office (loi), 1

Subsides (loi), 177-178

"Surhomme", 43

Travaux de la Chambre

Ajournement de la session actuelle au 8 janvier (1957), 109, 135-136

Formation de la Chambre en comité des subsides et des voies et moyens, 5-6

Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 6-7, 45-46

Présentation d'une mesure législative visant à atténuer la grave pénurie d'argent comptant dans les Prairies, 109

Sanction royale de bills, 179

Saskatchewan-Sud, construction d'un barrage aux fins d'irrigation, 50, 112

Semaine de cinq jours et de quarante heures, extension aux nettoyeurs et aides civils des camps Shilo et Rivers, 140

Serments d'office (loi)

Bill n° 1. M. St-Laurent (premier ministre) 1re l., 1

Session

Ajournement au 8 janvier (1957), 109

Convocation des députés, 15, 19-20, 33, 69-70

Ouverture, 1

Prorogation, 181

Sinclair, l'hon. J. (Coast-Capilano; ministre des Pêcheries)

Sinclair, l'hon. J.—Fin

Pêcheries du Nouveau-Brunswick, procès intenté contre la *Forest Protection Limited* à la suite de la destruction de 800,000 saumoneaux, 111

Stewart, Alistair (Winnipeg-Nord)

Adresse en réponse, 76-80

Nasser, 78

Nations Unies

Contribution du Canada à saper l'autorité de l'Organisation, 78

Établissement d'une force de police internationale en vue de maintenir la paix au Moyen-Orient, 77, 79

Offre suggérée de techniciens au colonel Nasser en vue de l'aider à exploiter le canal de Suez, 79-80

Situation au Moyen-Orient par suite de la crise du canal de Suez, 76-80

Subsides

Formation de la Chambre en comité, 5-6, 150-177

Sujets traités en comité

Affaires extérieures, 150

Défense nationale, 151-177

Subsides (loi)

Bill n° 2 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1957. M. Harris 1re et 2e l., 177; *com.*, 177-178; 3e l., 178

Sucre, augmentation de prix et présomption de monopole, 138

Syrie et Jordanie, situation existante, 68, 138

Thomas, Ray (Wetaskiwin)

Défense nationale, crédits, 167

Force de police internationale des Nations Unies, assurance-vie, 167

Trainor, feu Owen C., 117-118

Traité de l'Atlantique-Nord

Aspect militaire devant les difficultés du Moyen-Orient, 175

Formation d'aviateurs pour l'OTAN, 175

Seul organisme à posséder une force de police internationale, 87-90

Transports, nomination d'un contrôleur, 48, 140

Travaux de la Chambre

Ajournement de la session actuelle au 8 janvier 1957, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre) adoptée sur division, 135-137

Travaux de la Chambre—Fin

Formation de la Chambre en comité des subsides et des voies et moyens, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre), 5-6

Heures de séance et suspension de certains articles du Règlement, 6-7, 45-46

Présentation d'une mesure législative visant à atténuer la grave pénurie d'argent comptant dans les Prairies, 109

U.R.S.S.

Attitude lors de la rupture de la solidarité occidentale, 34

Complot tramé à l'égard du Moyen-Orient, 93

Correspondance échangée entre M. Boulganine et le très hon. premier ministre du Canada, 25, 105

Désir de se tailler une place au Moyen-Orient, 13, 15

Intention de détruire l'OTAN, 36

Pénétration en Syrie, 68

Tyrannie sur la Hongrie, 126

Vacance de siège, 181**Van Horne, J. C. (Restigouche-Madawaska)**

Aéronefs, répartition dans diverses régions pour réparations, 111-112

Assurance-chômage, règlement des demandes de prestations au Nouveau-Brunswick, 112

Banque du Canada, majoration des taux d'intérêt, 50

Destruction de saumoneaux au Nouveau-Brunswick, procès intenté contre la *Forest Protection Limited*, 111

Nasser, le colonel, opposition à ce que le gouvernement canadien envoie en Égypte des machines à écrire de marque *Royal*, 139

Vice-président des comités pléniers (E. T. Applewhaite), nomination, 5-6**Voies et moyens, formation de la Chambre en comité, 5-6, 177-178****Votes nominaux enregistrés à la Chambre des communes**

Adresse en réponse, amendement (M. Rowe) rejeté: pour, 36; contre, 171; 150

Travaux de la Chambre, ajournement de la session actuelle au 8 janvier 1957, *m.* (M. St-Laurent, premier ministre) adoptée: pour, 170; contre, 32; 136-137

Wagons pour le transport du blé et des céréales

Envoi aux localités de faibles contingents, 48

Répartition de wagons couverts, nomination d'un régisseur des transports à cette fin, 48, 140

Weselak, A. B. (Springfield)

Adresse en réponse, 9-12

Force d'urgence des Nations Unies envoyée au Moyen-Orient, 9-11

Réfugiés hongrois, 10-11

White, H. O. (Middlesex-Est)

Balance commerciale défavorable du Canada, 114

Winch, Harold E. (Vancouver-Est)

Défense nationale, crédits, 177

Force de police internationale des Nations Unies, participation du Canada et financement, 177

Winters, l'hon. R. H. (Lunenburg; ministre des Travaux publics)

Construction d'habitations au Canada, 111

Yuill, Charles (Jasper-Edson)

Adresse en réponse, 147-148

Attaque de l'Égypte par Israël, 147-148

Zaplitny, F. S. (Dauphin)

Conférence relativement aux réfugiés hongrois, résultat, 112-113

Rétablissement agricole des Prairies, application plus étendue de la loi ou adoption d'une nouvelle loi, 50